

UFR DES LETTRES, DES SCIENCES DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS

N° attribué par la bibliothèque

/ / / / / / / / / / / /

## THÈSE

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13**

ès Sciences de l'éducation  
présentée et soutenue publiquement  
par

**Letitia TRIFANESCU**

Le 9 décembre 2014

Titre :

**La migration féminine précaire, lieu d'expérience d'un sujet culturel.  
Dynamiques formatives et (re)constructions identitaires.**

**TOME 1**

---

Sous la direction de :

**Christine DELORY - MOMBERGER**

---

### JURY

Christine DELORY-MOMBERGER, Professeur en Sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité (directrice)

Jean GUICHARD, Professeur en Psychologie, CNAM/INETOP (rapporteur)

Béatrice MABILON-BONFILS, Professeur en Sociologie, Université de Cergy-Pontoise (rapporteur)

Jérôme MBIATONG, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil – Val-de-Marne

Jean-Jacques SCHALLER, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité

Alain VULBEAU, Professeur en Sciences de l'éducation, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Christoph WULF, Professeur en Sciences de l'éducation, Freie Universität Berlin (rapporteur)

À mes parents et à mes grands-parents. Sans vous je ne serais pas celle que je suis !

*Semper fidelis.*

## REMERCIEMENTS

Je voudrais commencer par remercier toutes les femmes qui ont accepté de participer à ce travail. Toutes celles, qui ont été d'accord pour partager avec moi une partie de leur vécu, qui m'ont laissé entrevoir des histoires de vie qui n'étaient pas faciles à dévoiler. Je les remercie de m'avoir fait confiance.

Je souhaite également remercier en priorité ma directrice de thèse, Christine Delory-Momberger. Son accompagnement humain et professionnel tout au long de ce travail, m'a permis de bâtir pas à pas mon parcours universitaire et de recherche, mais aussi de me construire en tant que futur chercheur. Pour tout cela, je la remercie profondément !

Mes remerciements vont aussi à l'ASTI de Colombes et au RAJFIRE<sup>1</sup> et à tous les bénévoles. Je les remercie non seulement d'avoir permis la réalisation de cette recherche, mais également pour le travail si nécessaire qu'ils mènent tous les jours aux côtés des migrants.

Je remercie bien sûr tous ceux qui m'ont entourée professionnellement et personnellement pendant toutes ces années. Je pense à l'équipe du *Sujet dans la Cité* et de l'axe A d'EXPERICE et à mes collègues doctorants. Les échanges, les conseils et le vif partage d'idées dans le cadre de ce collectif ont constitué une véritable formation pour moi.

Ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans mes chers et fidèles ami(e)s qui ont toujours été présent(e)s pour moi, dans les bons comme dans les moins bons moments. Ni sans celui dont le soutien sans faille, les encouragements et la simple présence dans ma vie m'ont été indispensables.

Enfin, je remercie tous les membres du jury d'avoir accepté et pris le temps d'évaluer ma thèse.

---

<sup>1</sup> Accords d'utilisation des noms des associations obtenus par courriel les 19 et respectivement 20 septembre 2014.

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>11</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>12</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>13</b>
<b>ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>14</b>
INTRODUCTION .....	15
<b>I. CONTEXTE ET THÉMATIQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>1. Migrations internationales – de quoi parle-t-on ?.....</b>	<b>22</b>
1.1. Clarification des termes.....	22
1.2. Tendances et évolutions.....	26
1.3. Synthèse.....	28
<b>2. La migration – objet d'études.....</b>	<b>30</b>
2.1. Evolution des paradigmes dans l'étude des migrations.....	30
2.2. Vers un état des lieux actuel de la recherche.....	36
2.2.1. Migration et éducation.....	38
<b>3. Genre en migration.....</b>	<b>40</b>
3.1. Féminisation des migrations et politiques migratoires au féminin.....	40
3.2. La France : entre combats pour les migrants et combats féministes.....	43
<b>4. Les migrations précaires et les parcours clandestins : France et Europe.....</b>	<b>46</b>
4.1. « Sans-papiers ».....	46
4.2. Demandeuses d'asile.....	50
<b>5. Conclusion : pourquoi une thèse de plus sur les migrations?.....</b>	<b>53</b>
<b>II. PROBLÉMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET.....</b>	<b>56</b>
<b>1. Un objet de recherche qui fait sens.....</b>	<b>56</b>
<b>2. Questions de recherche problématisées.....</b>	<b>60</b>
2.1. La clandestinité ou la vie entre –deux.....	61

2.2. Mobilisations de <i>soi</i> .....	62
2.3. La migration féminine précaire. Lieu d'émergence d'un sujet culturel ?.....	65
<b>3. Choix épistémologiques.....</b>	<b>67</b>
3.1. La Recherche biographique et ce qu'elle apporte dans une perspective d'anthropologie de l'éducation.....	67
3.1.1. Fondements.....	68
3.1.1.1. Constructions anthropologiques et paradigme herméneutique.....	68
3.1.1.2. Formation (de soi).....	70
3.1.2. Points d'ancrage.....	72
3.1.2.1. Comprendre.....	72
3.1.2.2. Un monde de subjectivités .....	73
3.1.2.3. Expérience biographiée.....	74
3.2. Dans la tradition de l'Ecole de Chicago : de la <i>Grounded Theory</i> en sociologie compréhensive.....	77
3.2.1. Fondements.....	78
3.2.1.1. L'Ecole de Chicago : école d'activité.....	78
3.2.1.2. Saisir le social de l'intérieur.....	79
3.2.2. Points d'ancrage.....	81
3.2.2.1. Dans les pas de l'Ecole de Chicago.....	85
<b>4. Hypothèses abductives et définition de l'objet de recherche.....</b>	<b>89</b>
4.1. Dans une logique abductive de découverte.....	89
4.2. Rapprochements et distanciation avec la posture abductive.....	91
<b>III. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....</b>	<b>94</b>
<b>1. L'expérience : espace de formation de soi.....</b>	<b>94</b>
1.1. Apprentissages expérientiels.....	95
1.2. Apprentissages sociaux.....	99
1.3. Apprentissages biographiques.....	101
<b>2. Parcours de vie – parcours de formation.....</b>	<b>104</b>
2.1. Précarités et transitions.....	105
2.2. Temporalités et évènements.....	111
<b>3. Espace social et construction identitaire.....</b>	<b>115</b>
3.1. Construction de la réalité, construction identitaire et culturelle.....	115
3.2. Devenir migrant.....	119
3.3. ...Au féminin.....	124

<b>4. Sujets et culture(s)</b> .....	125
4.1. Le Sujet : notion ontologique.....	126
4.2. De la culture.....	130
<b>IV. MÉTHODOLOGIE</b> .....	135
<b>1. Choix méthodologiques</b> .....	135
1.1. Vers quels terrains ?.....	136
1.2. Les associations partenaires.....	137
1.2.1. L’ASTI de Colombes.....	138
1.2.2. Le RAJFIRE.....	139
1.3. Le parcours du chercheur sur le terrain.....	140
1.3.1. L’ASTI de Colombes.....	141
1.3.2. Le RAJFIRE.....	144
1.3.3. La complexité de la rencontre.....	147
1.4. Repenser le dispositif de recherche.....	150
<b>2. L’échantillon</b> .....	152
2.1. Justification d’un choix inscrit en recherche qualitative.....	153
2.2. La complexité d’une réalité migrante. Construction de l’échantillon.....	154
<b>3. Description des méthodes et des outils</b> .....	156
3.1. L’étude des dossiers.....	156
3.2. Les conversations de terrain.....	157
3.3. Les entretiens individuels.....	159
3.4. Les entretiens collectifs.....	161
3.5. Les entretiens avec les dirigeants associatifs.....	162
<b>4. Le recueil des données</b> .....	163
4.1. Ethique et déontologie.....	163
4.2. Une recherche en co-construction, une posture apprenante.....	165
4.3. Synthèse des méthodes et outils.....	167
<b>5. Méthodes d’analyse</b> .....	168
5.1. Démarche de recherche et de sélection des méthodes d’analyse.....	168
5.1.1. Théorie du discours et théorie de l’action : ponts vers une méthode spécifique d’analyse des entretiens individuels.....	169
5.1.2. La <i>Grounded Theory</i> et l’analyse par catégorisation.....	175

<b>V. LES RÉSULTATS ET LEUR INTERPRÉTATION.....</b>	<b>179</b>
<b>1. Le terrain : conversations et fragments d'entretiens.....</b>	<b>180</b>
1.1. Les conversations de terrain.....	181
1.2. Les fragments d'entretiens.....	181
<b>2. Les entretiens de groupe – groupes de parole.....</b>	<b>182</b>
2.1. Groupe de parole no.1.....	183
2.1.1. Parcours migratoire.....	183
2.1.2. La violence du mariage.....	186
2.1.3. Devenir « sans-papiers ».....	188
2.1.4. La migration, un combat en solitaire.....	188
2.1.5. Dépendance multiforme.....	189
2.2. Groupe de parole no.2.....	190
2.2.1. Le quotidien de femme « sans-papiers ».....	190
2.2.2. La perspective future : l'impossible retour.....	193
2.2.3. La (non) appartenance.....	195
<b>3. Analyse des entretiens individuels – Entretiens de Recherche Biographique.....</b>	<b>197</b>
3.1. Awa (20 ans, Mali).....	197
3.1.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.....	198
3.1.1.1. L'émigrée et son parcours.....	201
3.1.1.2. L'immigrée et son vécu.....	202
3.1.1.3. Le mariage malien et la condition des femmes.....	204
3.1.1.4. De la situation irrégulière à la demande d'asile.....	204
3.1.1.5. La position du père au regard du mariage.....	205
3.1.1.6. Les débuts périlleux d'une fuite.....	206
3.1.1.7. La gifle de trop.....	206
3.1.1.8. L'entretien à l'OFPRA.....	206
3.1.1.9. Un avenir incertain.....	207
3.1.1.10. Le séjour chez l'oncle.....	207
3.1.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	209
3.1.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	212
3.1.3.1. Le mariage : une injonction culturelle.....	212
3.2. Adja (32 ans, Mali).....	215
3.2.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.....	215

3.2.1.1. En amont du divorce.....	219
3.2.1.2. En aval du divorce.....	220
3.2.1.3. Partir en France.....	220
3.2.1.4. Changement de vie.....	221
3.2.1.5. Le divorce.....	221
3.2.1.6. Un statut difficile.....	221
3.2.1.7. Souvenirs douloureux.....	222
3.2.1.8. Menaces.....	222
3.2.1.9. La mise en sécurité.....	222
3.2.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	225
3.2.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	228
3.2.3.1. Le double visage du Mali.....	229
3.2.3.2. Les deux facettes de la migration.....	230
3.3. Aïssatou (19 ans, Mali).....	232
3.3.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.....	232
3.3.1.1. Mariage forcé.....	235
3.3.1.2. Histoire de famille.....	236
3.3.1.3. Des conséquences difficiles à porter .....	236
3.3.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	238
3.3.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	240
3.3.3.1. Le Mali : une réalité persistante.....	240
3.3.3.2. Le Mali: un quotidien formateur.....	241
3.4. Fathia (31 ans, Maroc).....	241
3.4.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.....	242
3.4.1.1. La famille.....	245
3.4.1.2. La précarité multiforme : privation de liberté et d'indépendance.....	247
3.4.1.3. Le mariage.....	249
3.4.1.4. La vie conjugale au Maroc.....	250
3.4.1.5. La découverte du mari.....	251
3.4.1.6. La séparation.....	251
3.4.1.7. Les débuts de l'indépendance.....	251
3.4.1.8. Le souvenir du mari.....	252
3.4.1.9. La reconstruction.....	252



3.4.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	254
3.4.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	257
3.5. Kalimatou (30 ans, Mali).....	259
3.5.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.....	259
3.5.1.1. Les coutumes maliennes et les relations familiales traditionnelles.....	262
3.5.1.2. La « galère » française.....	264
3.5.1.3. La posture de mère.....	266
3.5.1.4. L'école coranique.....	267
3.5.1.5. L'excision.....	268
3.5.1.6. Le mariage forcé.....	268
3.5.1.7. Mère – fille.....	268
3.5.1.8. Les voyages.....	269
3.5.1.9. La fuite.....	269
3.5.1.10. Le choix de la France.....	269
3.5.1.11. Menace d'excision.....	269
3.5.1.12. Les viols.....	270
3.5.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	271
3.5.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	274
3.6. Fatima (Maroc, 41 ans).....	275
3.6.1. Compte rendu du premier entretien.....	276
3.6.1.1. Le divorce.....	278
3.6.1.2. Les irrégularités de la régularisation.....	278
3.6.1.3. L'engagement associatif.....	278
3.6.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.....	279
3.6.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.....	284
<b>4. Le regard associatif.....</b>	<b>285</b>
4.1. Les catégories conceptualisantes.....	287
4.1.1. L'ASTI de Colombes : lieu de solidarité.....	288
4.1.2. Le RAJFIRE : lieu militant, d'information et de sensibilisation.....	289
<b>VI. DISCUSSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>292</b>

<b>1. Parcours migratoire précaire et dynamiques de (trans)formation de soi.....</b>	<b>292</b>
1.1. Migrants mais pas que... ..	293
1.2. Figures de la migration et figurations de soi.....	296
1.3. Temporalités et territorialisations.....	300
<b>2. Se former par l'expérience migratoire précaire.....</b>	<b>303</b>
2.1. Le sujet et ses piliers.....	303
2.2. Un présent non anticipé.....	305
2.3. Un avenir indicible.....	307
<b>3. Le sujet culturel: se reconstruire en migration.....</b>	<b>308</b>
3.1. Un sujet politique et sa construction par le <i>Non!</i> .....	309
3.2. Un sujet participatif et ses ressources sociales et culturelles.....	311
3.3. La migration: projet de soi.....	313
 <b>CONCLUSIONS.....</b>	 <b>317</b>
 <b>1. Apports et contributions de cette recherche.....</b>	 <b>319</b>
1.1. <i>Lifewide et lifelong learning</i> , associés aussi à la migration précaire.....	319
1.2. Espaces de précarité: espaces d'action.....	320
1.3. Education et culture.....	322
<b>2. Limites de la recherche.....</b>	<b>323</b>
2.1. Limites liées à l'objet et au terrain.....	323
2.2. Limites liées aux conditions de réalisation.....	324
<b>3. Développements et pistes de réflexion.....</b>	<b>325</b>
 <b>Références bibliographiques.....</b>	 <b>326</b>
<b>Tome 2: annexes.....</b>	<b>338</b>

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Quelques évolutions des migrations internationales.....	29
Tableau 2. Critères d'échantillonnage.....	154
Tableau 3. Echantillon.....	156
Tableau 4. Séquences d'entretiens individuels de recherche biographique.....	161
Tableau 5. Séquences d'entretiens collectifs (groupes de parole).....	162
Tableau 6. Catégories d'analyses adaptées de Walter H. Heinz.....	171
Tableau 7. Modèle d'analyse.....	174

## TABLE DES FIGURES

Figure 1. Articulation des formes du discours (Awa).....	198
Figure 2. Les temporalités du parcours (Awa).....	208
Figure 3. Représentations autour du mariage malien (Awa).....	214
Figure 4. Articulation des formes du discours (Adja).....	216
Figure 5. Les temporalités du parcours (Adja).....	224
Figure 6. Articulation des formes du discours (Aïssatou).....	233
Figure 7. Les temporalités du parcours (Aïssatou).....	237
Figure 8. Les temporalités du parcours (Fathia).....	253
Figure 9. Les temporalités du parcours (Kalimatou).....	270

## TABLE DES ANNEXES

Annexe A. Sous- section 6 : <i>La carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale »</i> , du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile....	340
Annexe B. Sous- section 7 : <i>L'admission exceptionnelle au séjour</i> , du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.....	343
Annexe C. Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés.....	345
Annexe D. Trame pour les groupes de parole.....	364
Annexe E. Trame pour les entretiens individuels de recherche biographique.....	366
Annexe F. Guide d'entretiens semi- directifs – responsables associatifs.....	368
Annexe G. Transcription des séances de groupes de parole.....	370
Annexe H. Transcriptions des entretiens individuels.....	391
Annexe I. Transcriptions des entretiens semi- directifs des responsables associatifs.....	458
Annexe J. Retranscription des fragments d'entretiens.....	470

## ABRÉVIATIONS

ASIHVIF - Association des Histoires de Vie en Formation  
ASTI - Association de Solidarité avec les Travailleur(se)s Immigré(e)s  
CADA - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile  
CARIM - Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales  
CIMADE – Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués  
CIRBE - Collège International de Recherche Biographique en Education  
CNDA - Cour nationale du droit d'asile  
DAES - Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies  
EFIS - Education, formation et intervention sociale  
ESREA - European Society for Research on the Education of Adults  
EXPERICE - Expérience Ressources Culturelles Education  
FASTI – Fédération des ASTI  
HCR - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
MERFA - Master Européen de Recherche en Formation des Adultes  
OCDE – Organisation de Coopération et de Développements Economiques  
OFII - Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
OFPRA - Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides  
OIM – Organisation Internationale pour les Migrations  
RAJFIRE - Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées  
RESF – Réseau Education sans Frontières  
SAMU- Service d'Aide Médicale Urgente  
UNDP – Programme des Nations Unies pour le Développement  
UNESCO – Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

## INTRODUCTION

Pour introduire ce travail de trois années, j'aimerais commencer par revenir sur un chemin étonnant, personnel et scientifique, sans lequel ma thèse n'aurait jamais vu le jour. Je voudrais, en guise d'introduction, présenter l'ensemble des influences, des contextes et des rencontres qui ont donné forme à mes questionnements et affiné la réflexion qui nourrit aujourd'hui ce travail. Je conçois la thèse comme un passage biographique, indissociable d'autres expériences qui ont contribué à la structurer et à l'amener vers la forme rédigée qui est ici soumise. Par conséquent, je vais dans un premier temps évoquer ma découverte et mon affiliation aux sciences de l'éducation, les rencontres et les événements professionnels qui ont ponctué ce parcours. Enfin, je clôturerai cette introduction en présentant l'organisation et le contenu de cette thèse.

### *Quand éducation et culture font parcours*

J'ai grandi et j'ai effectué la quasi intégralité de mon parcours scolaire et universitaire à l'étranger. Je me suis orientée vers des études de psychologie, car je m'intéressais au fonctionnement des individus et des groupes, aux interactions et aux processus singuliers qui influent sur les comportements et les devenirs des gens. A la Faculté de psychologie, dans le cadre des matières obligatoires des premières années, j'ai me suis confrontée pour la première fois à l'éducation. L'approche du phénomène éducatif était profondément différente de ce que j'ai pu connaître lors de mon arrivée en France. On étudiait ce qu'on appelait « la pédagogie ». Il s'agissait d'apprendre comment organiser des séquences d'enseignement en classe et comment évaluer les connaissances acquises par les élèves. L'éducation et l'apprentissage se limitaient à leurs formes scolaires. Eduquer revenait aux institutions d'enseignement via des processus d'apprentissage généralement évalués par la correspondance la plus exacte possible entre ce qui était restitué par les enfants et ce qui avait été enseigné. Cette éducation formelle se limitait aux « âges appropriés » de l'enfance et de la jeunesse. Elle se devait bien sûr d'être complétée par l'éducation familiale, celle des « bonnes manières » et des savoir-être. Mais la seule participation de l'enfant ou de l'individu dans ces processus était d'intégrer, sans trop altérer la forme initiale, les enseignements reçus d'un « Etre sachant ». Cela ne m'a pas

interrogée à l'époque, car mes centres d'intérêt se situaient ailleurs, sur le terrain de l'expérience sociale et de ses liens avec les actions individuelles.

En arrivant à l'Université Paris 13 pour finir mes études de psychologie sociale, j'ai découvert une autre approche du phénomène éducatif. L'éducation se traduisait également par la formation et notamment la formation tout au long de la vie, qui ne se limitait plus aux périodes scolaires et universitaires. L'individu était apprenant non seulement parce qu'il suivait des enseignements, mais aussi et surtout parce qu'il participait activement à son parcours de formation. Ce dernier n'était pas dissocié du parcours scolaire, mais pouvait s'y inscrire d'une manière souple et adaptée, réfléchi et planifié par chacun. Education et parcours de toute une vie apparaissaient alors comme intrinsèquement noués, dans une dynamique de construction individuelle. Ce nouveau regard sur les questions éducatives faisait écho à mes préoccupations. Comment la formation peut-elle s'inscrire dans des parcours de vie et professionnels? Quels sont les mécanismes par lesquels l'individu fait de sa formation *son* expérience?

Le département des sciences de l'éducation a été le lieu où j'ai cherché les moyens d'accéder aux réponses. Le chemin que j'y ai suivi m'a permis de poursuivre mon déplacement de pensée au regard de l'éducation et de concevoir des apprentissages en dehors des institutions d'enseignement, en dehors même de l'action d'un maître. L'ouverture vers les paradigmes social et expérientiel en éducation a constitué un point décisif dans ma conception de l'expérience sociale. Les questions éducatives m'apparaissaient alors comme fondamentales à la construction de soi en tant qu'être social et culturel.

### *Rencontres et affiliations*

A travers tous les travaux et projets que j'ai menés depuis mon entrée en sciences de l'éducation en tant qu'étudiante, j'ai questionné ces mêmes processus de formation, construction de soi en lien avec une perspective éducative. Au-delà des institutions d'enseignement, ce qui m'intéressait étaient les espaces du quotidien, de l'expérience ordinaire, dans lesquels l'individu pourrait se situer dans des postures apprenantes. De même, je cherchais à comprendre les interactions, les déplacements et les inscriptions sociales en tant que terrains d'apprentissages. Mon propre parcours de vie n'est jamais resté étranger à mes réflexions, qui se sont développées grâce à des rencontres et à des moments-clé de mon existence.



En 2008 je rencontre Christine Delory- Momberger, professeure dans le Master 1 EFIS (Education, formation et intervention sociale). Je suis alors au contact pour la première fois avec les notions de recherche biographique en éducation, d'histoire de vie et de sujet. Je choisis de participer à son Atelier Biographique de Projet et cette expérience a donné consistance à ce qui sera ma grande affinité intellectuelle avec le courant biographique en éducation. Formation de soi et parcours de vie étaient associés dans le cadre d'une dynamique de projet où plusieurs trajectoires (personnelle, d'études, professionnelle) et moments de vie faisaient l'objet d'un travail herméneutique de réflexion, en groupe. Ce cours permettait de se former à la formation par l'expérience, à travers les outils épistémologiques et méthodologiques de la recherche biographique. Pour moi, il a contribué à faire du paradigme biographique un de mes principaux lieux de pensée.

Conformément aux idées que je concevais déjà, ma formation s'est naturellement poursuivie en dehors de l'université à travers deux principaux cadres de pensée. Commençons par l'approfondissement de la recherche biographique en éducation. En 2010 je suis devenue membre de l'association "Le Sujet dans la Cité" et de l'ASIHVIF<sup>2</sup>. "Le Sujet dans la Cité" qui s'est ensuite développé en Université Ouverte du Sujet dans la Cité, a été fondée autour de la revue éponyme de recherche biographique, projet qu'elle soutient et enrichi à travers des espaces de réflexion, séminaires et rencontres complémentaires<sup>3</sup>. Ma perspective sur le champ du biographique, son paradigme et ses méthodes s'y est considérablement élargie et j'y ai trouvé des outils pour penser les questions qui m'intéressaient, notamment autour du vécu interculturel et de la formation. Dans le même temps, une autre influence formative prenait de plus en plus de place dans mon parcours - mon rapprochement progressif des travaux de celui qui allait être mon laboratoire de rattachement, le centre interuniversitaire de recherche EXPERICE<sup>4</sup>. Focalisé sur les apprentissages non formels, hors institutions d'enseignement, inscrits dans des espaces souvent non conventionnels et dans un processus individuel et social de durée, EXPERICE m'a fourni un autre cadre épistémologique fondamental, qui allait orienter ma pensée.

---

<sup>2</sup> Association des Histoires de Vie en Formation. [www.asihvif.com](http://www.asihvif.com)

<sup>3</sup> [www.lesujetdanslacite.com](http://www.lesujetdanslacite.com)

<sup>4</sup> Expérience Ressources Culturelles Education. [www.univ-paris13.fr/experice/](http://www.univ-paris13.fr/experice/)

### *La thèse: un parcours professionnel*

J'avais ainsi trouvé mes lieux, mes références et je souhaitais explorer les espaces d'expérience non formels, les espaces biographiques en tant que terrains d'apprentissage. C'est donc tout naturellement que j'ai eu pour ambition de m'engager sur la voie du doctorat en sciences de l'éducation. Après avoir dirigé mon mémoire de Master 2 MERFA<sup>5</sup> Recherche, Christine Delory- Momberger a accepté de m'accompagner également dans la relève de ce nouveau défi. L'enjeu était d'autant plus important car nous avons tenté, et finalement réussi, l'accès à un poste de doctorant contractuel pour les trois ans de durée de la thèse. Travailler cette thèse en tant que salariée a constitué un privilège durement gagné que j'ai souhaité valoriser le plus possible. J'ai ainsi voulu tirer profit de toutes les opportunités de rencontres et de formation, que j'ai souhaité refléter dans la qualité de mon travail. Trois principaux éléments d'influence ont structuré mon parcours durant les années de doctorat et ont contribué au développement de ma réflexion.

Le premier concerne la vie de laboratoire à laquelle j'ai pu désormais participer, et notamment celle de l'axe A "*Le sujet dans la Cité: éducation, individuation, biographisation*", dont l'objet concerne la construction en tant que sujet dans l'espace social<sup>6</sup>. Mon travail de thèse s'est inscrit dans une réflexion et dans un travail collectif autour d'intérêts de recherche centrés sur les processus de subjectivation et de construction identitaire associés à l'apprentissage et à la formation de soi. Les échanges et les projets d'équipe<sup>7</sup> m'ont permis de développer et d'affiner à la fois mes questions de recherche et les cadres épistémologiques dans lesquels elles se situeraient. Simultanément, mon implication dans l'association "*Le Sujet dans la Cité*" a évolué et concerne désormais l'Université ouverte et ses axes de recherche. Mes préoccupations autour des migrations précaires des femmes et des mobilisations culturelles y ont trouvé écho. Je suis aujourd'hui co-responsable de l'axe 3 des Traverses éducatives: « *Migrations précaires - transitions, temporalités formatives et pouvoir d'agir* »<sup>8</sup> et nous construisons le projet d'une suite dans le cadre du Collège International de Recherche Biographique en Education (CIRBE). Cet axe regroupe des doctorants et chercheurs intéressés par la question migratoire clandestine sous la forme des parcours, mais également de l'insertion dans l'espace social et de la gestion et mobilisation des ressources, en conditions

---

<sup>5</sup> Master Européen de Recherche en Formation des Adultes. <http://crf.cnam.fr/formation-a-la-recherche-396720.kjsp>

<sup>6</sup> <http://www.univ-paris13.fr/experice/en/axes-experice/axe-a-experice.html>

<sup>7</sup> Je pense notamment au projet « Orientation d'élèves potentiellement décrocheurs. Collège Jean Vilar » (2011-2012) et à l'organisation de la journée d'études « Ce corps qui nous est *chair*. Le sens du toucher », avec le Collectif des doctorants de l'axe A d'EXPERICE (2012).

<sup>8</sup> [http://www.lesujetdanslacite.com/1/traverses\\_educatives\\_664192.html](http://www.lesujetdanslacite.com/1/traverses_educatives_664192.html)

de précarité. Il a été et demeure pour moi un lieu où mon travail analytique et de problématisation peut être mis en commun, confronté et enrichi par le collectif.

Effectuer mon doctorat en tant que professionnelle de la recherche a également présenté une autre opportunité très formative, celle de participer à des activités de recherche au niveau international. Depuis 2011, je suis membre du réseau ESREA<sup>9</sup> qui rassemble des chercheurs européens en éducation et formation des adultes autour de sphères de recherche diverses. En tant que doctorante en sciences de l'éducation, ESREA m'a permis de soumettre mes travaux empiriques et théoriques à un regard critique différent de ceux avec lesquels j'étais familiarisée. Enfin, participer aux colloques et publications avec trois des réseaux ESREA, sur « La recherche biographique », « Le genre » et « La migration, le racisme et la xénophobie », a constitué une opportunité formative unique; celle de pouvoir apprendre sur les questions qui m'intéressent sans pour autant le faire dans un cadre enfermant et réducteur.

\*\*\*

Les pages qui vont suivre ont donc pris forme au sein de ce parcours et des relations complexes que j'ai développées au fil du temps avec les sciences de l'éducation et avec une conception spécifique des processus éducatifs. Cette thèse est le résultat d'un travail de recherche indissociable de l'expérience professionnelle et collective qui a permis son déroulement. Il sera exposé à travers six chapitres faisant état de l'avancement d'une réflexion, de sa confrontation empirique et des analyses qui y ont émergées.

Le premier chapitre la situera dans le contexte social et politique des migrations clandestines et internationales, en se focalisant à la fois sur les aspects géopolitiques qui concernent l'objet de recherche et sur la manière dont ils sont traités à travers la recherche française consacrée et émergente. Faisant suite à cet état des lieux, le deuxième chapitre problématise les questions de recherche et donne contour à un objet qui prend son sens non seulement au regard d'un contexte social, mais aussi dans le cadre d'une réflexion qui a une histoire. Le troisième chapitre propose des outils théoriques et épistémologiques pour cerner et travailler la problématique. Il sera complété par les outils méthodologiques, développés dans le quatrième chapitre. Il y sera également présenté le parcours du chercheur sur le terrain précaire des migrations clandestines des femmes. Le cinquième chapitre sera consacré aux résultats de recherche. Ils seront présentés en accord avec la posture qualitative qui a été adoptée dans ce travail. L'interprétation des données sera exposée selon les méthodes de

---

<sup>9</sup> European Society for Research on the Education of Adults. [www.esrea.org](http://www.esrea.org)

recueil et dans un ordre de cohérence vis-à-vis de l'objet de recherche. Elle sera suivie par le dernier chapitre dans lequel les résultats seront discutés, mis en perspective au regard des outils théoriques proposés initialement et de nouveaux, dont la pertinence s'est imposée avec des concepts ayant émergé de l'interprétation et de l'analyse des résultats. Enfin, les conclusions de cette thèse porteront sur son éventuelle contribution scientifique, ses limites et sur les pistes de réflexion qu'elle est susceptible d'ouvrir.

## CHAPITRE I.

### CONTEXTE ET THÉMATIQUE

La migration est un facteur important dans l'érosion des frontières traditionnelles entre les langues, les cultures, les groupes ethniques et les Etats- nations[...] La migration n'est pas qu'un simple acte de passage de frontières, mais plutôt un long processus qui affecte les vies des personnes impliquées.([www.unesco.org](http://www.unesco.org))

« Jusqu'au début des années 1980, la plupart des études menées sur les migrations s'intéressaient essentiellement à l'aspect économique de la question. Seuls étaient considérés comme des acteurs économiques les hommes migrants, les femmes étant généralement perçues comme des '*sujets passifs*' de la migration – gardiennes des traditions et de la stabilité de leur foyer. Mais cette perception des choses est en train de changer. Hommes et femmes sont aujourd'hui en nombre égal parmi les migrants [...] » (OIM, Gender factsheet, p.1).

Ces mots introductoires de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) résument à eux seuls le contexte dans lequel s'inscrit notre travail. Il est question ici des migrants en tant qu'acteurs économiques, se déplaçant pour des raisons matérielles et professionnelles, mais cette entrée ouvre surtout sur une perspective plus large qui concerne la migration en tant qu'objet d'études et la migration associée au genre. C'est là que se situe notre réflexion, dont la modeste ambition est de pointer - dans le vaste champ des migrations internationales - une facette cachée de la migration, un revers subjectif qui a peu d'importance économique, mais qui dessine des parcours individuels. La migration féminine en tant qu'expérience de vie, expérience biographique, voici ce qui nous préoccupe dans ce contexte mondial où 50% des migrants sont des femmes (*Ibid.*). Plus encore, ce sont ces migrations dont la portée économique est presque négative qui nous intéressent, les voyages clandestins et les vies « sans-papiers ». Dans ce premier chapitre, nous allons donc commencer à déployer notre réflexion en explorant deux catégories de contextes en dehors desquelles elle ne peut prendre de sens, le contexte sociopolitique et le contexte scientifique. Rapporté à ce double

ancrage, notre propos sera structuré autour de d'une question principale : pourquoi écrire une thèse en sciences de l'éducation sur la migration féminine précaire en tant que lieu d'expérience d'un sujet culturel ?

## **1. Migrations internationales – de quoi parle-t-on ?**

Tout travail de recherche s'inscrit dans un contexte social et politique et tente d'apporter des réflexions scientifiques par rapport à des problématiques sociétales. Le contexte dans lequel se situe le nôtre est celui de la migration et plus particulièrement celui d'une migration précaire, « sans-papiers », sans ou avec peu de reconnaissance formelle de son existence sur le territoire national. Mais de quoi parle-t-on ? Le champ des migrations et plus particulièrement de celles irrégulières est difficile à circonscrire et presque difficile à saisir. Organisé au croisement terminologique entre le juridique, le politique et le sociologique, il est défini en direction des acteurs institutionnels qui y œuvrent et reste relativement opaque pour des chercheurs en sciences sociales qui voudraient s'y intéresser. De plus, la terminologie et les définitions en circulation renferment des situations et des évolutions sociopolitiques, car le champ des migrations internationales est en constante transformation. Le mouvement des populations et les changements économiques et démographiques entraînent des évolutions politiques et juridiques permanentes. Nous devons donc commencer par rappeler que notre recherche se situe dans un contexte d'intervention et d'études mouvant, dynamique et systématiquement temporaire. Par conséquent, dans cette première partie nous allons tenter de le circonscrire à travers la clarification de quelques définitions-clé et le marquage des principaux repères contextuels qui donnent le sens social de notre recherche.

### **1.1. Clarification des termes**

Plus qu'une problématique locale ou régionale, la migration se comprend aujourd'hui sous forme d'enjeu à l'échelle mondiale. Tous les principaux organismes d'action internationale s'y intéressent et apportent leurs définitions, leurs réflexions et leurs interventions sur le sujet. Les Nations Unies proposent une définition de la migration que nous avons retenue pour son caractère multidimensionnel :

« La migration maintenant concerne le passage des frontières politiques et administratives pour un minimum de temps. Elle inclut, les mouvements de réfugiés,

les personnes déplacées et les migrants économiques. La migration interne renvoie au mouvement d'une zone (province, district ou municipalité) à une autre. La migration internationale est une relocation territoriale des personnes entre les Etats- nation. Deux formes de relocation peuvent être exclues de cette large définition : premièrement le tourisme et le transfert de réfugiés. » (Source : [www.unesco.org](http://www.unesco.org))

A la fois englobante et précise, cette définition indique ce que la migration est et ce qu'elle n'est pas et évoque en premier lieu la notion de passage des frontières sans indiquer des repères de durée. Elle distingue ensuite entre une migration interne, au sein d'un même territoire juridique et administratif et la migration internationale. Nous observons premièrement que des éléments de compréhension similaires, comme les notions de passage ou de mouvement des populations, s'appliquent à la fois aux migrations internes et aux migrations internationales. La suite de la définition des Nations Unies confirme cela et étaye l'idée que le champ des migrations fait l'objet d'un double mouvement de complexification et d'opacification terminologique.

« Les différentes formes de migration peuvent être distinguées selon les motivations (économiques, familiales, politiques) ou selon les statuts légaux (migration irrégulière, émigration/immigration contrôlée, libre émigration/immigration) des personnes concernées. La plupart des pays distinguent différentes catégories de migrants dans leurs politiques migratoires et leurs statistiques. Les variations existantes entre les états indiquent qu'il n'y a pas de définitions objectives de la migration. » (Source : *Ibid.*)

Dans la recherche d'une objectivité pour définir la migration<sup>10</sup>, tout ce qui semble avoir été obtenu ce sont des critères de définition qui sont eux plus ou moins objectifs, comme les motivations<sup>11</sup> des migrants ou leurs statuts juridiques. Mais plus important encore, cette définition nous informe sur les politiques migratoires et leur organisation autour d'une compréhension partielle du phénomène et de critères de définition à visée objective, mais qui se heurtent aux limites humaines de l'objectivité.

---

<sup>10</sup> L'Organisation Internationale pour les Migrations ne propose pas non plus une définition plus *objective* : « Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées. » (Source : [www.oim.org](http://www.oim.org)).

<sup>11</sup> Nous pouvons bien sûr nous interroger quant à la mesure objective des motivations à migrer. Nous y reviendrons dans notre deuxième partie.

Un moyen éventuel de pousser les limites terminologiques et de mieux comprendre est de nous intéresser à ceux qui font la migration, les migrants. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) nous rappelle que :

« Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme 'migrant'. Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons 'de convenance personnelle' et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille. » (Source : [www.oim.org](http://www.oim.org))

Le premier constat que nous faisons est donc que *migrant* est plus un mot du langage commun qu'une notion de travail, à valeur juridique ou administrative. Il semble également renvoyer au mouvement, au déplacement, au passage, à l'action de migrer. Mais la définition se complique lorsqu'on revient encore une fois aux motivations qui poussent à la migration et doivent ici ne dépendre que de la volonté de l'individu concerné. De plus, l'OIM propose un certain nombre de raisons possibles sans pour autant prétendre à une exhaustivité. C'est la définition proposée par les Nations Unies qui vient compléter le portrait du migrant :

« Le terme migrant peut être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut être trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants des personnes nées dans le pays. » (Source : [www.unesco.org](http://www.unesco.org))

Elle apporte une facette supplémentaire en s'intéressant non pas au déplacement, mais aux migrants arrivés dans des pays d'accueil dans lesquels ils vivent et ils ont noué des liens sociaux significatifs. Plus encore, elle ne considère pas sa définition comme suffisamment englobante compte tenu de la diversité au niveau mondial des cadres juridiques et administratifs qui statuent sur le sujet. Pour la compléter, dans un de ses rapports<sup>12</sup>, l'UNESCO propose de considérer les catégories suivantes comme des migrants :

« a) Les personnes qui se trouvent hors du territoire de l'État dont elles possèdent la nationalité ou la citoyenneté, mais qui ne relèvent pas de la protection juridique de cet État, et qui se trouvent sur le territoire d'un autre État;

---

<sup>12</sup> Il s'agit du rapport E/CN.4/2000/82 de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants.



b) Les personnes qui ne jouissent pas du régime juridique général inhérent au statut de réfugié, de résident permanent, de naturalisé ou d'un autre statut octroyé par l'État d'accueil;

c) Les personnes qui ne jouissent pas non plus d'une protection juridique générale de leurs droits fondamentaux en vertu d'accords diplomatiques, de visas ou d'autres accords. » (Source : *Ibid.*)

Face à la difficulté d'arriver à une définition consensuelle, comme dans le cas du terme migration, les instances concernées s'attachent plutôt à classifier les types de migrants en fonction de critères mélangés (statut juridique, motivations d'avoir émigrer, etc.). Parmi ces catégories nous allons nous attarder sur les migrants en situation irrégulière qui concernent plus particulièrement notre travail. Tout au long de notre recherche nous avons été théoriquement et empiriquement confronté à la complexité de ce qu'on entend par migrants (en situation)/migration irrégulière. Entre définitions formelles voire officielles et représentations individuelles en circulation, qui sont ces migrants ? Qu'est-ce qui rend la migration irrégulière ? Commençons par répondre à cette dernière question en nous appuyant sur l'OIM qui rappelle qu'il n'existe pas de définition universelle, mais que l'irrégularité s'établit selon les perspectives des pays d'accueil et/ou de transit et, respectivement, des pays d'origine. Le critère principal est la contrevenance à la loi au sujet de l'entrée ou de la sortie du territoire, du séjour et du travail. L'absence de documents valides autorisant à entrer, à sortir d'un territoire, à y séjourner ou à y travailler détermine le statut irrégulier<sup>13</sup>. Par conséquent, un migrant en situation irrégulière est :

« Migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement. » (Source : [www.oim.org](http://www.oim.org))

Nous avons cherché à travers les principales définitions proposées à circonscrire ce qui sont pour nous des notions, avec lesquelles travaillent les chercheurs et les législateurs au niveau international. Cette démarche nous a parue incontournable avant de fixer nos repères dans le paysage migratoire actuel, de même que nous avons fait le choix de parler de *migrants*

---

<sup>13</sup> L'OIM précise également que la notion d'*illégalité* ne concerne de manière générale que les cas de trafic ou traite de personnes. Cependant, nous avons retrouvé l'utilisation fréquente de ce terme dans des travaux de recherche sur la migration, dépendant souvent de leur provenance européenne ou nord-américaine ou canadienne.

et de ne pas rentrer plus que nécessaire dans la dichotomie émigré - immigré<sup>14</sup>. Ce choix se justifie à deux niveaux. Le premier est son usage fréquent dans les travaux d'observation et d'analyse des phénomènes migratoires et le deuxième réside justement dans l'imprécision des contours de cette notion, qui échappe au final aux cases conceptuelles et permet de déployer une réflexion plus large autour des individus, de leurs motivations, de leurs parcours et de leurs statuts.

## 1.2. Tendances et évolutions

Pour les sciences sociales, le paysage migratoire international se dessine non seulement à travers sa dimension conceptuelle, mais également et surtout via sa dimension historique et politique. En tant qu'objet d'études ou de travail, les migrations internationales, avec leurs enjeux sociaux et économiques, doivent être abordées avec un regard englobant. Le contexte actuel, qui revêt de sens notre recherche, ne prend quant à lui son sens qu'une fois inscrit dans la continuité des évolutions et des dynamiques du phénomène migratoire à l'échelle mondiale. En 1996 on associait déjà les migrations internationales au phénomène, émergeant alors, de mondialisation (Guengant, 1996). Mais cela a commencé bien avant, car les premières migrations à caractère international qui ont été répertoriées peuvent être situées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (Münz, 2011). Liées principalement au travail et au commerce, elles concernent un déplacement massif des Européens outre-mer ainsi que des mouvements dits Sud-Sud dans la région des Indes, sans compter l'expansion commerciale chinoise (*Ibid.*). Le 20<sup>ème</sup> siècle confirme une première grande tendance dans les migrations internationales, celles des migrations Sud-Sud, restées les plus importantes jusqu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle (Berthomière & Hily, 2006 ; Münz, 2011). Ces migrations sont soutenues selon Berthomière et Hily par deux types de facteurs : des dynamiques anciennes, à caractère régional, déjà existantes et par des flux internationaux restreints au Sud par les politiques migratoires de plus en plus restrictives dans les pays du Nord (*Ibid.*). Si les pays du Nord ont restreint de plus en plus l'accès des immigrants venus du Sud, un phénomène parallèle est en cours de déploiement ces dernières dizaines d'années. Il s'agit des dynamiques migratoires croissantes au Nord. Contrairement aux craintes d'une massification des flux migratoires venus du Sud, ce sont les populations du Nord qui se déplacent de plus en plus<sup>15</sup>. Dans le cadre des

---

<sup>14</sup> Nous allons revenir sur ces deux termes en faisant référence au voyage migratoire, autour de la notion de transition et du processus de construction identitaire.

<sup>15</sup> Le rapport « Etat des migrations dans le monde » 2013 de l'OIM indique que les émigrants du et au nord représentent entre 3,6 et 5,2% de la population, tandis qu'au sud, les émigrants ne représentent que 3%.

migrations Nord-Nord, nous devons aussi remarquer que les femmes sont majoritaires, contrairement aux migrations internationales dans leur ensemble (Laczko & Appave, 2013).

L'Europe a elle-même été depuis de siècles une terre d'émigration et cette tendance ne s'est inversée que durant les vingt-cinq dernières années (Münz, 2011). La France demeure une destination privilégiée pour les migrants internationaux, venus du Sud comme du Nord, qui y vont et s'y installent (*Ibid.*). La situation française et européenne doit être comprise dans le contexte mondial et historique que nous avons partiellement esquissé, mais que nous pourrions résumer en tant que scène d'importantes dynamiques et de récentes transformations. Le dernier rapport de l'OCDE<sup>16</sup> et des Nations Unies sur les migrations internationales indique qu'elles n'ont cessé d'augmenter malgré le fond de crise économique. Celle-ci a tout de même ralenti ce mouvement depuis 2007 (OCDE–U.N/DAES<sup>17</sup>, 2013). Jusqu'en 2011, la majorité des migrants internationaux vivait au Nord, où se trouvent la plupart des pays de destination, avec en tête les Etats-Unis et la France à la huitième place (Banque Mondiale, UNDP<sup>18</sup>, dans Münz, 2011). Ainsi, les migrations Sud-Nord restaient les plus importantes, suivies par les migrations Sud-Sud et Nord-Nord (Laczko & Appave, 2013.). Néanmoins, l'OCDE rappelle qu'en 2013 « les migrations Sud-Sud dépassent légèrement les migrations Sud-Nord » (OCDE–U.N/DAES, 2013, p. 2). De plus, les conditions démographiques et de crise économique entraînent également la migration des populations du Nord vers le Sud. Les dynamiques les plus nouvelles et les plus amples semblent donc avoir lieu dans les pays du Nord où, dans un contexte économique difficile, les individus se déplacent plus qu'avant. Des dynamiques similaires, même si pour des raisons légèrement différentes, ont lieu dans les pays du Sud, mais ces deux mouvements restent partiellement endigués géographiquement par des politiques migratoires de plus en plus restrictives. Continent vieillissant et déstabilisé économiquement, l'Europe semble s'être prise dans un paradoxe et rechercher à travers ses politiques migratoires une solution de compromis. D'une part, les migrations internationales y apparaissent alors comme un éventuel moyen de dépassement de ses difficultés (Münz, 2011). D'autre part, la « crainte d'une invasion migratoire en provenance des pays du Sud » (Berthomière & Hily, 2006, p. 67) semble amener vers des politiques très restrictives concernant les migrations internationales. La situation française – que nous développerons plus en détails notamment au sujet des femmes et de la clandestinité – est donc celle d'un

---

<sup>16</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

<sup>17</sup> Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.

<sup>18</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement.

pays européen qui reste une destination privilégiée, malgré que le nombre d'immigrés n'y soit en croissance que depuis les années 2000 (Münz, 2011).

### 1.3. Synthèse

Le tableau ci-dessous reprend les grandes lignes qui configurent l'évolution des migrations internationales et le contexte actuel, au Nord, dans lequel s'inscrit la France. Nous avons choisi une description historique, par années, au lieu d'une dialectique Nord-Sud car nous considérons – et les statistiques relevées le confirment – que la question migratoire se pose au niveau international et dépasse aujourd'hui une quelconque opposition ou hiérarchisation entre les pays dits développés et ceux dits en cours de développement. Néanmoins, elle s'inscrit dans des rapports de pouvoir et de domination (Saïd, 2000), à caractère économique et démographique, relations qui induisent des transformations et continuent à changer l'allure des dynamiques migratoires.

<b>1990 - 2000</b>	
1990: 2,9% de la population mondiale sont des migrants internationaux	2 mil./an en moyenne d'augmentation
<b>2000 - 2010</b>	
4,6 mil/ an en moyenne d'augmentation	Soit 2,5%/ an au Sud et 2,3%/ an au Nord
<b>2009 - 2011</b>	
Augmentation au ralenti depuis 2010	Soit 1,8% au Sud et 1,5% au Nord
Au moins 69% des migrants internationaux sont originaires du Sud	Au moins 56% d'entre eux vivent au Nord
Nord-Nord : 22% Sud-Nord : 40%	Sud-Sud : 33% Nord-Sud : 5%
<b>2013</b>	
3,2% (232 mil.) de la population mondiale sont des migrants internationaux Stable au Sud et en augmentation au Nord	Tout de même : Sud-Sud > Sud- Nord La France : 7 <sup>ème</sup> place parmi les pays du nord accueillant des migrants

Tableau 1. Quelques évolutions des migrations internationales (Sources : OIM, 2013 ; OCDE –U.N/ DAES, 2013)

## 2. La migration – objet d'études

La migration internationale est avant tout un phénomène humain de déplacement, de mouvement, de fuite ou d'avancement, mais qui traduit une permanente dynamique. Tout regard, serait-il rapide, sur son évolution historique traduit et met en évidence des amplifications, des variations et des renversements de tendances, qui se produisent au croisement du social, du démographique, du politique et de l'économique. Décrire, voire comprendre ce phénomène pour pouvoir travailler autour de ses enjeux, se heurte à cette multitude d'approches et débouche sur des définitions soit très larges soit trop restreintes. C'est peut-être pour cela que la migration est de plus en plus privilégiée en tant qu'objet d'études. En préparant une thèse dont elle au cœur de la problématique, nous avons voulu savoir de quelle manière elle est étudiée en France, aussi bien à travers d'autres disciplines qu'en sciences de l'éducation. Comment s'intéresse-t-on à la migration et aux migrations ? Quelles sont les dimensions privilégiées ? Quelle compréhension aujourd'hui autour des imbrications migration-éducation ? C'est ainsi que nous avons circonscrit notre positionnement et visé notre apport à l'étude des migrations.

### 2.1. Evolution des paradigmes dans l'étude des migrations

Ce travail de thèse est à la fois modeste et ambitieux, car il cherche à mettre en exergue une autre façon de concevoir et d'étudier la migration, avec un regard orienté sur le subjectif et l'expérience, sur le sujet migrant. Mais avant de commencer cette proposition réflexive, nous ne pouvons pas au moins brièvement retracer l'évolution historique de l'étude des migrations afin de comprendre les transformations de paradigmes qui donnent à notre pensée d'aujourd'hui à la fois le sens et la possibilité d'exister. Pour ce faire, nous avons privilégié l'approche anthropologique et de la sociologie qualitative pour leur proximité et leur influence sur les sciences de l'éducation en général et sur notre travail en particulier. C'est ainsi que nous faisons notre premier constat. L'étude des migrations est une discipline jeune qui est approximée à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par les travaux de Marx, Engels et Weber (Eades, 1987<sup>19</sup>). Avant cela, les premières études sur la migration concernaient essentiellement les mobilités entre la ville et la campagne aux Etats-Unis. Louis Wirth et les sociologues de l'Ecole de Chicago ont abordé cette question autour de la distinction entre développé et sous-développé ou moderne et traditionnel - ce qui équivalait à la ville et

---

<sup>19</sup> Repris dans Barnard & Spencer (2010). Traduction de l'anglais par nos soins.

respectivement à la campagne. Ce qui est important pour nous à retenir est que, selon leur analyse, ces migrants contribuaient par leur déplacement au développement des territoires et sociétés et à la fin d'une organisation basée sur les traditions. Cette thèse alliant migration et développement a cependant été rapidement contestée par Oscar Lewis et une partie des anthropologues britanniques, en affirmant que l'urbanisation et le déclin de l'organisation traditionnelle n'étaient pas nécessairement porteuses de développement, mais au contraire pouvaient engendrer une précarisation des liens sociaux (Barnard & Spencer, 2010). De plus, il a été souligné l'importance des réseaux familiaux et d'amis dans le processus d'installation ainsi que les modalités de leur utilisation dans des situations et contextes urbains.

Les années 1960 et 1970 ont apporté un renouveau d'intérêt pour les travaux de Marx, en grande partie sous l'influence de l'anthropologie française (*Ibid.*). L'orientation dans l'étude des migrations devient alors économique sous un fond de critique du capitalisme moderne et du néocolonialisme. Autour des notions de développement et sous-développement, les migrations sont étudiées en tant que dynamiques du processus économique visant à articuler les modes de fonctionnement de pays sous-développés aux économies capitalistes, dans le cadre du néocolonialisme. Toujours sous le même prisme initialement économique, on s'est intéressé aux communautés de migrants en Europe et aux déplacements de travailleurs d'Asie vers les pays du Golf, en apportant une analyse des contextes socioéconomiques de l'immigration et de l'émigration liée au travail. L'analyse des contextes liés au travail et des communautés a permis d'affiner et parfois de contester les théories de la migration à déterminisme purement économique. A la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et en partie impulsé par les organismes internationaux qui traitent des migrations, il y a eu un intérêt pour le contexte culturel de celles-ci afin d'explorer les idées et les valeurs autour desquelles la migration s'organise ainsi que les changements qu'elle apporte à ces idées et valeurs. La tendance est donc à l'analyse des ponts et articulations entre le global et le local, entre le macro et le micro dans l'étude des migrations. Plus encore, des notions comme processus, identité et hybridité seront associés aux migrations dans une perspective qui la reconnaît également en tant que démarche individuelle portant des enjeux identitaires et de (re)construction de soi. Le regard est aujourd'hui porté sur les hommes et les territoires qu'ils investissent, les sociétés et les groupes ainsi que sur la place qu'ils y occupent ou qu'on leur accorde.

En sciences humaines et sociales, la migration est désormais conçue en tant dynamique d'altérité, de confrontation à l'autre et de changement de soi, avec ses implications transformatives sur l'individu. Cependant, n'écartons pas trop vite la dichotomie micro-

macro dans l'étude des migrations, car elle constitue le pilier central autour duquel se sont construites et succédées les théories de la migration. Avoir un panorama de l'évolution historique du regard porté sur les migrations ne suffit pas à comprendre comment étudie-t-on ce phénomène à la fois singulier et social. Que vise-t-on et par conséquent comment se construisent les approches théoriques et empiriques ? Et enfin, comment le contexte socioéconomique international traverse-t-il l'étude des migrations ? Victor Piché<sup>20</sup> nous rappelle dès le début de son ouvrage sur les théories de la migration l'objectif de toute telle théorie :

« Une théorie migratoire doit accomplir essentiellement deux choses : (1) expliquer pourquoi les gens migrent et (2) démontrer dans quelle mesure la migration atteint ses objectifs (les effets). Dans le premier cas, du point de vue des individus, on parle des raisons ou des motifs qui suscitent la décision de migrer ; d'un point de vue plus global, on recherche plutôt les facteurs sociaux et économiques qui poussent les gens soit à migrer soit à rester sur place » (Piché, 2013, p.19).

La plupart des théories ont été bâties sur le rapport entre les causes, cherchées du côté des individus et les effets, cherchés du côté sociétal<sup>21</sup>. Nous en avons retenues trois qui concernent plus particulièrement des grands axes qui structurent notre recherche : la théorie de la transition de la mobilité, la migration féminine et enfin, la face cachée de la migration, celle des clandestins et des réfugiés. Parmi les travaux qui ont attiré le plus notre attention, Piché fait référence à la théorie de Wilbur Zelinsky (dans Piché, 2013.) qui introduit les notions de transition et de mobilité en les mettant notamment en lien avec le processus de modernisation et développement que nous avons déjà évoqué. Zelinsky critique dans son article l'absence de cohérence entre les précédents modèles explicatifs de la migration en géographie et démographie et propose l'hypothèse que la transition d'un taux stable de mobilité spatiale à un taux plus élevé advient lorsqu'une société connaît un mouvement de modernisation. C'est cette dernière notion qui a apporté la majorité des critiques à l'hypothèse de Zelinsky. Les théories de la modernisation dans lesquelles elle s'inscrit - encore présentes aujourd'hui à la base des approches fondés sur le changement social et le développement - ont

---

<sup>20</sup> Victor Piché, anciennement professeur en démographie à l'université de Montréal, a apporté dans son ouvrage de 2013 « *Les théories de la migration* » une approche à la fois complète et précise sur la construction et l'évolution des théories migratoires. Son regard est bien entendu celui du démographe, cependant nous sommes permis ce léger écart par rapport à notre cadre épistémologique et disciplinaire car cet ouvrage privilégie des analyses à la fois longitudinales et historiques, et transnationales et transcontinentales et croise une diversité d'approches micro et macro autour d'un même aspect étudié.

<sup>21</sup> Nous avons déjà vu que les causes de la migration font partie des critères principaux dans la démarche de définition des termes et des concepts.



été largement critiquées pour leur dimension évolutionniste tendant à hiérarchiser voire à opposer les sociétés modernes, développées et celles traditionnelles, sous-développées. Les critères d'évaluation de l'état de développement et de modernité étant principalement macroéconomiques et organisationnels. C'est en commençant par l'anthropologie sociale et culturelle et la sociologie que ce type de thèse sera définitivement abandonné selon des critiques parmi lesquelles nous avons déjà mentionnée celle relative au processus de développement et à ses incidences sociales sur les groupes d'origine.

Restant toujours dans une perspective focalisée sur le développement et les rapports de force économiques entre les pays d'origine et ceux d'accueil, Mirjana Morokvasic tente dans sa contribution au livre dirigé par Piché d'explorer les causes et les effets de la migration par le prisme du genre et notamment des femmes migrantes. Elle s'attarde surtout sur l'insertion professionnelle des femmes immigrées et son impact sur les dimensions personnelles et surtout maritales et de couple, à travers l'enclenchement de processus d'émancipation. Ce qui nous a particulièrement intéressé sont les apports de l'auteure au sujet du changement de la condition féminine en lien avec des formes de domination multiples. Son analyse croise plusieurs axes parmi lesquels la dépendance économique et le travail comme vecteur d'émancipation et les rapports entre pays d'origine et pays d'accueil, également explicatifs de certaines dynamiques de changement. « Les changements sont donc le résultat de l'interaction entre des influences passées et présentes et il n'y a pas lieu de les attribuer au seul milieu d'accueil qui serait systématiquement perçu comme déterminant et comme un lieu de libération et d'ouverture pour les femmes » (Morokvasic, dans Piché, 2013, p.257). Malgré que l'auteure ne clarifie pas suffisamment selon nous ce qu'elle entend par changement, nous remarquons une analyse transversale de la migration au féminin en croisant des éléments d'ordre micro et macro social autour de la mise en lumière d'un processus émancipatoire et d'un équilibre des rapports de force et de domination. En ce sens, elle rejoint et renforce avec des arguments plus macroéconomiques les thèses de Sayad (2003) et Le Blanc (2010) selon lesquelles le sujet migrant se construit entre un avant (l'émigré) et un après (immigré) et toute analyse qui occulterait cette double dimension en se focalisant uniquement sur le vécu présent dans le pays d'accueil, prend le risque de céder à l'ethnocentrisme. En allant encore plus loin, l'auteure suit le fil conducteur de la condition féminine pour tenter d'expliquer les raisons spécifiques pour lesquelles les femmes migrent. Elle y rappelle une dichotomie encore présente entre des raisons d'ordre social et économique, attribuées la plupart du temps à la migration masculine, et des facteurs individuels et personnels, attribués majoritairement aux

femmes, qu'elle contestera en s'appuyant notamment sur « l'oppression et la subordination sexistes dont sont victimes les femmes dans différentes parties du monde » (Morokvasic, dans Piché, 2013, p. 262).

« La relation entre ces facteurs non économiques et les facteurs économiques détermine quelles femmes rejoindront les mouvements migratoires et quels sens prendra cette expérience pour elles, comment elles intégreront des nouvelles valeurs et de nouveaux comportements et s'y adapteront ou, au contraire, les rejeteront en bloc, cherchant refuge dans les anciens schémas et y puisant souvent leur force » (*Ibid.*, p. 262)

Enfin, ces facteurs mixtes à la source des migrations féminines se traduisent souvent par des valeurs et mentalités portées par les sociétés d'origine que les femmes perçoivent comme restrictives, coercitives et hostiles. C'est donc pour leur échapper que nombre d'entre elles choisissent la migration.

Non sans rapport avec la situation des femmes, nous nous sommes attardé sur la contribution qui termine l'ouvrage dirigé par Piché et qui traite de la clandestinité. George Tapinos (dans Piché, 2013) y théorise la migration clandestine en se plaçant dans un premier temps du côté de l'individu, migrant, confronté à un cadre légal précis qui régit l'accès aux frontières d'un pays. A travers une analyse comparative entre les Etats-Unis et le Canada d'un côté et la France et les pays européens d'un autre, il décrit la migration irrégulière comme une alternative ou une possibilité unique d'entrée dans un pays. Au-delà de l'étude de la clandestinité dans un contexte sociopolitique international et situé, l'article attire également l'attention sur l'importance de la prise en compte non seulement du migrant lui-même mais de « l'ensemble de la chaîne de clandestinité qui met en jeu une série d'acteurs » (Tapinos, dans Piché, 2013., p.505). Dans un deuxième temps, l'auteur poursuit vers les effets de la migration clandestine et notamment les effets économiques qui ne sont positifs que pour certains employeurs faisant appel à une main d'œuvre illégale. Les liens entre migration clandestine et économie souterraine sont eux aussi examinés, la première étant considérée comme un des facteurs qui alimente la seconde et non pas sa cause. En multipliant les mises en lien, Tapinos construit une théorie de la migration clandestine d'ordre économique. Il se focalise sur les rapports avec le marché du travail et l'impact sur l'employabilité des natifs et fini par conclure sur la difficulté de mesurer les effets économiques de ce type de migration.

Nous avons abordé cette troisième théorie en dernier afin de mieux rappeler certaines limites auxquelles se confronte la migration en tant qu'objet d'études. La première serait disciplinaire. La migration se voit ainsi victime de sa pluridisciplinarité. Phénomène complexe, au croisement des domaines empiriques et des disciplines, son étude connaît une grande diversité d'approches parmi lesquelles certaines se sont imposées en priorité au travers de l'histoire. Les dimensions économique, démographique, politique et sociologique ont donc tendance à être privilégiées au détriment d'approches davantage centrées sur l'individu. Malgré la recherche des causes migratoires du côté des migrants et notamment de leurs motivations, le filtre analytique reste macrosociologique. Jusqu'à récemment, l'anthropologie ne semble pas avoir apporté non plus un regard plus affiné sur la question, associant migration et mobilité autour de notions comme le changement social ou le développement. Dans l'étude des migrations, la transdisciplinarité n'apparaît donc pas comme un vecteur de mise en commun et de construction d'une perspective plus homogène. Faute d'une uniformité propice à l'émergence de modèles de compréhension du phénomène dans sa causalité et son ensemble, la primauté est accordée à ce qui urge : aux effets de la migration. Se trouve là la deuxième limite, sociale et politique, de la migration - objet d'études. Les trois théories que nous avons choisi de présenter abordent d'une manière très complète le phénomène migratoire à travers trois entrées conceptuelles : la migration en tant que mobilité, la migration féminine et la migration clandestine. L'approche est principalement démographique, mais a le mérite de passer en revue, historiquement, différentes manières de traiter ces sujets et de vouloir prendre en compte à la fois les causes et les effets migratoires. Cependant on y retrouve en filigrane une focale sur les implications d'ordre économique et sociétal.

Les contextes sociaux et politiques rattrapent et limitent le contexte scientifique autour des questions migratoires. Sa diversification, avec l'inclusion de perspectives analytiques plus variées, ainsi que leur mise en cohérence mériterait selon nous d'être enrichie. Au-delà de l'explication des causes et des effets, la *compréhension* du phénomène pourrait être empiriquement poursuivie, à travers un regard qualitatif et une écoute des individus. Ce sont certains travaux anthropologiques et de sociologie compréhensive qui, depuis le siècle dernier, ont fourni le principal contrepoint en allant en ce sens. De même, nous pensons que c'est l'étude de la migration féminine qui pourrait constituer une frontière épistémologique aux approches macrosociologiques et économiques. La théorisation de Mirjana Morokvasic semble le confirmer. L'importance des facteurs individuels et de leur imbrication avec la sphère du politique et du sociétal, la question des femmes au cœur de problématique de

pouvoir et domination dans les pays d'origine et d'accueil, imposent de se tourner vers le sujet migrant. Ces éléments ne sont pas de fait spécifiques aux femmes, mais c'est leur compréhension nuancée, contextualisée, singularisée qui permettrait de tracer également d'autres contours épistémologiques dans l'étude des migrations. Enfin, il ne faut pas oublier les spécificités empiriques de ce que l'on cherche à étudier. Les migrations et particulièrement les migrations internationales se situent sur un permanent double terrain politique et social. Cela produit des effets non seulement sur la clarification lexicale et conceptuelle au niveau mondial, restée à la fois complexe et imprécise, mais aussi sur les tentatives de théorisation « tentant d'articuler poursuite de la connaissance des formes sociales et analyse de l'exercice du politique » (Berthomière & Hily, 2006, p.67).

## 2.2. Vers un état des lieux actuel de la recherche

La poursuite de la connaissance se fait entre autres par des démarches de recherche, dont la recherche doctorale. Nous avons donc tenté une exploration bibliographique et nous nous sommes focalisés sur les sciences humaines et sociales et sur les publications et travaux de thèse<sup>22</sup> réalisés en France ces dix dernières années, car c'est dans ce contexte de recherche que notre travail se positionne, c'est là qu'il doit se distinguer et c'est là qu'il doit apporter une contribution. De même, nous avons cherché à nous rapprocher de notre propre focale, qui consiste à s'intéresser aux migrations internationales. Cette distinction conceptuelle est essentielle car elle permet de circonscrire le champ dans lequel se situe notre travail, focalisé autour des migrations du continent africain vers l'Europe et la France, et d'opérer une première distinction par rapport à d'autres manières d'appréhender la(les) migration(s).

Qu'entend-on par migration ? Comment cette notion se définit-elle dans les travaux de recherche de ces dernières années ? La dernière décennie a connu des variations importantes ainsi qu'un essor fulgurant des travaux de thèse en sciences sociales touchant de loin ou de près au domaine migratoire<sup>23</sup>. Nombre de chercheurs et de doctorants s'y sont

---

<sup>22</sup> Nous avons choisi cette entrée car nous pensons que les thèses traduisent souvent les orientations prises « en temps réel » par la recherche. Non seulement, elles permettent de saisir ce vers quoi se dirigent certains des futurs chercheurs, mais, de par leur inscription dans les travaux de centres de recherche, elles laissent également entrevoir les intérêts généraux de recherche à travers une pluralité de laboratoires et d'universités.

<sup>23</sup> Le nombre de thèses soutenues et/ou en préparation en France, en sciences humaines et sociales et sciences politiques et qui concernent plus ou moins étroitement les migrations internationales, n'a cessé de croître notamment après 2009. Parmi les 313 thèses concernées, 60 datent d'entre 2004 et 2009, les 253 autres ayant été préparées entre 2009 et 2014. C'est sur cette différence importante que se basent nos considérations, tout en tenant compte du biais introduit par nos sources, électroniques, et peut-être de ce fait moins utilisées avant 2009. (Source : [www.theses.fr](http://www.theses.fr))

intéressés, principalement dans des disciplines comme la sociologie et l'anthropologie ou les sciences de l'espace et des territoires (géographie, démographie). La diversité des approches disciplinaires oriente à son tour la manière d'appréhender la thématique. De même, entre les travaux des doctorants et les publications scientifiques en la matière on trouve également des sensibles différences. La migration internationale passionne et suscite des préoccupations. Cependant, pour le moins à travers les recherches doctorales, elle semble être souvent abordée moins en tant que migration et davantage en tant que mobilité. La mobilité des populations est souvent étudiée soit en tant que phénomène que l'on cherche à comprendre, soit en tant que contexte de déploiement des phénomènes qui intéressent. Ancrées dans des territoires spécifiques, les mobilités permettent ainsi d'appréhender des situations et modes de vie locaux par des approches de type « étude de cas » simples ou comparées, entre deux ou plusieurs territoires. Cette perspective sur les recherches doctorales n'est pas exhaustive, néanmoins il nous semble pertinent de soulever cette dynamique porteuse d'une insuffisante distinction conceptuelle entre mobilité(s) et migration(s). En effet, qu'en est-il des dimensions identitaires, socioculturelles que met en relief la migration ? Qu'en est-il des processus migratoires et des migrants eux-mêmes ? Le nombre de travaux de thèse qui incluent ces volets reste à notre sens limité.

En revanche, les auteurs de nombreuses publications, autres que les thèses, se sont penchés sur ces questions, articulant parfois autour du phénomène migratoire des notions comme l'identité ou le genre (Kazmierska, 2003 ; Laacher, 2011). En ce sens, les acteurs associatifs et institutionnels sont convoqués, le résultat étant des travaux avec un double regard sur des situations migratoires à connotation sociopolitique (Falquet, Rabaud & al., 2008). Les migrations préoccupent et notamment lorsque le phénomène migratoire se greffe sur des situations sociales, des territoires, des contextes sociopolitiques. On essaie alors de le comprendre et de l'expliquer en employant cette entrée par le terrain, par la réalité plus ou moins subjective. La migration est ainsi rapportée au travail, au genre, aux problématiques d'installation dans le pays d'accueil (Maruani, 2013 ; Crenn & Kotobi, 2012). Cela amène à une mise en avant plus importante des facteurs déclencheurs et les conséquences migratoires, personnelles et professionnelles. Parallèlement à ce mouvement empiriste dans l'étude des migrations en France, certains travaux s'orientent vers une approche davantage théorique, cherchant à théoriser et à *faire le point* sur ce qu'on entend par migration internationale aujourd'hui (Piché, 2013).

Nous saluons la présence de ce type de travaux, particulièrement utile pour une recherche doctorale comme la nôtre. Cependant, notre posture se rapproche davantage de la migration - objet empirique d'études. Le grand nombre de travaux comme ceux auxquels nous avons fait précédemment référence, dressent un paysage complet et indispensable pour le doctorant qui souhaite faire une place à ses réflexions et ses questionnements et apporter sa contribution à ce champ d'études. Cette ambitieuse entreprise s'appuie obligatoirement de manière critique sur ce qui existe déjà. En ce sens, ce que nous avons pu soulever tout au long de notre travail bibliographique relève d'une focalisation sur la migration en tant que dynamique sociale, économique et politique. Parfois abordée à travers ses acteurs principaux, les migrants, nous avons trouvé que leur parole et leur regard étaient insuffisamment privilégiés. Qu'en est-il de la migration vécue ? De la migration en tant qu'expérience de vie, qui surprend et parfois bouscule les théories déjà en place ? Notre propos est de penser la nécessité de porter une plus grande importance aux parcours singuliers et aux dynamiques subjectives à l'œuvre dans la migration, aux représentations individuelles des épreuves migratoires, des pays d'accueil et enfin, de soi, *migrant(e)*.

### 2.2.1 Migration et éducation

Cette approche s'impose d'autant plus lorsqu'on s'intéresse à la migration d'un point de vue éducatif. Les sciences de l'éducation, domaine pluri et transdisciplinaire, offrent plusieurs angles d'entrée en la matière, en mettant la focale en priorité soit sur la migration soit sur l'éducation. La plupart du temps la migration constitue le contexte spécifique propice à l'analyse de problématiques éducatives, que nous avons identifiées sous plusieurs formes. Associée à des territoires et à des mobilités, elle permet premièrement de regarder le déploiement territorial de pratiques d'enseignement ou d'accompagnement. L'école et/ou la formation sur des territoires marqués par l'immigration ou le multiculturalisme est au cœur de nombre de travaux de recherche et de thèses de doctorat. Eminemment empiriste, cette approche centrée sur les dispositifs relève souvent de l'étude de cas simple ou comparative et comporte une importante visée praxéologique. Deuxièmement, et plus proche de la perspective qui nous occupe, des travaux abordent la question éducative et/ou migratoire par le biais des acteurs. C'est en s'intéressant aux individus en migration ou aux immigrants concernés par des dispositifs, des programmes ou des pratiques que l'on cherche à accéder à une compréhension des relations complexes entre phénomène migratoire et phénomènes éducatifs. Cela ne nous a pas échappé que les approches que nous venons de citer font

référence à une certaine conception de l'éducation. A travers la pratique éducative, les processus d'apprentissage ou les particularités des populations qui en sont concernées, la majorité des travaux s'inscrivent dans le champ d'une éducation formelle. La migration y est le terrain ou la variable principale qui permet l'étude de phénomènes éducatifs. Les acteurs sont ceux à travers lesquels la migration et l'éducation se mettent en place et deviennent visibles et accessibles à l'œil du chercheur.

Malgré l'utilité incontournable de ce type d'approche nous nous posons les questions suivantes : qu'en est-il de l'informel, du *hors dispositif*, de tous ces terrains migratoires de la vie quotidienne, susceptibles de devenir des terrains d'apprentissage ? Et qu'en est-il des migrants eux-mêmes, sujets de leur éducation ? En proposant d'inverser la *logique sachante* du travail de recherche, en concevant le migrant comme principal *expert* de son expérience migratoire, Elsa Lechner disait :

« En sciences sociales, la migration est rarement analysée à partir du point de vue des migrants. Plus précisément, les études sur l'émigration et l'immigration oublient souvent à quelle rupture biographique et à quel travail de reconstruction des identités correspond l'expérience de mobilité et de transition de la migration » (Lechner, 2009, p.148).

La mobilité oui, mais non pas comme notion équivalente de la migration, mais en tant qu'une des expériences vécues par le sujet au cours de la migration. Les migrants/immigrés oui, mais non seulement en tant qu'acteurs, mais surtout en tant que sujets s'appropriant leurs parcours de migration et menant ce travail de reconstruction de soi auquel l'épreuve de la transition les oblige. Nous pensons que l'éducation et l'apprentissage dans des contextes migratoires et/ou multiculturels devrait être étudiée en prenant davantage en compte la migration comme expérience de passage, de confrontation à l'altérité et à soi. C'est là que les sciences de l'éducation pourraient s'approprier le champ migratoire en tant qu'objet d'études sous l'angle de l'individu apprenant, ce qui ouvrirait une autre perspective de réflexion sur les dispositifs et les pratiques. Notre position consiste à proposer un regard sur les processus éducatifs informels, tels qu'ils sont susceptibles de se mettre en place pour les migrants lorsque l'expérience migratoire devient expérience biographique. Tout particulièrement nous allons nous référer aux femmes migrantes en situation irrégulière.

### 3. Genre en migration

Néanmoins, étudier la migration comme expérience, comme espace biographique d'éducation et de formation de soi, oblige à changer d'angle de vue et à regarder ce phénomène dans une perspective non seulement individuelle mais *singulière*. Ce sont les parcours, les cheminements et les traversées qui vont nous intéresser. Toute cette multitude d'expériences semblables à celles des autres mais non reproductibles, car organisées et signifiées selon des logiques à chaque fois subjectives. En nous inscrivant dans cette dynamique nous avons été amenés à considérer la migration du point de vue du genre. Plusieurs raisons justifient cela. La première est liée évidemment à notre choix personnel et professionnel de travailler avec des femmes migrantes ce qui nous a obligé à prendre en compte cette dimension inéluctable. Pour l'individu l'expérience s'articule différemment selon ses appartenances de genre. La deuxième est d'ordre social, politique et scientifique et concerne le statut actuel des femmes dans le contexte migratoire international ainsi que les retombées de ces évolutions sociopolitiques dans l'univers scientifique en sciences humaines et sociales.

#### 3.1. Féminisation des migrations et politiques migratoires au féminin

Au niveau mondial, les femmes représentent près de la moitié des migrants et les différences entre les hommes et les femmes dans toutes les dimensions de la réalité migratoires sont de plus en plus considérées par les principales autorités sur la question<sup>24</sup>. Elles ne semblent être majoritaires que dans le cadre des migrations Nord-Nord, 10% des migrantes internationales étant également installées au Nord. Enfin, la plupart des migrantes internationales ont tendance à aller du Sud vers les pays du Nord (Laczko & Appave, 2013.). Si nous nous intéressons à la situation de l'Union Européenne et de l'Europe au sens large, la première constatation est celle d'une rareté des réflexions et données concernant la migration des femmes - au profit de celles en rapport avec le marché du travail par exemple – rareté reflétée en une certaine mesure dans les politiques. Pourtant les femmes représentant près de la moitié des émigrés vers l'UE, dont un tiers des demandeurs d'asile (CIMADE<sup>25</sup>, 2013). Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM), co-

---

<sup>24</sup> A titre d'exemple, les Nations Unies encouragent ainsi la prise en compte des « sexospécificités » dans la mise en place de certaines politiques migratoires, visant notamment l'accès à l'emploi (Rapport de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 22 août 2010, p.13).

<sup>25</sup> Comité Inter- Mouvements Auprès des Evacués.



financé par l'Union Européenne, s'est toutefois penché sur la question<sup>26</sup> avec deux principaux apports intéressants. Premièrement, la féminisation des migrations – surtout dans le cadre des migrations Sud-Nord qui nous préoccupent ici - est abordée en tant que phénomène à part entière et mise en lien notamment avec l'émergence des politiques de regroupement familial dans nombre de pays de destination, particulièrement en Europe. Cette approche, datant de 2011, est pourtant aujourd'hui de plus en plus marginalisée au privilège des conceptions des femmes en tant que migrantes indépendamment des hommes. Deuxièmement, le CARIM fournit des informations au sujet des pays d'origine et de destination et de leur influence sur les variations des types des migrations féminines au Nord<sup>27</sup>. Si les facteurs économiques, liés à l'accès au marché du travail dans les pays de destination, sont mis en avant, le degré d'autonomie des femmes dans les pays d'origine est également cité comme impactant à la source les migrations féminines. Le CARIM reconnaît la complexité de la question et propose de l'étudier à travers trois modules : démographique et économique, juridique et sociopolitique (Source : [www.carim.org](http://www.carim.org)). Toutefois, l'approche du phénomène - même dans le volet dit *sociopolitique* - laisse peu de place à la compréhension par un biais qualitatif des éléments qui influent sur la migration des femmes et encore moins des configurations complexes dont émergent et en lesquelles résultent ces éléments.

Au niveau international, dès 1995 l'Organisation Internationale pour les Migrations a introduit quant à elle la problématique du *genre* parmi ses politiques. Avant d'aller plus loin, clarifions rapidement cette notion. Si elle renvoie à la perception des relations et des différences entre les hommes et femmes, dans le champ des migrations internationales le concept de genre s'articule notamment sur des différences d'expérience. Il ne s'agit pas d'insister sur les distinctions intrinsèques voire biologistes et leurs incidences sur les caractéristiques migratoires, mais de faire plutôt l'inverse. L'enjeu, pris aujourd'hui en compte par les organisations internationales et de plus en plus par la recherche, est de regarder comment l'expérience migratoire se conjugue en fonction du genre. A partir de ce point, les angles d'approche peuvent être multiples. Très souvent, au niveau national et international, cette conjugaison se fait au féminin avec la prise de conscience des spécificités qui caractérisent la migration pour les femmes, par rapport aux hommes. L'OIM a pris en compte dans le cadre de ses politiques plusieurs facettes liées au parcours migratoire, en insistant sur ce qui peut être considéré comme spécifique aux femmes (Laczko & Appave, 2013). Nous

---

<sup>26</sup> En indiquant entre autres qu'en 2010 on recensait 105 millions de femmes migrantes internationales dans la monde contre 109 millions d'hommes (Source : [www.carim.org](http://www.carim.org)).

<sup>27</sup> Pour 2008, les femmes originaires de l'est et du sud du bassin méditerranéen et d'Afrique Sub-saharienne représentaient au niveau mondial 38,4% (Source : [www.carim.org](http://www.carim.org)).

avons retenu deux axes : (1) les femmes plus susceptibles que les hommes de devenir victime de réseaux organisés en amont et pendant leur parcours et (2) les femmes migrantes dans des formes directes et indirectes de dépendance vis-à-vis des hommes, notamment en lien avec des contextes culturels d'origine.

Au-delà des rapports sur la situation des femmes immigrées et en migration<sup>28</sup>, un des travaux qui a attiré notre attention est celui fait par Lauren B. Engle pour l'Organisation Internationale pour les Migrations en 2004 et qui met en perspective historiquement, politiquement et scientifiquement plusieurs aspects phare du discours social qui articule genre et migration. Plus particulièrement, elle pose une clarification conceptuelle essentielle qui est fondamentale dans la suite logique de notre travail. Elle court-circuite la tendance qui fait de la féminisation de la migration presque un postulat dans les milieux de la recherche et va ainsi plus loin que la contribution de l'Union Européenne/CARIM en la matière. Engle (2004) rappelle que, historiquement, les femmes ont toujours été représentées parmi les migrants internationaux et que aujourd'hui ce n'est pas le nombre de migrantes qui a significativement augmenté par rapport à celui des hommes. La féminisation des migrations doit être surtout comprise d'un point de vue *qualitatif*, au regard des conditions de voyage, des motivations, des capacités et des pouvoirs d'agir des femmes. L'auteure situe les premières traces de la migration féminine en 1800 et insiste donc sur le fait que ce n'est pas la présence des femmes parmi les migrants qui a changé, mais ce sont les raisons de leur migrations et les façons de les recenser. De plus, dans le domaine des migrations internationales la difficulté de rendre compte de l'expérience des femmes a été entre autres liée à leur non identification en tant que groupe distinct. C'est à partir des années 1970 que les évolutions politiques autour des mouvements féministes attirent l'attention sur les femmes et leur condition, y compris dans le champ des migrations et l'auteure identifie à partir de ce moment six paradigmes dans l'étude des femmes (*Ibid.*). Cependant, nous devons remarquer que ces paradigmes se divisent seulement en deux grandes catégories : les femmes et le développement et les femmes et la migration forcée. Nous retrouvons dans ces outillages théoriques la même approche explicative centrée sur les causes (dont la migration forcée) et les effets de la migration (le développement) à laquelle on articule ce qui semble faire, à différents moments de l'histoire, la spécificité des femmes. En dépit du grand intérêt qu'elle présente, cela nous questionne quant à l'appréhension des femmes en tant que sujets migrants à part entière. Selon nous,

---

<sup>28</sup> Focalisés de plus en plus ces dernières années sur les situations professionnelles, l'accès à l'emploi et la disqualification des femmes immigrées à travers le monde. (Source : [www.iom.int](http://www.iom.int))

l'expérience migratoire – d'hommes ou de femmes – ne se limite guère à ces deux extrémités du parcours.

### 3.2. La France : entre combats pour les migrants et combats féministes

Le contexte français en la matière s'inscrit à son tour dans les dynamiques sociopolitiques internationales et européennes que nous venons d'esquisser. Pour les résumer, plusieurs éléments-clé peuvent être retenus. Premièrement, la migration des femmes n'est que relativement récemment prise en compte en tant que phénomène à part entière. C'est à ce moment qu'on parle de féminisation des migrations, alors même que les femmes vraisemblablement migrent depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle. A ce propos, émerge la nécessité de comprendre les motivations, les enjeux et les spécificités qui définissent la dite féminisation des migrations internationales. Deuxièmement, pour répondre à cette nécessité, les travaux et les politiques afférentes menés au niveau mondial ont tendance à se cristalliser autour des causes et des effets migratoires, en soulevant un certain nombre de particularités liées aux femmes. Parmi elles, les formes complexes de dépendance vis-à-vis des hommes durant toutes les étapes de la migration, associées directement ou indirectement à une vulnérabilité accrue face aux violences. En ce sens, il faut remarquer une incidence concrète de ces aspects sur l'accès aux procédures d'entrée sur le territoire et de régularisation, entre autres à travers le regroupement familial, assez développé en Europe et en France. Enfin, rappelons qu'au niveau mondial la plupart des migrantes internationales se déplacent du Sud vers le Nord, mais qu'elles ne dépassent le nombre de migrants hommes que dans le cadre des migrations Nord - Nord.

Plus précisément, en Europe 52,4% des migrants sont des femmes et en France ce pourcentage s'élève à 53%<sup>29</sup> (CIMADE, 2013). Le changement de politiques d'immigration avec une volonté de réduction de l'immigration légale liées au travail, a en effet rendu le regroupement familial une des principales modalités d'accéder au territoire français. Cependant, la féminisation des migrations en France est tout aussi complexe qu'ailleurs dans le monde. « Aujourd'hui si six femmes sur dix migrent en France pour rejoindre leur conjoint, les autres voyagent seules, portant leur propre projet migratoire » (*Ibid.*, p. 6). Dans ce cas de figure, il ne faut pas oublier ce que l'OIM a déjà mis en exergue et qui sont les diverses formes de violence et coercition, souvent à caractère culturel, liées au statut de femme, qui

---

<sup>29</sup> Les auteures rappellent que les migrations féminines en France ont déjà une histoire. En 1946, 42% des immigrés étaient des femmes (CIMADE, 2013).

entraînent une partie des migrations féminines. Les politiques françaises y ont été influencées et la reconnaissance légale de la présence sur le territoire est censée prendre en compte ces éléments<sup>30</sup>. Ainsi, le dernier rapport du groupe de travail sur l'Égalité pour les femmes migrantes du Ministère des Droits des Femmes pose dès le début la nécessité d'une refondation des politiques d'accueil et d'intégration face aux proportions actuelles des femmes parmi les migrants internationaux en France (Noblecourt, 2014). Contrairement aux positions de l'OIM, ce rapport nuance le poids du « joug communautaire » (*Ibid.*, p.10) comme facteur d'influence dans les migrations féminines en argumentant le nombre croissant de femmes qui migrent indépendamment des hommes et pour des raisons similaires. En France, ce serait surtout le cas des migrantes venues d'Afrique centrale et du Golfe de Guinée qui sont, avec l'Algérie, les pays d'origine dont les migrations vers la France sont les plus féminisées (*Ibid.*). La migration autonome des femmes est associée à des processus d'individualisation, dont elle est « à la fois une dimension et une conséquence », car elle implique une forme d'indépendance vis-à-vis des communautés d'origine, mais aussi une plus grande vulnérabilité tout au long du parcours (*Ibid.*). Cette dernière est principalement liée non pas à des aspects communautaires ou socioculturels, mais de survie dans l'irrégularité administrative. Le rapport reconnaît donc la complexité des dynamiques migratoires féminines, mais nous pensons qu'il tend à la simplifier et la réduire à (1) leur caractère émancipatoire pour les femmes et (2) aux dangers encourus en raison du statut irrégulier et de la précarité qu'il engendre. Cela est fondamental, mais la notion de projet migratoire – qui concerne les migrantes autonomes – n'impliquerait-elle pas d'autres enjeux et aspects d'ordre communautaire, familial et même politique voire militant ? Serait-elle essentiellement qu'une lutte pour la survie avec une composante d'individualisation ? Toutefois, n'écartons pas trop vite cette lutte pour survivre lorsqu'on est en situation irrégulière, que ce rapport a le mérite de reconnaître. Plusieurs dimensions y sont, à juste titre selon nous, mises en avant. Premièrement, « l'hyper-précarité – administrative, matérielle et sociale » (*Ibid.*, p. 24) qui pourrait être davantage étudiée, et qui expose les femmes. Deuxièmement, des violences spécifiques au statut féminin avec souvent une importante composante socioculturelle, comme les mutilations sexuelles ou les mariages forcés. Enfin, bon nombre de migrantes arrivent seules, mais leur démarche s'inscrit dans un projet marital où elles gagnent la France dans le cadre du regroupement familial. Parmi elles, beaucoup se retrouvent dans une

---

<sup>30</sup> Un cas particulier reste celui des demandeuses d'asile sur lequel nous reviendrons. En effet, la diversité des situations individuelles et le cadre légal étroit de la convention de Genève limitent l'accès de nombreuses femmes à une véritable protection contre la violence, pourtant au cœur de leur démarche migratoire.

situation de dépendance juridique et économique ainsi que de subordination au sein du foyer (*Ibid.*).

Nous avons insisté sur les violences faites aux femmes migrantes car cela semble être un phénomène devenu systématiquement annexe de la migration féminine irrégulière en France. Il est notamment beaucoup signalé par les acteurs associatifs qui œuvrent dans ce champ et qui sont - peut-être plus en France qu'ailleurs - les principaux porte-parole des migrantes et interlocuteurs des pouvoirs publics. Conviés entre autres à participer à des groupes de travail, comme celui que nous venons de citer, les collectifs d'associations se positionnent comme des acteurs d'influence incontournables des politiques adoptées. Parmi les chercheurs travaillant sur ces sujets, la collaboration avec les associations est également essentielle, à la fois sur le plan empirique et théorique. Les perspectives scientifiques et académiques sur les migrations féminines s'inscrivent donc dans un dialogue permanent et systématique avec les réflexions associatives en la matière. Dans ce travail, nous ne ferons pas exception et c'est par le biais empirique et théorique de notre collaboration avec les acteurs associatifs que nous avons noté la cristallisation du phénomène migratoire féminin en France autour de la notion de *double violence*.

« En raison de leur genre et de leur situation d'étrangères, les femmes peuvent être frappées par ce que l'on appelle la 'double violence'. En tant que femmes, elles peuvent être victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles [...] chez nous ou dans leurs pays d'origine. Comme étrangères, elles peuvent subir des violences institutionnelles [...] contraintes de vivre dans la précarité et l'invisibilité » (Bissières, 2011, p.2).

Cette notion doit être comprise à deux niveaux. D'une part, elle traduit une réalité du terrain associatif et migrant qui concerne les femmes en situation irrégulière en France et d'autre part elle montre l'orientation des travaux et des politiques sur les migrations féminines. Dans ce dernier cas, le combat est double. Les associations impulsent des actions où la défense des femmes migrantes se conjugue presque automatiquement avec la défense des droits des femmes au sens large. Au-delà de postures féministes – qui ont été dans certains cas fondatrices des prises de positions actuelles – le cœur de cette posture consiste à identifier les femmes comme un groupe social à part<sup>31</sup>, avec ses spécificités migratoires. Dès l'instant où les situations des femmes migrantes sont superposables à certains niveaux à celles d'autres

---

<sup>31</sup> Rappelons que c'est entre autres ce défaut de considération qui a porté préjudice à l'étude et à l'avancement des politiques en matière de migration féminine ces derniers siècles (Engle, 2004).

femmes, le propos politique se complexifie et prend un caractère féministe et migratoire indissocié. De même, la notion de *politique* doit être comprise ici au sens d'un militantisme caractérisant la situation française. Cette action collective militante influe sur les décisions et les réglementations adoptées et impacte directement l'expérience migratoire des femmes et, en cela, nous ne pouvons occulter son influence sur le paysage sociopolitique dans lequel se situe notre travail. Deux traits principaux semblent concerner le contexte français. Le premier est la neutralité de la plupart des textes législatifs (Lesselier, dans Bissières, 2011), qui amène à une prise en compte compliquée de tout ce qui a trait aux femmes en particulier et le deuxième est la nature ancrée de nombre de textes administratifs. En effet, dans le cas des femmes migrantes, l'évolution de la loi semble suivre un mouvement de bas vers le haut, où l'expérience de terrain des associations et de leurs bénéficiaires est portée par des actions militantes vers les décideurs.

#### **4. Les migrations précaires et les parcours clandestins : France et Europe**

Cette dynamique propulsée par les collectifs associatifs n'est pas sans intérêt pour notre travail qui adopte également une posture privilégiant l'expérience des femmes en tant que femmes *et* migrantes, au détriment de considérations unifocales. Mais une troisième dimension non négligeable vient compléter notre thématique. Elle concerne la clandestinité, le statut irrégulier et la violence administrative, sociale, physique et morale qui y est souvent associée. C'est donc au contexte clandestin, illégal et invisible que nous allons nous intéresser dans cette partie, en essayant toujours d'identifier ce qui concerne et caractérise particulièrement les femmes. Nous allons donc passer en revue le champ politique et définitionnel complexe autour de la clandestinité avec lequel nous avons été amenés à travailler, en distinguant particulièrement les demandeurs d'asile.

##### **4.1. « Sans-papiers »**

En 1999 le rapport annuel de l'OCDE sur les Tendances des migrations internationales citait la définition suivante des migrations clandestines :

« La convention n°143, adoptée par la Conférence du BIT en 1975, définit les migrations clandestines ou illégales comme celles où les migrants 'au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou leur emploi dans des conditions contrevenant aux conventions ou accords internationaux, multinationaux ou bilatéraux

pertinents ou à la législation nationale' » (Moulier Boutang, Garson & Silberman, 1986 cités par Tapinos, dans Tapinos, 2013, p.247)

Font partie des clandestins tous ceux qui entrent de manière illégale sur un territoire national ou qui y rentrent légalement mais y restent au-delà de l'expiration des titres permettant le séjour légal. En Europe, cette dernière catégorie se définit à partir du moment où il y a refus de renouvellement du titre de séjour (*Ibid.*). Tapinos rappelle également la dimension temporelle que comporte la migration clandestine, à la fois pour les migrants – pour qui la situation irrégulière peut avoir un caractère exceptionnel, temporaire ou permanent - et pour les pays concernés – qui peuvent être des pays dits de première entrée ou des pays d'installation. Enfin, du point de vue de la mesure de la migration clandestine – principal objectif du rapport de l'OCDE – trois catégories peuvent être distinguées :

« [...] *clandestinité à l'entrée* – flux d'entrées illégales de migrants pendant une période donnée -, *clandestinité au séjour* – effectif de la population étrangère présente illégalement sur le territoire national à un moment donné -, *clandestinité à l'emploi* – effectif de travailleurs étrangers clandestins à l'emploi. » (*Ibid.*, p. 249)

Ces définitions s'inscrivent à leur tour dans l'ensemble complexe des tentatives de conceptualisation du champ des migrations internationales, que nous avons déjà évoquées. Pour le chercheur, elles reflètent l'amplitude et la relative absence de cohérence entre les diverses perspectives, tout en constituant d'incontournables notions de travail. Ce que nous retenons est que la clandestinité, en Europe et dans le monde, est une question à deux facettes où les politiques des Etats et les situations des migrants se confrontent. Le résultat se traduit par des politiques migratoires en permanente refonte et réflexion. En 2010, l'OIM insiste sur ce point et notamment sur la nécessité d'une homogénéisation de ces réflexions, sinon des politiques elles-mêmes. Elle introduit ainsi la notion de *flux mixtes* que nous trouvons pertinente pour notre travail, car elle a la caractéristique d'être inclusive et peu enfermante. Les flux mixtes comprennent des migrants économiques, des réfugiés et des demandeurs d'asile et privilégient tout particulièrement la présence de migrants dits vulnérables<sup>32</sup>, prenant en compte la diversité des motivations qui conduisent à l'émigration (Cholewinski, 2010).

Ce concept prend davantage en compte les problématiques individuelles et les spécificités nationales dans la gestion des migrations. D'emblée, nous constatons une sensibilité vis-à-vis des situations particulières liées aux violences et aux discriminations de

---

<sup>32</sup> Parmi eux : les victimes de trafic et de traite d'êtres humains et les victimes de violences physiques et psychologiques (y compris des violences liées au genre) (Cholewinski, 2010).

genre. Mais n'oublions pas que, en ce qui concerne les migrations internationales, ce sont les Etats de droit qui ont la suprématie dans la gestion et, plus important pour nous, dans l'approche du phénomène. En France, ce sont les migrations familiales qui connaissent le plus important essor notamment via le regroupement familial et les mariages binationaux (Lesselier, dans Bissières, 2011)<sup>33</sup>. Pour l'année 2012, la CIMADE dénonce un premier élément essentiel qui est le renforcement de la dissuasion des étrangers à entrer et à séjourner en France, à travers le durcissement des procédures d'obtention de titres de séjour et de visas auprès des consulats. « Réduire le nombre de demandes de titres de séjour ou de visas, c'est renvoyer les étrangers en situation précaire à la clandestinité » (Marin & Belaïch, 2012, p.45). Pour les étrangers entrés sur le territoire français, la procédure d'obtention ou de renouvellement du titre de séjour a subi des modifications impliquant davantage les contestations juridiques en cas de refus et donc le passage obligatoire par les tribunaux. C'est ainsi que la CIMADE explique le rôle croissant des associations auprès des migrants, souvent démunis face à ces procédures administratives. Dans ce contexte, il est difficile d'estimer le nombre de clandestins vivant sur le territoire français. En revanche, le rapport au Premier Ministre sur la Sécurisation des parcours des étrangers en France de 2013 fait état – en partie en réponse aux revendications associatives – du lien qui existe entre l'accès au séjour durable et l'intégration des étrangers en France. On y insiste sur la nécessité de délivrer davantage de titres de séjour pluriannuels<sup>34</sup>, ainsi que d'améliorer les conditions d'accueil en préfecture. Nous n'allons pas nous attarder ici sur la notion d'intégration, par ailleurs désormais discutée au sein même d'organismes de l'Etat<sup>35</sup>. Mais cette notion est à mettre en lien avec celle de précarité évoquée par la CIMADE, en cela que les difficultés administratives et juridiques d'accès à la régularisation, la régularisation temporaire et le maintien dans la clandestinité, induisent des formes de précarité et bloquent tout processus d'intégration. Le paysage sociopolitique français relatif à la migration irrégulière se dessine donc ainsi, autour d'un cadre législatif et administratif qui peut entraîner des formes de précarité.

Si nous devons situer les femmes dans ce contexte, nous pourrions dire que les voies légales d'entrée en France qui leur sont présentées sont essentiellement liées au regroupement familial avec des membres de la famille y vivant déjà et/ou le mariage. Entre 2006 et 2011, le

---

<sup>33</sup> Ces migrations légales à l'entrée concerneraient entre 90 000 et 150 000 personnes par an depuis 2000 (Lesselier, 2008).

<sup>34</sup> Trois types de titres de séjour existent en France, selon l'ordonnance de 2 novembre 1945 : « ceux attribués aux résidents dits 'temporaires', valables un an ; ceux attribués aux résidents dits 'ordinaires', valables trois ans ; ceux réservés aux résidents dits 'privilegiés', valables dix ans » (Fekl, 2013).

<sup>35</sup> Nous pensons au rapport sur l'intégration fait au premier ministre en février 2013 (Tuout, 2013).



nombre de femmes bénéficiant d'un premier titre de séjour de plus d'un an a légèrement dépassé celui des hommes, se situant aux alentours de 51%. Selon les régions d'origine, environ 58% des immigrés ainsi régularisés, hommes et femmes, sont issus du continent africain (Mazuy, Barbieri & D'Albis, 2013). Même si le dispositif du regroupement familial n'est bien sûr pas exclusivement féminin, les femmes qui sont régularisées dans ce cadre sont tout de même majoritaires (Lesselier, 2008). Les entrées légales dans le cadre du regroupement familial ou du mariage comportent cependant une série de conséquences qui peuvent amener les femmes à se trouver en situation irrégulière. La première est liée à la notion de double violence que nous avons déjà évoquée et qui implique une dépendance du statut légal de la continuité du mariage en bonne entente. Toute séparation conflictuelle, avec manque de collaboration du conjoint quant au maintien de ce statut, peut alors renvoyer les femmes dans une situation de « sans-papiers ». La deuxième concerne les femmes migrant seules, hors du cadre sus-cité, qui sont parfois contraintes à recourir à des voies illégales, à des réseaux familiaux ou amicaux, mais qui se retrouvent également plus facilement en situation de victimes (*Ibid.*). Le regroupement familial peut donc comporter des conséquences risquées quant au passage dans l'irrégularité pour les femmes, mais pour l'Etat c'est également un dispositif susceptible d'abus. Claudie Lesselier rappelle que c'est pour cette dernière raison qu'il a fait l'objet de nombreux remaniements et a souvent été au cœur des mobilisations associatives :

« Aujourd'hui, avec la politique dite de 'lutte contre l'immigration subie', revient en force le discours sur les 'abus du regroupement familial', les 'mariage de complaisance' en vue d'obtenir un titre de séjour ou la nationalité française, ou encore sur les 'fausses reconnaissances de paternité'. Les lois les plus récentes (26 novembre 2003 et 24 juillet 2006) restreignent considérablement les droits des personnes bénéficiant du regroupement familial et des conjoint-e-s de Français-es, entravent leur entrée en France et rendent leur situation administrative plus précaire » (*Ibid.*).

Le paysage législatif en matière de migrations clandestines, en France et ailleurs, est confronté au double enjeu de la gestion des flux migratoires et de la prise en compte des situations particulières voire individuelles. La terminologie et le cadre légal évoluent constamment et font systématiquement l'objet de revendications et de mobilisations visant un rééquilibrage en faveur de populations plus concernées que d'autres par des risques liées à la clandestinité. Tel est le cas des femmes, pour lesquelles stratégies migratoires et matrimoniales sont plus souvent imbriquées que pour les hommes (*Ibid.*) avec tous les risques

que cela suppose, dont notamment ceux de la double violence et de la dépendance administrative et juridique du conjoint.

#### 4.2. Demandeuses d'asile

Celles et ceux qui migrent hors de ce cas de figure s'inscrivent dans d'autres types de dispositifs, non sans complications. Parmi eux nous avons porté notre attention sur la demande d'asile qui a connu, en France, une hausse « de plus de 73% entre 2007 et 2012 » (Létard & Touraine, 2013)<sup>36</sup>. La procédure de demande d'asile et le statut de réfugié sont régis par la Convention de Genève de 1951 et le protocole de 1967 qui permet l'application du terme *réfugié* à toute personne :

« Qui, par suite d'évènements survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. [...] Ne sera pas considérée comme privée de la protection du pays dont elle a la nationalité, toute personne qui, sans raison valable, fondée sur une crainte justifiée, ne s'est pas réclamée de la protection de l'un des pays dont elle a la nationalité » (HCR<sup>37</sup>, 2007).

En Europe occidentale, les dispositifs nationaux traitant des demandes d'asile ont notamment été réformés après une importante croissance du nombre des demandes durant les années 1980 et 1990 (Tapinos, dans Tapinos, 2013). Ce sont les Traités de Maastricht de 1992 et d'Amsterdam en 1997 qui ont fondé la législation européenne en matière d'asile, aujourd'hui établie par le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, article 78 (Létard & Touraine, 2013). L'orientation dès le début a été une harmonisation des politiques européennes au sujet de l'asile et des réfugiés. La procédure d'obtention du statut de réfugié comporte des implications par rapport à la clandestinité et à des situations du moins temporaires de précarité. George Tapinos revient sur son déroulement dans la perspective des demandeurs et explique que les premières demandes sont la plupart du temps rejetées

---

<sup>36</sup> En 2012 les pays de l'OCDE enregistraient 464 850 d'entrées de demandeurs d'asile, dont 54 940 en France. En 2013, dans le monde, seuls 7% des migrants internationaux étaient des réfugiés (OCDE – U.N/DAES, 2013).

<sup>37</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

(Tapinos, dans Tapinos, 2013). Cela place les individus dans l'obligation de quitter le territoire, et donc dans l'illégalité s'il refuse de le faire, ou de faire appel de la décision. Durant la période du recours, le demandeur a le droit de séjourner légalement sur le pays. A ce stade, les situations selon les pays européens diffèrent, certains octroyant le permis de travail en attendant la décision juridique et d'autres, comme la France, ne l'octroyant pas<sup>38</sup>. En tous les cas et notamment dans ce dernier, la durée de la procédure implique pour les pays concernés une responsabilité matérielle vis-à-vis des demandeurs, qui bénéficient de couvertures sociales et, le cas échéant d'allocations spécifiques. Cette situation dans un contexte général de hausse des demandes a entraîné en 1990 la mise en œuvre de la convention de Dublin, limitant les candidats à l'asile à une seule demande pour l'ensemble de l'Union Européenne. Les Etats de l'Union sont tous tenus au principe de non- refoulement et considérés comme des pays sûr. Parmi eux, celui où la première demande est déposée devient le l'Etat membre responsable de l'examen de la demande (Source : [www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)). La situation de l'asile s'apparente à une configuration complexe de rapport de forces entre les migrants - contraints par d'autres configurations sociopolitiques dans les pays d'origine - et les Etats récepteurs, pour lesquels les migrations clandestines se traduisent en effets économiques. Enfin, au cœur de cette configuration réside la question de la régularisation, au cas par cas ou massive, qui, historiquement, ne semble pas avoir eu d'effet sur la réduction des flux clandestins (Tapinos, dans Tapinos, 2013).

En France, depuis 2010 le dispositif de l'asile dépend entièrement du Ministère de l'intérieur (Marin & Belaich, 2012). Le nombre de demandeurs a augmenté de 60% depuis 2007, tout en restant inférieur à celui de 2001<sup>39</sup>. Le délai moyen d'instruction d'une demande par l'OFPRA est de cinq mois et peut aller jusqu'à vingt-trois mois pour ceux en procédure Dublin II<sup>40</sup>. Durant ce temps, 25% des demandeurs sont hébergés dans un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 35 000 sont sur liste d'attente et 13 022 sont hébergés dans le cadre de dispositifs d'urgence. Un autre élément qui a attiré notre attention est la concentration territoriale des demandeurs d'asile. Certains lieux de première demande sont alors considérablement plus sollicités que d'autres. Tel est le cas de l'Ile-de-France qui

---

<sup>38</sup> Dans des cas exceptionnels, l'autorisation de travail peut être délivrée à un demandeur d'asile pendant l'examen de sa demande ou de son recours, sous condition de bénéficier d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail ou dans le cas du dépassement par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) d'un délai de traitement de la demande d'un an.

<sup>39</sup> En 2010, l'OFPRA a enregistré 37 000 premières demandes et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) 27 500 recours (Marin & Belaisch, 2012).

<sup>40</sup> Vingt-trois mois nécessaires pour engager la procédure non pas en France, mais auprès du pays dit responsable de l'exam de la demande, c'est à dire celui où le migrant a fait sa première entrée ou a déposé sa première demande d'asile.

accueille à elle seule près de 40% de ces demandes (Létard & Touraine, 2013). Concernant l'origine des demandeurs, les données diffèrent entre les associations et les rapports publics. Selon la CIMADE, le Kosovo, la Russie, le Bangladesh, la RDC et le Sri Lanka seraient les plus représentés, tandis que le dernier Rapport sur la réforme du droit d'asile remis au Ministère de l'intérieur fin 2013 indique que 37% d'entre eux seraient originaires d'Afrique, 34% des pays d'Europe hors UE et 24% d'Asie. En tous les cas, les deux types de sources s'accordent sur trois aspects fondamentaux : (1) la hausse importante de la demande ces dernières années, (2) la dégradation progressive des conditions d'accueil et de traitement des dossiers, avec un allongement du temps d'attente, et (3) un durcissement procédural qui amène aujourd'hui la France à se situer sur la deuxième place en Europe en tant que pays d'accueil, derrière l'Allemagne (*Ibid.*). En effet, pour la CNDA, le délai moyen d'instruction des recours était de quinze mois en 2010. Cette durée ne s'applique pas aux demandeurs visés par la procédure prioritaire, également en hausse en 2010. Cette procédure concerne ceux dont le dossier est considéré comme non fondé par les préfetures et dont l'OFPRA doit étudier la demande selon des délais réduits. Si toutefois, celle-ci est rejetée, les demandeurs peuvent faire appel auprès de la CNDA, mais, contrairement aux autres catégories, l'examen en appel ne permet pas de suspendre les mesures d'expulsion vers les pays d'origine. Après recours, un refus définitif de l'asile implique dans tous les cas une mesure d'éloignement soit avec une aide au retour volontaire soit de manière contrainte. Cependant, toutes les sources que nous avons étudiées s'accordent sur le fait que nombre de demandeurs - dont les chiffres sont impossibles à estimer (*Ibid.*) - demeurent sur le territoire français après le refus, dans une situation d'illégalité et de grande précarité. Cela est lié, outre les craintes liées au retour dans le pays d'origine que nous pouvons imaginer, à l'ancrage produit par les deux ans environ de procédures passés sur le territoire (*Ibid.*). Dans ce contexte, les autorités reconnaissent le rôle de plus en plus présent des associations « appelées caritatives par le cahier des charges de l'OFII<sup>41</sup> » (Marin & Belaich, 2012, p. 22).

Les contours du paysage européen et français des migrations clandestines se tracent donc autour de quelques grandes lignes : le nombre croissant de migrants en attente de régularisation, les conditions d'accueil en dégradation et un durcissement des procédures. Pouvoirs publics et milieux associatifs y sont dans des rapports permanents de collaboration et de forces autour de ces questions. Dans cette partie nous avons tenté de mettre en dialogue parole associative et administrative afin de mieux cerner le contexte sociétal dans lequel se

---

<sup>41</sup> Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

situent les parcours singuliers des migrants. Le grand enjeu des politiques migratoires est de concevoir des orientations et des dispositifs qui puissent mieux prendre en compte la relation entre réalités sociopolitiques et économiques et parcours de vie. Concernant les femmes, en France, la facette féministe et liée au genre est non négligeable. Combat pour les migrants et combats pour les droits des femmes restent difficiles à distinguer dans un contexte social international où le fait d'être une femme transforme les spécificités de la migration. Au cœur des problématiques que nous venons d'évoquer émerge une question centrale, celle de la précarité. Reconnue par toutes les parties concernées, la précarité des migrant(e)s en situation irrégulière sur le territoire français se situe à des niveaux multiples. Les questions de l'hébergement, du droit au travail et à la formation, de l'attente procédurale s'organisent dans des configurations spécifiques, différentes pour les hommes et les femmes et surtout singulières selon les individus. Dans la partie qui suit, nous allons conclure ce chapitre en situant donc notre réflexion, compte tenu des éléments relevés.

## **5. Conclusion : pourquoi une thèse de plus sur les migrations ?**

A ce stade, si nous devons situer nos intentions de recherche nous commencerions par rappeler qu'elles inscrivent la question de l'éducation dans une thématique pluridisciplinaire qui est celle des migrations internationales. Les recherches bibliographiques montrent aisément qu'un bon nombre de travaux en sciences humaines et sociales et non seulement lui sont déjà consacrés, mais nous avons aussi tenté tout au long de ce chapitre de pointer ce qui pourrait être selon nous des pistes à explorer, insuffisamment développées. De plus, le contexte sociétal et politique mondial fait des migrations internationales un champ en permanente mouvance, tant sur le plan juridique que social. Il sous-tend l'incessant besoin de conciliation entre la migration – problématique humaine, et la migration – problématique socio-économique. Les enjeux politiques sont importants et ils se traduisent dans une perspective temporelle. Les migrations s'étudient dans leur évolution et tout simplement à travers le temps, ce temps qui n'est pas le même pour l'institution et pour l'individu, pour les administrations étatiques et européennes, pour l'univers politique, associatif et celui de la recherche. Mais étudier les migrations internationales, quel que soit le regard que l'on adopte, est-il de même que de *comprendre* le phénomène migratoire ?

Les théories sur les migrations, ainsi que beaucoup de travaux de recherche, semblent avoir pris plutôt le parti de l'explication et d'une démarche de type cause à effet. L'enjeu

derrière cette posture est principalement celui macro-économique, démographique et professionnel impliquant pays d'origine, pays d'accueil et tout l'éventail des relations entre les deux hémisphères<sup>42</sup>. Cette entrée en la matière est fort pertinente, car la migration internationale et l'ensemble de ses conséquences sur les individus sont profondément ancrés dans un terrain économique et politique. Le déplacement des populations reste souvent lié à la quête d'une meilleure situation personnelle, professionnelle, sociale. Mais les limites de l'approche explicative sont atteintes lorsqu'il s'agit de donner l'accès ou non à cette vie meilleure en régularisant la situation des migrants dans les pays d'accueil. Et c'est d'ailleurs sur cette étape intermédiaire entre les causes et les effets que se penchent et parfois trébuchent la plupart des réflexions menées au niveau international, associatif ou administratif. Comment arriver à des politiques d'accueil justes, qui prennent en compte la réalité sociétale mais également celle des millions de migrants ?

Les problématiques de la clandestinité et de l'asile rappellent à elles seules la manière dont les difficultés et les enjeux individuels ainsi que les stratégies et cheminements migratoires qu'ils engendrent peuvent échapper à la connaissance et au contrôle des politiques. Le phénomène migratoire est double. Il comporte une facette officielle, mesurable et connue et une autre d'ordre plus personnel, singulière et plus complexe à appréhender. La question du genre et ses multiples implications au niveau migratoire en est le témoin. Les migrations féminines en leur complexité rappellent que les migrations internationales font partie constitutive de l'histoire ; d'une grande histoire, teintée de rapports de domination, de pouvoir et d'une quête de droits et d'une *petite histoire*, celle de chaque femme, dans laquelle elle se positionne comme telle au sein d'une configuration personnelle, familiale et culturelle qui lui est propre. La question du genre féminin et de son (ses) histoire(s) oblige – sans en être la seule à le faire<sup>43</sup> - à une réflexion compréhensive et à regarder la migration en tant qu'expérience, inscrite dans une grande et une petite histoire, entre un avant et un après, articulant enjeux sociétaux et subjectifs. Mais comment rendre compte de cette expérience et, finalement, pour quoi faire ?

---

<sup>42</sup> Bien sûr cette analyse est limitée par le cadre de ce travail et des recherches bibliographiques que nous avons entreprises, qui n'ont aucune prétention d'exhaustivité.

<sup>43</sup> Ce travail veut rester en dehors de toute forme de militantisme tant vis-à-vis de la question des femmes que des migrants clandestins, tout en présentant telles quelles les conclusions et les analyses théoriques et empiriques auxquelles nous sommes arrivés.

\*\*\*

Nous proposons ici un travail qui ne vient pas juste se rajouter aux autres thèses menées sur des sujets similaires en sciences humaines, mais propose un regard différent et une réponse à cette dernière question autour de la nécessité peut-être d'aborder les migrations internationales sous des angles plus diversifiés, amenant à une véritable compréhension d'aspects du phénomène qui échappent encore et qui pourraient avoir des implications performatives et valorisables. Parmi elles, pourquoi pas des implications éducatives ? Lorsqu'on on étudie les migrations dans le domaine de l'éducation, *comprendre* nous semble incontournable, car au-delà des causes et des effets, la compréhension dévoile les processus transformatifs successifs que peut traverser l'individu sur le chemin de sa migration. C'est peut-être au cœur des parcours singuliers que nous devrions chercher une compréhension susceptible de devenir un levier pour des dynamiques sociopolitiques à plus grande échelle. Les parcours de migration précaire, clandestine, hors dispositifs légaux, regardés en tant que parcours éducatifs, voici notre humble proposition. La migration n'est donc pas ici le terrain de pratiques et dispositifs éducatifs et les migrants ne sont pas que des êtres apprenants venus d'ailleurs. Cette thèse propose enfin de rechercher les dynamiques éducatives au croisement de dimensions de genre, culturelles et clandestines, en se focalisant sur le sens singulier, biographique, que peut prendre l'expérience migratoire. Le chapitre suivant sera consacré à préciser l'objet de notre recherche, que nous avons tenté de le contextualiser ici, en montrant les questions qui l'ont fait émerger et sa construction progressive au contact du terrain.

## CHAPITRE II.

### PROBLÉMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET

« L'essence même de la réflexion c'est de comprendre qu'on n'avait pas compris »  
Gaston Bachelard<sup>44</sup>

Le chapitre précédent a déjà commencé à orienter le lecteur sur les questions qui nous intéressent. Il a d'ores et déjà situé l'objet de notre travail au croisement de trois principaux pôles de connaissance : la migration internationale, le genre féminin et la clandestinité. C'est au point de rencontre entre ces trois univers que, tout au long de cette thèse, nous chercherons à comprendre et à mettre en exergue des dynamiques d'éducation et de (trans)formation de soi. Dans ce deuxième chapitre nous tâcherons de développer et de problématiser les réflexions qui nous occupent, en reprenant le cheminement de construction de l'objet de recherche. Au-delà de sa définition, l'objectif est de déployer le processus de pensée et d'expérience qui a amené à son devenir et de tracer ses contours épistémologiques. Pour ce faire, les dernières parties de ce chapitre seront consacrées à proposer les principales approches épistémologiques qui nous permettront d'appréhender ses différentes dimensions.

#### 1. Un objet de recherche qui fait sens

En se référant aux méthodologies qualitatives de recueil de données et plus particulièrement à l'observation participante, Bourdieu parlait de *l'objectivation du rapport subjectif à l'objet* (2003). Comme beaucoup d'apprentis chercheurs en sciences sociales, nous avons été au début séduits par cette idée, qui nous semblait une très bonne entrée dans le déroulement du fil constructeur de notre objet. Cependant, c'est en confrontant ce dernier à la posture évoquée par Bourdieu que nous avons trouvé les limites de celle-ci et fini par vouloir décrire notre cheminement au travers de ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire une dynamique d'objectivation – subjectivation vis-à-vis de soi et le monde. Après avoir circonscrit notre

---

<sup>44</sup> Bachelard, G. (1934) *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : PUF.



réflexion dans le contexte social et politique de son émergence, cette partie sera donc consacrée à compléter le sens que prend ce travail en le référant au micro-contexte de notre parcours en tant que chercheur. En effet, cet objet de recherche s'est construit dans un rapport intrinsèque au chercheur, un rapport presque historique qui est avant tout un *rapport d'expérience*. Contrairement à ce que nous pensions nous-même avant de tenter la voie du doctorat, le choix et le travail autour d'une problématique semblent relever tout autant de l'expérience que de processus réflexifs, analytiques et synthétiques. Ils y relèvent en un double sens. D'une part ils émergent de l'*expérience vécue* et d'autre part, ils amènent le chercheur à *faire l'expérience* d'un travail d'élaboration évolutif, aux frontières de l'abstrait et du social. Ces deux dimensions se nourrissent mutuellement. Nous pensons donc que ce processus ne peut se définir en dehors d'une perspective de construction et d'une inscription dans l'historicité de l'expérience.

Pour nous, cette historicité est profondément ancrée dans le vécu professionnel et de formation et débute au terme de cinq années d'études en psychologie sociale. C'est alors qu'un stage de fin d'études au Conseil Régional d'Ile-de-France nous met au contact de deux univers socioprofessionnels et scientifiques nouveaux pour nous, l'insertion et l'accompagnement vers l'emploi et la lutte contre les discriminations sur le territoire francilien. A travers ce premier contact, plusieurs réflexions émergent autour de la notion d'immigré et de l'insertion sociale des personnes d'origine étrangère. Parmi elles, une principale, au sujet du regard de l'autre et de l'interaction avec cet autre différent de soi. Entamant un parcours universitaire en sciences de l'éducation, nous n'avons pas abandonné ces préoccupations, mais les avons rattachées aux problématiques éducatives. Notre premier travail en ce sens reprenait la posture, déjà évoquée au premier chapitre et souvent rencontrée dans les travaux de chercheurs en herbe, qui consiste à faire de l'éducation un terrain de recherche. En effet, notre premier mémoire de master portait sur l'interculturalité à l'école maternelle et annonçait déjà le parti pris des processus éducatifs informels, expérientiels. En trame de fond, ce qui nous intéressait était de comprendre comment prennent forme dès la petite enfance les dynamiques d'interaction avec l'autre culturellement et ethniquement différent, comment on se représente cet autre et quelles sont les conduites sous-tendues par ces représentations. Il s'agissait de saisir la relation interculturelle en tant qu'élément d'un processus de construction d'un rapport spécifique à autrui, pouvant être compris comme processus de formation de soi à l'altérité, par l'expérience. C'est cette idée de processus, de temporalité, de construction du rapport à l'altérité, que nous avons retenue et choisi

d'approfondir sous un angle complémentaire lors du travail qui s'en est suivi, en Master 2 Recherche.

Cette idée sous-tendait pour nous l'hypothèse que c'est au travers du parcours de vie et de l'expérience de l'altérité que se construisait la figuration de l'autre étranger, au sein d'une dynamique de permanente transformation de soi. Nous avons donc placé cette hypothèse au cœur de notre recherche de master, en la revisitant autour de l'exploration du vécu interculturel de femmes immigrées originaires du continent africain et d'Amérique du sud. Pour ces femmes en migration, le vécu interculturel s'est avéré être avant tout une expérience de rencontres étalée tout au long de la vie, des rencontres avec l'autre, avec des espaces et des territoires. La question du genre a également vite émergé. L'altérité dans le vécu apparaissait souvent là où on ne l'attendait pas et notamment dans les rapports hommes-femmes. Il en était de même pour les questions culturelles au travers desquelles l'identification et la différenciation avec l'autre s'inscrivaient parfois dans des dynamiques surprenantes avec, entre autres, les communautés d'origine. A travers ce vécu relationnel, interculturel on se représentait en effet l'autre, on construisait son portrait, mais on se construisait avant tout *soi*. Les participantes à notre recherche étaient des femmes à l'épreuve du regard de l'autre, ayant fait l'expérience de la migration et devant se redéfinir, se repositionner dans nouveau un pays. Pour elles, le vécu interculturel traduisait des rapports de domination et de force, des renoncements et des injonctions à la différenciation et participait en tout cela à un processus de construction de soi à un moment transitoire de l'existence, le moment de la migration.

Suite à ce premier travail autour des questions culturelles, migratoires et de genre, nous avons eu l'opportunité de participer à un groupe de recherche pluridisciplinaire sur les Migrations clandestines<sup>45</sup>. Cela nous a ouvert le regard sur la migration irrégulière en France et en Europe, avec ses parcours en amont et en voyage et ses conditions de vie sur les territoires d'accueil, temporaires ou définitifs. Ces deux expériences de recherche ont été fondatrices de nos réflexions actuelles. Premièrement, parcours de vie, vécu tout au long de l'existence, et construction de soi nous semblent être intimement liés au sein de dynamiques relationnelles qui forment et transforment l'individu. On se construit soi, en construisant l'autre, à travers le temps. Deuxièmement, - et du moins pour les migrants - cette dynamique sociale comporte des dimensions selon nous irrévocables, comme celles culturelles et de

---

<sup>45</sup> Participation qui s'est déroulée en deux étapes. Premièrement dans le cadre du projet « Les migrations précaires, expériences, récits » (Paris 13 EXPERICE-Paris 8 LLCP-IRIS-Maison des sciences de l'Homme Paris Nord) et dans un deuxième temps, au sein de l'axe 3 « Migrations précaires - transitions, temporalités formatives et pouvoir d'agir » de l'axe « Traverses éducatives » de l'Université ouverte du Sujet dans la Cité.

genre. Enfin, - et une fois de plus du moins pour les migrants – il s’agit de processus ancrés dans des espaces socioculturels et politiques.

La migration, le passage à travers d’autres territoires, la découverte d’environnements étrangers, oblige l’individu encore plus à la confrontation, bien sûr avec l’autre, mais aussi avec soi. Elle oblige non pas à une construction, mais à une *reconstruction* et une reconfiguration de soi et de ses représentations de l’autre et du monde. Dans ce contexte de changement de cadres de référence (Schütz, 2010) les individus semblent forcés à se positionner différemment et à mettre en exergue des formes d’engagement, de renoncement, de stratégie, enfin, des postures d’action. Ce sont les principales réflexions que nous avons extraites de notre travail en master, avec la conviction que de tels processus configurants comportaient une importante dynamique formative pour les individus concernés. Notre souhait de continuer à explorer ces questions au cours d’une recherche doctorale n’aurait sûrement jamais pris forme sans l’écho épistémologique que nous leur avons trouvé. Nous nous interrogeons sur des formes d’éducation de soi hors dispositifs, hors école, hors centres de formation, ancrés dans l’expérience et dans l’historicité de la vie sociale. C’est alors auprès de l’anthropologie de l’éducation, sociale et culturelle et de la sociologie compréhensive que nous avons trouvé des repères nous permettant d’aiguiser notre réflexion tout au long du travail en deuxième année de master et après. Au sein de ces paradigmes circulait l’idée d’un apprentissage/développement de soi réalisé tout au long de la vie, à travers l’expérience sociale, d’interaction, de migration, de mise à l’épreuve de l’existence (Lechner, 2009 ; Schütz, 2010 ; Wulf, 2007). Plus encore, parmi eux, la recherche biographique en éducation (Alheit & Dausien, 2005 ; Baudouin, 2009 ; Delory- Momberger, 2009a) a fait écho à nos interrogations quant à la (re)construction de soi dans l’espace social au contact des injonctions sociopolitiques, quant à la notion de parcours ainsi qu’aux changements de posture des individus vers des logiques de sujet. C’est au croisement de ces lieux épistémologiques - que nous développerons dans les parties qui clôtureront ce chapitre - que nous avons trouvé un terrain susceptible d’accueillir et d’enrichir nos questionnements, désormais tournés vers les parcours féminins de migration en tant qu’espaces biographiques de construction de soi et d’émergence d’une posture de sujet. Trois grands axes conceptuels orientent donc notre réflexion et posent l’architecture de notre objet :

- La migration clandestine en tant que transition psychosociale et biographique et la précarité multiforme susceptible de s’en dégager.

- La culture et le genre en tant que aspects identitaires impliqués dans la condition féminine migrante.
- La construction de soi et le positionnement en tant que sujet culturel.

En explorant sous ces trois angles les parcours migratoires, nous tâcherons de mettre en exergue des dynamiques de formation de soi.

Cette réflexion, devenue notre objet, a pris forme à travers des cheminements réflexifs et d'expérience dans le cadre d'un parcours professionnel et universitaire propre. Elle a été façonnée par des rencontres concrètes avec des femmes migrantes et des rencontres de pensée, avec des auteurs et des paradigmes ayant marqué des tournants dans notre compréhension des phénomènes étudiés. Pour nous, le rapport à l'objet de recherche est constitutif d'une histoire et ne se réduit pas à une dynamique d'objectivation–subjectivation. La prise de distance vis-à-vis du soi chercheur est tout aussi impossible qu'inutile car l'advenir de l'objet de recherche est indissociable de la tenue d'une posture d'individu, de professionnel, d'étudiant réflexif sur ses expériences et ses interactions.

## **2. Questions de recherche problématisées**

Dans le cadre du rapport au chercheur, l'objet de recherche vit, se construit, se déconstruit et se transforme. Les questions initiales que nous nous posions ont connu des évolutions au contact notamment du terrain, mais également des lieux théoriques que nous avons découverts au cours de la recherche. Travailler en master autour du vécu interculturel nous a donné empiriquement accès à des récits de migration dans lesquels les individus se positionnaient souvent en tant que *sujets migrants*, en mettant en avant l'idée de l'autonomie, de la responsabilité et de la culpabilité, inhérentes à ces périodes de transition, voire de rupture biographique. C'est cette ficelle que nous avons décidé de poursuivre en thèse, autour de la question du sujet culturel mobilisé dans le cadre d'éventuels processus formateurs liés aux parcours de migration précaire des femmes.

### 2.1. La clandestinité ou la vie entre -deux

Toujours inscrits dans des rapports de force et de pouvoir, les migrants en situation de clandestinité sont contraints à se trouver dans une forme d'absence permanente (Sayad, 2003). La précarisation qui y est associée concerne les deux dimensions du parcours, le voyage –

parfois clandestin, de fuite – et la vie en Europe, en situation irrégulière. Elle se traduit au-delà du niveau pécuniaire, sous des formes morales où l'isolement et la non reconnaissance d'une existence et d'une problématique afférente contribuent à une dégradation progressive de la qualité de vie. Émigrer, quitter son pays, c'est se retrouver dans une double non appartenance permanente, dans une inéluctable absence d'ici et de là-bas (*Ibid.*). Lorsqu'on prend la décision de partir, on est *émigré* et on renonce donc à l'appartenance, du moins morale, au pays d'origine. Dans le même temps, on n'est pas encore citoyen du pays d'accueil ou de destination, car ce statut nécessite un long parcours au bout duquel on n'obtient pas toujours une reconnaissance légale de la présence sur le territoire. Durant cette période d'entre-deux, d'attente et de procédures, la précarisation prend des visages multiples. A la source de ce phénomène se trouve principalement la nature du statut légal qui engendre l'accès ou non à la vie sociale. Cependant, Kobelinsky, en se référant aux réfugiés, faisait remarquer que :

« Lorsque l'expérience est tellement effroyable qu'elle déclenche l'exode, lorsque la destruction, la torture et les meurtres d'innocents sont les seuls événements quotidiens, l'expérience défie les explications préexistantes de la réalité. L'autorité à laquelle on faisait implicitement confiance s'avère impuissante pour contrôler le chaos. L'ordre culturel ne fonctionne plus comme il devrait, comme il était jadis. La souffrance des réfugiés [...] ne se limite donc pas à la douleur de la perte du pays et de la famille : elle est intensifiée par la prise de conscience qu'on ne peut plus faire confiance aux solutions culturelles d'autrefois, au modèle d'action et d'interprétation du monde que l'on a appris à l'enfance.<sup>46</sup> »

La précarité morale des clandestins et clandestines a d'ores et déjà des dimensions socioculturelles. Elle oriente les rapports aux sociétés et aux autres, des rapports culturels ou de genre. Ce sont ces rapports de (non) compréhension qui se précarisent, de manière différente selon les sociétés d'origine et celles d'accueil. L'équilibre est fragile et toute action sociale et politique, toute démarche juridique, toute rencontre l'influence. Portée par les individus, dans leurs relations avec le monde, la précarité devient constitutive de leurs façons d'être migrants.

Etre en migration et d'autant plus en migration précaire, implique de se situer dans un entre-deux, dans un espace liminal, frontière, interstitiel (Bhabha, 2007 ; Le Blanc, 2010). Le

---

<sup>46</sup> Citation reprise par Christine Delory- Momberger dans son article « La langue coupée. Quand le récit doit faire preuve » (2012).

sujet migrant se construit vis-à-vis d'un avant, d'émigré, et d'un après, d'immigré, les deux postures ayant un caractère provisoire (Sayad, 2003). Mais on n'est pas que migrant. On est femme, homme, parent, épouse, mari et on vient de quelque part, d'un pays, d'une culture. Ce qui est donc une posture, celle du migrant, qui peut devenir définitive, se construit toujours dans un rapport à double sens entre le soi passé et le soi présent. Mais n'oublions pas que, d'autant plus pour les migrants, cette posture demeure toujours située, ancrée dans des territoires et dans les individus qui les investissent. Vit-on véritablement à un endroit ou bien cette existence se construit-elle à travers la relation que l'on a avec cet endroit et les repères affectifs que cela engendre ?

## 2.2. Mobilisations de *soi*

En migration, les repères changent et la relation à l'autre et aux espaces est forcée de se transformer. La confrontation à l'altérité se traduit alors par un positionnement systématique vis-à-vis du regard des autres, étrangers ou membres de la communauté d'origine, immigrés ou restés au pays (*Ibid.*). Dans cette configuration complexe, les individus sont amenés à se (re)construire par la séparation, la différenciation et l'identification progressive à ce qui est différent (Bhabha, 2007). Agier (2010) rajouterait que l'identification à un lieu et à une culture participe à la construction de soi au même titre que les autres processus d'identification et différenciation constitutifs de l'identité. En évoquant la situation de l'exil, Saïd (2000), renforce ce propos en insistant sur l'importance de la séparation et du travail biographique intense qui la caractérise de par la nécessité de reconstituer des existences désormais morcelées. Pour cela, des négociations successives se mettent en place, entre différentes dimensions temporelles et situées du sujet que l'on a été et que l'on voudrait devenir (Bhabha, 2007). Dans le cadre de cette dynamique imposée, les récits que nous avons déjà étudiés semblaient indiquer également une mobilisation des ressources biographiques d'ordre culturel. Ce recours à des fondements identitaires culturels nous a donc amenés à soulever la notion de *sujet culturel* et à vouloir traiter en ce sens la question des migrantes en situation de clandestinité. En étudiant la construction du migrant en tant que sujet culturel, il s'agit d'apporter des éléments de compréhension au phénomène de la migration clandestine du point de vue des individus, compréhension qui pourrait s'intégrer à une réflexion plus ample de nature sociale et politique. Cette notion, que nous chercherons à théoriser à travers ce travail, est selon nous plus qu'un postulat affirmant que nous sommes tous, *de facto*, des sujets culturels. Elle s'apparente pour nous à une dynamique identitaire d'ordre culturel qui

est remise en jeu notamment dans les situations transitoires de migration où l'enjeu pour l'individu est d'être confronté à la différence et souvent à l'incompatibilité entre la réalité attendue et celle rencontrée, entre le « monde présumé » et le monde réel (Parkes, 1971). Cette hypothèse a servi à la fois de point de départ à notre réflexion et de noyau de l'objet de recherche. Le parcours de migration peut être défini en lui-même comme un processus de transition et de changement requérant un travail biographique intense. Il n'est pas uniquement une période de bouleversement intérieur qui confronte à ses propres représentations du monde. C'est également une période d'apprentissage de soi avec les autres, de reconfiguration de soi et du monde autour de soi. Dès ses débuts, cette recherche avait donc pour objet d'articuler dynamique identitaire et culturelle et éducation de soi, en explorant la manière dont l'expérience de la migration, en mobilisant des éléments identitaires d'ordre culturel, peut relever d'un processus de formation par la reconstruction et le repositionnement vis-à-vis de soi et des autres. Elle s'est dès lors appuyée sur diverses questions : Comment se situer en tant que migrant clandestin, femme, dans le contexte sociohistorique occidental actuel ? En situation irrégulière sur le territoire français, comment créer de nouvelles formes identitaires qui puissent intégrer ce vécu migratoire ? Comment se (re)construire et « négocier » le sujet culturel que l'on était, celui que l'on cherche au présent, celui que l'on sera au futur ?

Les récits autour du vécu interculturel précédemment recueillis, posaient précisément les migrantes face à cette transition socioculturelle. Vivre la migration, c'est vivre la confrontation à l'altérité, c'est transiter d'un état familier vers un ordre des choses beaucoup plus déstabilisant et inconnu, c'est être aussi dans un perpétuel entre-deux entre un dedans et un dehors (Le Blanc, 2010). Cela est amené par la relation intrinsèque et co-constitutive entre l'identité de l'individu et l'univers social dans lequel il vit (Berger & Luckmann, 2012 ; Schütz, 2010). Rapprochons-nous davantage de ce qui nous préoccupe et rappelons l'acception de la culture au sein de l'anthropologie des systèmes symboliques, comme un univers de sens et de significations partagé par tous les individus d'une communauté (Geertz, 1973). Cet univers de sens - selon la même relation dialectique (Berger & Luckmann, 2012) - s'inscrit dans le processus de construction identitaire des individus et participe à leur singularisation en tant que sujets. L'épreuve de la migration et, d'autant plus, de la migration clandestine, oblige à changer d'univers de sens, et par conséquent à se reconstruire dans une perspective socioculturelle. Nous partons ici de l'hypothèse qu'au cœur de cette reconstruction réside une part de sujet culturel, qui est remise en jeu et qui revient au premier plan lors de cette expérience de confrontation à l'altérité. En étudiant la question du sujet

migrant en tant que sujet culturel dans un ici et maintenant social et sociétal, ce travail s'inscrit donc dans un champ plus large qui traite de la construction du sujet dans l'espace social qui l'oblige à être constamment dans un mouvement d'herméneutique culturelle, l'amène à se reconfigurer constamment vis-à-vis d'une pluralité d'horizons. Notre réflexion se déploie au point d'articulation de l'individuel et du sociétal, à deux niveaux. Premièrement, il s'agit d'inscrire des biographies individuelles, marquées par des postures identitaires et culturelles qui leur sont propres, dans un contexte sociétal spécifique qui est ici celui du pays d'accueil des migrants clandestins, en l'occurrence la France. Deuxièmement, il s'agit d'une recherche en intersubjectivité. Les processus subjectifs d'appropriation de l'expérience et de mise en place des nouvelles configurations identitaires n'émergent que dans le rapport à la subjectivité d'autrui.

Dans le même temps, n'oublions pas que ce travail se propose également d'analyser quelques uns des enjeux complexes liés au genre dans la mise en perspective de l'expérience de migration. La dimension féminine a toujours été présente, avec ses implications, au même titre que les problématiques de la clandestinité et de la précarité. L'appréhension de la notion de sujet culturel se fait pour nous dans le cadre d'un impératif d'inscription de l'individu dans divers univers sociaux et de sens. Parmi eux, la clandestinité et la précarité qu'elle induit, et le genre. Les migrations féminines précaires, vécues par les femmes « sans-papiers », demandeuses d'asile ou temporairement régularisées, constituent des lieux biographiques dont les contours se tracent à partir de ces inscriptions singulières. Bien entendu, nous n'allons pas nous positionner ici d'une façon comparatiste, ni sur la question du genre, ni sur celle du statut irrégulier. Cependant, nous souhaitons saisir cette dynamique identitaire d'ordre culturel dans le mouvement que nous avons toujours suivi et qui fait sens par rapport à notre parcours personnel et de chercheur, qui est celui des migrantes en situation précaire. La question que nous tenterons de développer pourrait donc se formaliser en deux temps:

- Comment les individus se positionnent-ils en tant que sujets culturels lorsqu'ils sont en situation de migration, et particulièrement de migration précaire ?
- En quoi l'expérience du parcours migratoire et de ses enjeux individuels et sociétaux contribue-t-elle à développer un processus de formation transformation de soi et de ses univers de références ?



### 2.3. La migration féminine précaire. Lieu d'émergence d'un sujet culturel ?

Ne sommes-nous pas tous des *sujets culturels* a priori ? La réponse à cette question peut être très rapidement oui. Tous les individus ont une culture, ils viennent tous de quelque part. Notre défi dans cette recherche est d'aboutir à une théorisation de cette notion à partir de sa confrontation empirique, mais nous commencerons ici par déployer la réflexion initiale qui nous conduit à ce projet. Les biographies individuelles, marquées par des postures identitaires et culturelles qui leur sont propres, doivent être inscrites dans un contexte socio-historique spécifique. Il peut être évident que ce contexte participe à la construction de soi à travers la vie en communauté. Processus d'apprentissage et construction de soi sont intrinsèquement liés depuis l'enfance et l'apprentissage se fait dans un premier temps de la vie principalement par imitation du groupe ou des personnes de référence (Wulf, 2007). En vouloir ressembler, adhérer aux normes et valeurs qui les caractérisent, l'enfant imite et s'approprie au même temps à la fois les conduites et comportements et les règles, normes et principes de la vie de la communauté respective. Ce processus de mimésis sociale est très représentatif de l'appropriation d'éléments culturels. Qu'est-ce que co-construire et baigner dans une culture produit chez individu ? Qu'en est-il de ses « propres idées culturelles » dont parlait Kilani (1994, p.123) ? Deviennent-elles des potentielles grilles de lecture de nouveaux environnements socioculturels, rencontrés en migration ?

Ces questionnements constituent le fondement même de notre propos ici. Loin de soutenir la thèse de l'anthropologie psychologique selon laquelle, de par sa personnalité, l'individu peut être presque assimilé à sa culture (Benedict, 1934 ; Sapir, 1985), nous posons l'hypothèse que les éléments d'ordre culturel participent à la configuration identitaire et peuvent servir d'appuis dans la confrontation à des moments transitoires ou difficiles. Ces éléments d'ordre culturel doivent être appréhendés dans une globalité inclusive de plusieurs influences biographiques et non pas réduits à des appellations ethniques. La migration précaire, en tant que période transitionnelle, d'entre- deux, marquée par l'incertitude, impose une transformation progressive des catégories interprétatives importées via les premières expériences de socialisation (Schütz, 2010). La notion de sujet culturel ne pourrait-elle donc pas être amenée par des processus d'élaboration des référents identitaires d'ordre culturel dans le cadre de la migration ? Ne serait-elle pas définie autour d'une dynamique de subjectivation culturelle ?

Ce qui nous intéresse est comment ce filtre culturel de lecture du monde est biographié, intégré à l'histoire de l'individu. Egalement, qu'amène-t-il en termes de posture adoptée

lorsqu'on est en migration précaire ? Nous placer du côté du sujet culturel nous permet aussi de nous inscrire dans la position déjà évoquée au premier chapitre, qui consiste à éviter le « misérabilisme » sans pour autant occulter la souffrance. Les situations de précarité sont bien sûr des situations de vulnérabilité mais nous partons de la conviction que l'individu ne se définit pas uniquement à travers les situations sociales et politiques dans lesquelles il se trouve. Les migrants clandestins, hommes ou femmes, peuvent facilement devenir « le bon objet d'études » dans le cadre de travaux focalisés sur les politiques migratoires et leurs effets injustes ou nocifs. Notre propos ici est de rompre avec cette perspective, du moins en partie. Si ce travail s'inscrit en effet dans un contexte sociétal et politique donné, avec ses caractéristiques variées, il a l'ambition de tracer le portrait de migrantes clandestines autrement qu'à travers leur vulnérabilité face au système sociopolitique. Car une fois cette vulnérabilité établie, nous nous posons la question de son appropriation par l'individu, de la manière dont elle est vécue ou remémorée, de la façon dont elle s'inscrit dans une histoire personnelle et dont elle fait l'objet de négociations avec l'environnement afin d'assurer une survie. En regardant ainsi la figure de la migrante clandestine, nous cherchons donc à mettre en exergue la part de *sujet* qui y subsiste.

Mais comment est-on sujet dans les situations de vulnérabilité, dans des rapports de pouvoir et d'autorité ? En quoi le rapport aux espaces et à la territorialité contribue-t-il au *devenir* sujet ? Cela n'aura pas échappé au lecteur que nous sous-entendons ici un processus, une construction et le fait que - même si l'on est tous fondamentalement sujets - il nous semble que ce positionnement est davantage renforcé dans certaines configurations. Le sujet ne construit-il pas dans certains espaces-temps, à travers des négociations successives avec les contraintes structurales, imposées par les configurations sociales, politiques et historiques ? Les récits précédemment recueillis, sur le vécu interculturel, rappelaient des situations de vie où les individus étaient pris dans des formes de coercition, d'assujettissement, dans des rapports de force et de domination qui leur étaient défavorables. Les conditions maritales, familiales, juridiques et administratives prenaient souvent la forme de configurations de dominations et privation de pouvoir d'agir. Se positionner comme sujet au regard de ce vécu c'est inverser ces rapports de dominations et s'appropriier les contraintes imposées de telle manière à reprendre le pouvoir sur sa propre existence. C'est :

« tenir un langage de résistance, d'opposer à l'ordre des choses – pour lequel se fait passer l'ordre établi – le contre- ordre d'un sujet ou du moins la tentative d'un 'devenir- sujet' à travers une parole qui, prenant le parti *violent* de soi contre la

*violence* du monde (violence des pouvoirs, violences des choses, violence de l'autre) s'essaye à dire, malgré tout et après tout, ce 'je suis' s'éprouvant (se prouvant) à dire 'je suis' » (Delory -Momberger & Niewiadomski, 2009, p. 19).

Le sujet serait donc une posture, une manière de se situer dans le cadre de son vécu et de se redéfinir par rapport aux expériences les plus difficiles. Ce serait une construction, de résistance, à deux niveaux. Premièrement, une posture amenée *pour* résister, pour faire face, et deuxièmement, une posture amenée *par* un acte de résistance, presque politique. Dans cette redéfinition de soi face à des traversées, à des transitions et à des épreuves, quelle est la part de culturel ? Quels contours cela prend et selon quels processus se met en œuvre ce changement progressif de posture qui impliquerait des dimensions identitaires d'ordre culturel ?

### **3. Choix épistémologiques**

Au fur et à mesure de sa construction, cette problématique s'est nourrie d'univers épistémologiques qui ont participé en amont à l'affiner et à lui donner de la cohérence et en aval à fournir des outils de compréhension des phénomènes étudiés. Dans cette partie nous allons en présenter les deux principaux, afin de mieux circonscrire le sens que prend notre objet au regard des paradigmes qui ont contribué à sa définition. Posons dès le départ notre affiliation à des postures constructivistes et biographiques, qui nous permettent au mieux d'étudier les questions qui nous préoccupent. Dans ce cadre, nous allons donc nous attarder sur la Recherche biographique en éducation et la tradition épistémologique de l'École de Chicago en développant successivement leurs fondements et grandes lignes, et leur pertinence par rapport à notre objet.

#### **3.1. La Recherche biographique et ce qu'elle apporte dans une perspective d'anthropologie de l'éducation**

Nous ne pouvons pas nous intéresser à la construction d'une posture de sujet au regard d'un parcours de vie, sans nous référer au courant de la Recherche biographique en éducation. Pour introduire d'une manière simple la découverte que nous avons progressivement faite de ce courant, faisons appel à trois des « convergences » (Baudouin, 2009, p.1) que Baudouin citait en 2009 au Séminaire de recherche et de formation à la recherche biographique de l'Association internationale des histoires de vie en formation et de

recherche biographique : les enjeux empiriques, analytiques et épistémologiques du biographique. En effet, « une recherche biographique sans enracinement empirique n'a pas d'objet » (*Ibid.*, p.2) car elle s'intéresse systématiquement aux formes et orientations de la vie, du quotidien, de l'expérience individuelle. En tant « qu'unité d'analyse » de l'existence humaine, elle vise à identifier les singularités des parcours et les processus subjectifs que ces parcours sous-tendent et permet ainsi de saisir « des régularités différentielles » (*Ibid.*, p.2). Enfin, autour de la mise en évidence de la singularité spécifique à chaque histoire et l'identification des régularités éventuelles, le récit est une « production scientifique » (*Ibid.*, p.2) qui oblige à la prise en compte de causalités multiples et indirectes de l'agir humain. Au-delà de toute modalité explicative directe, il s'agit d'une compréhension des processus d'action et des représentations de soi qui leurs sont associées, dans leurs contextes d'émergence, à travers leurs figurations narratives dans le récit biographique.

### 3.1.1. Fondements

Pour mieux situer le lecteur, nous synthétiserons ici ce qui fonde et caractérise le courant de la recherche biographique en éducation. Nous n'avons pas opté pour une rétrospective historique, mais pour (1) une entrée en matière épistémologique, suivie (2) d'un rappel des questions éducatives.

#### 3.1.1.1. Constructions anthropologiques et paradigme herméneutique

Delory-Momberger (2007) rattache les fondements épistémologiques de la recherche biographique en éducation à la notion de parcours vie et notamment au rapport à caractère sociohistorique et culturel que les individus ont avec. De la même manière que le monde peut être conçu comme un construit de représentations sociales partagées à travers des significations, le parcours est également une « construction anthropologique » (*Ibid.*, p.1), construit lui aussi à travers des représentations. L'idée sous-jacente est qu'à travers les représentations que l'on a de notre propre existence, de nos actions, à travers les significations que l'on donne à ce que l'on vit, on peut aboutir à une compréhension du monde. C'est à travers l'expérience singulière, de chacun, comprise dans une historicité, dans un parcours temporel, que l'on peut saisir le monde dans son organisation collective. Nous synthétisons là la démarche compréhensive développée par Dilthey qui se situe au cœur du paradigme biographique. Les sciences de l'esprit sont fondées sur l'intelligibilité du monde à travers l'historicité de l'expérience singulière. Pour comprendre cette mise en histoire de la vie

humaine, une place centrale a été accordée par Dilthey (1992) à la *biographie* et à l'autobiographie, en tant que constructions représentationnelles du parcours de vie, au sein desquelles l'expérience, avec les moments et évènements qui la composent, prend sens.

Egalement, un dernier élément essentiel pour Dilthey et incontournable dans le paradigme biographique, est celui de la temporalité. La construction de sens, la démarche de compréhension de l'expérience, ne peut se faire en dehors d'une inscription historique et temporelle au regard d'un passé et d'un futur. L'expérience singulière est toujours située (1) socialement, culturellement, politiquement et (2) historiquement. Le parcours de *sa* vie n'est autre que la façon dont on se représente son existence, dans son déroulement temporel, avec ses épreuves et moments marquants et constitutifs. Mais ces représentations de soi dans le monde, à travers le temps, ne sont pas strictement d'ordre individuel, singulier. Elles sont ancrées et répondent à un contexte social, culturel, historique, politique. Ce dernier influence, oriente et se pose en médiateur intrinsèque des représentations de l'individu. Il véhicule, communique et transmet des significations et des schémas comportementaux, qui prennent un caractère social et culturel. Le parcours individuel se biographie toujours en lien avec des injonctions sociétales, situées à un moment donné dans le temps. La grande histoire de la société et la petite histoire de l'individu ont donc une relation de co-construction et d'interdépendance.

Le récit biographique met en forme ces représentations de l'existence. Il raconte à fois la grande et la petite histoire au sens où (1) il articule de manière narrative la singularité de la vie, les positionnements et les inscriptions individuels et dans le même temps (2), il le fait selon des modalités socialement, historiquement et culturellement acceptées et promues. A travers le récit se met en exergue la relation que l'individu a avec soi-même, les autres et la société. Les modes d'organisation narrative renvoient à des modes d'organisation de la façon d'être dans le monde, de prendre position, d'entrer en relation. Ils renvoient à des attitudes et des représentations de la norme, du bien et du mal, et de *la forme que devrait prendre l'existence* dans un contexte sociohistorique et culturel donné. L'organisation narrative permet de saisir alors une organisation de soi, une construction identitaire. Les représentations de sa vie, au cours du temps, tracent les contours d'une définition de soi par des postures diverses vis-à-vis d'autrui et de la société et des procédés successifs de différenciation et de l'identification. Répondant à ce paradigme constructiviste, la recherche biographique se donne pour objet

[...]d'«explorer les processus de construction des individus au sein de l'espace social, montrer comment les individus donnent une forme à leurs expériences, comment ils font signifier les situations et les évènements de leur existence, comment ils agissent et se construisent dans leurs environnements historiques, sociaux, culturels, politiques » (Delory – Momberger, 2009b., p. 7).

C'est en cela que l'organisation narrative et la mise en récit intéressent la recherche biographique, en tant qu'accès au processus réflexifs de singularisation et de représentation de soi, des évènements, des temporalités, des changements et des transitions. Même si l'activité de biographisation ne se limite pas au récit, ce dernier est la forme la plus accessible et communicable à autrui.

### 3.1.1.2. Formation (de soi)

La notion de construction de soi en tant qu'être singulier dans l'espace social renvoie sans équivoque aux questions éducatives. Nous avons évoqué tout au long de cette sous-partie la recherche biographique *en éducation*, car le paradigme biographique propose un regard spécifique sur ces questions, un regard qui se caractérise par deux aspects principaux. Le premier est d'ordre référentiel et concerne la notion même d'éducation ; le deuxième est d'ordre constitutif et a trait à la biographisation, processus au cœur du paradigme biographique. La recherche biographique en éducation inclut dans son champ des notions éducatives larges, dans des contextes également variés. Parmi ces notions, celle de formation et de formation de soi, conçue à travers les expériences et les parcours de vie. Les individus se construisent et donc se forment par l'expérience faite des évènements et situations vécus. En rapport avec les institutions, éducatives ou non, et surtout par la diversité des inscriptions sociales et culturelles, l'individu se (trans)forme au contact de son environnement et des autres. Cette dynamique de transformation est sous-tendue par ce que la recherche biographique appelle la biographisation - le deuxième aspect caractérisant l'apport du biographique en matière d'éducation. C'est par les processus d'appropriation que certaines expériences sont convoquées et participent à la transformation de soi. Elles sont investies de sens, s'inscrivent dans la mémoire et finissent par être traduites en postures, modes de pensée, attitudes et comportements. En biographiant sa vie, l'individu ne cesse d'être dans une dynamique de soi, en permanente reconfiguration en réponse aux environnements socioculturels qu'il traverse. Procédé herméneutique, la biographisation agit sur la *forme* du

vécu et la place qu'il prend dans la structure identitaire. Pour composer avec les diverses inscriptions sociales, à travers les étapes successives de l'existence, l'individu est obligé de se former, de reconfigurer et de trouver une cohérence entre son vécu au contact du monde et soi-même. Cette recherche et mise en cohérence permanente est un processus d'ordre éducatif.

Ce que propose le paradigme biographique en matière d'éducation se traduit dans le champ des pratiques à travers des démarches (1) d'intervention et (2) d'investigation (Delory-Momberger, 2009c). Dans la première catégorie Delory-Momberger rappelle la formation des adultes et les interventions conçues autour de la pratique des histoires de vie. Non sans rapport à la *Bildung* allemande, la pratique des histoires de vie en formation des adultes renvoie à l'idée que le parcours de vie est un parcours de formation, durant lequel les expériences peuvent avoir une portée formative et éducative plus ou moins importante. Par conséquent, faire l'histoire de sa vie signifie reprendre, réorganiser et remettre en forme ce cheminement éducatif. Cette démarche a une applicabilité directe en formation des adultes à deux niveaux. Le premier est qu'elle peut faire émerger des « savoirs insus » (*Ibid.* p, 10), expérientiels, non reconnus et non formalisés par les institutions éducatives. Le deuxième nous ramène à l'activité de biographisation, de reconfiguration de ce parcours lors du récit, activité formatrice en soi, en ce qu'elle peut amener l'individu à se situer différemment et à trouver un sens nouveau à ses expériences, un sens plus adapté aux configurations présentes. C'est à ce deuxième niveau que le champ du biographique s'étend également à la pratique de la clinique narrative (*Ibid.*), notamment à travers l'utilisation du récit auprès de personnes en souffrance ou précarité.

Les apports en matière d'intervention de la recherche biographique en éducation sont systématiquement nourris par ses approches d'investigation dans le champ du social, du politique et de l'éducatif. Elles visent notamment la biographisation des espaces, des rapports sociaux et des objets d'apprentissage et d'éducation présents dans des lieux formels tels que l'école ou l'université. Comment ces environnements sont-ils vécus et intégrés dans l'histoire dans le parcours apprenant des individus concernés ? Quels rapports au savoir et à l'institution engendre ce vécu ? Pour les jeunes et les adultes, comment participe-t-il à la construction et aux figurations de soi en tant qu'être apprenant ? Dans le même temps, au niveau des approches d'investigation, ce sont les figurations de soi au sens large qui intéressent la recherche biographique en éducation. La posture est alors anthropologique, sociale et culturelle et éducative et porte sur la mise en évidence et la contextualisation sociohistorique de pratiques de soi. Il s'agit d'explorer les formes contemporaines de figuration et

d'expression de soi, à travers le récit bien sûr mais également d'autres médias, afin de comprendre la construction de soi en rapport avec les modèles biographiques et sociétaux. Enfin, un troisième axe d'investigation nous intéresse tout particulièrement. Il concerne, dans ce même cadre social et politique de l'Occident postmoderne, « le statut et les fonctions de la parole de soi et du récit personnel » (*Ibid.*, p.16). Astier (1997) s'est dans ce cadre intéressée au récit de soi en tant qu'objet social médiateur, contrepartie, facilitant l'accès aux droits ou aux statuts. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas faire abstraction de cette appréhension politique du récit, de cette injonction à se raconter, au cœur entre autres des procédures de demande d'asile.

### 3.1.2. Points d'ancrage

Ce travail se rapporte à la recherche biographique en éducation principalement au niveau théorique et épistémologique. Trois grands points d'ancrage peuvent y être identifiés : (1) le modèle d'intelligibilité herméneutique, (2) la compréhension de la subjectivité et de la construction de soi avec et dans le monde et (3) la considération de l'expérience humaine dans son historicité, en tant que parcours de vie et de formation.

#### 3.1.2.1. Comprendre

Notre intérêt pour le sujet culturel concerne fondamentalement l'aspect dynamique, constructeur d'une posture que nous pensons pourrait caractériser les femmes migrantes en situation précaire. Il s'agit de la saisir dans un moment spécifique de l'existence, un moment transitoire, une période de bouleversement identitaire au sens d'un changement de repères socioculturels et, surtout, d'une importante précarité matérielle et morale induite par des configurations sociales, politiques et individuelles. A travers sa mise en œuvre progressive face à au contexte migratoire précaire, nous lui questionnons les aspects formateurs, transformateurs de soi. Ce qui est au cœur de cela est la notion de processus, de construction temporelle, avec une double inscription. La première est celle détaillée au premier chapitre et que nous venons de rappeler, et la deuxième est celle de l'individu, des femmes, de leurs vies singulières, de leurs histoires uniques qui orientent toutes les dynamiques de soi. Ce qui nous intéresse est donc à saisir à travers ce double regard, seule manière de comprendre les enjeux des phénomènes pour l'individu, car la migration – précaire ou non – pose plus que d'autres phénomènes la question de l'interface entre l'individu et la société. Elle s'étend à la jonction entre ces deux terrains et souligne leurs interdépendances. Notre focale dans cette recherche



porte sur les migrants, les femmes, mais nous ne devons pas occulter cette inscription sociale qu'ont les parcours individuels de migration précaire et son influence réciproque avec les dynamiques de soi. Nous pensons donc indispensable d'avoir une grille de lecture et de conception à caractère herméneutique qui inscrit l'expérience migratoire dans une succession de *cercles*, en revenant toujours vers l'individu. Science interprétative du texte, l'herméneutique commence à se situer à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle en tant que paradigme philosophique d'interprétation. Schleiermacher et, un peu plus tard, Dilthey amènent l'interprétation des écrits religieux vers ce que sera au 20<sup>ème</sup> siècle une théorie de l'interprétation, entre autres à travers la notion de cercle herméneutique en tant que « réciprocity entre l'interprétation du texte et l'interprétation de soi-même » (Ricœur, 1972, p.93). Le texte, l'œuvre, le récit, traduisent « des mondes propres » et l'interprétation « met en mouvement le cercle herméneutique qui englobe dans sa spire l'appréhension de ces mondes projetés et l'avance de la compréhension de soi, en présence de ces mondes nouveaux » (*Ibid.* p.100). La posture herméneutique consiste donc à faire des allers-retours entre la parole et l'individu, entre la subjectivité et son extériorisation à travers la mise en récit.

### 3.1.2.2. Un monde de subjectivités

Mais cette subjectivité n'est pas abstraite. Dilthey, initie l'idée selon laquelle la subjectivité reflèterait le « je » dans la vie dans un rapport de coexistence et que la vie « ne se donne que dans un vécu » (Gens, 2003, p. 63 - 64). Heidegger viendra l'amener encore plus loin en insistant sur le rapport entre le soi et le monde - rapport fait de significations- et en contestant alors la consistance même du monde en tant que réalité. Fondé sur ce rapport constitutif, le monde n'est qu'un construit de significations, dont la compréhension ne peut se limiter à une seule unité de sens mais porte sur un ensemble animé par une dynamique inhérente d'allers-retours entre le tout et ses parties (*Ibid.*). *La signification* pose la relation entre soi et le monde et porte en elle *le sens* qui alimente la dynamique de compréhension ou d'auto- compréhension à caractère herméneutique. Elle est représentation et elle est parole, communiquée, transmise. Si le monde psychique des individus s'organise en ensembles de représentations, il est communiqué à autrui, véhiculé, porté, à travers des récits qui l'organisent en ensembles de significations.

« [...] Le monde de significations que les êtres humains, pris en tant qu'espèce ou en tant qu'individus, donnent à eux-mêmes, à leur existence, aux formes de leurs

associations, à leurs manières de vivre ensemble, à l'univers qui les entoure, – [...] ce monde de significations trouve sa forme, et plus que sa forme, son *lieu*, dans les récits et les histoires que les hommes se racontent » (Delory-Momberger, 2011, p.1).

Cet univers de significations est celui de l'expérience individuelle, collective, sociale qui fait selon Heidegger, systématiquement l'objet d'une forme herméneutique de compréhension (Gens, 2003). Si l'on veut s'intéresser aux dynamiques (trans)formatives de l'individu soutenues par ses expériences, il faut impérativement aller à la recherche du *sens* que le vécu prend pour chacun. Il faut tenter de saisir ce mouvement herméneutique d'allers- retours entre soi et le monde qui permet de structurer et d'organiser ce sens.

### 3.1.2.3. Expérience biographiée

C'est ce mouvement qui permettra la mise en évidence différenciée de l'expérience, selon le sens qu'elle prend pour l'individu. Car toutes les expériences ne vont pas résonner de la même manière et ne vont pas s'inscrire dans des logiques formatives. Il est donc important de noter la distinction entre l'allemand *Erlebnis* qui « désigne l'expérience vécue, celle qui advient lorsque l'on *fait une expérience*, [et] *Erfahrung* [qui désigne] l'expérience que l'on a, celle que l'on tire des expériences que l'on a faites » (Delory-Momberger, 2009d, p.23). Ce qui permet de différencier les deux et de d'identifier certains éléments du vécu comme étant *Erfahrung* est le sens attribué par celui ou celle concerné(e) par l'expérience respective. Le sens que les événements de vie prennent pour soi, mais pas dans un contexte abstrait ; pour soi dans le monde, dans le rapport à l'autre, un rapport historique, politique et situé. « Autrement dit, si l'histoire suppose être l'historique de l'homme, celui-ci est inversement fonction de la configuration historique à laquelle il appartient » (Gens, 2003, p. 83). Ainsi certains moments de la vie *font histoire*, car ils *font sens* et permettent de mieux se comprendre dans cette relation au monde, à un instant T de son existence. Ils s'enchaînent dans des constructions logiques qui donnent forme à cette histoire de soi et permettent de *se raconter*. En se racontant, on se remémore soi dans le monde, dans la vie à travers toutes les expériences passées qui font sens dans le présent. L'histoire que l'on fait de soi est toujours une histoire inscrite dans le temps. Les dynamiques transformatives elles sont également à situer au niveau spatio-temporel. Le sens, et la compréhension qui lui est associée, relève de l'ici et maintenant et connaît des évolutions par rapport au moment où il survient. Il est mouvant, se transforme, se perd et réapparaît selon les moments de la vie, les étapes, les pages,

les épreuves. Un même évènement passé n'aura pas le même écho pour une même personne à deux moments différents de son existence. Mais il faut intégrer cette évolution à la dynamique formative portée par l'appropriation herméneutique de l'expérience. Lorsque le vécu prend sens, il relie l'individu (1) au monde extérieur, géographique, historique, politique et social, mais également (2) au monde intérieur, identitaire, culturel et temporel, au soi passé et au soi futur, projeté. C'est ainsi que chacun participe (1) à la construction représentationnelle du monde extérieur, à la mise en commun des significations, mais également (2) à la construction et au développement de son monde intérieur, de son identité, des représentations de soi. Cet acte de construction est un acte d'apprentissage, de compréhension, de transformation.

Il relève de ce que la recherche biographique appelle le processus de biographisation, une « herméneutique pratique » (Delory- Momberger, 2009d, p. 29), « l'ensemble des opérations et des comportements par lesquels les individus travaillent à se donner une *forme propre* dans laquelle ils se reconnaissent eux-mêmes et se font reconnaître par les autres » (*Ibid.*). C'est un processus d'attribution de sens, d'un sens évolutif, en fonction des allers-retours herméneutiques entre soi et le monde, d'un sens cohérent. La biographisation implique la recherche permanente de la cohérence à un moment T de l'existence. Cette cohérence est à établir entre soi-même et soi, mais également entre soi-même et les autres. Ce que Delory-Momberger appelle « se donner une *forme propre* » nous pourrions appeler également se donner une cohérence identitaire, qui permette d'entrer en relation avec l'autre de manière adaptée, contextualisée. Enfin, c'est une cohérence temporelle entre celui ou celle que l'on était, que l'on est et que l'on sera, dont l'objectif est parfois de trouver du sens à l'insensé. Elle permet ainsi de dépasser, de réparer, les moments de cassure, les transitions, les ruptures biographiques à travers une compréhension et une mise en cohérence globale. La pertinence de cette approche au regard de nos intérêts de recherche apparaît alors comme évidente dès l'instant où l'on se rappelle la migration précaire, clandestine. Il faut donc l'aborder en tant qu'expérience, en tant qu'ensemble d'évènements et de situations vécu par les migrantes, en tant que *femmes africaines*. Ce qui nous préoccupe est de cerner le sens que ces expériences, souvent traumatisantes, prennent pour les participantes et la manière dont elles s'intègrent et participent à la construction d'une cohérence. En situation de transition, de bouleversement de repères socioculturels, pour les migrants précaires le passé est définitivement derrière soi et l'avenir impossible encore à dessiner, leur propre identité niée par le statut irrégulier sur le territoire d'accueil. Dans cet entre- deux temporel, géographique, sociopolitique, quelle cohérence(s) possible(s) avec soi et avec le monde ? Comment la mise en cohérence s'opère-

t-elle en ces conditions et quels sont les repères identitaires qui orientent l'attribution du sens aux expériences vécues ? Nous tentons l'hypothèse que parmi ces repères, le culturel se présente et nous nous intéressons aux diverses formes et figurations qu'il peut y prendre. Comment s'imbrique-t-il au sens biographique attribué à l'expérience migratoire précaire ? La biographisation, ce processus d'attribution de sens qui permet de donner forme à soi et à son existence, se met en œuvre à travers une réorganisation de l'expérience. C'est ainsi que certains éléments du passé, des *Erfahrung*, sont convoqués dans le présent et reconfigurés de façon à construire une cohérence. Nous posons alors la question suivante : dans l'expérience de migration comment cette reconfiguration a-t-elle lieu lorsqu'on est femme en situation irrégulière et comment le *culturel* y participe-t-il ?

C'est « par le récit, [que] nous transformons les événements, les actions et les personnes de notre vie en *épisodes*, en *intrigues* et en *personnages* [...] Par le récit, nous nous faisons le propre *personnage* de notre vie et nous donnons à celle-ci une *histoire*. Autrement dit, *nous ne faisons pas le récit de notre vie parce que nous avons une histoire* ; mais au contraire, *nous avons une histoire parce que nous faisons le récit de notre vie*. » (Delory- Momberger, 2004a, p. 2)

La recherche biographique apporte un premier élément de réponse autour du récit. Le récit que l'on fait de sa vie ou d'une expérience particulière est plus qu'un support de communication, oral ou écrit. Faire un récit implique se remémorer et remettre en forme le vécu. Cela signifie se souvenir du plus marquant et transformer ces moments d'*Erlebnis* en expérience *Erfahrung* en reconstituant l'histoire. Racontée au présent, avec un nouveau regard, cette dernière peut alors à travers son organisation, trouver une place et un sens aux événements passés.

La dimension temporelle est- nous l'avons dit - fondatrice de la mise en récit en tant qu'activité de reconfiguration de l'expérience. Le temps doit être appréhendé ici comme temps individuel, subjectif, le temps « de l'expérience humaine » (Ricœur, 1983, p.85). Pour Ricœur le lien entre l'activité narrative et la temporalité de l'expérience est intrinsèque et répond même à « une nécessité transculturelle » (*Ibid.*). Ce que nous pouvons donc comprendre est que - indépendamment des référents socioculturels - c'est toujours à travers une historicité que l'on va se représenter sa vie et c'est toujours par une logique narrative que « le temps devient temps humain » (*Ibid.*). C'est cette dimension temporelle qui ouvre la perspective sur notre objet de recherche, car ce qui nous intéresse n'est pas la migration féminine précaire en tant que fait statistique, économique ou même sociopolitique. C'est au

contraire c'est la migration comme expérience singulière, humaine, organisée selon des temporalités propres à l'individu qui nous préoccupe, car c'est par cette seule analyse qu'il est possible de mettre en exergue des processus formateurs. C'est en faisant l'histoire du parcours migratoire que les différentes expériences qui le composent pourraient être reconfigurées dans un esprit de cohérence constructive de soi. Pour l'individu, le récit de migration serait alors le lieu d'une transformation, au cœur de laquelle il se situerait comme sujet. Sujet migrant, femme, narratrice, protagoniste et peut-être *sujet culturel*.

### 3.2. Dans la tradition de l'Ecole de Chicago : de la *Grounded Theory* en sociologie compréhensive

L'histoire de vie comme « une recherche et une construction de sens à partir de faits temporels personnels vécus » (Pineau & Le Grand, 2002, p.3-4) a été entre autres utilisée en tant que méthode de recherche qualitative en sociologie compréhensive par l'Ecole de Chicago. Entre la recherche biographique et la sociologie compréhensive voire l'écologie urbaine, pratiquée par les théoriciens de l'Ecole de Chicago il existe des ponts épistémologiques et des perspectives communes. Cette thèse s'en nourrit à deux niveaux principaux. Le premier renvoie à la conception de l'individu et ses ancrages psychosociaux. Les phénomènes qui le concernent, dont l'éducation et la formation, sont appréhendés en lien intrinsèque avec l'environnement social, politique et culturel, qui sous-tend l'ensemble de la construction de soi individuelle. Les relations réciproques d'influence entre les environnements sociaux et les parcours individuels sont prises en compte dans leur rapport aux capacités d'agir et aux conduites humaines. Le deuxième niveau découle directement du premier et concerne l'approche méthodologique et plus largement de la recherche en sciences humaines et sociales. La perspective est qualitative et privilégie une compréhension et une interprétation des phénomènes individuels sur leurs terrains d'émergence. L'homme et sa condition sont appréhendés avant tout d'une manière ancrée, empirique, et compris dans une herméneutique de l'acte et de la parole. C'est ce qui caractérise selon nous les deux courants et qui nous a guidés et permis de nous situer tout au long de notre travail. Ci-dessous nous présenterons selon le même modèle que celui utilisée dans la sous- partie précédente, les fondements de l'épistémologie de l'Ecole de Chicago, ainsi que les points sur lesquels notre recherche s'est particulièrement appuyée.

### 3.2.1. Fondements

[...] « Aux États-Unis, les travaux de l'école de Chicago ont, dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, placé les migrants au centre des préoccupations de la discipline» sociologique (Galloro, Pascutto & Serré, 2010, p.2). Appliqué aux migrations mais non seulement, le modèle porté par les sociologues de Chicago constitue un des grands mythes fondateurs de la pensée sociologique (Becker, 1999) et fournit un cadre ou un cadre alternatif pour tous les travaux en intelligibilité. Le nôtre, en sciences de l'éducation n'en fait pas exception. Nous évoquerons ici (1) ce que l'on entend par Ecole de Chicago et (2) les différentes résonances entre cette tradition et le champ du biographique.

#### 3.2.1.1. L'Ecole de Chicago : école d'activité

Dans son article sur le sujet, Becker – représentant lui-même de la sociologie qualitative nord-américaine – s'attache à dé-mythifier l'Ecole de Chicago en reprenant le développement de son paradigme à travers les têtes pensantes qui s'y sont succédées. Les fondateurs, “Albion Small, W.I. Thomas (Thomas et Znaniecki 1918; 1920), et le philosophe George Herbert Mead (Mead 1934)” (*Ibid.*, p.3) posent une architecture originale de la manière d'aborder la recherche sociologique qui sera portée et développée par leurs successeurs, Park et Burgess. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle la ville de Chicago est le théâtre d'importantes transformations sur le fond d'une immigration ouvrière croissante, principalement venue d'Europe, et d'une augmentation des tensions sociales, notamment entre communautés. Thomas et Znaniecki (1918 – 1920) s'intéresseront à l'immigration polonaise d'origine paysanne venue en Amérique en tant que main d'œuvre ouvrière pour l'industrie, en plein essor outre Atlantique. Ce qui fera la spécificité de cette recherche et de ce qu'on appelle communément l'Ecole de Chicago sera l'approche utilisée. Sur le plan épistémologique, les auteurs chercheront à comprendre le fonctionnement des groupes de l'intérieur et de resituer les comportements et les relations sociales entre les individus à la fois dans le contexte communautaire actuel et dans l'histoire de cette communauté, venue des campagnes polonaises. Sur le plan méthodologique, la recherche est ancrée dans son terrain et le chercheur reste près de la communauté qu'il étudie. De plus, l'expertise sur les situations sociales vécues est d'emblée accordée aux acteurs, dont on va recueillir les témoignages sur *leur* réalité. Park et Burgess donneront à cette conception de la recherche la forme scientifique d'*école*, notamment via leur programme de 1921. Les héritiers de cette approche écologique

des interactions et des rapports sociaux dans un milieu urbain naturalisé (Joseph et Grafmeyer, 2009) ont fini par mettre les bases de ce que l'on appelle interactionnisme symbolique.

Après la seconde guerre mondiale - dans un contexte sociopolitique très différent où la plupart des étudiants du département étaient des anciens militaires dont les études étaient payées par l'Etat - une seconde école de Chicago voit le jour (Becker, 1999). Elle sera inspirée, épistémologiquement par l'interactionnisme symbolique et méthodologiquement par le *fieldwork*.

« Et toutes ces personnes portaient une tradition théorique commune, qui découlait de la vision de Park et de la philosophie de Mead, qui était nourrie par la profondeur théorique de Blumer et l'ingéniosité scientifique de Hugues et qui a produit deux grandes effervescences dans la recherche associée théoriquement à l'Ecole de Chicago : une à la fin des années '20 et '30 et une autre après la seconde guerre mondiale ». (Becker, *Ibid.*, p. 3)

Néanmoins, Becker nous met en garde quant à ce que l'on appelle tradition de l'Ecole de Chicago. Il rappelle ce n'est pas une tradition dans le sens d'une « école de pensée unifiée » (*Ibid.* p. 12), mais qu'elle se réfère plutôt à l'héritage perpétué par une « école d'activité » (*Ibid.*). Le travail sociologique dans les universités américaines se conduisait et se conduit toujours sous la forme de collaborations au sein de départements, d'écoles d'activité. Dans le cas de Chicago, cela a laissé en héritage une *façon de faire de la recherche* inspirée par l'interactionnisme symbolique et portée par le *fieldwork*.

### 3.2.1.2. Saisir le social de l'intérieur

Un des axes de cette façon de faire de la recherche concerne le privilège accordé à l'individu en tant qu'acteur et connaisseur de sa propre vie. Cette posture se traduit à la fois dans le *fieldwork* - à travers un travail sociologique près du terrain, adapté aux situations de vie des acteurs - et dans la place accordée aux écrits et aux « documents personnels déclinés sous toute la variété de leurs aspects : entretiens, récits oraux, lettres, autobiographies » (Delory- Momberger, 2004b, p. 181). Par conséquent, entre le champ de la recherche biographique et la tradition de l'Ecole de Chicago, il existe des correspondances scientifiques que nous pourrions identifier au niveau de ces deux axes - la posture adoptée par le chercheur sur le terrain et le rôle épistémologique et méthodologique des documents témoignant de la vie telle qu'elle est vécue par les individus. Ces deux axes se rejoignent autour de la place du

sujet, biographique, ou bien de l'acteur, sociologique, au cœur de la démarche de recherche. Si nous développerons le *fieldwork* dans la sous-partie suivante, nous présenterons dans les prochains paragraphes la place occupée par l'autobiographie dans l'Ecole de Chicago à travers ses modes et objectifs d'utilisation.

Delory- Momberger mentionne même l'Ecole de Chicago parmi les courants ayant contribué à instituer la valeur scientifique des histoires de vie en sciences humaines et sociales (*Ibid.*). Pour les sociologues, le matériau biographique apporte un autre regard sur les phénomènes et les institutions sociales. Ce regard est celui de l'individu qui y est confronté et il diffère de celui du chercheur qui observe de l'extérieur une réalité statistiquement universelle. Les environnements sociaux sont alors représentés à travers les différentes manières dont les individus les investissent, les transforment, à travers le sens qu'ils prennent dans une société faite de singularités.

« C'est dans cet esprit de compréhension à la fois diachronique et synchronique, idiosyncrasique et sociologique, que s'inscrivent les recueils de récits de vie rassemblés par les sociologues de Chicago (à commencer par le premier d'entre eux, celui de Wladek Wisniewski dans *Le Paysan polonais*) » (*Ibid.*).

Comme on peut s'y attendre dans toute *école d'activité*, l'introduction des méthodes biographiques dans le département de sociologie de l'université de Chicago répond à des nécessités pratiques, de terrain. Mais elle traduit également une manière de concevoir la recherche. Cette nouvelle façon d'appréhender la recherche sociologique était celle de Park, journaliste, attaché aux matériaux récoltés directement au détriment des sources indirectes. Pour les étudiants devant faire leur autobiographie pour être admis au département de sociologie, il s'agissait d'apprendre cette manière de regarder le social qui supposait se comprendre soi dans le monde, dans une historicité du rapport au monde, avant de pouvoir étudier les autres et leurs environnements. La méthode pédagogique consistait également à amener les étudiants à joindre systématiquement aux observations de terrain réalisées « des biographies synthétiques de trois ou quatre pages des personnes qu'ils jugeaient significatives » (*Ibid.*, p.5). Ces récits de vie étaient ensuite mis en commun, en collectif et partagés avec l'ensemble des étudiants, le but étant de donner un accès compréhensif à un savoir sociologique. Les futurs sociologues, étudiants de Park et de Burgess, devaient aller à la découverte de l'environnement qui les intéressait et non pas se limiter à travailler sur les matériaux apportés par d'autres, porteurs obligatoirement des représentations de ces derniers. Leur contact direct avec la réalité sociale extérieure était primordiale pour Park et Burgess



pour deux raisons principales. La première visait la découverte par les sociologues en herbe de la complexité de la recherche de terrain, des obstacles parfois rencontrés, de la diversité des milieux étudiés et des difficultés que pouvait poser la rencontre avec les habitants de la ville. La deuxième était la conviction que c'est dans les petites histoires qu'est écrite la grande histoire sociale. Les autobiographies que les étudiants devaient collecter rappelaient les grands moments de l'histoire récente qui avaient traversé la société. Elles montraient la manière dont ils raisonnaient dans chaque biographie, la manière dont ils avaient marqué chaque parcours. A travers la mise en mots directe, par les individus eux-mêmes, ressortaient les multiples interprétations et représentations singulières autour de cette grande histoire. Dans le même temps, les autobiographies mettaient en évidence « la variété des processus sociaux qui avaient conduit chaque interviewé à sa situation actuelle » (Peneff, 1990, p.48).

A travers les vies des autres, les sociologues en herbe arrivaient à saisir leurs manières de se construire dans le monde, leurs rapports aux institutions et aux environnements, à la norme et aux valeurs, au politique et au culturel. Le fil conducteur de cette méthode consistait à appréhender l'individu dans un double rapport intrinsèque, avec soi-même et avec les autres. De cette façon, on pouvait comprendre les dynamiques sociales à travers les dynamiques individuelles, car les deux participent à un mouvement permanent de co-construction. Les méthodes biographiques en sociologie témoignent d'une appréhension du social de l'intérieur, à travers non pas d'une prise de distance objectivante avec le réel, mais d'une mosaïque de regards singuliers qui déconstruisent et reconstruisent différemment les faits sociaux. Chaque biographie apporte une facette interprétative représentationnelle de la grande histoire, à un moment donné dans le temps. Pour les chercheurs de l'Ecole de Chicago, ces bouts singuliers d'une histoire collective étaient des matériaux bruts, collectés à leur source première, la seule capable de rendre véritablement compte du réel : l'individu.

### 3.2.2. Points d'ancrage

Pour nous, l'appel à la tradition de l'Ecole de Chicago se définit de la même manière que pour Becker, dans le sens de l'appui sur un *héritage d'activité* théorique – qui d'ailleurs n'a pas manqué d'inspirer la recherche biographique, notre premier pôle épistémologique – et surtout méthodologique. En effet, c'est surtout vers cette école que nous nous sommes tournées pour trouver la meilleure façon de *faire de la recherche*. Les théoriciens du fieldwork nous ont fourni un précieux cadre de référence, mais cela sans oublier que cette

approche de la recherche découle d'une approche théorique du social et des positionnements des individus vis-à-vis de leurs environnements. Ainsi trois points d'ancrage principaux émergent : (1) « la définition de la situation » (Thomas, dans Joseph & Grafmeyer, 2009, p. 80), (2) la « forme sociologique de l'étranger » (Simmel, dans Joseph & Grafmeyer, 2009, p.53) et (3) la *Grounded Theory*.

Commençons par le premier qui fait partie, avec les perspectives apportées par Schütz (2010) et Wulf (2007), d'un socle théorique fondateur pour ce travail. Il s'agit de formes de théorisation d'une compréhension de la construction du monde socioculturel en corrélation avec la construction de l'individu en tant que membre de la société. Avec sa proposition de « définir la situation » (Thomas, dans Joseph & Grafmeyer, 2009, p. 79), Thomas a d'emblée donné une position claire au type de sociologie portée par l'Ecole de Chicago. Il allait être question d'une sociologie qui pose l'individu dans ses diverses inscriptions socioculturelles afin de comprendre comment il se situe en société, face à ses pairs et aux institutions porteuses de la norme et souvent de la contrainte. Une première piste de compréhension est le procédé qui consiste à définir toute situation sociale pour déterminer le meilleur positionnement à adopter. Chaque individu procède à des définitions tout au long de sa vie, face à n'importe quel type de situation nouvelle. Thomas explique que « c'est toute une ligne de vie, toute une personnalité qui découlent peu à peu d'une série de telles définitions » (*Ibid.*, p.80). Définir les situations et se définir en conséquence vis-à-vis d'elles participe d'un processus de construction de soi en tant qu'être social. Selon comment les situations sont définies, des postures d'identification ou de différenciation, d'approbation ou d'opposition émergent et configurent et reconfigurent sans cesse les contours identitaires. Cela n'aurait pas échappé au lecteur que ce que Thomas théorise rappelle un mouvement herméneutique à travers lequel l'individu se construit et reconstruit au contact des nouvelles configurations sociales, de nouveaux environnements et des événements qu'il traverse. Cette herméneutique sociale est à son tour à caractère temporel, historique. Si elle aboutit à configurer « toute une personnalité » (*Ibid.*), c'est à travers le temps, en étant partie structurante d'une histoire et d'un parcours individuels.

« Mais l'enfant vient au monde dans un groupe qui a déjà défini tous les grands types de situations susceptibles de se présenter, et qui a déjà élaboré des règles de conduite appropriées » (*Ibid.*). Le groupe apporte la norme, la loi, la règle et oblige à des formes de conformisme et d'adhésion. Il présente à l'individu des définitions de situations sociales toutes faites qui le caractérisent et *doivent* caractériser tous ses membres. C'est à travers ce

type de définitions que le groupe va se définir et se distinguer des autres, marquer son territoire et ses frontières (Barth, 2008). Au-delà des frontières territoriales, ce qui a particulièrement attiré notre attention dans l'approche de Thomas ont été ces frontières sociales, culturelles, identitaires, selon lesquelles la définition que l'on a de soi peut nous faire appartenir pleinement à un groupe ou au contraire, nous y exclure. A ce stade, si nous devons reformuler ce qui nous préoccupe nous pourrions nous questionner quant à la façon dont les migrantes définissent certaines situations socioculturelles auxquelles elles sont confrontées pour décider de se mettre dans des configurations migratoires de précarité, d'illégalité et de non appartenance. Quelles sont ces situations dans les pays d'origine en mesure de déclencher une telle opposition ? Quelles sont les sources de ce refus d'identification ? Comment ce mouvement de construction identitaire par le *Non* prend-il sens à travers la temporalité des parcours de vie ? Thomas fournit une première *ficelle* pour répondre à ces questions, en rappelant la famille et la communauté comme premiers « agents de définition » (Thomas, dans Joseph & Grafmeyer, 2009, p. 81). C'est donc peut-être là qu'il faut commencer à chercher, aux débuts de chaque histoire individuelle, avant qu'elle ne soit une histoire de migration, avant qu'elle ne raconte un parcours (trans)formateur.

Mais une fois en migration, chaque individu apporte et porte en lui toutes les situations précédentes, d'origine et les définitions qu'il en a faites. Il est amené dans des nouveaux espaces, des nouveaux groupes dont l'interprétation du social et du culturel peuvent diverger par rapport aux siennes. La non cohérence, la différence, la démarcation vis-à-vis du groupe dont on est censé faire désormais partie, telle est la situation du migrant – encore plus du clandestin – et telle est présentée celle de l'*étranger*, en tant que notion sociologique (Schütz, 2010 ; Simmel, dans Joseph & Grafmeyer, 2009). En effet, le migrant dans son pays d'accueil et/ou de transition est un étranger. L'École de Chicago a fait dès le départ de l'étranger un de ses *objets d'études* en influençant ainsi considérablement la sociologie compréhensive au sens large. Elle s'y est intéressée toujours autour des mêmes préoccupations concernant le vivre ensemble urbain de plusieurs communautés et groupes socioculturels à un moment de l'histoire de la ville de Chicago marqué par une forte présence immigrée. Simmel pose la notion sociologique d'étranger dans le cadre d'une relation proximale/ distale avec un groupe qui l'accueille mais dont il ne fait pas partie depuis le début et dans lequel il « a introduit des caractéristiques qui ne lui sont pas propres et qui ne peuvent pas l'être » (*Ibid.*, p. 53). Une distinction doit être faite entre la distance physique, spatiale, et la distance relationnelle qui sépare les individus. L'étranger apparaît comme tel car (1) il est

partie intégrante de ce nouveau groupe, il s'y trouve à une distance spatiale proche, tout en étant (2) lointain. Pour Simmel ces deux éléments sont des conditions *sine qua non* dans la définition d'un étranger « dont la position interne et l'appartenance impliquent tout à la fois l'extériorité et l'opposition » (*Ibid.*, p. 54). Pour le groupe, il signifie une différence de l'intérieur et participe ainsi malgré lui à définir les frontières sociales, morales et culturelles du groupe à travers le contraste avec ce que le groupe n'est pas (Guénif, 2006). A la fois proche et lointain, l'étranger incarne l'altérité et selon Simmel, il le reste ainsi car il ne partagera jamais les caractéristiques socioculturelles fondatrices et partagées par les autres membres du groupe. En revanche il apporte dans le groupe la mobilité et l'absence perçue de racines qui l'accompagne et de ce fait, crée avec les membres uniquement des relations fondées sur des caractéristiques d'ordre général (Simmel, dans Joseph & Grafmeyer, 2009). Pour Simmel dans la position de l'étranger dans son nouveau groupe d'appartenance tout est une question de proximité et de distance. Son regard est celui du sociologue qui étudie cette position principalement dans la perspective du groupe et qui tente de retracer la manière dont l'étranger est *construit* par le regard du groupe.

Quoique relativement unilatérale, la contribution de Simmel dans le cadre de la sociologie urbaine portée par l'Ecole de Chicago a participé à donner de la consistance à notre réflexion. Clandestines, femmes, migrantes, les personnes auxquelles nous nous sommes intéressés sont susceptibles d'incarner l'altérité à plusieurs niveaux. Alors quelle place leur donne-t-on ou prennent-elles dans leur société d'accueil ? Quels sont les groupes dans lesquels elles s'inscrivent et quelle est la posture qu'elles y adoptent ? Enfin, et peut-être le plus important, qu'en est-il de l'étranger sans racines et perpétuellement mobile de Simmel ? Les(des) racines ne participent-elles pas à une reconfiguration identitaire des migrants dans le pays où ils sont désormais étrangers ? Ces deux derniers éléments évoqués par Simmel – combien même ils relèvent d'une perception de la part du groupe et non pas d'un fait identitaire avéré – nous renvoient au cœur de notre objet de recherche : le sujet culturel, émergent à travers des parcours migratoires précaires dans le cadre de dynamiques de transformation et de reconfiguration de soi. Nous posons ainsi une autre construction du soi migrante que celle faite par le groupe qui l'accueille, une construction biographique, dont nous interrogerons la place des racines et de la mobilité. Enfin, qu'est-ce l'altérité si on retourne le miroir et si on interroge l'étranger qui fait l'expérience d'un nouveau pays et non pas l'inverse ? Car pour nous étranger c'est aussi une expérience, une expérience faite de soi et de l'autre et surtout du rapport entre les deux, à un certain moment dans le temps. Cette

expérience, nous souhaitons la questionner dans sa place constitutive de l'individu, à travers son inscription dans une histoire de vie, dans un parcours. L'étranger serait alors défini en dehors des relations proximales et distales avec la communauté d'accueil, mais en tant que construction socio- individuelle tierce, hybride, d'entre-deux (Bhabha, 2007). En tant que notion construite dans un espace relationnel lié à la fois au passé et au présent, elle renverrait alors à une dynamique de transformation et de reconfiguration de soi, une dynamique de passage, formative, où des aspects identitaires constitutifs sont réexaminés au vue de l'environnement socioculturel présent.

Les deux premiers points d'ancrage que nous venons de présenter renvoient donc à des postures théoriques qui ont contribué à donner forme à notre réflexion. Le troisième en découle, au sens où la sociologie portée par l'Ecole de Chicago et son appréhension du monde social et urbain s'est également traduite, plus tard, par une manière de faire de la recherche et de se positionner en tant que chercheur sur le terrain. Les sociologues de Chicago se sont dès le départ intéressés à des phénomènes urbains, impliquant l'interaction parfois conflictuelle entre des groupes et des populations différentes, avec un intérêt particulier pour les communautés d'immigrés. La méthode d'enseignement de cette sociologie urbaine était en accord avec la méthode employée pour faire de la recherche. Pour les étudiants envoyés découvrir le terrain au détriment des lectures en bibliothèque, il était question d'obtenir des matériaux bruts, directement à la source, qui seraient privilégiés par rapport aux interprétations et analyses déjà existantes. L'objectif était de commencer par les données du terrain, suivies par des opérations de codage et d'interprétation pour développer la théorie et non pas l'inverse.

### 3.2.2.1. Dans les pas de l'Ecole de Chicago

Cette méthode a permis de mettre au point ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de *Grounded Theory*, une manière d'appréhender la recherche qualitative qui semblait particulièrement adaptée aux terrains difficiles et encore peu connus, comme ceux de la nouvelle terre d'immigration de Chicago des années 1930. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons brièvement présenter les principaux éléments qui distinguent cette théorie, pour rappeler ensuite en quoi notre travail s'y rapproche et s'y distancie.

La théorie ancrée, a été développée à l'origine par Glaser et Strauss (2010) qui ont gardé de l'Ecole de Chicago la préférence pour une méthode inductive d'approche des

phénomènes sociaux. Trois grands piliers définissent méthodologiquement la *Grounded Theory* : (1) l'appel à des données provenant de sources diverses, (2) l'utilisation de procédures d'interprétation spécifiques et (3) une analyse résultant de « l'interaction entre le chercheur et les données » (Strauss & Corbin, 2004, p.31). Les données rassemblées sur le terrain ne se limitent pas à une catégorie de sources, mais peuvent provenir d'entretiens, d'observations ou de documents divers. L'objectif est de rendre compte d'une situation ou d'un phénomène social, étudié à un moment donné. Les procédures d'interprétation sont définies autour des opérations de codage, qui consistent selon Strauss et Corbin en une « conceptualisation et réduction des données, en l'élaboration de catégories en fonction de leurs propriétés et de leurs dimensions et en l'établissement de relations par une série d'énoncés propositionnels » (*Ibid.*, p.29). A ce stade, mais également lors de l'analyse, la créativité du chercheur est particulièrement demandée (*Ibid.*). En effet, c'est cet esprit d'ouverture face au terrain et ses particularités, cette quasi absence d'*a priori* théoriques qui guide le travail de recueil et d'analyse, jusqu'à la construction de la théorie. Enfin, cette dernière se définit comme un « ensemble de concepts fortement développées, inter reliés par des énoncés de relation qui constituent un cadre intégré, pouvant être utilisé pour expliquer ou pour prédire des phénomènes » (*Ibid.* p.35). Elle comprend des catégories conceptuelles, obtenues lors du codage et leurs propriétés, ainsi que « les hypothèses ou les relations générales à l'intérieur des catégories » (Glaser & Strauss, 2010, p.127) et leurs propriétés. Les données brutes, provenant de matériaux diversifiés, ne sont pas utilisées en l'état dans la théorie. Elles permettent d'en extraire des catégories de concepts, avec des degrés d'abstraction variable, à mettre en relation. Glaser et Strauss rappellent que la théorie est centrée sur les catégories émergentes, bien que des catégories pré-existantes dans d'autres théories peuvent être utilisées tant qu'elles sont en cohérence avec les données (*Ibid.*). Un mouvement herméneutique d'allers-retours permanents entre les données les concepts émergents s'impose alors au chercheur tout au long de l'étape d'analyse. Ces derniers doivent avoir deux principales caractéristiques, être (1) analytiques et renvoyer aux traits des entités concrètes et non pas représenter les entités elles-mêmes et (2) sensibilisants, suffisamment illustrés pour pouvoir renvoyer à de l'expérience concrète. Ainsi, leur rôle est d'aider le lecteur « à voir et à entendre de façon vivante les individus du domaine étudié » (*Ibid.*, p.128).

Cette dernière citation de Glaser et Strauss synthétise bien ce qui nous a le plus rapprochés de la théorie ancrée. Cette manière d'aborder le travail de recherche nous a particulièrement guidés lors de l'appréhension du terrain, mais également de la question de

recherche, qui nous intéresse dans ce chapitre. Les théoriciens de la *Grounded Theory* préconisent une question de recherche large et flexible, qui s'affine au fur et à mesure de la collecte de données et de l'avancement dans le contact avec le terrain. Cette posture, non pas sans être déstabilisante, est adaptée à l'étude de phénomènes en profondeur et dans la durée (*Ibid.*). En effet, ce que nous avons avant tout retenu de la *Grounded Theory* est synthétisé en quelques lignes par Francine Gratton, en se référant à son utilisation dans l'approche des phénomènes qui relèvent du champ de l'intervention sociale:

« L'utilisation de la théorie ancrée est donc indiquée lorsqu'on veut bâtir, à partir de données empiriques, une théorie permettant d'expliquer un phénomène complexe en évolution. Ce phénomène, peu ou pas décrit par les théories existantes, doit renvoyer à un processus. Il importe que le chercheur aborde cette réalité sans avoir préalablement choisi une théorie et des hypothèses qui structurent celle-ci » (Gratton, 2001, p.313).

Pour revenir à notre travail, le phénomène complexe qui nous intéresse est celui de la formation de soi au sein de la migration féminine précaire. Le terrain est celui d'individu dont la présence sur le territoire n'est pas reconnue et ne doit pas être visible, celui de la clandestinité où les activités et les interactions sociales se font toujours à la marge de la légalité. L'accès à ce type de terrain nous a été empiriquement et épistémologiquement difficile. Un dispositif de recherche préalablement construit, plus abstrait et rigide se serait alors heurté à ce que nous avons rencontré comme étant des obstacles à surmonter. Parmi eux, nous ne mentionnerons que deux. Le premier est la rencontre avec les populations visées, où le rythme et la régularité ne sont pas donnés par chercheur et son dispositif, mais par les individus eux-mêmes et encore plus, par la précarité qui domine ce type de migration. Le deuxième concerne la complexité de l'accès au vécu de l'autre, d'autant plus quand ce vécu s'inscrit lui aussi dans une forme de précarité et dans une dynamique de transformation de soi imposée par la période de transition. Les parcours de migration clandestine renvoient à des histoires de vie douloureuses où la démarche migratoire apparaît comme ultime solution. Notre question de recherche a dû se construire face à ce terrain, sous une forme suffisamment souple pour pouvoir intégrer toute la diversité et la complexité des phénomènes rencontrés. Car, dans notre cas les phénomènes étudiés ne sont pas que sociaux. Ils sont avant tout individuels, situés dans des contextes sociaux et politiques vivants.

De même, notre question initiale a dû laisser la place à un recueil de données adapté à la difficulté du terrain et l'héritage des sociologues de Chicago, principalement sous la forme de la *Grounded Theory*, nous a beaucoup servi. Nous avons adopté une posture de recherche

intégrante où chaque matériau a fait l'objet d'une interprétation, d'une attribution de sens dans le cadre de son contexte de recueil et vis-à-vis des autres éléments assemblés. La démarche est herméneutique, mais elle est également fondamentalement inductive. C'est cette approche inductive de la recherche qui nous a particulièrement permis de nous orienter face à une problématique où la complexité factuelle rencontrait la complexité phénoménologique. En effet, au même temps qu'un terrain dont la précarité impacte le déroulement pré-organisé de la recherche, se posait pour nous l'ambition de saisir des phénomènes individuels et dynamiques, évolutifs, de (trans)formation de soi. Nous étions donc face à des processus biographiques où la posture du chercheur dans le recueil et dans l'analyse devait s'adapter aux rythmes du vécu, aux temporalités migratoires et à un matériau où l'expérience a une portée identitaire.

Maintenir une problématisation évolutive et rester à l'écoute – à la fois lors du recueil et lors de l'analyse – de la configuration individuelle spécifique à chaque parcours, ce sont nos principaux ancrages dans la tradition de l'Ecole de Chicago et notamment dans la *Grounded Theory*. Dans le même sens que la recherche biographique en éducation qu'elle a participé à fonder, cette épistémologie nous a surtout permis de nous situer en tant que chercheurs dans un travail où toute démarche déductive, pré-imposée à une réalité de terrain, aurait été inadaptée. Cependant, cette thèse n'a pas pour ambition de formuler une théorie sur la migration féminine précaire et ses portées éducatives. Notre seul objectif en ce sens est d'arriver à tracer les contours théoriques du *sujet culturel*, notion saisie dans ce contexte, migratoire. Pour nous, cette notion est en effet émergente et se dégage directement de la parole biographique. Néanmoins, l'interprétation et l'analyse employées ne sont pas celle préconisées par la théorie ancrée. Elles s'en inspirent, comme l'ensemble de notre recherche, mais visent un autre but que celui de produire une théorie. Notre principale ambition est celle de l'intelligibilité, de la compréhension, et de rendre compte de ce type d'expérience migratoire sous ses angles formateurs. La dimension identitaire qui y est implicitement associée, est amenée à ressortir grâce au travail sur les parcours, sur les transitions et les temporalités du sujet, appréhendés toujours de façon émergente et individualisée. C'est donc à ce niveau que se situe pour nous la possibilité de la saisir à travers une posture de sujet culturel. Tout au long de notre travail de recherche, un des fils conducteurs traversant nos deux repères épistémologiques principaux, la recherche biographique en éducation et l'héritage de l'Ecole de Chicago, a donc été de nous placer du côté du terrain, des participants et de leur vécu migratoire. A partir de là, nous avons tenté de construire notre dispositif et de



mener notre travail au plus près de notre objet, en puisant dans des sources théoriques et méthodologiques de façon à toujours nous y adapter, tout en gardant la souplesse nécessaire pour entendre les expériences qui deviennent récits.

#### **4. Hypothèses abductives et définition de l'objet de recherche**

Comprendre en quoi et comment les parcours biographiques de migration peuvent être des parcours de formation/transformation de soi, tel est le cœur de notre entreprise de recherche, que nous situons dans une logique inductive dans laquelle la démarche d'intelligibilité part du terrain et de la réalité subjective des migrantes. Notre objet s'est façonné au fur et à mesure dans l'interaction entre le chercheur, les participantes et les univers associatifs dans lesquels la migration féminine précaire évolue en France. Au-delà d'une logique d'intelligibilité, nous étions donc à la *découverte* de dynamiques subjectives de construction de soi face aux injonctions sociales et politiques imposées. Ce qui démarque cette posture, abductive, de découverte scientifique, de toutes les autres est de permettre aux conclusions envisagées de dépasser ce qui est initialement avancé dans les hypothèses. Cette partie sera donc consacrée à la découverte de l'abduction – la théorie de la découverte scientifique.

##### 4.1. Dans une logique abductive de découverte

La théorie de l'abduction de Charles Peirce s'inscrit initialement dans le socle théorique de la logique et, plus tard, trouvera des applications empiriques notamment dans la logique computationnelle. Comme la déduction et l'induction, l'abduction traduit un processus d'interprétation, mais qui s'appuie en plus sur une forme de créativité et de non anticipation des résultats obtenus. Elle correspond à un chercheur aventurier qui se laissera affecter par le monde, qui restera ouvert à l'inconnu et à l'imprévu et qui entrera dans un rapport presque d'imagination avec son objet (Bourrel, 2013)<sup>47</sup>. Dans la sémiotique peircienne le raisonnement abductif fait partie des trois grands modes d'inférence, qui deviendront plus tard pour Peirce, trois étapes du mode d'investigation logique. Parmi elle, l'abduction est la première, la déduction la seconde et l'induction la troisième, « de sa suggestion [abductive] la

---

<sup>47</sup> Cette réflexion est issue de l'intervention d'animation d'atelier de Gérard Bourrel au IVème congrès du RIFREQ (prise de notes). Université de Fribourg, Suisse. Le 20 juin 2013.

déduction peut tirer une prédiction pouvant être testée par l'induction » (Peirce [1958] cité par Atocha, dans Floch & Kakas, 2000, p.48).

Le raisonnement abductif ne peut donc être compris qu'en le distinguant des deux autres modes d'inférence et tout particulièrement de l'induction, logique qui nous a suivis tout au long de ce travail et notamment dans la phase de recueil et d'analyse des données. Si au début de ses œuvres, Peirce considérait la déduction comme la seule à être fiable, il lui découvre rapidement les limites et introduit l'induction et l'abduction comme des étapes incontournables du raisonnement scientifique sans lesquelles la déduction serait insuffisante. Ainsi, si « la déduction est l'application de règles générales à des cas particuliers » (Peirce, 1893, p. 178), l'induction ne s'y réduit pas. Si la déduction chemine des prémisses vers la conclusion, l'induction va généraliser à partir d'une observation ou d'un recueil de données. Elle est « l'inférence de la règle à partir du cas et du résultat » (*Ibid.*), mais ne se limite pas à être une déduction inversée. Pour Peirce, l'induction implique le fait de généraliser à partir d'un nombre limité de cas et d'inférer que ce qui est vrai pour ce nombre limité de cas est nécessairement vrai d'une classe entière. L'induction produit une règle, une loi, à valider seulement à long terme, d'une manière évolutive, tandis que l'abduction suggère que quelque chose peut être le cas. Elle ouvre les voies du possible vers la prise en compte d'éventuelles conclusions qui ne seraient pas directement issues ni des prémisses, ni d'une généralisation. C'est en cela que l'abduction - initialement appelée hypothèse par Peirce - est l'étape par laquelle commence le raisonnement scientifique, celle qui amène le chercheur à s'ouvrir au champ des possibles empiriques qui seront appréhendés à travers une logique inductive.

Le raisonnement peircien en termes d'étapes permet de dépasser les nombreuses analogies entre l'induction et l'abduction, car en effet - si nous pensons qu'en tant que posture scientifique adoptée par le chercheur, elles sont clairement distinguables – en tant que modes de raisonnement, les confusions peuvent y exister sans être toujours injustifiées. En ce sens, Bessant (dans Floch & Kakas, 2000) rappelle que l'induction étant un type de raisonnement non- déductif, on peut considérer l'abduction comme une instance du processus inductif. Dans le même temps, l'abduction n'est autre qu'un « raisonnement d'amplification » (Psillos cité par Bessant, dans *Ibid.*, p.78) où les conclusions peuvent dépasser les prémisses. Alors l'induction peut être conçue comme un cas particulier d'abduction. C'est toujours auprès de Peirce que nous trouvons des clarifications. Faire une hypothèse – ce qui équivaut pour lui à un raisonnement abductif – consiste à inférer un cas à partir d'une règle et d'un résultat. Il y a hypothèse [abduction] « lorsque nous constatons qu'il y a une circonstance très curieuse qui

serait expliquée par la supposition qu'elle était un cas d'une certaine règle générale, et que là-dessus, nous adoptons cette supposition » (Peirce, 1893, p.180). Le modèle inductif amène à considérer que des caractéristiques, similaires à des caractéristiques observées, sont valables pour des cas non étudiés. En revanche, l'abduction permet de pouvoir conclure à des éléments totalement différents de ce qui a été observé, à partir desquelles, « selon des lois connues, quelque chose d'observé résulterait nécessairement » (*Ibid.*, p.187). De plus – et cela fait écho tout particulièrement à notre recherche – l'abduction peircienne suppose que ces éléments différents sont souvent impossibles à observer directement.

#### 4.2. Rapprochements et distanciation avec la posture abductive

En effet, l'abduction traite de l'inobservable, de l'insaisissable par des moyens directs. Elle traduit une manière d'appréhender le réel qui inclut – ou en tout cas n'exclut pas – une forme de créativité et d'imaginaire. A travers son raisonnement abductif, Peirce a introduit l'imaginaire dans la science, comme une étape incontournable du travail de réflexion scientifique. L'abduction permet de sortir de la dichotomie déductivo– inductive et de rajouter cet élément souvent manquant qui distingue pourtant la recherche en sciences humaines et sociales de celle en sciences exactes. Précisément, l'humain n'est pas exact et nous pensons que l'application de lois générales, soit-elles inductives ou déductives, ne s'y prête pas. Face à la parole biographique, face à l'expérience d'autrui, le chercheur doit rester dans une posture de découverte, d'exploration, dans laquelle toute hypothèse ne doit être que plausible. Etudier l'expérience individuelle, sociale, les processus qui y subsistent et la manière dont ils participent de chaque construction identitaire signifie se placer hors du général et hors du prédéterminé, dans une attente active d'éléments émergents. C'est en cela que qu'être dans une démarche abductive *et* inductive est selon nous complémentaire. Ce qui est en jeu est le recueil de ces éléments qui doivent rester émergents dans tous les sens du terme. Ils seront issus du terrain, du vécu d'autrui, mais ils se développeront également en dehors d'a priori épistémologiques, généralisants. L'abduction impose de situer hors d'un cadre de pensée imposé, de la même manière que l'induction place le chercheur hors d'un cadre théorique imposé.

Les notions d'imagination et de créativité, associées à l'abduction, sont pour nous également fondamentales. Notre problématique se situe aux croisements de l'individuel, du biographique, et du sociopolitique. Il s'agit d'explorer des parcours de migration semés de

frontières et d'interactions, géographiques, culturelles, de genre. L'injonction sociale sur l'individu y est omniprésente et déterminante dans l'agencement biographique qu'il va faire de son vécu. Au cœur de cet agencement, nous chercherons les dynamiques éducatives, formatives, au travers desquelles l'expérience devient apprentissage et levier pour un repositionnement et une reconstruction de soi. Les processus et modalités à étudier ne peuvent être que singuliers, ceux de femmes africaines en migration, en précarité, en attente. Notre légitimité en tant que chercheur y est dès lors inexistante. De facto nous sommes placés dans une posture abductive où toute connaissance sur notre véritable objet, basée sur un quelconque vécu similaire est annulée. Nulle possibilité alors d'appliquer des raisonnements prédéfinis ou de faire des hypothèses sûres, basées sur la confiance que des généralisations pourraient y aboutir. La seule posture envisageable est celle où les hypothèses sont faillibles et susceptibles d'intégrer des évolutions et des contradictions. Dans le cadre de ce travail, il s'agirait donc de se limiter à formuler que *les parcours biographiques féminins de migration précaire peuvent être des parcours de formation de soi* et que *dans le cadre de ces processus formateurs, il peut y avoir l'émergence d'une posture de sujet culturel*.

Nous adoptons donc entièrement la théorisation de Peirce autour de l'abduction et de l'hypothèse abductive en tant que première étape du raisonnement de recherche. Elle caractérise le positionnement que nous avons adopté face à notre problématique et à notre terrain, un positionnement de découverte scientifique. Cependant, nous reconnaissons également ses limites quant à l'usage épistémologique que nous pouvons en faire dans notre travail. Il ne faut pas oublier que la théorie peircienne est avant tout une théorie sémiotique préconstruite, dont l'application en tant que telle ne trouve pas de sens dans le cadre disciplinaire qui est le nôtre. Poser cette grille d'interprétation prédéfinie afin d'aboutir à des hypothèses serait le contraire même d'une posture abductive. En tant que théorie de l'interprétation, nous avons privilégié l'herméneutique à la sémiotique de Peirce, précisément pour son caractère non pré-établi et évolutif. Enfin, ce choix nous ramène à la dialectique entre expliquer et comprendre, dans laquelle Peirce reste du côté de l'explication, malgré le fait de l'aborder d'une manière non déductive. L'abduction est au-delà de cette dialectique aussi bien que de celle entre sciences humaines et sciences exactes. En tant que première étape du raisonnement de recherche, elle s'articule avec des processus herméneutiques d'interprétation en ce sens où elle permet le dépassement de l'herméneutique en tant que

science du texte (Michel, 2013)<sup>48</sup> et place sur l'objet de recherche un regard ni ascendant (inductif), ni descendant (déductif), mais *de côté*.

\*\*\*

Nous avons consacré ces quelques pages à la définition et présentation de notre objet de recherche. Nous avons trouvé judicieux de retracer sa constitution au sein d'un parcours réflexif qui s'est déroulé à travers plusieurs expériences universitaires et professionnelles. Ce travail vise donc à explorer les parcours de migration précaire de femmes en tant que parcours de formation de soi. Associée à cette dynamique formative, nous proposons l'émergence d'un sujet culturel, à étudier à travers des postures de soi. Point de départ de notre réflexion et hypothèse de cette recherche, la notion de sujet culturel reste à être circonscrite par le travail d'analyse et d'interprétation de l'ensemble des matériaux recueillis. Dans le même temps, l'objet que nous avons proposé ici sera appréhendé en référence à deux grands cadres épistémologiques : la recherche biographique en éducation et l'héritage sociologique et anthropologique de l'Ecole de Chicago. Le chapitre suivant détaillera ce socle épistémologique en explicitant les outils théoriques sur lesquels nous nous sommes appuyés et auxquels nous avons confronté nos questions de recherche.

---

<sup>48</sup> Intervention d'ouverture au IVème congrès du RIFREQ – « Construire les sciences sociales herméneutiques ». Université de Fribourg, Suisse (prise de notes). Le 20 juin 2013.

## CHAPITRE III.

### CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

« La connexion entre théorie et recherche, pour parler de façon simple et abstraite, c'est que les théories soulèvent des questions, suggèrent des objets à explorer, désignent les objets que nous ne connaissons pas, tandis que la recherche répond à ces questions mais nous fait aussi prendre conscience d'objets auxquels nous n'avions pas pensé et qui, à leur tour, ouvrent des pistes théoriques ». Howard S. Becker<sup>49</sup>

Ce chapitre ouvre le troisième cadre dans lequel s'inscrit notre travail, celui des auteurs et théories qui nous ont orientés, cristallisés autour des concepts-clé qui fondent cette recherche. Le lecteur a pu voir jusqu'à maintenant dans quel contexte social ont émergé les questions que nous nous posons, quel écho elles ont pu avoir dans notre propre parcours de chercheur et comment elles ont progressivement pris la forme problématisée d'un objet de recherche. Nous avons terminé le chapitre précédent en rappelant le socle épistémologique auquel nous nous référerons tout au long de ce travail, avec trois grands pôles : la recherche biographique en éducation, les théories inductives de l'école de Chicago et la découverte scientifique apportée par la sémiotique Charles S. Peirce à travers l'abduction. Ci-dessous, nous poursuivrons en développant les principaux auteurs sans lesquels notre réflexion n'aurait pas pu aboutir à sa forme finale. Dans le même temps nous préciserons nos piliers conceptuels, auxquels chacun des auteurs se rattache.

#### 1. L'expérience : espace de formation de soi

Le propos fondamental de cette recherche n'est autre que de concevoir l'expérience en tant qu'espace de formation et d'*éducation de soi, tout au long de la vie*. Pour cette raison nous avons choisi de commencer ce chapitre en évoquant l'expérience et les expériences de la vie dans leurs rapports à l'apprentissage, l'éducation et la formation. Ces trois concepts ne

---

<sup>49</sup> [www.howardsbecker.com](http://www.howardsbecker.com)

seront pas employés ici en tant que catégories systématiquement distinctes, mais en tant que *processus co-constitutifs de transformation subjective de l'expérience sociale*<sup>50</sup>. La principale expérience qui nous concerne reste bien sûr celle de la migration féminine précaire, mais nous tâcherons ici d'élargir ce champ et d'apporter des clarifications conceptuelles permettant d'envisager le parcours migratoire comme un parcours formateur. En tant que notion théorique et pratique, l'expérience doit être considérée aussi bien en tant que *contenu*<sup>51</sup> qu'en tant que *processus*<sup>52</sup>. Dans sa relation intrinsèque avec l'apprentissage, ces deux dimensions permettent de recouvrir un champ d'analyse à la fois épistémologique et praxéologique. Analyser et comprendre l'expérience en tant que processus est selon nous une première étape incontournable dans le travail sur l'expérience en tant que contenu. Avant de traiter du *quoi*, il est nécessaire de comprendre le *comment*. Pour y parvenir, il faut revenir vers la notion d'apprentissage et explorer les modalités selon lesquelles elle peut s'articuler à l'expérience pour pouvoir se définir comme « un processus hautement organisé de la perlaboration, de la liaison et de la (trans)- formation des processus premiers d'apprentissage en une figure biographique d'expérience » (Alheit et Dausien, 2005, p. 59). Trois principales théories ont attiré notre attention : l'apprentissage expérientiel, social et biographique.

### 1.1. Apprentissage(s) expérientiel(s)

Outre l'expérience – si l'on peut l'appeler comme cela - de l'école ou de la formation, d'autres formes de vécu, comme celles du quotidien, n'ont pas toujours été associées à l'apprentissage. Situé au niveau cognitif, psychologique, social ou culturel, l'apprentissage a été abordé soit en tant que phénomène soit en tant que processus, mais ses rapports à l'expérience ont varié selon des circonstances historiques, économiques et politiques. Traditionnellement, les théories psychologiques de l'apprentissage le définissent comme une transformation de la performance, suite à l'expérience et à la pratique (Barbier, 2009).

---

<sup>50</sup> Ainsi nous souscrivons aux clarifications apportées par Alheit et Dausien : « Globalement on peut différencier le concept plus 'restreint' d'*apprentissage* en tant qu'il se rapporte à des activités ciblées d'acquisition de savoirs et de savoir-faire et le concept plus large de *formation* qui tend généralement à se rapporter à des processus qui englobent des activités d'apprentissage, les inscrivent dans des figures individuelles et collectives de développement personnel. [...] le concept d'apprentissage vient également s'inscrire dans la supra-structure d'un processus et il est thématiqué en fonction de ce processus et des figures biographiques qui permettent la perlaboration de l'expérience » (2005, p.59).

<sup>51</sup> Avoir fait une certaine expérience et en avoir acquis quelque chose, par exemple.

<sup>52</sup> L'expérience en tant vécu, dans son déroulement subjectif. Cette distinction peut paraître semblable, mais n'est pas à confondre avec celle entre *Erlebnis* et *Erfahrung*. Entre les deux il y a une séparation de niveau, la première se situant à un niveau méta analytique par rapport à la deuxième, placée du côté individuel où c'est le raisonnement biographique de chaque situation vécue qui permettra de la placer dans l'une ou l'autre des catégories d'expérience.

Néanmoins, aujourd'hui, les mêmes courants théoriques ont déplacé l'accent du comportement sur les activités mentales de compréhension et d'analyse, en privilégiant également la relation d'apprentissage. Ceci inclut donc l'idée qu'il ne s'agit pas de conduites opérationnelles isolées, mais que (1) l'interaction sociale y joue un rôle central dans la même mesure que (2) les opérations d'appropriation de cette interaction, que l'individu peut mettre en œuvre. C'est là que trouvera ses racines l'apprentissage expérientiel (Dewey, 1889, Kolb, 1984).

Ce que Kolb (1984) a théorisé sous la forme d'apprentissage expérientiel a été initié principalement par Dewey avec la simple idée de l'existence d'une relation profonde et nécessaire entre expérience et éducation (Dewey, 1968) En contestant les approches traditionnelles de l'éducation, axées sur la transmission abstraite de programmes préétablis, il propose le vécu actuel et le sens qu'il prend pour l'individu comme moyens d'éduquer. Entre autres, les critiques concernent le développement des capacités des enfants à faire face au changement, en le sens où ce qui est enseigné est systématiquement basé sur ce qui est advenu par le passé, les programmes sont adaptés au passé et non pas à un avenir où le changement peut survenir. Pour y créer des moyens d'adaptation, il faut se recentrer sur l'expérience actuelle, présente, et employer des méthodes éducatives susceptibles de la transformer en potentiel d'expérience future. L'expérience éducative est donc toujours à situer dans un continuum temporel, entre le passé, le présent et l'avenir. Cette idée a particulièrement attiré notre attention, car elle sous-tend une fondamentale conception de l'évolution du parcours de vie, marqué par des moments transitoires, tel que l'on peut concevoir la migration. Dewey rappelle alors que l'expérience « commune » (*Ibid.* p. 515) en tant que source d'éducation, reconstruite, reconfigurée par l'individu, engendre un processus éducatif, orienté vers l'avenir. Néanmoins, toute expérience n'est pas éducative et ne peut rentrer dans cette dynamique.

Il ne suffit pas de faire une expérience pour qu'elle soit éducative, il ne suffit pas de vivre quelque chose pour en retirer un apprentissage. Dewey préconise deux critères de sélection des expériences susceptibles d'être formatives : « un aspect immédiat d'agréable ou de désagréable et un aspect ultérieur relatif à son influence sur l'expérience à venir » (*Ibid.* p.467). La difficulté – notamment par le maître<sup>53</sup>, mais nous rajouterons qu'elle demeure également pour l'individu tout simplement – consiste alors à identifier les expériences qui auront une telle influence créatrice, féconde, pouvant déboucher sur une ouverture vers

---

<sup>53</sup> Idée qui a orienté en une certaine mesure les théories de l'apprentissage participatif (Rogoff et al., 2003) et des communautés d'apprentissage (Wenger, 2005) où le rôle d'une guide qui orienterait l'expérience de l'activité est incontournable pour tout processus d'apprentissage.



l'intégration de futures nouvelles expériences. Cette difficulté est accrue par le fait qu'entre les expériences présentes et futures se glissent les attitudes créées par les premières et qui impacteront le choix et la position prise par l'individu vis-à-vis des secondes<sup>54</sup>. Si pour Dewey, il revient au maître d'agir dans ce processus de construction des attitudes et de sélection d'expériences, nous y retenons surtout qu'entre l'expérience et l'apprentissage qui peut en découler, il existe une part de subjectivité, d'action individuelle cognitive et émotionnelle pour choisir à la fois les expériences d'influence et la manière dont cette influence va se répercuter dans le futur. C'est le sujet, guidé ou non par un maître, qui reconfigure ce qu'il a vécu et détermine ainsi le processus éducatif qui s'en suit ou non.

Un siècle plus tard, Kolb va renouveler précisément cette dernière idée de Dewey en la rattachant aux théories psychologiques de la motivation. L'individu et son attrait pour ce qu'il a à apprendre sont au centre de sa théorie expressément d'orientation constructiviste, fondée sur les travaux de Dewey, mais aussi de Kurt Lewin et de Piaget. Pour le psychologue américain « l'apprentissage est le processus par lequel la connaissance est créée par la transformation de l'expérience » (Kolb, 1984, p.34). Préoccupé *in fine* par les modalités individuelles de production de la connaissance, Kolb conteste par sa théorie les points de vue behavioristes et cognitivistes laissant peu ou pas de place dans l'apprentissage pour l'expérience subjective et les processus individuels conscients. Ses contre-arguments proviennent entre autres des travaux de psychologie sociale expérimentale de Lewin qui ont permis de déterminer le rôle central de des expériences *here-and-now*<sup>55</sup> dans la formation de concepts abstraits, grâce à une phase d'observation et de réflexion menées par l'individu. Dans un deuxième temps, ces concepts seront testés dans des situations nouvelles permettant ainsi de valider leur rôle et pertinence dans lors des expériences à venir. Egalement, l'idée de Piaget sur les relations réciproques d'accommodation de concepts abstraits dans l'expérience concrète et d'assimilation de l'expérience concrète dans le cadre de concepts abstrait existants (*Ibid.*) est venue compléter la proposition de Kolb autour de l'apprentissage expérientiel.

Sept piliers viendront donc fonder la théorie de Kolb. Nous en avons sélectionné ceux qui nous paraissent les plus pertinents pour notre travail. Le premier est que l'apprentissage se définit en tant que processus et non pas en termes de résultats à obtenir. Durant ce processus l'expérience intervient de manière systématique pour influencer sur les conceptualisations faites à

---

<sup>54</sup> Ce que Schütz (2010) a plus tard repris et adapté au socioculturel.

<sup>55</sup> Angl. *Ici et maintenant*.

partir de situations concrètes. Le deuxième fait état de l'enracinement<sup>56</sup> de l'apprentissage dans l'expérience concrète vers laquelle l'individu se tourne toujours pour vérifier tout concept abstrait. La dynamique d'apprentissage serait alors une forme d'herméneutique, d'allers-retours permanents entre l'abstrait et le concret, entre le vécu et ce qui en dérive. Troisièmement, ce qui résulte est selon Kolb un processus holistique d'adaptation de l'individu au monde, où tout l'être est convié. « L'apprentissage est *le* processus majeur de l'adaptation humaine » (*Ibid.* p. 32) ce qui sous-entend sa dimension sociale et culturelle ainsi que non formelle, hors des dispositifs d'éducation ou de formation. En ce sens, Kolb rajoute que l'apprentissage implique des négociations permanentes entre l'individu et son environnement et rattache cela aux deux significations du mot expérience, que nous avons également renvoyé plus haut au contenu et au processus –

« une subjective et personnelle, en rapport avec l'état interne de la personne, comme 'faire l'expérience de la joie et du bonheur' et une autre objective et environnementale comme 'avoir vingt ans d'expérience dans un travail'. Ces deux formes d'expérience se combinent et interagissent de manières très complexes » (*Ibid.* p. 35).

La théorie de Kolb se conclue en insistant sur la connaissance et son caractère de processus transformatif qui se forme et se transforme systématiquement et qui ne peut de ce fait pas être simplement transmise ou acquise. Enfin, il rappelle que l'apprentissage transforme l'expérience conçue à la fois comme contenu et comme processus.

L'apprentissage est donc un processus au croisement de deux axes. Le premier est celui entre le concret de l'expérience d'un côté et l'abstrait des concepts et la réflexion qui guident l'action individuelle, d'un autre. Le deuxième est un axe temporel entre différents temps de l'expérience, à travers lequel les situations et événements présents seront déterminants ou pas pour les expériences futures. Ce que nous retenons surtout est qu'au croisement des deux axes se trouve l'individu et ses modalités cognitives, affectives et comportementales de reconfiguration et d'incorporation du vécu. Il s'agit de l'individu en interaction avec son environnement, auquel l'apprentissage est systématiquement rapporté en tant que principale dynamique d'adaptation.

---

<sup>56</sup> C'est le terme utilisé par Kolb – *grounded* (1984).

## 1.2. Apprentissage(s) sociaux

Les théorisations de l'apprentissage social apportent une perspective en quelque sorte complémentaire des théories de l'expérience. Un des fils conducteurs commun est celui que l'individu, activement et consciemment, participe au processus d'apprentissage. En ce sens, Bandura insistait sur l'importance de l'observation et le cas échéant, de l'imitation des autres dans les apprentissages faits par l'expérience. Il combattait ainsi l'idée d'un apprentissage vicariant, réalisé uniquement par essai- erreur, qui mettrait en danger à terme la survie même de l'espèce, tant certaines erreurs pourraient s'avérer fatales. Plus encore, ce sont les comportements, voire les conduites les plus complexes qui nécessitent l'apprentissage par observation et imitation, dont il cite en exemple l'acquisition du langage :

« Certains comportements complexes ne peuvent être produits que par modelage. Si les enfants n'avaient jamais l'occasion d'entendre les productions verbales des modèles autour d'eux il serait virtuellement impossible de leur enseigner le savoir-faire linguistique qui fonde le langage » (Bandura, 1980, p. 20).

Ici encore nous pouvons entrevoir une vision processuelle de l'apprentissage, car Bandura détaille davantage sa théorie de l'apprentissage du comportement en introduisant la *représentation*. L'univers de symboles dans lequel baignent les individus permet la formation et la transmission de représentations. Tout ce qui est observé devient alors représentation et est ainsi stocké, véhiculé et éventuellement utilisé pour la reproduction d'un comportement<sup>57</sup>. Bandura évoque donc plutôt l'expérience sociale que l'expérience individuelle, mais reconnaît et participe à théoriser le médium psychologique, représentationnel, nous dirions même subjectif, qui existe entre expérience et apprentissage. Egalement, il poursuit comme Kolb l'idée de relations permanentes d'influence réciproque entre l'homme et l'environnement, qui alimentent le processus. Sa théorie apporte ainsi une facette de compréhension - sociale - des modalités d'acquisition des comportements. Cependant, Bandura se limite au comportement, plus au moins complexe, mais toujours conçu dans avec un regard behavioriste. Son principal mérite reste d'avoir ouvert la voie à une conception de l'apprentissage non seulement en lien avec l'expérience, mais avec l'*expérience sociale*. C'est sur ce point que l'anthropologie a pris la relève en s'intéressant cette fois à des comportements plus complexes, à caractère relationnel et culturel.

---

<sup>57</sup> Bien sûr, il y a à travers cette idée un pont important avec l'anthropologie des systèmes symboliques américaine à laquelle nous nous référerons notamment sur la question de la culture, définie en tant qu'univers de sens et de signification (Geertz, 1973).

Sur ce point, notons les travaux plus récents de Wulf (2007) sur l'agir social, construit à travers des processus d'apprentissage mimétique. Trois éléments nous intéressent en priorité : la mimésis sociale, la performativité de l'agir social et la transmission de savoirs culturels. Inscrit historiquement et culturellement, dans l'espace et le temps, l'agir social en est un qui prend corps. Il se met en place à travers la langue et l'action et comporte une importante dimension corporelle et gestuelle. Pour Wulf, l'acquisition de l'acte social est donc à caractère holistique, tel que préconisé par Kolb ainsi que symbolique, dans le sens de Bandura d'une médiation par les symboles langagiers. C'est l'action matérielle qui permet son apparition et sa nature symbolique est intrinsèquement liée à l'acquisition de l'acte social en tant que schéma d'action, car son appropriation symbolique se fait au même temps que l'apprentissage de sa forme concrète. Ici il n'y a pas de relation de succession entre l'observation ou l'exercice de l'expérience concrète et l'élaboration de concepts abstraits, malgré la médiation représentationnelle. Le processus de mimésis sociale ne consiste pas en une simple imitation des actes mis en scène par les autres, mais implique une participation symbolique à leurs représentations, aux sens qu'ils donnent à leurs actions, à leurs motivations pour agir, etc. C'est une participation qui peut être directe, à l'action, ou indirecte à travers l'observation. Il s'agit d'une expérience collective partagée et la mimésis porte des enjeux de relation. Elle implique notamment la relation aux groupes d'appartenance et de référence et des dynamiques d'identification et de différenciation qui se traduisent dans les modes d'appropriation du savoir social. Wulf rapproche ainsi mimésis sociale et construction identitaire et rappelle que les processus d'apprentissage participent de manière inhérente à rendre les êtres sociaux, adaptés, à une ou des sociétés.

Ceci se fait dans une dynamique circulaire, herméneutique, à travers l'acquisition sociale de l'agir et du savoir et sa mise en œuvre performative. En quelque sorte cela rappelle la validation des concepts abstraits dans la pratique dont parlait Kolb, seulement ici la dimension est sociale et symbolique. L'acte acquis par le processus mimétique est représenté, performé, remis sur la scène sociale. Ce qui est alors *testé* – pour employer le terme de Kolb – est l'acceptation, l'appartenance au groupe, *in fine*, l'adaptation sociale. C'est « la magie performative » (*Ibid.*, p.14) qui porte les enjeux identitaires de l'acte social. Lors de la mise en scène sociale – ce que Wulf appelle les rituels - elle se traduit par une adhésion collective à la légitimité, la véridicité et au sens partagé que l'on accorde à cette performance. Dans le même temps, n'oublions pas que la fonction performative est également ce qui permet la transmission et donc l'incorporation des actes *en tant qu'actes sociaux et culturels*. Un dernier

point de la théorie de Wulf qui nous intéresse particulièrement est précisément celui-ci – la transmission du culturel. Si nous reviendrons plus tard sur la culture et l'environnement socioculturel participatif du sujet, ouvrons ici un rapide préambule autour de la construction des univers culturels. La proposition anthropologique de Wulf <sup>58</sup> est celle d'une véhiculation des symboles culturels lors de mises en scène rituelles. C'est l'acte social performé qui porte en soi les symboles et les normes de la culture et c'est sa mise en scène publique, sociale, collective, qui permet leur transmission et leur apprentissage par autrui. « L'apprentissage culturel est donc principalement un apprentissage mimétique. Celui-ci est au centre de nombreux processus de formation et de développement de soi, il se construit sur le rapport à d'autres personnes, à des groupes sociaux, à des éléments culturels [...]» (*Ibid.* p.65).

Avant de poursuivre, nous pouvons déjà situer l'expérience en tant qu'espace de formation de soi à plusieurs niveaux. Premièrement, l'expérience est sociale et culturelle et devient ainsi un lieu d'apprentissage du savoir social sous sa forme abstraite et concrète. Celui-ci et ses modes performatifs de transmission et de mise en scène collective se rapportent toujours à un système culturel formel et informel, dont ils véhiculent la norme<sup>59</sup>. A travers l'apprentissage et l'appropriation du savoir social, l'individu se confronte donc au groupe et à ses frontières symboliques et psychologiques et entraîne des dynamiques de construction identitaire par la différenciation et l'identification. Il y participe activement, non seulement à travers la mise en œuvre d'actes partagés avec les autres, mais également dans le processus même d'acquisition. Car avant l'acte, se pose le symbole et la représentation de ce qui a été vécu avec ou observé chez les pairs. Ce médium subjectif et temporel réside de manière systématique dans le processus d'apprentissage, et se pose entre l'action et l'expérience présentes et celles à venir.

### 1.3. Apprentissage(s) biographique(s)

Dans le processus d'apprentissage, tel que nous le concevons ici, la place occupée par les opérations subjectives de sélection et de réorganisation de l'expérience, est donc centrale. La recherche biographique en éducation complète les théories précédentes en rajoutant que cette expérience prend forme tout au long de la vie, dans le cadre de la *biographie* : du parcours de vie configuré autour de temporalités et d'unités de sens subjectives. La biographie

---

<sup>58</sup> Qui rejoint celle Nord-américaine des systèmes symboliques.

<sup>59</sup> Des théoriciens comme Hall (1996) et Schütz (2010) s'étaient déjà appuyés sur cette idée pour traiter la question des schémas socioculturels constitutifs de l'identité culturelle.

est plus qu'un parcours chronologique, descriptif. Elle est ce que l'individu fait de sa vie passée à un moment T de son existence présente. Il est à nouveau question de ce que Dilthey appelait le continuum d'expérience (Dilthey, 1992) où chaque parcours sera constitué seulement de ces expériences qui comptent, qui déterminent des attitudes et des modes d'action futures. C'est à travers cette biographisation que l'individu fait de ses expériences, qu'il va établir entre soi-même et son environnement, un rapport formateur. Biographier son expérience signifie l'inscrire dans une démarche d'éducation de soi et d'apprentissage lors de laquelle l'individu se (re)situe dans le monde, le temps et l'espace, parmi les autres, dans des postures nouvelles, qui ont du sens, un sens adaptatif. Dans l'univers social et symbolique dans lequel il est amené à prendre place, ce processus individuel de recherche et d'attribution de sens a un caractère narratif (Delory-Momberger, 2004b ; Ricœur, 1985).

« Dès que nous voulons nous saisir de notre vie, nous la racontons ; nous n'avons pas d'autre moyen d'accéder à notre vie que de percevoir ce que nous vivons à travers l'écriture d'une histoire ou d'une multiplicité d'histoires [...] Par le récit nous nous faisons le propre personnage de notre vie et nous donnons à celle-ci une histoire » (Delory- Momberger, 2004b, p.551)

Cette histoire est systématiquement située. Elle se déroule quelque part et à un certain moment de [la grande] histoire. Ces opérations biographiques narratives de réorganisation et reconfiguration des situations et événements passés lient l'individu à son environnement social et culturel et à son temps, passé, présent et futur. Elles enclenchent une dynamique interprétative de l'expérience, une herméneutique pratique (*Ibid.*) où le quotidien est en permanence interprété, de manière la plupart du temps inconsciente et automatique. Le résultat de ce travail biographique, l'histoire de l'existence, ce sont des représentations singulières, du monde, des autres, des expériences vécues et des systèmes socioculturels dans lesquels on évolue. Elles condensent et réorganisent ce que l'on a vécu en société, ce que l'on y a observé, ce qu'on nous a transmis. Pour reprendre l'idée de Wulf (2007), ce sont des constructions symboliques, mais également de potentiels modes d'agir, car les représentations biographiques ont toujours un caractère performatif. Elles traduisent le social et l'expérience qu'on en fait, en schémas subjectifs qui ont toujours vocation à retourner sur la scène sociale, à travers l'action ou la parole – le *récit biographique*.

Dans la recherche biographique en éducation, le récit présente une fonction à la fois phénoménologique et praxéologique. Il fait partie des outils de formation, reconnu et utilisé en tant qu'histoire dans laquelle s'organise le sens que le sujet apprenant donne à ses

expériences de formation passées et présentes. Il apparaît également comme histoire que l'on fait de sa propre vie, qui figure sous forme de parcours des expériences à potentiel formateur. Dans cette recherche ce qui intéresse davantage est la fonction phénoménologique du récit, en ce qu'il traduit un phénomène de transformation et reconfiguration subjective de l'expérience. En ce sens, il devient un espace de formation de soi qui cristallise l'expérience vécue dans sa dimension longitudinale (tout au long de la vie) et latitudinale (dans tous les domaines de la vie). C'est la portée phénoménologique du récit qui sous-tend les procédés d'apprentissage biographique sous deux aspects co-existants et complémentaires. Le premier, est celui de la *performativité biographique*. C'est un moyen indirect, « un 'ordre second' des processus d'apprentissage » (Alheit & Dausien, 2005, p. 60), qui témoigne d'un acte formateur à l'œuvre à travers la mise en mots et en actes d'un savoir biographique<sup>60</sup> - un savoir expérientiel et socioculturel. Le récit est alors la forme aboutie de la biographie ou d'une partie de la biographie, comme par exemple l'expérience de migration. Il représente la matérialisation narrative de l'ensemble des opérations subjectives de transformation de l'expérience et d'attribution de sens, qui décrivent un processus d'apprentissage. Le deuxième aspect est celui qu'Alheit & Dausien (*Ibid.*) appellent la *biographicité*. Lors de la mise en récit, de ce travail de configuration narrative de l'expérience vécue, le processus d'apprentissage peut également se caractériser par une forme plus directe, par l'émergence d'un « potentiel de formation » (*Ibid.* p. 67). Celui-ci est lié à des représentations émergentes, consécutives au travail réflexif de restructuration de l'expérience. Ce sont des constructions mentales autour d'un potentiel ou d'un sentiment d'avoir appris quelque chose (Barbier, 2009).

L'apprentissage biographique renvoie à des processus d'appropriation formative de la réalité à travers lesquels le social, le culturel et le politique deviennent subjectifs, partie constitutive d'une histoire, organisés selon des modalités individuelles de perlaboration de l'expérience. Au sens théorique, il se situe au croisement et au cœur des apprentissages sociaux et expérientiels, en plaçant l'individu activement au centre de son expérience, qui elle a lieu systématiquement au centre de systèmes sociaux. Le paradigme biographique de l'apprentissage fait alors écho pour tout travail de recherche qui, comme le nôtre, vise à étudier des formes possibles d'éducation de soi sur des terrains d'expérience peu explorés en cette visée. Plus simplement, l'idée sous jacente est que toute expérience, à tout moment de la vie, peut avoir un potentiel formateur tant que – selon la proposition qui est ici la nôtre – elle

---

<sup>60</sup> « Le savoir accumulé de l'expérience constitue ainsi pour chaque individu son *savoir biographique* » (Delory-Momberger, 2006, p. 42)

est investie biographiquement. Cette conception du processus d'apprentissage s'inscrit pleinement dans les deux volets de l'éducation de soi auxquels cette recherche se rattache, le *Lifelong* et le *Lifewide learning*. Les trois théories présentées ici convergent pour construire une acception de l'apprentissage qui peut avoir lieu tout au long de la vie et dans tous les domaines de la vie. Notre propos est de nous y appuyer pour traiter de notre problématique à deux niveaux : (1) celui de l'expérience sociale non formelle, vécue et observée - en l'occurrence migratoire précaire - en tant qu'espace possible de formation de soi et (2) celui de son appropriation subjective à travers des opérations de biographisation, en tant que dynamique d'apprentissage.

## **2. Parcours de vie – parcours de formation**

Nous avons beaucoup évoqué depuis le début de ce travail la notion de parcours. Elle est en effet centrale à notre problématique, qui situe les parcours migratoires dans le vaste champ des parcours (potentiellement) éducatifs. Notre perspective est de concevoir l'apprentissage et la formation en tant que phénomènes individuels, émergeant de *certaines* expériences vécues, et nous pensons que la migration en fait partie, à condition d'être définie en tant que parcours. Le « cours de la vie » a progressivement occupé une valeur notionnelle, sociologique et anthropologique, avec un intérêt particulier dans le domaine éducatif. Les transformations économiques, politiques et sociétales de l'Occident de la fin 20<sup>ème</sup> siècle ont imposé la recherche de nouveaux modes éducatifs.

« En arrière-plan il y a le diagnostic que le changement social accéléré, les ruptures et les mutations dont il est porteur, exigeant, pour être surmontés par les acteurs sociaux, des compétences et une flexibilité qui ne peuvent plus être acquis aux rythmes et dans les formes institutionnalisées des processus 'traditionnels' de formation » (Alheit et Dausien, 2005, p.61)

Ce contexte a amené vers la réflexion que la formation peut se situer (1) ailleurs que dans les institutions et surtout (2) à tout moment et à plusieurs moments de la vie. L'attention se porte alors vers le parcours de vie dans cette double dimension, à la fois de diversité d'expériences et de durée. Cette partie sera donc consacrée à explorer les différentes facettes de cette notion, pouvant l'étayer dans sa pertinence éducative, notamment en lien avec la migration.



## 2.1. Précarités et transitions

Nous avons fait le choix de circonscrire la notion de parcours à travers ce qui la caractérise, par rapport à notre problématique. Le parcours tel que nous l’entendons a une acception individuelle, singulière et donc définissable à travers ce qui lui donne forme au regard de l’individu. Dans le même temps, n’oublions pas la valeur sociale – ayant initié l’usage sociologique – du parcours de vie, en tant qu’expérience qui met en exergue l’injonction sociopolitique de la société sur l’individu. Un premier terme, devenu concept, cristallise au mieux cette relation complexe d’influence entre les institutions sociétales et l’homme – la précarité. Dans le même contexte que celui brièvement décrit ci-dessus, les sciences économiques et sociales en France commencent à évoquer la précarité, en tant que notion permettant de traiter les phénomènes socio individuels liés aux transformations d’ordre macro. On s’y intéresse principalement en lien avec l’emploi ou plutôt le chômage et les fluctuations professionnelles qui caractérisaient désormais les carrières, amenant progressivement à une précarisation économique<sup>61</sup> (Galland, 1984 ; de Nanteuil, 2002 ; Pita, 2010). Pita (*Ibid.*) fera une mise en perspective détaillée du concept de précarité en sociologie de l’emploi en insistant- ce qui nous intéresse en priorité – sur le processus qui entraîne la *précarisation* et qui inscrit donc la précarité dans un parcours professionnel et de vie :

« Dans les années ’90 s’imposera le terme de précarisation. Ce terme désignera alors le processus par lequel les salariés deviennent précaires. [...] Des parcours dits ‘précaires’ sont depuis fort longtemps repérés (Werquin, 1996), faits de cantonnement dans des emplois peu valorisés et de multiples transitions, d’une recherche d’adéquation entre des aspirations en hausse et des opportunités se raréfiant, d’une dislocation radicale entre formation et emploi occupé, parfois. » (*Ibid.*, p.4)

En ce sens, il faut remarquer les associations faites entre la précarité/ précarisation et le concept de flexibilité. De Nanteuil (2002) reprend l’idée<sup>62</sup> que la flexibilité signifie avoir la capacité de s’adapter aux changements sociaux, aux circonstances, d’être souple et capable de se plier facilement sans rompre. La précarisation qui imposerait à l’individu une flexibilité à toute épreuve, va donc pour nous largement au-delà du champ de l’emploi et de l’économie. Elle implique le changement social, du rôle des institutions et de la norme, qui entraîne, pour certains, un basculement dans la vulnérabilité et l’exclusion sociale. La lecture de toutes ces notions se doit d’être longitudinale et dynamique, c’est-à-dire en tant que processus, inscrit

---

<sup>61</sup> Notamment sous la forme de la « précarité de l’emploi » (Barbier, 2005 ; Concialdi, 2007 ; Paugam, 2002).

<sup>62</sup> Retrouvée également dans la définition proposée par [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr).

dans un parcours, et non pas statique ou ponctuelle. C'est ainsi que l'on peut y entrevoir l'émergence « d'une *précarité du sentiment d'existence* » (Pita, 2010, p. 4). Quand le sentiment d'existence se précarise, cela signifie que les domaines de la vie affectés sont multiples et que les enjeux deviennent identitaires<sup>63</sup>. C'est dans ce cadre de définition que s'inscrit notre propos sur la précarité. Pour les femmes en migration précaire, l'emploi et/ou la santé ne sont pas les seuls domaines affectés. Ce qui caractérise leur situation est une précarité ante- et post- migratoire, qui s'étale également tout au long voyage. Elle doit être ici entendue comme une notion méta- déterminante par rapport les différentes trajectoires individuelles. Expliquons-nous. Tous les auteurs s'accordent pour articuler la précarité et la précarisation aux évolutions sociétales, économiques et politiques notamment dans le monde occidental, impliquant des changements radicaux pour les individus concernés. Ce qui est alors en jeu est en quelque sorte la flexibilité comme seul moyen de survie.

Mais lorsqu'on parle de migration en la caractérisant de précaire, le débat doit se positionner différemment, non plus en termes de trajectoires ou de domaines de la vie, mais en termes de parcours, voire d'histoire de la vie. Non plus au sens des injonctions du changement socioéconomique sur l'individu, mais au sens des injonctions institutionnelles et sociales traditionnelles, rigides et inertes. Lorsqu'on dépasse les frontières géographiques de l'Occident actuel, on peut appréhender la notion de précarité dans des contextes très différents, en en travaillant sur la question migratoire, nous nous pensons obligés à opérer ce déplacement de pensée. La migration est pour nous un parcours, car elle implique non seulement une succession d'étapes, mais mobilise surtout toutes sphères de l'existence. En tant que période de transition et de perte de repères, elle déconstruit le passé pour reconstruire un avenir différent. Nous pouvons penser que la précarité du parcours migratoire se situe à toutes les étapes du parcours, mais sa manifestation la plus visible elle celle induite par le statut irrégulier des femmes ayant participé à notre recherche. Durant cette période d'attente et de procédures, la précarisation prend des visages multiples et se rapproche de ce que Honneth (2006) appelait *invisibilité sociale*.

Le propos de Honneth est particulièrement pertinent pour le champ des migrations précaires. L'invisibilité sociale présente comme condition précédente la visibilité ou la possibilité d'être identifié, et se manifeste à travers l'absence de reconnaissance au niveau social et public (*Ibid.*). Honneth distingue la connaissance, qui s'apparente à la simple

---

<sup>63</sup> A ce sujet, à remarquer entre autres les nombreux travaux associant la précarité aux domaines médical et psychopathologique (Furtos, 2008 ; Lecompte, Mizrahi & Mizrahi, 1996).

identification, de la reconnaissance qui implique « un acte expressif par lequel [elle] est octroyée avec le sens positif d'une affirmation » (*Ibid.*, p. 230). Enfin, de par son sens positif, la reconnaissance a une valeur performative, d'action, car elle signifie à celui que l'on reconnaît que l'on est obligé d'agir envers lui avec bienveillance (*Ibid.*). Dans ce travail nous saisissons donc de la précarité sous l'angle proposé par Honneth, au sens d'une *absence de reconnaissance sociale de l'existence*. A cela rajoutons un deuxième élément qui permet selon nous de distinguer la précarité migratoire de façon méta- déterminante : le seul indicateur permettant de l'identifier est le *sens subjectif*, attribué par l'individu à son expérience de migration. Celui-ci se sent visible ou invisible socialement dans le regard de l'autre, selon les manifestations de reconnaissance qu'il constate (*Ibid.*). Ce sentiment d'être ou non reconnu relève d'une subjectivité singulière à laquelle l'accès n'est jamais direct. C'est un sentiment qui prend son sens positif ou négatif uniquement dans le contexte d'un parcours de vie, d'une histoire, où les moments et situations de précarité sont mis en rapport avec d'autres, avec des personnes, des lieux et des circonstances. C'est donc un sentiment biographique, qui ne résonne que dans un rapport temporel avec le passé et l'avenir individuel. Le lecteur peut aisément penser que la migration comporte bien entendu des formes de précarité très matérielle et cela demeure vrai. Cependant, telle que nous l'entendons dans cette recherche, elle relève, au-delà de l'aspect pécuniaire, d'une *manière de vivre sa migration* qui apparaîtrait pour l'individu comme étant précaire. Cette résonance subjective n'est de facto, pas accessible directement au chercheur – et parfois même à l'individu - et pour l'atteindre nous pensons indispensable d'étudier le sens herméneutique que prennent les expériences et événements dans l'historicité du parcours. La notion de précarité n'est qu'un outil théorique associé à cette migration d'ordre subjectif. En lien étroit, nous allons faire appel à un deuxième outil – la théorisation des transitions.

La transition en tant que concept sociologique commence à intéresser le monde scientifique dans la même conjoncture que la précarité. Elle se définit littéralement en tant que passage d'un état à un autre ou d'une période à une autre, étape intermédiaire (CNRTL). En tant que témoins de la dialectique occidentale entre individu et société, les transitions contemporaines relèvent cependant plus de la rupture que du passage. Les transitions confrontent à l'incompatibilité entre la réalité attendue et celle qui est rencontrée (Parkes, 1971). Il s'agit de traverser une période de changements et de perte de repères où l'on se projette avec des attentes créées sur la base de ce qu'on a précédemment connu. Transition et migration sont donc directement associées. Cependant, quelques précisions s'imposent. Les

transitions psychosociales ont été généralement théorisées en lien avec la société post-moderne et les changements socioéconomiques et institutionnels qu'elles portent, et que nous avons déjà évoqués. Ceux-ci impactent la nature des transitions à trois niveaux : par rapport à la vitesse du changement, à la portée du changement – comme dans le cas des flux migratoires et des mobilités en général - et à l'essence même des institutions (Giddens, 1994).

« Le parcours de vie apparaît comme une série de passages qui ne sont plus accompagnés par les institutions sociales (comme les rites de passage existants dans la période pré- moderne). [...] La négociation des transitions de la vie [...] signifie prendre des risques consciemment évalués afin de saisir les nouvelles opportunités qu'apportent les crises. » (Giddens, 1991, p. 80)

Nous avons vu dans le premier chapitre de ce travail que les dynamiques migratoires du Sud vers le Nord sont en grande mesure influencées par les évolutions politiques et économiques dans les pays du Nord. L'ouverture des frontières, les politiques d'immigration liées à l'emploi ou à l'asile impactent les stratégies migratoires au Sud. De même, les transformations sociétales – ou leur absence – au Sud vont également jouer un rôle dans le choix et la manière d'émigrer<sup>64</sup>. Les propos de Giddens sont donc à retenir, mais à placer dans le contexte migratoire, qui est le nôtre. La portée du changement et l'évolution des institutions et de leurs politiques seront ici les principaux facteurs d'influence sur la migration précaire, à travers leur capacité de l'accompagner en tant que période transitoire. Prenons l'exemple de l'asile en France, également évoqué dans le premier chapitre. Dans ce cas l'institution est précarisée, à deux niveaux. Premièrement, au niveau politique où le cadre normatif ainsi que les directives et restrictions impactent directement sur la façon de travailler des agents de l'OFPRA de la CNDA. La figure du migrant demandeur d'asile y apparaît transformée dans cette nouvelle relation qui s'instaure *de facto* avec l'institution. Deuxièmement, la précarisation est simplement économique, ce qui se traduit directement sur les délais de traitement des dossiers ou sur l'accès aux aides et à l'hébergement pour les demandeurs d'asile. *In fine*, nous pouvons aisément penser que, du côté des demandeurs d'asile, la transformation institutionnelle aura des conséquences assez immédiates sur la manière de vivre sa migration.

L'aspect transitoire sera alors vécu comme étant plus ou moins long, plus ou moins précaire et, d'une certaine façon, plus ou moins temporaire. Nous nous situons là dans la

---

<sup>64</sup> Par exemple, les migrations féminines autonomes qui ont connu une importante croissance les dix dernières années.

deuxième partie du parcours migratoire, celle de l'immigrant installé ou essayant de s'installer dans un pays d'accueil temporaire ou définitif. Mais la migration comporte toujours un avant et après que l'on doit considérer si l'on veut éviter le piège de l'ethnocentrisme contre lequel nous met en garde Guillaume Le Blanc (2010). Comme dans le cas de la précarité, les changements sociopolitiques, les évolutions sociétales et les enjeux transitionnels qu'ils comportent sont à rechercher aux deux extrémités géographiques du voyage migratoire. Ce qui est au cœur de cette dynamique de transformation est la figure de l'individu et sa place dans la société, d'origine et d'accueil. La figure de la femme, du « sans-papiers », du travailleur, du précaire, etc. Les parcours migratoires sont des dynamiques avant tout individuelles, inscrites dans des contextes sociaux et politiques, mais qui restent néanmoins subjectives et liées à des histoires de vie singulières. Les configurations identitaires que l'on a traversées et les figurations de soi que l'on a retirées, les capacités perçues d'entamer un projet, de le réussir, de prendre des risques, de planifier une stratégie, d'atteindre un objectif, tous ces éléments prendront place dans la dynamique migratoire et sa connotation transitoire.

La migration précaire en tant que transition psychosociale rappelle la thèse de Beck (1992) sur le processus d'individualisation qui caractérise la société du risque. Nous pensons que ses propos restent d'actualité d'autant plus concernant ce type de migration où la notion d'individualisation peut recouvrir plusieurs sens. Le projet migratoire, les objectifs, les valeurs, les craintes, les représentations qui le bâtissent sont éminemment individuels. C'est non seulement un projet réflexif, un projet de soi, pensé seul, mais également une entreprise pratique dans laquelle *on est seul*<sup>65</sup>.

« [...] les individus doivent trouver eux-mêmes toutes les définitions ou y sont même obligés, ce qui correspond au terme de 'processus d'individualisation'. [...] de nos jours les personnes ne disposent plus des sécurités offertes par la couche sociale, la religion et la transcendance à partir desquelles elles ont été lâchées dans le monde ; [...] Elles doivent donc mener une vie parsemée de risques globaux et personnels qui sont très divers et même contradictoires ». (*Ibid.* pp.334 – 335).

Beck rajoute que ce processus d'individualisation est contextualité et a lieu, en Occident, dans des configurations évolutives rapides, avec des mutations socioprofessionnelles et

---

<sup>65</sup> Nous verrons plus loin dans ce travail que la migration telle que nous l'avons étudiée comporte d'importantes dimensions collectives. Cependant, la solitude que nous évoquons ici est une solitude subjective, qualitative et non pas quantitative, une solitude en termes identitaires et d'enjeux qui n'exclue pas la présence d'un réseau ou d'un entourage.

économiques qui imposent de regarder différemment l'éducation, l'engagement professionnel ou familial (*Ibid.*). Dans ce contexte, les individus sont responsables face aux risques, responsables d'assurer eux-mêmes des fonctions de sécurisation dont la société et ses institutions ne se chargent plus (Dubet, 2009)<sup>66</sup>. La migration féminine précaire peut certes être conçue comme une transition, mais n'est-elle pas aussi, tout simplement un *risque* ? Un risque à la fois global et personnel ; global car il engendre des rapports différenciés aux institutions et aux territoires – surtout lorsqu'on parle de flux migratoires - ainsi qu'aux autres, et personnel, car l'enjeu pour soi est vital. Cette prise de risques d'un individu devenu malgré soi responsable de son parcours (Pita, 2010) se traduit en migration sous la forme d'une rupture avec ce qui est connu, avec les précédents repères, avec les constituants de soi culturels, familiaux et sociaux, avec une certaine stabilité et sécurité matérielle. Les différences individuelles peuvent être multiples, mais ce qui nous semble commun reste cet *éclatement des repères* qui, en réponse « suscite chez les sujets des fortes interrogations sur la valeur et le sens à donner à leurs engagements » (Mègement et Baubion-Broye, 2001, p. 16).

Les périodes transitoires sont donc des moments de recherche et de remise en question du sens, des périodes de « délibération sur soi » (*Ibid.*). En parlant de la situation des exilés, que l'on peut aisément associer à celle des migrants précaires, Saïd (2000) allait encore plus loin, en évoquant un besoin de reconstituer des vies brisées. Pour les migrants, c'est la perte des repères, des modèles de fonctionnement de soi en société qui engendre ce sentiment de morcellement de l'existence. Les territoires sont symbolisés et représentés en soi, les espaces sont non seulement physiques mais également identitaires. Les frontières géographiques ont pour équivalent psychologique de délimiter cet endroit où l'on se sent soi, qui a participé à nous rendre une identité. Renoncer à un territoire signifie renoncer aussi à ce pays représenté, fait de modèles socioculturels et de discours anthropologiques sur l'individu et sa place dans la société respective. En migration, c'est cet espace mental d'appartenance qui se brise, surtout lorsque, en migration précaire, la reconstruction d'un autre sentiment d'appartenance au pays d'accueil, est rendue difficile et tardive, suspendue à des contraintes économiques et politiques. Les parcours migratoires précaires sont donc en permanence marqués par un travail de maintenir ensemble et dans une forme de cohérence et de continuité, les diverses représentations de soi, acquises auparavant. Il s'agit non seulement de les articuler dans une

---

<sup>66</sup> Nous ne pouvons pas faire abstraction de la proposition de Dubet et Martucelli d'analyser les épreuves individuelles en tant que rapport sociaux, « même quand ceux-ci sont d'abord vécus comme des épreuves individuelles » (1998, p.178). Certaines formes de précarité des femmes migrantes dans le pays d'accueil, notamment matérielles et liées à l'attente de régularisation, peuvent notamment s'inscrire aisément dans cette configuration.

forme qui ait du sens, mais d'inscrire cette forme dans les nouveaux environnements de vie. Delory- Momberger associe ce travail à la biographisation, en ce qu'il implique une recherche de cohérence identitaire par la reconfiguration de l'expérience sociale :

« C'est le cas de tous ceux qui, par obligation ou par choix, vivent des situations d'*entre-deux* et pour qui la transition est vécue comme une dimension de l'existence parce qu'elle définit de manière profonde et durable la relation qu'ils ont à eux-mêmes et aux autres, qu'elle est constitutive de leur identité sociale et personnelle et des enjeux de reconnaissance que celle-ci engage. » (Delory- Momberger, 2009a, p. 70)

Nous retenons la transition migratoire en tant que dimension de l'existence. Ce que notre travail se propose d'interroger ce sont justement les modalités selon lesquelles cette transition précaire investit l'existence et les processus identitaires. Nous nous intéressons à la manière dont cette dimension d'expérience peut prendre les contours d'un espace de reconstruction de l'existence et d'une appartenance, un espace de *reformation*<sup>67</sup> de soi.

## 2.2. Temporalités et événements

Dans cette dynamique subjective de reconstruction d'un sens existentiel, la dimension temporelle est centrale. Nous ne pouvons pas aborder les parcours de migration en tant que parcours de formation de soi, sans mener une réflexion autour des temporalités. La notion de transition, comme celle de migration d'ailleurs, comportent *de facto* une dimension temporelle, systématiquement traitée par les auteurs qui s'y intéressent. Nous allons essayer de la situer ici dans (1) ses rapports avec l'expérience migratoire, (2) son aspect transitoire et (3) formateur.

Notre propos est de considérer l'expérience migratoire en tant que parcours, succession d'étapes, enchaînement de moments avec une portée décisive variable pour l'individu. Débutons notre réflexion avec l'approche de l'expérience proposée par Ricœur en tant que « persistance du passé dans le présent » (Ricœur, 1985, p.301). Non sans lien avec l'acquisition du savoir expérientiel et social, cette idée pose la temporalité en tant schéma par lequel le passé est lié au présent. Selon Ricœur, ce schéma ne peut être que narratif. « La temporalité ne se laisse pas dire dans le discours direct d'une phénoménologie, mais requiert la médiation du discours indirect de la narration » (*Ibid.*, p.349). Mais quelles sont les formes individuelles que peuvent prendre ces schémas temporels ? Quels sont les modes de

---

<sup>67</sup> Au sens conjoint d'éducation et de recomposition identitaire.

persistance du passé dans le présent lorsque le déplacement est non seulement temporel, mais également territorial et sociétal ? Ricœur poursuit en ramenant dans le présent la représentation du futur : « [...] l'attente relative au futur est inscrite dans le présent ; c'est le futur- rendu- présent, tourné vers le pas- encore » (*Ibid.*, p. 302). Dans sa forme narrative, le temps présent condense à la fois le passé et le futur et leurs multiples modes relationnels. C'est la narrativité qui donne aux temps son enchaînement subjectif, sous forme d'une histoire où les trois dimensions entrent en relation de manière cohérente pour l'individu, dans l'ici et maintenant de la narration. Mais pour l'individu, les dimensions temporelles n'existent que dans des espaces, dans des souvenirs ou des projections situés. L'aspect temporel et l'aspect spatial de l'existence sont indissociables, tant on les perçoit et on se les représente de manière associée et on les découvre « au fur et à mesure de l'expérience, dans la succession temporelle de l'existence » (Delory-Momberger, 2009d, p.27). L'espace devient temporel à partir du moment où on s'y intéresse en tant qu'espace subjectif. Dans la construction que l'individu fait de son parcours de vie, de son existence, les lieux et les situations sont investis d'une temporalité propre qui peut être indépendante de la temporalité chronologique, et dont le rôle est d'assurer la continuité et la cohérence du cours de la vie, en reliant le passé au présent et au futur. Nous pouvons dès lors affirmer que le temps pensé (et raconté) auquel faisait référence Ricœur (1985) est un temps identitaire, constitutif de l'image que l'on se donne de soi. A travers le temps, on se représente soi dans le monde, dans des espaces, en action. Le temps est toujours « rapporté à soi-même » (Delory- Momberger, 2009d, p.28) et véhicule des figurations de soi porteuses de schémas d'action. Ce qui relie le temps et l'espace dans la construction subjective que l'individu en fait, c'est l'action. L'agir social place l'individu parmi les autres et le confronte à l'environnement. Nous pourrions dire que la représentation temporelle du parcours de vie est une succession de représentations de soi en agissant sur son environnement conformément à des schémas subjectifs reliant les trois dimensions temporelles.

Ce qui nous intéresse, c'est cette notion d'action, c'est de comprendre la dynamique qui oriente les parcours migratoires, avec les décisions, les changements et les transformations qu'elle sous tend. Si l'on souhaite traiter des parcours migratoires en tant que parcours de (trans)formation de soi, il nous semble essentiel de choisir des outils théoriques nous permettant d'accéder à une lecture vivante et dynamique. En tant que chercheur nous n'avons pas accès directement à l'expérience d'autrui, mais à sa forme narrative qui demeure cependant subjective et nécessite dès lors de la regarder de façon à comprendre le sens que



l'individu pose sur son action migratoire, dans l'ici et maintenant de la narration qu'il en fait. Pour cela, il faut s'interroger sur les modalités de reconstruction sous forme représentationnelle, sous forme d'histoire, de tous les moments, espaces et figures qui ont constitué chaque parcours et des relations singulières selon lesquelles l'individu les articule sous une forme subjectivement cohérente. La question fondamentale est de comprendre comment l'action s'immisce-t-elle dans le texte, comment est-elle traduite par une organisation narrative, la seule à laquelle l'interprétation et l'analyse du chercheur peuvent avoir accès. Nous avons trouvé une entrée dans cette démarche de compréhension à travers la notion d'évènement et plus particulièrement celle posée par Ricœur (1990) qui distingue l'évènement dans un sens herméneutique, tel que nous l'entendons ici. L'évènement est un des concepts-clé qui organisent l'action dans le texte et dont traitent nombre de travaux en philosophie et philosophie du langage tout particulièrement. Parmi eux, nous nous contenterons ici de citer ceux de Davidson (1993), critiqués par Ricœur (*Ibid.*).

Le principal point de discordance est lié à la nature même de l'évènement en tant que signifiant de l'action du sujet dans le texte. Pour Ricœur, les évènements d'action de Davidson (*action events*) sont impersonnels et excluent l'agent de l'action en tant que possesseur de son action (Borinsenkova, 2010). Le seul moyen de dépasser cette confusion entre des évènements impersonnels et des évènements sociaux, est pour Ricœur la narrativité. L'évènement va alors prendre son sens subjectif dans une organisation narrative. Il s'inscrit dans une logique ordonnée d'autres évènements et symboles et gagnera ainsi une dimension temporelle. Cette dernière est incontournable pour pouvoir saisir l'*action* derrière l'évènement, car fondamentalement ce n'est pas l'évènement qui compte mais la manière dont il témoigne de l'action.

« L'évènement, dit l'argument, arrive simplement ; l'action en revanche est ce qui fait arriver [...] l'action faite est devenue un fait ; mais le rendre vrai est l'œuvre du faire. De cette opposition résulte que la 'force logique d'une action' ne peut être dérivée d'aucun ensemble de constatations portant sur les évènements et sur leurs propriétés. »  
(Ricœur, 1990, p79)

Ricœur tient ces propos pour entamer une critique de la théorie de l'action visant à rendre compte de l'agir humain à travers la simple notion d'évènement. Ce qui est particulièrement critiqué est l'idée selon laquelle en observant les propriétés d'un évènement, comme s'il s'agissait d'un objet ou d'un fait naturel, on peut dire quelque chose sur l'action qui l'a fait advenir. En effet, et sans rentrer dans la théorisation de Ricœur sur les notions d'agent et

d'intention, l'agir humain est plus complexe à saisir que cela. L'évènement social en est un porteur d'un *qui*. Pour saisir l'action qui le fait advenir, il ne suffit pas de se limiter au binôme *quoi – pourquoi* (*Ibid.*) mais il faut prendre en considération le *qui*. Ce dernier se donne à voir dans la configuration narrative, dans l'organisation du discours sous forme d'histoire. C'est le sujet de l'action qui décidera de la place qu'il lui donne dans son discours, de la fonction qu'elle prendra dans la narration, du moment où elle interviendra. En somme, c'est lui dans l'organisation de *son* histoire qui décidera de la manière dont son expérience prendra une forme narrative.

La notion d'évènement sera utilisée dans ce travail en tant que modalité narrative à travers laquelle l'individu se situe comme sujet de son action et au cœur de son parcours migratoire. Dès lors que la migration précaire est le type de parcours que nous visons à analyser d'un point de vue biographique, d'un sujet apprenant, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les travaux de Leclerc-Olive (2003) qui distingue les évènements marquants, voire traumatiques, des simples souvenirs. Le terme de souvenir prend pour elle une valeur presque conceptuelle, tant il rappelle l'inscription des évènements et de leurs récits dans une dimension temporelle. En parlant de souvenirs, son attention se porte essentiellement sur ce *passé qui persiste dans le présent*, organisé sous la forme narrative d'évènements. Elle précise que certains d'entre eux n'ont pas de souvenirs et que c'est précisément l'absence de souvenirs qui en fait des évènements (*Ibid.*). La théorie de Ricœur prend alors tout son sens : ce n'est pas par les propriétés d'un évènement que l'on va reconstituer l'action du sujet, mais par la manière dont il est évoqué dans le discours et prend place dans la narration. L'absence de souvenirs exige que le lecteur – ou dans notre cas le chercheur – participe à en faire un évènement (*Ibid.*). Nous pourrions dire que c'est l'interprétation herméneutique de l'évènement dans son contexte narratif d'occurrence qui permettra de le définir ou non comme tel, et non pas ses propriétés. Cela est d'autant plus clair pour les évènements traumatisants évoqués par Leclerc- Olive<sup>68</sup>. C'est cette dernière idée que nous avons suivie dans l'analyse des récits biographiques de migration. Les évènements identifiés n'en sont pas tels de par une circonscription significative par les auteures des discours. Ce sont des entités sémantiques qui symbolisent une unité de sens subjective, ayant eu lieu dans un ou des moments dans le temps, mais qui fait sens pour l'individu de manière unitaire. Parmi eux, des évènements difficile auxquels les souvenirs se rattachent de manière douloureuse ou pas du

---

<sup>68</sup> Par ailleurs, l'auteure parle de la fonction thérapeutique du récit en rappelant que les évènements traumatiques ou simplement marquants, pour devenir des souvenirs, des « repères calendaires » (Leclerc- Olive, 2003, p.102), doivent « finir leur parcours sémantique » (*Ibid.*) dans des récits reconnus socialement et publiquement appropriés par l'individu.

tout. Leur définition se fait donc par leur rapport ordonné et temporel à d'autres événements, situations ou figures, qui participent à la narration.

### **3. Espace social et construction identitaire**

Notre recherche aborde les parcours féminins de migration précaire sous l'angle de la formation de soi, en tant qu'espaces où l'on se forme et se transforme. La notion d'espace a pour nous une double connotation. Il s'agit de territoires et de leurs frontières, de traversées et de voyages d'un endroit à un autre. Mais il est également question d'espaces intérieurs, de territoires représentés avec des contours subjectifs, déformés par les expériences qui leurs sont associées. Nous ne pouvons alors pas faire l'impasse théorique sur la dialectique entre les espaces subjectifs et les espaces sociaux, au cœur de la question migratoire. Le processus majeur qui organise cette dialectique est celui même de construction. L'individu participe à la construction du monde social à travers son inscription dans des groupes et communautés. A travers la diversité des activités aux différentes étapes de la vie, il contribue au travail de construction et de changement des sociétés. Mais ce travail est double. En construisant l'espace social, l'individu se construit soi, il se définit en relation avec autrui et en rapport aux modèles et aux normes véhiculés par les structures sociales. Pour explorer la notion de sujet culturel, nous interrogeons donc les modalités de cette construction sous l'angle social et culturel. C'est à ce mouvement que nous avons consacré cette troisième partie, en organisant notre propos sur la construction de la réalité en lien avec la construction de soi, identitaire, migrante et de genre.

#### 3.1. Construction de la réalité, construction identitaire et culturelle

Théoriser la construction de soi du point de vue de son ontogenèse sociale et culturelle fourni le premier cadre d'ancrage de notre réflexion. Partons de la perspective de Wulf (2007), que nous avons déjà convoquée au sujet de l'apprentissage social, mais dont la portée est plus large et englobe le processus du devenir de l'individu depuis la petite enfance, processus non dissocié de l'apprentissage. Il est question de regarder ce devenir dans le double sens d'une *formation* de soi. A travers la théorie de la mimésis sociale, Wulf tente de décrire comment les individus deviennent-ils qui ils sont. Dans ce cadre, la formation de soi peut être comprise sous l'angle éducatif, mais aussi en tant que constitution d'un sujet, d'un être social. Ce travail de *constitution de soi* est pour Wulf éminemment mimétique et dépendant du rapport à

l'autre aux groupes d'appartenance et de référence et aux choses. Lui aussi se réfère notamment au souvenir et à sa formation, qui est d'ordre mimétique. Dans un souvenir sont condensées non seulement des informations ou des propriétés de ce dont on se souvient mais également les modes d'entrée en relation avec. Le mode et le temps d'entrer en relation vont impacter la manière dont on se souvient<sup>69</sup>, vont transformer l'objet réel en objet approprié de manière mimétique. La thèse de Wulf est de dire que l'appropriation du monde en général est d'ordre mimétique, c'est-à-dire transformée, qu'elle comprend un part de soi que l'on laisse au réel tout en emportant un savoir social en échange. Le processus mimétique de construction de soi et du monde est donc double. On se construit soi en construisant le monde et ce travail est en quelque sorte cristallisé autour du souvenir, constitutif de qui nous sommes. Dans le souvenir on incorpore le monde ou plutôt l'image transformée, appropriée que nous avons du monde. Et les souvenirs, dans leurs enchaînements spécifiques, participent à nous donner une identité, à nous représenter à nous-mêmes. Ils nous situent en tant que personnages de notre vie, en rapport temporel et spatial aux choses et aux autres.

Construction de soi et construction de l'espace social et culturel sont donc également largement associées par les théoriciens - sociologues et psychosociologues pour la plupart - de l'identité et plus particulièrement de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1986)<sup>70</sup>. Tributaire des processus d'identification et de différenciation<sup>71</sup>, la construction identitaire est un processus en permanente dynamique et jamais achevée, fragilisable et renforçable à différentes étapes de la vie et dépendant des schémas d'appropriation de l'expérience vécue. Expliquons-nous à travers quelques contributions théoriques essentielles à la compréhension du phénomène identitaire en construction, rassemblées pour problématiser la question de l'identité (Lipiansky, Taboada- Leonettei & Vasquez dans Camillieri et al., 2007). Premièrement, « l'individu s'éprouve lui-même non pas directement, mais seulement en adoptant le point de vue des autres du groupe social auquel il appartient » (*Ibid.*, p. 13). Empruntée à G. H. Mead, cette idée place l'individu d'emblée dans le social qui devient en quelque sorte un milieu d'origine pour l'identité. On ne devient pas qui on est tout seul. Pour ce faire, on a besoin de se voir dans le regard d'autrui. Deuxièmement, pour qu'il soit

---

<sup>69</sup> A cela l'auteur rajoute qu' « un souvenir n'aura pas la même intensité et la même signification selon le moment où il est remémoré » (*Ibid.*, p.34). Nous avons trouvé que cette précision est particulièrement importante pour l'analyse des récits biographiques de migration.

<sup>70</sup> Théorie psychologique mettant l'accent sur la construction de l'individu en tant que membre de groupes. La définition de soi se ferait en fonction de cette appartenance et le choix de comportements individuels ou collectifs, de complaisance ou de distanciation vis-à-vis du groupe, serait déterminé par deux principaux facteurs : la perméabilité de ce dernier et le sentiment de sécurité qu'il fournit ou non à ses membres (Tajfel & Turner, 1986).

<sup>71</sup> Participant également de manière indirecte à ce que Wulf, en anthropologie, appelle la mimésis.

constitutif de l'identité, ce regard doit participer à un processus de comparaison et d'évaluation sociale (*Ibid.*). Pour tracer les contours de soi, l'individu a besoin de se confronter aux autres, mais aussi à la norme sociale. Il doit se positionner et choisir d'appartenir ou de prendre ses distances. La mimésis sociale de Wulf s'y inscrit directement, car elle vise cette volonté de ressembler, d'appartenir et d'intégrer la norme sociale du groupe comme étant sienne. Le rapport à la norme, aux valeurs et au consensus du groupe est fondamental, car il va influencer ce que Tajfel et Fraser (*Ibid.*) appellent la catégorisation sociale. En effet, la construction de soi comporte de l'adhésion, de l'intégration, mais également du refus et du rejet. Les aspects de la vie sociale en provenance de l'environnement sont catégorisés et si certaines catégories auront une importance centrale pour la construction identitaire, d'autres seront moins privilégiées. Ce qu'il faut également retenir de Tajfel est la constitution toujours binaire des catégories, où chacune nécessitera l'existence d'une catégorie inverse. Se trouve là le fondement psychosociologique des théories de l'altérité, qui rappelle que *l'on se définit en fonction de ce qu'on n'est pas*<sup>72</sup>. Ce procédé de sélection et de création de catégories est en revanche social, commence aux débuts de la vie et reste toujours dépendant du regard approbateur ou non de l'autre et du groupe. La tendance sera donc à valoriser ce qui concorde avec la norme et le consensus social. Enfin, la valeur sociale peut être accordée à des objets ou à des attitudes et conduites. Pour l'individu, elle prend alors la forme d'une atteinte de la part du groupe et, dans certains cas, d'une injonction. C'est l'idée véhiculée par les théories du rôle et du statut social, dont celle de Goffman (*Ibid.*) qui affirme que dans les rôles adoptés durant l'existence, les individus essayeront de correspondre à ce qui est attendu d'eux. De même que Wulf, Goffman reprend la notion de représentation de soi sur la scène sociale, sur laquelle on va jouer un rôle en cherchant à obtenir la valorisation positive de la part du groupe. Si l'anthropologue montre la participation de ces mises en scène (ritualisées) au processus mimétique d'apprentissage et d'intégration du modèle socioculturel, Goffman se penche davantage sur les modalités concrètes de ce processus. Parmi elles, principalement, la recherche de correspondance à la norme groupale et aux schémas réflexifs et comportementaux prescrits.

Néanmoins, les théories sociologiques et anthropologiques ont apporté des nuances à ces considérations, dont nous avons retenues deux. La première rappelle que « les identités assignées ne s'incarnent pas nécessairement avec les traits et les nuances que leur octroie le groupe dominant : en les acceptant et en se les appropriant, inéluctablement, les individus et

---

<sup>72</sup> Dans notre travail, cela fait écho bien sûr au culturel, mais aussi au genre et au positionnement dans les rapports hommes- femmes.

les groupes sont amenés à les modifier » (*Ibid.*, p.17). La deuxième, précise que la conception que l'on a de sa propre identité et de celle d'autrui est également une résultante historique, temporelle et contextualisée (*Ibid.*). Par conséquent, ce que nous retenons est le caractère pluri-dépendant et dynamique de l'identité. Si la représentation de soi dans le regard d'un autrui significatif constitue le point de départ du processus, cette représentation vient intégrer des opérations de transformation liées aux multiples influences auxquelles est soumis l'individu tout au long de sa vie. Celles-ci modifient constamment sa position vis-à-vis des valeurs, des normes et des conceptions originaires. Sa manière de se représenter par rapport aux groupes d'origine change donc en permanence et peut entraîner des ruptures si la non-identification devient totale. Le facteur temporel est ce qui alimente cette dynamique. La construction/ déconstruction identitaire traverse des temps et des espaces et s'y nourrit, mais elle est également toujours sous le poids de la *grande histoire*. Racontée et transmise par les groupes successifs d'appartenance et par les institutions sociales, cette narration collective, sociétale, influence la définition de soi individuelle.

Vinsonneau (2011) va se situer cette même perspective pour évoquer l'identité culturelle. De notre côté, nous ne pouvons pas en faire l'économie, car la construction de soi est une construction identitaire, qui dans la problématique qui est la nôtre doit être abordée en priorité sous son angle social et culturel. La thèse de Vinsonneau consiste à rajouter que la culture est co-construite par les membres d'une société et que sa transmission fait partie de ce processus collectif d'élaboration. Les individus acquièrent ainsi une « personnalité de base », une « identité patrimoniale » (p.26) qui participent au maintien et à la transmission des patterns culturels. Mais ce qui nous a particulièrement intéressés dans la théorisation de Vinsonneau est le rôle central, décisif et dynamique qu'elle octroie aux individus, qui ont le choix de participer à la transformation des significations communes. Ainsi, « la culture s'érige simultanément en une condition et une conséquence des compétences humaines » (*Ibid.*, p27). Elaboration culturelle et construction de soi sont deux processus simultanés et co-évolutifs dans lesquels l'individu a – à travers la notion de choix – une place de sujet<sup>73</sup>. L'identité apparaît alors comme un processus dialectique qui intègre des contraires en positionnant l'individu comme sujet à la fois dans l'élaboration de ses particularités individuelles, identitaires, et de ses particularités sociales, culturelles. Pour Vinsonneau c'est la culture qui oriente les inscriptions sociales de l'individu. A travers la multitude de telles inscriptions, il acquiert des « séries distinctes de significations » (*Ibid.*, p. 28) qui composent pour chacun

---

<sup>73</sup> La position théorique de Vinsonneau participe à tracer les contours de ce que nous avons appelé le sujet culturel.

des schémas identitaires singuliers. Parmi les appartenances qui y participent, celle au groupe ethnique, qui renvoie aux propos de Tajfel sur le rôle du groupe d'appartenance dans la construction de soi. L'appartenance ethnique<sup>74</sup> en particulier permettra de se situer et de se définir en tant que sujet dans des situations sociales nouvelles ou inconnues.

Cet élément fait écho au processus d'acculturation des migrants dans un pays d'accueil, dans lequel ce que Vinsonneau appelle l'identité ethnique joue un rôle central. Dans une volonté d'acculturation, le sujet agit et emploie des stratégies en manipulant « les codes culturels en présence » (*Ibid.*, p. 62)<sup>75</sup>. Il négocie ses diverses positions subjectives censées assurer son inscription et sa reconnaissance sociale. Lorsque cette capacité d'agir, d'être sujet pour se faire reconnaître dans un nouveau groupe d'appartenance, lui est confisquée, le mouvement dialectique à la base de sa construction identitaire se bloque et il est enfermé dans une identité assignée (*Ibid.*).

### 3.2. Devenir migrant...

Vinsonneau pointe un des éléments-clé qui nous intéressent, qui porte sur les contours pris par le soi migrant en situation de précarité dans la société d'accueil. Est-on migrant simplement en arrivant et en vivant dans un pays qui n'est pas celui qui nous a vu naître ? Ou bien être migrant est une forme identitaire assignée et/ou construite dans des rapports d'altérité avec le groupe national ? Bien sûr, Schütz (2010), que nous avons déjà mentionné, est un de ceux qui ont largement exploré cette question, autour de la notion d'étranger. Dans le même esprit que les théoriciens de l'identité et de l'identité culturelle, il situe l'étranger comme une notion qui ne peut se définir en dehors de son rapport avec un groupe social de référence, qui est dans ce cas le groupe national du pays d'accueil. Si Vinsonneau mettait l'accent sur la capacité d'agir du sujet étranger sur les codes culturels de ceux dont il veut faire partie, Schütz parle du modèle culturel du groupe, les « valeurs, institutions, systèmes d'orientation et de conduite particuliers qui [...] caractérisent [...] chaque groupe social à un moment donné de son histoire » (*Ibid.*, p.9). Il s'agit d'une grille de lecture et d'interprétation du monde qui se développe dans une historicité. Le modèle culturel est fait de « recettes éprouvées » (*Ibid.*, p.19) à travers le temps dont la constitution est associée à la genèse même du groupe. La constitution de ce dernier et des allants de soi qui forment le modèle culturel

---

<sup>74</sup> Ce sont les termes utilisés par l'auteur. Dans ce travail nous privilégions le culturel à l'ethnique.

<sup>75</sup> Pour l'immigré ces stratégies se dessinent selon ses ressources identitaires, culturelles et ethniques, et son projet migratoire, définitif ou temporaire (*Ibid.*)

ont lieu au même temps et, pour Schütz, si l'étranger ne partage pas le même modèle c'est avant tout parce qu'il ne partage pas la même histoire, la même biographie.

Ainsi, pour le groupe « l'étranger est toujours un homme sans histoire » (*Ibid.*, p.20). Même s'il partage son présent et, éventuellement son avenir, avec le nouveau groupe d'appartenance, il ne partagera jamais le même passé<sup>76</sup>. En l'absence de cette biographie commune, l'étranger se positionne face au groupe muni de ses propres schémas interprétatifs et de ses représentations sur ce groupe, qu'il va tenter de mobiliser pour passer du statut de « spectateur » (*Ibid.*, p.21), d'*outsider*, à celui de membre possible. Mais l'acceptation demeure difficile. Schütz tente d'expliquer ce phénomène par l'impossibilité pour le groupe de s'identifier aux représentations que l'étranger a de lui. Ces schémas importés, construits à distance, souvent fantasmés et enracinés dans une autre histoire, ne correspondent pas à la définition que le groupe national a de soi. Chaque parcours biographique, collectif ou individuel, engage la construction de représentations sur la réalité distincte entre lesquelles l'identification harmonieuse n'est pas immédiatement possible, malgré le partage volontaire ou forcé d'un présent commun. Cela entraîne deux conséquences, deux phénomènes simultanés et conjoints qui se situent au cœur de notre objet de recherche. L'étranger est contraint d'adapter et de modifier ses schémas importés en fonction de la *réalité rencontrée* et du modèle culturel véhiculé par ceux dont il veut faire partie. Il traverse donc un moment et un espace transitionnel, marqué par un travail de transformation de sa grille interprétative du monde. Etre étranger oblige alors à faire ce travail sur soi, sur sa manière de concevoir l'autre et le monde dans une perspective socioculturelle. Cela implique plus que de changer ses idées sur les autres. Il est question de transformer des représentations constitutives de soi, de son identité sociale et culturelle, celles-là mêmes en fonction desquelles on s'est positionné vis-à-vis d'autrui pour se construire et se définir soi. Tous les rapports à l'autre et implicitement à la migration vers le territoire de l'autre<sup>77</sup>, ont été bâtis sur ces représentations qui doivent maintenant être revues et remises en question.

En attendant l'aboutissement ou non de ce processus transformatif, l'étranger reste aux *frontières*. La notion de frontière a beaucoup été travaillée par ceux qui s'intéressent à la migration, à l'altérité et à la notion d'étranger (Bhabha, 2007 ; Guénif, 2006 ; Kilani, 1994 ; Sayad, 2003). En effet, elle permet de regarder les modalités de construction de soi et de

---

<sup>76</sup> Cette question se complique dans le cas des migrants clandestins, dont le présent sur le territoire du groupe est illégitime et l'avenir illégitime *et* incertain.

<sup>77</sup> Kilani (1994) associe sans équivoque l'étranger à l'immigré. Le Blanc (2010) va quant à lui aborder la notion d'étranger en tant que désignation, en tant que condition à laquelle le migrant est assigné.



positionnement du migrant vis-à-vis du groupe national dans une perspective double, qui inclut à la fois la définition de soi et de l'autre. Expliquons-nous avec l'aide de Schütz. Pour ce dernier, l'étranger est en quelque sorte exilé *de facto* aux frontières du groupe car ces schémas interprétatifs du monde – en attendant d'achever leur processus transformatif d'adaptation – ne lui permettent pas de s'orienter dans l'univers socioculturel qui n'est pas le sien d'origine. « Il se retrouve donc à la frontière du territoire couvert par le schéma d'interprétation habituel du groupe » (Schütz, 2010, p.26). Le territoire n'est donc pas uniquement l'espace géographique appartenant à un groupe social, il est également l'espace socioculturel représenté par ce groupe. Cet espace se définit par la norme socioculturelle, le modèle en vigueur, auquel l'étranger est obligé de s'adapter, sous différentes formes, plus ou moins contraignantes au regard de son modèle d'origine. A ce propos, Guénif-Souilamas (2006) évoque la doctrine assimilationniste<sup>78</sup> comme étant au cœur du modèle d'intégration français. Dans ce cas, ce qui est attendu des étrangers est de l'ordre d'un changement de modèle culturel vers l'adoption du modèle du pays d'accueil. En attendant l'aboutissement de ce travail de transformation de ses référents culturels, les immigrants sont représentés comme exogènes à la société (*Ibid.*).

Pour le migrant, l'enjeu n'est donc pas tant de franchir les frontières géographiques d'un pays, mais surtout de réussir à intégrer des espaces symboliques, des territoires abstraits, à caractère historique et culturel, là où le groupe d'accueil s'est construit et a formé son identité. Cette construction biographique qui est l'identité individuelle ou collective, comporte en elle des compatibilités et des impossibilités dans le rapport à l'autre. Pour le migrant, l'enjeu est de franchir les frontières qui rendent impossible et inaccessible l'appartenance, en transformant ses schémas culturels d'origine. Bien sûr nous touchons là le cœur des questions que pose notre travail. Dans la migration précaire, comment ces schémas sont-ils mobilisés, comment intègrent-ils un processus de transformation, qui est, une fois de plus, un processus (trans)formatif de soi ? En lien avec ce dernier, la notion d'hybridité de Bhabha (2007), nous est apparue comme un outil théorique incontournable, car elle permet d'aborder différemment la question des frontières et de leur dépassement et de sortir de l'opposition des contraires, des rapports de force et d'interaction entre des modèles culturels différents, pour privilégier l'activité transformative en permanent déroulement. Son propos est en quelque sorte de défier la valeur théorique de la notion de frontière, dans le sens de digue qui enfermerait, délimiterait de manière abstraite des catégories de populations. C'est en ce sens qu'il combat la notion de

---

<sup>78</sup> « La réduction des spécificités des immigrants et leur ajustement aux normes et valeurs de la société d'installation » (Guénif - Souilamas, 2006, p.164).

diversité culturelle basée précisément sur la catégorisation culturelle, la séparation des cultures en entités distinctes. Il propose en revanche une lecture du phénomène culturel et migratoire centrée sur une processualité évolutive, constitutive des culturels et des identités. La focale serait sur la différence culturelle (*otherness*) qu'il associe à l'altérité même et au processus de différenciation constitutif de l'identité individuelle et collective, et non pas sur la diversité ou tout autre concept enfermant. Le rapport à l'autre est alors revu dans une forme de dynamique et de construction/déconstruction permanente, d'hybridation. Il n'y a pas de véritable frontière séparant les cultures, mais plutôt des négociations permanentes, parfois conflictuelles (*Ibid.*), de qui est soi et qui est l'autre. Pour nous, l'intérêt de la théorie de Bhabha consiste précisément en le fait d'associer devenir d'une culture et devenir de l'individu.

La différenciation - et l'identification - sont des processus inhérents au devenir individuel, identitaire. C'est à travers cette dialectique que l'identité se forme et se transforme. Pour Bhabha, ce même processus est au cœur de la culture qui devient ainsi indissociable des identités qui la composent. Construction de soi et construction du monde sont des phénomènes basés sur les mêmes types de processus. Ce qu'il appelle hybridation est pour nous se laisser interagir, influencer par l'autre et rentrer dans une relation de construction réciproque et de co-construction du monde. C'est transformer et se laisser transformer. L'hybridation est au cœur du travail de transformation qui s'impose à l'étranger ou au migrant confronté à un groupe national dont il recherche l'acceptation<sup>79</sup>. Pour lui, l'enjeu est de rendre compatibles ses représentations avec celles du groupe et pour cela des négociations permanentes avec soi-même et les autres s'imposent. Comme pour Vinsonneau et Schütz, l'individu est dès lors un sujet actif, qui agit, négocie et fait des compromis pour trouver et assurer sa place dans un nouvel espace. Ainsi, l'hybridation peut être explorée aussi comme étant une forme d'agir, celle d'un sujet culturel<sup>80</sup>.

Cette action permanente de transformation menée par le sujet comporte une double caractéristique. Elle relève d'une dynamique identitaire d'articulation des différences culturelles, mais elle sous-tend également l'appropriation d'un espace, ce que Bhabha appelle un espace interstitiel ou liminal (*Ibid.*). C'est là où l'identification n'est pas, ou pas encore,

---

<sup>79</sup> Cette acceptation peut être recherchée à différents degrés et sous différentes formes, selon les projets migratoires, temporaires ou permanents.

<sup>80</sup> Bhabha (*Ibid.*) rappelle que l'hybridité des cultures se donne toujours à voir dans des tiers-espaces (*Ibid.*), des lieux de discours, de sens et de symboles culturels où les représentations que l'on porte en soi se mélangent avec celles des autres. Dans ce travail nous aborderons les récits de migration, comme une forme de tiers-espaces où le parcours migratoire apparaît en tant qu'expérience d'interaction et de négociation culturelle avec l'autre, impliquant une transformation de soi.

possible et où l'hybridité est la seule forme identitaire accessible à l'étranger. C'est cet espace en dehors du modèle culturel national (Schütz, 2010) ou à la périphérie des espaces sociaux consacrés (Le Blanc, 2010). Pour l'étranger c'est le seul accessible, dans la mesure où il ne fait pas (encore) partie du groupe national, mais il a déjà opéré une séparation – dans certains cas définitive – avec son groupe d'origine. Pour Le Blanc l'étranger y est en quelque sorte placé de force ; il est obligé d'y exister car dans son rapport avec le groupe national il occupe la place de l'*autre*. Le migrant arrivant en terre d'accueil devient cet autre, désigné comme étranger, incarnant l'altérité et ne pouvant exister que dans des espaces interstitiels. C'est par cette désignation qu'il est exclu du groupe national, qu'il devient ce qui permet à ce dernier de se définir comme tel, une forme d'altérité créée pour tracer les contours et unifier le groupe autour de ce qu'il n'est pas. La notion d'étranger marque donc pour Le Blanc une séparation avec le pays d'accueil, sur laquelle le migrant ne peut pas agir tout seul (*Ibid.*). En n'appartenant nulle part, son identité ne peut être autre qu'hybride, ne peut exister qu'en dehors d'un passé, laissé derrière soi, et un avenir, hors de portée. Se vivre comme étranger signifie se vivre dans cet entre-deux où l'on est immigré pour la société d'accueil et émigré pour le pays que l'on a quitté. C'est dans ce rapport permanent entre le soi passé et le soi présent que s'inscrit le travail d'hybridation, de reconstruction identitaire du migrant qui a rompu avec son existence antérieure sans avoir encore accès à son existence future. « Sa subjectivité actuelle ne peut se déployer que dans la négation partielle de sa subjectivité antérieure » (*Ibid.*, p.65).

Le migrant doit nier une partie de son passé, de son identité, de son modèle culturel, pour tenter de se faire accepter et d'occuper une autre fonction que celle que le pays d'accueil lui attribue. Le regard et la désignation de l'autre apparaissent alors comme centraux à la construction de soi migrante (Saïd, 2000). Ils vont participer aux modalités selon lesquelles le processus de transformation de soi aura lieu. Pour les migrants précaires, demandeurs d'asile ou « sans-papiers », ce regard de l'autre dont on recherche l'acceptation est porteur d'une négation complète. La seule place qui leur est accessible est celle des invisibles, socialement et juridiquement. Alors comment agir de cette place-là ? Comment s'approprier cet espace, comment mener des négociations et des stratégies culturelles pour se faire reconnaître ?

### 3.3. ... Au féminin

Les femmes en migration constituent une catégorie à part entière dont la place octroyée se complexifie de par leur appartenance de genre. Le regard de l'autre qui les définit comme étrangères, migrantes ou clandestines, est historiquement un regard masculin (Chakravorty Spivak, 2009). Longtemps les femmes n'ont pas été recensées en tant que migrantes autonomes, mais plutôt en tant que suiveuses et accompagnatrices de la famille (Engle, 2004). Elles ne deviennent visibles qu'aux côtés de l'homme ou des enfants, qu'en participant à la démarche migratoire de quelqu'un d'autre. Elles incarnent ainsi l'altérité même, permettant à ceux qu'elles suivent d'occuper une forme de centralité, même dans la précarité. Dans l'absence de reconnaissance il y aurait alors des places différenciées. En se référant principalement au sujet colonial, Chakravorty Spivak (2009) appelle cette place, celle des *subalternes*. Parmi ces figures subalternes, au « parcours effacé » (*Ibid.*, p.53), la femme est « un sujet historiquement rendu muet » (*Ibid.*, p. 71). Les parcours féminins, les histoires féminines des étranger(e)s, sont représentés et racontés par un tiers masculin. Les appréhender signifie les comprendre dans le cadre de cette relation, où les femmes font l'objet d'une double désignation.

Elles sont l'autre étranger, migrant, mais également l'autre *genre*. Dans la constitution de la figure du migrant précaire, leur participation discursive est moindre. Parmi les migrants précaires, les femmes sont particulièrement définies par les discours d'autrui, qui leur attribuent des caractéristiques, des motivations, des projets. Elles sont placées et déplacées en migration par ces constructions discursives, par ces figurations. Les femmes migrantes sont assignées au silence et rendue muettes par rapport à leur propre histoire de migration. En situation de précarité, cela prend la forme d'une occultation des paramètres, de violence ou de privations, qui constituent cette précarité (Laacher, 2011). La parole n'est pas souvent *donnée* aux femmes. Elle est plus souvent *prise* par les hommes, qui racontent les parcours féminins. La question de la perspective devient alors centrale ; qui porte son regard sur les femmes migrantes ? La femme en tant que sujet migrant est difficilement saisissable, car elle apparaît dans le discours biaisés des hommes. A ce propos, Laacher souligne que pour les femmes, la distinction nette entre une migration volontaire et une migration forcée est très problématique, car la décision de partir se pose plutôt en termes de « contrainte rationalisée » transformée ensuite en choix volontaire<sup>81</sup> (*Ibid.*, p.18). L'expérience empirique de Laacher avec des femmes en situation clandestine souligne que le parcours migratoire est figuré à travers des discours souvent pré- construits, tous autour des mêmes marqueurs biographiques et autour

---

<sup>81</sup> Notre but ici n'est bien sûr pas de tracer un parallèle comparatif avec les hommes migrants qui auraient des conditions de départ ou de vie meilleures.

des mêmes oublis (*Ibid.*). La similarité des récits amène chaque histoire à être cachée derrière une histoire officielle, répétitive, universelle. Au-delà des conditions d'entretien propres à la recherche menée par Laacher<sup>82</sup>, qui ont pu entraîner des confusions quant au rôle du chercheur dans la suite des démarches administratives visant les migrantes, ce que nous retenons de cette expérience est de l'ordre de la figuration de soi des femmes migrantes dans les récits qu'elles tiennent sur leur propre migration.

La réduction au silence dont parlait Chakravorty Spivak a donc plusieurs facettes. « Pour la figure de la femme, la relation entre femme et silence peut être tramée par les femmes elles-mêmes : les différences de race et de classe sont subsumées sous ce chef d'inculcation » (Chakravorty Spivak, 2009, p.53). Le discours dominant masculin n'est pas le seul qui dans l'histoire des migrations et des migrations précaires réduit la place de sujet occupée par les femmes. Ce discours est approprié, porté et véhiculé par les femmes elles-mêmes. Il s'articule parfois à des stratégies de mise en scène de soi, censées apporter une représentation favorisante aux yeux de ceux perçus comme éléments d'influence. Enfin, la femme se raconte dans les silences, dans les oublis, dans l'impossibilité de mettre des mots sur son histoire propre. Elle se laisse raconter par autrui, mais ne peut prendre la parole sur soi. La place qu'elle se donne reste alors similaire à la place qu'on lui octroie, une place de sujet subalterne, qui ne se définit que dans le cadre de rapport de pouvoir et de domination. La femme est doublement une figure subalterne (Saïd, 2000), car ces rapports de force sont pour elle non seulement teintés politiquement, mais aussi sexuellement et culturellement.

#### **4. Sujet(s) et culture(s)**

Jusqu'à maintenant nous avons beaucoup emprunté aux théoriciens de l'identité, de la recherche biographique ou encore de la migration, la notion de sujet. Le sujet, féminin, est en effet au coeur de ce travail, en tant qu'apprenant du parcours de migration qui est le sien. Dans cette partie nous nous devons donc d'essayer de clarifier ce que nous entendons par sujet et, en l'occurrence par sujet culturel. Nous commencerons par tracer le cadre épistémologique dans lequel nous avons choisi de situer cette notion et nous poursuivrons en le rattachant à la culture. Enfin, nous apporterons le complément théorique à notre objet de recherche, en esquisant les contours du sujet culturel à l'aide de perspectives théoriques centrées sur la construction identitaire culturelle.

---

<sup>82</sup> Avec des demandeuses d'asile en attente de régularisation, en centre de rétention ou CADA.

#### 4.1. Le Sujet – notion ontologique

Commençons par repréciser le cadre dans lequel nous faisons appel à la notion de sujet. Il s'agit pour nous d'une posture occupée par les migrantes précaires vis-à-vis de leurs parcours, une posture que nous supposons en partie d'ordre culturel et à caractère formateur. Nous avons jusqu'ici évoqué le sujet au cœur de son histoire de vie, au cœur de ses apprentissages, au centre de son monde socioculturel qu'il participe à construire et dans lequel il construit son identité. Il est sujet de l'action et sujet du récit qu'il en fait. Mais pour arriver à ainsi circonscrire cette notion, revenons sur les principaux modèles philosophiques qui y ont participé.

Strozier (2002) est un des auteurs qui, à travers son travail consacré à l'évolution historique de la notion du sujet – notamment en lien avec l'œuvre de Foucault – nous a permis de nous orienter. Dans ce cadre philosophique circonscrit, deux approches contrastées de la subjectivité émergent: d'une part, le sujet d'origine, le *subjectum* (1) le sujet comme fondement de la raison et de l'action<sup>83</sup> et, d'autre part, le sujet impliqué dans des processus socioculturels, le *subjectus*<sup>84</sup> (2), un sujet politique soumis à la société et à la culture (*Ibid.*). Dans le premier cas de figure, l'individu est conçu comme sujet dans le sens où il constitue la base primordiale sur laquelle se produira la connaissance. Sa nature rationnelle implicite préexiste à la formation de la connaissance, mais aussi de la culture. Porté par la tradition sophiste, il s'agirait d'un sujet à l'origine du discours socioculturel et donc de la culture elle-même. Le sujet originel pose l'acte fondateur de toute loi et société, qui est à la base de toute chose et en dehors duquel la culture ne pourrait pas exister. Il constitue la nature sur laquelle apparaît la culture (*Ibid.*). La théorie sophiste de l'acte fondateur originel instaure de manière inhérente une hiérarchisation entre les deux types de sujets, imposée par l'ordre d'apparition. Le *subjectus*, produit de sa culture n'aurait pas pu exister si le *subjectum* n'aurait pas créé les prémisses culturelles. Cette approche n'est pas étrangère à la conception post-moderne du sujet individualiste, autoréflexif et fondé sur soi-même (Giddens, 1991). Centre à la fois de soi-même et de son univers, ce dernier est en capacité de s'observer de l'extérieur et de s'autodéfinir par rapport aux autres (Strozier, 2002). Dans le deuxième cas de figure, le

---

<sup>83</sup> Une définition empruntée principalement à Kant dans *Critique de la raison pure* (1781) et reprise plus tard par Descartes au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle. Cités dans Strozier (2002).

<sup>84</sup> Du lat. *subicio/ subjicio* (i.e. à mettre près ou en dessous de). Deux substantifs opposés y ont dérivé, le *subjectum* (i.e. le sujet d'une phrase, celui dont on parle) et *subjectus* (i.e. celui du participe passé, celui qui est sujet à). (Le Grand Gaffiot Dictionnaire latin – français, 2000)

*subjectus* est le produit de la culture, le résultat de processus socioculturels. Il est soumis aux schémas et aux modèles sociaux et culturels. Si jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle ce sujet était celui soumis au pouvoir monarchique, dans la modernité, il est associé au sujet soumis aux discours sur la connaissance et le pouvoir (*Ibid.*). Ce qui est proposé ici – notamment par les *cultural* et *gender studies* - est l'idée d'un sujet culturel, social et genré, produit d'une société à un moment donné qui doit prendre conscience de sa soumission pour s'en défaire (*Ibid.*). C'est un travail de réflexivité qui s'impose pour rendre possible la capacité émancipatoire et l'accession à un statut plus proche de celui du sujet originaire.

Ce dernier est implicitement masculin et a été repris dans les théories freudiennes et kantienne qui ont renforcé son caractère genré, en le définissant sous un angle exclusivement masculin. Son caractère monogenré est lié à sa primordialité qui de fait n'exige pas de reproduction, car le *subjectum* existe à travers la culture qu'il a créée et le *subjectus* qui en est le produit<sup>85</sup>. Apparemment associé à un produit de sa culture, entièrement différent voire opposé au *subjectum*, le dernier sort de cette dichotomie grâce à Foucault, qui en fera un sujet discursif. Le *subjectus* reste certes soumis, mais à un discours, à un grand récit social. « Le récit est l'histoire propre de la culture, sa façon normale de s'auto-inventer. » (*Ibid.*, p.31). A partir de l'acte originel, la création de la culture autour d'un récit fondateur, reste monogenrée et basée sur la reproduction du même. Le sujet fondateur demeure a priori et il crée la culture en tant qu'espace dans lequel le *subjectus* pourra évoluer et trouver sa propre individualité sans jamais rivaliser avec le premier (*Ibid.*). La théorie sophiste et toutes celles qui l'ont reprise posent un récit fondateur de la culture, un discours sur l'origine. Autant il est question d'une histoire fondatrice du monde et du soi en tant que sujet, autant il est intéressant d'observer le caractère monogenré qui persiste et qui la transforme en l'histoire de la genèse d'une culture masculine. Les théories sur l'origine postulent une exclusion totale de la femme, car véhiculent une perspective masculine, unilatérale (Engle, 2004 ; Strozier, 2002).

La théorie constituante de la culture est de manière concomitante celle constituante du sujet. Le sujet y est figuré à la fois comme celui qui crée la culture et comme celui qui en est créé. C'est l'histoire qui raconte la genèse culturelle qui instaure le sujet en maître ou en soumis. Le sujet ne peut donc être que sujet du discours, d'un récit sur soi et le monde, qui raconte qui a été à l'origine, disant « le qui de l'action » (Ricœur, 1990). Dépasser la dichotomie *subjectum* – *subjectus* ne peut se faire en dehors d'une forme de narrativité.

---

<sup>85</sup> Les deux types de sujet sont distincts, mais interdépendants. Le *subjectus* assure la légitimité du père (pour faire référence à la théorie psychanalytique), même s'il ne pourra jamais s'y substituer.

L'identité prise par le sujet dans le récit (identité narrative) n'est pas identique à l'identité formelle, celle que Ricœur appelle l' « idem » ou l' « identité abstraite du même » (*Ibid.*, p. 355). Dans l'histoire qui raconte la culture et le monde,

« à l'identité comprise au sens d'un même (idem) on substitue l'identité comprise au sens d'un soi-même (ipsé).[...] l'ipséité peut échapper au dilemme du Même et de l'Autre car [...] l'identité narrative constitutive de l'ipséité peut inclure le changement, la mutabilité, dans la cohésion d'une vie » (*Ibid.*, p.355).

Le sujet narratif de Ricœur est à la fois lecteur et auteur de l'histoire de sa vie, qu'il se raconte à lui-même et qui, étant imprégnée par des récits sociaux et culturels, participe à construire et reconstruire son identité.

Judith Butler (2007) rejoint Ricœur concernant le sujet narratif, mais rajoute un élément selon nous essentiel à l'appréhension de cette notion d'un point de vue social et évolutif – le rapport à la norme. « L'être même du soi ne dépend pas seulement de l'existence de l'autre dans sa singularité, mais dépend également de la dimension sociale de la normativité qui règle la scène de la reconnaissance. » (*Ibid.*, p.23). Les récits sociaux qui viennent imprégner l'histoire du sujet, sont eux-mêmes construits autour d'une normativité transmise et véhiculée dans chaque espace socioculturel. Le cadre normatif est celui qui permet d'appréhender l'autre comme tel, comme extérieur à soi, et soi comme différent de l'autre. L'altérité incarnée par cet autre est essentielle dans la construction identitaire du sujet. On ne peut se définir comme soi en dehors de cette relation fondatrice avec l'autre, vis-à-vis duquel on se cesse de s'identifier et de se différencier. Pour reconnaître l'autre comme sujet et se faire reconnaître de la même manière, l'individu doit opérer un décentrage et sortir de l'attente de l'identique à soi (*Ibid.*). La normativité qui régit cette relation d'altérité est appropriée et devient un des éléments constitutifs de l'individu, transformée, biographiée, de manière singulière. Si Wulf (2007) rappelait le processus mimétique d'apprentissage lié à l'intériorisation de la norme sociale, Butler fait remarquer que, une fois appropriées, les normes propres à l'individu, celles « qui établissent la viabilité du sujet » (*Ibid.*), peuvent apparaître comme distinctes de la norme sociale en vigueur. Rendre compte de soi - ce qui diffère de parler de soi - ne peut se faire qu'en ayant une capacité narrative articulée autour d'une normativité socialement acceptée pour raconter sa vie. L'acceptation de cette extériorité, qui régit la narration et les figurations de soi sur la scène sociale, est incontournable pour l'émergence du sujet narratif, au cœur de son histoire.



Ce dernier apparaît alors comme une entité de société et de culture, appartenant à un temps historique spécifique, qui ne peut se définir face à soi et face aux autres qu'en se rapportant à la double normativité – subjective et sociale – qui organise son expérience de vie. Son histoire retrace son rapport à la norme et l'incidence qu'il a tout au long de sa vie sur ses différentes inscriptions socioculturelles. Raconter son histoire pose la parole parmi les supports, les traces, médiateurs de l'expérience humaine, caractérisant la modernité et la post-modernité (Giddens, 1991). A travers le langage le sujet postmoderne véhicule le sens qu'il donne aux événements et aux situations de la vie, mais s'inscrit également dans l'apprentissage et l'appropriation du cadre social. Au-delà de la normativité évoquée par Butler, Giddens tout comme Wulf, rajoute à ce cadre les traditions, portées par des institutions. Il rappelle ainsi que « dans les contextes pré-modernes, la tradition avait un rôle-clé dans l'articulation des schémas individuels autour de l'action, elle apportait un médium organisateur de la vie sociale en prise directe avec les concepts ontologiques » (*Ibid.*, p.33). Dans la post-modernité ou sociétés post-traditionnelles au sens de Giddens, ce rôle organisateur revient désormais à l'individu seul pour qui « le soi devient un projet réflexif » (*Ibid.*, p.32) dont il est responsable.

Le sujet post-moderne est en quête permanente d'une identité de soi, ce que Giddens définit comme « un problème moderne » (*Ibid.*, p.74). Ce qui a particulièrement attiré notre attention a été sa distinction entre le soi et l'identité de soi, qu'il pose comme étant « le soi réflexivement compris par la personne du point de vue de sa biographie » (*Ibid.*, p. 52). La notion de biographie est ici centrale, car elle repose sur la nécessité pour la construction identitaire du sujet, de l'existence d'une continuité dans le temps et l'espace, qu'il va se représenter de manière réflexive. Pour Giddens, ce qui définit le sujet, indépendamment des variables culturelles, est la capacité à dire *Je* dans des contextes changeants. *A contrario*, ne pas avoir la capacité de se positionner en tant que *Je*, sujet, signifie manquer du sentiment consistant d'une continuité biographique à la base de laquelle se trouve une discontinuité de l'expérience temporelle (*Ibid.*). C'est à travers la mise en narration réflexive que l'individu réorganise et maintient la continuité temporelle de sa biographie, dans laquelle il intègre les événements extérieurs.

La construction de soi dans la modernité et postmodernité est alors systématiquement auto-référencée et dépendra de comment l'individu seul fait et défait l'histoire de sa vie. Contrairement à ce que Giddens appelle les sociétés non – modernes, la postmodernité « fonctionne selon [...] le contrôle libre de l'homme sur le monde naturel et social. L'univers

des événements humains sera façonné par l'intervention de l'individu, entre certaines limites [...] régulées par le risque et l'évaluation<sup>86</sup> » (*Ibid.*, p. 109). Le sujet dans ce cadre est donc *de facto* extrait à tout rapport de pré ou post existence vis-à-vis de la culture et de l'univers social. Il devient une *posture réflexive, définie par la capacité de se positionner en tant que Je au sein de sa propre histoire et d'y organiser et donner du sens aux événements et aux transitions.*

#### 4.2. De la culture

Le cadre dans lequel nous situons notre propos serait incomplet sans référence à la tant difficile à cerner notion de culture. Bien qu'utilisée ici en tant qu'attribut (culturel) d'un sujet, nous nous sommes intéressés différentes manières d'appréhender la culture en tant qu'espace constitutif de l'individu, y compris en la clarifiant au regard de concepts associés, comme l'ethnie ou la religion. Nous nous sommes tournés vers le travail de classification et clarification de Barnard & Spencer (2010), qui proposent dans leur encyclopédie anthropologique d'éclairer l'évolution des significations sociales et historiques prises par les termes associés à la culture et au culturel. Cette incursion autour des définitions de la culture nous semble nécessaire pour situer notre perspective et affiner la compréhension de la posture que nous avons choisi d'adopter.

Le terme de culture commence à être véhiculé dans le monde anglophone au 17<sup>ème</sup> siècle au sens d'une métaphore pour le développement humain. Il gagnera des significations plus générales au 18<sup>ème</sup> siècle (Williams, 1983<sup>87</sup>). L'allemand *Cultur* et puis *Kultur*, à partir de la deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, a commencé à être employé au pluriel dans le sens d'une humanité divisée en plusieurs cultures. Au-delà du sens humaniste du terme qui renvoie à l'idée d'acquisition de la moralité, nous nous intéresserons ici bien entendu au sens anthropologique qui lui a évolué et s'est transformé selon les périodes historiques et l'origine des courants de recherche impliqués. Sous l'influence de travaux ethnographiques, trois grandes phases se sont succédées dans la compréhension de ce qu'est la culture. La première trouve ses racines chez les romantiques allemands comme Herder, le premier a insisté sur la nécessité de dépasser l'usage commun et varié du mot culturel pour aller vers une définition et une utilisation conceptuelle. Herder sera à la fois le fondateur du sens humaniste et du sens

---

<sup>86</sup> Toutes les traductions de l'anglais ont été faites par nos soins.

<sup>87</sup> Repris dans Barnard A. & Spencer J. (2010).

anthropologique du terme, car il associera la culture à la fois aux peuples et aux nations, et aux créations artistiques. Il portera une vision pluraliste du terme (cultures), en tant que ce qui est censé représenté la spécificité de chaque peuple et le distinguer des autres. Herder aura le mérite d'inspirer les travaux de Boas, qui marqueront le tournant anthropologique dans l'usage du terme culture. Il propose la culture comme une alternative explicite au terme de race, autant dans la classification que dans l'explication des différences humaines. Les cultures sont conçues comme des produits d'histoires contingentes, imprégnées par des éléments issus de différents espaces temporels et géographiques<sup>88</sup>. Enfin, il insiste sur « le génie du peuple » (Boas, 1898<sup>89</sup>) qui est celui en fonction duquel les différents éléments historiques contingents sont agencés. Les cultures apparaissent donc autant comme des ensembles, chacun avec son génie distinct, mais aussi comme des assemblages d'éléments disparates, chacun avec sa propre histoire (Barnard & Spencer, *Ibid.*). Plusieurs éléments sont à retenir des travaux de Boas. Ils ont inspiré d'une part une approche pluraliste, qui conçoit les cultures comme des configurations spécifiques, de modes de vie et d'autre part une conception orientée vers les traits culturels de la personnalité individuelle. Malgré que les individus et leurs interactions sont privilégiés par certains disciples de Boas, comme Sapir, l'anthropologie Boasienne laisse tout de même l'héritage d'une culture conçue comme supra organique, à appréhender indépendamment de ses organismes individuels. L'étude de la culture en elle-même a été fortement contestée par une partie de l'anthropologie britannique du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>90</sup>. La culture apparaissait comme une abstraction, non tangible, non observable et donc non étudiable en soi. Au contraire, la focale devait se porter sur la structure et les situations sociales. C'est White qui apportera une vision de consensus en proposant la culture comme une cumulation à la fois des individus et de l'humanité en son ensemble, incluant la structure sociale (*Ibid.*). Dans l'agencement de la culture l'accent serait davantage sur les symboles et les significations, exemplifiés par la capacité langagière.

Enfin, c'est le sociologue américain Parsons qui a ouvert une voie de compromis entre l'étude de la culture et celle des structures sociales en s'intéressant à l'action sociale, à trois niveaux d'analyse irréductibles les uns aux autres: la structure, la culture et la personnalité (*Ibid.*). La culture y apparaissait comme relevant surtout des symboles et des significations, en étroit lien avec le discours et la capacité langagière. Cette perspective a été

---

<sup>88</sup> Cette approche historiciste est une alternative aux tendances évolutionnistes de son temps, qui placeraient les éléments d'ordre culturel sur une même échelle évolutive.

<sup>89</sup> Repris dans Barnard A. & Spencer J. (2010, p.96).

<sup>90</sup> Au même moment, en France, le structuralisme de Lévi-Strauss concevait les cultures particulières comme des illustrations des possibilités trans-humaines pour la culture en général.

consolidée à partir de la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle par des théoriciens comme Geertz aux Etats-Unis et Derrida et Foucault en France. Cette approche des *cultural studies* est particulièrement pertinente pour notre travail car elle émane d'un contexte de la société américaine du 20<sup>ème</sup> siècle où elle est associée à des questionnements sur l'identité et la reconnaissance, avec des implications politiques pour cette nation jeune et éclectique, notamment autour de la question du colonialisme. Considérée comme trop essentialiste – devenue un des arguments des doctrines nationalistes - et trop politique, l'étude des cultures distinctes sera abandonnée dans l'anthropologie moderne au profit de l'adjectif culturel. Nous pouvons ainsi retenir deux éléments du parcours historique de l'étude de la culture. Le premier est son ancrage géographique et territorial. Les modalités selon lesquelles on a abordé la question culturelle ont systématiquement été dépendantes d'un contexte géopolitique. Les espaces européens, britannique et français, et américains – pour ne citer que les principaux – ont imprégné l'étude de la culture par leurs enjeux historique et politique. Cela débouche sur le deuxième élément à évoquer qui est lien intrinsèque du culturel avec le politique et le sociohistorique. *Lorsqu'on parle de culture, on parle de quelque part*, la perspective semble être obligatoirement teintée historiquement et politiquement, contextualisée. L'étude de la culture s'inscrit donc dans la grande histoire des peuples qui s'y sont penchés.

A une moindre échelle, il ne faut pas oublier ce qui a d'ailleurs principalement contribué à fonder les *cultural studies* – l'étude de la culture ouvrière et des milieux populaires dans l'Angleterre du 20<sup>ème</sup> siècle (Mattelart et Neveu, 2003). Il s'agit d'une étude des pratiques sociales, d'une discipline empirique, ethnographique, centrée sur les modes de vie des classes populaires, étendue plus tard à d'autres champs comme la jeunesse, le genre<sup>91</sup> et les communautés immigrées (*Ibid.*). L'identité et les rapports de pouvoir sont tout de même restés au cœur des études culturelles. Un tournant fondamental a été apporté par l'introduction des notions de mouvement et de mobilité, non loin de la question migratoire, permettant de circonscrire l'identité en dehors des rapports d'opposition et de domination. Ce pas de côté épistémologique, porté essentiellement par Grossberg a permis de penser différemment le rapport à l'altérité à travers une historicité et d'articuler la question culturelle ethnique et la question culturelle sociale, sans s'enfermer dans le politique (*Ibid.*). Le résultat plus récent est visible dans des prises de position sur l'ethnicité comme celle de Kilani (1994), que nous partageons, et qui propose d'aborder la notion d'ethnicité d'une manière totalisante, qui englobe l'ensemble des dimensions sociale, économique, culturelle et historique constitutives

---

<sup>91</sup> Les *women's studies* et les *gender studies*, se développent à parti des années 1980 dans le monde anglo-saxon (Mattelart et Neveu, 2003).

d'un groupe<sup>92</sup>. « La notion d'ethnie n'est pas le fondement, mais le produit d'une classification » et relève plutôt d'une posture d'observateur qui porte l'angle de vue, l'idéologie et les présupposés de la société de celui-ci (*Ibid.*, p. 26).

En travaillant sur la migration et sur le culturel que l'on (trans)porte en soi, il nous a semblé impératif de marquer brièvement ce rapport entre ethnique et culturel pour éviter que le sujet culturel ne soit associé à une forme d'assujettissement à une ethnie. Nous portons la même attention à la question de la religion et à son rapport complexe au culturel. A la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, Eliot stipulait deux erreurs de pensée à ne pas commettre : « considérer la religion et la culture comme deux choses séparées entre lesquelles il y a une relation et, identifier la religion à la culture » (Eliot, 1948, p.33). Pour les éviter, il proposait « la culture d'un peuple comme l'incarnation de sa religion » (*Ibid.*) en insistant sur le fait que « ce qui fait partie de notre culture fait aussi partie de notre religion » (*Ibid.*, p.31) et que « la formation de la religion *est* la formation de la culture » (*Ibid.*, p.73). Le point de vue que nous adoptons dans ce travail ne rejoint pas celui d'Eliot. Nous pensons le culturel comme un construit où le social, l'ethnique et le religieux se côtoie sans que l'un soit une émanation d'un autre. Les relations plus ou moins complexes qui se nouent entre ces éléments ne peuvent pas être considérées *ex nihilo* comme relevant d'une interdépendance obligatoire. Elles prennent forme et importance en fonction (1) du contexte politique, économique et social dans lequel on les place et (2) du micro contexte identitaire et biographique de/des individu(s) qui en est/sont concerné(s). Sans occulter les rapports possibles entre les divers éléments qui donnent forme au culturel, nous pensons que l'accent doit être déplacé ailleurs, notamment sur la question du sens partagé, historiquement avancée par l'anthropologie des systèmes symboliques (Geertz, 1973). Le culturel comme univers de sens inclut l'aspect groupal, social et l'aspect identitaire, la notion d'appartenance et d'identification à un groupe et la participation individuelle à la formation et à la transmission des normes et valeurs constitutives des groupes. Si Saïd (2000) inscrivait inéluctablement la migration dans des rapports de force et de pouvoir, nous pourrions dire la même chose du culturel, que cela soit au niveau sociétal et politique ou au niveau individuel. C'est d'ailleurs selon nous le seul angle d'approche pour pouvoir penser la question du genre ou de la précarité de certaines catégories sociales comme intégrées à la sphère du culturel.

\*\*\*

---

<sup>92</sup> C'est d'ailleurs ce que nous avons adopté de Barth (2008) dans sa théorisation des groupes ethniques et de leurs frontières.

Au cours de ce troisième chapitre, nous avons présenté les outils théoriques sur lesquels s'appuie ce travail. Nous avons tenté d'inscrire notre réflexion, progressivement, dans les quatre grands cadres conceptuels auxquels elle se rapporte. Premièrement, celui de l'expérience et du quotidien en tant qu'espaces d'apprentissage. Deuxièmement - sans nous éloigner du terrain de l'expérience - les théories des parcours de vie, avec les périodes de transition et de précarité qui peuvent les caractériser. Troisièmement, nous avons interrogé les travaux autour de la construction de soi, construction identitaire, comme phénomène lié et interdépendant de la construction du monde à travers l'expérience sociale et son déroulement temporel. Enfin, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur les notions de *sujet* et de *culture* qui se trouvent au centre de notre problématique. Nous avons tenté de les éclairer en nous focalisant sur les aspects répondant à nos préoccupations et en les abordant d'un point de vue historique et évolutif. Cette perspective a contribué à mieux comprendre leur portée et leur utilisation conceptuelle, à travers les transformations épistémologiques qui ont participé à leur construction. Dans le chapitre qui suit nous allons rester dans les mêmes champs de connaissance, de l'anthropologie, de la recherche biographique ou encore de la sociologie compréhensive, mais pour évoquer cette fois-ci les outils méthodologiques qui ont servi à cette recherche.

## CHAPITRE IV.

### MÉTHODOLOGIE

« Négocier en permanence sa position sur le terrain, c'est en permanence, par tâtonnements, (re)construire son objet, la possibilité d'un discours à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, inclusif et complémentaire. » Michel Agier<sup>93</sup>

Ce chapitre est consacré à la méthodologie que nous avons utilisée dans le cadre de cette recherche. Nous tâcherons d'y présenter l'approche méthodologique générale dans laquelle nous nous sommes situés, de développer et d'expliciter les choix d'outils et de méthodes que nous avons faits. C'est également un chapitre dédié au terrain et à son appréhension par le chercheur, au parcours progressif de découverte qui a permis de faire évoluer le dispositif. Afin de rendre à cette dynamique méthodologique toute sa cursivité nous avons organisé ce chapitre en quatre parties reprenant progressivement la logique de construction, déconstruction et reconfiguration de l'approche méthodologique. Premièrement, nous présenterons les choix et les renoncements liés au terrain, ainsi que les difficultés, apprentissages et remaniements que nous y avons rencontrés en tant que chercheur. Deuxièmement, nous tâcherons à décrire l'échantillon et la manière dont sa mise en place répond à la fois à notre cadre de référence initial et aux réalités des migrations précaires. Ensuite, nous présenterons les différentes méthodes et outils finalement retenus et enfin, nous tenterons de montrer en quoi ce déploiement du dispositif méthodologique a orienté notre sélection de méthodes et approches interprétatives et d'analyse des données.

#### 1. Choix méthodologiques

Nous avons intitulé cette partie *choix méthodologiques* car elle vise à retracer notre démarche de sélection et d'appréhension des terrains de recherche, les difficultés rencontrées

---

<sup>93</sup> Agier, M.(2005) Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète. Dans Bouillon, F., Fresia, M. et Tallio, V. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Coll. Dossiers africains. (p.175 - 184) Paris : Centre d'études africaines, EHESS.

et la nouvelle connaissance des réalités de la migration précaire sur laquelle ce parcours à débouché. La notion de choix a ici un double sens. En premier lieu il s'agit du choix réalisé en amont de la recherche, qui nous a guidé vers le milieu associatif d'aide aux migrants et aux femmes migrantes. Enfin, il est également et surtout question des choix élaborés au fil du parcours du chercheur sur le terrain, par des ajustements et des renoncements imposés suite à la découverte de la complexité derrière la précarité migrante féminine. Ce parcours sera retracé grâce à la retranscription de notes de terrain permettant de découvrir la situation de recherche à travers le regard du chercheur. Cette première partie est donc structurée autour de l'explicitation de ces orientations méthodologiques qui ont eu pour conséquence la reconfiguration progressive de la démarche du chercheur.

### 1.1. Vers quels terrains ?

Dans la construction en amont de l'approche méthodologique, nous avons été guidés par ce qui constitue le cœur de nos intérêts de recherche, les problématiques de la migration précaire telles qu'elles se déploient dans les parcours migratoires féminins. Nous voulions à travers des méthodes et outils adaptés recueillir les données qui nous permettraient d'explorer les éventuelles modalités selon lesquelles ces parcours biographiques pourraient être formateurs, transformateurs de soi et mettre en évidence des postures identitaires d'ordre culturel. Pour pouvoir étudier des possibles dimensions formatives, éducatives et identitaires il nous fallait accéder au sens et aux significations que les femmes concernées posaient sur leur expérience migratoire. Ce n'est qu'en recueillant une parole subjective, libre au maximum, que nous pouvions espérer saisir les manières dont la migration précaire prend forme au sein des histoires individuelles (Demazière, 2007). Pour y parvenir il fallait donc aller à la rencontre de ces femmes vivant souvent dans l'ombre de la clandestinité et en permanence préoccupées à ne pas faire sentir leur présence sur un territoire où elles n'ont pas le droit légal de vivre. Il fallait également créer la possibilité de recueillir leur parole dans un cadre adapté où ce sentiment d'illégitimité perturbe le moins possible une expression de soi véritable.

Deux possibilités s'offraient à nous. La première consistait à utiliser des réseaux informels de connaissances pour rencontrer les femmes une à une et espérer que le *bouche-à-oreille* contribue à élargir l'échantillon. Cette approche de type éminemment ethnographique aurait supposé, à l'instar de Becker (1973) ou de Beaud (1996), d'aborder le terrain de



l'intérieur. Elle aurait exigé une immersion légitime, même si partielle en tant que chercheur, dans l'univers et les réseaux des femmes « sans-papiers » ou demandeuses d'asile<sup>94</sup>. N'ayant en aucun cas cette légitimité et ne pouvant pas accéder à ce groupe social trop éloigné, nous nous sommes orientés vers la deuxième possibilité que s'offrait à nous, investir des espaces de rencontre communément admis, des lieux d'accueil associatifs dédiés aux femmes migrantes.

## 1.2. Les associations partenaires

Nous avons contacté des associations d'aide aux migrants situées à Paris et en région Ile-de-France en ayant comme objectif de collaborer avec au moins deux. Le seul critère de sélection était d'accueillir des migrants de manière régulière dans leurs locaux. Nous avons choisi de ne pas cibler uniquement les structures accompagnant des femmes, car nous ne voulions pas limiter le terrain de notre recherche à ce panel très spécifique. Un des aspects qui nous a confortés dans le choix de nous rapprocher d'associations a été l'opportunité d'explorer la place et la circulation des femmes parmi les populations migrantes accueillies. Les parcours biographiques de migration sont concernés par des inscriptions sociales diverses, par des rôles et des statuts adoptés à différents moments du cheminement. Une recherche focalisée sur cette forme d'expérience biographique ne pouvait donc pas occulter la diversité des modalités de prise en charge associative des femmes en migration précaire. Néanmoins, notre ambition à ce propos reste modeste, notre focale étant sur la compréhension des vécus individuels et non pas sur une cartographie exhaustive des modalités d'accueil. Dans le cadre de ce travail nous nous sommes donc dans un premier temps limités à cibler des associations diverses sur les deux critères mentionnés plus haut. Nous décrivons dans la sous-partie suivante comment le chercheur est parvenu à trouver *son terrain* et à y construire une posture de recherche qui corresponde à la fois aux objectifs fixés et aux obstacles rencontrés. Cette sous-partie sera quant à elle consacrée à la brève description des deux associations partenaires, l'ASTI de Colombes et le RAJFIRE. Les données présentées sont disponibles en libre accès et proviennent de deux sources principales, les sites Internet des structures et divers documents d'information se trouvant dans les locaux.

---

<sup>94</sup> Dans leur recherche sur les pratiques et expériences des musiciens de jazz, Faulkner & Becker (2008) ont utilisé leur statut de musiciens actifs pour s'introduire dans les milieux des praticiens du jazz et poser des questions ciblées sur leur travail. Cette posture leur a également permis de se rapprocher de manière prépondérante de musiciens de la même génération et de se baser sur des anecdotes personnelles pour des analyses à chaud et à froid (Duschesne & Heagel, 2004) des données recueillies.

### 1.2.1. L'ASTI de Colombes

L'Association de Solidarité avec les Travailleur(es)rs Immigré(e)s (ASTI) est une association à but non lucratif œuvrant pour l'accompagnement et le soutien des personnes immigrées. Depuis 1967 les ASTI sont réunies pour la première fois en fédération, formant la FASTI qui regroupe aujourd'hui environ quarante associations. La fédération revendique un militantisme pour les droits des personnes étrangères et se place historiquement, depuis sa création, aux côtés des femmes<sup>95</sup>. Au sein de la FASTI, les ASTIs sont des associations indépendantes, chacune avec son histoire et son mode de fonctionnement. Elles restent néanmoins rassemblées autour des mêmes valeurs militantes et bénévoles. Elles sont répandues sur l'ensemble du territoire français et certaines d'entre elles travaillent ensemble dans le cadre de Coordinations régionales.

L'ASTI de la ville de Colombes s'inscrit dans la même dynamique et a un fonctionnement basé sur le volontariat. Elle accueille des hommes et des femmes, migrants en situation de précarité. Elle collabore avec des nombreux partenaires associatifs et municipaux et s'inscrit activement dans l'organisation d'actions de soutien avec les populations qui y sont accompagnées. L'accueil des migrants se fait deux fois par semaine et les aides proposées visent de manière générale les difficultés de la vie quotidienne, la régularisation et l'intégration dans la société française. Durant ces deux permanences les migrants sont accompagnés sur des questions juridiques et administratives (régularisation, domiciliation, etc.) ainsi que sociales, comme l'accès au logement ou au logement d'urgence. Les compétences de l'ASTI de Colombes sont diverses et se développent en fonction des demandes. Néanmoins, l'association s'inscrit dans la ligne directrice de la FASTI concernant la mise en place des certaines activités, dont la Commission Femmes<sup>96</sup>. Cette dernière est issue d'un projet de la fédération s'adressant aux femmes migrantes et à leurs problématiques dans une perspective à la fois macro et micro sociale. Espaces non mixtes de réflexion à la condition féminine migrante, les Commissions Femmes œuvrent pour les droits et l'amélioration des situations des femmes dans le contexte mondial et européen des migrations féminines. Dans le même temps, elles ouvrent des lieux d'écoute et d'accueil autour de questions du quotidien, de l'insertion et l'accompagnement fourni aux femmes par les ASTIs. L'association de Colombes organise sa Commission femmes une fois tous les quinze jours.

---

<sup>95</sup> [www.fasti.org](http://www.fasti.org)

<sup>96</sup> La FASTI définit la Commission Femmes comme étant « une commission thématique « non mixte » qui a pour objet de réfléchir sur les questions concernant les femmes, en particulier les femmes immigrées, ou issues de l'immigration, et de promouvoir et soutenir les actions menées par les ASTI, et leurs partenaires, engagés sur ces thèmes. » (Source : [www.fasti.org](http://www.fasti.org))

C'est dans ce cadre que nous avons été accueillis pour la première prise de contact avec les migrantes de l'ASTI.

Ce qui fait la particularité de l'ASTI de Colombes y compris dans l'accueil des femmes, est son parti pris pour une démarche solidaire et participative qui implique les migrants qui le souhaitent auprès des bénévoles. Les rapports entre les bénévoles et les migrants ne se situent pas dans une hiérarchie de la compétence. Certains migrants s'impliquent eux-mêmes dans les activités de l'association et participent à l'accompagnement proposé. Se met ainsi en place une dynamique de valorisation et de partage d'un savoir d'expérience acquis de par leur propre vécu de la migration et passage au sein de l'association.

### 1.2.2. Le RAJFIRE

Le Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées (RAJFIRE) est un collectif militant féministe sous forme d'association à but non lucratif. Situé à Paris, il œuvre pour la reconnaissance des droits des femmes immigrées, exilées, victimes de violences<sup>97</sup>. Sans être elle-même un réseau malgré son nom, l'association est membre du collectif ADFEM. Le RAJFIRE fonctionne uniquement à base de volontariat et propose un accompagnement juridique, administratif et social. Les permanences du RAJFIRE ont lieu une fois par semaine et sont organisées sous forme de séances d'accompagnement individuel. Y sont traitées principalement des questions liées à la régularisation par obtention de titres de séjour ou de statuts de réfugié. Le RAJFIRE accueille uniquement des femmes dont beaucoup sont dans des situations diverses de précarité et/ou de violence. Au-delà de l'accompagnement proposé, les activités de l'association s'étendent au plaidoyer et aux collaborations étroites avec la recherche. Le RAJFIRE accueille ainsi régulièrement en stage des étudiantes travaillant sur la large palette des problématiques liées aux femmes migrantes. Parallèlement, les bénévoles sont fréquemment amenées à intervenir dans des manifestations scientifiques et/ou publiques ainsi que dans des commissions consultatives et groupes de travail sur ces questions. L'expérience du RAJFIRE est donc doublement réinvestie. D'une part elle est remise au profit des femmes qui se succèdent pour faire appel à l'association et d'autre part, elle permet d'alimenter un débat publique, social et politique.

Enfin, ce qui rend la particularité de cette association est son emplacement dans un espace non mixte, uniquement dédié aux femmes. Dans la Maison des Femmes de Paris

---

<sup>97</sup> rajfire.free.fr

l'accès aux hommes est strictement interdit. Ce lieu sécurisant permet alors de structurer différemment la relation entre les personnes accueillies et les accompagnatrices et faciliter une parole plus libre, moins retenue par de la pudeur liée à une présence masculine. En tant que chercheuse nous avons dû trouver notre place dans cette configuration inédite où les migrantes sont parfois prises entre les sollicitations des étudiantes en stage et le peu de disponibilités des bénévoles pas assez nombreuses.

1.3. Le parcours du chercheur sur le terrain et la complexité de la construction d'une démarche de recherche – Notes du journal de recherche du 10 novembre 2011 et 15 août 2012.

Durant neuf mois, une partie importante du travail de recherche a été d'entrer en contact, d'appréhender et de s'appropriier les terrains. Cette démarche s'est révélée être en permanente construction et déconstruction, ponctuée par des remises en question du dispositif et de ses méthodes, de la problématique et du choix de l'objet et de la posture du chercheur. Plus qu'un parcours méthodologique, il a été question d'un cheminement et d'une mise à l'épreuve de soi en tant que chercheur, face à la précarité et à la violence d'un monde extérieur que l'on souhaite étudier. Nous avons alors préféré écrire ce cheminement à la première personne singulier et amener le lecteur à la découverte chronologique de cet univers associatif à travers le regard d'une future chercheuse.

« Au mois de novembre 2011 ont eu lieu les premières prises de contact avec les associations afin de rencontrer des femmes migrantes correspondant au profil recherché. Trois associations ont été contactées, dont une m'a fait part de son indisponibilité de m'accueillir pour des raisons liées au temps et aux sous-effectifs. J'ai alors entamé ma collaboration avec l'ASTI de Colombes et le RAJFIRE. L'ASTI a été contactée grâce à l'aide et au soutien d'une connaissance au sein du réseau RESF<sup>98</sup>. La prise de contact avec le RAJFIRE s'est faite directement, sans intermédiaire. Les premières discussions autour du travail à faire ont eu lieu par courriel et les retours des deux responsables associatifs ont été très favorables. Les structures semblent être très intéressées par toute collaboration complémentaire à leurs pratiques et susceptible de bénéficier à leurs usagers. Le regard de la recherche sur les problématiques auxquelles ils sont confrontés quotidiennement semble susciter leur intérêt.

---

<sup>98</sup> Réseau Education sans Frontières.

### 1.3.1. L'ASTI de Colombes

Suite à l'invitation de participer aux permanences de l'association, je m'y rends tous les samedis après-midi. Je vise en priorité les Commissions Femmes. Le 17 décembre j'ai l'occasion de faire une présentation collective de mon projet aux femmes de la commission et d'engager par la suite des conversations individuelles. Spontanément, certaines me racontent leur histoire dans ce que je suppose être une volonté de faire passer un message quant à l'injustice qu'elles étaient en train de vivre. Parmi elles, Hafida, qui cherche à en savoir davantage sur cette recherche qui porterait sur le vécu de femmes comme elle. Lors de cet échange, elle commence à me parler d'elle et de son vécu :

Hafida évoque ainsi sa vie en Algérie, avec ses parents où elle exerçait le métier de coiffeuse. Elle raconte avoir épousé par amour un Français d'origine algérienne et l'avoir suivi en France. C'est peu de temps après l'immigration que sa vie change. Dans ses propos, elle insiste beaucoup sur l'enfermement et la privation de liberté et d'indépendance que son nouveau mari a brusquement commencé à lui imposer. La violence qu'elle rappelle est surtout d'ordre psychologique et se manifeste par la confiscation de tout moyen de communication et d'indépendance, comme l'argent, les clefs de l'appartement ou le téléphone portable. Pour Hafida le contraste avec sa vie précédant l'émigration est saisissant. Elle s'interroge alors sur le choix d'avoir épousé son mari. Un autre point central de l'histoire d'Hafida concerne le rôle joué par les familles des époux dans leur situation maritale. Elle se sent contrainte par les deux familles, empêchée de retourner en Algérie et craignant pour la garde de sa fille, née suite à cette union. Elle partage donc une situation de solitude et de regrets, dans laquelle à la précarité morale se rajoute une précarité matérielle. En effet, n'ayant bénéficié que de titres de séjour de trois mois renouvelables, elle est dans l'impossibilité de travailler ou de retrouver un nouveau logement<sup>99</sup>. Dans une posture d'attente et d'espoir, ses principaux objectifs sont désormais l'autonomie et la mise en sécurité vis-à-vis de son ex-mari.

Au mois de décembre 2011, en concertation avec les responsables associatifs, je fais la proposition d'organiser des groupes de parole avec des femmes migrantes. Hafida ne pourra pas participer au premier groupe de parole que j'ai l'intention d'organiser, mais souhaite venir au deuxième. Dix contacts sont pris pour des participations éventuelles aux groupes au sein de

---

<sup>99</sup> Hafida est hébergée temporairement par une association d'aide aux femmes victimes de violences.

l'ASTI. En concertation avec les femmes et la direction, le premier groupe de parole est organisé le 14 janvier 2012. Durant la semaine le précédant les femmes sont contactées afin de confirmer leur participation. Les premières difficultés liées à la précarité du terrain de recherche émergent. Plusieurs d'entre elles sont injoignables et ne se manifesteront plus après la première rencontre. Parmi elles, Keltouma, 38 ans, Marocaine. Lors du seul groupe auquel elle participe, elle ne souhaite pas que son histoire soit enregistrée. Elle évoque 'la pudeur'. Elle m'autorise toutefois à prendre des notes :

Son parcours migratoire débute avec une rencontre amoureuse. Fonctionnaire au Maroc, elle rencontre via Internet un Français. Selon elle, sa vie était stable et la seule chose manquante était 'l'amour'. C'est pour cette raison qu'elle est venue en France, rejoindre l'homme qu'elle a rencontré et l'épouser. Quelque temps après le mariage la vie de couple se dégrade et bascule dans une forme de violence. Keltouma affirme avoir découvert des activités illégales menées par son ex-mari et que suite à cette découverte, elle s'est retrouvée privée de moyens matériels, enfermée et persécutée par ce dernier. Rejetée par son époux, Keltouma trouve un logement par le biais d'une association d'aide aux femmes victimes de violences. Actuellement en instance de divorce, elle se dit 'cassée' par ce vécu et avoir perdu toute capacité à faire confiance. Elle vit son immigration comme une expérience de solitude. Toutefois, le retour au Maroc lui semble impossible car son choix de quitter le pays pour rejoindre son futur mari a selon elle déclenché le rejet de sa famille. De plus, elle estime que son histoire ne serait pas comprise là-bas et qu'elle ferait l'objet de critiques infondées. Elle évoque les coutumes marocaines 'très dures', même si elle considère qu'il est plus difficile de dépasser un tel traumatisme en solitude, à l'étranger. Keltouma se dit 'choquée' suite ces événements et dit vivre très mal son statut de régularisation précaire<sup>100</sup>. Lorsqu'elle peut, elle travaille 'un peu'.

La présence des femmes au sein de l'association est toujours aléatoire et j'ai difficilement eu l'occasion de rencontrer les mêmes personnes lors des permanences qui ont suivi. Lors du premier groupe de parole, quatre personnes étaient présentes. Hafida nous a rejoint à la fin de la séance. Trois personnes ont pris la parole autour de leurs parcours migratoire et le déclin de leur vie maritale, ce qui semble être le fil conducteur commun de

---

<sup>100</sup> Elle alterne les périodes de régularisation précaire avec des titres de séjour d'un an et les périodes où elle est « sans-papiers ».

toutes les histoires. En cohérence avec le planning préalablement établi avec la direction et les femmes, la deuxième rencontre est programmée deux semaines plus tard. Malgré une prise de contact préalable et des confirmations de participation, personne ne s'est présenté au rendez-vous. Cette première déconvenue majeure m'a amenée à m'interroger sur le dispositif que j'avais mis en place et sur ses effets sur les personnes concernées. Je décide de reporter la rencontre après un délai de deux semaines. Quatre femmes se présenteront pour le deuxième groupe de parole, organisé le 11 février 2012. Parmi elles, trois évoqueront leur situation actuelle et leur regard sur l'avenir. Une des participantes au premier groupe a souhaité ne plus revenir, ne se sentant pas à l'aise à évoquer son histoire. Le rythme de la rencontre était plus lent et une certaine lassitude semblait se manifester lorsqu'elles revenaient sur des sujets centraux pour leurs parcours, mais néanmoins douloureux, comme la violence présente dans certains cas de mariage. Les observations faites lors de cette deuxième séance m'ont conduite à penser que le dispositif tel qu'il avait été mis en place, autour d'une prise de parole sur l'avant et l'après du parcours migratoire, ainsi que sur les perspectives présente et future, était arrivé à saturation. Compte tenu des désistements et du manque visible d'enthousiasme, j'ai envisagé deux alternatives au dispositif. La première consistait en une réorientation vers l'écrit, permettant aux personnes d'adopter un rythme propre et de contrôler la distanciation vis-à-vis des autres et du chercheur. Initialement encouragée par la direction de l'ASTI, cette option finira par être abandonnée en raison des difficultés des femmes à s'exprimer par écrit et de leurs appréhensions en ce sens. J'ai donc opté pour la deuxième, qui visait à espacer davantage les séances (de trois semaines). Cette possibilité a été pleinement validée par les participantes, semblant être en accord avec leurs contraintes quotidiennes.

En début du mois de mars 2012 cinq participantes ont été contactées par téléphone la veille du groupe de parole préalablement fixé. Personne ne s'est présenté au rendez-vous. Une dernière prise de contact a été effectuée à la moitié du mois de mars de la même année. Elle a également été infructueuse. Suite à cet absentéisme croissant et aux nombreuses absences, j'ai décidé en concertation avec la direction de l'association de ne pas poursuivre le dispositif. Deux groupes de paroles ont pu être effectués. Au-delà des deux étapes du parcours migratoire, les rencontres se sont orientées autour de l'ici et maintenant particulièrement douloureux des femmes. La logique interprétative herméneutique nous conduit à placer ces données empiriques dans leur contexte d'émergence. Parmi elles, l'absentéisme et la frilosité face à l'exposition du vécu à des inconnues, doivent être comptés comme étant tout autant révélateurs d'une précarité biographique. En effet, la parole et le comportement sont tous

deux témoins d'une posture du sujet, adoptée pour traverser le moment transitoire qu'est la migration précaire<sup>101</sup>. Cette posture se caractérise par un repli sur soi et sur l'ici et maintenant. Le quotidien et les priorités immédiates prévalent face aux engagements pris vis-à-vis du chercheur. A cela se rajoute la persistance du passé dans le quotidien et le présent. Evoquer les expériences passées semble être particulièrement difficile, car leurs effets sur les difficultés actuelles continuent à être directement vécus. Le statut d'illégalité ou de semi légalité, l'impossibilité de travailler, de se loger et la crainte de représailles de la part des familles ou des ex-maris, sont autant de rappels d'une migration non désirée et mal vécue.

Rompre avec le passé est alors difficile et devient un objectif en soi pour bon nombre des femmes contactées. La précarité se caractérise également par l'omniprésence dans le quotidien des effets d'un passé encore trop récent. Pour le chercheur qui travaille sur les migrations précaires, expérimenter ce type de dispositif révèle la manière dont la recherche s'inscrit elle aussi dans cette configuration. La précarité y est la principale dynamique qui oriente les situations et l'organisation des événements. La recherche et ses dispositifs sont à leur tour précarisés et doivent correspondre et s'adapter à un contexte traversé par la précarité. Les comportements et les discours des participantes suivent cette logique, qui leur est propre et qui dirige *de facto* les orientations prises par la recherche. Le dispositif méthodologique s'est ainsi construit avec elles dans une démarche inductive et évolutive, de type 'pas à pas'. Les constats progressivement réalisés ont alors conduit à remanier le dispositif et à privilégier sa version individuelle.

### 1.3.2. Le RAJFIRE

Suite à la prise de contact par courriel, le projet de recherche est présenté à la directrice du RAJFIRE lors d'un rendez-vous. Celle-ci valide l'intérêt du RAJFIRE pour ce type de travail et me propose d'entamer la collaboration en me rendant aux permanences hebdomadaires de l'association, afin de rencontrer des migrantes.

La première initiative que j'évoque est toujours celle d'organiser un groupe de parole. Je commence à me faire connaître auprès de femmes présentes lors des permanences. Entre décembre 2011 et juillet 2012 je me suis rendue toutes les semaines à l'association, en parallèle de ma présence toutes les deux semaines à l'ASTI de Colombes.

---

<sup>101</sup> Interrogées plus tard sur les raisons liées à l'absentéisme, deux des participantes ont évoqué a) le quotidien trop sollicitant d'un point de vue matériel et psychologique et b) les difficultés à parler du passé. La dimension groupale ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers.



L'organisation de groupes de parole a été un échec dans cette association également. Les femmes bénéficiaires sont très demandeuses des services proposés par le RAJFIRE, mais elles s'y rendent ponctuellement en fonction de leurs besoins et du cours que prennent leurs procédures de régularisation. Peu régulier et ayant des difficultés de mobilités liées au statut de 'sans-papiers', le public n'a pas été suffisamment intéressé par les groupes de parole pour se rendre dans les locaux uniquement pour y participer. J'ai alors décidé de poursuivre la prise de contact pour d'éventuels entretiens individuels. Une présence constante sur le terrain et un long travail de mise en confiance ont été nécessaires afin d'obtenir les premiers rendez-vous. Trois contacts ont été pris. Le premier entretien a été réalisé dans les locaux de l'association le 17 janvier 2012. La personne interviewée est venue au rendez-vous avec tout de même une grande réticence. Avec une réelle envie de raconter son histoire, elle s'est montrée très craintive par rapport aux suites de l'entretien et à la confidentialité et n'a pas souhaité que l'entretien soit enregistré. Elle m'a néanmoins autorisée à prendre des notes :

Fama, Sénégalaise, est arrivée en France il y a dix ans pour aider une nièce. Elle a toujours été 'sans-papiers' mais préfère rester en France où elle a sa seule famille. En effet, Fama n'a plus personne au Sénégal, son unique fils et ses petits enfants vivant à Paris. Selon elle, c'est cet environnement familial soudé qui l'aide 'à tenir' dans sa situation irrégulière. Elle caractérise cette situation comme étant 'très difficile' en raison de la privation de certains droits. Elle évoque à titre d'exemple la crainte qu'elle a à porter plainte auprès de la police en cas de besoin. Durant son séjour en France, elle dit avoir constaté que le statut de 'sans-papiers' est exposé à des risques et à la malveillance, car souvent ceux concernés n'ont aucun moyen légal et social de se défendre. Fama explique qu'elle a parfois travaillé au noir ou en échange d'hébergement, dans sa famille. Durant son séjour en France, elle a rencontré un homme qui souhaitait l'épouser, mais cette histoire de couple s'est terminée rapidement et l'a profondément affectée. Ayant été trahie et avoir failli être infectée d'une maladie par cet homme, Fama ne souhaite plus refaire une vie de couple. Elle me dit ne pas confier souvent son histoire par crainte de rumeurs malveillantes susceptibles d'atteindre et d'humilier son fils. Selon elle 'les Africains sont comme ça'. Elle avoue avoir le sentiment d'être rejetée par les autres en raison de son infection potentielle mais répète préférer rester en France que de vivre seule au Sénégal. A la fin de son récit, elle évoque brièvement ce qui semble être un atout dans son parcours de migration, les études. Elle se considère comme 'instruite' et pense que cela lui est utile durant cette expérience.

Cette première rencontre s'est déroulée dans des bonnes conditions, mais a eu un impact négatif sur la participante. Evoquer son passé l'a, selon ses dires, bouleversée et elle a décliné un second rendez-vous. Une deuxième migrante a accepté de me rencontrer et les deux entretiens ont été réalisés en dehors du RAJFIRE au mois de février 2012. A la même période, un troisième contact est pris à l'association pour des entretiens réalisés au mois de mars.

L'un d'entre eux se déroule dans des conditions d'émotion particulièrement forte. Au-delà d'être migrante, Adja est une femme victime des violences de son ex-mari. Arrivée en Europe en l'épousant, elle a été confrontée à la précarité par le divorce. L'aspect précaire de son quotidien semble être une source permanente de souffrance et d'angoisse. L'entretien se déroule donc dans des conditions marquées par à la fois une grande sensibilité et une grande pudeur. Il n'a été possible que grâce à un long travail de mise en confiance et de construction d'une relation de proximité et d'empathie. Adja n'a pas souhaité divulguer certains détails lors de l'enregistrement. Cependant, à une occasion ultérieure, elle revient sur sa situation difficile :

Elle me confie alors des informations sur un travail 'au noir' qu'elle fait dans un salon de coiffure africaine. Elle me dit que dans son pays d'origine, elle savait 'faire les tresses' ce qui lui a permis d'entrer en lien avec le salon. Elle y fait notamment le ménage et participe à des tâches d'entretien. Ce travail est ponctuel et rémunéré dix euros la journée. Adja en est néanmoins contente car il lui permet d'acheter principalement des couches et du lait pour son fils. Pour le restant des courses mensuelles, elle me confie s'adresser aux Restos du Cœur.

Trois autres prises de contact leur ont succédés. Parmi elles, deux ont débouché par des échecs, les personnes ne s'étant pas présentées aux rendez-vous malgré les relances successives. Quatre derniers entretiens ont été effectués entre avril et mai 2012. Un d'entre eux concerne Fathia, une migrante marocaine. Mariée à un français d'origine marocaine, elle découvre rapidement un visage violent et de son mari et de la famille de celui-ci. Elle décide alors de le quitter et de régulariser sa situation par elle-même avec l'aide du RAJFIRE. Fathia a accepté de réaliser les deux entretiens programmés, mais a souhaité me confier certaines préoccupations hors enregistrement :

Elle se penche notamment sur le choix de quitter son mari. Selon elle, ce choix ne serait pas apprécié dans la communauté arabe et notamment marocaine. C'est une question 'de mentalité'. Elle termine en rajoutant une impression personnelle sur les hommes marocains, dont très peu seraient travailleurs et 'sérieux' et la plupart aimerait rester au domicile sans occupation pendant que leurs femmes travaillent. »

Durant les neuf mois de présence sur le terrain deux groupes de parole, douze entretiens individuels approfondis<sup>102</sup> et deux *fragments d'entretiens* ont été réalisés. Ils ont porté sur le vécu migratoire passé et présent et sur sa dimension formative sous le regard de la construction d'un sujet culturel. Au total onze personnes ont été rencontrées. A cela se rajoutent deux entretiens semi- directif menés avec les dirigeants des deux associations avec lesquelles nous avons travaillé.

### 1.3.3. La complexité de la rencontre

Le parcours sur le terrain du chercheur qui travaille sur les migrations précaires et les cheminements individuels, subjectifs, est caractérisé par des difficultés spécifiques. Comme dans toute recherche biographique, *le terrain* est constitué par les individus et leurs paroles, par l'expression d'une expérience de vie biographiée et en permanente biographisation. En choisissant de travailler avec un public en illégalité ou semi- légalité sur le sol français, nous savions que l'accès au terrain allait être particulièrement complexe. Les femmes « sans-papiers » et les demandeuses d'asile sont des populations dont la présence sur le territoire n'est pas reconnue et qui manquent donc d'une place, d'un espace auquel se rattacher. Sans lieu fixe, ce sont des populations dont la rencontre est aléatoire. Les seuls endroits qui leur sont dédiés sont les associations qui œuvrent pour leur régularisation. C'est donc en suivant les acteurs<sup>103</sup> de notre recherche que nous avons été amenés à prendre contact avec les deux associations, mais également à découvrir la complexité liée à l'accès à la parole singulière qui nous intéressait. Dans un premier temps, cette complexité se situe au niveau associatif.

---

<sup>102</sup> Entretiens de Recherche Biographique (EBR).

<sup>103</sup> Cette approche méthodologique de la recherche biographique en éducation consiste pour le chercheur à ne pas se positionner dans une hiérarchie du savoir par rapport à l'enquêté, mais à *suivre les acteurs* et à conduire l'entretien de recherche biographique (EBR) comme un espace-temps formateur pour l'enquêté qui prend la mesure de son expertise par rapport à sa propre expérience. Nous pensons que, sur le terrain des migrations précaires, la même posture peut et doit être adoptée dans la manière d'appréhender l'accès au terrain et les interactions avec les individus. Notre expérience de recherche a montré que ce sont les acteurs et leur contexte précaire de vie qui orientent le dispositif et non pas l'organisation préalablement établie par le chercheur.

Beaucoup de structures d'aide aux migrants semblent intéressées par des collaborations avec le monde de la recherche. Cependant, la disponibilité d'accueillir un chercheur dans leurs locaux est limitée. La plupart des intervenants associatifs sont des bénévoles qui ne consacrent à cette activité qu'une partie restreinte de leur temps. Les moments d'accueil des personnes migrantes, quand le chercheur souhaiterait également être présent, se fait donc sur un nombre de jours très limité. La présence du chercheur peut donc être refusée en amont ou acceptée, à condition d'une grande autonomie. En effet, le lien entre celui-ci et les personnes migrantes ne peut pas toujours être assuré. Les bénévoles ne disposent pas systématiquement du temps nécessaire à être intermédiaires entre les migrants et le chercheur. Ce dernier se trouve alors dans une position de découverte où il doit faire sa place et trouver la juste approche pour amener les individus à participer à son travail. L'avancée est toujours aléatoire et exploratoire, semée par de nombreux échecs. Le dispositif doit alors faire l'objet de multiples remaniements afin de trouver une formule adaptée pour susciter l'intérêt des personnes. Cette formule n'est jamais trouvée. Elle n'existe pas car les modalités de travail et d'interaction varient selon chaque individu. Outre les tentatives répétées de prise et de suivi du contact, peu de marge d'action est à la disposition du chercheur. Dans une démarche collaborative, à la fois avec les associations et les participants, il doit se laisser guider par le seul souhait volontaire des personnes et des structures à participer à son travail. Que motive cette volonté ? Qu'est-ce qui fait peur et amène des réticences ? Tout autant de représentations et de motivations singulières qui lui échappent, car « la relation d'enquête s'intègre dans un espace social plus large, traversé par des multiples tensions » (D'Halluin, 2005).

La seule démarche à la disposition du chercheur est de parler de son travail d'une manière compréhensible et bienveillante, tout en rendant explicite sa finalité strictement scientifique. Car, dans un deuxième temps, le dispositif méthodologique est confronté aux difficultés liées aux personnes migrantes et à la façon dont elles s'approprient ou non le dispositif. On ne peut que s'interroger sur ce qui détermine la volonté de s'engager bénévolement à participer à une recherche mais aussi sur ce qui amène des réticences à le faire. La décision appartient aux acteurs et un devoir de réserve et d'humilité s'impose au chercheur d'autant plus lorsque le travail de recherche porte sur l'expérience de la migration précaire. En effet, la demande de celui-ci n'est pas anodine. Ce qu'on attend des individus est de se remémorer un parcours migratoire douloureux, de revivre un passé souvent traumatisant et de détailler un présent difficile à vivre. Certains y adhèrent et s'y engagent, d'autres y adhèrent mais ne poursuivent pas et d'autres refusent de participer. Nous pouvons faire

plusieurs hypothèses quant à cet engagement ou son absence. La première est celle d'une mauvaise compréhension de l'objet de la recherche et des modalités de travail. D'origine étrangère et ayant une maîtrise parfois médiocre du français, les femmes rencontrées auraient pu se méfier d'une démarche difficilement compréhensible. Malgré ceci, notre expérience a montré que cela n'est presque jamais le cas. Rien ne semble indiquer que nos explications quant à notre travail et à sa finalité seraient mal comprises. Pour étayer cette affirmation et pour aller plus loin dans l'exploration de l'engagement dans le dispositif, suivons une nouvelle fois les acteurs.

Deux des femmes rencontrées, Keltouma et Fama n'ont pas souhaité poursuivre le dispositif après le premier entretien dont elles ont refusé l'enregistrement. Elles ont visiblement eu une réticence dès le début de la collaboration qu'elles ont exprimée à la fin pour justifier leur choix d'arrêter les entretiens. Il s'agirait principalement d'une pudeur et d'une impossibilité de revenir sur des expériences traumatisantes. Evoquer des violences, des décès, des trahisons replonge les deux femmes dans une détresse qu'elles ne sont pas en mesure de supporter au moment où cette collaboration leur est proposée. Le travail avec nous s'inscrit également dans leur parcours de vie et de migration et prend sa place aux côtés de ce vécu, dans une temporalité située, dans une histoire personnelle, quelque part entre un passé invivable et un avenir pas encore percevable. Dans ce contexte subjectif, dans ce présent qui se définit en fonction de l'historicité de l'individu et par rapport à toutes ses expériences passées, aucune place n'existe encore pour ce travail. La reconstruction de soi de ces femmes dont l'identité même a été abîmée par la migration semble se trouver dans un moment de vulnérabilité face à l'évocation des éléments traumatisants du passé. Nous avons été alors amenés à penser que mener des entretiens de recherche biographiques mettrait en danger l'équilibre beaucoup trop fragile dans lequel elles se trouvent. Cette hypothèse a également été confirmée par Hafida qui, quelques mois après avoir participé à un entretien de groupe, a accepté de nous donner sa version quant à l'absentéisme des femmes contactées et la frilosité à s'engager dans le dispositif. Selon elle, le vécu évoqué lors de ces rencontres serait trop difficile à remémorer dans le cadre d'un groupe ou en individuel. Compte tenu toujours des éléments fournis par Fama et Keltouma, à cette remémoration douloureuse se rajouterait une certaine pudeur liée à des expériences considérées comme honteuses. Rappelons une fois de plus que la rencontre avec le chercheur et l'entretien de recherche biographique interviennent à un moment de l'histoire personnelle des individus et se situent dans une temporalité qui n'est que subjective. A cet instant biographique, il y a des représentations au regard du passé

qui n'ont pas encore fait l'objet, ou qui ne pourront jamais en faire, d'une reconfiguration de l'expérience. Bon nombre d'épisodes de vie sont alors encore considérés comme traumatisants et/ ou honteux sans ayant été biographiés, appropriés et résinifiés avec un sens nouveau. En nous appuyant sur cette lecture des problématiques du terrain, nous pensons qu'il est utile d'aborder une posture herméneutique pour interpréter et trouver un sens et une place dans le cadre de notre recherche aux difficultés rencontrées.

La logique herméneutique nous pousse alors à considérer le moment de l'entretien comme étant situé dans la temporalité singulière des personnes, mais également à considérer le travail de recherche comme étant situé dans le contexte socio individuel et politique de migrations féminines précaires. En effet, l'historicité des parcours individuels est aussi cadencée par le contexte de leur construction, où des réalités familiales, maritales et institutionnelles se croisent, souvent dans une dynamique de précarisation morale et matérielle. Pour le chercheur qui s'intéresse aux représentations des femmes en situation irrégulière sur leurs parcours migratoire, la recherche est portée à son tour *de facto* par cette dynamique. La précarité morale des parcours entraîne alors une précarisation de la recherche. Notre expérience nous a amenés à croire que la seule modalité de faire perdurer et mener à bien le travail du chercheur est de se laisser porter et orienter par la dynamique individuelle, sociale et institutionnelle de la précarité. Nous y avons trouvé un sens aux obstacles rencontrés et nous avons pu choisir une posture humble mais tenace, persistant à découvrir l'univers représentationnel des individus tel qu'il se construit dans ses multiples inscriptions.

#### 1.4. Repenser le dispositif de recherche

Le contact avec cet environnement de recherche nous a permis de mesurer l'ampleur de la difficulté d'accès au terrain des migrations féminines à caractère précaire. Suite à l'échec de la mise en place (au RAJFIRE) et de la poursuite (à l'ASTI) des entretiens de groupe, nous avons été obligés de repenser le dispositif et notamment, de changer de posture face à notre recherche et aux différents participants. Nous avons commencé en ayant tracé les contours assez précis d'un dispositif méthodologique constitué d'entretiens de groupe et individuels, réalisés chacun en deux parties. Le premier contact avec les femmes nous a obligée à renoncer aux entretiens de groupe et à revoir le nombre et le déroulement des entretiens individuels. C'est alors que nous avons pris le parti d'une posture de type ethnographique, inductive, d'exploration du terrain, pas à pas. Cette issue était la seule qui

nous aurait permis de continuer à travailler sur notre objet tel que nous l'avions formulé, sur l'expérience de migration précaire des femmes, biographiée, narrée et regardée sous l'angle de la formation de soi. Sans prétendre être sociologue ou ethnographe, pour accéder à cette parole située, nous avons trouvé près des théoriciens du *fieldwork* (Becker, 1985 ; Garfinkel 1996 ; Junker, 1960 ; Woods, 1986) les outils de compréhension et de ressaisie d'une situation de recherche qui s'est avérée particulièrement complexe.

Nous savions déjà que pour appréhender les parcours de vie et, tout particulièrement, ceux de personnes en grande précarité, établir un lien de confiance avec ces dernières était indispensable. Cependant, nous n'avions pas mesuré la difficulté de cette tâche ni celle qui consistera à maintenir ce lien, une fois tissé. Au regard des nouveaux constats, nous avons choisi de revoir le dispositif méthodologique avec un renforcement de la présence sur les terrains associatifs et une participation en marge aux activités. Notre posture s'est alors rapprochée de celle de l'ethnographe qui mène une observation participante périphérique, sans complètement appartenir au groupe étudié (Adler & Adler, 1987). Nous étions présents à chaque permanence des deux associations, les mardis après-midi pour le RAJFIRE et les samedis pour l'ASTI de Colombes. En raison de la durée limitée de cette présence, encadrée par la durée de la recherche, nous n'avons pas participé aux activités en tant que bénévole<sup>104</sup>. Notre objectif sur le terrain était uniquement de témoigner auprès des femmes migrantes d'une appartenance et surtout d'une acceptation de la part des associations. Nous ne visions pas de mener des observations formalisées, car le focal de notre recherche, notre *terrain*, portait sur les paroles singulières des migrantes et non pas sur leurs activités au sein des structures. Les notes prises durant cette période concernent donc moins la vie associative que le parcours du chercheur et ses interactions avec les migrantes qu'il cherche à rencontrer<sup>105</sup>. L'environnement associatif est le seul qui permette ces rencontres et qui rende la démarche de la recherche plus accessible et familière aux femmes. Le fait que le chercheur soit accueilli par les associations est un témoignage de confiance et garanti de sa part une démarche éthique et bienveillante. Régulièrement, nous assistions aux entretiens que les bénévoles menaient avec les migrantes, l'occasion pour nous de nous présenter et de présenter notre démarche. L'identité et le travail du chercheur n'ont jamais été occultés de même que les limites de ce

---

<sup>104</sup> Cela aurait impliqué prendre en charge des dossiers de régularisation, à suivre sur une longue durée, que nous n'aurions pas pu gérer jusqu'à leur aboutissement.

<sup>105</sup> Suite à notre présence durant neuf mois dans les locaux associatifs nous avons constaté que, pour les femmes en situations irrégulière, passer par les associations d'aide aux migrants était presque obligatoire pour faire aboutir leurs démarches de régularisation. Nous avons alors décidé d'explorer cette injonction par le biais d'entretiens semi-directifs avec les deux responsables des structures partenaires (cf. chapitre V, partie 4, Le regard associatif).

statut quant aux possibilités d'aide à fournir. En effet, le chercheur non bénévole associatif n'est pas en mesure de répondre aux attentes des femmes au sujet de leurs situations ou dossiers en cours.

Cette présence régulière a permis à la fois de nouer des liens de confiance mais aussi, pour certains, à les conserver. De même, nous nous sommes ainsi familiarisés avec les problématiques quotidiennes de ces femmes et des associations qui les accompagnent. C'est dans ce contexte que nous avons pu convoquer une méthodologie qui répond de manière cohérente à une posture inductive de type ethnographique. Nous avons étudié les dossiers de demande d'asile des femmes concernées faisant partie de notre échantillon, nous avons recueilli des conversations de terrain et réalisé des Entretiens de Recherche Biographique (ERB). Les matériaux ainsi obtenus ont ensuite fait l'objet d'une analyse indistincte (Paillé & Muchielli, 2008), dans la tradition de la théorie ancrée. Notre visée a été de leur donner un sens non pas au regard d'hypothèses préalablement formulées, ni d'une posture épistémologie préalablement choisie, mais au regard des spécificités de notre terrain. *In fine*, notre démarche a consisté à interpréter des bouts d'expérience à travers notre propre expérience de chercheur sur le terrain. Lorsque le terrain est *biographique*, la recherche devient un espace de (trans)formation de soi en tant que chercheur, de mise à mal et d'évolution des cadres de référence et des schémas d'interaction.

## **2. L'échantillon**

La présentation de notre échantillon dans cette deuxième partie se fera en deux temps, tout en étant accompagnée par la logique qui fut la nôtre au début et durant le travail méthodologique. Nous souhaitons donc commencer par inscrire nos différents choix dans la tradition de recherche qualitative qui trace les contours de l'ensemble de notre travail, en soulignant notre souhait de la rendre cohérente au regard de notre problématique. Une fois ces repères établis, nous nous efforcerons à décrire notre échantillon en clarifiant les différents statuts des personnes interviewées. Tout au long de cette partie, nous apporterons des éclaircissements quant aux publics accueillis par les deux associations partenaires en montrant comment la démarche de recherche en a été orientée au niveau de l'échantillonnage.



## 2.1. Justification d'un choix inscrit dans la recherche qualitative

La construction de l'échantillon a été soumise à deux impératifs, en amont et en cours de travail. Premièrement, c'est notre adhésion épistémologique à la recherche qualitative et plus particulièrement à la recherche biographique en éducation qui nous a orientés. Notre méthodologie devait alors permettre de saisir l'objet de la recherche sous l'angle que nous avons choisi comme étant le plus adapté, celui d'une approche qui va privilégier l'individu comme sujet de son expérience. La focale que nous avons décidé de suivre portait donc sur la construction du sujet dans l'espace social, historique et culturel, processus mis en mots dans le cadre de récits biographiques (Delory- Momberger, 2009a). Ce que nous souhaitions explorer était les modalités de cette construction dans le cadre de parcours féminins de migration précaire à travers la narration qui en faite. C'est la parole et la mise en histoire de ce vécu qui nous intéressait, la manière de se raconter en tant que sujet migrant(e). Notre propos était d'accéder ainsi au sens que ces expériences ont aujourd'hui pour les personnes, à la manière dont elles s'inscrivent et participent de leur construction/ reconstruction dans le pays d'accueil en tant qu'êtres cultures et sociaux. Par conséquent ce qui a primé dans notre échantillon a été avant tout l'individu et non pas des variables quantitatives à visée comparatiste. Notre modeste but n'a pas été d'arriver à des comparaisons contrastées selon des critères pré-établis comme l'âge ou le pays d'origine. Aucun de ces deux critères n'a donc été retenu pour la sélection et à l'intérieur de l'échantillon final aucun groupe comparatif sur ces deux critères ou d'autres n'a été constitué. En amont, les critères de construction de l'échantillon se sont donc limités à être conformes aux lignes structurantes de notre problématique et ont donc été les suivants :

Le genre : des femmes

Le type de migration : précaire, c'est-à-dire des femmes « sans-papiers », demandeuses d'asile, en régularisation temporaire.

L'origine : du continent africain

Tableau 2. Critères d'échantillonnage

Ceux-ci ont permis un échantillonnage suffisamment large pour rendre possible des rencontres entre le chercheur et les participantes et la mise en place d'une relation de confiance propice au déploiement d'une parole au maximum non censurée. Nous avons ainsi évité des contraintes qui auraient été induites par des critères de sélection plus rigides, critères inutiles dans le cas d'une recherche qualitative, centrée sur les individus et leurs récits.

## 2.2. La complexité d'une réalité migrante. Construction de l'échantillon.

Dans un deuxième temps, cette posture nous a permis d'accueillir et de nous adapter au terrain et à ses écueils. En cohérence avec la démarche que nous venons de décrire dans la première partie, l'échantillon de cette recherche a connu des évolutions induites par le terrain. Le nombre d'entretiens réalisés ou bien la présence récurrente ou non des femmes lors des groupes de parole ont fait partie des injonctions aléatoires imposées par la précarité qui le caractérise. De même, deux des critères de sélection retenus, volontairement flexibles, ont été influencés par les caractéristiques des terrains. Il s'agit des pays d'origine et des types de migration. Les populations des deux associations partenaires accueillent des migrants d'origines très diverses et ces caractéristiques ont connu des évolutions. Les femmes que nous y avons rencontrées proviennent d'Afrique du Nord, particulièrement à l'ASTI de Colombes et Sub-saharienne, particulièrement au RAJFIRE. Certains pays d'origine sont récurrents et ont tendance à revenir autour de problématiques migratoires similaires. C'est le cas du Mali et du Maroc<sup>106</sup>. Cette variable se croise et influence celle des types de migration précaire rencontrés, car les situations concernant les ressortissants des différents pays vont déterminer les lois et les mesures juridiques qui leur seront applicables. Selon leurs situations individuelles, certaines femmes ont donc pu accéder à une demande d'asile en remplissant les conditions de la Convention de Genève (HCR, 2007) tandis que d'autres ont été soumises à des procédures d'admission au séjour « automatiques » ou « exceptionnelles »<sup>107</sup>.

Notre échantillon n'a donc cessé de se (dé)construire au fur et à mesure de l'avancement du travail, tout en restant centré autour de la clandestinité. Nous avons pris en compte non seulement les interdépendances de critères mais également la multitude des situations administratives individuelles qui ont trait à ce que nous définissons comme étant une migration précaire. En effet, c'est sur le terrain que nous avons été confrontés à la

---

<sup>106</sup> Par exemple, toutes les demandeuses d'asile rencontrées sont originaires du Mali. Les femmes venues du Maroc sont quant à elles souvent « sans-papiers » suite à des divorces aggravés par des violences conjugales.

<sup>107</sup> Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, version consolidée au 24 janvier 2014, articles L313-11 à L313-13 (annexe A) et articles L313-14 à L313-16 (annexe B). Consulté sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

complexité législative qui débouche, au-delà de l'absence de régularisation, à des formes de régularisation précaire. Dans le cadre de l'admission au séjour en France, les ressortissants non européens qui ne relèvent pas du droit d'asile peuvent bénéficier dans un premier temps de cartes de séjour temporaire pluriannuelles ou d'une durée maximale d'un an renouvelable. A l'intérieur de cette dernière catégorie, les femmes que nous avons rencontrées se trouvaient dans des situations personnelles très variées, étant non régularisées, en attente de régularisation avec des récépissés ou bien en possession de cartes de séjour allant de trois mois à un an avec ou sans le droit d'exercer une activité professionnelle. Dans le cadre de cette diversité législative, les situations individuelles restent quant à elles très fréquemment dans une grande précarité, malgré la régularisation temporaire sur le plan juridique. Compte tenu de cette particularité qui caractérise notre terrain et notre public, nous avons donc choisi de garder dans notre échantillon des femmes temporairement régularisées mais dont le vécu relève d'une migration précaire. Dans ce cadre, plusieurs catégories se croisent notamment du fait que – contrairement à la notion de clandestinité - l'appellation commune « en situation irrégulière » ou « sans-papiers » recouvre aussi bien les demandeurs d'asile et les demandeurs de titres de séjour.

Notre échantillon final se présente donc ainsi :

En situation irrégulière au moment de l'entretien

- demandeuses d'asile : Awa (20 ans, Mali), Aïssatou (19 ans, Mali), Kalimatou (30 ans, Mali)
- demandeuses de titres de séjour : Adja (32 ans, Mali), Fathia (31 ans, Maroc), Fama (59 ans, Sénégal) ; Kenza (21 ans, Algérie)

En attente de régularisation avec récépissé

- Fatima (41 ans, Maroc)

En situation de régularisation temporaire précaire

- Keltouma (40 ans, Maroc), Hafida (25 ans, Algérie), Adiba (31 ans, Maroc)

Tableau 3. Echantillon

Sans nombre d'entretiens et de personnes préalablement fixé, nous avons donc suivi le mouvement du terrain et délimité le dispositif suite à l'apparition d'une redondance. A ce travail se rajoutent les deux entretiens menés avec les dirigeants de l'ASTI de Colombes (Patrick) et le RAJFIRE (Camille<sup>108</sup>).

### 3. Description des méthodes et des outils

La posture inductive vers laquelle nous avons été amenés lors de la découverte du terrain et qui a orienté le mouvement de construction de l'échantillon, est la même qui nous a guidés dans le choix de nos méthodes et outils. Nous avons souhaité assembler « plusieurs méthodes recueillant les données qui prennent du sens ensemble et non pas séparément » (Becker, 2006, p.102). Cela pour aborder les parcours biographiques de migrations précaires dans le cadre collectif, associatif, social de leur émergence. Récits d'expériences singulières, ils renvoient à un vécu quotidien partagé, ancré profondément dans ce qui constitue la réalité des femmes en situation irrégulière. Nous voulions un ensemble méthodologique qui rendent compte et qui nous favorise la compréhension de ces ancrages, de ce partage et, *in fine*, des processus individuels de construction de sens qui y subsistent sous forme narrative. Notre logique a donc été de choisir des outils où l'aller-retour entre le social et l'individuel soit constamment exploré. Cette partie sera donc consacrée à leur description.

#### 3.1. L'étude des dossiers

Les dossiers de suivi associatif sont réalisés pour toutes les personnes reçues par les deux associations, demandeuses d'asile et de titre de séjour, et comprennent généralement une description de leur situation et des courts comptes rendus des rendez-vous avec les accompagnateurs. Ils retracent l'accompagnement sur toute sa durée. Dans le cadre de notre méthodologie, l'étude des dossiers ne vise pas de d'établir la véridicité des propos recueillis en entretien, ni de reconstituer une chronologie prétendue véridique des parcours. Ils visent à situer les parcours migratoires dans des contextes plus amples en donnant accès à des éléments supplémentaires pouvant approfondir la compréhension de chaque cas.

Nous nous sommes intéressés tout particulièrement aux dossiers de demande d'asile car ils sont les seuls à contenir obligatoirement un récit institutionnel rédigé par

---

<sup>108</sup> Les prénoms sont fictifs pour renforcer l'anonymat garanti aux femmes participantes.

l'accompagnateur avec le demandeur d'asile. Ce récit est la pièce centrale du dossier et il doit permettre aux autorités d'identifier avec un maximum de certitude que la personne craint

« avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques [...] et qui ne peut ou, du fait de cette crainte ne veut se réclamer de la protection »

de son pays d'origine. (HCR, 2007, p.16). Ces « récits civils » (Astier, 1997) sont strictement formalisés et ont pour objectif d'être chronologiques, explicites et véridiques. Ils sont en quelque sorte l'autre versant du récit biographique, l'autre façon de présenter une même expérience. C'est dans ce but que nous avons étudié les trois récits institutionnels d'Awa, Aïssatou et Kalimatou. Nous avons trouvé utile d'aborder l'expérience migratoire également dans la façon dont elle est reprise par l'institution et transformée de fait en critère d'attribution de droits. Sous cette forme, d'instruments institutionnels et politiques, nous avons exploré l'architecture de leur contenu en tant que lieux de non existence du sujet. Contrairement aux récits biographiques des mêmes personnes, à propos des mêmes parcours, la parole du sujet est là « confisquée » (Delory- Momberger, 2012, p.170) au profit de la reconstitution chronologique d'une expérience qui mettrait en exergue des persécutions avérées. C'est alors que, « au nom du secours du pauvre » (Astier, 1997, p.240) ces récits prendront une « valeur d'échange » (*Ibid.*, p139) en contrepartie de la protection de l'Etat.

### 3.2. Les conversations de terrain

Contrairement aux autres outils utilisés, les conversations de terrain n'ont pas fait partie des choix initiaux. Elles se sont imposées dans le dispositif méthodologique comme une particularité du terrain. En effet, la première, avec Hafida, a eu lieu à l'ASTI de Colombes peu de temps après notre arrivée au sein de l'association. Face à cette communication spontanée nous avons été amenés à chercher des référents méthodologiques nous permettant de comprendre comment, le cas échéant, nous pouvions faire contribuer ces échanges spontanés à notre analyse. Les premières réponses viennent du champ de l'ethnographie qui, s'intéressant aux travaux de terrain des sociologues de l'Ecole de Chicago, a formalisé la distinction entre les entretiens de type ethnographique et les conversations de terrain (Burgess 1984 ; Schatzman & Strauss, 1973). Ces dernières étaient alors décrites comme des conversations naturelles, spontanées durant lesquelles le rôle du chercheur se limite à favoriser les éclaircissements, la prise de parole et les développements (Palmer, 1928). Les

conversations de terrain, outil central du *fieldwork*, se déroulent dans des conditions ordinaires de la vie quotidienne, sans enregistrement et sans cadre préparé à l'avance en vue de l'entretien. Dans le travail ethnographique, elles sont associées à l'observation participante, car elles se déroulent sur les lieux d'observation dans un contexte où le chercheur s'intègre au groupe observé<sup>109</sup>.

Afin de mieux circonscrire cette méthode nous proposons de la distinguer de deux outils similaires avec lesquels elle peut être facilement confondue. Par leurs liens intrinsèques avec l'observation participante, les conversations de terrain se rapprochent des entretiens de type ethnographique, dans le sens où elles sont « enchâssées dans l'enquête de terrain » et « prennent place naturellement dans une logique d'enquête » (Beaud, 1996, p.234). Cependant elles ne constituent pas des entretiens *stricto sensu* car aucun dispositif n'est annoncé ou préparé à l'avance pour le recueil de la parole. Dans le cas des conversations, la discussion est enclenchée naturellement, indépendamment du statut qu'a le chercheur aux yeux des participants ou du lieu de réalisation. En cela les conversations se rapprochent également de ce que Bruneteaux & Lanzarini (1998) appellent les *conversations orientées* où, contrairement aux entretiens, « il n'y a ni parenthèse d'entrée, ni parenthèse de sortie » (*Ibid.*, p.166). Néanmoins, les conversations orientées sont des outils à part entière préparés à l'avance par le sociologue qui délibérément mémorise le guide d'entretien (*Ibid.*) et décide d'aborder l'interaction comme une conversation, de manière seulement en apparence naturelle.

Les conversations de terrain sont quant à elles des échanges impossibles à prévoir à l'avance dont le chercheur se saisit à posteriori pour enrichir et compléter son analyse. Elles émergent spontanément dans des configurations particulières sur le terrain. Dans notre cas, elles ont eu lieu dans les locaux associatifs et dans la rue, en quittant le RAJFIRE. Notre statut de chercheur et l'objet de notre travail étaient à ce moment connus par Hafida et Adja. Nous pensons que l'enclenchement de ces échanges a été possible grâce au climat de confiance préalablement installé. Les propos recueillis ont été mémorisés et rapidement retranscrits.

---

<sup>109</sup> Dans le cadre de son travail sur la déviance, Becker a pris le parti de privilégier les « conversations ordinaires » aux entretiens formalisés (Becker, 1985, p.108). Il a ainsi recueilli des conversations avec des musiciens au cours d'observations participantes menées pendant qu'il était lui-même musicien et donc participant actif dans le groupe étudié.

### 3.3. Les entretiens individuels

Le choix méthodologique de l'entretien individuel s'est imposé dans la logique de notre problématique centrée sur le vécu migratoire comme terrain de (trans)formation de soi et de son ancrage dans une posture qualitative. Nous avons opté pour des Entretiens de Recherche Biographique (ERB) que nous avons tenté d'adapter aux spécificités de notre objet. Les Entretiens de Recherche Biographique sont des entretiens de type non directif, qui visent à saisir « la configuration singulière de faits, de situations, de mises en relation, de significations, d'interprétations que chacun donne à sa propre existence et qui fonde le sentiment qu'il a de lui-même comme être singulier » (Bruneteaux & Lanzarini, 1998, p.5). La parole ainsi recueillie est porteuse du sens que le sujet pose sur ses expériences et qui ordonne et reconfigure son parcours dans l'ici et maintenant de l'entretien. Ce sens est toujours traversé par les caractéristiques sociohistoriques, culturelles et politiques des contextes d'inscription de l'individu, par tout ce qui a donné forme à son parcours. C'est une parole identitaire qui porte en elle un ensemble de représentations et de constructions mentales (Delory-Momberger, 2014<sup>110</sup>) qui participent de sa façon de se positionner en tant que sujet. C'est précisément ce positionnement et l'historicité de sa configuration qui nous intéresse dans le cas des femmes migrantes, aujourd'hui en précarité, dont les parcours de migration sont ancrés dans des territoires ayant des histoires sociopolitiques complexes. L'entretien de recherche biographique est un dispositif dialogique qui permet alors de saisir le parcours de vie dans sa dynamique de construction temporelle à travers les interactions et les expériences qui le constituent. Cela devient accessible au chercheur à travers le récit qui en fait, car « dans la manière dont nous accédons à notre vécu et à la succession de nos expériences, les schémas temporels que sont les *trajectoires* et les *parcours de vie* prennent pour nous la formes de *révits*, autrement dit d'*histoires* que nous racontons sur nous-mêmes » (Delory-Momberger, 2009d, p.12).

Le dispositif de l'entretien lui-même s'inscrit dans une temporalité du parcours qui organise la construction de sens en fonction du vécu passé, présent et des interactions – dont celle avec le chercheur – qui impactent la représentation de ce vécu et sa remémoration sous forme narrative. Pour nous, les entretiens individuels avaient deux principales focales : (1) le parcours migratoire tel qu'il est biographié par l'individu à l'instant T de l'entretien et (2) l'émergence de dimensions formatives et de transformation de soi. Nous avons donc pris le

---

<sup>110</sup> Issue de l'intervention de Christine Delory- Momberger lors d'un séminaire doctoral de l'Axe A du centre de recherche EXPERICE, à l'Université Paris 13, le 4 avril 2014 (prise de notes).

parti de réaliser les entretiens individuels en deux séquences, espacées dans le temps, afin de ne pas occulter l'agencement biographique entre les dimensions subjective, relationnelle et sociale qui a lieu dans l'espace du récit (Demazière, 2011)<sup>111</sup>. De plus, ce choix a été alimenté par nos précédents travaux, notamment sur le vécu interculturel, qui ont révélé les entretiens individuels comme des moments où la charge émotionnelle liée à l'évocation de migrations souvent précaires devenait l'agent organisateur du récit. Nous savions donc que il allait s'agir d'une remémoration biographique, une évocation des événements marquants abordés par le prisme d'un présent lui-même caractérisé par une grande instabilité et incertitude. L'espacement temporel des deux entretiens devient donc à notre sens nécessaire à trois niveaux.

Premièrement, dans une perspective déontologique, la relation qui s'installe entre le chercheur et la participante est basée sur un accord de confiance et de respect autour d'une participation volontaire des femmes à notre recherche. En ce sens, nous devons prendre en considération les limites individuelles des participantes<sup>112</sup>. Le chercheur se doit de reconnaître le moment à partir duquel l'entretien devient davantage une source de stress et d'angoisse pour l'interviewé, qu'un moment d'échange sur l'expérience vécue (Kazmierska, 2003). A partir de ce moment là, il est souhaitable de poser les questions restantes lors d'un autre rendez-vous. Deuxièmement, d'un point de vue méthodologique, l'espacement temporel des entretiens permet de revenir sur la problématique suite à un temps de recul, avec moins d'émotion vive et un regard plus critique et ancré dans le présent. Ce temps de recul est avant tout un temps biographique de passage entre deux moments d'entretien. Dans la deuxième série d'entretiens, nous évoquons le présent et l'avenir et, par conséquent, un temps de réappropriation des éléments évoquée lors de la première semble d'autant plus nécessaire. Troisièmement, dans une perspective théorique cette approche méthodologique découle logiquement du parcours migratoire analysé comme une permanente transition psychosociale entre des moments différents de l'existence (Parkes, 1971). Le processus de biographisation de l'expérience se met en place à la fois dans l'ici et maintenant des entretiens, dans la relation de communication et de transmission avec le chercheur, mais aussi durant la période écoulée entre les rendez-vous. Les rencontres s'inscrivent dans une temporalité qui devient

---

<sup>111</sup> En effet, Demazière a utilisé une technique très similaire dans une enquête sur l'expérience du chômage, réalisée auprès de demandeurs d'emploi.

<sup>112</sup> Lors de nos précédents travaux avec des femmes migrantes, des éléments non et para verbaux forts étaient apparus comme les indicateurs de la difficulté pour les participantes de se replonger dans un passé souffrant ainsi que de limites de « supportabilité » de cet exercice.



une temporalité du sujet, que le dispositif lui permet de s'approprier à sa manière<sup>113</sup>. Par conséquent, les deux séquences d'entretiens se sont déroulées comme suit:

1<sup>er</sup> entretien : le parcours de migration précaire évoqué lors d'un entretien de recherche biographique classique

2<sup>ème</sup> entretien : le regard que la personne porte à présent sur ce parcours, sa manière de ce concevoir aujourd'hui et de se projeter dans l'avenir

Tableau 4. Séquences d'entretiens individuels de recherche biographique

### 3.4. Les entretiens collectifs

C'est toujours dans nos précédentes expériences de recherche avec les femmes migrantes que nous avons observé les parcours migratoires en tant que parcours collectifs. Traversés par une historicité sociale, politique et culturelle, ces passages de vie traduisent des multiples inscriptions sociales des femmes, sans lesquelles leurs parcours auraient pris des formes très différentes. Les récits biographiques de migration sont alors des histoires qui racontent cette mise en commun, cette construction collective qui est un voyage d'émigration et l'expérience d'une installation compliquée dans un nouveau pays. Comme dans le cas des entretiens individuels, nous souhaitons un dispositif méthodologique nous permettant de faire ressortir l'articulation selon nous intrinsèque entre l'organisation narrative du parcours, qui traduit entre autres ces schémas d'action collectifs, et sa construction dans l'ici et maintenant relationnel de l'entretien. L'objectif était de mettre en exergue la dimension collective que peut prendre la parole singulière dans le cadre d'une dynamique interpersonnelle, centrée sur le partage d'expériences similaires. Nous avons donc opté pour des entretiens de groupe sous la forme de groupes de parole, autour d'un thème donné. Ce dispositif était suffisamment souple pour permettre le partage d'une parole d'expérience et l'émergence « d'une réflexivité créée par la situation de recherche » (Duchesne & Haegel, 2004, p.46). Chaque histoire est unique, mais témoigne souvent d'expériences collectives. Les paroles singulières sont des tranches de destin collectif. Le partage en groupe permet à la fois de se sentir moins isolée dans sa propre histoire, et de dévoiler cette dimension collective, témoin de phénomènes plus larges. Nous pouvons dire que certaines situations produisent certains sujets biographiques et

---

<sup>113</sup> A ce propos, certaines femmes n'ont finalement pas souhaité revenir pour un second entretien.

que les groupes de parole mettent en lumière ce phénomène. Parallèlement, nous pensions pouvoir y constater les positionnements très différents en tant que sujet, malgré l'expérience de situations très similaires. Ainsi, des contextes de vie similaires, souvent d'ordre socioculturel produisent des situations semblables mais dans lesquelles les sujets se positionnent très différemment.

Comme dans le cas des Entretiens de Recherche Biographique, la participation aux groupes s'est faite sur la base du volontariat. La mise en œuvre a été celle classique de ce type de dispositif, avec le thème et les consignes à respecter donnés aux participantes en début de séance. L'objectif des deux séances organisées était de reprendre les deux grands thèmes prévus pour les entretiens individuels:

L'expérience de migration précaire

Le regard actuel sur ce passé, sur le présent et vers l'avenir

Tableau 5. Séquences d'entretiens collectifs (groupes de parole)

### 3.5. Les entretiens avec les dirigeants associatifs

C'est après six mois de présence sur les deux terrains associatifs que nous avons trouvé utile de compléter notre « mosaïque scientifique » (Becker, 2006) avec une perspective associative sur les migrations précaires. Dans un contexte social et politique dans lequel le passage par les associations d'aide aux migrants devient informellement impératif<sup>114</sup> pour nombre de personnes en situation irrégulière, nous avons voulu savoir comment ce passage participe-t-il du parcours migratoire en tant que parcours biographique. L'objectif était d'apporter un regard associatif, complémentaire au regard subjectif porté par chaque migrante sur son expérience. Cette perspective extérieure, non biographique, permettrait alors de situer l'analyse des récits biographiques dans un cadre institutionnel dont cette expérience subjective ne peut être extraite. En effet, elle y est de fait intégrée car le travail avec les bénévoles constitue une étape cruciale des parcours. Soldés par des échecs ou des réussites, ces passages associatifs peuvent s'étaler sur des années et ainsi reconfigurer les contours de l'expérience migratoire telle qu'elle apparaît dans les récits. Ces interactions répétées et

<sup>114</sup> La constitution des dossiers de régularisation et/ou de demande d'asile ainsi que la préparation des entretiens devant les autorités compétentes semblent être des étapes souvent trop complexes à aborder individuellement. Un grand nombre de personnes s'adresse alors aux associations d'aide afin d'être accompagnées et de mieux comprendre le fonctionnement procédural de la régularisation.

inscrites dans le temps se déroulent sur un fond procédural, juridique et administratif qui régit la marge d'action des associations et l'aide qu'elles sont susceptibles d'apporter. De plus, les premières transcriptions et analyses des entretiens collectifs et individuels nous avaient amenés à penser que ce contexte peut jouer un rôle déterminant dans la manière dont les migrantes conçoivent leur place dans le présent et appréhendent l'avenir. Leur positionnement biographique ne peut être détaché de cette co-existence imposée avec les associations qui, nous pensons influe sur la construction de soi en tant que sujets dans un pays d'accueil.

Pour recueillir la perspective associative, nous avons utilisé l'entretien semi-directif classique, structuré autour d'un thème principal et une série de questions subsidiaires.

#### **4. Le recueil de données**

Tout au long de la mise en place du dispositif méthodologique et de l'utilisation des outils, nous avons porté une attention particulière aux modalités de recueil des données. Notre expérience de terrain nous a confrontés à l'importance qu'elles peuvent prendre non seulement dans toute recherche qualitative où la focale est sur les situations individuelles, mais d'autant plus dans une recherche autour de la précarité matérielle et morale. Nous essayerons maintenant d'explicitier la posture que nous avons adoptée dans la gestion du recueil de données, ainsi que la dimension relationnelle et émotionnelle des dispositifs et les évolutions qu'elle a amenées dans leur mise en œuvre et dans l'analyse des données.

##### **4.1. Ethique et déontologie**

Dès les premiers temps de la recherche, nous avons été confrontés à la difficulté d'accès aux données. Nous avons déjà évoqué la complexité du parcours du chercheur sur le terrain, de la prise de contact et du maintien d'une relation de confiance, des hésitations et réticences à participer à la recherche et des ajustements méthodologiques qui ont dû être faits. Nous nous focaliserons ici sur les aspects éthiques et déontologiques de la relation que nous avons nouée avec les femmes surtout autour des entretiens. Notre recherche se situe dans le champ du biographique et nos terrains sont avant tout des espaces de parole. A travers les récits nous cherchions l'accès à des expériences qui se sont révélées être d'une grande violence et d'une grande souffrance pour les femmes rencontrées. *Ce choc de la rencontre* transforme le moment de l'interaction en une expérience réciproque de l'altérité. La confrontation semble être double. Pour nous il a été question de découvrir l'étendue d'un

monde étranger à notre champ de connaissance, d'expérience et d'imagination. Pour les femmes, la rencontre avec le chercheur les a obligées à se confronter à ce même monde, mais qui est le leur, comme une altérité de l'intérieur, que l'on ne reconnaît pas, que l'on voudrait extérioriser, mais qui nous est désormais constituante (Jodelet, 2005). Bien sûr cette interprétation nous est propre, mais elle s'appuie sur les réactions des participantes observées au cours de la recherche et notamment durant les entretiens individuels et collectifs. Consacrés à l'évocation d'un passé voire d'un présent douloureux, ces moments de rencontre étaient souvent marqués par les larmes et la tristesse de femmes obligées à se remémorer des parcours destructeurs. Ces mêmes parcours étant obligatoirement évoqués, dans des circonstances semblables, pour la constitution des dossiers de demande d'asile ou dans le cadre de procédures de régularisation, nous ne pouvons pas occulter la méfiance éventuellement induite par ces similitudes dont nous met en garde Laacher<sup>115</sup>. Nous étions alors en posture de demander des récits souffrants en dehors de tout contexte accompagnateur.

Comment gérer cette complexité et comment se positionner le plus éthiquement possible lorsque nous avons le sentiment de *prendre sans donner* en échange ? Comment s'inscrire dans une relation de confiance alors même que cette relation est fondée sur une inégalité de départ ? En effet, nous n'étions pas confrontés à la clandestinité ou à la précarité, ni à des parcours de vie comme ceux que nous écoutions. Quelle légitimité avions-nous alors ? Ces interrogations sont restées pour la plupart sans réponse, mais pour leur faire tout de même face, nous avons réfléchi la relation d'entretien sous un angle non hiérarchique, d'une « communication entre égaux dans laquelle les échanges se rapprochent de la forme d'une conversation ordinaire » (Demazière, 2007, p. 92). Nous avons adapté les entretiens aux rythmes de vie des femmes et les avons proposés avant tout comme des rencontres entre deux femmes, des échanges libres, non dirigés qui pouvaient s'arrêter et être repris selon les disponibilités émotionnelles des participantes. Notre posture était celle d'une écoute attentive qui ne se voulait pas désincarnée ou artificiellement objectivée. Nous n'avons reçu que peu de sollicitations directes pour des conseils ou des aides, mais lors de ces rares cas nous y avons répondu avec les limites de nos compétences. La notion d'échange et de « don – contre-don » (Bouillon, 2005, p.82) aussi illusoire qu'elle puisse être, a donc été centrale dans le positionnement que nous avons privilégié. En ce sens, nous avons également accordé de l'importance à délimiter la relation et le dispositif dès le début. Les femmes ont été informées

---

<sup>115</sup> Dans son travail sur les femmes clandestines, demandeuses d'asile, Laacher évoque la relation d'entretien qui, se déroulant dans les mêmes espaces associatifs et autour des mêmes événements que les entretiens institutionnels, peut être sujette à des attitudes de méfiance/ défiance de la part des participantes (Laacher, 2011).

de notre manque d'expertise dans le domaine juridique et administratif et notre impossibilité à les aider dans leurs démarches. En insistant sur notre travail de chercheur, nous avons clarifié les objectifs de la recherche en nous assurant que les participantes ont compris l'usage strictement scientifique de leurs récits, ainsi que l'anonymat qui leur est garanti<sup>116</sup>.

#### 4.2. Une recherche en co-construction, une posture apprenante

C'est donc dès les débuts de ce travail que nous avons été amenés à adapter notre posture de chercheur et à nous interroger constamment sur ses limites et ses frontières. Nous avons essayé de garder un regard bienveillant sur la relation avec les participantes tout au long de notre travail, en apportant des ajustements et en questionnant notre responsabilité éthique vis-à-vis des personnes et de leur parole. Nous nous sommes donc aventurés dans une démarche de co-construction de la recherche, la seule qui nous semblait répondre à ces réflexions. Cette orientation a eu deux principales conséquences. La première porte sur méthodes mises en place. Conçues au départ comme des outils non directifs de recueil d'une parole non dirigée, c'est lors de leur utilisation que les attentes qui étaient les nôtres au départ ont du être remaniées. Les sujets abordés n'ont pas systématiquement correspondu à ce que nous avons préalablement décidé, les parcours migratoires étant appropriés différemment par chacune des femmes dans les différents contextes individuels ou collectifs des entretiens. Notre choix a alors été de suivre ce mouvement et d'être à l'écoute de cette biographisation de l'expérience (Delory- Momberger, 2009a).

Ce retour sélectif et singulier sur le passé, ce regard sous l'emprise du présent, traçaient les contours d'un processus de reconfiguration de l'expérience migratoire d'une (re)attribution de sens qui renferme une part active du sujet qui se ressaisi de son histoire. Cette dynamique relie le passé, le présent et l'avenir dans une logique constructive et les livre sous une forme narrative au chercheur qui écoute. A travers cette mise en mots partagée avec autrui s'ouvre un « espace de *formabilité* » (Delory-Momberger, 2012, p.9) singulier et éphémère, dépendant du moment et de la relation. Il en est un pour les participantes qui revisitent et réorganisent une expérience passée douloureuse, dont au moins pour la durée de l'entretien, elles ne sont plus tributaires, sur laquelle elles reprennent le pouvoir. Mais il en est un également pour le chercheur qui n'est plus en position de sachant et qui se retrouve apprenant à plusieurs niveaux. Il apprend de l'expérience d'autrui, mais il apprend surtout sur

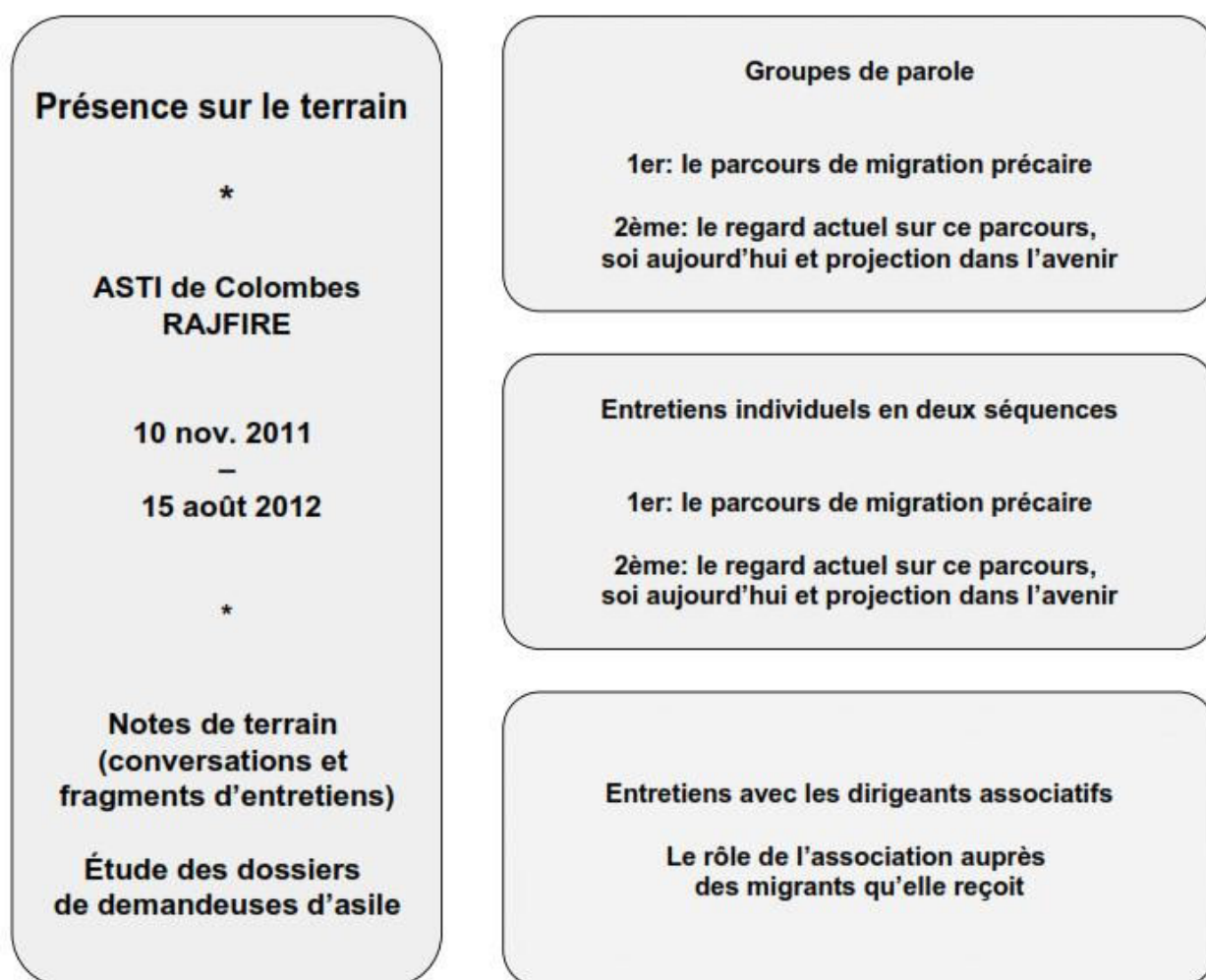
---

<sup>116</sup> Les prénoms cités dans cette thèse sont tous des prénoms fictifs.

le partage de cette expérience dans un moment relationnel situé de façon non reproductible dans le temps et l'espace. Les entretiens que nous avons menés ont constitué autant de moments biographiques pour le chercheur que nous sommes, durant lesquels nous avons participé à construire un apprentissage commun. Au cœur de celui-ci réside pour nous l'idée d'une expérience partagée qui est la relation de recherche, dans laquelle participantes et chercheur ont mis chacun en commun ses représentations et ses disponibilités vis-à-vis du dispositif. Selon nous, le don/ contre- don se situe donc dans la co-construction à la fois de la démarche de recherche et de la multitude de moments partagés.

### 4.3. Synthèse des méthodes et outils

Tout au long de cette partie nous avons tenté de décrire les outils et méthodes utilisés dans notre travail tout en guidant le lecteur à travers le cheminement réflexif et les fondements épistémologiques qui nous ont amenés à leur utilisation. Récapitulons donc notre démarche :



## 5. Méthodes d'analyse

Nous venons d'explicitier notre démarche de recherche comme étant inductive, guidée par et co-construite avec les participantes. Au cœur de cette posture évolutive réside la volonté de s'intéresser au sens singulier que les femmes posent sur leurs expériences de migration précaire et aux dimensions formatives et culturelles liées à cette réappropriation du vécu. Nous avons donc accordé une grande attention à la recherche d'outils d'analyse adaptés et nous avons privilégié deux orientations complémentaires. Premièrement, effectuer un travail d'analyse approfondi de chaque donnée recueillie et particulièrement de chaque récit et deuxièmement réaliser l'interprétation des données de manière indistincte dans leurs contextes de recueil et d'émergence (Duschesne & Haegel, 2004). Cette partie montrera progressivement le cheminement qui nous a conduits à définir notre modèle d'analyse et les modalités finales que nous avons retenues selon chaque type de méthode utilisée.

### 5.1. Démarche de recherche et de sélection des méthodes d'analyse

Lors de notre réflexion quant aux méthodes d'analyse des données à adopter, nous avons été confrontés à plusieurs contraintes. La première consiste à se rappeler que notre travail s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative et biographique et que l'interprétation et l'analyse doivent répondre aux exigences d'une démarche non comparatiste, focalisée successivement sur chaque cas individuel. La deuxième était d'avoir élaboré un modèle de recueil de type inductif, inspiré de la *Grounded Theory*. Plus qu'un modèle il s'agissait d'une posture vis-à-vis de la recherche, du terrain, des participantes où la théorie allait émerger des données empiriques suite à leur interprétation et analyse. Cette posture est difficile à tenir car elle place le chercheur dans la situation très fréquente en recherche qualitative de bricoler (Becker, 2002) pour trouver les meilleures méthodes d'analyse, une fois les données recueillies. Enfin, une troisième contrainte, articulée également autour de la posture inductive dans le recueil de données, s'est posée à nous. Il s'agit de l'utilisation de plusieurs méthodes et outils différents : des entretiens collectifs, des entretiens de recherche biographique enregistrés et transcrits ou notés, des entretiens semi-directifs. L'enjeu était alors pour nous de trouver des méthodes d'analyse à la fois adaptées et susceptibles de s'articuler d'une manière cohérente au regard de notre problématique et notre cadre théorique.



### 5.1.1 Théorie du discours et théorie de l'action : ponts vers une méthode spécifique d'analyse des entretiens individuels

Commençons par la première contrainte, qui relève pour nous des difficultés méthodologiques liées au champ du biographique. En effet, comment analyser des récits de vie pour saisir au mieux les processus à travers lesquels le sujet « forme son histoire et s'institue lui-même comme sujet de cette histoire » (Delory-Momberger, 2012, p.6) ? Comment faire la meilleure lecture d'un matériau où action et discours sont intimement liés ? Les sociologues, démographes et géographes ont déjà apporté une partie de la réponse. Le récit est ici conçu moins comme porteur d'un sens singulier, que comme support qui restitue un parcours de vie. En ce sens, l'approche n'est pas qualitative, les récits n'ayant de valeur qu'analysés dans un ensemble permettant ainsi de retracer les trajectoires professionnelles ou personnelles d'une catégorie d'individus (Studer & al., 2002 ; Oris & al., 2009). Dans le domaine des migrations, qui nous intéresse tout particulièrement, ce type d'approche d'analyse a été souvent privilégié pour son utilité dans des enquêtes longitudinales concernant les flux migratoires ou l'évolution territorialisée des l'immigration (Attias-Donfut, 2004). Que cela soit pour comprendre les déplacements et les installations des populations ou l'organisation en trajectoires des parcours de vie, les méthodes d'analyse proposées tendent vers des modélisations des récits selon des unités d'analyse de type marqueurs lexicaux (Le Goff, 2003). En sciences humaines, voire en sciences de l'éducation, ce type de perspective a constitué une source d'inspiration pour le développement de modèles d'analyse qualitative des récits de vie. Baudouin (2011) décrit son approche pour analyser les dimensions formatives d'un parcours à partir à partir de la séquentialisation du récit qui en est fait en fonction de la vitesse et des rythmes des scènes qui y apparaissent<sup>117</sup>. Cette méthode découle d'une approche avant tout à caractère inductif dont la visée est de théoriser les modes de formation tout au long de la vie des adultes à partir de récits de vie considérés comme formes narratives. C'est en effet l'analyse de cette narrativité et du procédé de mise en intrigue (Ricoeur, 1983) qui est au cœur de cette posture analytique.

En ce sens, cette méthodologie nous a intéressés car nous pensons que dans l'étude du vécu migratoire saisir la réorganisation narrative de l'expérience permet de saisir un mouvement de repositionnement de soi en tant que migrant. Cette reconfiguration dans l'ici et maintenant est éminemment temporelle car elle réinscrit le sujet dans le continuum de sa vie,

---

<sup>117</sup> Il s'agit d'un travail présenté lors du Congrès ESREA *Biographical Transformations, Agency and Adult Education*, Genève, mars 2011 (prise de notes).

dans l'historicité qui lui est propre et elle lui permet de le réinvestir et de le traduire sous une forme narrative qui ait du sens. C'est donc à travers cette mise en narration et cette construction de sens que le récit devient un espace de pouvoir d'agir. Ceci est d'autant plus vrai pour les migrants précaires qui ont des parcours marqués par des moments de rupture et d'évènements traumatisants auxquels ils peinent à trouver un sens et une *place biographique*. Nous avons retenu de cette méthodologie d'analyse la nécessité d'une approche par la mise en narration et l'organisation du discours.

Demazière et Dubar (1997) avaient déjà pointé ce qui nous paraît être une approche incontournable dans l'analyse des matériaux biographiques et qui consiste à se tourner du côté du discours, de « la mise en mots du sens » (*Ibid.*, p.44). Dans cette démarche « d'abord inductive, même si elle ne s'y résume pas » (*Ibid.*, p.45) la production de sens devrait être analysée dans son ancrage « dans la nomination, la catégorisation et l'énonciation » (*Ibid.*). Dans l'étude des migrations, la méthodologie d'analyse proposée par la recherche biographique est elle aussi ancrée dans une épistémologie phénoménologique et une tradition empirique. Ce dernier aspect a orienté le travail d'analyse dans la direction de la reconstruction de cas biographiques ou *Biographical Case Reconstruction* (Apitzsich & Siouti, 2007). Influencée par l'herméneutique, la théorie de l'abduction de Peirce et la Gestalt, cette approche analytique privilégie comme point de départ l'expérience empirique reconfigurée par le sujet, dans une narrativité qui lui est propre. Les temps du récit sont les temps de migration vécue et non pas ceux d'une chronologie imposée. La quête de la véridicité dans la ressemblance avec la réalité est abandonnée au profit de l'authenticité subjective. Ce qui nous intéressait devait donc répondre aux exigences d'une recherche du sens subjectif posé sur l'expérience migratoire précaire à travers une mise en narration, une organisation de la parole autour de temporalités propres aux sujets, qui retracent les parcours selon une logique actualisée, ancrée dans l'ici et maintenant du récit. Dans un premier temps, nous nous sommes donc tournés vers le modèle développé par Delory-Momberger à partir des catégories d'analyse de Heinz (2000) :

« a) La première catégorie est celle des *formes du discours* : elle intéresse le recours à divers modes d'organisation discursive (narratif, descriptif, explicatif, évaluatif) et les relations qui s'établissent entre eux.

b) La deuxième catégorie est celle du *schéma d'action*, c'est-à-dire de l'attitude récurrente des locuteurs dans leur rapport aux situations et aux évènements de l'existence et dans les modalités d'action mises en oeuvre. Parmi ces schémas d'action, on peut distinguer

un *agir stratégique* qui se caractérise par une attitude de planification et de négociation liée à des représentations et à des positions professionnelles relativement assurées, un *agir progressif* caractérisé par une attitude d'exploration des situations et de construction progressive, un *agir avec prise de risques* dans lequel l'individu cherche à concilier des options de travail et des intérêts ou des talents personnels, un *agir attentiste* dans lequel l'individu est en position de «voir venir» et s'en remet aux circonstances Cette catégorisation est observable au niveau de l'organisation du récit, mais aussi au niveau du lexique qui a rapport à l'action (emploi des verbes en particulier).

c) La troisième catégorie est celle des *motifs récurrents* ou *topoi* (du grec *topos*, lieu, et en rhétorique *lieu commun*) qui thématisent et organisent l'action du récit et qui agissent dans le cours de la narration comme des lieux de reconnaissance et des clefs d'interprétation du vécu (dont le narrateur n'est pas forcément conscient). C'est en particulier dans l'écriture de ces *topoi* que l'on peut reconnaître les *formes propres* selon lesquelles les narrateurs constituent le sentiment qu'ils ont d'eux-mêmes.

d) La quatrième catégorie a trait à la *gestion biographique* des *topoi* en fonction de la réalité socio-individuelle : cette entrée concerne la confrontation et la négociation entre les *topoi*, les dispositions et ressources effectives (personnelles et collectives), et les contraintes socio-structurelles. Dans le discours proprement narratif, cette confrontation peut se traduire par des « chocs » entre standards biographiques véhiculés par les mondes sociaux et biographies d'expérience ; elle est également observable dans les phases délibératives et évaluatives au cours desquelles les narrateurs apprécient, négocient, ajustent leur action et la réalité socio-individuelle. » (Delory- Momberger, 2009a, p.69)

Tableau 6. Catégories d'analyses adaptées de Walter H. Heinz (dans Delory-Momberger, 2009a)

Les deux auteurs proposent ici une entrée dans l'analyse des récits biographiques par le discours, à travers la catégorisation et la thématisation. A caractère éminemment herméneutique, ce modèle est basé sur des techniques d'analyse contextualisantes où chaque élément est interrogé après avoir été « mis en rapport avec les différents contextes constitutifs » (Paillé & Muchielli, 2008, p.99). Les marqueurs discursifs analysés dans leurs emplacements dans la narration permettent d'identifier la manière dont le sujet donne une forme racontée à son expérience et l'organise à travers des motifs récurrents. Les schémas

d'action révèlent les manières d'agir face aux situations et évènements qui se retrouvent également dans la façon d'organiser le récit. Cette catégorie d'analyse suggère un pont entre l'action et le récit, entre l'expérience subjective vécue et sa forme racontée. Cependant, elle ne permet pas d'identifier les évènements et situations vécues qui ont permis d'enclencher les diverses manières d'agir. Les topoï ou motifs récurrents traduisent la mise en narration du vécu, mais ils ne révèlent pas les ancrages expérientiels qui ont amené à leur émergence. Notre précédent travail sur les parcours migratoires féminins ainsi que les premières écoutes et transcriptions de nos matériaux biographiques nous ont amené à considérer que la forme narrative que les participantes donnent à leurs parcours sous-tend systématiquement une dynamique décisionnelle, structurée dans le temps, autour d'une temporalité singulière qui lui est propre. Cette dynamique est ancrée dans le vécu de chaque individu et elle est spécifique à son parcours migratoire. Elle renvoie aux décisions et hésitations qui ponctuent les migrations précaires, aux tournants et aux évènements marquants, souvent à caractère violent ou contrariant qui ont déclenché ou permis de continuer le parcours. Si la construction de sens à travers la mise en narration rend le récit biographique un espace formatif, de pouvoir d'agir, nous pensons qu'au sujet des migrations précaires il faut s'interroger quant à la dynamique de précarité qui fait l'objet de cette mise en narration. Notre propos n'est bien entendu pas d'aller à la recherche d'une véracité, d'une ressemblance avec une quelconque réalité autre que celle subjective. Néanmoins les récits recueillis nous ont amenés à croire que cette réalité subjective a une architecture construite autour d'évènements marquants, décisifs et déterminants dans les orientations prises. Elle s'appuie également sur des temporalités non factuelles ou chronologiques, mais propres au sujet, car ce sont ces agencements singuliers qui ont donné forme aux parcours et qui influencent leur mise en narration. Notre posture s'inscrit donc dans une forme d'empirisme tributaire non pas à une factualité, mais à l'expérience du sujet. C'est pour mieux la cerner et retracer ses contours en tant que parcours de migration précaire que nous avons fait le choix de partiellement orienter notre analyse autour des évènements biographiques.

L'évènement biographique constitue un point d'ancrage de l'expérience factuelle dans l'expérience racontée. Autour de lui se concentrent une constellation d'aspects décisionnels, temporels et relationnels qui mettent en évidence les modes d'appropriation de l'expérience migratoire dans le récit. Le récit biographique restitue la diversité des lieux qui couvrent une étape de l'existence et situe l'évènement dans la logique d'un parcours (Dominicé, 2002). A travers les évènements biographiques, le sens que le sujet donne à son expérience est socialisé

et inscrit temporellement. Il est également mieux souligné dans sa dimension affective et le rôle qu'elle joue dans les processus décisionnels. Les « événements traumatisants ne sont pas personnels : des événements semblables par ce qui les a rendus possibles ont été vécus par un grand nombre de personnes » (Leclerc-Olive, 2003, p.101). Les parcours féminins de migration précaire sont caractérisés par leur dimension traumatisante et le travail de reconstruction qu'ils imposent. Les histoires recueillies témoignent de la portée identitaire de certains événements marquants, ayant une dimension collective, sociale et politique. Les événements biographiques sont identifiables dans les narrations (1) dans l'ordre de leur apparition dans le récit par (2) par une coïncidence temporelle et subjective et (3) à l'aide de marqueurs lexicaux indiquant un point d'arrêt dans le discours. Ceux que nous avons relevés correspondent à des moments de rencontre ou de réflexion qui apparaissent dans le discours comme des instants de prise de conscience. De même que les *moments* de Lefevbre, ils n'ont pas toujours une consistance factuelle, circonscrite dans le temps, même s'ils y font référence (Hess, 2009). Il s'agit de revenir ainsi à « la matérialité de la mise en mots du sens » à laquelle se réfèrent Demazière & Dubar (1997) quant ils évoquent l'importance d'ancrer la production de sens dans l'énonciation.

Nous avons ainsi décidé de garder un modèle d'analyse en cinq points dont les trois premiers sont ceux évoqués par Christine Delory-Momberger. Les deux autres concernent les événements biographiques et le dernier reprend la notion de gestion biographique. Cette reprise nous a semblé incontournable car les événements biographiques<sup>118</sup> sont en effet *gérés*, (re)placés dans le récit, (ré)investis de sens et d'émotion. Dans l'ici et maintenant du récit, leur forme et leur enchaînement sont reconfigurés en traduisant leur rôle dans la construction du parcours migratoire et donc leurs enjeux identitaires. Voici donc le modèle d'analyse que nous avons retenu :

a) Les formes du discours

b) Les schémas d'action

c) Les topoï ou motifs récurrents

d) Les événements biographiques : correspondent à des expériences avec une circonscription spatiotemporelle non-systématique, mais référencée. Ils se démarquent par la place subjective qu'ils occupent dans le discours où ils sont identifiables par des repères lexicaux indiquant des moments de prise de décision, de compréhension, d'émotion forte, etc.

---

<sup>118</sup> Les événements biographiques renvoient toujours à des *Erfahrung*, des expériences significatives impossible à écarter du récit.

e) **La gestion des évènements biographiques** : renvoie à leur configuration discursive et à son rapport avec l'organisation factuelle. Dans la forme narrative, le sujet intervient pour créer sa propre réalité, son propre parcours migratoire. La gestion qu'il fait des évènements traduit le mode de construction de sa place dans ce parcours et l'enclenchement progressif des processus décisionnels afférents à la démarche migratoire.

Tableau 7. Modèle d'analyse

Si les topoï thématisent le récit, les évènements biographiques posent les points de repère temporels du sujet qui sous-tendent l'émergence des motifs récurrents, en apportant au chercheur une autre lecture du parcours migratoire. Ils *nomment* des instants d'existence et constituent des formes narratives à la construction desquelles l'individu participe activement. Au cours de cette construction narrative le factuel est transformé par un prisme subjectif afin d'englober un sens portant des enjeux identitaires. En effet, ces instants, qui ont marqué les vies des individus et déterminé leurs parcours de migration, jouent un rôle dans la (re)construction identitaire en tant que migrant précaire, mais également en tant qu'*invisible* dans le pays d'accueil (Honneth, 2006).

Lors de la biographisation du parcours pour sa mise en récit s'opère une réorganisation singulière des évènements, qui revêtissent à de nouvelles significations (Koselleck, 1990). Leur enchaînement ne correspond pas à la factualité. Ces nouvelles temporalités sont inscrites dans l'ici et maintenant d'un sujet qui apporte un regard actualisé sur un vécu passé qui a fait entrer la migration et/ou la précarité dans sa vie. La fonction narrative est transformée car il s'agit de dire le rôle et la place de la démarche migratoire dans le cadre d'un parcours de vie. Ce détournement impacte directement la structuration narrative qui reflète désormais des *postures d'action*. La chronologie ou bien le désordre des évènements traduisent des schémas d'actions multiples où la stratégie de survie et la prise de risques dans l'urgence alternent (Heinz, op.cit, 2000).

### 5.1.2 La *Grounded Theory* et l'analyse par catégorisation

Parmi les contraintes qui ont orienté notre sélection de méthodes d'analyse, une place importante a été occupée par le caractère inductif de notre posture de recherche, imposée par les particularités du terrain. Nous avons souhaité poursuivre cette démarche dans la manière d'analyser les données, afin d'approcher au mieux le sens qu'elles portent. Cela a eu deux grandes conséquences sur notre travail d'analyse. La première concerne la posture analytique générale que nous avons choisie dans laquelle l'analyse résulte d'une « constante interaction entre le chercheur et l'acte de recherche » (Strauss & Corbin, 2004). L'ensemble de nos données a donc été traité au fur et à mesure, dans le cadre d'aller-retours permanents sur le terrain de leur émergence. Cela a permis de nourrir le regard interprétatif de la réalité des terrains et de maintenir une cohérence constante entre les analyses successives. La deuxième conséquence concerne directement l'analyse des données recueillies autrement que par Entretiens de Recherche Biographique. En choisissant une posture proche de la théorie ancrée dans le recueil de données, nous avons une batterie d'outils dont certains ne s'inscrivaient pas ou que partiellement dans le champ de la recherche biographique. Nous faisons référence aux entretiens semi-directifs avec les dirigeants associatifs, aux entretiens collectifs et aux entretiens non enregistrés, retranscrits à partir de prises de notes.

Au sujet des premiers, notre objectif était de faire émerger le regard associatif sur le rôle et la place des associations auprès des femmes en migration précaire. En considérant leur fréquentation des associations comme des passages obligés des parcours, dans la phase d'arrivée et d'installation en France, nous avons souhaité savoir comment ce passage était perçu dans les structures. Comment, à travers les pratiques d'accompagnement, l'individu et le milieu associatif auquel il est contraint de se référer s'articulent-ils pour participer au parcours de migration précaire ? Les entretiens semi-directifs menés avec les directeurs d'association visent bien entendu un regard subjectif. Cependant, il ne s'agit pas d'un cadre biographique. Ces entretiens relèvent d'un autre registre et sont à distinguer des Entretiens de Recherche Biographique. Pour les analyser nous avons donc recherché une approche qui corresponde à deux critères principaux : (1) s'inscrire dans la logique épistémologique qui est la nôtre et qui a tracé les contours de l'intégralité du dispositif méthodologique et (2) nous permettre d'accéder à la compréhension, subjective, qui est faite par les dirigeants des structures de l'*injonction associative* qui pèse sur les femmes migrantes. C'est la distinction entre catégorie et thème faite par Paillé et Muchielli qui a alors attiré notre attention. En évoquant différentes techniques d'analyse contextualisante, ils se réfèrent à l'analyse par catégories conceptualisantes en tant que technique qui s'inscrit dans la tradition de la théorie

ancrée en amenant à l'identification de catégories de sens émergentes<sup>119</sup> (Paillé & Muchielli, 2008). Une catégorie est une « production textuelle se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche » (*Ibid.*, p.233) et qui, contrairement au thème, « va bien au-delà de la désignation du contenu pour incarner l'attribution même de la signification » (*Ibid.*, p. 234). En ce sens, le travail de catégorisation serait un travail de production de concepts et donc d'émergence de la théorie<sup>120</sup>. En adéquation avec la posture qui nous a guidés tout au long de notre recherche et particulièrement lors du recueil des données, nous avons donc choisi d'analyser les entretiens menés avec les dirigeants associatifs en faisant appel aux catégories conceptualisantes. Bien entendu notre analyse comporte de manière complémentaire une thématisation, permettant notamment de tracer le cadre de chaque entretien.

Le même procédé a été utilisé pour analyser les entretiens collectifs. Rappelons que leur objectif était de permettre une mise en commun d'une parole singulière afin d'explorer les parcours de migration féminine précaire en tant qu'expérience partagée dans le cadre d'une dynamique interpersonnelle. Pour les analyser, nous avons donc privilégié un modèle articulé sur trois axes : (1) thématique, (2) par catégories conceptualisantes et (3) une analyse des interactions. Notre méthode a été d'analyser les données principalement à froid en nous focalisant - en conformité avec notre objectif - sur la manière dont les propos sont élaborées au sein de la dynamique groupale (Duchenne & Haegel, 2004). L'analyse des interactions permet notamment de mettre en exergue la façon dont le partage d'expérience migratoire participe à l'élaboration des significations. Le vécu migrant est ainsi socialisé et soumis à un regard collectif à travers lequel il se déconstruit et reconstruit de façon à faire ressortir des aspects forts. Les modes de participation au groupe et d'entrer en relation des femmes permettent de traduire des postures du sujet qui se déploient dans l'ici et maintenant de l'entretien.

---

<sup>119</sup> Nous nous sommes déjà référés aux techniques d'analyse contextualisante concernant le choix de la catégorisation de Heinz utilisée dans l'analyse des Entretiens de Recherche Biographique. Cependant, les deux types de catégorisation sont à distinguer en le sens où Delory- Momberger et Heinz proposent un modèle de catégories pré- désignées qui n'émergent pas du discours et ne participent pas à une démarche de conceptualisation. Néanmoins, elles sont loin de toute posture déductive car elles constituent une grille d'interprétation du matériau biographique qui met en exergue les différentes postures du sujet relatives à différents éléments de son parcours.

<sup>120</sup> Cela rejoint la démarche de codage évoquée par Strauss et Corbin comme étape d'élaboration de catégories à partir des données afin de circonscrire une théorie, définie comme « un ensemble de données » (Strauss & Corbin, 2004, p.35).



Enfin, l'utilisation des catégories conceptualisantes présente l'avantage d'être en cohérence avec l'intégralité de notre dispositif d'analyse dont la visée principale est de faire émerger le sens posés sur des expériences de migration, de précarité, de genre, et de mettre en évidence des posture du sujet, en partant de l'hypothèse d'un sujet culturel. L'analyse de tous les matériaux recueillis - récits de migration, conversations, étude de documents, entretiens collectifs - se subordonne uniquement à cet objectif principal et non pas à un paradigme conceptuel pré imposé. Au contraire, c'est à travers une comparaison progressive des données (Glaser & Strauss, 2010) et à travers une démarche herméneutique d'analyse contextuelle permanente que nous souhaitons enclencher un travail de conceptualisation qui ait pour caractéristique le fait d'aider « le lecteur à voir et à entendre de façon vivante les individus du domaine étudié » (*Ibid.*, p. 131). Cette démarche analytique par comparaisons et aller- retours contextuels successifs nous rapproche à nouveau des modèles de la théorie ancrée à partir desquels s'élabore progressivement le passage de la *substantive theory* à la *formal theory* à travers la mise en évidence de concepts qui émergent des données (*Ibid.*). Néanmoins, notre recherche ne fait que s'inspirer de ce paradigme<sup>121</sup>. Nos points de rapprochement se situent principalement au niveau du recueil des données et de leur analyse. A ces moments-clé de la recherche nous avons en effet opté pour une posture inductive qui permette l'émergence conceptuelle du sens posé par les femmes sur leur expérience. Cependant, les méthodes d'analyse utilisées traduisent également notre focale sur la mise en récit des parcours migratoires comme travail de reconfiguration identitaire, de réorganisation de l'expérience. C'est donc avec ce double regard analytique que nous avons abordé la question du sens et des postures du sujet.

\*\*\*

Pour conclure le chapitre méthodologique nous reviendrons sur ce qui a été présenté en insistant notamment la volonté de cohérence de l'ensemble et sur les aspects qui ont été pour nous prioritaires. Il nous aurait été impossible d'évoquer le dispositif méthodologique sans parler du terrain et des formes de précarisation auxquelles est soumise une recherche sur *les migrations précaires*. En effet, la confrontation à la réalité des participantes à notre recherche et à celles des milieux associatifs a orienté l'intégralité de notre démarche. Cette découverte, certes difficile, nous a permis de contextualiser différemment notre objet et donc de l'aborder par une méthodologie revisitée. Au-delà du choix des personnes et des outils,

---

<sup>121</sup> Rappelons que notre référence principale est celle de la recherche biographique en éducation et que nous nous situons au croisement de deux grands pôles épistémologiques : la recherche biographique et les courants portés par l'Ecole de Chicago, dont la théorie ancrée en ethnographie et sociologie compréhensive.

c'est surtout notre regard de chercheur qui en est sorti transformé, plus humble. A partir de ce moment nous avons subordonné notre travail et notre problématique à cette réalité, nous avons suivi son mouvement et nous nous en sommes laissés imprégner. C'est le recueil des données et la méthodologie d'analyse qui en ont été les plus influencés par une démarche située davantage dans l'écoute, l'observation et l'attention inductive. Cette conscience du terrain nous a accompagnés tout long de notre travail méthodologique, autant dans les choix que dans les interprétations et analyses effectués. Nous avons tout naturellement souhaité le faire ressortir dans la présentation des résultats, qui suit. Dans le chapitre suivant nous nous attacherons donc à rester dans la continuité de notre approche et de montrer comment, à travers la méthodologie employée, nous avons tenté d'accéder à des constructions de sens autour de l'expérience migratoire de sujets culturels.

## CHAPITRE V.

### LES RÉSULTATS ET LEUR INTERPRÉTATION

« Le faiseur d’histoires se cache toujours en nous. »

Doris Lessing<sup>122</sup>

Ce quatrième chapitre comprend la présentation des résultats de recherche de manière à appréhender les parcours féminins de migration précaire dans leur dimension subjective, biographique, sans occulter les espaces sociaux, culturels qu’ils traversent et qui participent à leur configuration. Nous avons évoqué dans la partie précédente l’inscription de ces parcours biographiques dans des contextes politiques, associatifs, incarnés par les problématiques liées aux terrains de recherche. Nous commencerons donc ce chapitre par revenir sur ces terrains en explicitant les rencontres informelles, les conversations et les bribes d’entretiens non enregistrés. La deuxième partie sera consacrée aux groupes de parole et la troisième visera la présentation des récits biographiques de migration recueillis par entretien individuel. Nous terminerons ce chapitre en changeant d’angle de vue sur les femmes migrantes en situation de précarité. Nous donnerons alors la parole aux associations afin de compléter la perspective biographique. Avant de commencer l’explicitation des résultats attardons-nous sur les modalités selon lesquelles ils ont été élaborés et seront présentés aux lecteurs.

#### *Modalités de présentation des résultats*

Les résultats présentés ici sont issus de l’interprétation des données recueillies. Ce chapitre poursuit à son tour la logique de « mosaïque scientifique » (Becker, 2006) dans laquelle nous avons au fur et à mesure inscrit notre dispositif méthodologique. A travers chaque méthode et outil employés, le puzzle interprétatif se complète. Nous invitons le lecteur à suivre le parcours du chercheur à la fois sur terrain, mais également dans le processus d’interprétation, de questionnement et d’analyse des données. L’interprétation des données sera à chaque fois présentée à partir de la méthode de recueil. S’agissant d’un travail de recherche qualitatif, il n’existe aucune visée comparatiste entre les méthodes ou les catégories des participantes. La restitution des résultats et leur interprétation respecteront la grande

---

<sup>122</sup> Lessing D. (2008) Comment imaginer une pauvreté aussi nue ?. *Le Courrier de l’UNESCO*, 2008, n°. 2, p. 3.

hétérogénéité obtenue sur notre échantillon. Si les méthodes d'interprétation restent les mêmes pour des matériaux similaires, des différences peuvent exister par rapport à la pertinence de présentation de certaines schématisations ou catégorisations.

De même, cette présentation ne suivra pas nécessairement l'ordre chronologique de l'utilisation de ces méthodes, mais plutôt un ordre de cohérence au regard de notre objet. En effet, l'objectif est de mettre en exergue les sujets à travers leurs différents positionnements et sous des angles complémentaires. *In fine*, ce que nous visons est de reconstruire et de comprendre par le biais de la recherche le regard subjectif porté sur les parcours migratoires et ses processus formatifs d'attribution de sens. Nous commencerons ainsi par faire découvrir les terrains à travers les premières rencontres et conversations. La restitution des résultats se poursuivra avec le travail des entretiens de groupe, individuels, et ceux menés avec les dirigeants d'associations. A partir de ce moment nous suivrons le déroulement chronologique de la recherche.

### **1. Le terrain : conversations et fragments d'entretiens**

A travers les conversations de terrain, nous proposons une entrée dans l'interprétation des données qui soit révélatrice de la posture utilisée pour le recueil. En effet, les conversations spontanées se sont rajoutées au dispositif méthodologique a posteriori et traduisent la complexité à la fois de la recherche sur les migrations précaires et de l'expérience des femmes participantes<sup>123</sup>. Nous y avons regroupé également les entretiens partiels réalisés<sup>124</sup>, que nous avons souhaité garder pour deux principales raisons. La première concerne le fait qu'ils révèlent des tranches de vie, des parcours qui permettent au chercheur de mieux comprendre la complexité des migrations précaires à la fois pour les personnes concernées mais également en tant que réalité subjective partagée. Deuxièmement, ce sont des fragments de vécu qui traduisent le sujet dans sa configuration actuelle. Au-delà de leur contenu, le contexte dans lequel ces rencontres ont eu lieu et qui les a amenés à être partielles a son importance pour saisir la manière dont la migration précaire peut être vécue et peut prendre forme pour les femmes concernées.

---

<sup>123</sup> Nous renvoyons le lecteur à la partie 3.2 du chapitre Méthodologie.

<sup>124</sup> Il s'agit de la première partie d'entretiens de recherche biographiques organisés en deux parties. Les entretiens que nous avons gardés portent sur le parcours migratoire.

### 1.1. Les conversations de terrain

Les deux conversations de terrain constituent des courts récits qui ont émergé spontanément dans le cadre d'échanges informels entre le chercheur et les migrantes. Si Hafida retrace de manière concise son parcours vers la France et ses débuts dans ce pays, Adja évoque surtout le présent et les difficultés liées au statut de « sans-papiers ». Ces deux histoires sont en cohérence avec les récits recueillis auprès d'autres femmes. Mariage et émigration semblent souvent être intrinsèquement liés pour les migrantes. De même, la mise en situation irrégulière est associée à la séparation du couple. Le parcours migratoire précaire se dessine alors en deux parties. La première concerne le mariage, la vie maritale et son déclin. Les paroles d'Hafida permettent d'entrevoir le rôle central que peuvent jouer la famille et la belle-famille dans l'agencement du mariage et dans son dénouement. Pour les femmes, il semble rester peu de place d'expression d'un pouvoir de pensée et d'action. Après la séparation intervient la deuxième partie du parcours migratoire qui équivaut à une vie « sans-papiers », à une existence niée par l'Etat. La *débrouille* qui lui est associée est résumée dans les quelques phrases d'Adja. Les deux femmes se positionnent en tant que mères avant tout et cet aspect semble être le principal moteur dans la dynamique de survie qui s'installe une fois séparées des ex-maris.

Durant les deux parties du parcours brièvement évoquées dans les conversations de terrain, la violence et la précarité constituent un fil conducteur et prennent des formes diverses. Elles peuvent être exercées de manière matérielle, par la privation de moyens de subsistance comme l'évoque Adja, mais aussi de manière psychologique et symbolique. La privation de liberté et d'indépendance constitue à son tour une forme de violence. Dans un premier temps exercée par l'ex-mari, comme dans le cas d'Hafida, elle est ensuite réinvestie dans une dimension symbolique par les institutions de l'Etat. Le statut de « sans-papiers » et l'enchaînement de régularisations de courte durée ont symboliquement les mêmes incidences, comme l'évoque Adja en parlant du travail *au noir* qu'elle occupe de temps en temps.

### 1.2. Les fragments d'entretiens

Ce que nous pouvons interpréter à partir notamment de cette deuxième conversation de terrain est repris sous des aspects complémentaires dans les deux fragments d'entretien, de

Fama et Keltouma<sup>125</sup>. Fama est la seule à évoquer un soutien familial, particulièrement de la part de son fils. En revanche la solitude et le sentiment d'être rejetée constituent des motifs récurrents. A ceux-là s'associe une insécurité ressentie. Ces trois éléments tracent les contours du vécu « sans-papiers », de la manière subjective dont cette situation est appropriée par les femmes. L'expression de ces ressentis et de ces représentations indique une biographisation de l'existence « sans-papiers » sous la forme d'une expérience souffrante où le rejet est omniprésent et vient de sources multiples. Parmi ces sources trois principales peuvent être identifiées. La première est la société et la communauté au sens large, à travers soit des situations particulières, comme dans le cas de Fama, soit d'une absence d'aide, d'écoute et de soutien. La deuxième concerne l'Etat et ses instances qui rejettent à travers la négation d'une présence sur le territoire et de toute insertion dans l'univers social et professionnel national. Le sentiment d'être en dehors des frontières du légalement et communément admis semble induire de l'insécurité et la crainte de ne bénéficier d'aucune protection en cas de danger. Enfin, le rejet se situe également au niveau des communautés d'origine, se trouvant à la fois en Afrique et en France. Le regard communautaire est fort et semble investi d'une grande importance. Fama et Keltouma se positionnent dans la vie en fonction de ce regard, à la fois géographiquement en choisissant de ne pas retourner dans le pays d'origine, et psychosocialement en évitant de partager leur vécu.

Le rejet, l'exclusion ou bien l'insécurité sont des représentations associées aux différentes modalités de rapport à l'autre. Elles traduisent des modes de relation perçus à *l'autre social*, *l'autre culturel* ou *l'autre étatique*. En étant appropriés et rendus biographiques, ces modes de relation sont déconstruits et reconstruits dans une perspective parfois inversée, en miroir. La problématique du rejet s'y inscrit complètement par l'attribution à l'autre d'un pouvoir décisionnaire, de pensée et d'action, le pouvoir de rejeter, d'exclure, d'insécuriser.

## **2. Les entretiens de groupe – groupes de parole**

Le choix des groupes de parole se justifie par la volonté de socialiser la parole subjective et de l'intégrer à une dynamique groupale de partage d'une expérience peut-être similaire. En suivant le modèle des Entretiens de recherche biographique, les deux groupes de parole portent sur le (1) le parcours de migration et (2) le regard que la personne porte à présent sur ce parcours, sa manière de ce concevoir aujourd'hui et de se projeter dans l'avenir.

---

<sup>125</sup> Nous les avons appelé fragments d'entretien car ils ne constituent que la première partie d'un dispositif dialogique structuré en deux parties et deux rencontres. Fama et Keltouma n'ont pas souhaité revenir pour la deuxième partie.

## 2.1. Groupe de parole no.1.

<p><i>Analyse thématique</i></p> <h3>2.1.1. Parcours migratoire</h3> <p>Lorsque l'entretien de groupe est lancé sur la question du parcours de migration, celle-ci reste sans réponse directe. L'histoire migratoire est pour ces femmes une histoire de couple et plus particulièrement de couples brisés. Les récits commencent par le présent pour retourner ensuite progressivement sur l'expérience. Adiba prend la parole en premier en lisant une lettre adressée au juge en charge du dossier à l'encontre de son ex-mari. Encouragée à parler librement, elle raconte son mariage au Maroc et les débuts de sa vie maritale en Italie. Cette partie n'est qu'introductive et très brève, l'essentiel de son récit se focalisant sur le changement radical du mari et sa violence. Adiba arrive en France, chez son frère et ensuite chez sa sœur, par une ruse, en convaincant son mari de la laisser y rester pendant quelques temps. Ce récit de peur et de violence subie marque une trêve à l'évocation du moment où Adiba, enceinte de six mois, accouche prématurément. L'accouchement intervient suite à une crise d'épilepsie due aux coups reçus et l'oblige à rester hospitalisée et donc à l'abri de son ex-mari. En évoquant ce moment, le ton change et la vivacité des propos diminue. Il marque un tournant narratif mais vraisemblablement il constitue également un point de non-retour identitaire et existentiel. Une fois devenue mère, Adiba change. Elle devient combative, proactive et décide d'agir non pas pour elle, mais pour son enfant :</p> <p>« Maintenant, il faut que je me sorte de cette coquille maintenant. C'est fini maintenant. Il y a lui, il y a moi. L'un des</p>	<p><i>Analyse des interactions :</i></p> <p>Adiba (Maroc) Fatima (Maroc), Kenza (Algérie)</p> <p>Deux participantes ont répondu à l'invitation du chercheur à prendre la parole, Adiba et Kenza. Très volontaires et impliquées dans le dispositif, elles semblent vouloir avant tout partager un vécu. Chacune met à l'épreuve du collectif une expérience de migration, mais surtout, l'expérience de mariages à l'issue complexe. Le cadre est sécurisant, car exclusivement féminin et à l'abri d'interventions extérieures.</p>
--	--

deux. Moi je survis pour mon fils. Il faut que je le protège avec tout ce que je peux ».

Le ton du récit redevient soutenu et énergique, marqué par une colère vive. La narration se poursuit chronologiquement et de façon très détaillée sur les nouvelles relations entre Adiba, son fils et son mari. L'accent est mis sur la nécessité selon elle de protéger l'enfant et donc sur les attitudes et démarches mises en œuvre en ce sens.

A la question du chercheur, Adiba revient brièvement sur les circonstances du mariage. Elle décrit le contexte familial et culturel qui a initié ce qui semble avoir été une des périodes les plus sombres de sa vie :

« [...]on ne se connaissait pas avant, C'est ça le problème. Chez nous au bled. Je parle pour moi, hein. Chez nous là-bas, tu ne sors pas avec le mec. Avant je connaissais mon travail et la maison. [...]J'ai parlé avec mon frère, je lui ai dit voilà, voilà. Il m'a dit « bah tu lui dis qu'il vienne chez moi ». Il est parti, il a parlé avec lui et tout. Mon frère m'a dit : « il est venu tout seul pour parler, ce qui fait que c'est un homme ». Mais en fait, on ne sait pas qu'il était comme ça. Ici en France tu sors avec lui, tu fais ce que tu veux en faite. Là-bas ça ne se passe pas comme ça, hein ! »

Suite à ce bref retour en arrière, elle réitère la fin de son histoire de couple et le divorce comme étant une de ses priorités du moment. Dans ce contexte, Adiba se focalise sur son fils et la crainte que son ex-mari et sa famille pourraient l'enlever s'ils retourneraient au Maroc. C'est selon elle la principale raison de rester en France :

Ce qui est apporté dans le groupe relève de souvenirs qui *peuvent* être partagés, que toutes ces femmes ont en quelque sorte en commun. Le sentiment d'une compréhension réciproque est ainsi créé. Il se traduit notamment par l'échange de conseils à partir des histoires individuelles de mariage, de divorce, de migration.

Parmi les thèmes évoqués, les échanges autour de la régularisation animent l'ensemble des participantes présentes. Fatima, qui n'avait pas jusqu'à lors pris la parole, le fait pour insister sur l'importance d'avoir une situation administrative claire. Selon elle, toute la



<p>« Bah franchement, moi je fais tout ça pour mon petit, hein. Parce que franchement, s’il n’y avait pas mon petit je ne passerais même pas une nuit ici, hein. »</p> <p>Dans le cas d’Adiba la migration apparaît donc en toile de fond d’un récit du quotidien, un quotidien marital, culturel et social, marqué par une violence extrême. Imprégné d’émotion, il est caractérisé par le grand nombre de détails qui expliquent et revendiquent des prises de position. La posture est colérique et milite pour la reconnaissance d’un scénario injuste dans lequel la migration prend des fonctions différentes. Parcours non choisi au début, elle fini par fournir le cadre protecteur dont Adiba a besoin dans le cadre de sa séparation. Les nombreuses mentions juridiques et administratives décrivent un quotidien où les initiatives visant la protection de soi semblent trouver des réponses.</p> <p>En effet, se positionner au cœur de sa problématique migratoire et se mettre en action en son propre intérêt constitue la posture que promeut Adiba directement et indirectement à travers l’histoire de son parcours. Au moment du passage de la parole à Kenza, cette dynamique inculquée demeure. En réaction au récit d’Adiba, celle-ci poursuit avec l’histoire de son propre mariage, qui l’a amenée en France. Kenza épouse un Français d’origine algérienne et vit un certain temps en Algérie avec lui. Suite à la décision de son mari, elle vient en France, seule, en attendant que celui-ci la rejoigne. Son récit porte quasi exclusivement sur sa situation actuelle, de « sans-papiers ». En effet, son mari, souffrant de troubles psychiatriques avérés, ne l’a jamais rejointe en France et n’a jamais régularisé sa situation auprès de l’administration française. Kenza a souhaité divorcer au moment où elle apprend l’état de santé de son mari. Cependant, sa situation</p>	<p>configuration de l’existence est liée d’une manière ou d’une autre à cela. Son intervention, comme celle d’Adiba, traduit sa propre histoire et les préoccupations qui ressortent de son propre vécu.</p> <p>En effet, Adiba, est très impliquée dans l’histoire de Kenza. Elle prend souvent la parole et pose des questions pour mieux comprendre et mieux conseiller. Elle tente de clarifier le récit pour soi, pour Kenza et pour les autres. Dans un deuxième temps, elle adopte une posture de conseillère, en insistant sur la nécessité de l’action. Elle pousse Kenza à prendre des initiatives et à sortir de ce qu’elle perçoit comme une forme d’attentisme. En ce sens elle n’hésite pas à s’appuyer à son tour sur sa propre histoire en donnant des exemples concrets d’actions à mettre en œuvre. Son rôle dans le groupe évolue au fil des minutes et elle fini par diriger les</p>
---	--

maritale semble être volontairement maintenue dans l'opacité par son époux qui, malgré son accord de divorcer, ne fournit aucun document officiel en ce sens.

L'histoire de Kenza n'est pas claire. Son récit comporte plusieurs caractéristiques qui imposent la recherche de clarifications. Il est réalisé en partie avec une traductrice. Kenza a souhaité vivement participer au groupe et partager son expérience et elle s'appuie sur la traductrice pour rendre son histoire la plus compréhensible possible. Ses réponses sont directes, mais peu élaborées et révèlent une histoire dans laquelle beaucoup d'éléments lui échappent. La participation active de Kenza à sa construction reste difficile à saisir. Durant tout son parcours, elle a suivi les décisions familiales et celles de son mari et s'est retrouvée à présent dans un pays qu'elle semble peu connaître. Malgré une détermination affichée, notamment sur le plan professionnel, Kenza construit sa migration au fur et à mesure, au gré des événements et des situations qu'elle rencontre. Pas délibérément choisi au début, son parcours migratoire est synthétisé aujourd'hui par une seule initiative de sa part, celle de rester en France.

### 2.1.2. La violence du mariage

Le groupe est traversé par une thématique commune, mais qui prend des formes diversifiées. Ce qui est raconté et mis en commun, ce sont des histoires de mariage où la violence multiforme constitue le déclencheur de la séparation. Violence et précarité s'articulent dans ces parcours. Le statut précaire lié à l'absence des papiers est engendré par la séparation et l'arrêt d'un mariage violent ou coercitif.

Pour Adiba, la violence se manifeste sous sa forme la plus directe et crue. Elle souffre de nombreux traumatismes infligés par son ex-mari. Au-delà des aspects physiques, son récit met

échanges et par se positionner en intermédiaire entre les participantes et le chercheur.

l'accent sur l'oppression et un environnement marqué par l'isolement imposé et le climat de peur :

« C'était comme si j'étais en prison. [...] Quand il sortait de la maison, j'appréhendais toujours son retour et avant qu'il lève sa main ou sa voix, je me noie dans une peur atroce. »

La thématique de la violence se traduit tout au long du récit, par des évocations directes et indirectes, mais elle marque un tournant au moment où Adiba parle de son accouchement. Le discours s'apaise et l'attitude vis-à-vis du vécu change. En reprenant le fil de son histoire, le positionnement est désormais combatif et Adiba adopte une posture d'opposition à son ex-mari et à la famille de celui-ci. Elle priorise son rôle de mère et semble se reconstruire une identité autour de son enfant.

La dimension maternelle n'est pas présente chez Kenza. En revanche, tout son récit est centré autour du mariage et des questions de régularisation. Silencieux, sans coups ni blessures, le mariage de Kenza recouvre une autre forme de violence, celle de l'abandon et de l'incompréhension. En effet, ce qui caractérise son récit est l'incompréhension de sa situation, à tous les niveaux. Son mari l'envoie vivre en France en lui promettant de la rejoindre et ne le fait pas, sans donner d'explication. Il dit lui accorder le divorce, sans fournir aucune preuve. Derrière ce qui apparaît comme un mur de silence, demeure la réalité d'un abandon. Sans preuves ni de son mariage, ni de son divorce, Kenza est désormais en situation irrégulière. Elle souhaite toutefois rester en France, où elle a de la famille et voudrait accéder au marché du travail et de la formation.

### 2.1.3. Devenir « sans-papiers »

Ce qui caractérise ce premier échange de groupe est la présence de thèmes se regroupant selon une logique d’englobement successif. En effet, la migration sous-tend la question des mariages, qui à leur tour sont indissociables du statut irrégulier qu’ils entraînent. Toutes les femmes présentes dans le groupe sont en difficulté dans le cadre de leurs démarches de régularisation, difficulté amenée par des dénouements maritaux imprévus. C’est le récit de Kenza qui focalise les participantes autour de ce sujet. Sont explorées les causes, ce qui produit les différentes situations irrégulières, les effets en termes de précarité et d’insécurité, mais surtout les modalités de dépassement.

### *Les catégories conceptualisantes*

La mise à l’épreuve du groupe des deux récits des participantes qui ont souhaité prendre la parole a permis d’accentuer deux principaux aspects qui se traduisent par des catégories conceptualisantes (Paillé & Mucchielli, 2008). Ils reflètent le sens que semble prendre des parties du vécu migratoire, un sens qui traverse l’intégralité des récits (*Ibid.*) et qui se voit renforcé par la mise en commun faite au sein du groupe.

### 2.1.4. La migration, un combat en solitaire

La migration apparaît comme avant tout comme un combat. Il s’agit d’un sens combatif qui est donné à cette expérience et qui recouvre deux principales dimensions. La première, à forte connotation idéologique, consiste en la volonté de lutter pour quelque chose et contre une forme d’assujettissement marital. En effet, pour ces femmes mariées, migration et mariage sont associés. En revanche, la violence qui caractérise leur vécu rappelle un contexte marital de domination masculine, de privation de liberté et de droits, ce qui transforme l’expérience de la migration en un combat pour la vie en autonomie. De plus, la maternité apporte une dimension proactive, visible dans le récit d’Adiba. Dès lors

qu'elle évoque l'accouchement de son fils, sa posture change et devient plus engagée et focalisé sur un objectif unique, le bien-être de son enfant.

La deuxième dimension vise le combat de tous les jours que semble être la migration. Ce qui émerge des récits et des interventions est une grande précarité qui rend l'existence même difficile à maintenir. Elle est notamment soutenue par le statut irrégulier et la séparation des ex-maris. Les femmes se retrouvent ainsi en situation de migration, mais surtout de solitude et de crainte de représailles. Sans accès au marché du travail ou de la formation, la précarité et l'isolement social semblent devenir prépondérants. Une des manifestations de ce phénomène est la recherche en commun de solutions et de conseils. Beaucoup d'incompréhension et de manque de connaissances semblent exister au niveau des procédures de régularisation et des aspects administratifs d'ordre général. Cette *errance administrative* est mise en lumière notamment dans la dynamique de groupe, axée sur l'échange de conseils et sur l'accompagnement réciproque. Cette dynamique apparaît alors comme le contrepoids d'une solitude morale associée au parcours migratoire.

#### 2.1.5. Dépendance multiforme

Paradoxalement, la solitude morale des migrantes en situation précaire et irrégulière, telle qu'elle se distingue lors de cet entretien, sous-tend une grande dépendance. Celle-ci est multiforme, mais deux aspects apparaissent en priorité. Il s'agit de la dépendance familiale et maritale, et juridique et sociale. La dernière concerne le statut de « sans-papiers » ou la régularisation précaire. La non-reconnaissance juridique de la présence sur le territoire s'accompagne de l'interdiction d'accès à la vie sociale et professionnelle. L'existence de ces femmes semble être alors tournée presque exclusivement autour de l'attente, des actions et des procédures.

Cependant, avant l'entrée dans ce statut, une autre forme de dépendance semble marquer profondément le vécu migratoire. Il s'agit de la dépendance familiale et maritale. L'emprise maritale, que nous avons déjà évoquée, se manifeste à travers la coercition physique, psychologique et la privation de moyens financiers. De plus, elle se traduit aussi par un manque d'informations et un empêchement à accéder à sa propre autonomie et liberté. Pour Kenza, toute action vers l'autonomie est rendue impossible par le refus de communiquer de son ex-mari. Seul détenteur des actes de mariage et de divorce, il bloque par son silence la régularisation de Kenza. A cela concoure le rôle joué par les familles. En

effet, un des éléments les plus récurrents dans les récits concerne les références faites aux familles et aux belles-familles. Ces dernières semblent participer à part entière à la fois à la réalité de la migration, mais aussi à celle du mariage. L'opposition des époux est souvent relayée par une opposition des familles, qui peut se traduire par une grande violence directe ou indirecte. Une multitude de parents plus ou moins éloignés est donc mentionnée dans les récits. De même, les familles des participantes semblent jouer un rôle structurant notamment en ce qui concerne le parcours migratoire. Du moins indirectement, elles sont impliquées dans les choix matrimoniaux et sont donc à l'initiation de ces parcours sans retour, par peur de représailles.

Les belles-familles ont également un rôle important, souvent dans le déroulement des parcours. « Voilà, j'ai vécu, deux mois, trois mois avec lui après le mariage et son père à lui, il dictait tout » (Kenza). Les références familiales tout au long des récits rappellent une forme d'existence clanique qui cache cependant une grande solitude. Toujours entourées, ces femmes semblent toutefois privées de pouvoir de décision et d'action. En amont et en aval de la migration, elles se retrouvent portées par des logiques de famille. S'en détacher ne semble possible que par le conflit, dans le cas d'Adiba ou la rupture, dans le cas de Kenza. Dans les familles d'origine, du soutien subsiste. Il est notamment le cas pour les membres installés en France. Par ailleurs, quitter son pays semble signifier aussi une rupture avec sa famille. Paradoxalement, les engagements matrimoniaux que les familles d'origine encouragent sont les mêmes qui finissent par entraîner cette scission.

## 2.2. Groupe de parole no.2.

<p><i>Analyse thématique</i></p> <p>Le deuxième groupe est également composé de trois femmes. Fatima ne peut pas être présente, mais Hafida rejoint le groupe pour la première fois. Elle y vient suite à une rencontre informelle avec nous, au sein de l'association.</p> <p>2.2.1. Le quotidien de femme « sans-papiers »</p> <p>Hafida, absente précédemment, prend la parole en premier pour revenir sur son parcours migratoire. Elle est « sans-papiers » suite à la séparation d'un ex-mari, Français</p>	<p><i>Analyse des interactions :</i></p> <p>Adiba (Maroc)</p> <p>Hafida (Algérie)</p> <p>Kenza (Algérie)</p>
---	--

d'origine algérienne. Elle évoque un mariage réalisé dans un contexte familial particulier, un mariage construit sur ce qu'elle décrit comme un contraste profond :

« C'est de ma famille. Ma sœur, elle s'est mariée avec son cousin, elle a sa voiture etc. C'est une famille ouverte, c'est une famille normale et avec le monsieur ici ses sœurs, c'est pareil, elles travaillent, elles ont leurs portables. C'est de l'hypocrisie. Je viens d'arriver, chaque fois sa sœur, elle me dit il ne faut pas faire l'Internet. Une fois je dis à sa sœur qu'il m'a enlevé le portable, je fais comment pour communiquer ? Elle me dit : 'et alors tu n'as pas de portable ce n'est pas la fin du monde'. »

La vie maritale qu'Hafida découvre une fois en France ne semble pas correspondre à ce qu'elle attendait. Ce qui caractérise son récit du mariage, de la même façon que ceux faits par les autres participantes, est une grande violence morale, une coercition et une privation de droits et de liberté. Telle est la perception que transmet Hafida à travers une narration revendicative, marquée par l'étonnement et le sentiment d'injustice vis-à-vis des autres femmes de sa famille :

« S'il fait des bêtises il les cache toujours derrière sa famille. Je passe toujours derrière sa famille. C'est sa famille qui commande. Les premiers temps je venais d'arriver, je le trouvais tout bizarre. J'ai commencé à poser des questions, pourquoi ? Ils ont le droit de voyager, de s'habiller bien. »

L'histoire d'Hafida traduit le sentiment d'être dépourvue de

Ce deuxième entretien de se déroule dans des conditions de dynamique groupale moins marquée au début. Il débute par la prise de parole d'Hafida sur son histoire. Cela permet aux autres participantes et à la chercheuse d'en prendre connaissance et suscite des premières réactions. Adiba intervient presque à la place de la chercheuse en se renseignant au sujet de la régularisation d'Hafida. L'objectif semble être de mieux comprendre pour conseiller, motiver et pousser vers l'action. Cette intervention impacte également le thème général des échanges, qui s'oriente désormais vers la problématique du travail. L'attention se focalise sur les restrictions et les droits qui varient en fonction du statut. Entre Marocaines et Algériennes il existe des différences sur le plan juridique qui sont évoquées et analysées en groupe.

toute possibilité d'être soi, d'être sujet de ses choix de son existence. En quittant son mari, elle perd également toute possibilité d'être régularisée dans le cadre du mariage et, par la même occasion, se voit interdire toute une autre catégorie de droits et de libertés. Le statut de « sans-papiers » la maintient dans ce qui semble être vécu comme une précarité à plusieurs niveaux, pécuniaire, moral et social.

C'est autour de cette problématique que le récit d'Hafida fédère le groupe. En situation irrégulière ou en régularisation temporaire, les participantes partagent des vécus similaires, tant en ce qui concerne le passé marital que le présent dans ce qui apparaît comme une dynamique de survie. En évoquant le quotidien en situation irrégulière, se dessinent des existences qui ont l'aspect de combats menés pour obtenir des droits et une liberté de choix et d'action. Plusieurs éléments apparaissent en opposition. Les ex-maris, les belles-familles ainsi que des membres des propres familles représentent encore des menaces potentielles. Les récits mettent l'accent sur la peur de représailles et le climat de tension et de conflit qui régit le quotidien. Dans le même temps est évoqué le rapport aux institutions de l'Etat qui oriente le cours de l'existence :

« Pour avoir un CDD, il faut au moins avoir un récépissé de un an. Si non des petits boulots je trouve mais ça suffit pas ; j'ai un enfant à charge, un récépissé de 3 mois c'est trop chaud. » (Adiba)

Autour de la problématique du travail et de l'accès au marché de l'emploi, se cristallisent les restrictions concrètes imposées à ces migrantes par leur statut. Le récit du groupe est ainsi focalisé sur les injonctions d'ordre personnel et social qui organisent l'expérience migratoire et lui confèrent son caractère

Cependant, les échanges se détachent rapidement des éléments factuels du quotidien pour s'orienter vers des aspects subjectifs liés à la manière de vivre les situations dans un pays d'accueil qui demeure étranger :

« Franchement tu peux tomber, d'un moment à l'autre je pourrais lâcher. S'il n'y avait pas mon fils je tiendrais pas. Je pars à la préfecture, je rentre au bled... la poubelle elle est plus respectée que moi. Moi je sers à quoi ? Quand je sors j'ai peur de tout. » (Adiba)

Dans le cadre de ce



précaire.

Seul élément distinctif semble être la présence de nombreuses associations d'aide aux femmes victimes de violences et d'aide aux migrants. Ces structures sont présentées comme des appuis incontournables à au moins deux niveaux. Premièrement elles sont susceptibles d'offrir une aide concrète, de type hébergement :

« L'association... là où j'ai commencé à trouver d'abord la paix pour moi, le calme. » (Hafida)

Deuxièmement, elles semblent être la seule source d'aide juridique et d'information pour celles dont la situation est au croisement de la migration et de la problématique maritale :

« Ecoute, franchement, cherche. Ecoute-moi, il n'y a pas mieux que les associations, crois-moi [...] oui il y a les femmes battues. Tu me passes ton numéro de téléphone, je vais me renseigner et tu viens. » (Adiba)

### 2.2.2. La perspective future : l'impossible retour

Au travers des interventions des participantes à ce deuxième groupe, un paysage du vécu migratoire se dessine. Comment devient-on femme migrante et, encore plus, femme immigrée en situation irrégulière ? Les récits décrivent des débuts de migration liés avant tout au hasard et au concours de circonstances, souvent familiales. Dès ce moment, les participantes n'apparaissent pas comme des sujets à part entière, proactifs dans leur trajectoire et les décisions qui la structurent. Toutes les histoires sont centrées sur elles, mais en

registre, le pays d'origine est souvent évoqué. Sans beaucoup de précisions, son souvenir apparaît comme un élément de contraste par rapport aux contraintes de la réalité actuelle. Néanmoins, ce parallèle sert uniquement d'appui pour affirmer un impossible retour en arrière, une injonction de plus, mais qui semble prendre peu de place au regard de la précarité du quotidien.

Enfin, les échanges en groupe permettent à la fin de l'entretien de faire émerger en arrière-plan une analyse indirecte du pays d'accueil, en rapport avec cette précarité. Au centre de cette réflexion se trouve Adiba, qui continue à prendre la parole avec une grande facilité et à dynamiser la discussion. Des points positifs et négatifs sont indirectement soulevés pour conclure sur ce qui semble être, du moins pour Adiba, une distinction entre plusieurs types de précarité. Ainsi, les difficultés matérielles vécues en France sont mises au second plan par rapport à celles d'ordre

tant que victimes ou objets des circonstances. Ce qui est mis en avant est la volonté des familles, des belles-familles et des époux. Un fois ce cadre rompu, par une séparation ou un divorce, le présent migratoire s'installe, caractérisé par la précarité multiforme liée au statut irrégulier.

Le regard des participantes semble focalisé uniquement sur ce présent. Les échanges sont tournés vers le quotidien qui apparaît comme un combat pour la survie. Ce combat a lieu dans un contexte qui traverse les différents récits mais qui n'est formulé qu'à la fin de l'entretien :

« Ce n'est pas notre pays. On ne peut pas dire oui ou non. Tout ce que tu trouves tu dois dire oui, ok. Tu n'es pas chez toi, tu dois assumer et faire même si c'est pas terrible. Si tu as les papiers, si tu as pas les papiers tu as toujours des problèmes. Mais bon on doit faire aller et c'est tout. » (Adiba)

Pour Adiba, l'expression de ce ressenti traduit ce qui semble être un sentiment d'étrangeté par rapport au pays d'accueil. Ne pas se sentir chez soi impacte les comportements et les décisions, ainsi que le positionnement vis-à-vis des droits et des devoirs. Rester en migration apparaît alors comme un état de contrainte, faute de pouvoir retourner au pays d'origine par crainte de représailles. Ce vécu est celui d'Adiba et il ne trouve pas écho chez Kenza, qui souhaiterait rester en France, près d'une partie de sa famille. Hafida ne s'exprime pas sur ce sujet.

Cependant, dans les trois cas, les circonstances dans lesquelles les participantes ont immigré et leurs situations actuelles laissent entrevoir un contexte migratoire bloqué et restrictif. L'avenir n'apparaît pas de manière spontanée dans les discours, les problématiques du présent étant bien trop

moral et social plutôt associées aux conditions de vie d'origine.

manifestes. Ce qui est mis au premier au plan est le caractère limité des situations individuelles où ces femmes sont prises dans des systèmes d'injonctions, familiales et culturelles, sociales, administratives, etc. Le retour au pays d'origine semble impossible pour des raisons diverses toujours issues de la complexité de ces systèmes d'injonctions. Les récits et les interventions reflètent alors un vécu subjectif endigué à l'ici et maintenant et aux questions de *survie* à la fois matérielle et symbolique, en tant qu'individus juridiquement non légitimes dans un pays d'accueil.

### *Les catégories conceptualisantes*

Les échanges de ce deuxième groupe sont traversés par une seule problématique principale qui, sous différentes formes, semble faire écho à chacune des histoires. Il s'agit du sentiment d'appartenance.

#### 2.2.3. La (non)appartenance

Le sentiment d'appartenance est évoqué indirectement. Il traduit des appartenances diverses et complexes, culturelle, familiale ou bien l'appartenance à un pays. Dans le même temps, de façons de vivre l'appartenance semblent se dessiner à travers les propos. Premièrement, il est question de l'appartenance en tant qu'enfermement, dans une situation ou un contexte et deuxièmement, apparaît la non appartenance ou le sentiment d'étrangeté. Pour toutes les femmes présentes, le périple migratoire trouve ses débuts dans un contexte marital où elles ne semblent pas avoir eu de rôle central. Les principales instances de décision étaient représentées par les familles et les belles-familles, porteuses de traditions des pays d'origine. Dans les mariages décrits, ces traditions semblent avoir pris la forme de contraintes et d'injonctions culturelles. Dans l'impossibilité de décider pour soi, de véritablement choisir un mari ou un modèle de vie, les participantes se sont vues enfermées dans un contexte familial et culturel. La prise de conscience de cet enfermement semble avoir eu lieu plus tard, lorsque la vie maritale se dégradant a laissé place à la violence et à la précarité. Elles appartenaient chacune à un tel contexte répressif sans pour autant s'y identifier, car les divorces ou les séparations ont marqué la rupture définitive non seulement avec des maris violents, mais également avec des milieux familiaux peu

compréhensifs qui ont emmené la coercition dans leurs vies. L'appartenance à la société et à l'environnement d'origine se construit donc dans une dynamique double. Il coïncide à la fois le sentiment d'y avoir appartenu *de facto* et de manière contrainte et un sentiment de non appartenance dans le sens d'une non identification avec des valeurs qui sont apparues pour ces femmes comme des injonctions sociales et familiales.

Dans le même temps, se sentiment de ne pas appartenir à un environnement social, politique et culturel semble se perpétuer en migration précaire. Les récits évoquent à des nombreuses reprises et sous différentes formes les difficultés liées au statut irrégulier. Parmi elles, l'impossible accès à des droits comme celui de travailler ou de se former. Ce climat transitoire et temporaire semble, du moins pour Adiba, générer un ressenti de non appartenance, de ne pas être chez soi et donc de devoir vivre avec un statut moins avantageux que celui des nationaux. Cet avis, dont nous ne pouvons pas savoir en quelle mesure il est ou non partagé, s'étend au-delà des conditions de vie de « sans-papiers ». Adiba semble penser que, même en obtenant sa régularisation, elle ne peut pas prétendre aux mêmes droits que ceux dont la France est le pays d'origine.

Ces articulations autour de la notion d'appartenance traduisent donc un état d'esprit d'entre-deux qui tend à devenir permanent. Face au passé et aux injonctions sociales des pays d'origine, il semble s'installer une acceptation presque fataliste où la fermeté de l'opposition à des systèmes assujettissants se dilue face à l'urgence du quotidien. En effet, le cœur des propos porte sur des conseils pour vivre au mieux dans la précarité imposée par le statut irrégulier. Parallèlement, se sentir étrangères en France apparaît comme un sentiment partagé ou pour le moins non contesté et cela semble s'inscrire dans la durée, d'une manière également résignée. Autour du quotidien de « sans-papiers » se joue donc une problématique bilatérale d'attitude et de positionnement, entre le pays d'origine et celui d'accueil. Portant une posture d'acceptation, ces femmes semblent se sentir toujours enfermées dans les normes d'un système auquel elles ne s'identifient pas et ne pas appartenir à un autre, dont les normes et les valeurs ne semblent plus leur correspondre.

### **3. Analyses des entretiens individuels – Entretiens de Recherche Biographique**

Six entretiens individuels seront restitués ici. Ils ont tous été réalisés en deux parties, à deux moments différents. Trois d'entre eux concernent des demandeuses d'asile, Awa, Aïssatou et Kalimatou, et trois, des femmes en attente de régularisation et/ou en régularisation temporaire précaire, Adja, Fathia et Fatima. Les analyses des entretiens des premières sont précédées par des éléments issus de l'étude des dossiers de demande d'asile. Ces récits institutionnels posent le cadre de la rencontre et mettent en évidence, de par la stéréotypie de leur organisation, l'occultation du subjectif dans l'appropriation et la configuration des parcours. Ils nous ont donc permis d'interpréter les récits biographiques d'une manière contrastée au regard de la l'institution du sujet au cœur de la dynamique migratoire qui caractérise son parcours.

### 3.1. Awa (20 ans, Mali)

#### **Dossier de demande du droit d'asile – Récit d'Awa**

« *Je demande l'asile et la protection de l'Etat français car...* ». Ce récit écrit à la première personne par une bénévole de l'association est structuré en trois parties :

1. Retracer chronologiquement la vie et la situation familiale d'Awa.
2. Explique de manière détaillée les raisons de la demande.
3. Décrit le voyage jusqu'en France.

Beaucoup d'importance est accordée aux détails. Les menaces de mariage forcé sont détaillées et accompagnées d'informations précises comme les dates et la récurrence. La précision des dates et des lieux est exigée afin de renforcer la crédibilité du récit. En plus des éléments précis liés au mariage forcé qu'elle a souhaité fuir, le réseau d'amis et de parents l'ayant aidée dans son voyage est particulièrement bien mis en avant.

Awa est une jeune fille de vingt ans au moment de l'entretien. Moins d'un an auparavant, elle avait fui le Mali suite aux menaces de mariage forcé proliférées par son père. Arrivée en France avec des faux papiers, elle se retrouve en situation irrégulière et en demande d'asile. Nous nous rencontrons à deux reprises pour des entretiens et plusieurs fois à l'association d'aide aux migrants. Suite à un début chronologique autour du départ du Mali vers la France, son discours prend la forme d'une série de récits enchâssés, mélangeant événements de vie personnelle et expériences des proches.

### 3.1.1. Premier entretien. De l’Afrique vers l’Europe.

#### *Formes du discours*

Les récits s’enchaînent selon une logique discursive à tendance évaluative. Sur les quatre formes du discours étudiées (Delory-Momberger, 2009a ; Heinz, 2000) celle d’évaluation est prédominante, accompagnée par la forme narrative. Les débuts chronologiques sont les seuls à relever de l’explication. Spontanément, Awa commence par expliquer les raisons qui l’ont poussée à fuir son pays d’origine. Menacée par son père de mariage forcé, elle n’a entrevu aucune autre solution que la fuite. Dans son explication, la pression faite par son père pour se marier est liée à la polygamie de ce dernier. Awa explique que son père a deux femmes et qu’elle a donc plusieurs sœurs dont un certain nombre ont emprunté le même chemin. Une d’entre elles, vivant à Paris, l’a même aidée dans sa fuite en lui prêtant ses papiers d’identité.

Cette brève explication laisse rapidement la place à une évaluation narrative, forme prédominante dans ce récit. Nous avons relevé des catégories thématiques de type évaluatif et respectivement narratif :

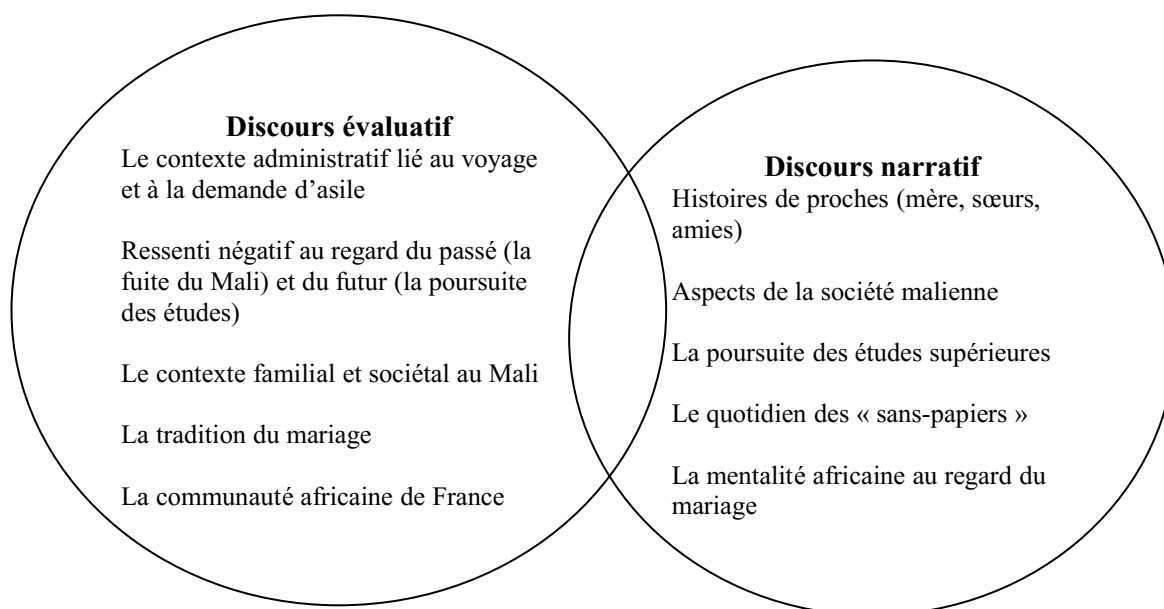


Figure 1. Articulation des formes du discours (Awa)

Les deux catégories thématiques se recoupent dans un discours où la narration sert de point de départ pour l’expression d’évaluations et de ressentis généralement à connotation négative. Les thèmes se retrouvent sans ordre précis, tout au long du discours. Les récits enchâssés

racontant sa propre histoire et celle des proches sont donc prétextes à l'émergence discontinue de la posture évaluative. La désapprobation de certaines mentalités, tendances sociétales ou traditions s'accompagne de peur ou de chagrin quant au devenir social et professionnel. A plusieurs reprises, Awa évoque les nombreuses difficultés relatives à l'obtention du droit d'asile. Pour ce faire, elle s'appuie à la fois sur ses propres expériences, comme l'entretien à l'OFPRA et sur celle d'autres filles dans sa situation. Le voyage clandestin vers la France est peu évoqué, mais reste toujours source de craintes et de mauvais souvenirs. De même que pour les procédures administratives liées à l'asile, elle insiste sur la difficulté. Cette notion revient systématiquement dans la confrontation avec les autorités françaises ou européennes. Traverser de frontières avec des faux papiers, sans se faire prendre est difficile à mettre en œuvre. C'est également vécu comme très angoissant. Le risque encouru à soi-même et à sa sœur l'ayant aidée semble être toujours vif dans l'esprit d'Awa.

« Oui, j'avais peur, mais ce n'était pas pour moi, ce n'était pas pour moi... Surtout en Guinée j'avais trop peur. A l'aéroport de la Guinée. Là-bas c'était une dame, elle a regardé la photo, elle m'a regardée, elle a, deux fois elle a regardé, et j'avais trop peur parce que je ne voulais pas qu'on me dise que ce n'est pas moi et avoir des problèmes là-bas. La personne ici pareil et puis... je voulais fuir donc. »

Deux tendances évaluatives se dégagent. La première, traitée plus haut, concerne la mise en avant d'un ressenti émotionnel fort, associé souvent à l'angoisse ou à la tristesse. Dans l'avancement du récit nous constatons une posture évaluative plus analytique. Elle porte notamment sur le contexte sociétal et familial lié à la tradition du mariage, vécu comme injuste et comme cause de sa fuite. Awa s'attarde donc sur les mœurs du mariage au Mali et sur la place de la femme dans le couple et la famille. Un des points essentiels semble être l'arrêt des études. Les femmes se marient jeunes, souvent à l'initiative du père et d'autres hommes de la famille. Elles interrompent alors leurs études pour se consacrer uniquement au mari et aux enfants. La violence conjugale est également évoquée comme étant présente dans beaucoup de couples. Cette perspective sur la société et ses mœurs est soutenue par des exemples concrets insérés dans la narration.

Tout au long du récit un mouvement circulaire de particularisation s'opère, traduisant la manière dont Awa problématise la cause de son départ. Les passages décrivant la société

maliennne dans laquelle elle a vécu sont accusateurs et critiques quant à l'institution du mariage et à son rôle dans la privation d'une certaine liberté de choix des femmes. Ceux-ci sont toujours suivis par des illustrations de leur déclinaison dans sa propre famille. Cette dernière, notamment à travers la figure de son père, devient une incarnation de cette société, selon elle injuste. Elle montre comment les mentalités véhiculées par son père et son oncle ne sont que le reflet de traditions portées par tout un peuple. L'histoire de sa famille et la sienne sont inscrites dans une configuration sociétale, culturelle et historique spécifique. Le passage systématique du général au particulier rappelle à chaque fois cette inscription et ses conséquences sur son parcours individuel. Le récit d'Awa, dans une évaluation émotive forte, traduit sa perception quant aux injonctions sociales sur sa vie. L'opposition manifeste et la nature presque militantiste de son récit dénoncent une existence où le poids de la société est subi. Face à cette condition la solution qui s'impose à Awa est de fuir le Mali et son père. Cependant, l'imbrication des différents récits dans son discours renseigne une tragique continuité entre la situation subie en Afrique et sa vie en France. Cette continuité se crée à travers les conséquences de ce type d'émigration et apparaît dans le discours sous la forme de l'histoire de sa sœur vivant à Paris. En situation irrégulière également, celle-ci est obligée de travailler « au noir » et vit dans une insécurité financière permanente. Pour subvenir malgré tout à ses besoins et à ceux de son enfant, elle dépend de connaissances et des parents d'origine africaine dont l'aide ne semble jamais être gratuite. Un cercle vicieux financier, sans issue apparente, caractérise donc l'existence de sa sœur, ce qu'Awa voudrait éviter par le biais des études.

« C'est les africaines qui... Et j'ai même des sœurs qui sont là, l'aînée de la famille, elle se ressemble avec, parce qu'on n'est pas de même mère avec elle. Elle, elle se ressemble avec ma sœur Aïssatou avec qui j'habite. Mais elle ne voulait pas donner ses papiers à ma sœur pour travailler. Parce que elle s'est dit que ma sœur allait gagner beaucoup et comme ça et comme ci... C'est la famille. Alors que quand on est en Europe des idées comme ça, ça doit changer. Jusqu'à présent ça n'a pas changé, c'est toujours comme ça. »

Evoquer ce quotidien de « sans-papiers » est prétexte pour elle de critiquer le manque d'entraide et de compréhension au sein même de la diaspora africaine et de sa famille éloignée se trouvant en France. La note évaluative subsiste donc toujours de manière négative



et semble tracer un fil conducteur entre l'injustice familiale au Mali, la fuite, ses conséquences et le manque de soutien au sein de la communauté d'origine.

### *Les schémas d'action*

Analyser le type de schéma d'action dominant dans le récit d'Awa s'avère compliqué en raison de la structure même de celui-ci. L'absence relative de développements chronologiques et le grand nombre de récits enchâssés laissent difficilement entrevoir un positionnement constant au niveau de l'agir. Nous devons rappeler que le récit qu'elle fait de sa migration révèle deux postures identitaires distinctes, l'émigrée et l'immigrée. Sans que cela se traduise par une fraction en deux parties, les attitudes récurrentes portent à la fois sur le choix d'émigrer et le voyage et sur le quotidien en France. L'analyse doit donc être double et doit porter sur les deux postures, qui sous-tendent des différences au niveau des schémas d'action.

#### 3.1.1.1. L'émigrée et son parcours

Le mode de structuration discontinu et évaluatif du récit qui évoque cette première posture traduit une tendance vers l'agir avec prises de risque. Les nombreux récits enchâssés illustrent des points de vue, des prises de position et des états d'âme. L'ensemble du récit traduit des postures fortes, marquées par une importante radicalité. L'émotion prend souvent la place du raisonnement planifié ou stratégique. Ses convictions ont amené Awa à prendre une décision radicale et définitive, perçue comme la seule possible. En suivant ses états d'âme, son intuition et sa perception de la réalité, elle a choisi de quitter de manière définitive le Mali. Malgré les risques très concrets entraînés par cette décision, Awa évoque à plusieurs reprises à la fois l'impossibilité et le refus de retourner au Mali. Face à une perspective de mariage forcé, elle voit son ambition de poursuivre ses études devenir impossible à réaliser, ce qui entraîne la prise d'une décision radicale sans aucun aménagement possible. Aucune conciliation n'est envisagée entre ses choix personnels et le contexte familial et sociétal au Mali.

En filigrane, tout au long du récit, nous avons toutefois noté des moments de planification stratégique. Autant la décision de fuir le Mali est relativement rapide, radicale et définitive, autant les modalités de mise en œuvre sont davantage réfléchies. En effet, Awa choisit son itinéraire et la France comme destination finale et se basant sur deux éléments

principaux. En premier lieu, elle s'appuie sur l'expérience de ses sœurs et de ses connaissances. En plus de constituer des exemples d'émigrations réussies, ses sœurs constituent également un réseau susceptible de l'aider. Le trajet emprunté par Awa se décide en fonction de ce réseau, de ses trois sœurs vivant en Guinée, en Espagne et en France. Ayant pris à un moment la même décision qu'Awa, elles l'aident à mettre en application son choix et la soutiennent moralement. Le deuxième élément qui sous-tend la définition d'une stratégie d'émigration est le choix de la destination finale. Pour Awa, entre la France et l'Espagne la décision est prise selon la facilité supposée d'obtention de l'asile. En effet, les procédures en Espagne lui ont semblé être plus compliquées et moins susceptibles d'aboutir.

« Je suis venue en avion en Espagne. Arrivée là-bas, ma sœur m'a accueillie à l'aéroport, après je suis venue chez elle, je suis restée trois mois là-bas et puis je suis venue ici. Donc comme on dit, là-bas pour rechercher... pour faire la demande d'asile, c'est difficile là-bas. C'est très, très difficile là-bas. C'est ma sœur qui est là, qui m'a dit alors de venir en France [...] Il paraît que c'est moins difficile en France. »

### 3.1.1.2. L'immigrée et son vécu

Les schémas d'action attentiste et progressif semblent être les moins représentés dans l'ensemble du récit et caractérisent notamment la manière dont est vécue l'expérience d'immigrée en France. En cours de demande d'asile, en situation irrégulière et vivant avec une sœur se trouvant dans les mêmes conditions, Awa est à la fois dans une attitude d'agir progressif et dans une posture attentiste. Sa vie semble rythmée par l'avancée de la procédure de demande d'asile. Elle entreprend toutes les actions nécessaires et demande l'aide aux associations spécialisées. La nature de son action progressive est en ce sens calquée sur le déroulé procédural. Il en est de même pour l'agir attentiste. En effet, étant en situation irrégulière, Awa ne peut qu'attendre sa régularisation. Le positionnement vis-à-vis du présent, de l'avenir et de sa propre expérience est soumis à des injonctions institutionnelles qui lui échappent. Les modes d'appropriation de l'expérience dans le récit et les schémas d'action par lesquels ils se traduisent sont donc biaisés par ces dernières. Nous pouvons ainsi dire que l'agir attentiste est manifeste lorsque le quotidien d'immigrée et son avenir sont évoqués. Mais traiter d'un schéma d'action sous-entend l'existence d'un sujet capable de choisir son

action. Est-ce véritablement le cas pour les « sans-papiers » ? Le récit d'Awa révèle une forme d'immobilité imposée, de restriction de l'action et du choix par l'institutionnel. Les nombreuses références évaluatives et affectives associées à ce vécu supportent cette idée.

En effet, autant le présent est régi par les temps procéduraux, autant l'avenir est régi par la crainte. La motivation quasi-unique d'Awa est la poursuite des études supérieures et chaque évocation de l'avenir est accompagnée par l'angoisse à l'idée d'échec de sa demande d'asile et donc de l'impossibilité de continuer à étudier.

« C'est très dur pour moi. Quand je suis à la maison, je pense à quel sort je vais avoir alors (sourires). Je ne sais pas. Tout ce qui m'intéresse c'est de faire les études. Soit de faire une formation, de faire un métier. C'est tout. »

L'agir attentiste n'est donc pas associable avec le fatalisme ou impassibilité, mais avec une restriction externe de l'action et une appréhension de l'avenir. Le cadre procédural des demandes d'asile devient acteur à la place du sujet immigré. Il régit son présent et a le pouvoir exclusif de décision sur son avenir. Pour Awa, la seule capacité d'agir porte sur son implication dans les démarches auprès des associations et sur la manifestation répétée de son angoisse.

En explorant les schémas d'action, nous constatons une transformation radicale entre la posture d'émigrée et celle d'immigrée. La première relève d'une prise de risques, de choix radicaux et assumés et d'une réflexion quant à la réussite d'une stratégie. A l'opposé, une fois en France, Awa se retrouve dans une capacité d'action et de choix limitée, à vivre dans l'appréhension de l'avenir. Cette transformation révèle deux manières opposées de faire la biographisation de son expérience. Si dans un premier temps, le vécu crée la place pour un sujet agissant, les suites mêmes de ces actions entraînent l'émergence d'un non sujet, d'un individu à qui on refuse toute action et initiative.

### *Les topoï ou motifs récurrents*

Le récit d'Awa est organisé autour du paysage sociétal malien. De manière directe et indirecte, elle fait référence à des aspects normatifs, axiologiques, traditionnels qui selon elle, régissent la société malienne. Ce cadre est posé dans la volonté de transmettre au chercheur *sa*

vision de son ancien environnement social, vision qui l'a poussée à partir. Deux principaux topoï reviennent de manière récurrente dans le récit, comme pour expliquer et illustrer les raisons de sa fuite.

#### 3.1.1.3. Le mariage malien et la condition des femmes.

Awa évoque dès le début de son histoire l'institution du mariage au Mali. Autour de ce motif, elle fait référence au couple de ses parents, d'autres membres de la famille ou d'amis, en mettant toujours en évidence la condition féminine dans le contexte marital. Sa perspective est donc volontairement celle d'une femme qui se projette dans ce qui aurait pu être sa vie si elle s'était mariée et était restée au Mali. Elle se traduit par la croyance que les femmes mariées y ont une liberté de décision et d'action limitée. Les normes culturelles semblent régir l'institution maritale, les rôles traditionnels des époux et leur cadre de vie. Ce qu'Awa met également en avant est la présence de formes de domination masculine et familiale qui selon elle décident non seulement du mariage et du choix des époux, mais également de la vie des femmes mariées. Associée à cette condition, elle évoque la question de l'accès aux études et au travail. En effet, selon elle, la vie d'une femme mariée au Mali ne permet pas d'envisager la poursuite des études et oblige à occuper rapidement un emploi soit peu qualifié, soit domestique. Ce dernier aspect semble avoir beaucoup compté dans sa décision de fuir son pays et de venir en Europe pour pouvoir étudier.

#### 3.1.1.4. De la situation irrégulière à la demande d'asile.

Ce qui caractérise le récit d'Awa est une grande émotivité qui oriente les propos. A travers ce qu'elle communique, elle transmet au chercheur des craintes, des angoisses, des ressentis de tristesse et d'inquiétude. Ceci apparaît notamment dans le cadre de ce deuxième motif récurrent qui a davantage une connotation émotionnelle. Deux mouvements structurent ce topoï, celui des difficultés présentes à être « sans-papiers » et l'anticipation d'un éventuel échec d'obtention de l'asile en France. Une nouvelle fois, Awa ne se limite pas à sa propre histoire, mais convoque des exemples de la vie de ses sœurs et de ses connaissances pour renforcer le message qu'elle souhaite transmettre. La dynamique est celle d'un aller-retour entre ce présent difficile et la crainte de se voir refuser l'asile et donc de ne jamais pouvoir le dépasser.

### *Les évènements biographiques*

Les évènements biographiques que nous avons relevés correspondent à des moments de rencontre ou de réflexion sur sa condition et apparaissent dans le discours comme des instants de prise de conscience. Ils ne sont pas obligatoirement circonscrits dans le temps. Le temps concret et différent du temps identitaire et c'est ce dernier qui est mis en mots dans le récit biographique. Six évènements ont été identifiés. Ils sont évoqués dans le désordre chronologique et traduisent ainsi une nouvelle temporalité du récit de soi. Lors de la biographisation du parcours s'opère une réorganisation et une appropriation singulière des évènements, qui revêtissent à leur tour de nouvelles significations. Le temps biographique n'est pas celui du déroulement factuel du parcours. Ces nouvelles temporalités sont inscrites dans l'ici et maintenant d'un sujet qui apporte un regard actuel sur son vécu passé. Leur analyse nous a permis de reconstituer le parcours de migration dans la perspective singulière d'Awa et de comprendre les processus biographiques et identitaires en jeu lors de son engagement dans cette épreuve.

#### 3.1.1.5. La position du père au regard du mariage.

Le récit débute par l'annonce de cet évènement, marqué par les mots « j'ai compris ». Sans préciser le moment exact quand cette compréhension a eu lieu, Awa commence son histoire par ce moment charnière. Cette évocation nous permet de comprendre comment la menace du mariage est devenue le déclencheur d'une décision d'émigration. Au-delà des mots, Awa analyse son cadre familial, la vie et les choix de son père. Elle fait ainsi un lien direct entre la polygamie et les risques de mariage forcé qu'elle encoure. Derrière cet évènement biographique réside la prise de conscience d'une fille au sujet de la mentalité de son père. De plus, cette réflexion l'amène à évoquer rapidement d'autres exemples de ses sœurs ayant fuit le foyer familial pour des raisons similaires.

#### 3.1.1.6. Les débuts périlleux d'une fuite.

Marqué par une forte émotion, le deuxième évènement biographique évoqué concerne le passage à l'aéroport de Guinée. Awa, munie de faux papiers fournis par sa sœur vit pour la première fois des contrôles de sécurité aéroportuaire en étant en situation d'illégalité. Dans

son récit, elle rappelle avec affection que sa crainte concernait davantage sa sœur qu'elle-même. Son discours devient désordonné à mesure que les conséquences éventuelles, comme le risque de prison pour sa sœur et celui du retour auprès de son père pour elle-même, sont évoquées.

#### 3.1.1.7. La gifle de trop.

Suite au deuxième évènement, Awa revient en arrière et donne pour la première fois une date précise à laquelle le clivage entre son père et elle s'est définitivement creusé. En 2010, lors d'une tentative de fugue, elle a subi une nouvelle fois des violences physiques de la part de son père. En évoquant ce moment, sa colère remonte à la surface : « Ah, ça, ça m'a énervée ! ». La précision du souvenir et l'importante charge émotionnelle font émerger un récit poignant. Elle revient ainsi sur les motifs de sa fuite comme pour étayer à nouveau sa décision, cette fois-ci après s'être remémoré les risques qu'elle lui a fait courir.

#### 3.1.1.8. L'entretien à l'OFPPRA.

Un important décalage vers le présent est opéré lors de cet évènement. L'entretien à l'OFPPRA rentre dans la même catégorie que l'épisode de l'aéroport, celle des conséquences de la fuite. La particularité de celui-ci est qu'Awa lie son histoire à celle d'une autre fille dans la même situation. Elle raconte donc la première confrontation avec les agents de l'OFPPRA, la méfiance et la dureté des questions. Avant de se focaliser sur son propre entretien, elle évoque celui d'une Mauritanienne qui a obtenu une protection subsidiaire en raison de la menace de mariage forcé. Elle insiste sur les similitudes, autant au niveau des histoires que du déroulement de l'entretien. Sa perspective sur la rencontre avec les agents de l'OFPPRA semble se caractériser par une grande incompréhension et une communication faussée. Elle dit y être allée sans appréhensions en pensant que dire la vérité suffirait. Elle a été confrontée à ce qu'elle ressent comme de la méfiance. Son vécu au Mali a été remis en question face à la position officielle d'un pays où le mariage forcé est punissable par la loi.

#### 3.1.1.9. Un avenir incertain.

Conséquence directe de l'échec à l'entretien auprès de l'OFPPRA, l'avenir d'Awa en France est sérieusement mis en péril. Ceci la préoccupe et un important moment de doute et d'inquiétude intervient dans le récit. Motivée dans son émigration par le souhait de faire des

études supérieures, elle voit cette perspective considérablement s'assombrir par le prolongement de sa situation irrégulière. L'évocation de ses craintes ne correspond pas à un évènement circonscrit dans le temps mais intervient dans le récit comme une nouvelle prise de conscience. Dans l'ici et maintenant de la temporalité biographique, sa situation actuelle d'immigrée sans-papiers est vécue de manière tragique et angoissante.

#### 3.1.1.10. Le séjour chez l'oncle.

Un deuxième retour en arrière se produit lors de l'évocation d'un séjour marquant chez un de ses oncles paternels. Comme pour compléter le profil de son propre père, Awa fait part de cet évènement bien référencé dans le temps. Dans son enfance, son père l'a envoyée vivre chez son oncle en Guinée. Ce moment semble être le premier marqueur d'une rupture entre le père et la fille : « ... depuis que je suis toute petite, je ne l'ai jamais connu comme si c'était mon père, jamais. » De plus, la description qu'Awa fait de son oncle s'associe à celle de son père. Se dessinent les contours d'une perception masculine généralisée vis-à-vis des hommes de sa famille et de son univers de référence, celle d'êtres violents et injustes envers les femmes.

L'ensemble des évènements biographiques présents dans le récit retrace le parcours de migration différemment, de manière subjective et singulière. L'expérience biographiée se synthétise dans une série de propos évocateurs et se distingue d'une simple suite de faits relatés. Entre les six évènements, les allers-retours entre le passé et le présent sont nombreux. La vie avec son père et son oncle fait référence à une existence pré-migratoire, à un contexte déclencheur d'une décision primordiale. Le passage par l'aéroport de Guinée est le seul élément qui cristallise le voyage en illégalité. Le risque et la crainte n'ont entamé en rien la détermination de quitter le Mali, mais restent présents dans la mémoire sous la forme de cet évènement biographique qui fait le lien entre le passé et le présent. En effet, le contexte actuel de vie d'Awa est évoqué à travers son premier contact avec l'OFPRA et ses angoisses quant à son avenir professionnel. Malgré ou en raison de l'incertitude du présent, son récit se termine par un dernier retour en arrière sur un contexte familial devenu insoutenable. La temporalité discontinue relevée par l'analyse des évènements biographiques correspond à un récit de soi imprégné par le cheminement personnel à travers son propre parcours de migration.

Au-delà d'une chronologie relatée, la migration biographiée donne lieu à un type de récit qui traduit l'évolution d'un sujet. A travers les différents moments du parcours, différentes postures du sujet sont mises en exergue.

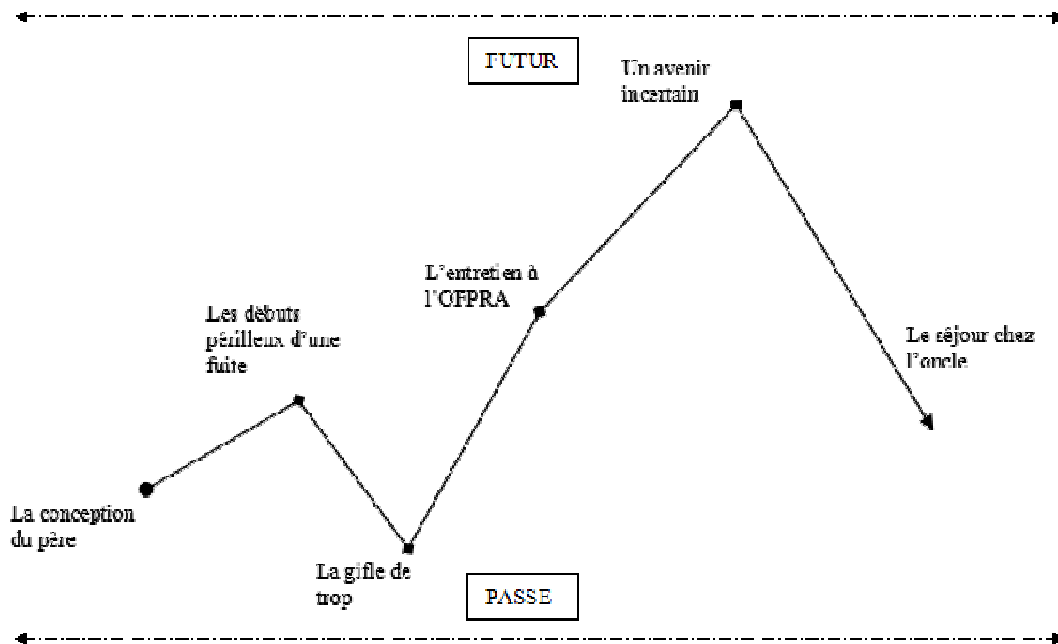


Figure 2. Les temporalités du parcours (Awa)

Lorsqu'elle évoque son passé au Mali et en Guinée, Awa revient sur son choix d'émigrer. Elle l'argumente et l'explique dans une posture affirmée et fortement évaluative. Cette étape marque l'existence d'un sujet engagé dans son initiative. L'émigration devient alors un acte de résistance, de prise de pouvoir, qui engendre une redéfinition du sujet. Dans le récit d'Awa, ce passage d'une forme d'assujettissement au pouvoir d'agir occupe la plus grande partie. Au contraire, lorsqu'elle évoque son présent, sa vie en tant qu'immigrée, nous observons un retour vers des postures anciennes. En effet, aujourd'hui ce n'est plus son père et la société malienne qui décident pour elle, mais les instances institutionnelles du droit d'asile. Les événements biographiques relèvent donc peu de cette période de sa vie. Par rapport au présent, Awa a moins de choses à dire et ce qu'elle relate se focalise autour de l'échec éventuel de sa demande d'asile et les conséquences que cela pourrait engendrer.

A travers les événements biographiques, nous pouvons donc constater une transformation progressive du sujet qui fini par être vécue comme un retour à la case départ. La posture actuelle dans laquelle Awa se retrouve semble lui manquer tellement d'intérêt



qu'elle ne s'y attarde que peu et elle préfère revenir vers des souvenirs négatifs, mais néanmoins source d'élan. Retourner vers son passé et vers les raisons qui l'ont poussée à risquer sa vie et celle de sa sœur est une manière de redevenir un sujet qui s'affranchi. Cette démarche lui est à ce jour impossible. Soumise à une procédure qui dépasse les individus, la capacité de revendication d'un pouvoir d'agir est nulle. L'évocation de l'entretien à l'OFPRA souligne l'incompréhension et une part d'étonnement vis-à-vis ce retour à un état d'immobilité qu'elle a précédemment connu.

La réalité de l'individu n'est pas celle de l'institution. Pour Awa, le simple fait de raconter son histoire suffirait à ce que son affranchissement d'une posture qui ne lui convenait pas soit achevé. La confrontation entre la réalité institutionnelle et la sienne semble apparaître sous la forme d'une incompréhension douloureuse pour Awa. Son pouvoir d'agir est conditionné par cette confrontation et par la portée de sa parole. En revenant sur son passé en Afrique, elle insiste sur son vécu comme pour lui redonner une véridicité face à l'incrédulité de l'OFPRA. Cette perspective demeure dans la deuxième partie de l'entretien, focalisée sur son présent au regard du parcours de migration entrepris.

### 3.1.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.

La deuxième partie de l'entretien porte sur la perspective de transformation de soi en lien avec le parcours de migration, dans l'ici et maintenant du sujet. Il s'agit de mettre en évidence le positionnement actuel des individus au regard de leurs parcours sous une dimension de formation/ transformation de soi et de ses univers de référence. L'entretien avec Awa s'est révélé particulièrement difficile mais traduisant tout de même parfaitement sa posture au niveau des trois points visés. Compte tenu de cette pertinence nous avons donc décidé de maintenir et d'exploiter ce matériau. La deuxième partie de l'entretien et son analyse s'articule donc autour de trois points principaux :

#### *Le sujet et ses points forts*

Nous avons demandé à Awa de revenir sur son parcours de migration dans une démarche critique et réflexive, pour évoquer ce qu'elle considère comme ayant été ses points forts durant cette expérience. Poser sur le passé un regard actuel permet de cristalliser dans la

démarche subjective de l'individu telle qu'elle est biographiée dans l'ici et maintenant. Dans le cas d'Awa, ce regard présent est entièrement assombri par la réalité immédiate : « Bon bah, moi je ne peux rien dire. Comme jusqu'à présent j'ai fait mes démarches... ça ne marche pas donc... ». Comme nous avons pu le constater dans la première partie de l'entretien, la posture qui s'impose à l'individu dans l'ici et maintenant est une posture figée, d'inaction, qui de plus remet en question la prise de pouvoir précédemment opérée. Awa est dans l'impossibilité de porter un regard analytique sur son propre parcours. Elle devient incapable d'en parler, sa seule préoccupation étant son dossier de demande d'asile. Dans son discours, nous relevons une discontinuité perçue entre les efforts entrepris et les conséquences actuelles. Le présent est tellement éloigné de ce qu'elle espérait, qu'une coupure semble s'être produite entre le parcours migratoire et sa situation d'aujourd'hui. Revenir sur ce parcours lui est donc impossible. En parler revient à évoquer le passé de quelqu'un d'autre, d'un sujet actif et agissant, un sujet dans lequel elle ne se reconnaît plus.

#### *La perspective actuelle*

Les conditions matérielles du déroulement du deuxième entretien sont particulièrement évocatrices de l'état d'esprit d'Awa. Elle est arrivée en retard pour l'entretien, visiblement très bouleversée par sa situation actuelle. Elle venait de recevoir un courrier de la part de la Cour Nationale des Droits d'Asile (CNDA) lui demandant de leur renvoyer son récit détaillé afin de justifier sa demande. N'ayant pas eu connaissance de ce courrier à temps, elle a dépassé les délais de réponse. Elle a pris rendez-vous à l'association afin de voir quelle sera la démarche à suivre, de mettre en place une stratégie et de retravailler son récit. Elle semble assez désemparée, même si elle cache ses émotions et elle essaie de paraître forte. Elle parle moins que d'habitude et a les larmes aux yeux. Elle rencontre des difficultés pour répondre aux questions et se braque dans le silence. Elle ne semble pas pouvoir regarder vers l'avenir étant prise dans le moment présent et confie penser jour et nuit à sa situation. Une grande appréhension semble liée au passage devant le tribunal de la CNDA. Elle se considère comme étant timide et a très peur de parler devant une assemblée. L'impossibilité de revenir sur le passé et l'incertitude liée au futur la figent dans une attente permanente : « ...pour le moment je ne suis pas encore heureuse ».

#### *La perspective future*

Au sujet de l'avenir, Awa revient sur sa préoccupation pour les études supérieures. Son inquiétude principale est qu'un éventuel échec de sa régularisation l'empêcherait de les poursuivre. Progressivement son discours se détache de cette problématique pour revenir sur la vie des femmes mariées en Afrique, sur l'institution du mariage et les rapports hommes - femmes. La ligne directrice de l'intégralité de son récit, au fil des deux entretiens, est que le mariage empêche la poursuite des études pour les femmes et que son souhait est de ne pas partager ce même sort.

L'entretien a pris fin hors enregistrement et Awa n'est jamais revenue sur sa propre histoire. Un besoin visible de prise de recul vis-à-vis d'une situation qu'elle ne maîtrise plus s'est exprimé à travers l'évocation de divers exemples de couples où le mariage semble mettre fin en quelque sorte à l'indépendance de la femme. Cette idée phare cristallise parfaitement le positionnement d'Awa au regard de son parcours migratoire. L'espace entre les deux séances d'entretiens a permis de la mettre davantage en évidence en soulignant sa récurrence à la fois discursive et temporelle. C'est l'idée qui a guidé Awa depuis les débuts de sa fuite du Mali et qui l'a poussée à prendre des risques. Elle a fait le choix de fuir ce qu'elle considérait comme une entrave à sa liberté en ayant un but précis, celui d'entreprendre des études. Au-delà d'une fuite de quelque chose, la migration a été aussi une course *vers* un objectif.

Cependant, son récit permet d'identifier les deux étapes du parcours de migration comme désignant avant tout deux postures identitaires. Le parcours n'est pas linéaire, ni conforme aux attentes d'Awa. Le départ du Mali et le voyage entrepris marquent l'action, les risques et l'entrain, tandis que le statut d'immigrée en France révèle le contraire. La restriction de l'action individuelle par l'institution accompagne cette période d'attente où la vie est rythmée par les démarches liées à la procédure d'asile. Cet état de faits semble surprendre Awa qui a des difficultés à l'accepter et à s'y habituer. Au-delà de la simple acceptation, la dimension future entre en jeu dans la manière dont est vécu le présent d'une immigrée. Pour Awa, le parcours de migration semble avoir un seul référent : la possibilité de continuer les études. En fonction de cet objectif, elle évalue la réussite ou l'échec de son entreprise, son passé et son présent et oriente également la biographisation de son expérience. Dans le cadre de cette temporalité, son récit traduit à la fois des attitudes envers des institutions, des personnes ou de soi-même et des postures d'un sujet en transformation. L'histoire d'Awa est celle d'un sujet transformé d'une manière inattendue suite à sa propre prise de pouvoir et plongé dans l'inaction là plus surprenante.

### 3.1.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.

Les deux parties du récit ont été analysées sous le prisme des ressources identitaires culturelles afin de saisir les modalités selon lesquelles celles-ci sont biographiées. Quelles sont les formes que ce type de valeurs, mentalités, traditions, modes de pensée peuvent prendre pour l'individu ? Comment sont-elles mobilisées ou appropriées ? Comment et en quelle mesure participent-elles à un processus identitaire ? Comme dans nombre de récits sur les parcours de migration, l'évocation du pays et de la culture d'origine peut sembler avoir une connotation plutôt négative. Ce type d'élément est associé le plus souvent aux raisons du départ et peut faire office de déclencheur et de motivation principale. Néanmoins, notre analyse ne se focalise pas sur la connotation mais explore au-delà de cette dimension vers les fonctions, le rôle et la place occupés par ces ressources dans le processus de formation/transformation de soi du sujet. En étudiant les manières de biographisation mises en mots dans le récit, nous cherchons à cibler les modalités selon lesquelles l'individu les intègre à un processus de transformation. Pour Awa, une grande thématique semble recouvrir des marqueurs identitaires culturels, le mariage et les rapports entre époux.

#### 3.1.3.1. Le mariage : une injonction culturelle

Dans le cas d'Awa il est important de noter la présence d'une imbrication circulaire entre les valeurs sociétales et celle de sa propre famille. Son récit est principalement axé sur le mariage et les rapports entre époux. Ces derniers sont perçus comme inégalitaires et injustes envers la femme et la tradition du mariage revêt alors une connotation négative. Elle est vue davantage comme une injonction coercitive pour la femme que comme un événement positif. Pour Awa, le mariage n'a jamais été un projet de vie auquel elle adhère dans l'immédiat. Malgré son souhait de se marier un jour, sa préoccupation première demeure ses études. Par conséquent, à travers l'intervention de son père, toute une facette négative du mariage lui semble s'être dévoilée. Cet aspect de la société malienne est biographié au travers de cette intervention brutale et non négociable. Dès cet instant, Awa reconnaît son histoire dans celles d'autres filles, mère et épouses, toutes africaines et elle s'en appuie dans son récit. En évoquant le mariage, elle se réfère au mariage africain et malien en particulier. Ses représentations son circonscrites de manière culturelle et presque géographique et ne semblent pas s'étendre à la notion de mariage de manière généralisée. Elle se réfère concrètement aux conditions de vie, aux relations entre époux et à la situation des femmes en particulier, en

s'appuyant systématiquement sur des exemples propres, de ses sœurs ou de ses connaissances. Ce qu'elle perçoit comme étant une tendance sociétale se décline ainsi dans son histoire proche et prend un ancrage identitaire.

Pour Awa, la vision de son père, de son oncle ou d'autres hommes cités est celle répandue dans tout un contexte sociétal. Ce mode d'analyse a pour conséquence sa décision d'émigrer car aucune solution ne lui paraissait envisageable dans le contexte respectif. Le moment de l'entretien avec l'agent de l'OFPRA rappelle parfaitement la circonscription géographique et culturelle qu'Awa fait de l'univers marital. En effet, elle y évoque de l'incompréhension et des difficultés de communication entre l'agent et elle-même, comme dans cet extrait de conversation qu'elle rapporte dans son récit :

« J'ai dit : [...]mais vous n'avez jamais été au Mali ? Il me dit 'Bah non'. J'ai dit : ok, c'est pas comme ça. Les Maliens sont comme ça, c'est ce qu'ils font. Il m'a demandé 'Mais le mariage là, ça se fait ?' J'ai dit : bien sur que ça se fait, ça se fait très bien. Tu veux aller au Mali voir ? Ca se fait très bien ! Si tu vas là-bas tu vas voir ! Toutes les jeunes filles qui n'ont jamais été mariées, elles sont en train de fuir le Mali même. »

Le message qu'elle cherche à transmettre lors de l'entretien à l'OFPRA est celui d'un mode de vie coercitif pour les jeunes femmes, qui leur est imposé à moins de quitter le territoire malien. Cette une idée qu'elle continue à garder et qu'elle évoque également lors de l'entretien de recherche. De son point de vue, l'agent de l'OFPRA aura des difficultés à connaître et à comprendre un univers culturel dans lequel il n'a jamais été plongé. En effet, la décision de celui-ci ne se basera que sur la description à la fois factuelle et subjective faite par les demandeurs d'asile lors de l'entrevue. Le dossier présenté en appui est essentiel dans la prise de décision, mais l'entretien individuel permet de tenter une immersion dans un univers culturel étranger. Lors de cette occasion Awa a relaté des faits, mais a également transmis une perspective singulière sur les événements et les situations.

Dans sa façon de rapporter l'entrevue à l'OFPRA dans l'entretien biographique de recherche cette perspective singulière est renforcée par son double usage, sa double expression, sa double mise en mots. Le schéma ci-dessus synthétise à travers des mots-clé les

principales représentations autour du mariage dans la société malienne, qui apparaissent dans le discours d’Awa :

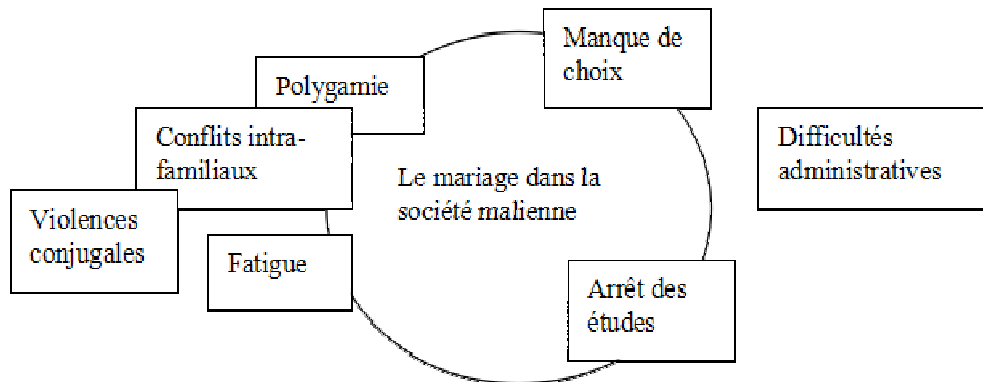


Figure 3. Représentations autour du mariage malien (Awa)

Tout au long du récit, ces associations discursives permettent de tracer les contours d’un mode singulier de biographisation de l’expérience. Il décrit uniquement une vision singulière, personnelle et ancrée dans une expérience de vie unique.

Pour Awa, la biographisation des ressources identitaires d’ordre culturel est centrée sur le thème du mariage, un mariage défini culturellement et même géographiquement. Une constellation de connotations, principalement négatives, lui est attachée. Ceci semble être lié au mode singulier d’appropriation de l’expérience qui ressort du récit. En effet, un lien d’influence entre la société dans son ensemble, sa famille et son père semble orienter le positionnement d’Awa vis-à-vis de son vécu. De plus, ce dernier constitue la raison de son émigration et de la situation incertaine dans laquelle elle se trouve à présent. Pour elle, son histoire est située dans un temps et un espace bien définis culturellement desquels elle cherche à se séparer. Les modalités critiques de transmission de son expérience biographiée constituent l’affirmation d’une volonté de détachement et de rupture. Cela marque une prise de position ferme. Malienne, Awa partage un autre point de vue que celui qu’elle pense être majoritaire dans son pays. Elle privilégie les études et des rôles plus égalitaires et harmonieux pour les deux époux. Loin de renier l’institution du mariage en elle-même, elle met en avant l’importance du choix et de la liberté d’action qu’elle espère trouver dans un univers culturel différent.

### 3.2. Adja (32 ans, Mali)

Adja, 32 ans, est arrivée en France d'Espagne pour fuir son mari violent. Suite à un mariage par obligation, elle quitte le Mali pour venir rejoindre son époux en Espagne. Ne supportant plus son comportement violent, enceinte, elle part en France où elle se retrouve en situation irrégulière. Au moment des entretiens, elle bénéficie déjà d'une ordonnance de protection contre son ex-mari qui, elle espère, lui facilitera l'obtention d'un titre de séjour.

### 3.2.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.

#### *Formes du discours*

Le récit d'Adja se distingue par sa narrativité. Sans être particulièrement communicative, celle-ci se prête au jeu de l'entretien à sa façon. Elle répond aux questions du chercheur sans beaucoup développer ses propos. Néanmoins, une problématique la préoccupe au point de toujours y revenir et y insister, celle de sa sécurité et celle de son enfant. C'est en cela que dans son récit, le style narratif n'est pas réduit à sa fonction première de raconter son histoire. A travers des propos généralement chronologiques, Adja transmet une grande émotion et une forme discursive évaluative. En effet, dans son discours, l'évaluation est rarement directe. Elle se manifeste la plupart du temps par la transmission d'une émotion et l'évocation de la peur. L'entretien a dû donc être adapté constamment à cette caractéristique émotive avec des allers-retours entre des thématiques plus fortes et d'autres, moins chargées en émotions.

Dans l'ensemble, le récit d'Adja se distingue donc par un style discursif narratif impliqué où à la narration classique se mêlent l'indignation et la peur :

**Narratif**

Evaluatif indirect

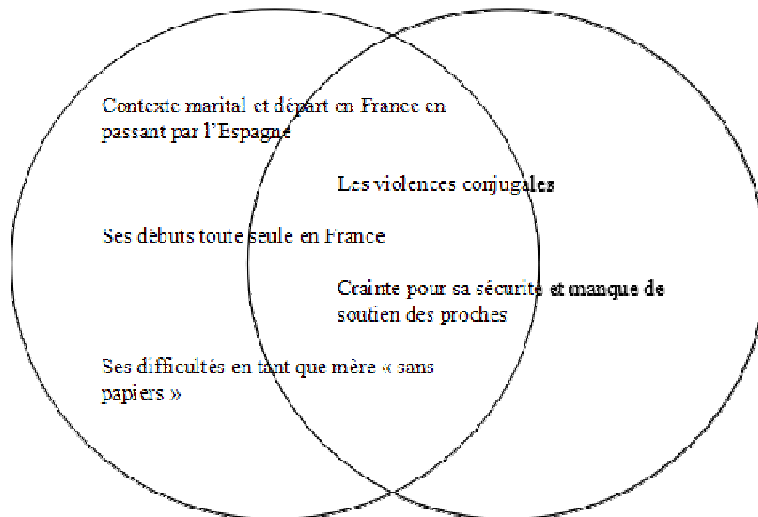


Figure 4. Articulation des formes du discours (Adja)

En alternant les passages narratifs et évaluatifs indirects, Adja commence son récit en posant le cadre de sa situation actuelle. Elle raconte son mariage par procuration au Mali avec un Malien vivant en Europe. Sans souhait préalable de quitter son pays, elle accepte ce mariage, contrainte par sa famille, éléments qu'elle expliquera plus tard dans le récit. Le début de sa vie maritale est également celui des violences conjugales. En revenant sur ce passage de sa vie, son discours devient moins linéaire et organisé et exprime une grande émotion négative. Cet épisode l'amène donc à quitter l'Espagne pour la France, à fuir son mari. Avec beaucoup de détails, Adja enchaîne sur une narration autour de ses débuts de « sans-papiers » en France. L'aide des associations est particulièrement mise en avant. Son récit relate alors avec une certaine précision le parcours de prise en charge d'une jeune femme immigrée, enceinte et en situation irrégulière. Hébergée par le SAMU<sup>126</sup> Social, elle accouche dix jours après son arrivée sur le territoire français. Accompagnée et conseillée par des bénévoles associatives, elle change toutes ses coordonnées pour rester introuvable et demande le divorce au Mali. Ceci déclenche le retour en Europe de son ex-mari. Avec cette nouvelle mise en danger de sa sécurité et de celle de son enfant, le discours narratif, chronologique et relativement structuré laisse place à un récit d'indignation, d'émotion et de colère. La fin de l'entretien est quant elle consacrée aux conséquences plus actuelles de son divorce et de sa fuite d'Espagne. Parmi elles, la plus importante est la précarité. Hors enregistrement elle confie travailler au noir dans un salon de coiffure africain pour subvenir mieux aux besoins de son enfant.

<sup>126</sup> Service d'Aide Médicale Urgente.



« Toute seule avec les restos du cœur, les aides, les associations et c'est ça. Surtout le Secours populaire, les associations, les Restos du cœur, le Secours catholique, les Secours maternels. Je vais partout pour avoir des couches, du lait, des aliments. Maintenant mon fils, depuis qu'il a dix-huit mois, on ne lui donne plus de couches, c'est moi qui achète tout. J'achète tout pour lui, du lait, des couches. Souvent je ne m'en sors pas, vraiment... »

Son histoire se déroule cependant sur le territoire français et la police ainsi que des soutiens associatifs en deviennent des personnages-clé. Malgré son arrivée en France, le parcours de migration d'Adja n'est pas fini. Les formes discursives révèlent une posture individuelle, singulière vis-à-vis de son propre parcours. Pour Adja nous constatons que la fuite de son ex-mari constitue l'élément moteur principal et qu'elle semble associer la migration avec une quête de sécurité. Elle insiste sur cet aspect et dit se sentir mieux protégée en France.

### *Les schémas d'action*

L'analyse des formes du discours révèle un récit structuré de manière discontinue, presque fracturée. En effet, il alterne entre la narration et l'évaluation, entre l'émotion désorganisée et la structuration chronologique. Ce récit est fidèle au parcours qu'il raconte ou du moins, à la manière dont Adja se l'approprié. Ce mode de biographisation sous-tend de manière prédominante un agir avec prise de risques. Plus clairement défini que dans d'autres cas, ce schéma d'action semble caractériser l'intégralité du récit.

Adja est constamment dans la fuite. Les planifications stratégiques préalables ne sont souvent pas possibles. Aucun repère stable ne semble jalonner son vécu. Aucun appui n'est donc envisageable pour entamer une planification car la projection dans un avenir lointain est difficile. La seule stratégie d'Adja est la survie dans le présent. Cela rend également compliqué la mise en œuvre d'un agir progressif, même si son récit montre une exploration *au fur et à mesure* des situations. L'inattendu fait souvent irruption dans le parcours ce qui rend toute forme de continuité difficile. Des changements répétés de coordonnées ont été nécessaires afin de se protéger de son ex-mari et chaque nouvelle menace a entraîné un

nouveau commencement. Cependant, Adja n'est pas non plus dans une posture attentiste. Elle s'adapte en fonction des circonstances, mais sait prendre des décisions au bon moment.

« Hier, je suis allée voir l'assistante sociale. Elle a fait une demande pour l'autorité parentale, pour que l'enfant ne sorte pas du territoire sans mon autorisation. Comme ça même si on se croise, même s'il me tape et qu'il prend l'enfant, il ne pourra pas le faire sortir. Même s'il m'arrache l'enfant il ne pourra pas le faire sortir du territoire. Je vais déposer la demande lundi prochain. »

Elle s'appuie sur un réseau de soutiens qu'elle entretient et dont elle prend en compte les conseils. Sa situation irrégulière rend ses capacités d'action limitées, toutefois Adja n'attend pas le déroulement des événements pour agir.

Son récit relève plutôt d'une attitude qui consiste à rebondir en fonction des aléas du quotidien, en assumant les risques correspondants. Elle suit les conseils qui lui sont donnés et sait réagir au bon moment.

« En octobre j'ai demandé le divorce au pays, il est revenu en France à ce moment. Il a essayé d'appeler le numéro de ma copine pour essayer de me joindre, donc j'ai essayé de me cacher. Comme ça, il a porté plainte... non, non, d'abord c'est moi qui ai porté plainte. »

Cette posture n'est tout de même pas privée d'une certaine projection dans l'avenir. A plusieurs reprises, Adja évoque spontanément ce qu'elle aimerait être son avenir en insistant sur sa protection. Deux éléments centraux, connexes, semblent circonscrire sa projection dans l'avenir : sa protection et la régularisation. Selon elle, une fois qu'elle sera définitivement protégée de son ex-mari, une nouvelle étape, plus facile, de sa vie commencera. Dans le même temps, la régularisation de sa situation participera de manière inéluctable à ce renouvellement de vie. Une fois en situation régulière, elle songe à faire une formation et travailler afin de subvenir aux besoins de son fils. Ce serait pour elle la continuité d'un projet de vie plus ancien, déjà entamé en Afrique. Au début du récit, elle nous confie qu'avant le mariage son souhait était de poursuivre ses études et de travailler. Malgré cela, elle a fini par

accepter la décision de sa famille. Dans sa vision actuelle, ce mariage ne devra être qu'une parenthèse dans un parcours où Adja assumera par elle-même sa propre existence.

Elle semble avoir conscience de l'instabilité de sa vie présente et n'oriente ses actions que par rapport à ce futur en quelque sorte reporté. Dans le cadre de son parcours, la prise de risques est donc un passage temporaire vers une stabilité souhaitée. C'est une forme d'agir que ne semble pas profondément lui correspondre mais qu'elle est obligée d'entreprendre aujourd'hui. Pour se convaincre et s'encourager, elle revient systématiquement dans son récit sur ses souhaits d'avenir :

« Je veux être protégée seulement c'est tout. Je veux être protégée. Je ne veux pas qu'il me fasse de mal. Parce que si je suis protégée, après quand j'aurai mes papiers je pourrai me débrouiller. »

#### *Les topoï ou motifs récurrents*

Dans l'histoire que fait Adja de sa vie, la migration est en toile de fond. Elle n'est que peu exprimée directement, contrairement aux aspects relatifs à sa vie maritale. Le récit est donc structuré autour de deux grands motifs qui désignent deux périodes de vie et leurs contraintes spécifiques.

##### 3.2.1.1. En amont du divorce.

Le récit est caractérisé par une grande désorganisation temporelle. Néanmoins, il débute par le moment du mariage et les premiers temps de la vie commune. Les propos basculent rapidement dans la description d'un environnement insécurisant et violent. En arrière plan, le parcours migratoire est simplement balisé par des références à l'Espagne ou bien à la France. Au fil du récit, Adja reviendra ponctuellement sur cette période de sa vie, mais la plus grande partie de son histoire est consacrée à sa vie de femme divorcée, « sans-papiers », en France.

##### 3.2.1.2. En aval du divorce.

Ce deuxième motif est donc prédominant, mais se présente comme une continuité du premier concernant la perspective émotionnelle d'Adja sur son vécu. En effet, elle continue d'évoquer les relations de grande violence entre elle et son ex-mari, au centre desquelles se trouve désormais leur fils, fil conducteur de ce topoï. A cela s'articulent des formes de précarité, notamment matérielle, mais aussi psychologique, se traduisant par l'absence de soutien de la part de sa famille. Il se distingue une posture de solitude où la capacité à survivre, à s'occuper de son enfant et à se créer un réseau de connaissances dans le pays d'accueil ne semble dépendre que de ses seules capacités.

### *Les événements biographiques*

Le récit d'Adja est ancré dans le concret de son vécu. Malgré sa forte tonalité affective et évaluative, les événements biographiques qui le sillonnent s'apparentent beaucoup à des moments bien circonscrits dans le temps. Ce qui caractérise tout particulièrement son histoire est une temporalité fluctuante et des allers-retours permanents entre le passé, le présent et un futur hypothétique. L'enchaînement des événements traduit ce mode d'organisation du récit. Adja évoque des moments existants, des conversations, des situations concrètes, mais sa posture fortement émotionnelle désorganise le récit. La temporalité discontinue suit le même mouvement que les formes du discours, où la narration chronologique se voit coupée par des réactions évaluatives. A travers l'analyse des événements biographiques et de leur succession dans le temps, nous pouvons donc constater une structuration morcelée à la fois dans une perspective qualitative – qui relève des formes du discours – et temporelle. Cette organisation discursive traduit une mise en forme dans le récit biographique de l'agir avec prise de risque. Enfin, ce dernier rappelle l'ensemble du parcours de migration d'Adja et sa condition actuelle, traversés par l'incertitude, la peur et la permanente nécessité d'adaptation en urgence. A travers son mode de structuration, son récit s'inscrit dans l'histoire singulière d'une période circonscrite temporellement, d'un parcours entre le Mali et la France.

#### 3.2.1.3. Partir en France.

Il s'agit d'un événement-clé dans le parcours d'Adja. Vivant en Espagne avec son ex-mari, celui-ci se décide faire un séjour au Mali. C'est ce moment qu'elle choisit pour s'échapper d'un mariage violent et destructeur et elle décide de partir en France. L'appel au verbe *décider* marque un moment fondamental dans le récit comme dans le parcours qu'il relate. Un

nouveau chapitre s'ouvre, où Adja assume seule sa vie de femme et de mère dans un pays qu'elle considère comme plus familier et plus sécurisant.

#### 3.2.1.4. Changement de vie.

Le deuxième évènement biographique marquant intervient comme une suite logique au premier. Très rapidement après sa prise en charge par le SAMU Social, Adja décide de « *tout changer* » pour tenter de se faire oublier par son mari. Elle devient introuvable, change ses coordonnées et essaye de commencer une nouvelle vie en sécurité. L'évocation de ce moment traduit la grande importance qu'il semble revêtir pour elle. Elle prend cette décision suite à l'accouchement et avant sa demande de divorce au Mali. Elle s'inscrit ainsi dans une stratégie plus globale visant lui faire retrouver une liberté et une sécurité perdue.

#### 3.2.1.5. Le divorce.

Le dernier élément de cette nouvelle stratégie de (sur)vie a été la demande du divorce. Adja revient dessus dans son récit comme pour lui rappeler son importance. Cette demande de divorce effectuée en Afrique a déclenché le retour précipité en Europe de son ex-mari. Elle marque également le passage dans une nouvelle étape du parcours migratoire. L'histoire se déroule désormais en France et met en scène une nouvelle posture du sujet. A présent, la posture d'immigrée sous-tend une dynamique de prise de pouvoir. La biographisation de cet évènement sous la forme d'un moment-clé, partie intégrante d'un ensemble stratégique renforce la signification subjective de cette dynamique.

#### 3.2.1.6. Un statut difficile.

Plus éloigné dans le temps des trois premiers, cet évènements biographique indique néanmoins une suite par rapport au changement qu'Adja a souhaité dans sa vie. « Sans-papiers », elle parle des démarches de régularisation en évoquant tout particulièrement la convocation à la préfecture. Sans connaître encore les résultats de son entreprise, elle y attache beaucoup d'espoirs. Malgré que ceci marque un moment essentiel de cette deuxième partie de son parcours, Adja ne s'y attarde pas longuement. Le présent est surtout témoin de difficultés quotidiennes et les démarches de régularisation ne semblent être pour elle que des moyens vers un futur plus sûr et plus facile. Dans son récit, elle n'y fait aucune référence en

particulière, préférant évoquer directement ce que son avenir pourrait être au cas où elles réussiraient.

#### 3.2.1.7. Souvenirs douloureux.

Adja quitte ce présent qu'elle maîtrise peu pour revenir vers un triste passé. Une fois de plus son récit devient discontinu et morcelé. Elle parle alors d'un moment qui semble l'avoir beaucoup marquée, le jour où son ex-mari a tenté de la forcer d'avorter. Elle relate cet épisode avec beaucoup de détails dans une logique de renforcement de tout son récit. Cet événement est biographié de telle manière qu'à lui seul il apporte tous les arguments nécessaires en faveur de ses actions passées, présentes et futures. Il rappelle l'urgence d'avoir quitté l'Espagne, ce mariage, d'obtenir une régularisation et de pouvoir s'assumer en toute sécurité. Suite à la chronologie relativement stable des premiers événements, celui-ci la replonge dans un passé difficile à revivre mais qui lui semble nécessaire dans l'ici et maintenant de sa prise de parole. Son utilité consiste à faire émerger ce qui semble être pour elle une vérité motrice, dynamique et renforçante.

#### 3.2.1.8. Menaces.

Du passé précédemment évoqué, Adja se tourne maintenant vers un futur hypothétique. Cet événement est biographié comme tel, sans être – comme les autres – très bien défini dans le temps. Elle relate des menaces faites par son ex-mari à une amie d'Adja. Celui-ci affirme vouloir prendre son enfant et l'emmener en Afrique où il serait à jamais éloigné de sa mère. Ce moment fait irruption dans le récit d'Adja comme un rappel à une permanente vigilance et pour marquer une fois de plus un récit déstructuré.

#### 3.2.1.9. La mise en sécurité.

Le récit prend fin en revenant dans le présent. Après un long détour où elle évoque ses difficultés actuelles au regard du statut de sans-papiers, Adja évoque la demande de l'autorité parentale sur son enfant qui lui permettrait d'être sûre que son fils ne pourra pas quitter le territoire français sans son accord. Malgré le manque de rapport apparent avec l'avant-dernier événement biographique, celui-ci vient en quelque sorte clôturer son histoire. C'est un moment présent qui peut désormais estomper un passé douloureux et la protéger d'un avenir

menaçant. L'autorité parentale éloigne définitivement son fils de ce père qui ne l'a pas désiré et le protège d'un rapt éventuel.

Pour Adja, chaque évènement biographique cristallise un moment-clé de son parcours migratoire. Ce sont des épisodes temporels qui dans leur enchaînement, le redéfinissent. L'évocation de chacun d'entre eux par des verbes et des éléments phraséologiques marquants révèle un jalonnement subjectif du parcours. Dans l'ici et maintenant du discours, c'est à travers ces sept étapes-clé qu'elle conçoit son histoire de migration, une histoire pour le moment ancrée dans le quotidien et le factuel. Sa ligne directrice est la quête de la sécurité.

### *La gestion biographique des évènements*

Adja se retrouve dans cette quête malgré elle. Son récit témoigne de la singularité des parcours de migration qui, malgré des ressemblances, décrivent des expériences uniques. Celle-ci est celle d'une immigrée qui ne voulait pas en être une. Si beaucoup d'émigrés choisissent de quitter leur pays pour des raisons variées, elle s'est retrouvée en Europe suite à une décision de sa famille qui lui a échappé. Le choix de la France a néanmoins été délibéré. Quoique imposé par des circonstances dramatiques, il s'est révélé comme étant le bon et le seul apparemment susceptible d'apporter une certaine sécurité. Les trois premiers évènements évoqués sont liés à ce choix. Leur ordre et leur rapprochement dans le récit montrent la réflexion stratégique qu'ils sous-tendent. Malgré la tendance à la prise de risques qui caractérise l'ensemble du récit, l'analyse des évènements biographiques permet d'entrevoir un mode de biographisation sous-jacent qui est, du moins dans un premier temps, celui de la stratégie.

Adja décide de partir en France, où elle change toutes ses coordonnées et elle s'empresse de demander le divorce au Mali. Tout ceci est pensé dans l'unique objectif d'écarter son ex-mari définitivement de sa vie. Ces trois évènements marquants sont très rapprochés dans le temps du récit, comme dans le temps vécu. Cette similitude temporelle est renforcée par l'importance que ces moments semblent avoir eu dans la vie d'Adja. En analysant le processus de biographisation mis en œuvre, nous pouvons penser qu'il s'agissait d'une période à la fois d'urgence et d'espoirs. Afin d'être dans une démarche stratégique au moins deux éléments sont fondamentalement nécessaires : l'existence d'un but précis et la croyance de pouvoir maîtriser sa vie et les situations afférentes. Pour elle, l'objectif était clair

et à travers la mise en place de décisions-clé, comme l'arrivée en France, le divorce et le changement de coordonnées, la maîtrise concrète des situations le devenait également. Cependant, l'enchaînement des quatre derniers événements ne suit plus la même logique.

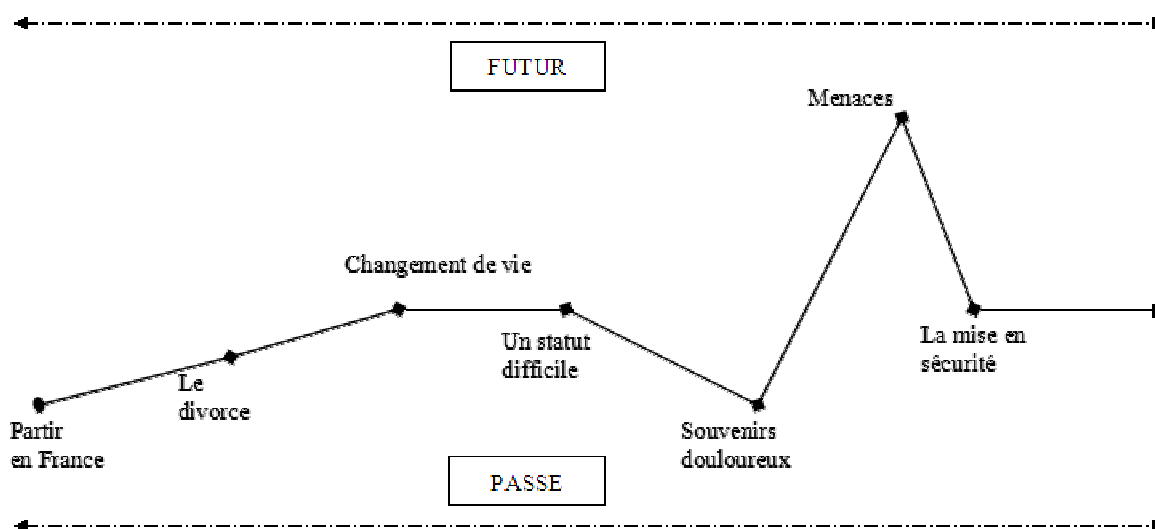


Figure 5. Les temporalités du parcours (Adja)

S'opère alors une déstructuration du récit et notamment de sa temporalité. Adja parle de son présent difficile, en situation irrégulière et se replonge par la suite dans un passé douloureux. Elle se souvient des moments de sa grossesse quand son ex-mari a tenté de la faire avorter et ces souvenirs font émerger rapidement de craintes hypothétiques liées à des menaces faites par celui-ci. Le retour dans le présent est alors rapide. Face aux craintes d'enlèvement de son enfant, elle dit avoir demandé une autorité parentale absolue sur son fils, afin qu'il ne puisse quitter le territoire sans son autorisation.

La discontinuité discursive révèle donc une biographisation réactive de son parcours. Pour Adja, émigrer signifie chercher à se mettre en sécurité et cela a orienté l'intégralité de son récit. Par conséquent, les temporalités déstructurées du récit sous-tendent deux aspects de cette quête. Le premier consiste en son caractère non abouti, en cours, et le deuxième en sa fonction d'alerte. Cette mise en récit est une mise en subjectivation d'une femme devenue mère. La déstructuration ne dure donc pas longtemps. Adja revient vite dans le quotidien et dans un esprit combatif. Au-delà d'un récit de migration, elle fait un récit de soi où elle témoigne du rôle que la migration a pour elle. Ce rôle sécuritaire, cette quête inachevée mais dans laquelle elle prend part en tant que sujet impliqué. Son style discursif et son mode de



biographisation témoignent de cette dynamique de subjectivation mise en œuvre à travers l'appropriation d'un pouvoir d'agir.

### 3.2.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.

Le deuxième entretien vise à explorer la perspective de formation/transformation de soi liée au parcours migratoire, dans l'ici et maintenant du récit. Adja a gardé le même rapport à la situation d'entretien et à l'expérience de raconter son histoire. Elle s'exprime peu mais clairement et évoque des prises de position claires et fortes. Elle répond aux questions sans beaucoup développer mais sans cacher ses véritables points de vue.

#### *Le sujet et ses points forts*

En évoquant ses points forts dans ce parcours de migration, Adja se réfère en premier à son enfant. La maternité semble être son premier repère. De la même manière que dans son premier récit, l'émigration prend son sens en tant que quête de sécurité, une sécurité pour soi et pour son fils. Ce dernier constitue à la fois la motivation principale dans toute action entreprise par Adja et son principal pilier. Lorsqu'elle doit parler de ses points forts, elle n'évoque aucune qualité ou apprentissage personnel. Elle parle en revanche tout de suite de son enfant. En dépassant la question du chercheur, elle fait alors le lien entre ses efforts présents et son avenir en France. Elle dévoile toute sa réflexion autour de la nécessité d'avoir une situation légale et stable pour son fils.

« Ce qui me fait tenir encore c'est quand je pense à l'avenir de mon enfant (sourires). Surtout c'est lui qui est le plus important dans tout ça. Si je pense à ça, je sors tous les matins (sourires)[...] C'est pour cela que je me bats toujours pour lui (sourires). »

Ce deuxième récit permet donc de montrer une deuxième facette de la biographisation du parcours migratoire. Dans l'appropriation singulière qui est mise en évidence ici, sous sa dimension formative, nous pouvons constater que la maternité a opéré comme un déclencheur et constitue encore aujourd'hui le moteur principal dans la démarche de régularisation. Devenir mère a été le moment premier dans un processus de transformation de soi lié à la

migration. Cette dernière s'imbrique à une histoire plus personnelle, celle d'une vie d'épouse et de mère. Elle s'y noue de telle manière à construire un contexte migratoire particulier où les motivations et les engagements sont multiples. L'étude de ce contexte montre sa singularité mais également son éventuel déploiement dans une pluralité de cas. Analyser le processus de biographisation de l'expérience migratoire révèle donc une transformation du sujet moins progressive que nous aurions pu l'anticiper. Le rôle des événements et moments-clé est fondamental et converge avec l'apparition d'un ensemble déterminant complexe dans la migration. Cette dernière ne semble être qu'une trajectoire dépendante d'autres dans le cadre d'un parcours fait d'étapes charnières.

### *La perspective actuelle*

Adja s'approprie son présent d'immigrée sans-papiers à travers le prisme des difficultés qu'elle rencontre. Elle le caractérise comme étant « *dur* » notamment sur le plan financier et elle rappelle n'avoir jamais vécu de cette manière. Dans son parcours, au-delà de la question matérielle, c'est la sécurité qui prime en dépit des sacrifices que cela implique. Dans sa perspective actuelle sur sa vie, Adja insiste sur ces aspects financiers comme étant les principales difficultés qu'elle rencontre, hormis lesquelles elle se sent mieux en France qu'ailleurs. En comparant une éventuelle vie en Afrique et sa vie ici, elle souligne le fait que sa situation de femme divorcée lui causerait des problèmes supplémentaires au Mali. De son point de vue, en France elle est davantage protégée non seulement de manière concrète mais aussi idéologique.

« Oui, ici je me sens vraiment protégée. Je me sens protégée de toutes leurs idées, de tout ce qui m'atteignait là-bas. Je sais que je suis dans les problèmes ici, mais vraiment ce n'est pas pareil que là-bas. Ici j'ai surtout des problèmes d'argent, pour manger, pour les habilles mais je me bats pour avoir au moins le minimum. Mais là-bas aussi c'est un problème de vie même. Là-bas c'est pas pareil, surtout que je me suis déjà mariée, je suis divorcée. Mon cas ce serait un peu difficile par rapport à ici. Ici quand même je me sens à l'aise ! On ne me force pas à faire ceci, on ne va pas me forcer à me remarier. Surtout on ne va pas me forcer à me marier à quelqu'un que je n'aime pas. Ici il n'y a pas ça, donc déjà ça va ça. »

Lorsqu'elle parle de sa vie actuelle, elle ne s'attarde donc pas sur les difficultés. Au contraire, elle revient sur la notion de liberté d'action. Elle compare ainsi les problèmes « d'argent » et les problèmes « de vie » pour en conclure que ces derniers sont toujours plus importants que les premiers.

A nouveau, le personnage central autour duquel se construit sa vie actuelle, est son enfant. Le récit sur son présent se termine donc en revenant sur l'importance d'avoir son fils avec elle. Dans cette partie du récit nous avons tenté d'explorer la biographisation d'une posture d'immigrée en situation irrégulière et les aspects négatifs liés à la précarité multiple sont minimisés par Adja. Au-delà des difficultés financières, ce que son parcours d'émigration semble lui avoir apporté de plus important c'est la garde exclusive de son fils et la liberté d'agir à sa guise pour s'en occuper.

### *La perspective future*

Dans ce contexte, de quelle manière envisager l'avenir ? C'est en parlant du futur qu'Adja évoque la question de la régularisation. Pour elle, sa vie future en dépend. Le premier élément dont elle parle en se référant à l'avenir, ce sont « les papiers ». Une régularisation éventuelle lui apporterait la possibilité de se former et surtout de se travailler. « N'importe quel travail je vais le faire. Je vais le faire pour m'en sortir, quoi. C'est ça qui me manque vraiment. En ce moment je ne pense qu'à travailler, travailler, travailler ». Malgré une situation présente incertaine, Adja réussit à se projeter dans l'avenir et à avoir une série d'objectifs clairs en commençant par la régularisation et l'obtention d'un travail. Ceci s'inscrit dans une continuité par rapport à un parcours vécu comme une quête de sécurité et d'indépendance.

Dans le même sens, Adja ne compte plus retourner en Afrique. Elle envisage sa vie en France en faisant des études et en travaillant. Dans son récit, nous constatons que le choix du pays d'émigration importe peu et s'est fait sur des critères pratiques liés à des objectifs précis. En France, elle se sent protégée par la loi, elle a bénéficié de l'aide associative et maîtrise la langue. Tout cela rendra plus facile la réussite dans les buts qu'elle s'est fixés. Dans les deux entretiens, le discours n'est pas centré autour du pays d'émigration, mais autour de ses objectifs. Son mode d'organisation a comporté une adaptation permanente à des nombreux risques et changements de situation, mais a toujours suivi un même fil conducteur. Ce dernier se structure autour de trois éléments principaux : (1) la maternité, (2) la sécurité et (3) la

liberté de décision et d'action. Ce sont ces mêmes éléments qui orientent la transformation d'un sujet agissant. Le parcours de migration d'Adja se caractérise par à la fois une pluralité de trajectoires et une multitude d'évènements-clé qui ont donné forme progressivement à un parcours choisi. A travers les modes de biographisation de ce dernier nous pouvons retrouver derrière cet ensemble éclectique d'éléments différentes postures du sujet. Adja a été à la fois fille, épouse et mère, émigrée et immigrée et maintenant sans-papiers. Son histoire commence dans l'insécurité totale auprès d'un mari violent et évolue vers un statut précaire dû à une situation irrégulière.

Dans son récit, les différentes postures se succèdent et s'imbriquent afin de retracer un processus de subjectivation intrinsèquement lié à la migration. Cette dernière est donc nouée de manière complexe à un processus de formation/transformation de soi du sujet. Dans le cas d'Adja, elle en est à la fois le support du processus et son moteur. Celle-ci a entamé une fuite vers la France comme point de départ d'une exigence subjective de mise en sécurité, premier pas dans une longue voie de transformation. Dans le même temps, c'est à travers son expérience migratoire que sa quête a été poursuivie, menée à bien et que des nouvelles postures de soi ont pu émerger. A présent, rester en migration est devenu un objectif à part entière, le seul capable de maintenir ce qui a impulsé ce parcours au départ : la quête de sécurité et de liberté.

### 3.2.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.

Ce qui caractérise le récit d'Adja est la présence d'une double migration et d'une migration à visage double. En premier lieu, elle n'a pas choisi de quitter son pays. Elle est arrivée en Espagne suite à un mariage par obligation avec un résident européen d'origine malienne. La migration est entrée dans sa vie avec et par le mariage et c'est dans ce moment-clé que bascule également la représentation qu'elle se fait du Mali. Suite à cette *non-décision* d'émigrer sa famille et son pays d'origine deviennent les porteurs d'une violence qui entre dans sa vie par le mariage. Elle ne parle pas beaucoup de sa vie d'avant et n'évoque presque aucun bon moment. En revanche, elle insiste beaucoup sur le soutien apporté par sa famille à son ex-mari.

### 3.2.3.1. Le double visage du Mali

Son récit devient alors un récit du rejet. Adja se sent incomprise et rejetée par tous ceux qui l'entouraient avant et rejette à son tour des mœurs qui ne lui correspondent pas. Un mur d'incompréhension semble s'ériger entre son passé d'avant le mariage et sa famille, et son présent. Cependant, évoquer cette impossibilité de dialogue est aussi l'occasion pour elle d'exprimer son regret vis-à-vis de la situation et son manque du soutien de sa famille. Adja s'exprime rarement directement à ce sujet, mais nous observerons que, dans son récit, deux Mali subsistent : celui qui lui a imposé de se marier et celui qui lui manque et avec lequel elle n'aurait jamais voulu rompre. L'hésitation est systématiquement présente entre les deux. L'histoire d'Adja est celle d'une femme qui s'est retrouvée pour la première fois de sa vie confrontée à une/ des culture(s) et amenée à prendre position. Le bouleversement de son existence l'a obligée, malgré elle, à se positionner vis-à-vis d'une culture qui est la sienne, la seule qu'elle n'ait jamais connue et d'une nouvelle, une culture européenne qu'elle découvre.

« Quand même leur idéologie ça ne change pas. Donc je ne sais pas si je pourrais vraiment leur faire comprendre tout ça. Ca me ferait plaisir, mais je ne peux pas. Je ne peux pas leur faire comprendre parce que ce sont des idées depuis l'ancien temps jusqu'à maintenant. »

En faisant la biographisation de son parcours migratoire, Adja revient sur cette double posture culturelle nouée autour d'une grande incompréhension. Sans aucun ressentiment, elle fini par prendre une position claire au centre de laquelle elle se trouve elle-même et son enfant. Plus qu'une histoire de migration, la sienne est une histoire de violence qui, de par son irruption dans sa vie, a amené à une reconfiguration des valeurs culturelles. Un déplacement des priorités s'opère et la notion de culture semble traverser un bouleversement de sens. Pour Adja, elle s'efface derrière la notion d'urgence et elle reste figée, en attendant une revalorisation. Il n'y a ni de rejet absolu, ni d'acceptation. L'urgence apporte une situation de crise qui, dans le récit, se manifeste entre autres par une mise sous silence des aspects culturels qui semblent avoir perdu leur sens. Quelle posture adopter lorsque l'identification avec sa propre famille et les valeurs qu'elle porte n'est plus possible ?

### 3.2.3.2. Les deux facettes de la migration

Pour mieux comprendre les mécanismes biographiques d'appropriation de ce parcours identitaire et culturel, il faut revenir sur la principale dynamique qui les canalise, la migration. Pour Adja, les deux manières de revenir sur les représentations de son pays d'origine, de sa famille et de son passé sont intrinsèquement liées aux deux facettes de son parcours de migration.

En premier lieu, elle subit une émigration forcée. Au même temps que son mariage par obligation, elle se voit aussi contrainte à venir en Europe pour commencer une nouvelle vie, projet qui ne lui appartient pas. Ce moment de crise désigne une rupture autant physique, par l'éloignement familial et culturel, et identitaire. Elle est éloignée par la force d'un parcours imaginé, rêvé, voulu, celui de rester au Mali, étudier et travailler. Ce projet qui est le sien, est brusquement interrompu pour laisser la place à un autre, conçu de l'extérieur et imposé. C'est cette rupture que commence la première facette de son parcours migratoire. Entre le moment où elle quitte le Mali et celui où elle arrive en France se déroule une période sombre où la vie en Europe tarde à montrer ses avantages. Dans son récit, en filigrane, Adja évoque son isolement durant les quatre mois passés là-bas et le peu de contact qu'elle a avec l'Espagne : « Je ne connais même pas la langue. Même pour expliquer... je ne pouvais rien faire ». Cette période est donc surtout placée sous le signe d'un mariage violent, qui l'isole à la fois de tout univers extérieur et de tout projet personnel. En l'évoquant, elle semble encore figé dans ce passé d'où il est difficile de continuer à se projeter vers l'avenir. Son existence se résume alors au factuel et à la survie quotidienne et c'est cette impossibilité d'horizons qui va déclencher la deuxième facette de son parcours de migration.

Celle-ci est entamée par choix. Adja décide de fuir cette vie et son mari et le retour en Afrique ne fait pas partie des possibilités qu'elle envisage. A la fin du récit, elle évoquera la déception et la crainte qui y sont désormais associés. Elle ne s'est pas sentie comprise par sa famille restée en Afrique, craint les représailles de son mari sur place et ne semble plus se sentir en sécurité dans cet endroit où son parcours à basculé. Elle décide de partir en France et cette deuxième période de sa migration est bien distincte de la première car elle s'inscrit dans un véritable projet identitaire. C'est avant tout un projet de sécurisation de soi-même et de son fils mais devient également un projet culturel, une fois qu'elle s'y installe. Adja s'insère progressivement dans un réseau de connaissances et de soutiens et prends ses repères. Elle devient très active dans ses démarches et s'implique de plus en plus dans un projet qui lui

appartient, qu'elle a choisi et qu'elle maîtrise. Sa vie en France est elle aussi une vie de crainte, de risques et d'urgences mais qui se déploient dans une dynamique différente.

Durant cette nouvelle phase, la dynamique est ascendante, active et participative. Elle s'inscrit dans un processus de subjectivation et de prise de pouvoir à travers des décisions et de l'action. La notion de participation collective est également centrale. Une distinction importante s'opère entre les deux moments du parcours migratoire. Dans un premier temps, Adja était exclue de toute participation, subissant un projet de vie qui lui était étranger. Le rôle du collectif, de la famille, des amis et presque de la société même, était de le mettre en œuvre, de l'imposer de l'extérieur. La logique a changé une fois qu'elle quitte l'Espagne. Arrivée en France, Adja devient sujet actif de son parcours, de son histoire, qu'elle façonne selon une intentionnalité propre. Elle devient *sujet participatif* et implique le collectif dans cette même dynamique. Elle se crée un petit réseau de connaissances, qu'elle entretient et développe. En allant encore plus loin, Adja – contrairement à d'autres immigrés en situation irrégulière – n'hésite pas à rallier les institutions de l'Etat et notamment la police à sa cause. Sujet actif et agissant, elle fait de sa démarche une démarche collective où individus, associations et institutions sont impliqués.

C'est un double parcours de migration et un double parcours identitaire où le sujet se transforme et apprend dans le cadre d'un bouleversement de l'existence. Les positionnements culturels s'inscrivent donc ici dans une dynamique de subjectivation et mise en action de soi et des autres. Ce projet de vie est également un projet de soi, identitaire et culturel. Adja ne s'identifie pas avec la vie qui lui avait été prescrite et qui a fait irruption dans le parcours qu'elle avait jusqu'à lors envisagé. Elle *se* crée donc une nouvelle histoire, une nouvelle identité et une nouvelle culture. Elle devient une mère qui se bat pour soi et pour son enfant, qui agit seule mais parmi les autres. Cette nouvelle histoire est territorialisée, elle est inscrite dans un nouvel espace, une nouvelle terre d'immigration, la France. C'est là qu'elle (re)construit un projet à son image. Elle reprend sa place au centre d'un projet de soi, avec les autres et avec la société. Par une démarche active et impliquée, elle se recrée d'une certaine manière une nouvelle culture à laquelle elle s'y identifie et dans laquelle elle peut inscrire un projet de vie en collectivité.

### 3.3. Aïssatou (19 ans, Mali)

#### **Dossier de demande du droit d'asile – Récit d'Aïssatou**

« *Je demande la protection de l'Etat français car...* ». Ce récit écrit à la première personne par une bénévole de l'association est structuré en quatre parties :

1. Composition et description de la famille et du cadre de vie d'Aïssatou.
2. Les raisons de la demande et le contexte familial et social de leur apparition : récurrence de traditions comme l'excision et les mariages arrangés.
3. Le déroulement du mariage d'Aïssatou : l'accent est mis sur les violence subies.
4. La fuite et le voyage jusqu'en France : dans un souci de reconstitution.

Aïssatou, 19 ans, malienne, fait appel aux services associatifs pour sa demande d'asile, rejetée une première fois par l'OFPRA. Volontaire pour me rencontrer son histoire dans le cadre d'un entretien de recherche, elle s'exprime peu et se contente de répondre aux questions. De même que dans le récit fourni aux bénévoles de l'association, elle ne donne pas beaucoup de détails sur son parcours. Entre pudeur et traumatisme, se retrouver au centre d'un dispositif de prise de parole semble très difficile.

#### 3.3.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.

##### *Formes du discours*

Le récit d'Aïssatou présente des caractéristiques paradoxales. Il permet de manifester une grande pudeur et une difficulté évidente à parler de soi et à évoquer son parcours difficile. Néanmoins, il met en exergue de manière détournée une posture évaluative forte. Son début se caractérise par un long moment narratif où elle se contente de répondre aux questions qui lui sont posées. Elle revient notamment sur le voyage vers la France et sur les raisons qui l'y ont poussée. Pour étayer ses propos, Aïssatou recourt ensuite à des histoires qui ne sont pas les siennes, mais qu'elle utilise en exemple. Elle explique ses choix et sa démarche en s'appuyant sur des cas qu'elle estime similaires : « [...] ma mère. Elle était contre ce mariage, elle-même a été obligée de se marier avec mon père, c'est de génération en génération ». A partir de ce moment, la suite du récit prend une forme beaucoup plus évaluative. La condition de sa mère, restée en Afrique, ainsi que la sienne sont évoquées dans une perspective à la fois critique et sombre. Ce mouvement devient récalcitrant et se transforme progressivement en un



repli sur soi et une fermeture face à la situation d'entretien. Evaluer sa situation actuelle fait revivre l'injustice et ce sentiment semble doublé par les similitudes entre son histoire et celle de sa mère. Le récit s'assombrit et une certaine forme de rejet des questions s'installe. A travers celle-ci, Aïssatou rejette à la fois ses propres souvenirs et un avenir incertain. Dans l'impossibilité de se projeter dans un futur ou de se rappeler un passé acceptable, la seule solution semble être le repli sur soi, dans l'oubli temporaire.

L'organisation discursive de son récit témoigne, à travers l'émergence des formes explicatives et évaluatives, de l'inscription de l'histoire d'Aïssatou dans une histoire collective. L'aspect collectif de son récit traduit un positionnement identitaire où le vécu individuel est intrinsèquement lié au collectif et devient trans-générationnel. Cette dernière dimension est ouvertement mise en évidence. A travers les générations, la transmission d'un destin collectif semble opérer pour Aïssatou. L'organisation de son récit prend la forme d'une herméneutique identitaire où son propre vécu est interprété dans un contexte multidimensionnel. La notion de transmission est ici fondamentale car elle constitue le vecteur d'organisation du récit. Synchronique aussi bien que diachronique, celle-ci permet que l'histoire collective imprègne un vécu individuel et que le vécu individuel se retrouve dans un destin commun.

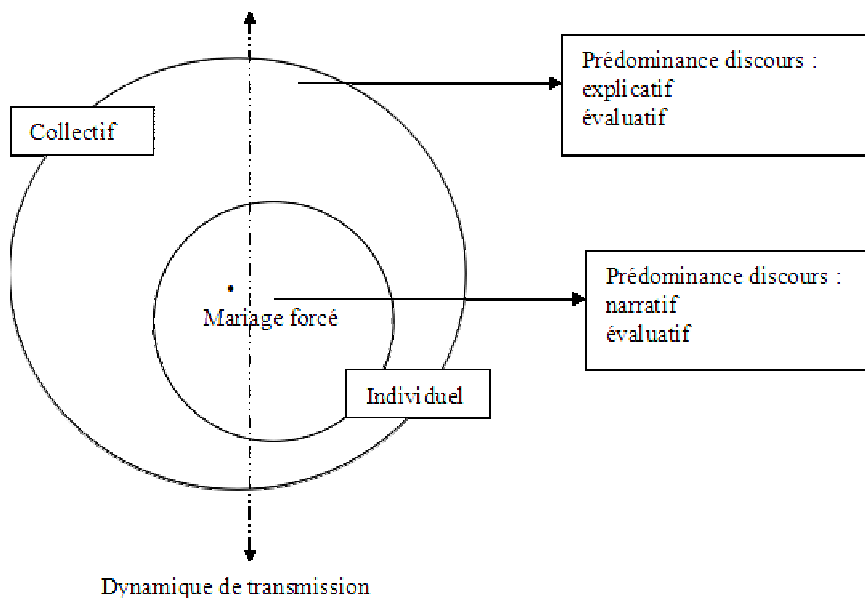


Figure 6. Articulation des formes du discours (Aïssatou)

Sous ce mode discursif, Aïssatou exprime également des émotions. En se référant à sa propre personne, elle a tendance à raconter son voyage, son vécu depuis qu'elle est en France, et à ponctuer cette narration par des marques de désaccord profond. Pour expliquer et illustrer ses dires, elle prend en exemple les autres ayant vécu des événements similaires. En étant critique et amère, elle traduit la posture qu'elle entreprend au regard de ce vécu qui n'est pas que le sien. En le transmettant à son tour, explicitement et sous cette forme-là, elle inscrit son expérience dans une temporalité où le poids du passé se conjugue autrement au présent. Son parcours migratoire vient rompre cette continuité trans-générationnelle et le récit qu'elle en fait transmet non seulement le mode d'appropriation d'un héritage collectif mais aussi celui de sa rupture.

### *Schémas d'action*

Aïssatou oriente son discours autour des questions du chercheur, ce qui lui confère une chronologie permettant de dégager un schéma d'action manifestement progressif. En effet, la détermination et l'hésitation se mélangent dans ce récit. Déterminée à changer de situation et à fuir son mari, Aïssatou rentre en France à l'aide d'un passeur payé avec l'argent obtenu de la vente de ses cadeaux de mariage. Elle planifie stratégiquement sa venue, en choisissant la France sur des critères linguistiques. Malgré cette première orientation anticipée, ses débuts en Europe sont marqués par l'incertitude et l'inconnu. Aïssatou se retrouve dans un système de prise en charge qui lui échappe et qu'elle n'a pas prévu. Son mode d'action n'est donc pas organisé stratégiquement. Contrairement à une planification stratégique, elle n'est pas toujours au centre de son parcours. Une fois arrivée sur le territoire français, elle se voit accompagnée pour une dernière fois par le passeur et ensuite, prise en charge par les services du SAMU Social. De plus, rien n'est sûr, ni assuré dans l'itinéraire qu'elle entreprend.

Sans faire de stratégie préalable, elle avance progressivement, explore sa nouvelle situation et adopte une posture où l'anticipation et le « laisser venir » s'entremêlent. Sans se positionner compétemment de manière attentiste, elle évite autant que possible la prise de risques. Cette manière d'agir révèle ce qui fait la caractéristique à la fois de son parcours et de son récit : l'inscription dans une dynamique collective. Le dépassement de l'individuel opère à plus d'un niveau. Au-delà des modes d'articulation entre l'individuel et le collectif visibles dans l'organisation discursive, l'analyse des schémas d'action montre que la dimension collective intervient dans le déploiement même du parcours sous la forme du réseau

d'entraide. En effet, depuis l'entrée sur le territoire français, Aïssatou dépend en grande mesure des conseils et de l'aide concrète des associations et d'autres individus. Le mode de fonctionnement réflexif rendu visible par les formes de discours se retrouve dans l'organisation de l'action : « C'est quelqu'un qui m'a dit de faire une demande d'asile, c'est une femme qui m'a montré, je ne connais pas, elle m'a emmenée ici ».

Entre récit et action, la posture reste la même. Si le récit rend compte d'une organisation de l'action dans l'ici et maintenant, il traduit également du même type de positionnement vis-à-vis du chercheur. Aïssatou explore la situation d'entretien au fur et à mesure, en répondant progressivement aux questions. Néanmoins, elle fait ponctuellement ressortir son désaccord et son ressenti au sujet du mariage forcé et de ses conséquences.

### *Les topoï ou motifs récurrents*

Aïssatou livre un récit très pudique qui reste subordonné aux questions du chercheur. Il est difficile d'y identifier des motifs récurrents. L'histoire est organisée non pas par topoï, mais plutôt de manière chronologique. Elle commence par expliquer les raisons qui l'ont poussée à émigrer et notamment le mariage que sa famille l'a forcée à accepter. Toujours en répondant aux questions du chercheur, la suite de son histoire raconte la façon dont elle a procédé pour y parvenir, ainsi que les objectifs de régularisation de sa situation, qui l'animent à présent.

### *Les évènements biographiques*

Son récit est structuré autour d'une ligne directrice majeure: le mariage forcé. Autour de ce grand thème, les évènements biographiques participent à l'inscrire dans une temporalité et dans un contexte familial. Nous retrouvons ainsi de nouveau une dynamique collective, articulée autour d'un pont entre le passé et le présent. Elle se révèle à travers l'organisation discursive des évènements.

#### 3.3.1.1. Mariage forcé.

Aïssatou annonce dès le début de son récit ce qui va constituer son fil conducteur. Elle explique que la raison de sa venue en France est le fait d'avoir été obligée par son père à épouser un homme qu'elle ne connaissait et n'aimait pas. Se contenant d'habitude à répondre

simplement aux questions, elle rajoute ici un détail qui marque l'importance de ce moment dans sa vie : « C'est mon père avec la famille, ils m'ont obligée à me marier avec un homme de plus de quarante-six ans de plus que moi ». En indiquant la différence d'âge entre son mari et elle, elle souligne son désaccord ainsi qu'un sentiment d'injustice. Ce premier évènement pose le cadre dans lequel son récit s'inscrit. Son parcours et son vécu s'articulent autour de cet évènement, ils y trouvent leur motivation première et leur enjeu.

#### 3.3.1.2. Histoire de famille.

Le deuxième évènement biographique marque le milieu du récit et ouvre un retour vers le passé. C'est à ce moment-là qu'Aïssatou évoque le vécu de sa mère ainsi que des générations précédentes. Ce qui lui est arrivé et qui a déclenché son souhait d'émigrer ne la concerne pas uniquement. C'est un vécu partagé et transmis de génération en génération. Elle s'explique ainsi l'opposition de sa mère à son mariage. Cette dernière est la seule dans la famille à être au courant de sa fuite et à la soutenir, car elle a traversé la même épreuve.

#### 3.3.1.3. Des conséquences difficiles à porter.

Le dernier évènement biographique intervient dans la dernière partie du récit. Il crée le lien entre le passé collectif et familial et le présent, à travers l'évocation de conséquences directes de la fuite d'Aïssatou en Europe : « [...] le jour où mon père saura que je l'ai appelée, ça va être chaud pour elle. Il va la frapper et moi je suis là, je ne peux rien faire ». Toujours en référence à sa mère, elle met en avant le danger encouru dans l'éventualité que son père apprenne sa fuite. Son parcours et son sort sont liés à ceux de sa mère restée au Mali.

Les trois évènements biographiques structurent le récit tel une expérience discontinue. La chronologie narrative a une logique circulaire, selon laquelle le passé et le présent sont liés par les effets d'un même évènement. Celui-ci se situe presque hors du temps mais son influence rayonne sur un passé et un présent collectifs qui sont présentés à la suite dans le récit. Cette chronologie narrative a ici valeur d'explication et de recontextualisation de l'expérience. En revenant sur « la tradition » du mariage forcé au Mali, Aïssatou précise le contexte socioculturel qui a initié son parcours migratoire. Son expérience s'inscrit dans un contexte qui dépasse l'individuel et cette herméneutique narrative contribue à lui donner du

sens. Dans le même temps, le présent d'Aïssatou en tant que demandeuse d'asile est lui aussi contextualisé dans le cadre des rapports qu'elle entretient toujours avec son pays d'origine et sa mère.

### *La gestion biographique des évènements*

L'analyse des évènements biographiques permet d'identifier plusieurs caractéristiques de la mise en récit du parcours de migration d'Aïssatou. Ce vécu est avant tout structuré autour du mariage forcé. A travers un nombre restreint d'évènements, l'organisation temporelle de la narration contribue à mettre en évidence l'inscription collective et trans-générationnelle du vécu individuel. Ce fil conducteur oriente la biographisation de l'expérience migratoire qui est reconfigurée autour de ce noyau central.

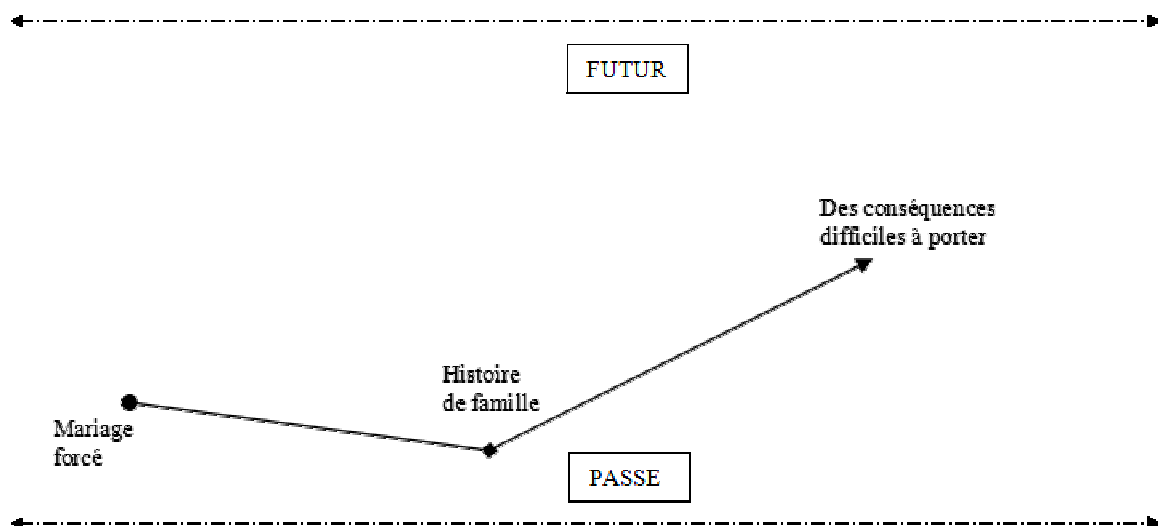


Figure 7. Les temporalités du parcours (Aïssatou)

Dans le récit, ce moment marquant où Aïssatou s'est vue obligée d'épouser un homme plus âgé qu'elle, gagne une véritable *élasticité narrative* en devenant imprégné d'une temporalité propre. C'est donc un évènement qui porte en soi le passé mais qui présente des conséquences dans le présent et le futur. Le même homme, le père d'Aïssatou, représente un danger à la fois pour la fille et pour la mère. Il devient le symbole de tous ces hommes qui ont porté la menace à travers les générations passées. En tant que mari, c'est à travers lui que la mère s'est vue participer à ce parcours collectif, trans-générationnel et, en tant que père, il véhicule la répétition de cette expérience pour sa fille.

Le parcours migratoire est donc inscrit à son tour dans une histoire plus complexe. C'est une histoire de famille, mais aussi d'une société. L'herméneutique narrative qui caractérise le récit réécrit cette histoire ayant pour noyau central le mariage forcé d'Aïssatou. A travers l'enchaînement des évènements biographiques, l'expérience est reconfigurée et les deux postures, d'émigrée et d'immigrée apparaissent liées dans le même cadre narratif, par le même fil conducteur. L'histoire d'Aïssatou est ainsi située dans un contexte inchangé, le contexte malien. Elle est détachée de son présent en France, qu'elle vit toujours en lien avec le Mali. Malgré sa présence physique en Europe, ses préoccupations sont maliennes. Le passage d'un statut à un autre, d'un continent à un autre ne semble pas avoir opéré au niveau identitaire. L'appropriation de son expérience passée et actuelle se fait toujours à travers ce même prisme interprétatif qui celui d'un héritage malien, subi par sa mère et porté par une figure paternelle imprégnée de négatif. Pour elle, raconter la France, c'est raconter des informations factuelles, mais raconter le Mali c'est raconter une histoire collective imprégnée d'émotions. Si le parcours des femmes mariées par la force se transmet de génération en génération, l'histoire est unique pour chacune d'entre elles. Pour Aïssatou c'est devenu une histoire de migration. Cependant le déplacement géographique est repris dans le récit biographique d'une manière spécifique, dans une dynamique temporelle. L'avant et après dont parlait Sayad (2003) en référence aux parcours d'exil prend ici une forme temporelle, entre le passé et le présent qui s'alignent dans une même histoire identitaire, trans-générationnelle.

### 3.3.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi

Le parcours de migration est une étape transitoire qui sous-tend une transformation de soi et une période de (re)construction. Moment de changement et de confrontation à la nouveauté, elle implique la découverte de l'altérité sous différentes formes et la perte des anciens repères. Face à celle-ci, une interrogation de soi émerge dans une quête de récupération de sens. Le sujet revient à son expérience passée et la reconfigure dans une structure plus cohérente par rapport à sa réalité actuelle.

#### *Le sujet et ses points forts*

Aïssatou reste toujours brève dans ses réponses au chercheur. Interrogée sur les difficultés de son parcours et ses points forts face à celles-ci, elle préfère se retourner vers une

perspective positive : « Ma force, je mets dans ma tête, je suis une aventure, je dois me battre pour réussir ». Elle occulte les moments douloureux du passé et ne revient jamais dessus. Ce positionnement lui est spécifique. Elle choisit de répondre à la question en se focalisant uniquement sur ce que sont, selon elle, ses points forts.

### *La perspective actuelle*

Toujours dans son désir d'occulter les aspects négatifs du passé, Aïssatou insiste davantage sur sa vie actuelle. En effet, son parcours migratoire est marqué notamment par cette période et par l'expérience d'immigrée « sans-papiers » : « Ici en France, c'est trop dur. Quand tu quittes ta terre, ton pays, tes parents ne sont pas là, il n'y a personne, aujourd'hui tu es là, demain tu es là-bas... ». Plusieurs éléments émergent de sa vision du présent. Le premier et le plus important semble être la solitude. Malgré ses quelques fréquentations et l'appui des associations, se retrouver sans sa famille rajoute une difficulté à son parcours. En dépit du mariage forcé et de la participation de celle-ci dans son organisation, aucun point négatif ne revient. Au contraire, tous les souvenirs familiaux sont positifs et pour Aïssatou revenir sur ce passé consiste à repenser à des jours heureux. Elle se rappelle d'un moment dans son histoire où ses parents l'entouraient et lui fournissaient toute l'aide et tout le soutien dont elle avait besoin. Elle oppose ces souvenirs à la réalité actuelle où elle est obligée de subvenir toute seule à ses propres besoins.

Le deuxième élément consiste en l'insécurité et l'instabilité du quotidien. Sans logement ou autres repères fixes, se situer par rapport à sa nouvelle condition est difficile. L'analyse des événements montre une dégradation progressive de ses repères biographiques sur un axe temporel. Le passé lointain devient le seul pilier de cohérence qui demeure stable. Le passé proche est entièrement occulté et le présent est synonyme de tourmente et désorientation. Lorsqu'elle doit parler de son parcours migratoire, Aïssatou résume cela à une grande opposition entre un passé presque féerique et un présent confus. Son expérience est revisitée par le prisme de cette nouvelle posture identitaire qui lui est imposée par les circonstances de la migration. La vie précaire, sans régularisation, sans domicile, sans revenus reconfigure tout son parcours sous une lumière nouvelle. Ce qui caractérise avant tout son parcours migratoire est cette précarité qui amène à revoir différemment les buts et les orientations initiaux. La réalité du point de départ est réappropriée à ce stade intermédiaire de l'expérience migratoire.

### *La perspective future*

La projection dans l'avenir reste problématique pour Aïssatou. Elle ne réussit pas à dépasser le moment présent dans lequel elle semble figée : « [Dans l'avenir je vois] tout, je vois toutes les choses que j'ai... ». Sans réelle perspective, elle projette uniquement de l'espoir de réaliser les choses qu'elle souhaiterait et qu'elle n'a pas eu l'opportunité de faire. Son discours est formel et semble masquer une impossibilité de regarder devant soi, liée à la complexité de la situation actuelle.

En revenant sur son passé, elle se souvient vouloir faire des études et avoir un métier. Un avenir réussi en France serait un avenir où elle aurait l'opportunité de reprendre ses projets. La période actuelle, marquée par l'insécurité et la précarité sous toutes ses formes, n'apparaît alors que comme une parenthèse entre des souhaits d'avant et des espoirs futurs. Cette dernière partie du récit reprend la migration en tant que projet de soi dans lequel s'opère une véritable réinscription identitaire d'un sujet qui s'affranchi d'une situation vécue comme insatisfaisante.

#### 3.3.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.

Le récit d'Aïssatou met en exergue deux caractéristiques distinctes d'un processus de subjectivation culturelle. En revisitant l'expérience migratoire, on revisite également un parcours de transformation de soi. La dimension culturelle est centrale, en cela que la migration est non seulement un voyage entre deux cultures mais aussi une transition entre deux *soi culturels*. Le voyage migratoire décrit la transformation d'une identité socioculturelle en mouvement et le passage entre deux postures du sujet.

##### 3.3.3.1. Le Mali : une réalité persistante

Aïssatou commence son récit par revenir sur une tradition. En évoquant le mariage forcé qu'elle a subi, elle le nomme comme tel, comme une coutume se répétant de génération en génération. Son histoire est celle vécue par sa mère avant elle et s'inscrit, de par cette dimension collective, dans une perspective culturelle. Elle se répète et se vit collectivement décrivant ainsi un vécu *de femme malienne* avec lequel Aïssatou semble s'identifier. A travers cette posture, elle ramène au présent des figures et des moments du passé qui ont participé à la construire. Cette posture identificatoire prend place dans un ensemble discursif qui montre



que la réalité d'aujourd'hui est restée pour Aïssatou très proche de sa réalité passée. Elle revient sur la vie actuelle de sa mère et les risques qu'elle encoure auprès de son époux. Privée de tout contact avec celle-ci, elle s'imagine le déroulement du quotidien au Mali. Son récit est évocateur de la réalité culturelle à laquelle elle s'identifie et qu'elle porte en elle à travers cette transition. La France est le pays du secours, de l'aide et de la sécurité mais semble rester un pays lointain dans lequel il est difficile de se situer et impossible de se projeter.

### 3.3.3.2. Le Mali: un quotidien formateur

Néanmoins, cette réalité du sujet comporte aussi une dimension proactive, au sens où l'on peut y puiser en tant des ressources d'adaptation et de transformation de soi. Comme pour mieux s'en détacher, Aïssatou utilise cette réalité subjective pour accéder à une autre réalité, factuelle. Son parcours d'immigrée en situation irrégulière sur le territoire français suit une grande ligne directrice, l'appel aux réseaux. En effet, hormis les associations d'aide aux migrants, les rares personnes qui entourent et qui aident Aïssatou sont d'origine malienne. Dans toutes ses démarches, elle s'appuie sur le soutien des autres mais reste très isolée à l'exception d'autres femmes maliennes. Directement ou indirectement c'est toujours auprès de ces mêmes personnes qu'elle retrouve les exemples, les arguments et les conseils nécessaires pour redonner contour à son parcours. Elle a choisi de venir en France grâce à ses compétences en français qu'elle saisi encore aujourd'hui en se comparant à certaines compatriotes.

Une identification culturelle forte et encore présente avec son pays d'origine revêt ainsi des potentialités (trans)formatrices. Elle est directement liée à une expérience passée qui est revisitée au présent par un sujet dans une posture nouvelle. De là où elle se place actuellement, Aïssatou reconfigure ce vécu culturel en mettant en lumière des aspects inattendus. Loin de constituer une réalité subjective figeante, cette part de sujet culturel subit un processus connexe à celui d'une transformation de soi liée au parcours migratoire. Elle devient alors un terrain de prise d'un pouvoir d'agir sur un nouvel environnement.

### 3.4. Fathia (31 ans, Maroc)

Au moment de l'entretien Fathia fait appel à l'aide associative dans le cadre de sa régularisation. Suite à un divorce avec un Français d'origine marocaine, elle se retrouve

« sans-papiers » et souhaite faire une demande de titre de séjour motivée par les violences conjugales qu'elle a subies.

### 3.4.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.

#### *Formes du discours*

Le fil conducteur du récit est le mariage. Autour de ce thème, la narration s'organise de manière déstructurée, entre le Maroc et la France, le présent et le passé. Les formes narratives et évaluatives prédominent, articulées d'une manière spécifique. En effet, ce qui caractérise son récit ce sont les passages narratifs imprégnés d'émotion et teintés donc d'appréciations évaluatives.

Dès le début de l'entretien, Fathia raconte spontanément ce qui a impulsé son parcours migratoire. Elle évoque le mariage et la rencontre avec son mari. Pendant qu'elle vivait encore au Maroc, elle épouse un Marocain résident en France qu'elle « ne connaissait pas du tout ». Lors d'une des visites de ce dernier, le mariage « s'est passé très vite ». Ce commencement du récit est le seul passage simplement narratif, qui vise à poser le cadre dans lequel des événements plus imprégnés d'émotion vont se dérouler. Le récit de Fathia est placé dans la plus grande subjectivité. Il évoque une expérience non seulement vécue, mais ressentie qui se traduit à travers des réactions émotionnelles. De sa position actuelle, Fathia ressent son mariage comme un événement traumatique et l'intégralité de son récit prend donc une connotation sombre et négative :

« J'ai perdu ma personnalité, avant de me marier je sortais tous les jours. Mais après ce mariage ma vie a changé. Ma sœur avait remarqué que j'ai changé suite à ce mariage. Quand la famille de mon mari me demandait quelque chose je ne pouvais pas dire non. »

Ce récit de mariage est structuré à travers des épisodes, non chronologiques, des moments de vie avec son ex-mari et sa belle-mère. Plus que d'événements épisodiques, il s'agit de souvenirs douloureux qui semblent avoir progressivement participé à une déconstruction de la représentation du mariage. En effet, avant d'évoquer la rupture avec son ex-mari, Fathia revient sur ce décalage entre sa vision pré-existante du mariage et la réalité à laquelle elle a

été confrontée : « [...] on a eu beaucoup de problèmes, j'ai patienté beaucoup, je ne pensais pas que le mariage est comme ça ». La déception liée au mariage constitue un passage intercalé, avant une nouvelle suite de scènes disparates illustrant une période traumatisante. Au-delà de toute chronologie et au travers de ces anecdotes épisodiques, le récit avance progressivement vers le dénouement de la situation conjugale. Les formes discursives et leur organisation permettent alors de retracer ce parcours vécu et ressenti de l'intérieur et font émerger l'évolution subjective d'une représentation. L'institution du mariage, ainsi que la place du sujet dans ce cadre sont revisitées et réinterprétées au travers d'un regard actuel marqué par la déception et le traumatisme.

La fin du récit s'articule également autour des temps narratifs et évaluatifs, entre l'incompréhension de son ancienne situation conjugale et un regard sur soi en cours d'amélioration. Son passé est raconté, analysé et exploré dans une quête de sens. Par conséquent, l'indépendance que Fathia a présentement gagnée est évaluée au regard de l'écart avec ce passé sombre. Son regard actuel est ainsi davantage positif et la replace au centre de son parcours, dans une posture dynamique et assertive.

### *Les schémas d'action*

Le récit de Fathia est en effet un récit de prise d'indépendance. La migration est la toile de fond sur laquelle se déroule l'histoire d'un mariage. En tant que récit biographique de migration, le sien est avant tout le récit d'un mariage échoué dans la violence, qui a impliqué une démarche migratoire *de facto*. Les postures d'agir du sujet doivent de ce fait être considérées non pas vis-à-vis du parcours de migration mais vis-à-vis du parcours marital. Déstructuré, composé d'épisodes évocateurs, le récit de Fathia laisse entrevoir un schéma d'action avec prise de risques où plusieurs éléments inattendus viennent perturber la planification initiale.

En 2010 Fathia épouse un homme qu'elle ne connaît pas mais dont elle pense « qu'il a la mentalité libre ». Les débuts du mariage se passent au Maroc et le récit témoigne d'une période investie positivement par Fathia. Le souhait de partager la vie de son mari lui était prioritaire, au-delà toute considération territoriale. Le premier élément qui interrompt cette dynamique positive est la cohabitation avec sa belle-famille, au Maroc, loin de son mari se trouvant en France. Cette période lui révèle une autre facette d'un mariage qu'elle espérait heureux. La place qui lui est attribuée est davantage celle d'une aide ménagère que d'une

épouse. La venue en France pour rejoindre son mari semble être dans un premier temps un tournant positif, lui permettant de changer cette situation. Emigrer signifie pour elle non seulement la suite logique d'un engagement marital, mais également un changement censé diminuer l'écart entre la réalité imaginée et souhaitée et celle rencontrée et vécue. La représentation du mariage – « je suis mariée avec lui et je voulais partager des bons moments avec lui » - avait été sérieusement mise en question de par les débuts de la vie conjugale au Maroc. Emigrer en France apparaissait pour Fathia comme un nouveau commencement, réparateur de cette image brisée. La deuxième partie du mariage, celle passée aux côtés de son époux en France a cependant été marquée par l'instabilité et les violences physiques et psychologiques : « Quand je suis partie de la maison, j'ai appelé la famille et quelques voisins que mes parents connaissaient pour m'héberger, à cause des problèmes ».

L'agir avec prise de risques s'installe dans le récit dès lors qu'il y a rupture dans les représentations liées au mariage. La période la précédant est peu renseignée, mais semble être vécue notamment à travers l'imaginaire et l'anticipation d'un mariage heureux. La confrontation à une réalité éloignée de cet imaginaire semble produire une prédisposition à la prise de risques à travers le vécu d'une instabilité permanente et l'anticipation d'un avenir incertain. Les contraintes quotidiennes creusent l'écart entre le mariage souhaité et celui vécu. Progressivement, la capacité de concevoir le mariage de cette manière et de se projeter dans un avenir semblable diminue. Dès lors, une tension qui anticipe la prise de risques se dessine à travers une forte déstructuration du récit. Sur le plan narratif, l'absence de fil conducteur organisateur du discours permet d'écarter tout agir stratégique ou de planification. En effet, Fathia accepte sa nouvelle vie de femme mariée de manière circonstancielle, en évitant toute intervention décisive. Suite à la dégradation progressive de sa réalité, sa réactivité se manifeste notamment à travers des prises de conscience, évaluatives et dénonciatrices. Cependant, l'aspect stratégique ou planificateur manque, car le quotidien semble devancer toute organisation de l'action. Fathia est prise au dépourvu par une vie qui ne ressemble en rien à ce qu'elle avait imaginé. Elle pense sa réalité, mais elle la pense de manière déstructurée, rythmée par un quotidien systématiquement déstabilisant. Cette désorganisation, ce manque de stratégie et de planification se retrouvent dans la structuration discursive où la prise de risques est la seule manière d'agir qui trouve encore sa place.

En effet, Fathia ne se positionne pas non plus d'une façon attentiste. Elle observe et réfléchit sa réalité, ce qui constitue un mode d'action en soi. Ainsi, suite à une mise en tension et à l'anticipation du risque à prendre, elle quitte son mari. Autre moment de rupture, très

ancré dans le réel, ce départ est le début d'une vie clandestine, sans sécurité juridique, ni morale. Dépendante de son mari pour la régularisation de sa situation sur le territoire français, Fathia se retrouve donc « sans-papiers », dans un quotidien où le risque se manifeste tous les jours. La désorganisation du récit biographique témoigne, au-delà de la rupture représentationnelle liée au mariage imaginé, de cet éclatement du quotidien après la séparation. Le schéma d'action qui en ressort permet d'articuler l'expérience vécue et l'expérience narrée. Les risques entrepris se traduisent à la fois dans la réalité et dans les postures que le sujet adopte face à cette réalité. Pour Fathia l'agir avec prise de risques semble adopté par défaut face à une réalité de la migration qui la dépasse et la surprend. En tant qu'émigrée attendant de quitter le Maroc et sa belle-famille pour la France, mais aussi en tant qu'immigrée, épouse d'un mari violent, son expérience est traumatisante, déstabilisante et ne correspond pas à ses représentations. La prise de risques a par conséquent une fonction d'adaptation face au quotidien et elle perdure dans le regard actuel que Fathia pose sur son parcours. Le récit de soi qu'elle en fait est alors celui d'une femme qui n'a toujours aucune prise sur ce passé qu'elle n'avait jamais anticipé de cette manière.

#### *Les topoï ou motifs récurrents*

Le récit de Fathia est celui d'un changement de vie surprenant. Dans son cas, le mariage et la migration sont deux dimensions interdépendantes, qui s'articulent autour d'un quotidien particulièrement difficile. Deux principaux topoï ou lieux communs organisent le discours. Ils le sillonnent et reviennent de manière systématique sous des formes différentes. Il s'agit du thème de *la famille* et de celui de *la précarité multiforme*.

##### 3.4.1.1. La famille

Le récit de Fathia comporte plusieurs facettes. Récit de migration, il traite en réalité d'un mariage, qui lui-même est dissimulé derrière des épisodes de vie familiale. Pour Fathia le mariage ne consiste pas en l'histoire d'un couple. Le sien se déroule au sein de sa belle-famille et cette dernière semble jouer un des rôles les plus importants dans la mise en œuvre de son parcours. Cependant le thème de la famille concerne également la propre famille de Fathia.

Si son récit s'annonce dès le début comme portant en grande partie sur sa belle-famille, ses propres parents et sœurs seront également évoqués. Ils occupent en effet une place

beaucoup plus réduite dans le discours, mais leur rôle est à considérer, précisément à travers l'absence. Rien dans le récit ne permet d'identifier leur participation à ce mariage : « Mon père est décédé, j'ai que ma mère [...] Ma mère veut mon bonheur ». Contrairement à beaucoup de mariages dits « arrangés », il est difficile de comprendre quel est ici le rôle d'intermédiation de la mère de Fathia. En France, après la fuite du domicile marital, Fathia cherche de l'aide auprès d'amis de ses parents recommandés par celle-ci. La pudeur narrative vis-à-vis de la mère semble indiquer une position bienveillante, mais en retrait face à une belle-famille décrite comme entreprenante. Dans le mariage, comme dans la séparation, la mère encourage sa fille sans prendre de position forte. Dans le récit, la famille de Fathia n'est mentionnée qu'à trois reprises : pour faire état de la mort du père et de la position de la mère vis-à-vis d'elle, pour évoquer des amis de la famille vivant en France et pour citer le point de vue de la sœur quant au mariage. En effet, la sœur de Fathia a la qualité de témoin indirect du mariage. Son avis est repris dans la narration pour étayer une posture évaluative, de la situation et de soi. Dans cette posture l'élément négatif d'influence est constitué par la belle-famille, source de transformation négative pour Fathia.

Le thème de la famille du mari est repris tout au long du récit et constitue une clef narrative permettant d'interpréter la manière dont le vécu du mariage est intégré à la narration. Plusieurs figures marquantes incarnent la belle-famille. Parmi les beaux-frères, belles-sœurs et cousins, c'est celle de la belle-mère qui semble prendre la place centrale. Selon Fathia c'est à la volonté et sous l'influence de celle-ci que le mariage a été organisé.

« Ma belle-mère m'a demandé et tout s'est passé très vite. C'était comme un rêve. C'est comme si je dormais et, comment dire [...] Ça s'est passé très vite, je ne sais pas comment ça s'est passé, ma belle mère quand elle parle avec quelqu'un elle a une personnalité très grave, comme si elle était au commissariat ou comme ça. »

En évoquant cet épisode, elle esquisse dès le début du récit les premiers traits de personnalité de celle qui, selon elle, a impulsé le mariage de son fils pour des raisons avant tout personnelles : « Elle ne disait pas du bien, pour elle je suis qu'une femme de ménage. Et lui il voulait rester seul en France ». C'est à travers cette figure centrale du récit que le mariage de Fathia apparaît sous une dimension d'épreuve biographique. Il est ainsi subi, traversé difficilement et la présence d'une belle-famille menaçante menée par une femme autoritaire

qui impose sa volonté éloigne davantage Fathia de la représentation qu'elle avait de la vie conjugale.

En effet, son quotidien ne correspond pas aux projections et anticipations qu'elle en avait. Dans le récit, la figure du mari semble alors achever cette réalité décevante et éloignée de la réalité imaginée. Présenté comme étant beaucoup sous l'influence de sa mère, ce dernier est porteur d'une grande violence physique et psychologique. Souffrant visiblement de troubles psychiatriques, il exerce son autorité en l'absence de sa mère. Durant son mariage, Fathia vit deux ans au Maroc, dans sa belle-famille et deux ans en France, avec son mari. L'organisation narrative du récit met donc en exergue deux figures principales d'autorité et de violence, se succédant dans le déroulement chronologique du mariage : la belle-mère et le mari. Autour d'elles, le topoï de la famille apparaît comme un élément décisif dans le vécu marital, un élément qui structure et organise le discours, indépendamment de toute chronologie, mais selon les modes de manifestation des figures familiales.

#### 3.4.1.2. La précarité multiforme : privation de liberté et d'indépendance

En lien direct avec le topoï familial, la toile de fond du récit de Fathia concerne une précarité multiforme. Nous entendons par précarité des situations récurrentes de violence, de soumission, de privation de liberté et d'indépendance. Dès le début de la narration et tout au long de son déroulement, divers épisodes de vie quotidienne sont évoqués pour en témoigner. Ce motif récurrent apparaît dans le discours indépendamment du parcours chronologique ou géographique. Il concerne les quatre années de mariage.

En effet, au Maroc ou en France, la précarité constitue un leitmotiv imposé et elle se manifeste par diverses manières de coercition et privation de liberté :

« Quelquefois, quand mon mari venait au Maroc, il partait à la pêche, et moi je voulais y aller voir ma famille, prendre un taxi, même pour 10mn ; mais lui il ne voulait pas, il était toujours d'accord avec sa mère. Je faisais la cuisine : déjeuner, le goûter et le dîner, pour tous les frères de mon mari et cela a duré deux ans. Je m'occupais de tout. Une fois je voulais y aller au hammam, mais je n'arrivais jamais à sortir, à chaque fois il invitait ses amis à manger et il fallait tout faire. J'étais comme une machine. »

Tout au long du récit, c'est la belle-famille qui apparaît comme celle qui impose et fait subir. La vie conjugale est présentée comme un contexte d'instrumentalisation de Fathia, notamment par la réduction de toute possibilité de prise d'indépendance : « Avant je ne sortais pas seule. Il m'a laissée à la maison pour que je ne connaisse rien, juste rester à la maison ». Coercition physique, mais également privation de moyens matériels et financiers sont les principaux biais par lesquels la liberté individuelle a été mise sous contrôle.

Ce topoï révèle donc avant tout un état du sujet. Le discours est construit à la façon d'une mise en scène d'une multitude de personnages, parmi lesquels Fathia. C'est la présentation d'une réalité du sujet, un sujet se retrouvant en posture d'assujettissement et de victimisation. A travers le récit se déploie le processus de sa transformation progressive, vers une émancipation qui apparaît près de la fin de la narration :

« Quelquefois, je ne me reconnaissais pas. Comment j'ai pu faire tout ça. Et c'est ce qui me donne le courage pour continuer. Même la dame qui m'a hébergé me dit que je fais beaucoup de choses, 'Bravo pour toi'. Aujourd'hui, je suis partie dans '91, j'ai pris le RER D à Châtelet et j'ai pris le métro pour entrer ici. Ça m'arrive de faire plusieurs choses dans le même jour. »

Cette transformation positive s'accompagne notamment d'une prise d'autonomie et de liberté, ainsi que d'une découverte de l'environnement. Cet état du sujet s'oppose au précédent où la précarité prend des formes principalement coercitives.

C'est ce motif récurrent qui permet d'identifier les modalités narratives et biographiques selon lesquelles la vie conjugale s'articule et se superpose avec le parcours migratoire. Le topoï de la précarité met en exergue la dimension précaire de la migration féminine, notamment sous la facette de la dépendance des femmes mariées vis-à-vis de leur mari français. En effet, Fathia avait entamé durant son mariage la procédure de régularisation, mais la dégradation du mariage a également entraîné celle de sa situation d'immigrée : « Quand j'ai eu le récépissé, ça faisait deux mois que la carte était prête et lui il disait que la préfecture n'a pas envoyé le papier pour y aller. Il fallait 4 timbres de 50 € ». Suite à la séparation du mari toute démarche a été interrompue et Fathia s'est retrouvée en situation irrégulière. Au niveau du récit, ce motif récurrent illustre donc non seulement la dégradation implicite de la situation juridique lors de la dégradation du couple, mais il met également en



évidence toutes les dimensions d'un choix central. Fathia a du choisir entre retrouver une existence qui lui correspond tout en étant confrontée à la clandestinité ou bien rester mariée et subir un quotidien dégradant. Pour le sujet c'est une décision à prendre entre deux réalités précaires, deux formes distinctes d'assujettissement, face au mari ou face l'Etat. Les deux motifs récurrents illustrent la complexité de ce choix en toutes ses dimensions contextuelles et temporelles. Dans le récit de Fathia, vie de famille, de couple et migration sont trois aspects qui s'associent autour d'une figure du sujet en évolution.

### *Les évènements biographiques*

Les deux topoï thématisent le discours et orientent la narration autour de deux pôles qui témoignent de la perspective du sujet sur son parcours, dans l'ici et maintenant de l'entretien. Les évènements biographiques constituent des points d'articulation entre cette réalité discursive du sujet et le vécu. Ils mettent en évidence les processus de biographisation à travers lesquels le sujet s'approprie et reconfigure son expérience afin de lui donner un sens correspondant à un regard actuel. Les évènements biographiques réorganisent le récit selon cette nouvelle perspective sur l'expérience passée. A travers la nouvelle structuration qu'ils lui confèrent, ils rendent l'expérience de vie narrative et inscrite dans des nouvelles temporalités. Les motifs récurrents sont ainsi illustrés et balisés par du vécu. Témoins de l'action et de l'expérience, les évènements biographiques particularisent ces lieux communs selon des temps et des territoires. Sept évènements sont été identifiés dans le récit de Fathia.

#### 3.4.1.3. Le mariage.

Pour raconter comment s'est déroulée son arrivée en France, Fathia débute son récit par cet évènement marquant, son mariage. Dans une approche narrative, ce moment fait toutefois irruption dans le discours et sera présenté d'une manière très concise et rapide :

« Je suis venue en France parce que mon mari était là et le mariage s'est passé très vite - quand j'étais au Maroc, mon mari vivait ici en France. Je ne connaissais pas du tout mon mari. C'est ma belle mère qui m'a parlé un peu de lui. Et à son arrivée on a fait le mariage. »

L'irruption discursive semble rappeler l'irruption que cet événement a fait dans la vie de Fathia. Nœuds d'articulation entre les parcours d'expérience et les parcours narratifs, les événements biographiques entrouvrent des perspectives sur la réalité subjective, sur le passé vécu. Dans ce cas, il semble que le moment du mariage ait eu un caractère presque surprenant. Lors de ce bref passage narratif, le sujet est quasiment absent, en retrait, invisible derrière les faits. Ce qui confère l'importance subjective de l'événement biographique du mariage est notamment sa place dans le récit et la façon brusque d'être présenté. C'est ainsi que nous pouvons supposer la place et l'effet qu'il a eu dans l'interprétation subjective que le sujet a fait de son expérience. Au-delà de ces éléments, il se limite aux faits et évoque une posture subjective effacée, sans marque émotive ou évaluative. Il ne permet pas de clairement identifier le rôle, l'implication et la participation subjective de Fathia dans cet événement décisif.

#### 3.4.1.4. La vie conjugale au Maroc.

Ce deuxième événement biographique se distingue de par son caractère diffus dans le temps. En effet, il ne renvoie pas à un moment précis du parcours de vie, mais plutôt à une période, qui sera par la suite définie autour de deux ans. Néanmoins, il s'accompagne d'un positionnement subjectif qui le rend identifiable en tant qu'événement biographique intense et marquant. Deux principales caractéristiques alimentent notre réflexion en ce sens. Premièrement, la période maritale au Maroc a un caractère surprenant, qui intervient très vite après le mariage. C'est une période très difficile pour Fathia, durant laquelle sa représentation du mariage s'effondre face à une réalité caractérisée par de la précarité, de la violence et de la coercition. Ce caractère déstabilisant, associé à la fin d'une image positive du mariage, se traduit dans le récit par une grande intensité évaluative, de désapprobation et incompréhension face à la situation vécue. Le regard actuel que Fathia porte sur cette période de sa vie, reste toujours aussi figé dans une forme d'injustice subie. Ainsi, à un deuxième niveau, narratif, cette période occupe une grande partie du récit et s'éteint de manière diffuse. Il est un des marqueurs principaux du motif récurrent de la *précarité*. Il l'organise dans le temps et permet de le structurer autour des figures dominantes de la belle-famille de Fathia. Son caractère déstabilisant et de durée inscrit la vie conjugale marocaine de Fathia dans la catégorie des événements biographiques-clé, à la fois dans l'organisation narrative du récit et dans la reconfiguration, dans la biographisation du parcours.

#### 3.4.1.5. La découverte du mari.

Dans la suite chronologique des débuts du mariage au Maroc, le récit marque un moment central lors de la découverte du mari. Il s'agit d'une découverte d'ordre symbolique qui renforce l'effondrement d'un idéal marital :

« Et moi quand je me suis mariée avec lui, je pensais qu'il a la mentalité libre. Mais j'ai découvert autre chose. Plusieurs fois il m'a dit : 'toi tu restes une femme et c'est moi l'homme, tu fais ce que je te dis et ce que je veux'. »

Une fois de plus, le caractère presque stupéfiant met en exergue cet évènement comme une étape supplémentaire dans la reconfiguration narrative du parcours de vie. De plus, il rappelle que pour Fathia, le parcours marital et le parcours migratoire sont interdépendants. Cette *découverte* a lieu lorsqu'elle arrive en France et qu'elle débute sa nouvelle vie à deux. Relativement bien situé dans le temps, cet évènement constitue un repère, un tournant dans la migration. Il marque le moment où Fathia devient immigrée et entre dans une forme de dépendance vis-à-vis de son mari, un mari qui ne semble pas correspondre aux représentations qu'elle en avait faites.

#### 3.4.1.6. La séparation.

Entre l'arrivée en Europe pour rejoindre son mari et la séparation, la narration ne s'étend pas. Une fois de plus, Fathia résume son parcours marital en quelques épisodes et quelques points de vue. Quitter son mari intervient comme un évènement biographique important, qui semble entraîné par une nouvelle et définitive chute des représentations. Aucun moment décisionnel n'est évoqué. Suite au parcours marital chaotique, cette séparation intervient comme une évidence.

#### 3.4.1.7. Les débuts de l'indépendance.

Cet évènement s'inscrit également dans une suite chronologique après la séparation d'un mari violent. Il renvoie à un moment du parcours migratoire où Fathia découvre son nouvel environnement, ce qu'elle avait été empêchée de faire depuis son arrivée en France. Sur le

plan narratif, elle insiste beaucoup sur sa prise d'indépendance et cet évènement en devient un au niveau du récit parce qu'il en est un au niveau subjectif. Il marque le commencement d'un processus et l'émergence d'une nouvelle posture du sujet, en tant que femme et migrante, posture dynamisée par la (re)prise d'un pouvoir d'agir.

#### 3.4.1.8. Le souvenir du mari.

Suite à un enchaînement chronologique des premiers évènements biographiques, un retour en arrière s'opère. Il porte sur les comportements et la personnalité de l'ex-mari de Fathia et se caractérise par de l'incompréhension et une incapacité à l'acceptation et la résilience. Des épisodes de vie sont évoqués, ainsi que des aspects du passé de son mari. Ce passage est un véritable évènement biographique en tant que moment d'expérience qui rappelle le passé dans ce qui semble être une recherche de sens, de compréhension.

#### 3.4.1.9. La reconstruction.

Le dernier évènement biographique s'apparente à une prise de conscience. Il a une fonction de valorisation de soi de par le regard réflexif qu'il apporte sur le chemin parcouru. Après un retour en arrière sur le profil de son ex-mari et de sa vie avec lui, Fathia revient sur sa vie actuelle, sur un présent pour lequel elle déploie des efforts quotidiens. La perspective est transformée et met en avant une nouvelle image de soi, enrichie et non pas diminuée par les expériences passées.

### *La gestion biographique des évènements*

Points de jonction narrative entre le parcours marital et le parcours migratoire, les évènements biographiques présents dans le récit de Fathia mettent en exergue l'évolution et la chute des représentations. A travers leur organisation et leur enchaînement, ils illustrent de manière linéaire le déclin de l'imaginaire construit autour de la notion de mariage. Pour Fathia, la migration reste en arrière-plan par rapport à une vie conjugale qui apparaît comme ratée. Son récit est un aller-retour permanent entre l'image qu'elle avait du mariage et de la vie à deux et la réalité qu'elle a vécue. A l'instar de la transition psychosociale de Parkes (1971), pour Fathia le clivage entre le mariage imaginé et souhaité et celui vécu est très présent. La

transition s'opère alors entre deux postures du sujet vis-à-vis du mariage, celle de l'espoir et de la projection positive et celle de la déception.

Ce passage biographique se traduit au travers d'un enchaînement chronologique des événements biographiques. Malgré une narration déstructurée par l'enchaînement d'épisodes de vie passée et présente, les moments qui apparaissent comme des événements biographiques suivent une logique chronologique :

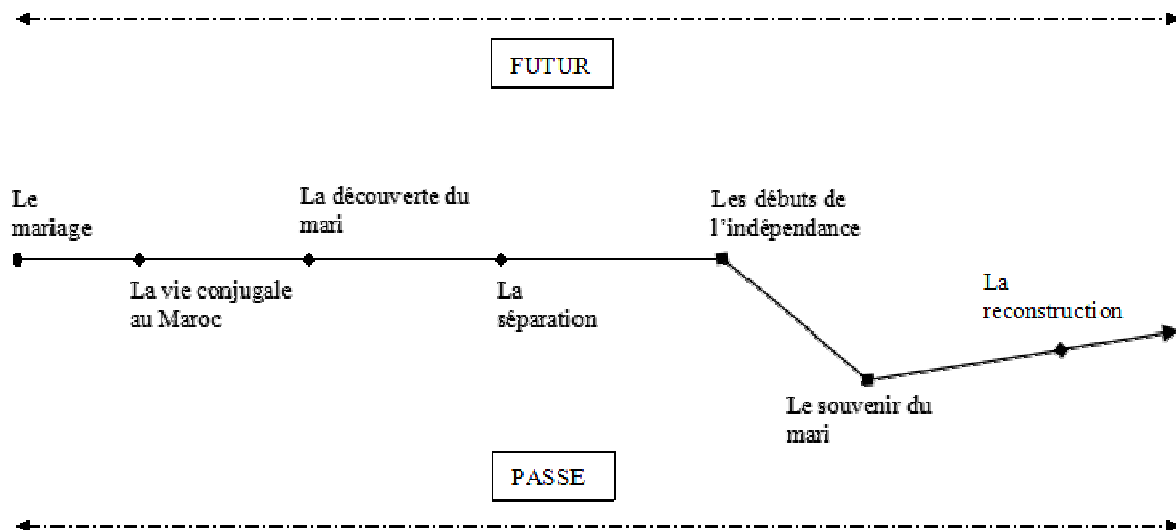


Figure 8. Les temporalités du parcours (Fathia)

Cependant, l'avant-dernier événement est un retour vers le passé. Fathia évoque sa vie conjugale, sa séparation et enfin les débuts de sa nouvelle vie et sa prise progressive d'indépendance. Cette dernière période s'associe à une (re)prise du pouvoir sur soi-même et sa vie, une (re)prise de liberté de mouvement et d'action contrastante avec son expérience du mariage. Néanmoins, le passé est remis au premier plan narratif à travers le rappel de son mari, de sa personnalité et de ses comportements coercitifs envers elle.

En se remémorant ces aspects pourtant douloureux de son parcours, Fathia mesure le chemin parcouru, les efforts entrepris et semble évaluer sa place et son rôle dans son parcours marital. « Lorsque j'étais marié avec lui j'ai beaucoup pleuré et après que je suis partie je n'arrêtais pas de pleurer. Je me suis toujours occupée de lui. Il m'a fait beaucoup de mal, je lui ai fait que du bien ». Ce retour sur le passé est un retour sur soi, sur ses actes et ses représentations déchues, dans ce qui apparaît comme une recherche de sens face à un vécu traumatique. Le récit de Fathia est centré autour de l'incompréhension énoncée directement et indirectement. Avec une perspective actuelle, le passé est alors réanalysé et regardé dans une

nouvelle organisation où les actes de chacun traduisent des modes de participation à l'agencement d'un vécu. Sans entièrement accabler son ex-mari, dont elle souligne les troubles psychologiques, Fathia revoit principalement sa propre position dans l'histoire de son mariage et de sa migration. Elle se situe alors en tant que victime seulement pour mieux se représenter dans un deuxième temps comme sujet agissant. La clôture du récit est donc consacrée à sa reconstruction dans et par l'action. Ce dernier événement biographique raconte le présent, une période qui apparaît comme dynamique et entraînant une découverte permanente de l'environnement et de ses nombreuses possibilités. Sur le plan narratif, il met en scène un sujet en action qui émerge en contraste avec la posture assujettie imposée auparavant. L'organisation des événements biographiques souligne les modalités selon lesquelles l'expérience passée devient source motrice de l'émergence de cette nouvelle posture soi.

#### 3.4.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.

Pour Fathia, le récit de migration reprend donc l'histoire d'un mariage. C'est un parcours de vie transformateur, dont le récit révèle la performativité biographique liée à l'appropriation et la reconfiguration narrative de l'expérience. Son organisation temporelle - autour d'événements biographiques qui ordonnent les motifs récurrents, fait émerger une nouvelle figure de soi sur laquelle Fathia revient de manière plus directe lors du deuxième entretien.

##### *Le sujet et ses points forts*

En revenant sur une expérience actuelle, Fathia semble traduire sa vie par le prisme des démarches administratives. Elle est en lien direct avec une assistante sociale et un avocat et se dit très impliquée dans son processus de séparation et de régularisation. Malgré l'espacement temporel, ce deuxième entretien se poursuit dans un processus de valorisation de soi. L'enclenchement des démarches et leur réussite semblent renforcer la confiance en soi, la motivation et le regard positif sur le parcours entrepris : « Au début j'ai eu beaucoup de difficultés, après ça allait mieux. A chaque fois que j'ai fait quelque chose, j'ai eu des résultats. Ce n'était pas facile mais il fallait passer par là ». Fathia revient sur sa vie actuelle en mettant toujours en avant, de manière indirecte et involontaire, son implication dans cette nouvelle vie. Témoin d'une grande transformation de soi déjà en partie réalisée, ce nouveau

récit est celui d'un sujet actif, agissant pour faire sa place dans un nouvel environnement. « Il y a beaucoup de démarches à faire auprès de l'assistante sociale. Mais je ne suis pas restée à attendre. J'ai toujours fait plusieurs démarches, je me déplaçais par tout ; du '93 à Ivry et puis Châtelet ».

Le motif central autour duquel s'organise le récit est l'action. Fathia reste en action pour vivre et pour dépasser les douloureuses expériences passées. Le principal élément motivationnel est de *se* retrouver, de retrouver un soi passé, enlevé par le vécu marital. « Je veux avoir de bons résultats et je cherche à retrouver ma personnalité d'avant le mariage.[...] Je me cherche en faisant des démarches. Avant j'étais très forte. Mais à cause des problèmes je suis devenue faible et je recommence à zéro ». Déjà mentionnée lors du premier entretien, cette « personnalité » perdue est un élément qui déclenche et soutient l'action. Durant sa vie avec son ex-mari, Fathia réalise qu'elle est en train de se perdre et décide de se séparer. Actuellement, elle poursuit ce choix dans une quête permanente d'autonomie, motivée par ce même aspect central à son parcours. Véritable pilier, cette représentation de soi oriente les décisions et instaure une prise de pouvoir sur la vie et l'environnement.

### *La perspective actuelle*

Fathia n'est pas une femme qui *se* perd en migration, elle est une femme qui *se* perd dans une relation destructrice. Son parcours est donc celui d'un sujet en quête de soi-même. Sa transformation semble être vécue comme un impératif, comme une réponse à un manque, un manque de soi. En effet, l'image de soi en tant que femme forte et indépendante a été brisée par l'expérience du mariage et toutes les actions entreprises par Fathia sont orientées vers sa réparation. Elle commence ainsi par mettre un terme au couple qui lui a pris la vie qu'elle a toujours connue et poursuit en étant active et impliquée dans toutes les démarches susceptibles de la concerner. Son objectif n'est pas l'accession à un idéal mais le rétablissement d'un état de fait qui existait précédemment, celui de son indépendance d'agir et de choisir.

C'est en évoquant ce présent marqué par une quête de reprise du contrôle sur son existence, que la migration apparaît pour la première fois dans le récit de Fathia en tant qu'élément central. Vivre en France semble faire désormais pour elle partie de la stratégie entreprise pour *se* retrouver :

« Non [*je ne veux pas retourner à Agadir*]. Parce que je ne veux pas dépendre de ma famille. Je veux travailler et me débrouiller sans que quelqu'un me prenne en charge. Je ne veux pas rester sans travailler et être à la charge des autres. »

Ce soi perdu à travers le mariage était celui d'une femme avant tout indépendante, qui pouvait de ce fait décider de sa propre condition. Dans le cadre du retour à ce type de vie, ne pas revivre au Maroc semble être un aspect incontournable. De plus, Fathia livre une image très positive de la France, construite autour d'une comparaison : « Je ne trouve pas les choses très compliquées. Tout est avec la loi, même loi pour tous. Dans les autres pays arabes ce n'est pas le cas ». Le quotidien de l'immigration, des difficultés administratives ou le statut irrégulier ne semblent pas entamer cette perspective. La maîtrise du nouvel environnement semble être à la fois une priorité et un élément moteur pour Fathia. Il semble correspondre à la représentation de soi qu'elle cherche à retrouver, la renforcer et la soutenir. En ayant prise sur un environnement extérieur dont son ex-mari l'a coupée, Fathia semble retrouver une prise sur elle-même. La vie d'immigrée, avec toutes les difficultés qu'elle comporte, devient alors partie intégrante et constructive d'un projet de vie dont le soi retrouvé est au centre.

### *La perspective future*

Le regard porté sur l'avenir est en continuité avec la conception du présent, de nature positive et proactive, mais il ne prend que très peu de place dans le discours. En effet, Fathia revient rapidement sur ce qui la préoccupe dans le cadre de sa vie actuelle, son indépendance et son autonomie. Elle évoque à nouveau son ex-mari qui tentait de l'empêcher de travailler.

« Même quand j'étais avec mon mari, un jour il m'avait demandé de choisir entre lui et le travail et moi je lui ai dit que j'ai le droit de faire des formations et je ne veux pas rester à la maison comme d'autres femmes pour faire juste le ménage. Il faut travailler et s'occuper de la maison, c'est très important pour notre personnalité. »

Cet épisode est utilisé pour réitérer l'importance de l'indépendance dans la construction de soi. Elle rajoute des éléments de sa vie actuelle, notamment les difficultés à être hébergée chez



quelqu'un d'autre, afin de consolider ce point de vue. Dépendre d'une autre personne et ne pas être libre de ses choix et de ses actions semble être le principal aspect que Fathia cherche à éviter. L'intégralité de ses démarches est orientée vers une reprise de liberté. Les difficultés administratives liées à la régularisation de son statut constituent une menace à cette liberté et donc, l'objectif de les dépasser devient moteur et source d'énergie : « A cause des problèmes que j'ai eus pour mes papiers, j'ai retrouvé ma personnalité, c'est comme un nouveau né ». L'avenir n'est finalement que très peu évoqué. En pensant au futur, ce qui revient systématiquement pour Fathia ce sont ces quêtes actuelles, d'indépendance, de liberté, de retrouvailles de soi.

### 3.4.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.

Le parcours migratoire de Fathia est celui d'une femme pour qui la migration a été la toile de fond d'une histoire de couple. Pourtant, en évoquant son mariage c'est sa migration qu'elle raconte, qu'elle s'approprie et qu'elle biographie dans le contexte qui le sien. Ce contexte est celui d'une période de vie douloureuse et déstabilisante où de nombreuses représentations de soi et du monde se sont effondrées. C'est une période de bouleversements intérieurs et de réajustements par rapport à une réalité qui ne correspond pas aux attentes et à l'imaginaire. C'est une réalité subjective faite de souhaits, de projections, de représentations et de confrontations à des faits surprenants et décevants. Cependant, c'est dans cette même réalité que Fathia se reconstruit et cherche à retrouver une place de sujet. Elle est au cœur d'une double reconstruction : de femme divorcée et de femme migrante, devant vivre désormais seule dans un environnement qu'elle connaît peu. La migration devient alors subordonnée à ce projet de construction de soi.

En ce sens, le Maroc et notamment Agadir ont une place ambiguë dans le récit. Les souvenirs à leur propos sont évoqués dans un premier temps avec une certaine nostalgie, mais à la fin du discours le refus d'y retourner est très clairement exprimé. Malgré l'évocation de son pays natal, ce ne sont pas les aspects d'ordre culturel, traditionnel ou géographiques qui sont au cœur du récit. Les territoires, marocains ou français, sont eux aussi biographiés dans le même cadre d'une construction/ reconstruction de soi. Ainsi, le Maroc des souvenirs est celui d'une Fathia indépendante, gagnant son propre argent, libre de mener la vie et les activités qu'elle souhaitait : « Quand j'étais chez moi, je faisais ce que je voulais, le week-end je faisais beaucoup de choses ; de la peinture, j'achetais des fleurs... ». Le Maroc du présent

ou d'un avenir éventuel serait celui d'une dépendance vis-à-vis des parents ou de la belle-famille. C'est un Maroc qui ne retrouve donc aucune place dans l'actuel projet biographique. Dans le cadre de la biographisation du parcours de migration, les territoires ont un sens et le récit met en scène la quête d'un nouveau sens, adapté à la réalité subjective actuelle. Pour Fathia, il s'agit d'un sens cohérent au regard de la reconstruction de soi. Le mariage, le divorce, la migration, ont constitué autant de moments qui ont l'amenée progressivement vers une impression de perte de soi-même et de ses repères fondateurs. Face à cette menace, elle met la retrouvaille de soi au cœur d'un projet migratoire à l'importance presque vitale.

Au service de ce projet, les territoires sont réinvestis par un sens nouveau, reconfiguré par des nouvelles priorités. Le lien avec le pays d'origine devient ainsi secondaire par rapport au rôle perçu comme peu bénéfique que le Maroc pourrait désormais avoir dans le cadre du projet biographique. En revanche la France s'y inscrit désormais différemment. Elle est également resignifiée et vécue comme un pays de lois et d'entraide. Si auparavant elle n'était que le pays de son mari, là où Fathia devait venir le rejoindre, la France semble être désormais *son* pays. « Quand je suis arrivée en France la première année, j'ai eu beaucoup de changements. Et à partir de la deuxième année, je me suis habituée, comme si je suis en France depuis longtemps. C'est comme si je suis dans mon pays ». C'est le pays qui lui a donné l'opportunité de retrouver en partie des aspects de soi auquel le Maroc participait une fois, mais ne le ferait plus à présent.

Plus qu'un sujet culturel, ce qui apparaît dans le cas de Fathia est un sujet au cœur d'un projet de reconstruction auquel le culturel est subordonné. Si certains parcours migratoires sont des projets ancrés dans des territoires qu'ils traversent, dans le cas de Fathia ce sont ces derniers qui s'inscrivent et participent à un projet de soi. Elle les choisit et cherche à les appréhender dans la constante visée d'une reconstruction. En France, elle s'appuie d'abord sur l'aide de Marocains pour enfin gagner progressivement une autonomie. La mobilité et la liberté des déplacements sont mises en avant comme moyen d'investissement du territoire. De même, la compréhension des modes de fonctionnement administratifs et l'appel aux moyens de recours proposés dans ce cadre<sup>127</sup> constituent des façons de s'insérer progressivement dans son nouvel environnement tout en s'éloignant peu à peu de l'ancien univers socioculturel. A travers le récit qu'elle fait de son parcours, Fathia illustre la processualité qui le caractérise. C'est un récit en cours de développement et de transformation. C'est une histoire subjective qui se raconte à mesure que le sujet se retrouve et se reconstruit.

---

<sup>127</sup> En particulier l'assistante sociale et les associations d'aide aux migrants.

Il met en mots les retrouvailles d'une identité perdue, d'un soi qui, au-delà d'être culturel, se dessine comme une mosaïque de valeurs et de représentations. L'indépendance, l'autonomie, le bonheur marital partagé, le respect mutuel y sont quelques uns des éléments constitutifs qui lui donnent des contours qui dépassent et subordonnent le culturel.

### 3.5. Kalimatou (30 ans, Mali)

#### **Dossier de demande du droit d'asile – Récit de Kalimatou**

« *J'ai fait une demande d'asile car...* ». Ce récit écrit à la première personne par une bénévole de l'association met l'accent sur deux principaux éléments :

1. Le mariage forcé, son organisation et son déroulement.
2. Les violences et les viols qui y sont associées.

Beaucoup d'importance est toujours accordée aux détails. En particulier, le récit est construit autour du rôle primordial de la famille et des femmes de la famille dans la décision et l'organisation du mariage forcé.

Mariée de force au Mali, Kalimatou, trente ans, a quitté son mari en émigrant en France en 2008. Elle y dépose une demande d'asile qui lui est refusée. Au moment des entretiens elle est en voie de recours auprès de la CNDA et en situation de grande précarité. Elle accepte rapidement de participer à la recherche et nous nous rencontrons à plusieurs reprises au siège de l'association et ailleurs. Ce qui caractérise son récit est avant tout la désorganisation liée à son positionnement affectif fort.

#### 3.5.1. Premier entretien. De l'Afrique vers l'Europe.

##### *Formes du discours*

Kalimatou imprègne son récit d'émotion. Il semble y avoir une volonté de le construire de manière chronologique, mais il est rapidement déstructuré par une intensité émotionnelle trop forte. Ces deux mouvements sont mis en évidence par la dominance et l'articulation de certaines formes du discours. La principale est la narration, mais elle est systématiquement entrecoupée par des passages explicatifs avec une forte connotation

évaluative. Kalimatou raconte sa vie et s'arrête pour expliquer des contextes, des traditions, des détails situationnels. Cependant, la nécessité d'explication intervient lors d'évènements ou de moments fortement investis émotionnellement, qui s'accompagnent d'une note évaluative négative très présente.

Pour évoquer son émigration vers la France, Kalimatou raconte son enfance et ses premières années à l'école. Ce passage introductif du récit qui semble éloigné du thème de l'entretien, situe l'histoire de migration dans un contexte de vie plus large et rappelle les origines du parcours qui est le sien. La narration se poursuit avec des anecdotes explicatives du cadre de vie de son enfance et son adolescence. « Après je suis très très curieuse, ça m'est même arrivé un jour de demander à ma mère comment elle a connu mon père. Elle m'a giflée tellement je suis allée trop loin, je devais pas lui demander. J'avais pas droit ». En rapportant des propos, des situations vécues, elle semble vouloir expliquer les fondements de son parcours actuel et de ses choix d'adulte. L'explication est accompagnée par une réprobation indirecte mais très marquée qui contribue à réaffirmer sa position singulière vis-à-vis des faits racontés. Les passages explicatifs portent généralement sur des coutumes, des mentalités et des traditions avec lesquelles Kalimatou se sent en désaccord.

« On est Africains, c'est les coutumes, c'est un manque de respect à tes parents, tu n'as pas le droit. A ce moment là tu y étais pas, tu vivais pas. Comment tu vas demander à ta mère comment elle a connu ton père ? D'après eux c'est une insulte. »

« J'étais ignorante dans tout ça, je ne connaissais pas du tout, il y a douze ans d'écart entre lui et moi, aujourd'hui il a quarante-deux ans. Donc quand je suis allée chez lui on a fait le mariage coutumier à la mosquée, puis ils ont amené la 'cola'<sup>128</sup>, chez nous c'est comme ça pour demander la main d'une fille. »

Narration et explication s'articulent dans le récit qui se poursuit par l'évocation du mariage forcé et de la vie conjugale, marquée par des violences. Sont mis en avant par de l'explication des souvenirs de sa mère et l'absence de communication ressentie dans la relation, ainsi que

---

<sup>128</sup> La noix de cola peut être utilisée de manière générale sur le continent africain, dans le cadre de cérémonies ou lors de demandes en mariages.

les périodes de réflexion stratégique liée à la séparation de son mari ou bien ses craintes pour l'avenir. La vie sur le territoire français est quant à elle racontée d'une manière systématiquement déstructurée. Tout au long du récit une forte note affective, de désaccord et de réprobation accompagne toutes les formes du discours. L'évaluation des situations et évènements présentés est toujours indirecte et peut prendre des aspects dénonciateurs.

« Quand mon mari me battait, la première fille, elle intervenait. Chez nous c'est pas grave, c'est ça le problème. Il peut te faire n'importe quoi, c'est pas grave. En voyageant ça m'a appris des choses. Les neuf mois de grossesse j'ai appris plein de choses aux Etats-Unis. »

La désapprobation et la dénonciation donnent la tonalité générale du récit. Par ce biais les passages narratifs et explicatifs illustrent non seulement des situations ou des épisodes de vie, mais une figure du sujet. En dénonçant des réalités qui lui semblent inacceptables, Kalimatou se positionne en tant que sujet singulier et met en avant sa réflexivité propre, à contre-courant des mentalités qu'elle évoque.

### *Les schémas d'action*

Le récit biographique resitue le parcours de migration, il met en lumière une nouvelle organisation et un nouveau sens dans le cadre d'une histoire de vie racontée presque depuis ses débuts. Ainsi, malgré une forme déstructurée, il se caractérise principalement par un agir progressif. En effet, Kalimatou semble s'être préparée depuis toujours au changement de vie qu'elle allait entreprendre. Les sources, les motivations et la force nécessaires sont puisées dans l'enfance et dans un processus réflexif sur sa condition et celle de sa famille et de sa société. Pas à pas, le sujet se construit avec la propension à s'opposer et à dénoncer cette condition. La planification y est au début absente, ainsi que la stratégie. Le schéma d'action stratégique apparaît cependant dans le discours au moment où la décision de quitter son mari est prise.

La progression réflexive atteint ainsi le point décisionnel, sans retour, à partir duquel la stratégie s'installe.

« Grâce au visa qu'on a respecté, je faisais les stages. J'ai fait mes papiers doucement. Ils m'ont donné l'autorisation d'un congé puisque je le faisais depuis plus de six mois, stage payé quoi dans une grande quincaillerie. Donc ça m'a fait les fiches de paie. Trois mois de bulletins de salaire, tout ce qu'on demande comme visa. J'avais mon passeport avec les visas déjà dedans, j'avais l'intention d'aller aux Etats-Unis. Mais si je fais ça [...] il va m'attraper, il est très malin. »

Néanmoins, l'agir stratégique n'est que temporaire et lié au moment de la séparation. Il en est de même pour la prise de risques qui accompagne le moment du départ du domicile conjugal. La planification préalable permet précisément au parcours de se dérouler de manière progressive par des adaptations successives et des constructions qui prennent en compte l'inattendu. En France, Kalimatou est confrontée à une réalité souvent décevante, violente et déstabilisante qui l'oblige à avancer de manière toujours progressive, sans attendre, mais sans être toutefois en capacité de planifier et d'organiser des stratégies préalables.

#### *Les topoï ou motifs récurrents*

Plutôt narratif et dénonciateur, le récit de Kalimatou est organisé autour de trois motifs récurrents qui y sont évoqués de manière directe et indirecte. A travers différentes formes discursives, ils mettent en exergue des axes réflexifs systématiques, auxquels le sujet se réfère dans la construction du discours. Ils concernent *les coutumes maliennes et les relations familiales traditionnelles, la « galère » française et la posture de mère.*

##### 3.5.1.1. Les coutumes maliennes et les relations familiales traditionnelles

Kalimatou commence son histoire en parlant de son enfance et des coutumes du milieu dans lequel elle a grandi. En effet, elle semble provenir d'une famille très pratiquante dans laquelle les traditions religieuses et culturelles sont respectées. Initialement scolarisée dans une école coranique, elle fréquente jusqu'à l'âge de dix-huit ans l'école publique, tout en respectant la volonté de ses parents concernant les préceptes religieux : « C'était toujours basé sur l'Islam, je priais, je portais les foulards, je m'habillais et puis je lisais beaucoup le Coran ». L'école semble occuper une place centrale dans sa vie. Elle revendique une grande curiosité et un désir d'apprendre et s'estime chanceuse d'avoir été la seule fille de la famille à fréquenter

l'école publique jusqu'au baccalauréat : « Tout le monde a fait l'école coranique. C'est mon oncle maternel, le petit frère de ma mère, qui a vu que j'ai du courage à apprendre il m'a mis à l'école [*publique*] ».

Evoquer la période d'élève permet de mettre en évidence par contraste ce qui semble être perçu comme des traditions culturelles et religieuses restrictives vis-à-vis des femmes. Selon Kalimatou, les hommes de sa famille n'accordaient aucune importance l'accèsion des filles aux diplômes. Considérée comme inutile pour les femmes, l'école publique était donc dévalorisée au profit des enseignements coraniques. Cette introduction à son histoire de vie par le biais de l'école pose le cadre d'une enfance passée dans des conditions restrictives où le poids culturel et religieux semble être très important.

A travers une critique indirecte mais vive, elle annonce également la position d'ores et déjà claire de Kalimatou à ce propos. En restant dans le même périmètre de l'enfance, le récit se poursuit avec une coutume souvent tabou, qui semble l'avoir marqué jusqu'à dans sa vie de femme, l'excision. Kalimatou y associe des images fortes et violentes et insiste sur l'impossibilité qu'elle a eu de choisir ou même de comprendre. « J'ai subi déjà une excision. Maintenant j'ai appris qu'ils ont coupé une partie de moi, j'ai pas de désir, j'ai jamais envie de rien, je n'ai jamais de petit copain. On ne nous dit pas ça, on nous l'explique pas ». Si le thème de l'école a uniquement pour fonction d'ouvrir le récit en posant le cadre d'une posture assumée, l'excision se retrouve à plusieurs reprises dans la première partie du discours. En l'évoquant Kalimatou semble se remémorer de manière répétée le moment-clé d'une compréhension. A travers l'excision, c'est le poids répressif des coutumes qui revient systématiquement dans le récit, qui ne se fait pas oublier. Il semble ainsi primer sur toute forme de relation familiale basée sur la communication, l'explication et la compréhension.

La même connotation surprenante et déstabilisante est revêtue plus tard par le mariage. En effet, l'enfance et l'excision ne semblent être que des préambules au thème du mariage coutumier. Une fois de plus, l'accent est mis sur l'incompréhension et la surprise :

« Donc j'étais destinée comme ça, je savais pas. On m'a pas contacté, on a contacté mes parents. Mes parents disent oui, j'étais pas au courant. On m'a fait venir à la maison, mais j'ai dit 'Pourquoi ? Je vais à l'école, j'ai pas fini...'. 'Mais une femme n'est pas faite pour l'école, tu es déjà une grande fille tu dois te

marier, c'est obligé'. Quand j'ai répondu à ma mère elle m'a donné un coup de gifle parce qu'elle était fâchée. »

A l'âge de dix-huit ans, avant d'avoir passé son baccalauréat, Kalimatou a été mariée par sa famille à un homme qu'elle ne connaissait pas. Ce mariage auquel elle était « destinée », fait irruption dans sa vie. Une partie importante du récit lui est consacrée afin de détailler les coutumes et notamment celles vécues comme les plus violentes :

« Donc, on prépare une petite chambre, on met des petits voiles, on attache sur le mur pour que le monsieur et la femme se couchent là-bas et il y a une vieille femme qui attend dehors. Donc il va coucher avec toi, s'il il n'arrive pas à te dévierger, il va coucher avec toi de force, les gens ils vont venir pour te tenir. »

Cette dernière tradition permet de compléter le sens que semble prendre ce premier topoï dans le cadre du récit. En effet, il est avant tout porteur de violence. Il est dénonciateur d'une réalité restrictive, caractérisée par l'absence de communication et de compréhension. Les valeurs culturelles et religieuses n'y sont pas, au sens propre, partagées. Elles sont suivies et respectées par tous mais en dehors de toute forme de partage. Selon Kalimatou, elles sont plutôt imposées, tout au long de l'existence. Sous leur poids non seulement les relations familiales se perdent, mais le sujet est effacé. Les marqueurs discursifs répétés d'étonnement et d'incompréhension rappellent une impossibilité à être sujet de par une impossibilité à choisir. L'évocation des coutumes et traditions sous un regard critique et négatif permet alors de se positionner en tant que sujet en opposition. Ce motif récurrent exprime un désaccord et donc un avis, même a posteriori. Abordé principalement à l'introduction du récit, il définit le cadre, la posture et la perspective qui y seront adoptés par la suite. Il permet également d'identifier les éléments centraux, constructeurs et annonciateurs du parcours de migration entamé plus tard.

### 3.5.1.2. La « galère » française

Ce deuxième motif récurrent est identifiable notamment dans la dernière partie du récit. Kalimatou est en France depuis environ trois ans au moment de l'entretien. Elle y arrive non



pas par choix, mais par obligation. Son projet initial était de fuir avec sa fille vers les Etats-Unis. Elle a dû y renoncer par peur des représailles de son mari et arrive en France seule. La réalité qu'elle y rencontre semble être décevante par rapport aux attentes quant à sa situation de femme victime de violences :

« Je me suis retrouvée en France, ici, en appelant des connaissances... et c'est là que la galère elle a commencé. J'ai pensé que j'allais trouver des moyens, j'ai tapé à des portes depuis que je suis arrivée, que des galères, des galères de précarité... »

Au regard de sa condition, plusieurs aspects concourent à rendre son parcours français décevant. Le premier consiste en l'accueil réservé par une partie de la communauté malienne. Selon elle, ses connaissances maliennes de France ne lui proposent aucune aide en raison de sa situation au Mali, avec son ex-mari, situation enviée et considérée comme très favorisée :

« Ça fait un an que je suis là-bas [*en hébergement d'urgence*], personne ne veut m'aider. J'ai des connaissances du bled, j'ai des amis qui me disent que je suis en train de me moquer d'eux parce que j'avais une vie meilleure, une femme qui a tout, qui a voyagé.[...] Les Maliens, qui me connaissaient avant tout le monde, savait comment je vivais au Mali ; tout le monde me rejette. »

Le deuxième concerne des représentations préalables du pays d'accueil, qui ne correspondent pas entièrement aux situations rencontrées. En effet, au travers de ses voyages en Occident, Kalimatou se forge une représentation du monde occidental en tant que protecteur des droits et des libertés des femmes. A partir de cette représentation, des attentes sont créées, ne correspondant parfois pas à la réalité sociétale, notamment en ce qui concerne la rapidité et l'efficacité des démarches de régularisation via la demande d'asile et d'insertion sociale :

« Depuis trois ans que je suis arrivée je n'ai pas arrêté d'y penser, de faire des démarches. J'ai fait tous les coins, gare de Lyon j'ai dormi par là, Gare du Nord. Les connaissances elles me jettent dehors, j'ai été violée ici deux ou trois fois. [...]Je vis dans un petit foyer urgence normalement. On a fait une demande

d'hébergement, d'allocations mais rejet, une demande d'un autre foyer : rejet. Toutes les demandes qui ont été faites pour moi : rejet, rejet, rejet, toujours la même chose. »

Troisièmement, le quotidien de Kalimatou est marqué par des problèmes de santé engendrés selon elle, en partie par les difficultés liées à l'immigration. Comme pour la régularisation de sa situation, elle se repose sur les services publics de santé et associatifs pour se soigner. Cependant, elle ne semble pas entrevoir une amélioration considérable. Enfin, pour Kalimatou, cette « galère » française s'associe à son passé malien. Dans son discours désarroi et culpabilité se mêlent et malgré son impossibilité de rester avec son ex-mari, elle semble se sentir coupable de l'avoir ainsi quitté et ne pas avoir respecté les traditions propres à sa famille. Elle est donc persuadée de faire l'objet d'une malédiction de ses proches restés au Mali, qui empêcherait ses démarches de réussir. Ce topoï revêt ainsi des formes complexes à travers le récit, entre des difficultés concrètes de santé ou d'hébergement et des croyances perturbatrices. Ces dernières contribuent à maintenir vif dans le présent, un passé qui semble toutefois insoutenable, mais qui devient tout de même source de contradictions intérieures et de culpabilité.

### 3.5.1.3. La posture de mère

L'intégralité du récit de Kalimatou est traversée par le motif récurrent de la relation mère-fille. Celui-ci se présente sous deux formes distinctes. En début de récit, il apparaît autour de l'enfance de Kalimatou. En évoquant les traditions dans lesquelles elle a grandi et notamment celle de l'excision et du mariage coutumier, elle souligne la relation déficiente avec sa famille et sa mère. Ce qui semble l'avoir le plus marquée est le manque de communication et d'explication vis-à-vis coutumes à respecter. En faisant le récit de ses onze ans de mariage, Kalimatou raconte une souffrance actuelle due à des décisions et des actes passés. Selon elle, ce vécu aurait pu être différent dans un contexte familial plus réceptif à la communication.

Comme pour ne pas reproduire ce modèle qu'elle rejette aujourd'hui, Kalimatou reste très focalisée sur ses propres filles, vivant au Mali avec leur père et sa nouvelle épouse. Elle les évoque à des nombreuses reprises, toujours dans un souci de protection face à des coutumes qu'elle réfute et qu'elle associe à une grande souffrance.

« J'en souffre à cause des enfants, les enfants ils n'ont rien fait du tout. Ils ne sont pas coupables. [...] Lui, il est pas contre l'excision, il peut pas empêcher sa mère d'exciser mes enfants ; ma famille c'est encore plus pire. »

Un des moments les plus marquant pour Kalimatou est celui où elle a fuit son mari en laissant derrière elle sa fille cadette. Dans son récit, elle exprime la volonté de les protéger et donc de pouvoir retourner au Mali, tout en évoquant la peur des représailles et l'impossibilité de retourner à sa vie précédente. Une fois de plus, son récit révèle un paradoxe. La migration semble être la seule voie d'être la femme et la mère qu'elle souhaiterait être, mais elle est également ce qui l'empêche de garder le contact et le pouvoir décisionnel sur ses enfants. En effet, obtenir l'asile en France signifierait pour Kalimatou la rupture définitive avec ces derniers par le retour impossible au Mali<sup>129</sup>. La posture de mère est donc interrogée dans son récit, entre emprise coutumière et choix migratoires.

### *Les évènements biographiques*

Les neuf évènements biographiques qui organisent les motifs récurrents du récit mettent en exergue leurs axes principaux sous la forme de moments situés dans le temps et l'espace. Le premier concerne ainsi le début des cours à l'école coranique.

#### 3.5.1.4. L'école coranique.

Ce premier évènement introduit le récit et a une fonction explicative. Pour évoquer les raisons de sa venue en France, Kalimatou raconte avoir fréquenté l'école coranique. Etant enfant, elle a ainsi eu un premier contact avec la religion et les coutumes culturelles. L'intérêt porté alors aux études lui a permis d'être la seule dans sa fratrie à poursuivre à l'école publique et notamment, améliorer sa maîtrise du français.

---

<sup>129</sup> Dans le cadre des procédures d'asile, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire ont interdiction de retourner dans leur pays d'origine.

#### 3.5.1.5. L'excision.

Restant toujours dans le périmètre de son enfance, Kalimatou évoque cet évènement visiblement traumatisant. L'accent est mis sur l'incompréhension du geste, de la décision des parents, sur la violence physique et sur les conséquences psychologiques et sociales. Situé dans le passé, cet évènement bien délimité dans le temps, est caractérisé par une grande plasticité biographique. Son influence et ses conséquences se manifestent tout au long du récit et ressurgissent à plusieurs reprises dans le parcours de vie.

#### 3.5.1.6. Le mariage forcé.

La tradition du mariage avec un homme plus âgé, inconnu de Kalimatou s'inscrit dans la suite logique des évènements où le poids culturel et religieux est mis en exergue. C'est un moment raconté avec beaucoup de détails circonstanciés qui placent l'auditeur dans le contexte exact de cette journée décisive dans le parcours migratoire. La stupeur et le refus de Kalimatou se distinguent face à ce qui semble être une organisation familiale implacable et impossible à éviter.

#### 3.5.1.7. Mère - fille.

Contrairement au trois précédents évènements, celui-ci ne représente pas un moment précis dans le temps. Il semble correspondre à une triste réalité qui caractérise l'ensemble du parcours, celle d'un manque de communication entre Kalimatou et sa mère.

« Je pleure, je pleure, je ne peux pas dire ça à ma mère. Il n'y a pas ça entre elle et moi, on n'a jamais discuté sur la sexualité. Elle ne m'a jamais dit comment ça se fait, comment on doit faire. Je ne savais pas comment faire ni où aller. »

Cette dernière est présentée comme une figure autoritaire et peu inclinée à l'écoute, à la compréhension et à l'explication. Cet évènement clôt la première série liée au milieu familial, religieux et culturel de l'enfance.

#### 3.5.1.8. Les voyages.

Dans le cadre d'un mariage marqué par la contrainte et la violence, le premier élément évoqué est lié aux voyages à l'étranger et notamment aux Etats-Unis. Ce moment semble avoir été décisif pour le parcours migratoire de Kalimatou. Grâce au statut de son mari elle peut également obtenir un visa de six mois pour les Etats-Unis et découvrir ainsi pour la première fois un pays étranger. Elle y a également accouché de sa fille, née citoyenne américaine.

#### 3.5.1.9. La fuite.

De la même manière que le mariage, cet événement est très circonstancié. Caractérisé par une grande émotion, il décrit le moment où Kalimatou quitte son mari, s'enfuit, en laissant derrière elle ses enfants. Les détails permettent de percevoir l'aspect hautement traumatisant et culpabilisant qui lui est associé. Les conséquences de cette décision s'étendront sur l'intégralité de son parcours et de son récit par la suite. Elles se traduiront à la fois par des actes et par des craintes et de la culpabilité.

#### 3.5.1.10. Le choix de la France.

Après avoir quitté son mari au Mali, Kalimatou n'a pas choisi la France comme pays d'émigration en premier. Ce moment charnière est crucial pour son parcours car il décrit une décision qui va orienter l'intégralité des démarches. La porte vers les Etats-Unis se ferme en raison des influences trop importantes de son ex-mari dans ce pays et celle vers la France s'ouvre.

#### 3.5.1.11. Menace d'excision.

Cet événement biographique interrompt la chronologie précédemment installée. Il révèle également l'importance de la manière d'avoir quitté son ex-mari. En effet, abandonner ses filles pour venir en France constitue un moment décisionnel dont les conséquences perdurent indépendamment de la suite du parcours migratoire. Ainsi, Kalimatou craint que son ex-mari et sa nouvelle épouse pourraient décider de faire exciser ses enfants. Cette crainte ne fait que renforcer un sentiment de culpabilité déjà présent.

### 3.5.1.12. Les viols.

Le récit se termine par l'évocation du présent, de la difficulté du statut de « sans-papiers » sur le territoire français. Aspect précaire de son existence actuelle, il apparaît principalement sous la forme de l'impossible accès au logement, mais non seulement. L'élément central de ce dernier évènement est la mention, brève mais marquante, des viols qu'elle aurait subis à Paris, alors qu'elle dormait dans la rue.

#### *La gestion des évènements biographiques*

Les neuf évènements biographiques organisent le récit en retraçant le parcours selon une logique subjective, inscrite dans l'ici et maintenant de la narration. Pour Kalimatou, ils renvoient directement aux trois grands thèmes ou topoï : *Les coutumes maliennes et les relations familiales traditionnelles*, *La « galère » française*, *La posture de mère*. La succession des évènements est presque chronologique, mais se déstructure dans la dernière partie du récit, celle qui concerne sa vie actuelle en France :

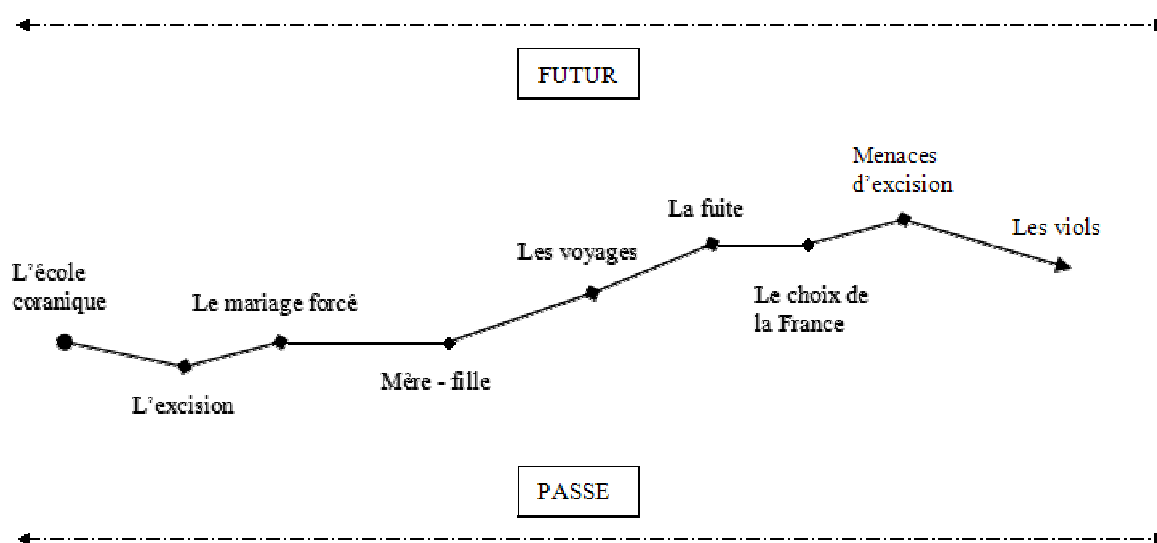


Figure 9. Les temporalités du parcours (Kalimatou)

Trois séries d'évènements sont donc identifiables. Les trois premiers rappellent le contexte de l'enfance et la jeunesse de Kalimatou sous l'angle du poids religieux, culturel et traditionnel. Ils expliquent un contexte de vie et posent les prémisses du parcours tel qu'il s'est déroulé. Sans renvoyer à des âges précis, ils retracent une partie de l'enfance, les études religieuses à l'école coranique et montrent ainsi que la famille de Kalimatou est une famille où le respect

de la religion et des traditions semble très important. Ceci se traduit à l'âge adulte par le mariage organisé par ses parents sans connaissance, ni accord de sa part. Ce moment est décisif, car il déclenchera son parcours migratoire dans la fuite et la crainte de son ex-mari.

Mais autour de ces trois premiers événements émerge une problématique distincte qui se manifeste tout au long du récit, celle des relations mère- fille. En effet, Kalimatou évoque à plusieurs reprises l'incompréhension vis-à-vis de ces traditions et le manque de communication et d'explications avec sa mère à ce sujet. La posture de mère est ainsi interrogée dans la perspective non seulement de la relation, mais aussi de ce qu'elle engendre. En effet, c'est en évoquant l'incompréhension installée entre sa mère et elle que Kalimatou poursuit son discours vers la période du mariage et ensuite du divorce. Ce mariage forcé, une autre coutume suivie par ses parents, apparaît alors presque comme la conséquence d'un contexte familial profondément ancré dans les traditions. Cet enchaînement direct met en scène un individu dépourvu de pouvoir d'agir, une femme assignée au rôle de fille et d'épouse. A partir du moment où l'émigration précipitée vers la France est évoquée, le récit se déstructure, de la même manière que l'individu se transforme. Les deux derniers événements marquent ainsi deux postures distinctes, celle de mère et celle de femme. La migration semble avoir brisé Kalimatou en tant que mère, devant abandonner ses enfants, et en tant que femme, obligée à vivre dans la précarité et à subir des viols.

### 3.5.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.

Le sujet en transformation constitue le fil conducteur des récits de Kalimatou. Le premier, qui reprend le parcours migratoire, met en exergue à travers l'enchaînement des topoï et des événements biographiques le passage d'une place assignée de fille et épouse à une place de mère et de femme, brisées. Plus qu'un passage il semble y avoir une rupture qui coïncide avec le moment du départ vers l'Europe. En effet, la dernière partie du récit migratoire est consacrée à la posture de mère et de femme sans retour aux références identitaires qui dominaient la première partie. Le deuxième entretien, se poursuit de la même manière. En effet, malgré l'intervalle temporel entre les deux entretiens, le mode d'appropriation de l'expérience semble rester similaire.

### *Le sujet et ses points forts*

Un des premiers éléments évoqués par Kalimatou est la référence à ses enfants. C'est autour d'eux que semble se cristalliser son existence, ses points forts, mais également ses faiblesses et ses craintes.

« Quand je pense à mes filles, ça me donne du courage [...] les idées noires, j'essaie de les faire partir, la vie ne s'arrête pas là. Je pensais que j'étais détruite. Si je pense à mes petites filles, elles sont innocentes, elles n'ont rien fait, elles auront besoin de moi un jour ou l'autre donc je dois vivre pour elles. »

Le regard bascule entre le passé et l'avenir, tourné toujours vers les enfants. Le sujet du récit se définit dans la maternité. Kalimatou ne met en avant aucun point positif lié à elle-même, mais se concentre sur son rôle de mère. La migration est pour elle un combat, mais un combat mené avant tout pour autrui, pour ses filles.

Un seul autre aspect est évoqué comme étant un point positif, lié davantage à soi-même. Il s'agit de la socialisation parmi des individus et des associations. Cet élément revient à plusieurs reprises dans le discours, toujours avec une fonction dynamisante.

### *La perspective actuelle*

Le présent de Kalimatou apparaît connoté principalement négativement. Elle évoque ainsi ses difficultés dans les démarches de régularisation et sa déception : « Je fais mes démarches. J'ai eu un rejet qui m'a fait mal, mais on a fait le recours. Là je suis dans l'attente de la convocation des jurés ». Sa situation irrégulière a des conséquences multiples et engendre une précarité matérielle et humaine. Kalimatou rappelle son souhait de se former et de travailler, impossible dans son contexte actuel. Ce cadre de vie est indirectement décrit comme anormal et elle-même apparaît dans la narration sous le même angle : « Dans ma tête je ne suis pas une femme normale parce que je ne peux pas faire comme les autres femmes ». La normalité de sa vie et de sa personne semble dépendre de la régularisation. La notion de normalité occupe une place centrale dans le récit que Kalimatou fait de sa situation actuelle. Autour de cette notion s'articulent la précarité multiforme engendrée par le statut irrégulier et le contact favorable avec les associations et divers soutiens. L'aspect social de



son existence précaire continue donc à être évoqué en tant qu'aide pour mieux gérer ce qui est vécu comme une anormalité.

### *La perspective future*

Kalimatou tente de se projeter d'une manière confiante dans l'avenir, mais ne semble pas y arriver de manière durable. En effet, toute cette dernière partie de son récit est un aller-retour entre des perspectives futures positives et des pensées négatives. Elle exprime le souhait de sortir à l'avenir de la précarité imposée par le statut irrégulier, de se former et de travailler. Dans le même temps, les autres dimensions temporelles reviennent dans un discours déstructuré au centre duquel résident la même notion d'anormalité qu'elle semble penser la caractériser. Par ce biais, le passé de Kalimatou revient au premier plan avec l'évocation de l'excision qu'elle a subie et de son souhait de pouvoir la faire un jour chirurgicalement réparer. Cet acte, empreinte d'une culture trop durement subie dans le cadre familial, semble être le premier qui a contribué à lui enlever une normalité perçue. Pour elle, être normale et être femme signifierait donc revenir dessus et presque l'effacer.

(Re)devenir normale signifie également être un sujet actif et capable d'intervenir et de décider pour soi et pour les autres.

« Je veux avoir la liberté de moi-même, me protéger, protéger mes enfants. Je ne veux pas qu'elles vivent la même chose que moi, je veux qu'elles aient la chance de voyager, rencontrer des gens. Je veux pouvoir un jour récupérer mes enfants, qu'elles me voient vivante, je ne veux pas arrêter là. »

Ce qui apparaît comme un combat pour la normalité, Kalimatou le mène pour elle-même mais aussi pour ses filles. Son appui principal semble venir des associations, qu'elle évoque à des nombreuses reprises. Le fait d'être entourée, écoutée et comprise constitue un des rares aspects positifs liés à sa situation. Kalimatou a également trouvé un travail dans une association d'aide aux personnes en situation difficile. A la fin de son récit, elle s'y attarde longuement et cette activité ainsi que son cadre social semblent occuper une place centrale dans sa vie.

### 3.5.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'avenir d'un sujet culturel.

Le récit de Kalimatou replace le parcours de migration dans un contexte de vie qui apparaît avant tout comme un contexte culturel. L'expérience familiale et socioculturelle de l'enfance est reconfigurée et amenée vers un sens nouveau à la lumière du vécu adulte et du parcours migratoire. La femme d'aujourd'hui, séparée, mère, en situation irrégulière en Europe, revoit son passé comme celui d'une enfant qui a grandi sous le poids des traditions. La pression religieuse et culturelle s'articule à un milieu familial vraisemblablement opaque et fermé à toute forme de négociation de cet ensemble traditionnel. La migration se dessine alors comme une rupture inéluctable avec un cadre de vie qui s'étend de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Mariée de force, sa vie d'adulte apparaît comme étant sous l'emprise du culturel et du traditionnel de son enfance. Les injonctions culturelles constituent donc le fil conducteur des deux récits.

Par ce biais, le parcours migratoire est investi par un sens nouveau, celui d'une déconstruction culturelle, d'une rupture avec un contexte familial et traditionnel coercitif mais également celui d'un cheminement vers un nouveau sujet culturel. La notion de sujet est associée ici à la transformation de soi, au passage d'un état d'assujettissement culturel à un affranchissement. Deux sujets culturels s'y rencontrent et la transition de l'un vers l'autre ne se fait pas sans souffrances, renoncements et négociations. Kalimatou renonce à ses enfants, à sa famille et à tous ses repères sociaux. Elle choisit d'être un autre sujet, qui a la possibilité de choisir les valeurs qui la caractérisent. L'intégralité de ses récits est consacrée de manière directe ou indirecte à l'expression de ses valeurs en opposition au cadre de vie qui lui a été précédemment imposé. Actuellement sur le territoire français, son regard reste en permanence tourné vers le Mali, vers ce passé mais aussi vers le présent de ses filles restées là-bas. Entre les deux contextes l'aller-retour est permanent, entraînant un mouvement de reconstruction de soi par la réorganisation de l'expérience. Brisée par le poids culturel et religieux de son passé et par ses conséquences, Kalimatou se reconstruit par la rupture et par la re-signification d'évènements centraux ou de valeurs imposées.

Un axe relie la vie d'avant et la vie actuelle de Kalimatou et les deux postures culturelles qu'elles sous-tendent. Il s'agit du rapport au Mali et à la communauté malienne de France. En effet, Kalimatou se dit rejetée par cette dernière en raison de la bonne situation matérielle et sociale qu'elle a abandonnée au Mali au nom de valeurs qui ne semblent pas trouver écho parmi les Maliens de France qu'elle évoque. Vis-à-vis de cette communauté, le récit est accusateur, mais aussi mélangé à de la culpabilité d'avoir trahi les percepts culturels

et religieux qui ont fondé son enfance et une partie de sa vie d'adulte. Dans un mouvement de recherche de cohérence, les dernières parties des récits sont consacrées à une nouvelle socialisation, qui achève la rupture avec le cadre socioculturel précédent. En France, Kalimatou est très impliquée dans le milieu associatif pour ses démarches de régularisation, mais également pour s'insérer professionnellement et socialement.

« Il y a une association [...] comme j'avais le problème de viol etc. Il y a [...], on fait de la confection de cartons, de pliage, de façonnage. C'est manuel quand même. J'avais laissé ma demande là-bas, et on m'a donné trois fois dans la semaine pour vingt heures par semaine, ils nous donnent une rétribution mais pas de fiche de paie. »

Se sentant incomprise par ses connaissances maliennes, elle cherche à se créer des nouveaux réseaux, notamment dans le foyer qui l'héberge.

Pour Kalimatou, la transformation de soi est également traversée par le culturel et le social. Son récit révèle un processus réparateur où la *normalisation* est conditionnée par le sentiment d'appartenance à une communauté et à un contexte socioculturel. La non appartenance au milieu malien qu'elle décrit apparaît à travers le sens qu'elle pose désormais sur ses expériences culturelles et religieuses passées. Ce même sens impose de trouver une cohérence réparatrice qui impliquerait une nouvelle appartenance et insertion socioculturelle.

### 3.6. Fatima (Maroc, 41 ans)

Au moment de la rencontre, Fatima était en attente de régularisation. D'origine marocaine, elle demandait un titre de séjour « Vie privée et familiale<sup>130</sup> » lui ouvrant le droit de travailler et de se former. Elle s'est montrée très intéressée par la participation à la recherche, tout en restant méfiante vis-à-vis du dispositif. Comme d'autres femmes rencontrées, dévoiler son parcours alors même que sa situation administrative n'est pas encore définitivement régularisée, lui semblait compliqué. En nous rendant toutes les semaines aux permanences de l'association, nous avons progressivement fait connaissance avec Fatima et une relation de confiance s'est installée. Son activité associative consiste à accompagner les

---

<sup>130</sup> Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, version consolidée au 24 janvier 2014, chapitre III, section 2. Consulté sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

migrants en situation irrégulière à s'orienter dans le cadre des démarches. Elle apporte du conseil, de l'aide et du soutien. Selon les compétences nécessaires pour l'accompagnement elle sollicite et oriente vers d'autres membres bénévoles. Fatima fait partie de l'équipe depuis 2010. Durant les permanences, nous l'avons accompagnée et suivie dans son travail. Nous avons assisté aux entretiens qu'elle menait avec les migrants ainsi qu'aux discussions qu'elle avait avec ses collègues. Elle semble être un élément stable de l'équipe bénévole. Comme elle nous le dira plus tard, sa présence y est régulière, ce qui l'amène à connaître tous les intervenants, leurs fonctions et à être familiarisée avec une large palette de problématiques. Elle nous explique le fonctionnement de l'association, les services proposés et nous raconte des anecdotes. Prendre un moment pour le premier entretien, s'est avéré difficile. Les permanences de Fatima sont chargées et le rendez-vous sera une première fois reporté. Elle nous a expliqué qu'elle n'avait pas le temps et qu'il était compliqué de trouver une salle libre au sein de l'association pour pouvoir discuter. Dans ce cadre, les freins à la recherche étaient multiples, entre les difficultés d'ordre individuel et celles d'ordre matériel.

### 3.6.1. Compte rendu du 1<sup>er</sup> entretien

Lors du premier entretien, Fatima ne souhaite pas qu'il soit enregistré. La seule trace que nous aurons de son parcours sera donc manuscrite sous forme de prise de notes. Les raisons données sont liées principalement à la pudeur et à la difficulté de révéler un parcours difficile avec des périodes qui semblent l'avoir particulièrement marquée notamment dans son rôle de mère.

« Elle raconte être arrivée en France en 1986 pour le mariage avec un Français d'origine marocaine. Elle est mère de trois enfants. Fatima commence son histoire en nous disant qu'elle a 'rencontré beaucoup de problèmes' dans sa vie, mais que malgré cela, elle avance. Pendant quatorze ans, elle a été séparée de ses enfants. Suite au divorce de son mari, elle se retrouve 'sans-papiers' en France et est convoquée par le consul français à Fès pour être régularisée là-bas. Une fois arrivée au Maroc, non seulement sa situation n'est pas régularisée, mais elle se voit refuser le visa pour retourner en France. La période de quatorze ans de séparation avec ses fils commence et dure jusqu'en 2010. Durant ce moment, les enfants de Fatima restent en France avec leur père, un intérimaire qui selon elle avait une addiction aux jeux et à l'alcool. Le regroupement familial leur est donc refusé en raison de la situation

financière instable de celui-ci. Dans le même temps, elle ne peut obtenir aucun autre type de visa que celui lié au regroupement familial. Par conséquent, tout visa lui est refusé et elle est dans l'impossibilité de quitter le Maroc. Pour faire face à cette situation, à Fès, elle s'est rapprochée d'une association d'aide aux femmes qui selon elle l'a beaucoup aidée. Ayant fait des études supérieures, elle a pu obtenir un poste auprès d'enfants en école maternelle privée.

Son ex-mari souhaite à un moment donné lui céder la garde exclusive de ses trois enfants, au Maroc, car il ne pouvait ou ne voulait plus s'en occuper. Fatima dit avoir refusé en pensant 'à leur avenir', en sachant qu'elle n'aurait pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Par conséquent ils ont été placés en familles d'accueil en France, durant huit ans. Elle a suivi leurs situations à distance et dit être toujours restée en contact avec eux et avec les assistantes sociales qui les suivaient. Tous les ans, elle dépose un nouveau dossier de demande de visa pour pouvoir rentrer en France, sans succès. En 2010 le consul de France à Fès change et elle est rapidement convoquée. Suite à ce qui a été reconnu comme étant une situation administrative anormale, elle obtient un visa de deux ans à sorties multiples. A présent en France, Fatima doit déposer tous les trois mois un dossier de demande de titre de séjour pour obtenir au moins un récépissé, faute de quoi elle serait obligée de sortir du territoire et de revenir. Au moment du premier entretien, ses deux derniers enfants ont été obligés de quitter les familles d'accueil à l'âge de dix-huit ans et vivent désormais avec leur père en région parisienne. L'aîné vit en foyer pour jeunes travailleurs et il garde un contact régulier avec sa mère. Fatima évoque avec tristesse que son ex-mari a tenté de retourner ses enfants contre elle, mais 'ils ont su faire la part des choses'. Elle semble en souffrir beaucoup et cette simple mention la fait pleurer. Elle est aujourd'hui très engagée dans l'association en affirmant que cela lui fait 'relativiser' ses propres problèmes. »

### *Motifs centraux et évènements marquants*

Le parcours migratoire de Fatima est un parcours atypique. Caractérisé par des incohérences administratives et juridiques, il apparaît avant tout comme un parcours de mère. Son rôle de mère et la relation avec ses enfants constituent le fil conducteur à la fois du parcours et du récit qu'elle en fait. Cela est une préoccupation constante pour Fatima ainsi que le moteur principal de la plupart des décisions et initiatives qu'elle a prises. Trois grands thèmes organisent son récit. Ils se retrouvent de manière récurrente sous la forme de motifs ou évènements marquants :

#### 3.6.1.1. Le divorce.

L'histoire de Fatima se rapproche en grande mesure de nombre d'histoires de femmes « sans-papiers ». C'est le divorce de son ex-mari qui déclenche pour elle un basculement dans le parcours migratoire. Son récit met en exergue deux facettes récurrentes de la migration précaire féminine, la légalité et les pleins droits et le statut irrégulier, toutes les deux articulées autour d'une dépendance vis-à-vis du mari. Le mariage à un ressortissant français lui avait garanti jusqu'à lors le renouvellement de son titre de séjour. Le moment du divorce constitue donc un tournant dans ce parcours avec le basculement dans une étape caractérisée par une précarité morale sociale et matérielle. Dans son discours, il est également associé à une problématique transversale, celle des enfants. En effet, Fatima se positionne avant tout en tant que mère et la séparation du père de ses enfants semble l'avoir confrontée à ses propres limites dans ce rôle. Pour des raisons matérielles, elle n'a donc pas pu assurer la garde de ses fils, placés alors en familles d'accueil.

#### 3.6.1.2. Les irrégularités de la régularisation.

Fatima raconte un parcours de « sans-papiers » marqué par ce qui apparaît comme une défaillance procédurale. Ce motif revient à plusieurs reprises dans le récit en dévoilant divers niveaux de complexité, entre l'impossible retour du Maroc en France et le statut précaire vécu actuellement. Egalement traversé par la problématique de la parentalité, il comporte des implications concrètes liées à sa relation avec ses enfants. Fatima craint que, sur ce fond d'éloignement, son ex-mari ait essayé de briser davantage cette relation. Ce motif rappelle la plasticité narrative des expériences significatives, investies de sens et d'émotions. La séparation des enfants, évènement bien défini dans le temps, étend alors son influence sur l'intégralité du discours. Malgré qu'ils aient fait « la part des choses », cet évènement marquant se manifeste à travers des craintes passées revenant systématiquement au premier plan.

#### 3.6.1.3. L'engagement associatif.

L'engagement associatif correspond moins à un évènement biographique, qu'à un motif récurrent qui revient à deux principales reprises dans la vie de Fatima. A travers son discours, il apparaît toujours comme représentant un pilier, une source de bien-être et de soutien et prend même la forme d'une forte valeur personnelle. C'est le seul motif récurrent

positif dans le récit. Il a une fonction réparatrice conscientisée et volontairement mobilisée. La première expérience associative, au Maroc, s'est révélée très positive et semble avoir aidé Fatima à vivre avec la séparation de ses enfants et l'impossibilité de retourner en France. De même, être bénévole en attendant une régularisation, lui permet de se décentrer de son propre vécu pour se focaliser sur celui des autres, ainsi que d'exercer un certain nombre de savoir-faire. Le sentiment d'utilité sociale et d'humilité personnelle qu'elle semble en retirer est investi d'une grande fonction réparatrice et reconstructrice.

Ces trois éléments du récit s'apparentent à la fois à des motifs récurrents et à des événements biographiques. En l'absence du récit transcrit, leur définition plus affinée est impossible si l'on veut éviter le risque de biaiser le discours et l'histoire qu'ils communiquent. Il est difficile de cerner la place et la fonction exacte de chacun de ces trois aspects dans le processus narratif. Cependant, leur rôle dans le parcours de vie est plus clairement identifiable. Il s'agit d'éléments forts de ce parcours qui ont eu une implication décisive et transformatrice. Le divorce a réorienté le chemin de Fatima et a débouché sur une nouvelle histoire, celle de « sans-papiers ». Porteur de précarité et d'instabilité, cet événement a contribué à réorganiser son parcours de mère d'une manière contraire à ses souhaits. Plus qu'un divorce, celui de Fatima est le divorce d'une femme en migration dont la situation administrative et juridique est fragile et a rapidement basculé. Les deux motifs sont donc imbriqués et leur interdépendance est marquée dans le récit, où ils reviennent de manière alternée. En tant que fil conducteur, c'est l'histoire de Fatima en tant que mère qui met exergue les enjeux de cette précarité migrante. Il s'agit d'un frein à exercer le rôle de mère et d'un report indéfini et incertain de toute réparation de cette cassure. Enfin, l'engagement associatif apparaît davantage comme un motif dominant qu'un événement biographique. Il prend la forme d'une valeur omniprésente dans ce parcours précaire, d'un repère, un des seuls éléments stables dans une situation caractérisée par incertitude et la dépendance de démarches administratives toujours temporaires.

### 3.6.2. Deuxième entretien. L'expérience d'une (trans)formation de soi.

Fatima accepte d'enregistrer le deuxième entretien de recherche. Elle revient alors sur son parcours dans la perspective de ce qui constitue selon elle ses points positifs, ses appuis, ainsi que sa vision de son présent et son avenir. Ce qui caractérise pour Fatima ce retour

réflexif sur le parcours migratoire semble être la difficulté à s'en détacher. En effet, son récit est très ancré dans le quotidien, notamment de ses enfants, mais également dans le temps forts du passé, dont particulièrement les quatorze ans passés au Maroc.

### *Le sujet et ses points forts*

Le récit débute en évoquant cette période. La séparation de ses enfants est désignée comme étant une des périodes les plus difficiles de sa vie et de son parcours. Source d'angoisse et de tristesse, cet éloignement semble avoir été également constructeur d'une résistance intérieure.

« Par rapport à tout ce que j'ai traversé, les barrières que j'ai eues, les problèmes et tout ça je n'ai jamais renoncé dans ma vie et par rapport à tout ce que j'ai vécu au bled, les quatorze ans, c'était une galère pour moi, ce n'était pas facile d'être séparée de mes enfants, de ne plus avoir de famille, rien du tout. Donc, c'est pas facile et j'ai... un certain temps, ce n'était pas facile pour moi donc j'allais céder mais c'était un déclic pour moi. Je me suis dis que si je baisse les bras, parce que je n'ai jamais pensé à moi-même, moi, je n'ai jamais pensé à moi-même. Donc sur le coup j'ai pensé à mes enfants et je me suis dis qu'un jour la situation va se débloquer, ça ne va pas rester comme ça. Et sur le coup mes enfants ont besoin de moi, il faut que je sois là pour eux donc il faut qu'ils trouvent une femme forte quoi. »

Ce moment difficile est réinvesti dans la perspective actuelle, en ayant comme focale les éléments moteurs qui entretiennent la dynamique identitaire migrante. Pour Fatima, cette revalorisation s'inscrit dans un mécanisme plus développé qui consiste à concevoir les épreuves comme des défis. Les transitions et les ruptures vécues apparaissent alors comme « un test » de sa propre résistance. Au cœur de cette conception réside ce qu'elle appelle à plusieurs reprises « le déclic », qui semble lui avoir permis de prendre conscience de la nécessité d'affronter les situations plutôt que de céder. Son parcours est décrit comme un combat, contre ces épreuves, mais surtout contre sa propre faiblesse.



Dans ce combat réside cependant une principale source de motivation ainsi qu'un principal appui. La démarche migratoire qui sous-tend le parcours se structure alors autour de la jonction entre des moyens et des objectifs. La catégorie des objectifs et des motivations a attiré au rôle de mère. En effet, dans son récit, Fatima met systématiquement en avant la situation passée, actuelle et future de ses fils. Sa vie de migrante a commencé par le mariage avec le père de ses enfants et semble s'inscrire dans cette histoire de couple et de famille. Elle apparaît comme un ensemble d'épreuves, de défis, que le récit rappelle toujours à une socialisation :

« On n'est pas orienté dans la vie, on peut faire chacun. Il y a ceux même qui peuvent avoir pire que moi, il peut y avoir pire que moi. Donc j'ai essayé de comparer les choses et de ne pas baisser les bras. »

Fatima ne conçoit pas son histoire de manière isolée, mais toujours inscrite dans une histoire familiale ou collective. Son récit a une forte dimension sociale et même socioprofessionnelle. Les épreuves qui y sont évoquées sont ainsi plus facilement dépassées et combattues dans le cadre d'une socialisation :

« Et je te jure, ce qui m'a aidée c'était une association de femmes et tous ceux qui étaient dans l'association parce que j'ai été aidée psychologiquement, donc je ne leur remercierai jamais assez. A l'association, les collègues qui étaient avec moi ils m'ont encouragée, ils m'ont remonté le moral. »

L'engagement associatif revient dans ce deuxième récit en tant que moyen et soutien pour atteindre l'objectif de la régularisation. Au Maroc ou en France, Fatima se rapproche d'associations d'aide aux femmes et aux migrants pour y trouver, au-delà d'une aide concrète, une aide psychologique et morale.

La notion d'utilité sociale et de focalisation sur autrui, en l'occurrence sur ses enfants, est une fois de plus centrale au récit. Elle a une fonction de levier et apparaît donc comme un des principaux atouts du parcours migratoire. Un autre de ces atouts, désigné cette fois-ci comme tel de manière directe, est celui lié aux études et aux diplômes : « Quand je suis partie

au bled, c'est comme si je recommençais tout. Je ne connaissais personne, il n'y a que mon diplôme qui m'a aidée pour faire une formation ». Dans le récit cet atout apparaît en complément de l'engagement associatif. Une sphère d'insertion sociale et professionnelle se dessine alors au centre de cette partie du récit, consacrée aux points forts. Elle sous-tend une notion d'indépendance et d'autonomie en tant que femme et mère. Elle intervient de manière récurrente et semble influencer de manière positive sur la perspective que Fatima adopte vis-à-vis de son parcours.

### *La perspective actuelle*

Quant il s'agit de parler de sa situation actuelle, Fatima revient rapidement sur les aspects concrets de la migration précaire et, en l'occurrence sur les irrégularités administratives auxquelles elle est confrontée. Elle explique à nouveau que depuis l'année 2010, elle se voit systématiquement renouveler le récépissé sans jamais obtenir de titre de séjour. Cette situation incertaine et instable la maintient dans un entre-deux. Sa vie en France est *de facto* temporaire et dépendante de chaque renouvellement. Dans cette attente, c'est l'instabilité professionnelle qui semble la marquer le plus.

« Donc tous les trois mois j'ai un récépissé, jusqu'à maintenant. Oui, donc j'attends peut-être les élections avec le changement maintenant. J'ai encore de l'espoir de ce côté. Parce que ma vie je ne vais pas dire qu'elle est tellement chamboulée, mais par rapport au travail j'aimerais bien avoir une stabilité. Parce que moi maintenant pour être indépendante je ferai n'importe quoi. »

Dans le récit, cette précarité est associée à une forme de dépendance ou plutôt d'impossible indépendance. Aujourd'hui divorcée, Fatima assure pourtant seule ses propres dépenses. Cependant, elle se retrouve dans un nouveau type de dépendance, une dépendance migrante, vis-à-vis des pouvoirs publics décisionnaires. En jeu, au-delà de l'aspect matériel, il y a la liberté de choisir son pays et la vie que l'on souhaite y mener. Pour Fatima cette dépendance fait partie des épreuves de la migration qui s'inscrivent socialement et qui impactent les autres, dont principalement ses enfants.

Le regard qu'elle porte sur son présent est marqué par la précarité de la situation irrégulière, mais également par l'importance d'une insertion sociale et professionnelle. Cet élément revient au premier plan pour se réitérer en tant que valeur centrale et porteuse d'une dynamique de survie. En effet, Fatima s'appuie dessus afin de se décentrer de sa propre problématique, en insistant davantage sur l'impact que cela peut avoir sur ses enfants.

« Mon fils me disait : 'Mais qu'est-ce que je vais faire maintenant s'ils ne vont pas te renouveler le récépissé et s'ils vont te reconduire au bled ?'. Toujours il vit avec cette angoisse-là. Il me dit : 'Maman, je refuse que t'y retournes'. Je te jure, ça me fait mal au cœur, moi je ne peux pas... Même les enfants qui sont avec leur père, c'est pareil... Et ça me fait mal parce que si j'avais un appart' comme il faut, un travail, bah ils pourraient venir vivre avec moi au lieu de rester là-bas. Parce que lui quand il est parti là-bas, il ne pensait qu'à lui. Mais eux, ils ont un diplôme, ils ont plus de possibilité d'avoir un travail ici. »

### *La perspective future*

Très focalisée sur les aspects professionnels, censés lui apporter une stabilité, Fatima exprime de l'espoir et des souhaits, mais a des difficultés à se projeter dans l'avenir.

« Pour l'avenir, bah j'aimerais bien que déjà la situation des papiers soit réglée. Parce que j'ai plein de projets dans ma tête. D'abord de m'installer, faire des stages parce que j'aimerais bien faire un stage de nourrice agréée, garder des enfants.[...] Et essayer de récupérer... je ne vais pas dire que je vais rattraper le temps perdu avec mes enfants, mais essayer d'être là pour eux, pour les aider à emménager, les aider dans le domaine du travail, comme ça je serai tranquille. »

Une fois ses souhaits pour le futur exprimés, elle revient sur la situation actuelle de ses fils, sur les problèmes professionnels et d'insertion sociale qu'ils rencontrent. Selon elle, son ex-mari aurait une contribution importante à ces freins à l'insertion de par son déménagement dans un « petit patelin ». Tout au long du récit, cet homme est décrit comme un obstacle au bonheur et à la réussite des enfants et de Fatima elle-même. L'officialisation du divorce est

même vue comme le moment de l'histoire à partir du quel « les portes se sont ouvertes ». La problématique de l'indépendance revient ainsi au premier plan, comme un élément central que Fatima voudrait dans sa vie future. Centrée autour de la régularisation, cette notion implique principalement la capacité d'assurer son rôle de mère dans les meilleures conditions.

### 3.6.3. De la biographisation de l'expérience migratoire vers l'advenir d'un sujet culturel.

En retraçant son histoire, Fatima raconte un parcours vers l'indépendance ou plutôt vers la réduction progressive de toute forme de dépendance. La séparation de son mari et la valorisation de ses diplômes dans le domaine de la petite enfance sont deux des éléments qui illustrent la mobilisation progressive. Cette quête d'indépendance est marquée par une série d'épreuves que Fatima tente de dépasser en se recentrant sur ce qui constitue ses principales valeurs, le rôle de mère et l'utilité sociale qu'elle recherche à travers ses engagements associatifs. Dans ce parcours d'émancipation, Fatima crée son propre univers culturel. Son récit dévoile une forte croyance religieuse, mais aucune attache culturelle hormis celle envers ses propres valeurs. En effet, c'est un récit structuré autour de quatre principales valeurs centrales : a) être mère ; b) être indépendante ; c) être utile aux autres et d) être croyante.

La première et la plus importante relève du rôle de mère. Le fil conducteur du parcours de Fatima sont ses enfants et leur bien-être. C'est ce qui oriente ses démarches et ce qui lui permet de traverser les moments difficiles. Restée au Maroc sans eux pendant quatorze ans, elle semble avoir été davantage migrante à ce moment là que depuis son retour en France. Ce n'est pas le pays de résidence qui importe, mais la proximité avec ses fils. Etre en migration, en rupture d'appartenance, semble caractériser davantage la période vécue au Maroc que celle en France. Ce sentiment de *migration inversée* est directement lié au statut précaire de « sans-papiers ». C'est dans un espoir de régularisation que Fatima se rend au Maroc et est obligée d'y rester. Cependant sa vie en France avec un statut irrégulier, depuis 2010, est peu évoquée dans le récit. C'est notamment la précarité, la conséquence de cette absence de reconnaissance juridique, qui est présente sous la forme d'un frein dans la réalisation de ses objectifs et souhaits. Parmi eux, être indépendante, apparaît comme une deuxième valeur-clé. Fatima voudrait ne plus dépendre non pas uniquement d'un mari, mais non plus d'un Etat. « Les papiers » constitueraient alors sa liberté, son indépendance.

Cette indépendance, elle la mettrait au service des autres. En effet, son récit rappelle une histoire migrante socialisée dans un milieu associatif et familial. Avoir un sentiment

d'utilité sociale semble y être un élément moteur. Enfin, Fatima insiste dans la dernière partie de son récit sur la croyance religieuse.

« Je remercie aussi le bon Dieu parce que c'est lui qui m'a aidée à avoir cette force. Parce que c'était pas facile, une mère qui se sépare de ses trois enfants. Et d'un jour à l'autre se retrouve sans rien du tout. »

Sa foi semble lui offrir un prisme positif à travers lequel regarder le passé mais également l'avenir. Source d'apaisement autant que d'espoir, elle apparaît comme une autre valeur-clé pour Fatima, tout en restant à la marge par rapport aux trois premières. Ce qui caractérise son histoire est avant tout cette constellation de valeurs, cette culture *en soi*. La migration s'apparente à un révélateur, à « un test » qui met en lumière cette philosophie de vie.

#### **4. Le regard associatif**

Un entretien semi-directif classique a été mené avec le dirigeant de chacune des deux associations d'aide aux migrants<sup>131</sup> avec lesquelles nous avons travaillé. Les entretiens semi-directifs ont été analysés par catégories conceptualisantes (Duschesne & Heagel, 2004) afin d'identifier la façon dont les dirigeants perçoivent le rôle de leur association auprès des migrants. Ce dernier s'inscrit selon nous dans un travail fondé sur une relation d'accompagnement à double sens, établie entre les migrantes et les associations. Si de manière générale, chaque personne est suivie par un bénévole référent, dans la pratique, elle prend part à un accompagnement global fourni par plusieurs membres de la structure, voire parfois par d'autres migrants présents dans les lieux<sup>132</sup>. L'étape associative du parcours migratoire semble se traduire alors par une immersion dans cet espace accompagnateur. Nous avons donc privilégié le recueil de la perspective subjective des dirigeants, ancrée dans le travail quotidien auprès de migrants, à la simple étude de rapports sur l'activité associative. Nous allons d'abord situer le contexte au niveau des populations accompagnées et de leurs demandes et poursuivrons ensuite vers les principales catégories d'interprétation du rôle associatif par les dirigeants.

---

<sup>131</sup> Nous les appellerons Patrick (ASTI de Colombes) et Camille (RAJFIRE).

<sup>132</sup> Cela a fait l'objet d'observations de terrain réalisées entre 2011 et 2012 dans les deux structures.

<b>ASTI de Colombes</b>	<b>RAJFIRE</b>
<p>Les demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la domiciliation : l'ASTI fourni une adresse postale aux migrants, à utiliser dans la correspondance avec l'administration. Dans le cadre de ce service, les interactions se font principalement autour de la réception et distribution du courrier.</li> <li>- la découverte et l'apprentissage de la société française : concerne une large palette de formations à la langue et la société française, dispensées par les bénévoles.</li> </ul> <p>« En règle générale, nous à l'Asti on n'est pas des professionnels, on n'est pas des juristes, on n'est pas des professeurs de français. Il y a des gens qui ont acquis plein de compétences.[...] Ce n'est pas le but, c'est pas le but d'avoir forcément des professionnels. »</p>	<p>Les demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aide aux démarches de régularisation : accompagnement individuel à la constitution des dossiers de régularisation et/ ou de demande d'asile, ainsi que la présence de bénévoles lors des démarches auprès des autorités compétentes.</li> <li>- aide à l'insertion socioprofessionnelle : concerne les femmes en situation irrégulière ainsi que celles qui ont pu être régularisées grâce au RAJFIRE. Cette demande porte essentiellement sur l'accès au logement, à la formation et au travail.</li> </ul> <p>« [...] l'action du Rajfire s'inscrit dans un contexte et on a évolué en fonction des demandes qui nous sont faites. [...]Donc il y a eu un élargissement, une diversification en fonction des demandes et puis le développement d'un réseau associatif dans lequel on est partie prenante activement sur les questions davantage de plaider, d'interpellation des pouvoirs publics, d'action par rapport aux lois. »</p>

<p>Les populations accompagnées (les différentes catégories de personnes peuvent se croiser<sup>133</sup>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- femmes en situation d'urgence et de précarité avec ou sans conjoint</li> <li>- femmes « sans-papiers » du fait d'une séparation avec un conjoint français</li> <li>- femmes victimes de violences, à la rue et/ou en situation irrégulière</li> </ul> <p>« Ce que j'en vois et ce que j'en sais c'est que se sont des femmes souvent en situation d'urgence. »</p>	<p>Les populations accompagnées (les différentes catégories de personnes peuvent se croiser) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- femmes « sans-papiers » dont certaines venues rejoindre leur famille établie en France</li> <li>- femmes victimes de violences</li> <li>- demandeuses d'asile ;</li> </ul> <p>« [...]en termes d'origine nationale ça s'est vraiment concentré sur l'Afrique et notamment sur l'Afrique Sub-saharienne parce que si on prend ensemble tous les pays au sud du Sahara c'est le groupe le plus nombreux, suivi par les femmes du Maghreb ».</p>
--	---

#### 4.1. Les catégories conceptualisantes

Chacun des deux entretiens a permis de mettre en évidence trois catégories conceptualisantes sur la façon dont, selon les directeurs, les espaces associatifs jouent un rôle auprès des migrantes.

##### 4.1.1. L'ASTI de Colombes : lieu de solidarité.

<sup>133</sup> Nous ciblons ici exclusivement la population féminine accompagnée par l'ASTI.

La démarche solidaire est une des valeurs fondatrice de l'association, qui guide la mise en place des actions et des modes d'accompagnement. La priorité est donnée au collectif et non pas à l'accompagnement individuel. Si chaque dossier est étudié individuellement, l'accompagnement se traduit davantage au niveau collectif à travers la mise en avant de plusieurs dossiers à la fois lors de réunions avec les pouvoirs décisionnaires :

« On n'a pas d'entrée à la préfecture, quoi. Parfois on a la possibilité d'avoir des réunions donc on fait avancer un certain nombre de dossiers, mais pas tout le temps, quoi.[...] De toute façon nous, on ne se place même pas dans cette optique là. L'ASTI ne fait pas de démarche à titre individuel de l'ASTI pour avoir des relations privilégiées avec la préfecture. Nous on soutient les gens, on les accompagne s'il faut, mais on ne va pas prendre des rendez-vous pour faire des analyses de dossiers, non. »

L'accent est mis sur le rôle de soutien *dans* et *par* le collectif. L'ASTI apparaît alors comme un espace de vie et d'accompagnement en commun qui permet de faire le lien entre l'administration et les migrants. Dans un contexte où les individus se trouvent en difficulté lorsqu'ils sont confrontés tous seuls aux procédures de régularisation, l'ASTI prend un rôle soutenant. Ce soutien se traduit sur le plan technique et juridique mais semble être surtout à connotation humaine et morale.

Deuxièmement, dans un renforcement de ce positionnement, l'association est un lieu de mise en solidarité des migrantes entre elles. En effet, plusieurs femmes, anciennement accompagnées par l'ASTI ou dont la régularisation est toujours en cours, interviennent aussi comme bénévoles dans l'association :

« Bah, elles se sentent utiles parce que ce sont des personnes qui n'ont pas d'existence légale. Au niveau de l'administration, leur existence même leur est niée, on ne veut pas les voir. Et ici, le fait même qu'elles peuvent avoir un rôle au sein de l'association ça leur redonne un petit peu de cette visibilité, de ce rôle social qu'elles n'ont pas eu vis-à-vis de l'administration française. »



L'esprit de mise en collectif dans lequel se place l'ASTI crée un effet mobilisateur en donnant une utilité sociale qui permet de combler une partie du sentiment de négation induit par la situation irrégulière<sup>134</sup>. Dans le même temps, la vie associative amène à apporter au sein du collectif les propres difficultés et craintes des migrantes et d'en faire l'objet d'un partage d'expérience. Nous pouvons penser que les échanges informels ainsi constitués ont un rôle performatif sur les personnes, à la fois directement, à travers des conseils et des bonnes idées à suivre et indirectement, par la diminution d'un sentiment de solitude et d'isolement.

Enfin, autour de cette notion de solidarité, se cristallise la représentation centrale de ce que l'ASTI souhaite et tente d'apporter aux migrantes :

« [...]je pense qu'il y a un soutien qui est apporté par les autres, quoi. Donc c'est pour ça que je disais que dans notre organisation, on ne peut pas avoir un bureau d'un côté et d'un autre... Parce que ça participe beaucoup. Les gens parlent entre eux. L'expérience des uns leur permet de continuer à espérer, à tenir le coup. »

L'association se constitue comme un lieu de passage mais aussi d'investissement de soi, de ses efforts et ses espoirs. Sa position est celle d'une forme d'humilité qui laisse la place au collectif et à l'émergence d'un accompagnement apporté par la dynamique solidaire elle-même. L'aide directe n'est alors qu'une partie réduite de l'expérience que les migrants font en passant par l'ASTI. Ce passage se définit plutôt comme l'entrée dans une dynamique solidaire mobilisatrice, performative et pro- active ou le collectif soutien, canalise et transforme les difficultés individuelles.

#### 4.1.2. Le RAJFIRE : lieu militant, d'information et de sensibilisation.

L'aide apportée aux migrantes semble passer avant tout par de l'information sur les démarches à suivre en vue de la régularisation, ainsi que par les modalités concrètes d'accompagnement que propose l'association. L'association se positionne comme « un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées » et ces valeurs semblent constitutives. L'accompagnement proposé est de nature très concrète et

---

<sup>134</sup> Cf. chapitre V, partie 3.6, Fatima (41 ans, Maroc).

informer en est une première étape incontournable. Les femmes sont donc mises au courant de ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire pour être régularisées, de leurs droits, mais également des limites procédurales selon chaque situation.

A un deuxième niveau, plus politique, le RAJFIRE se veut un éveilleur de conscience quant aux situations de violence multiforme :

« Ce qui est assez intéressant à remarquer, c'est que nous on a été interpellées là-dessus par des femmes qui sont venues nous faire part de situations de violence soit qu'elles nommaient comme des violences soit qu'elles ne nommaient pas et on les aide alors à formuler comme des violences, à comprendre que par exemple, avoir des rapports sexuels imposés c'est une violence, que priver de travailler, harceler, tout ça, c'est des violences. »

Parallèlement avec un travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics au sujet des violences faites aux femmes et notamment aux femmes immigrées, le RAJFIRE tente d'apporter une prise de conscience sans laquelle aucune aide ne serait possible. L'accompagnement semble alors être conçu comme une démarche collaborative entre les femmes concernées et les bénévoles. Ces dernières apportent des outils de compréhension et des outils pratiques pour aider à solutionner des problèmes, mais leur démarche vise surtout à apporter aux femmes une nouvelle capacité de lecture des situations sociales subies.

Enfin, le RAJFIRE n'est pas toujours en mesure d'être un espace d'écoute et d'accueil à la hauteur des missions qu'il se donne. Dans sa démarche de solidarité avec les femmes migrantes l'association entend en priorité informer et sensibiliser, ainsi qu'être une porte parole politique pour le droit des femmes. Les permanences du RAJFIRE sont donc des moments de travail en binôme sur des cas individuels où l'apport des bénévoles se situe principalement au niveau procédural.

Les entretiens menés avec les directeurs ont permis de mettre en évidence le positionnement des associations vis-à-vis de leur public à travers les valeurs qui orientent leur fonctionnement et les représentations au sujet des migrants et des problématiques migratoires. Au cœur des valeurs associatives se trouve l'accompagnement solidaire. Dans les deux cas, il est porté par des approches différentes. Pour l'ASTI, il se traduit par une démarche de

revalorisation sociale à travers l'écoute, le soutien et le partage des difficultés en collectif. Cela semble primer sur l'aide procédurale apportée systématiquement sur les dossiers de régularisation. Le RAJFIRE privilégie une posture presque opposée dans laquelle la dimension collective de l'accueil ne se fait que peu sentir. Mais le militantisme sera privilégié au niveau de la prise de conscience sur les droits à avoir et les situations à ne pas tolérer. Ces deux approches se sont structurées historiquement, mais aussi en fonction des populations accueillies. Elles sous-tendent des façons de regarder la migration en ayant comme point de départ les migrants eux-mêmes.

Les bénévoles perçoivent ainsi la migration précaire et irrégulière à travers le regard et les histoires de celles et ceux qu'ils accompagnent. En tant qu'associations, certains aspects de l'expérience migratoire les concernent directement et de manière systématique. Parmi eux, la notion d'attente associée à une perte d'espoir, croissante à mesure que la durée des démarches s'allonge. Simultanément, il semble apparaître un surinvestissement de la place qu'ont les associations auprès des pouvoirs décisionnaires. Les lieux d'accueil deviennent des espaces contenant du « désespoir » (Patrick). La fonction associative première, qu'elle se manifeste à travers l'information ou le soutien collectif, est alors d'amener les individus à faire face à ce phénomène en attendant d'être régularisés.

\*\*\*

Tout au long de cette partie nous avons présenté les résultats de la recherche à travers l'interprétation et l'analyse de chaque matériau. Nous avons souhaité y apporter une perspective approfondie et non comparatiste, en rappelant que notre recherche s'inscrit avant tout dans une démarche de type qualitatif. A travers chaque parole individuelle, nous avons cherché à saisir un mode d'appropriation d'une expérience. Pour les participantes à la recherche, il s'agit de l'expérience migratoire précaire biographiée, réordonnée et réinvestie de sens. Ce processus et les représentations qu'il sous-tend sont d'ordre individuel, singulier mais s'associent intrinsèquement à un contexte, social, culturel et politique. Ils témoignent d'une réalité du sujet dans l'ici et maintenant de la rencontre avec le chercheur, mais dans ce présent subjectif, une pluralité de relations, d'interactions et de représentations sociales trouvent leur écho. Par conséquent, la nécessité d'un dialogue s'impose ; un dialogue herméneutique, à double niveau. Dans la partie suivante, nous allons donc à un premier niveau faire dialoguer les analyses présentées ici, tout en les mettant, ensuite, en perspective au regard de corpus théoriques et de d'orientations épistémologiques susceptibles de s'y accorder.

## CHAPITRE VI.

### DISCUSSION DES RÉSULTATS

« Etre sujet c'est déranger un ordre existant, sous la forme d'une prise de parole, d'une action politique ou encore d'une action artistique [...] »  
Michel Agier<sup>135</sup>

Ce sixième chapitre sera consacré à la discussion des résultats de recherche présentés précédemment. La méthode de travail que nous y avons adoptée est herméneutique et correspond à la démarche de construction théorique à partir de comparaisons qualitatives successives (Glaser & Strauss, 2010). L'analyse sera ici portée par un regard intégrant et globalisant et traversé par deux logiques principales. La première est celle de la transversalité. Nous nous sommes attachés à identifier des éléments forts et des lignes conductrices qui caractérisent l'ensemble des récits et des conversations. Il s'agit de représentations et/ou de figurations de soi et de l'autre qui traversent les parcours et qui prennent une place-clé dans les narrations. La deuxième logique, simultanée, est celle de la contextualisation. En effet, nous pensons que les analyses ne peuvent prendre leur signification scientifique que par une mise en perspective et une réinscription permanente dans des contextes épistémologiques, sociaux et politiques qui les concernent. Trois parties composeront donc ce chapitre, autour de dynamiques formatives liées à la migration précaire (1) en tant que parcours biographique, (2) en tant qu'expérience subjective et temporelle et (3) en tant qu'espace d'émergence d'un sujet culturel.

#### **1. Parcours migratoire précaires et dynamiques de (trans)formation de soi**

Si les parcours féminins de migration précaire peuvent relever de dynamiques d'éducation de soi, les modalités selon lesquelles cela arrive sont à trouver dans les récits qui organisent et communiquent le sens posé par les individus sur leurs expériences. L'ensemble des matériaux recueillis nous ont permis d'identifier des dynamiques formatives et

---

<sup>135</sup> Agier, M. (2010) « Le sujet dans la Cité », un espace de controverse. « *Le sujet dans la Cité* » *Revue internationale de recherche biographique*, n°1, nov. 2010. Paris : Téraèdre. pp. 23 – 37.

d'apprentissage à trois niveaux principaux: (1) à travers le mise en exergue de processus de construction de soi par des repositionnements successifs et variés par rapport aux autres, aux groupes, aux communautés et (2) par le passage progressif par des postures de sujet différentes et souvent contrastées, articulées autour d'évènements marquants. Enfin, (3) ces parcours précaires et précarisés, parcours de subalternes (Chakravorty Spivak, 2009), sont apparus de manière parfois surprenante comme des parcours revendicatifs, de reprise d'un pouvoir d'agir ou de retrouvailles d'un soi passé.

### 1.1. Migrants mais pas que...

En plaçant la focale sur les processus de formation de soi, cela implique ne pas se cantonner à la migration, mais tenter de saisir l'expérience subjective dans son ensemble. Les matériaux recueillis ont eu pour caractéristique de rappeler les nombreuses imbrications existantes au sein d'un parcours individuel. Les parcours migratoires que nous avons étudiés se sont révélés être faits de trajectoires, dont la migration n'est souvent qu'une parmi d'autres. Parmi celles qui apparaissent dans les récits, la trajectoire maritale est dominante. En effet, mariage et migration sont pour ces femmes indissociables, au sens où elles s'articulent pour créer un noyau déclencheur d'action. Dans notre échantillon, deux cas de figure de femmes en situation irrégulière se côtoient: celles qui ont voulu échapper à des mariages forcés et celles qui se retrouvent "sans-papiers" ou en régularisation précaire suite à des séparations. Les récits migratoires sont systématiquement traversés par l'expérience maritale et le moment du mariage et/ou du divorce marque un point de non-retour et le passage vers une nouvelle posture. Autour de ces moments s'opère une transformation de soi.

Attardons-nous sur les mécanismes de cette transformation que nous étudierons en nous appuyant sur les théories de la construction identitaire permettant de comprendre les modalités selon lesquelles l'individu devient et se transforme en lien avec son environnement et ses contraintes. La période du mariage, depuis son organisation jusqu'à sa fin se caractérise par une absence de véritable place pour les femmes concernées. Le pouvoir décisionnel est ailleurs, pris généralement par la famille ou la belle-famille. Leur sont associés le pouvoir d'agir et de penser, dont les femmes semblent être dépourvues à ce moment de leurs parcours. Ce sont des moments d'identité assignée au sens donné par Vinsonneau (2011), où le milieu familial octroie aux femmes le rôle d'épouse ou de belle-fille tout en les privant d'un véritable pouvoir d'agir et de choix de la place à occuper. Cette configuration semble porteuse d'une

grande précarité morale qui se manifeste à travers la dépendance et l'absence d'autonomie. A cela se rajoute très fréquemment la violence physique subie durant le mariage, qui participe à faire émerger le sentiment d'une anormalité de la situation. Cet instant est le premier de la transformation de soi; celui où le vécu prend sens, un sens formateur. Nous rejoignons l'idée selon laquelle l'identité qui est assignée aux individus est transformée, modifiée par l'intermédiaire de l'appropriation subjective (Lipiansky, Taboada- Leonettei & Vasquez, dans Camillieri et al., 2007) mais notre travail sur les migrations précaires des femmes révèle un phénomène beaucoup plus marqué. Placés dans le contexte familial et marital, ce type de violences et de précarités n'ont pas lieu d'être et la prise de conscience là-dessus entraîne à court ou moyen terme des postures d'action. Il s'agit non pas d'une modification ou d'un ajustement, mais d'une nécessité de rupture. Pour certaines, la violence du mariage n'est que pressentie. Elle s'annonce à travers des traditions perçues comme injustes au regard des femmes. La menace ou la simple organisation même de mariages forcés est - pour les demandeuses d'asile rencontrées en l'occurrence - suffisante pour marquer la nécessité d'y échapper.

La migration fait alors irruption dans le parcours et se noue à la trajectoire maritale. Cela apparaît plus clairement dans les récits de celles qui sont devenues migrantes pour échapper à la configuration maritale, mais existe également pour celles qui se séparent en étant déjà sur le territoire français. Pour ces dernières, c'est à ce moment là que la migration devient une entreprise personnelle, où elles agissent et décident seules, mais où elles sont au contact d'une nouvelle forme de précarité. Les moments où les récits deviennent plus migratoires que maritaux sont ceux que nous pouvons associer à l'entrée en migration précaire. La précarité prend ici une autre forme, institutionnelle, marquée principalement par les rapports compliqués aux instances de régularisation du statut sur le territoire et par l'impossible accès au marché du travail et de la formation. Pour certaines femmes, cette précarité comporte des conséquences matérielles très difficiles<sup>136</sup>, mais non seulement. La précarité morale demeure toujours mais les instances qui la portent sont différentes. Il ne s'agit plus des milieux familiaux et socioculturels, mais des pouvoirs décisionnaires de l'Etat.

Malgré que les trajectoires maritale et migratoire se noue principalement autour de la notion de l'expérience de la précarité multiforme, l'analyse des matériaux réunis nous a permis de conclure que l'entrée dans un parcours de migration précaire sous-tend pour ces

---

<sup>136</sup> Ne rappelons que les cas de Kalimatou, vivant dans la rue, ou d'Adja, aidée par Les Restos du Coeur et travaillant "au noir".

femmes des logiques d'action et de (re)prise d'un pouvoir d'agir. Le constat de l'anormalité de la situation vécue autour du mariage engendre des questionnements quant à la définition de soi et à la place à laquelle on est assigné. Il s'agit de questionnements, mais surtout de discordances, d'une impossible identification avec des valeurs et idées qui semblent portées par ceux qui organisent et participent à l'entreprise du mariage. Eviter ou échapper au mariage signifie alors se définir selon des règles différentes, se constituer en tant que sujet distinct ayant la volonté de s'attribuer un autre rôle social, que celui auquel il est assigné. Devenir migrante est donc souvent une première affirmation de soi, une mise en action et le versant opérationnel d'une prise de décision. Cette logique d'action qui caractérise les parcours féminins de migration précaire s'appuient sur deux principaux éléments, qui coexistent malgré leur apparition temporelle différenciée.

Le premier est l'opposition dénonciatrice vis-à-vis d'actes, mais surtout des croyances et valeurs qui les ont fait émerger. Les récits sont systématiquement évaluatifs et reprennent des coutumes et traditions des pays d'origine, condamnées aujourd'hui par les femmes. Au-delà de faire l'histoire de leurs parcours migratoire, elles font passer un message au chercheur: une prise de position, réalisée de manière différente, mais toujours aussi ferme. Les actes - mariages forcés, excisions - ont produit de la souffrance, et leur dénonciation est notamment affective. Elle désorganise les récits et leur donne une coloration affective forte, retrouvée davantage autour des passages narratifs qui évoquent les actes subis. En revanche, ce qui traverse l'intégralité des récits est l'opposition idéologique. Ce qui est dénoncé, la plupart du temps indirectement, c'est précisément cette place muette et inactive que l'on attribue à la femme, cette privation de moyens d'autonomie et d'action. Se trouve là toute la performativité du récit biographique, car la parole devient performative, elle met en mots un acte, celui de l'affranchissement. Elle traduit également un savoir biographique (Alheit & Dausien, 2005), celui d'une condition féminine perçue comme injuste qui exige de s'en séparer. Elle marque la volonté de changer les rapports de force et de domination et le premier pas est de *se* changer soi. Les rapports de pouvoir dans lesquels s'inscrit la situation migrante (Saïd, 2000) sont ici à reconsidérer sous le prisme du genre. Pour les femmes, ils sont souvent indépendants de la migration, et ont plutôt une composante socioculturelle et historique. La migration devient alors un espace de transformation de soi, de son identité assignée, de son rôle, d'affranchissement d'une place désignée.

Un deuxième élément complète de manière très marquée la logique d'action associée à la migration féminine précaire. Il s'agit de la maternité. Une fois de plus, le prisme du genre

fait irruption *de facto* dans la lecture que nous nous devons d'avoir de ces récits biographiques. Coexistant avec l'opposition presque identitaire à un système socioculturel perçu comme dominant, la maternité balise le parcours migratoire et oblige en quelque sorte à achever la transformation de soi. Les schémas d'action qui organisent les récits changent, à partir du moment où de femme on devient mère. La posture de mère semble donc indissociable d'une posture de sujet, actif, impliqué et engagé. Les configurations précédentes, la précarité et la violence, apparaissent comme d'autant plus intolérables et la rupture avec ce contexte comme d'autant plus incontournable. La naissance de l'enfant marque souvent le moment du divorce ou de la séparation et donc l'entrée en migration précaire. Le parcours qui suit sera en permanence traversé par cette question et la précarité prendra des formes morales ou matérielles toujours associées à la parentalité. Pour certaines, la maternité en migration ouvre un espace de transformation de soi, mais aussi de formation et d'adaptation rapide car il implique d'agir non seulement pour soi, mais aussi pour autrui. En revanche, pour celles devenues mères avant d'être migrantes, le parcours migratoire semble revêtir une toute autre connotation; il brise la posture maternelle, notamment à travers la précarité. Pour elles - obligées d'avoir quitté leurs enfants pour des raisons sécuritaires ou administratives - toutes les formes de précarité précédemment mentionnées contribuent à déformer la représentation qu'elles ont d'elles-mêmes en tant que mères. Toute la démarche migratoire est alors remise en question. Ces récits sont marqués par des allers-retours entre la nécessité de l'avoir entreprise et la culpabilité d'y avoir sacrifié le rôle de mère, tel qu'elles l'entendaient précédemment.

L'analyse par le prisme du genre est donc incontournable pour pouvoir saisir ces dynamiques d'action et de transformation de soi associées à la migration précaire des femmes. Les positionnements évoqués dans les récits se font systématiquement au regard des représentations sociales, culturelles et individuelles de la femme. La migration opère alors comme un terrain qui renforce les contours de ses représentations, de par son caractère précaire. Elle rend le poids idéologique qui pèse sur la condition féminine encore plus lourd et fait de la maternité un vecteur mobilisateur et formateur de soi encore plus important.

## 1.2. Figures de la migration et figurations de soi

Les parcours féminins de migration précaire apparaissent donc comme des parcours de mise en action sous-tendus par des dynamiques de transformation de soi de femmes en quête



d'être sujets. Nous poursuivrons ici en explorant un aspect qui éclaire ces processus sous l'angle de la construction de soi, en tant que femme *et* migrante. L'ensemble de nos matériaux a mis en évidence la migration précaire en tant qu'espace où a lieu un processus de reconstruction ou plutôt redéfinition de soi spécifique. En évoquant la construction identitaire, nous avons déjà rappelé l'importance du rapport à l'autre significatif. Mais pour les migrantes que nous avons rencontrées ce rapport fondateur à l'autre prend une forme spécifique autour de l'identification et la différenciation avec des individus en particulier. Dans les récits, ces figures de la migration apparaissent comme déterminantes dans la construction de soi en tant que migrantes. En effet, être en migration précaire oblige à une reconstruction et à un repositionnement de soi. Face aux repères changeants, pour maintenir cette capacité à dire Je évoquée par Giddens (1991), pour demeurer sujet, on doit se *reformer* et adopter une identité migrante, en mesure - non sans difficulté - d'intégrer et faire face à une réalité qui n'est plus la même.

Les récits biographiques qui portent sur le parcours de migration montrent que cette transformation de soi est ancrée sur des bases considérablement antérieures à l'émigration. La migration est une étape d'expérience à placer dans le contexte d'une biographie, dans le cadre de laquelle les événements et situations prennent sens uniquement à travers le temps (Alheit & Dausien, 2005). Nous remarquons alors que l'opposition idéologique ou même affective évoquée plus haut est constitutive pour le sujet et s'est construite avec lui, depuis l'enfance ou l'adolescence. Les deux processus ont avancé en même temps, de manière conjointe et la prise de distance morale avec la communauté d'origine s'est faite progressivement. Si la construction identitaire dépend du rapport aux groupes sociaux, du conformisme à leurs normes et de leur approbation et acceptation (Camillieri et al., 2007), pour les migrantes précaires un processus inverse semble avoir lieu. Ce rapport au groupe d'origine est approprié et transformé de telle manière que le sujet devient celui qui construit et déconstruit la représentation du groupe en fonction de *son* regard approbateur ou désapprobateur. C'est en fonction de leur évaluation que les migrantes vont investir le groupe d'origine et le message socioculturel qu'il porte au regard de la femme notamment. A travers l'organisation narrative du parcours de vie, le passé est convoqué dans le présent sous une forme reconfigurée dans laquelle cette construction progressive, d'une position idéologique propre et de soi-même en tant que sujet, est rendue visible à la fois pour l'individu et pour le chercheur. Ces étapes de déroulement sont balisées, sous forme d'événements bien sûr, mais surtout sous forme de

figures centrales qui, à travers ces évènements se sont démarquées et sont devenues des marqueurs identitaires forts.

La première catégorie identifiée est celle des figures de domination. Pour s'y référer, les récits dévoilent souvent des souvenirs anciens, de l'enfance. La domination, surtout de cette période pré migratoire, est associée la plupart du temps aux hommes, aux pères et aux oncles. Ils incarnent des mentalités et portent des valeurs qui sont perçues comme étant contre les femmes, leur autonomie et leur libre choix d'action. Parmi elles, le mariage arrangé, l'excision ou l'interruption des études pour les femmes mariées. Les hommes de la famille sont de figures d'autorité qui deviennent des figures d'oppression, derrière lesquelles la voix des femmes s'éteint. L'analyse des configurations narratives dans lesquelles ces figures apparaissent dans les récits, montre qu'autour de chaque figure masculine dominante, les figures féminines se perdent et ne font pas le contrepoids. Cette dichotomie féminin-masculin s'installe dès le récit de l'enfance ou de jeunesse et demeure tout au long de l'histoire sous des formes différentes. Si dans le passé pré migratoire les figures féminines se font remarquer par leur invisibilité, aux côtés des figures dominantes masculines, dans la suite du parcours de vie elles ont un rôle différent. Membres de la famille ou de la belle-famille - le plus souvent - elles deviennent actrices majeures de la migration précaire, participant à des formes de coercition et domination. Elles occupent cette place notamment à travers le vécu marital. Durant cette étape de vie le mari reste systématiquement présent en tant que figure dominante, qui incarne une rupture représentationnelle entre le mariage imaginé et l'expérience vécue. Cependant, autour de lui, les femmes participent à achever cette rupture.

La deuxième catégorie est précisément celle des figures féminines, des mères, des sœurs, des cousines ou amies. Ce sont des personnages convoqués dans les récits pour marquer avant tout une identification possible. Ils sont introduits à travers des exemples et d'histoires enchâssées, qui fonctionnent comme des piliers pour soutenir l'histoire principale. L'identification est alors détournée pour que ces expériences d'autrui significatifs, d'autrui semblables, servent à appuyer une nécessité d'action. Les narratrices s'y identifient pour ensuite mieux s'y distancier. Au sein de cette catégorie, une place importante est occupée par les mères.

"Même ma mère, je vais te raconter son histoire aussi, elle a été mariée depuis l'âge de seize ans. [...] Elle étudiait très bien, mais son père voulait qu'elle se marie parce que

avant, avant, eux, elle nous a expliqué qu'avant, dès que les seins poussaient on te disait: c'est dans les règles, il faut te marier." (Awa)

Leurs histoires et situations sont rappelées dans les récits pour situer l'expérience des narratrices dans un continuum temporel à caractère presque fataliste. Cette expérience devient alors l'objet d'une transmission trans-générationnelle, marquée par les mêmes figures masculines de domination, dont principalement le père. Celui-ci incarne alors le pouvoir et la violence sur les filles et sur les mères et ce phénomène apparaît comme un poids inéluctable. Cependant, l'attitude adoptée n'est pas une attitude de résignation et l'aspect fataliste ne fait que renforcer la nécessité de se positionner à contre courant. Cette nécessité d'agir se matérialise à travers la migration.

La présence des deux catégories de figures permet donc de caractériser les récits de migration précaire à travers deux aspects complémentaires qui participent à la dynamique de construction de soi migrante. Le premier est la dimension collective. En convoquant ces histoires enchâssées, l'histoire propre devient collective. Un mouvement de double partage s'opère, où les expériences d'autrui et de soi sont partagées dans la même dynamique. Elles sont communiquées au chercheur, à l'autre, identifié comme natif, non migrant, à défaut de pouvoir être communiquées directement aux autorités décisionnaires sur la régularisation du statut<sup>137</sup>. Dans le cas des demandeuses d'asile, le caractère obligatoirement individuel et chronologique des récits institutionnels ne permet pas d'opérer ces mouvements narratifs transversaux et longitudinaux, ces allers-retours vers le passé et vers d'autres histoires que les leurs. Mais leur présence dans les récits biographiques de migration permet de situer ces expériences en tant qu'expériences collectives à comprendre avec une lecture herméneutique, qui leur donne du sens en les mettant en rapport avec les vécus d'autrui. La dimension collective et la manière dont elle se met en place dans les récits mettent en exergue le travail de reconfiguration de l'expérience, de biographisation (Delory- Momberger, 2009a), à travers lequel le sujet choisit ce qu'il va retenir de sa vie et convoquer dans l'ici et maintenant pour se définir auprès de celui à qui il s'adresse. Les femmes rencontrées, ont choisi de se définir ainsi, de figurer aux côtés d'autres femmes et au cœur de ce qui apparaît enfin comme une problématique sociétale.

---

<sup>137</sup> Ce type d'histoire enchâssée est d'autant plus présent chez les demandeuses d'asile de notre échantillon.

Ceci est le deuxième aspect que la présence des figures de la migration nous a permis d'identifier. Collectives et trans-générationnelles, les histoires dont elles sont les protagonistes introduisent également une dimension sociétale et socioculturelle dans le récit migratoire. Les figures, notamment masculines, semblent porteuses de mentalités, traditions et valeurs perçues comme étant celles de toute une société. C'est par l'intermédiaire de ces figures que cette société, vue comme injuste, fait son entrée dans les parcours de vie individuels. Ce mode de configuration transforme les récits en récits politiques et historiques, témoins d'un état de fait social et culturel d'une société, à un moment donné de son histoire. Le caractère politique est fondamental, car ces récits marquent des prises de position, ils dénoncent de manière détournée, mais ferme et placent les femmes dans cette logique d'opposition qui est constructive d'une nouvelle subjectivité. Le caractère politique est celui qui fait apparaître dans les récits la dynamique formative des parcours migratoires, car il met en évidence une transformation de l'individu vers un sujet qui organise son expérience de vie de façon à faire émerger et consolider des prises de position. Cette sélection, en grande partie inconsciente, des expériences convoquées ainsi que la manière dont elles deviennent partie intégrante de la narration, la place qu'elles prennent, la fonction qu'elles occupent, témoignent de la présence d'un sujet politique, qui refuse de rester subalterne. Enfin, la précarité qui traverse toutes ces histoires et qui est parfois directement associée à certaines figures dominantes sous la forme de la violence, est elle aussi emportée par ce mouvement de transformation de soi et devient un élément presque mobilisateur.

### 1.3. Temporalités et territorialisations

Dans l'analyse des parcours migratoires précaires comme parcours de formation de soi, les temporalités détiennent un rôle central, car ce sont elles qui organisent l'expérience de vie sous la forme narrative (Ricoeur, 1985). Nous nous sommes appuyés sur les événements biographiques pour situer les temporalités qui caractérisent les récits individuels recueillis. Ces derniers rappellent avant tout des moments dans le temps et l'ordre dans lequel ils sont convoqués dans le récit traduit la manière dont les femmes se positionnent vis-à-vis de *certaines de leurs expériences* passées<sup>138</sup>, présentes et futures. La temporalité des récits est celle selon laquelle le parcours est raconté. Contrairement aux récits institutionnels, la véridicité d'une chronologie n'est pas imposée. Cette obligation s'efface pour laisser la place à une définition de soi subjective, à laquelle les temporalités participent.

---

<sup>138</sup> Nous faisons référence à la distinction herméneutique entre *Erlebnis* et *Erfahrung*.

C'est la déstructuration narrative du parcours qui a attiré notre attention. Dans la plupart des cas, l'ordre des événements marquants n'est pas chronologique, mais en apparence désorganisé. Seulement en apparence. La manière de se situer vis-à-vis des trois dimensions temporelles nous renseigne sur comment le parcours de migration est représenté au moment où les femmes en font le récit. Les allers-retours systématiques entre le passé, le présent et l'avenir font partie d'une quête de cohérence qui s'opère à un moment où le sens des décisions et des actions entreprises se perd. La précarité et l'insécurité vécues au présent remettent en question l'intégralité du parcours<sup>139</sup>. Le retour vers le passé a alors lieu afin de puiser à nouveau dans les motivations initiales. Les souvenirs ont une fonction remobilisatrice, de confirmation du chemin entrepris. Les temporalités de la migration précaire sont celles d'un travail du doute. Là où la projection vers l'avenir est souvent rendue impossible par le manque de visibilité et l'instabilité du quotidien, le passé et le présent sont en permanence associés et mis en dialogue. La désorganisation des récits traduit directement la désorganisation ressentie du vécu et l'instabilité qui caractérise la migration précaire. La tentative de mettre en cohérence le passé et le présent est celle de donner une continuité et une stabilité à l'intégralité du parcours.

Cela indique que le parcours migratoire apparaît pour les femmes de notre échantillon comme une expérience globale, unifiée, à appréhender comme un tout dont on recherche l'équilibre. C'est une unité narrative qui s'est construite dans le temps, qui est fondée sur des conceptions et des représentations et soudée par l'action. C'est une unité qui est censée faire sens et répondre à un besoin identitaire, mais reste dans le même temps une unité de transition qui englobe des phases de passage, de transformation, d'apprentissage et d'adaptation. Ce qui est commun à tous les matériaux que nous avons réunis est le contraste entre deux postures de sujet. La première se situe dans un passé sombre qui sert de réserve motivationnelle. Se détacher de ce sujet là prend un caractère impératif et marque l'aboutissement d'un processus formateur où l'expérience socioculturelle et familiale prend un sens politique et exige un changement de soi et de sa vie. Le parcours raconté englobe également le travail et le chemin entrepris vers ce changement, vers cette nouvelle posture de sujet. Mais ce chemin est précaire et ponctué par de la violence symbolique et physique et laisse entrer le doute dans le processus transformatif. La migration féminine précaire a donc certes des dimensions

---

<sup>139</sup> C'est en cela que le sujet migrant tel que nous pouvons le cerner dans le cadre de ce travail n'est pas éloigné du sujet post-moderne, seul en charge de ces trajectoires et de ses inscriptions sociales et qui, lors de la prise de risques inhérente qui caractérise son existence, remet en question systématiquement le sens de ses engagements et de ses décisions (Mègeant & Baubion- Broye, 2001).

formatives, mais pour les saisir et les analyser, on ne peut pas faire l'économie du doute, de sa place et du travail biographique qui lui est associé.

Portant sur la migration, l'ensemble des matériaux que nous avons réunis associe les temporalités à des territoires. La territorialisation narrative fait partie des phénomènes qui participent à la construction de soi en rapport à des espaces, à des lieux investis culturellement et politiquement. Les allers-retours ne sont pas que temporels, ils sont également géographiques, entre des pays et des continents, dont ceux d'origine et d'accueil<sup>140</sup>. Chaque endroit est investi différemment et semble avoir sa place dans une prise de conscience progressive liée à la condition féminine, qui sous-tend le processus formateur. Les premiers, les pays d'origine, sont ceux où cette réflexion naît, autour d'évènements et de figures qui incarnent l'injustice au regard des femmes. D'autres pays africains peuvent être convoqués pour renforcer cette idée et contribuer - comme les histoires enchâssées - à la rendre politique, collective et témoin d'une problématique socioculturelle répandue. Une dichotomie s'opère avec les territoires occidentaux, qui eux apparaissent - à des degrés différents - comme des lieux socialement, politiquement et culturellement soutenant de la condition féminine. Ce qui nous intéresse, ce sont les représentations dont ces espaces font l'objet dans les récits et matériaux recueillis. Les représentations des territoires semblent bâties sur (1) le vécu qui leur est associé et (2) sur l'imaginaire pas encore ou partiellement vécu. Dans le rapport aux territoires, la part d'anticipation et de représentation formée en dehors de tout vécu ou sur un vécu limité est importante. Sayad (2003) l'avait déjà souligné en référence aux mythes autour de la France comme pays d'émigration, construit et transmis de génération en génération dans les villages d'Algérie. La précarité qui s'installe une fois arrivé en terre d'accueil peut alors briser cette représentation, ce mythe, même si dans les récits que nous avons recueillis cela n'arrive jamais complètement. Ce choc de la réalité rencontrée (Parkes, 1971) en pays d'accueil oblige alors les migrantes - tout comme l'étranger de Schütz - à revoir leurs représentations de l'autre et de son territoire socioculturel.

Les allers-retours entre ces espaces représentés participent également à travailler ce doute, induit par la précarité du présent. L'évocation des pays et des territoires permet en revanche de situer cette précarité comme transitoire, comme une étape surprenante, déplaisante, mais nécessaire pour aboutir à une autre vie. Le processus formatif semble être régi par des logiques spécifiques à la migration précaire et une d'entre elles semble être le lien intrinsèque entre le changement de soi et le changement d'environnement. Le dernier s'impose

---

<sup>140</sup> Comme la Guinée, L'Espagne ou les Etats-Unis, pour ne rappeler que quelques uns d'entre eux.

suite à des représentations à caractère socioculturel et politique des espaces de vie, mais il sous-tend un besoin impératif pour le premier. De même, le changement de soi ne peut vraisemblablement aboutir sans un changement d'environnement social et politique. La précarité de l'immigration<sup>141</sup> - qui est à distinguer ici de celle vécue avant - même si elle continue d'occuper une place importante, ne s'est pas révélée être décisive. Son impact se joue notamment dans la déformation du regard sur l'avenir, la perte temporaire d'espoir, mais n'est pas décisif quant aux dynamiques formatives sous-tendues par le parcours de migration globalement appréhendé.

## **2. Se former par l'expérience migratoire précaire**

Au-delà d'essayer de savoir ce que l'on apprend directement lorsqu'on est en migration, nous nous sommes intéressés à la migration en tant qu'expérience de vie, appropriée par l'individu et qui participe à développer des postures apprenantes de sujet. Pour saisir ces modes d'appropriation à caractère formateur, nous avons étudié les représentations d'un soi présent et d'un soi futur, qui émergent suite à la remémoration réflexive du parcours migratoire. En ce sens nous avons donné la parole aux femmes qui nous avaient retracé leurs parcours sur (1) ce qui constitue, avec le recul, leurs points forts, les éléments dynamisants, (trans)formateurs, ainsi que (2) sur les manières de se situer en tant que sujets migrants dans un continuum temporel. Pour éclairer notre analyse, nous avons fait appel aux outils théoriques liés aux formes sociales et biographiques de l'apprentissage et de la formation de soi.

### **2.1. Le sujet et ses piliers**

Explorer des récits biographiques de migration sous l'angle éducatif, de la formation de soi, implique de considérer l'individu comme sujet de sa formation, qui configure et s'approprie son expérience de telle manière à ce qu'elle révèle des dimensions formatives. Pour le chercheur, le but est d'étudier les représentations de soi qui portent sur une transformation positive (Barbier, 2009) ou sur une acquisition d'éléments nouveaux. Plus encore, lorsque le contexte à appréhender est un parcours de précarité, nous pensons que c'est le sentiment de maîtrise, de pouvoir d'agir, le sentiment d'avoir un ou des atouts face à la difficulté qui constituent la véritable posture apprenante. Il s'agit d'une représentation de soi

---

<sup>141</sup> Ou suivant une séparation ou un divorce, comme nous l'avons déjà mentionné.

inscrite dans le rapport entre l'individu et son environnement présent, un rapport de forces, fait de compromis, de pertes, mais aussi des victoires. Comment peut-on s'y situer en se représentant en tant que sujet, c'est-à-dire en ayant une capacité à négocier et à agir pour y trouver sa place ? La narrativité qui accompagne la mise en récit de l'expérience migratoire permet de mettre en exergue des représentations de soi à différents moments dans le temps et dans une variété de contextes et de rapports. Wulf (2007) évoquait les souvenirs qui condensent des représentations de soi *et* du monde et qui, en s'enchaînant dans une construction narrative, produiraient l'histoire de vie dont le sujet est le personnage central. Mais la mise en œuvre d'une telle narrativité nécessite la capacité de se situer au sein de son parcours, de *se* raconter, de pouvoir se figurer comme existant et agissant au cœur de la dynamique changeante du parcours. Une des spécificités de la migration précaire semble être précisément la difficulté de se concevoir dans une continuité temporelle de l'existence.

Les participantes à la recherche ont été rencontrées à un moment de leurs parcours où la précarité était portée entre autres par des instances institutionnelles, via la durée des procédures et leur incertitude. Dans ce rapport à l'environnement où ce dernier semble détenir tous les avantages, le regard est figé dans le présent. L'attente imposée de l'extérieur empêche toute mise en continuité du parcours. La cohérence subjective entre le passé, le présent et l'avenir semble difficile à mettre en œuvre et reste entièrement dépendante d'aspects concrets de la quotidienneté migrante. Chaque élément du quotidien, rappelle l'action ou l'inaction et, en fonction de cela, un sentiment de réussite ou d'échec et une représentation de soi positive ou négative. Même sans aboutissements concrets, être en action, entreprendre, semble enclencher un sentiment positif de soi, une représentation de soi en train de tout faire pour changer, pour faire évoluer la précarité de l'environnement actuel. Lorsque dans le discours, la focale est mise sur des figurations de soi positives et notamment liées à l'entreprise d'actions, la projection dans l'avenir est davantage possible. Elle est dès lors portée par une dynamique de transformation. Il s'agit d'une transformation de soi, du passage vers une posture proactive, d'un sujet qui tente de reprendre le contrôle sur la suite des événements. Mais il s'agit aussi d'une transformation de la relation avec l'environnement et la précarité qu'il induit, d'une manière de transformer les ressources existantes en points forts dans ce qui apparaît comme un rapport de forces entre soi et le contexte social, familial et institutionnel. Une fois de plus, la maternité change ce rapport. Elle oblige à une mobilisation de soi pour valoriser au maximum les ressources en place. De même, la mise en narration de l'expérience migratoire, met en exergue des opérations de réinvestissement de certains événements ou de situations,



qui gagnent une fonction mobilisatrice. Positifs ou négatifs, ils réitèrent la nécessité de l'action.

Si à travers ce type d'évènements-clé, le passé amène des représentations de soi en capacité d'agir, il peut également rappeler un sujet passé qui n'existe plus dans le présent. Toute la dynamique du parcours migratoire peut alors être orientée vers un retrouver de cette représentation de soi passée, associée souvent à l'autonomie, à l'indépendance financière, à la liberté de mouvement et de pensée. Ce soi passé qui a été enlevé par un mariage forcé, par un conjoint violent ou une séparation précarisante doit à tout prix être retrouvé et toute la démarche migratoire est soutenue systématiquement par cet objectif. Dans l'expérience de migration précaire, toute la dynamique formative est centrée sur les représentations de soi à l'épreuve de l'environnement. Le sujet passé et présent est en permanence confronté à un environnement qu'il doit maîtriser, transformer, avec lequel il doit négocier pour trouver sa place. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'acte migratoire est en lui-même une manière d'agir sur un environnement socioculturel perçu comme hostile, mais dans la migration précaire, il n'est que le premier d'un parcours qui peut s'avérer plus ou moins long et pénible. Le changement d'environnement ne suffit pas pour accéder au contexte de vie permettant de *se* vivre conformément aux représentations de soi et morales qui définissent le sujet. De nouvelles formes de précarité apparaissent et le sujet est forcé à revoir ces représentations, à s'y appuyer en tant que ressources où à les investir d'un sens nouveau, mieux adapté à la réalité présente. En ce sens, les parcours de migration précaires relèvent de formes d'apprentissages expérientiels adaptatifs, orientés vers des objectifs futurs (Dewey, 1968 ; Kolb, 1984) qui sont en quelque sorte accélérés par l'urgence d'un quotidien décevant.

## 2.2. Un présent non anticipé

Si le regard porté sur le passé a une forte connotation morale, désapprobatrice d'injonctions sociales et culturelles sur les femmes, le présent des migrantes se définit notamment à travers la précarité du quotidien. Ce qui émerge de tous nos matériaux est la présence d'une dynamique de survie qui fait irruption de manière très concrète dans les récits. Le présent est intégralement perçu au travers des difficultés présentes. Ce qui semble particulièrement le caractériser, ce sont trois sentiments connexes, la peur, la solitude et l'instabilité. La peur doit être contextualisée, car elle comporte une double facette. Il s'agit premièrement de craintes de représailles vis-à-vis des ex-maris, des familles et de l'entourage

resté dans le pays d'origine. C'est par ce sentiment qu'est mise en exergue la rupture qu'implique ce type de démarche migratoire. En quittant leurs pays, les femmes se sont opposées à tout un système normatif socioculturel, incarné dans chacune de leurs familles ou belles-familles. Elles se sont opposées à ce que l'on voulait faire d'elles et elles ont choisi un statut différent, qui ne serait pas accepté en cas de retour. Deuxièmement, la peur est celle des autorités, liée directement au statut irrégulier; « J'ai peur tout le temps » (Adiba). Le moment présent apparaît alors comme une étape intermédiaire du parcours migratoire, où l'on reporte son existence. Le rapport à la peur met en évidence une double impossibilité, celle du retour et celle d'avancer, conditionnée par la régularisation du statut légal. Dès lors, rester en migration semble parfois vécu comme une contrainte. Associées au sentiment de peur, la solitude et l'instabilité, renforcent cette représentation du quotidien en tant que triste parenthèse dans une expérience mue par des objectifs émancipatoires. Le sentiment de solitude semble présent malgré l'entourage qui existe pour certaines femmes. C'est une solitude symbolique, subjective, qui nous apparaît comme étroitement liée au sentiment d'appartenance.

Ce dernier est évoqué directement ou indirectement à travers plusieurs matériaux. Il s'agit plutôt d'une non appartenance, qui est double et qui impacte profondément la perception du présent et du quotidien. Premièrement, la non appartenance se pose au regard du pays d'origine. Même si les femmes rencontrées y appartiennent *de facto*, par des éléments de nationalité ou de langue, elles ne s'y retrouvent plus. Ce qui est en cause, c'est bien sûr le rejet formel de l'entourage familial, mais également le rejet qu'elles ont opéré elles-mêmes et qui s'est concrétisé par l'émigration. Dans ce cas, ne plus appartenir à un pays signifie ne plus pouvoir s'identifier avec les valeurs perçues du pays respectif, ne plus intégrer une norme susceptible d'être véhiculée par toute la société. Schütz (2010) insistait sur les difficultés d'appartenir et de faire sa place dans un nouveau pays en raison de la faible maîtrise de la biographie culturelle du groupe national, que l'on n'a pas partagée. Nous dirions que, pour les femmes rencontrées, le sentiment de non appartenance semble être plus fort vis-à-vis du pays d'origine, avec lequel elles ont partagé la biographie constitutive des normes et des valeurs, que vis-à-vis du groupe national du pays d'accueil. La connaissance de l'autre et le partage de ce qui l'a constitué ne semblent pas suffire pour créer l'appartenance, car dans cette relation à l'environnement, des sentiments de non adhésion peuvent s'immiscer. Nous pensons qu'ils s'apparentent à ce que Wulf (2007) - en se basant entre autres sur les travaux de Bandura (1980) et Kolb (1984) - théorise comme étant de l'ordre du savoir social. Un savoir créé dans

la relation avec ces groupes de références et d'appartenance, qui est pour les femmes migrantes une relation plutôt conflictuelle où elles ont appris avant tout qu'elles ne pouvaient adhérer aux normes en vigueur.

Deuxièmement, la non appartenance est toutefois présente également vis-à-vis du pays d'accueil. La non reconnaissance légale sur le territoire, crée un sentiment de rejet, de manque de respect, d'invisibilité (Honneth, 2006). Y participe également l'impossibilité d'une véritable insertion socioprofessionnelle. Le thème du travail et de la formation est récurrent dans les récits et entretiens recueillis et semble impacter directement la manière de percevoir son quotidien et soi-même. Il rappelle des sentiments d'échec ou de réussite. La valorisation de soi semble en dépendre directement, ainsi que l'impression d'être ou de ne pas être inséré socialement. L'insertion socioprofessionnelle est un des éléments centraux des représentations de soi véhiculées dans les récits et entretiens recueillis. La manière dont elle est évoquée, répétitive et en lien avec une *normalité* de l'existence, vient renforcer l'expérience migratoire précaire en tant qu'enjeu de transformation subjective. Il s'agit d'une quête de soi, d'une place parmi les autres, dans un système social et politique avec lequel l'identification est possible. Il est question d'un passage, d'un changement de ses rapports avec l'environnement de vie, dans lequel l'entreprise de migrer n'apparaît qu'en tant que stratégie temporaire pour atteindre l'objectif final. Les difficultés du quotidien correspondent d'une part à une réalité institutionnelle imposée et d'autre part à un impressionnant écart entre ce qui a été attendu, projeté et le vécu présent.

### 2.3. Un avenir indicible

Cette lecture de l'inscription temporelle de l'expérience migratoire contribue à nous faire comprendre la presque impossible projection dans l'avenir des femmes de notre échantillon. Se retrouvant dans un présent qui ne correspond pas du tout à ce qui était attendu, la méfiance vis-à-vis de ce qui va suivre s'installe. L'avenir apparaît alors peu dans matériaux recueillis. La visibilité qu'y ont les femmes semble limitée par cette incohérence totale entre leur projection initiale et leur vécu présent. De même, un autre lien est à faire. La déstructuration temporelle des récits biographiques est associée à une projection vers l'avenir fluctuante. Cela montre une inscription temporelle instable, une difficulté à maintenir une cohérence de soi à travers des temps et des espaces qui changent et qui se révèlent parfois

négativement surprenants. Le lien entre présent et avenir est central dans cette difficulté de cohérence temporelle.

La notion d'indépendance ressort de manière systématique sous différentes formes. Elle s'apparente à un objectif final de la démarche migratoire. Elle lie les trois dimensions temporelles, car l'indépendance est souvent quelque chose que les femmes ont eu et ont perdu ou bien qu'elles étaient menacées de perdre. En pays d'accueil, elles semblent toutes l'avoir temporairement perdue, mais elle demeure comme une revendication future. L'avenir apparaît alors comme un espace projectif de réalisation de soi. Cette dernière est impérativement liée à la sécurité, à une insertion socioprofessionnelle et à l'indépendance qu'elles procurent. L'avenir a une fonction de référence d'ores et déjà annoncée, car c'est en fonction de l'atteinte ou non des objectifs visés que l'expérience migratoire sera considérée et évaluée. Les propos de Ricœur (1985 ; 1983) concernant l'expérience temporelle comme construction narrative prennent ici tous leur sens. L'attente relative au futur est inscrite dans le présent et ce dernier, précaire, apporte de l'instabilité et de l'insécurité aux représentations liées à l'avenir. Cette notion d'évaluation participe à la compréhension de l'expérience migratoire en tant qu'expérience formative, d'un sujet en apprentissage. Elle redonne à la migration la cohérence subjective que la précarité lui a enlevée. Elle s'apparente alors à une démarche unitaire dont le sens est situé devant, dans l'avenir, et qui porte sur le rapport permanent entre l'individu et son environnement. Les dynamiques d'action et les enjeux identitaires présents rendent une dimension presque vitale à ces rapports et les font relever inéluctablement d'un processus de formation de soi. Au travers des interactions de précarité, de déception ou de rejet, l'individu cherche et finit par occuper une place de sujet, une place de laquelle il peut obtenir ou d'où il recherche une forme de maîtrise sur les cours de sa vie. Dans la migration féminine précaire, cette place ne s'obtient que par des logiques de compromis, d'apprentissage et d'adaptation, des logiques à caractère principalement social et culturel.

### **3. Le sujet culturel : se (re)construire en migration**

Dans ce travail, nous nous étions proposé d'associer à l'étude des dynamiques formatives la notion de sujet culturel. Notre modeste ambition était de la circonscrire dans le cadre de la migration féminine précaire et de déconstruire cet allant de soi du langage commun pour explorer ses dimensions notionnelles et éventuellement opérationnelles dans des perspectives de recherche. Lorsque nous avons évoqué notre intérêt pour le sujet culturel,

les associations que ces termes généralement induisaient chez nos interlocuteurs portaient sur le fait que « tout le monde a une culture ». Ce constat ordinaire faisait office d'évidence et d'allant de soi qui ne nécessitait aucune exploration supplémentaire. Être sujet culturel semblait vouloir dire naître dans une culture, dans un pays, dans une religion, « venir de quelque part ». Ce travail a été consacré à aller au-delà de cette évidence, pour s'intéresser (1) à son contenu, à ce qu'elle véhicule et (2) à ses modalités subjective de déploiement. Ce binôme de termes peut-il opérer en tant que concept ? Peut-il décrire et permettre de comprendre des phénomènes individuels ? Si oui, comment ?

L'ensemble des matériaux rassemblés a mis en évidence trois grands pôles autour desquels le sujet culturel prend forme et se définit dans le cadre de la migration précaire des femmes. Le premier renvoie à ses traits politiques, le deuxième à ses traits participatifs et le troisième à sa qualité de projet de soi. Nous reviendrons sur les théories du sujet pour mettre en perspective nos analyses.

### 3.1. Un sujet politique et sa construction par le *Non*!

Lorsque nous avons évoqué le sentiment de non appartenance, nous ne pouvions pas l'extraire au rapport intrinsèque qu'il a avec le sujet culturel. Ce dernier apparaît comme une construction à caractère politique, d'opposition. Les femmes rencontrées se positionnent en tant que sujets culturels en s'opposant à ce qui semble être pour elles des formes d'injonction et de domination culturelle. La plupart du temps, les pays d'origine et les valeurs et normes culturelles qu'ils portent sont connotés négativement. Le sens négatif, oppressant, apparaît soit directement, soit indirectement au travers d'unités symboliques, représentée dans les narrations de manière à cristalliser l'injonction culturelle. Parmi elles, une des plus importantes est le mariage. Forcé ou arrangé, le mariage semble représenter au mieux la façon dont ce qui est perçu comme culturel fait irruption dans les familles et dans les parcours de vie des femmes. Dès lors, il implique l'absence de pouvoir de décider, de s'exprimer et d'agir. La vie des femmes est prise en charge par d'autres, au nom de traditions et de mentalités à caractère culturel. Dans les récits biographiques et entretiens, le mariage devient un fil conducteur de mise en exergue de l'injonction culturelle, qui montre simultanément un processus de reconstruction de soi à l'encontre de cette injonction<sup>142</sup>. Au travers de la

---

<sup>142</sup> C'est aussi une manière pour les femmes de reprendre leurs droits sur l'histoire qui est la leur et qui est trop souvent devenue, surtout dans le domaine des migrations, une histoire racontée par un prisme masculin (Chakravorty Spivak, 2009 ; Engle, 2004).

reconfiguration de l'expérience temporelle apparaît un éloignement progressif, un rejet mis en place au fil du temps, au regard d'une famille, d'un pays et de sa culture. Des événements marquants viennent alimenter cet éloignement, cette construction de soi par le refus, par le rejet.

Cependant, certains récits mettent en évidence l'ancrage identitaire profond du culturel dans la vie de ces femmes. Depuis l'enfance, dans un contexte familial, des valeurs perçues comme sociales et culturelles sont omniprésentes et participent de ce fait à la construction de soi initiale. C'est certainement de cela que parlait Vinsonneau (2011) en indiquant que l'élaboration culturelle et l'élaboration de soi sont des processus conjoints. Mais contrairement à ses propos, qui laissaient au sujet un pouvoir de participation à la première élaboration à travers la transformation des significations partagées, qui créent la culture, cette place participative, active, d'influence, semble interdite à certaines femmes. A l'âge adulte et suite au travail réflexif implicite sur leur condition, ces valeurs socioculturelles construites en dehors de leur capacité d'agir deviennent porteuses d'une injonction. Il devient alors impératif de s'en détacher. Pour les femmes en migration précaire, le sujet culturel est un sujet construit suite à une déconstruction. Les éléments culturels identitaires, constitutifs de l'individu, maintenant connotés négativement, ont dû être différemment appréhendés. Au cours de cette déconstruction, telle qu'elle apparaît dans les narrations, la position tenue est ambiguë. Le pays natal et la famille sont à la fois objet de rejet et de manque. Des souvenirs positifs viennent se mélanger au paysage sombre qui caractérise le pays et la famille d'origine. Le conflit identitaire qui s'installe est le premier élément qui témoigne alors de ce mouvement biographique de déconstruction d'une identité passée pour accéder à une nouvelle définition culturelle de soi.

Le deuxième est le caractère inédit de cette déconstruction qui semble s'imposer à l'individu. L'inscription des récits migratoires dans des contextes de vie, voire des récits de vie plus larges, permet de mettre en évidence la primauté d'une double confrontation. En effet, la migration met pour la première fois ces femmes dans la situation de se confronter et de prendre position culturellement vis-à-vis de leur pays d'origine et de la culture du pays d'accueil. Tous les éléments migratoires y concourent. La précarité, l'instabilité, la durée de l'attente, créent une dynamique réflexive obligatoire sur son parcours et sur les aspects socioculturels qui y tiennent une place centrale. Entre l'Afrique et l'Europe, le sujet culturel est un sujet positionné, forcé à prendre position.

Les territoires sont ainsi investis de sens. Ils apparaissent comme les symboles d'une indépendance passée, d'une violence subie ou d'une protection future. Dans le travail de biographisation, de réorganisation réflexive de l'expérience, le sens des territoires est transformé pour être en cohérence avec une réalité présente. Le passé et les territoires d'origine sont donc réinvestis principalement de façon négative, en tant que contextes d'émergence de la démarche migratoire. L'Europe et la France, en tant que pays d'accueil, sont associées à l'espoir, au respect des lois et des droits des femmes<sup>143</sup>. L'ensemble des expériences socioculturelles passées est mobilisé pour traduire une non appartenance, un refus d'appartenance. Les territoires d'accueil et les expériences récentes, vécues en tant qu'immigrée, renvoient quant à elles vers la quête d'une nouvelle appartenance.

### 3.2. Un sujet participatif et ses ressources sociales et culturelles

Dans le cadre de notre travail, le sujet migrant est apparu comme culturel en se construisant entre deux territoires représentés, mais également et surtout entre deux communautés, deux groupes sociaux. La socialisation migrante est un élément présent dans l'ensemble des matériaux réunis et elle doit être définie non seulement au sens d'une insertion sociale en France, mais aussi au sens d'un rapport constitutif avec les multiples référents sociaux présents dans la vie des femmes rencontrées.

Parmi eux, la communauté d'origine apparaît de manière le plus souvent indirecte, à travers des liens d'identification ou non identification. Le mariage est un des thèmes par lequel cette communauté - et notamment la famille - est associée à une valeur socioculturelle négative. Cette impossible identification limite la place que la communauté d'origine occupe dans les récits. Une fois en Europe, les liens semblent se limiter à la stricte nécessité, imposée par la faible maîtrise du français, ce qui oblige certaines de se tourner vers des compatriotes pour demander de l'aide<sup>144</sup>. Néanmoins, elle peut pour certaines s'apparenter à plus qu'une ressource de circonstances, lorsqu'il y a le sentiment de partager un vécu commun, sous la même injonction culturelle. Lorsque l'histoire du sujet devient part d'une histoire collective, trans-générationnelle, partagée, cela change le rapport à la communauté d'origine. Il s'agit alors d'un lien de femmes, qui se traduit par plus de facilité à se rapprocher de femmes de la même origine, une fois en France. Les réseaux de compatriotes, généralement féminines, sont

---

<sup>143</sup> Cela est un peu moins présent chez les non demandeuses d'asile, les femmes "sans-papiers" ou en régularisation temporaire, pour qui - nous l'avons déjà dit- la précarité du quotidien semble ressentie différemment et vient nuancer le rapport au pays d'installation.

<sup>144</sup> C'est par exemple le cas de Fathia.

systématiquement apparus dans une dynamique d'entraide, soit durant le voyage, soit dans le pays d'accueil.

« Moi-même quand j'ai quitté le Mali, je ne suis même pas allée dans la famille en Guinée. Parce qu'on a une famille là-bas. Je n'ai pas été là-bas, j'ai été chez une amie. J'ai été là-bas; personne ne savait ! Personne ne savait ! Sauf ma sœur qui est là et celle d'Espagne. » (Awa)

Pour les demandeuses d'asile, leur rôle peut intervenir au niveau du passage des frontières jusqu'en Europe ou bien lors des premiers renseignements en territoire d'accueil, transitoire ou permanent. Pour les autres migrantes précaires que nous avons rencontrées, ce rapport n'était pas nécessairement établi avec une communauté d'origine, mais avec d'autres femmes se retrouvant dans la même situation. Le lien était ici principalement la précarité du quotidien, à combattre. Au-delà des récits individuels, ce sont les groupes de parole que nous avons organisés qui nous ont permis de mieux comprendre cette logique de socialisation. Une fois de plus, c'est la dimension de genre qui favorise la fédération du groupe autour de problématiques similaires. L'échange de conseils et le recours à des situations personnelles en tant qu'exemples de démarches à suivre ont pour fonction d'arriver à une maîtrise de la précarité quotidienne et à un dépassement de cette situation par l'action, par l'entreprise d'initiatives. Cette dynamique participative que nous avons pu observer durant les groupes de parole s'étend au niveau de réseaux de connaissances où la dimension de genre semble à chaque fois compter davantage que la dimension nationale ou ethnique.

Ce qui prime dans les matériaux recueillis concerne moins le rapport au passé, au pays d'origine, que celui au pays d'accueil où l'insertion sociale et professionnelle apparaît comme un véritable pilier identitaire. Les migrantes font appel à l'aide des associations, mais s'y impliquent également sous différentes formes et cela semble être un moyen fondamental pour opérer une reconstruction de soi dans un pays auquel elles semblent s'identifier davantage. La participation aux associations se caractérise par deux principaux aspects. Le premier est qu'elle répond aux problématiques spécifiques et subjectives de chaque migrante, de chaque parcours. Pour les femmes victimes de violences par exemple, les associations spécialisées ont un rôle important en matière de soutien psychologique, voire d'hébergement et de protection. Au-delà de l'aide concrète apportée, ce qui est soulevé est une aide morale fournie



soit collectivement soit par des individus, rencontrés dans le cadre associatif. C'est ainsi que des nouveaux réseaux de connaissances se créent, comme une alternative aux réseaux familiaux, peu soutenant et le plus souvent objet de rejet. Le deuxième aspect qui caractérise la participation associative est homogène et concerne le regain d'une visibilité sociale (Honneth, 2006). Il s'agit d'une participation volontaire au fonctionnement d'associations ou bien de formes de travail rémunéré. Les structures d'aide aux migrants que nous avons rencontrées ne fournissent pas d'accompagnement à l'insertion par le travail. Elles se focalisent sur l'aide à la régularisation, première étape avant de pouvoir s'adresser au marché du travail. Néanmoins, les migrantes peuvent y trouver une place en tant que bénévoles et intégrer ainsi une dynamique d'entraide où la frontière entre bénévoles et migrants s'estompe. Le récit de Fatima rappelle tout particulièrement l'importance que la participation associative a en termes d'insertion sociale.

Le sentiment d'utilité vis-à-vis des autres contribue d'une part à se reconstruire en tant que sujet, actif, reconnu et, d'autre part, à s'intégrer à des groupes et réseaux dans lesquels le soutien est mutuel et permanent. L'échange d'aide et de conseils autour de vécus partagés qui se met en place spontanément lors de groupes - comme les groupes de parole que nous avons organisés - existe sous une forme plus élargie et plus formelle dans le milieu associatif auquel les migrantes ont la possibilité de participer. Ce regain d'utilité sociale, de reconnaissance et ces nouveaux liens tissés autour de l'expérience migratoire deviennent constitutifs d'un nouveau sujet culturel, construit en rupture avec sa communauté d'origine. Il s'agit des premiers liens sociaux et culturels qui permettent une nouvelle définition de soi par rapport au nouvel environnement de vie. Enfin, leur importance est d'autant plus structurante car ils pallient à des aspects psychoaffectifs de la précarité migratoire, ils permettent de rendre la vie en migration précaire plus « normale » (Kalimatou) à travers l'implication dans des activités d'utilité générale.

### 3.3. La migration: projet de soi

La migration, et d'autant plus la migration précaire, s'inscrit dans un mouvement de passage d'un *avant* à un *après*, dans *là-bas* à un *ici* (Le Blanc, 2010 ; Sayad, 2003). Le sujet migrant se déconstruit et se reconstruit dans ses rapports à des dimensions spatiotemporelles. En nous basant sur l'interprétation de nos données, nous avons tenté de mettre en évidence le fait que ces dimensions sont également sociales et culturelles et que les liens constitutifs que

les femmes migrantes entretiennent avec elles sont à beaucoup d'égards, des liens d'ordre culturel. Ces liens tissent l'expérience migratoire en tant qu'expérience culturelle, telle que le sujet se l'ait appropriée et telle qu'il la conçoit dans l'ici et maintenant de l'échange avec le chercheur. Le parcours migratoire est raconté, réorganisé et reconfiguré et laisse entrevoir un univers socioculturel subjectif dont l'individu est au centre (Schütz, 2010). Cet univers est construit avec les valeurs culturelles propres comme principal référent. Il est en effet un univers de sens et de significations, que les anthropologues américains avaient décrit sous son angle collectif, partagé (Geertz, 1973), mais qui apparaît ici également dans sa dimension individuelle. Il se construit, bien sûr par le partage en communauté, mais surtout dans une temporalité et une accumulation d'expériences significatives, qui demeurent dans le temps. Des événements et des contextes de vie viennent alors les réinvestir d'un sens nouveau, un sens culturel, un sens déclencheur d'action.

Sélectionnées et assemblées dans une configuration unique, elles engendrent une prise de position, un refus, un rejet ou bien une adhésion. Des postures d'action qui mettent en exergue le lien entre formation de soi à caractère biographique, transformation individuelle et action. Pour les femmes en situation précaire que nous avons rencontrées, les bases formatives de la dynamique migratoire sont socioculturelles, elles sont politiques et impliquent une importante dimension de genre, spécifique à la condition féminine. Leur univers de sens culturel englobe des éléments qui caractérisent particulièrement les femmes en tant qu'êtres politiques, objets des représentations d'autrui et - à travers la migration - sujets de leur propre monde représentationnel. En affirmant leur refus de la place qui leur est octroyée, elles posent les fondements d'une nouvelle forme identitaire, construite sur la base d'apprentissages biographiques progressifs, réalisés tout au long du parcours de vie, au travers de trajectoires multiples. Celle-ci est éminemment culturelle et sociale et, pour se concrétiser, elle nécessite un nouvel environnement. La migration apparaît alors comme un projet conçu pour soutenir cet objectif de réalisation de soi. L'expérience migratoire vient se rajouter aux autres, s'imbriquer au parcours formateur, avec sa précarité, ses traumatismes et ses incohérences.

Mais celle-ci n'est pas une expérience comme les autres. C'est une expérience de lien. Elle crée le pont entre des territoires et des temporalités du vécu, entre des groupes sociaux, des valeurs, des mentalités. Elle produit des contrastes et des confrontations, des déceptions en termes de représentations de soi et des autres. Son caractère précaire et traumatisant y ressort, mais son caractère formateur aussi, car elle oblige à poursuivre les prises de position

et à orienter la réflexion et l'action vers la poursuite ou l'abandon du projet. Dans la migration, le culturel ne cesse de s'immiscer dans l'existence individuelle à travers les représentations et notamment celles de genre: de mère, d'épouse, de fille. Le projet de soi est donc le projet d'un sujet qui fabrique le culturel, son culturel, à travers la manière dont il investit ses expériences, ses relations avec les autres et dont il se représente l'environnement social et politique dans lequel il vit et dans le quel il souhaite vivre. A travers la création de cette *culture en soi*, les migrantes précaires agissent au cœur d'un projet réflexif, centré sur soi (Beck, 1992 ; Giddens, 1991) et ses propres référents. C'est le travail biographique d'élaboration de ce projet qui permet la transformation en ce nous pourrions appeler en termes philosophiques, un sujet originel (Strozier, 2002)

Il le fabrique tout en se construisant lui-même en tant que sujet au cœur de son projet. Les dimensions de ce projet sont rapportées à soi avant d'émigrer - à travers le privilège de valeurs propres à l'encontre de celles perçues comme sociétales - mais également après. Une fois en migration précaire, le projet apparaît comme projet de soi culturel notamment par les logiques d'action qui le traversent. Les femmes ne restent pas passives, à subir la précarité de leur situation irrégulière. Elles agissent, s'impliquent, participent, s'investissent dans un rôle de mère ou simplement en poursuivant des objectifs personnels, comme les études ou le travail. C'est cette dynamique, ces nombreuses actions qui continuent le travail de construction du projet. A travers l'agir, les femmes se positionnent, se font entendre et voir et surtout, vont à la recherche d'une place à prendre. Le sujet culturel tel que nous l'avons appréhendé se construit selon les normes subjectives de Butler (2007), qui vont à l'encontre de la norme sociale et qui témoignent de la singularité individuelle et, dans notre cas, féminine. Elles saisissent leur nouvel environnement, aussi précaire soit-il, en entreprenant pour se créer une place choisie et non pas octroyée. Le projet migratoire en tant que projet de soi doit être compris au sens donné par Delory- Momberger (2003), c'est-à-dire celui d'une entreprise qui « excède toujours les projets particuliers qui tentent de l'objectiver » (*Ibid.*, p. 38), mais qui a besoin de ces formes de médiation à caractère spatio-temporel variable. En effet, la démarche migratoire peut être considérée comme une telle forme. Le statut irrégulier complique la mise en œuvre du projet tel qu'il pouvait être représenté, anticipé. En revanche, selon les manières dont il est approprié, intégré à un travail de configuration biographique de l'expérience, il peut présenter des espaces-ressource, des espaces de niche que les femmes peuvent investir pour se saisir d'un pouvoir d'agir.

\*\*\*

Ce chapitre a été essentiellement orienté vers nos questions de recherche. Nous avons tenté de mettre en perspective théorique nos analyses et nos résultats afin de développer une réflexion sur (1) la migration précaire et de ses enjeux en tant qu'espace de (trans)formation de soi et (2) de la notion de sujet culturel en tant que posture qui y émerge. Nous avons mis en évidence des dynamiques transformatives, autour de positions idéologiques de genre et socioculturelles, liées à des moments et évènements-clé au cours de la biographie individuelle. La migration précaire apparaît alors comme un espace de changement d'une identité assignée. Ce travail identitaire prend forme autour de logiques d'action, de prise de pouvoir d'agir, liées à des représentations culturelles, des territoires et des dimensions temporelles. La migration est le contexte d'un individu à l'épreuve de l'environnement; un environnement précaire qu'il doit s'appropriier et transformer. Cela est réalisé en se saisissant des ressources de la précarité, mais surtout en travaillant sur ses propres représentations et sur l'écart entre l'attente et la réalité. La migration féminine précaire prend alors la forme d'un projet, non seulement réflexif (Beck, 1992), mais culturel, qui apparaît comme le terrain d'émergence d'un sujet qui revendique une place différente. Toujours orienté vers le futur et l'atteinte d'objectifs, ce projet opère à travers la déconstruction et la reconstruction de soi, mais également des référents et des espaces culturels représentés *en soi*.

## CONCLUSIONS

Durant trois ans, nous avons œuvré à l'élaboration de ce travail de thèse, portés par la conviction que les parcours migratoires des demandeuses d'asile et des « sans-papiers » n'étaient pas que précaires. Cette conviction était ancrée dans une expérience professionnelle et de recherche au contact de ces femmes, mais elle se devait d'être mise à l'épreuve du travail scientifique. Nous avons décidé de nous intéresser aux dimensions formatives dont pouvaient relever ce type de parcours. Au-delà des apprentissages d'expérience immédiats, nous avons voulu savoir en quelle mesure, ils pouvaient impliquer les migrantes dans des logiques de formation de soi biographiques, comprises comme un « ordre second » (Alheit & Dausien, 2005) des apprentissages. En quelle mesure, ils pouvaient participer à une transformation de l'individu et de ses univers de référence. Enfin, nous avons à l'esprit la notion de sujet culturel, issue de l'hypothèse, qu'en migration précaire, une part de culturel viendrait s'articuler à ces processus formatifs.

En nous penchant sur le contexte sociopolitique des migrations clandestines en Europe et en France, nous avons découvert un phénomène étudié par des approches majoritairement similaires, de type économique ou sociologique et dans des perspectives historiquement masculines. Les femmes y apparaissaient progressivement mais leur considération en tant que migrantes autonomes vis-à-vis des hommes était récente. D'un point de vue éducatif, le phénomène migratoire était pensé au travers des dispositifs de formation ou des populations apprenantes, mais trop peu en tant qu'espace individuel pour d'autres formes d'apprentissage. Cet aperçu du contexte dans lequel allait se situer notre thèse, nous a conforté dans l'idée qu'il fallait poursuivre notre réflexion en nous focalisant sur les parcours individuels, biographiques et sur la formation de soi en tant que processus associé. Nous avons par conséquent fait appel à des outils théoriques et méthodologiques adaptés. Nous nous sommes appuyés sur l'épistémologie de la recherche biographique en éducation, qui nous a fourni le cadre pour penser les migrations précaires comme des parcours biographiques qui mettent en exergue la singularité individuelle et sa place au cœur de l'expérience, à travers son évolution temporelle. Afin d'appréhender cette réalité migrante subjective dans ses rapports constitutifs avec les environnements sociaux et politiques, nous nous sommes tournés vers l'Ecole de Chicago dont la manière d'aborder la recherche qualitative a enrichi notre recherche tant sur le plan théorique que méthodologique.

Les auteurs et les théories vers lesquels nous nous sommes tournés pour mettre en perspective nos réflexions sont issus de ces deux grands piliers épistémologiques, mais non seulement. Ils viennent surtout répondre aux différents éléments interrogés par notre objet de recherche. Il s'agit bien sûr de l'apprentissage et de l'éducation sous leurs formes les plus éloignées du cadre formel des institutions. Ce qui nous intéressait était l'expérience, la vie, la migration, en tant que terrain de formation de soi. Mais nous ne pouvions pas occulter la notion de parcours - centrale à notre problématique - dont les caractéristiques, comme les temporalités et la précarité, faisaient écho aux questions migratoires du point de vue singulier, des individus. Pour mettre en perspective les dynamiques formatives liées aux parcours de migration précaire, nous devons nous intéresser à la construction identitaire, la construction de soi au cours de l'expérience, du temps et des contextes sociaux et politiques qui la traversent. Se former et se construire sont des processus connexes, émergeant ensemble dans le cadre de l'élaboration socioculturelle - ou mimétique selon Wulf (2007) - du monde. Enfin, c'est la question du sujet et plus précisément du sujet culturel qui nous préoccupait en lien avec cette construction/formation de soi. Nous nous sommes intéressés à la manière de l'appréhender théoriquement et philosophiquement et de l'associer aux dynamiques formatives de la migration féminine précaire.

Simultanément, nous avons accordé une place centrale au travail empirique. Nous avons souhaité que notre réflexion soit ancrée dans des données de terrain pouvant rendre compte de la réalité subjective des migrations féminines précaires en tant qu'espaces formatifs. Le chemin parcouru sur le terrain de recherche a été à la hauteur de la complexité de cette réalité. Les dispositifs méthodologiques utilisés ont dû être adaptés aux difficultés liées à la précarité inhérente de ce terrain de recherche. Notre posture a donc été ethnologique et nous avons rassemblé un ensemble de matériaux, chacun apportant des éléments à la démarche compréhensive. Parmi eux, rappelons les douze entretiens individuels de recherche biographique, les deux groupes de parole et les deux entretiens avec des responsables associatifs. S'y rajoute un recueil de données ethnographiques, comme à travers l'étude de dossiers de demande d'asile, les conversations de terrain et les fragments d'entretiens. Ce qui nous a permis d'appréhender notre terrain de recherche a été notamment une présence renforcée et adaptée aux temps et aux fluctuations spécifiques à la migration précaire. Nous avons tenté de le connaître de l'intérieur et d'accorder la priorité aux données et à leur sens émergeant. Notre réflexion s'y est donc adaptée à travers des méthodes interprétatives de type

herméneutique et des méthodes d'analyse thématiques et de catégorisation principalement conceptualisante.

L'aboutissement de ce travail a permis de rendre compte, au modeste niveau de cette recherche, de l'expérience migratoire féminine à caractère précaire sous des angles formatifs, de développement de soi et d'un pouvoir d'agir. Les parcours des femmes rencontrées se sont révélés être des chemins de transformation, au long desquels plusieurs postures d'un sujet apprenant se succèdent. L'apprentissage y est social, expérientiel, biographique, un apprentissage qui s'inscrit dans la durée et dans une forme de réflexivité sur ses expériences. Il s'agit de changer et de maintenir une cohérence de soi adaptative à travers divers contextes de vie. Enfin, ces processus de transformation sont ceux d'un sujet culturel car ils sont inéluctablement inscrits dans des rapports culturels, politiques et sociaux à l'environnement et à l'altérité. Ils traduisent une formation - au sens d'une constitution de soi - dans laquelle les problématiques de genre, culturelles et de conscience politique sont indissociables l'une de l'autre.

## **1. Apports et contributions de cette recherche**

Cette thèse répond à la volonté d'apporter une contribution aux recherches en sciences de l'éducation en lien avec les questions migratoires et culturelles. Nous avons synthétisé ci-dessous les principaux apports qu'elle amène et réflexions qu'elle ouvre.

### *1.1. Lifewide et lifelong learning, associés aussi à la migration précaire*

Ce travail a emmené les migrations précaires dans le champ épistémologique des sciences de l'éducation, non pas en qualité de simple terrain de recherche, mais surtout en tant qu'espace d'étude d'éventuelles modalités éducatives. Au-delà de l'analyse des dispositifs ou des populations impliquées, ce sont les processus éducatifs intrinsèques à la démarche migratoire qui nous ont intéressés et dont nous avons rendu compte<sup>145</sup>. La migration précaire des femmes a été appréhendée en tant qu'expérience, en tant que parcours, et les résultats obtenus permettent de la considérer parmi les espaces de *lifewide* et *lifelong learning*. Le défi était celui d'un changement de regard épistémologique et méthodologique. La focale devait être mise sur l'individu et ses manières de se situer, sur la parole et son potentiel de rendre compte de la façon dont l'expérience devient subjective. L'approche biographique utilisée a

---

<sup>145</sup> Nous renvoyons au 1<sup>er</sup> chapitre et à la revue des principaux angles de recherche sur les migrations en sciences de l'éducation.

permis cela notamment au travers de l'organisation narrative de l'expérience temporelle et des événements et situations, ainsi que de la performativité du récit qui a mis en évidence des dynamiques de transformation de soi.

C'est uniquement par ce changement de regard, proche de l'anthropologie de l'éducation et socioculturelle, que la migration a pu démontrer des facettes éducatives, une palette de moments et d'interactions qui la constituent (*lifewide*) et qui participent à former le sujet migrant. Elle apparaît alors comme un ensemble de situations et de moments qui obligent l'individu à se définir par rapport aux autres et à ses environnements de vie. Il doit se différencier ou s'identifier, construire son rapport à la norme véhiculée par la majorité, renoncer et négocier pour trouver sa place. Dans le même temps, la migration n'est pas statique. Elle engage tout l'être, à travers le temps. Cette recherche a mis en évidence son caractère biographique, en tant que dimension d'une biographie dont l'inscription temporelle précède son commencement (l'émigration) et perdure largement au-delà de l'installation dans le pays d'accueil. Elle s'étend tout au long de la vie, traverse des territoires et est bouleversée par des expériences nouvelles comme la maternité. La migration apparaît ainsi comme un ensemble d'expériences simultanées et successives et a pour caractéristique de confronter l'individu à l'altérité et au changement, à la perte de repères, aux renoncements et aux risques. C'est en cela qu'elle se constitue en parcours éminemment formateur.

Cette mise en perspective n'aurait pas été possible sans considérer la migration précaire d'un point de vue singulier, subjectif. Cette recherche est qualitative et nous pensons avoir montré, à travers l'interprétation et l'analyse des résultats, que c'est précisément grâce à cela qu'elle a une pertinence d'un point de vue éducationnel. Les processus de formation évoqués ont cette pertinence car ils participent à la constitution de l'individu en tant que sujet, à laquelle la migration précaire oblige de par sa précarité, sa violence et son caractère changeant. Et dans chaque individualité l'appropriation formative de l'expérience migratoire est unique et doit être appréhendée en tant que telle.

## 1.2. Espaces de précarité: espaces d'action

Dans cette thèse nous avons privilégié les migrations précaires, celles des femmes en situation irrégulière, clandestine. Elle contribue alors aux travaux sur la précarité et sur les espaces précaires en tant qu'espaces d'action et de (re)prise d'un pouvoir d'agir. A travers les différents matériaux nous avons essayé de montrer que la précarité peut être investie dans le



cadre d'un projet plus grand, qui permet de lui survivre et de lui faire ressortir des potentialités éducatives. La précarité existe bien sûr et les récits recueillis ont mis en évidence son caractère destructeur. Cependant, les parcours que nous avons étudiés ne sont pas que précaires. Ce sont aussi des parcours combattants, revendicatifs et qui contribuent à développer des potentialités.

L'analyse a montré qu'ils témoignent surtout d'un projet de soi, un projet culturel, et politique qui revendique de prendre part à un monde dont on occupe une vraie place, associée à une liberté d'action et de pensée. Considérer dans cette logique de parcours subjectif, quitter son pays est plus qu'un acte de fuite. Il s'agit bien sûr de se mettre en sécurité, mais aussi de commencer à mettre en œuvre ce projet de soi dont les racines sont biographiques et identitaires. En ce sens, le propos de Laacher au regard du choix d'émigrer des demandeuses d'asile en tant que « contrainte rationalisée » (2011, p.18), transformée en choix volontaire se doit d'être nuancé. Nous pouvons aisément considérer que les conditions sociales, politiques et culturelles des pays d'origine - vécues là-bas ou exportées au travers de mariages arrangés - ne permettent pas d'y projeter son existence. Cependant, si ces injonctions ont une portée sociétale, c'est parce qu'elles racontent l'histoire collective et trans-générationnelle de beaucoup d'autres femmes, qui elles, n'émigrent pas. Les mêmes conditions des mêmes pays d'origine ne résonnent pas de la même manière en toutes les femmes et ce que ce travail montre que, pour certaines, la migration relève de plus qu'une survie. Elle fait écho à un travail réflexif d'indignation, étalé dans le temps et à travers une multitude de situations, et dans ce cas, elle prend la forme d'un projet émancipatoire.

La notion de pouvoir d'agir y est intrinsèquement associée, car c'est la quête de pouvoir d'agir qui oriente fondamentalement le projet. Notre analyse a permis d'y mettre en évidence deux aspects complémentaires. Premièrement, le parcours migratoire devient le terrain d'une prise de pouvoir *pour* et *sur* soi et sa propre vie, il s'apparente à une action politique qui dérange et bouleverse l'ordre des choses. Le sujet existe « lorsque quelqu'un vient, manifeste quelque chose de différent, qui n'était pas prévu [...] Il existe au sens où il intervient dans un dérangement de l'ordre existant, qui est cet ordre de la structure, du passé transformé en structure » (Agier, 2010, p.31). Deuxièmement, ces parcours dénonciateurs d'un ordre des choses, perçu comme oppressant, peuvent également être conçus en tant que ressources pour des formes d'*empowerment*. La précarité, dans un pays où ils ne se sentent pas appartenir, oblige les individus à développer des manières d'agir et de penser qui s'inscrivent dans ce que Gutierrez (1990) définissait comme le passage d'un état d'impuissance au

sentiment d'avoir le pouvoir d'influer sa propre vie, la vie des autres et de participer au changement social. Sans accès au marché du travail et de la formation, les femmes s'impliquent dans des associations et recherchent par tous les moyens du soutien, de l'information et de l'aide. La mise en exergue de cette sociabilité migrante face à des contextes de précarité et d'exclusion amène à revoir les femmes migrantes en situation irrégulière et la place, souvent perçue comme inactive et attentiste, qu'elles occupent sur la scène sociale. Ce travail propose d'interroger cette place au regard de la co-émergence d'un sentiment de pouvoir d'agir et d'une participation à des activités et réseaux d'intérêt social, double dynamique constitutive d'un nouveau sentiment d'appartenance.

### 1.3. Education, culture et projet politique

Enfin, nous pensons que cette thèse peut contribuer aux travaux qui associent les contextes et dynamiques culturels à l'éducation. A travers la notion de sujet culturel, cette thèse ouvre une réflexion sur la part de culturel dans les processus de subjectivation et d'émancipation des femmes en migration clandestine<sup>146</sup>. Elle a permis de montrer que cette part de culturel est constitutive d'un point de vue identitaire et participe de ce fait dans le projet qu'est la migration. Le sujet culturel est apparu comme une forme de définition et de positionnement de soi vis-à-vis des autres, des espaces et des territoires, qui détermine en partie des logiques d'action, de séparation, d'adhésion et, *in fine*, de formation/ transformation de soi.

Nous avons vu que les manières de s'inscrire dans le projet migratoire, les décisions et les trajectoires adoptées ont une importante composante culturelle et politique. Des événements et moments-clé, une fois appréhendés dans leur contexte biographique d'émergence, prennent un sens qui cristallise des apprentissages, des constats d'impossible identification et des prises de position actives. Le parcours de migration précaire des femmes n'est pas que le parcours défini de l'extérieur comme subalterne et attentiste. Dans une approche biographique qui le situe au cours d'une vie et d'une histoire constitutive de l'identité, il apparaît comme une expérience qui associe formation de soi, *empowerment* et prises de position à caractère politique. Cela nous amène à envisager d'éventuelles retombées pratiques de ce travail autour de dispositifs qui traduiraient ces parcours migratoire en des expériences

---

<sup>146</sup> En ce sens nos conclusions corroborent les propos de Mirjana Morokvasic qui considérait les migrations féminines comme la mise en œuvre d'une volonté d'échapper à des systèmes sociopolitiques et à des mentalités perçues comme dominantes.

pas seulement précaires. Les femmes concernées pourraient ainsi être impliquées dans un travail réflexif qui rappellerait la valeur politique et de projet émancipatoire de leur démarche et les amener à une réappropriation valorisante et formative de cette expérience. Au-delà de la portée individuelle et subjective, ce type d'initiative pourrait selon nous favoriser l'émergence de nouveaux modes d'appropriation du présent, de l'attente et d'investissement social et collectif de soi.

## **2. Limites de la recherche**

Malgré les quelques propositions que cette thèse peut faire, notre travail comporte des limites inhérentes à ses conditions de déroulement. Nous avons identifié deux grandes catégories d'insuffisances et leurs conséquences. La première est liée à l'objet et au terrain de recherche et la deuxième aux conditions de réalisation.

### **2.1. Limites liées à l'objet et au terrain**

Ce qui a rendu ce travail intéressant pour nous constitue également ce qui l'a rendu difficile et qui a freiné d'une certaine manière son potentiel. Il s'agit - et nous en avons déjà parlé lors de la problématique - des difficultés à travailler sur un objet caractérisé par la précarité. Explorer les migrations précaires, féminines, signifie se rapprocher d'un univers clandestin, caché, compliqué d'accès pour un chercheur à deux niveaux. Le premier est factuel. Les migrantes en situation irrégulière peuvent être difficilement rencontrées sans l'intermédiaire des associations. Le deuxième est subjectif. Une fois la rencontre entamée, accéder à un vécu souvent traumatisant reste une entreprise complexe où patience et respect sont demandés. En qualité de femme, l'accès au terrain et la collaboration des participantes à la recherche nous a été plus facile. Cependant, notre statut extérieur à la situation de migration clandestine a constitué un frein que nous avons mis du temps à dépasser dans chaque cas.

Les principales conséquences concernent bien sûr le nombre limité d'entretiens individuels, de groupe et de dossiers auxquels nous avons eu accès. Malgré notre objectif qui a été de réaliser une recherche qualitative, une plus grande diversité d'entretiens aurait sûrement rajouté à la richesse de nos conclusions. De même, nous aurions voulu réaliser des restitutions de nos interprétations et analyses aux personnes concernées. La nature précaire du contexte et la qualité traumatisante du vécu restitué nous ont empêché de le faire. Les reprises de contact et le maintien d'un lien de collaboration se sont avérés très difficiles et le

déroulement des entretiens nous a amené à penser que l'évocation à une reprise de plus de certains événements traumatisants n'aurait pas été souhaitable pour les participantes. Enfin, il aurait été bien de collaborer avec plus d'associations, éventuellement avec des activités plus diversifiées en direction des migrantes et migrants. Comme nous l'avons déjà évoqué, les contraintes liées au travail associatif permettent difficilement d'accueillir des chercheurs, de se positionner en leur intermédiaire avec les migrants et de leur donner un accès complet aux ressources.

## 2.2. Limites liées aux conditions de réalisation

Cette deuxième catégorie de limites vise les conditions de réalisation de ce travail du côté du chercheur. Il s'agit premièrement du cadre législatif, terminologique et conceptuel dans lequel se situe notre réflexion. Le champ des migrations internationales et notamment clandestines fait l'objet de débats permanents dans lesquels les instances internationales, européennes, nationales, du domaine scientifique et publique sont systématiquement impliquées. Cela a pour résultat une grande diversité et instabilité conceptuelle, terminologique et législative dans laquelle nous avons dû frayer notre chemin. Malgré que cette thèse porte sur des aspects individuels, subjectifs et éducatifs de la migration, nous ne pouvons pas faire l'économie d'un repérage dans ce contexte, incontournable pour circonscrire notre problématique.

Le cadre conceptuel et épistémologique dans lequel sont abordées les migrations est tout aussi vaste. Les travaux sont nombreux, mais la dimension subjective, biographique, portée sur l'expérience migratoire en tant que parcours individuel nous a semblé relativement peu prise en compte ou difficilement accessible. Il en est de même des écrits qui associent les questions éducatives et de genre aux migrations clandestines. Bien entendu, ce constat est personnel et demeure circonscrit au moment de la réalisation de cette thèse. Enfin, une des limites les plus importantes vise précisément le caractère situé et éphémère de nos résultats et analyses. Cette thèse a eu pour objectif d'apporter sa modeste contribution à l'étude des questions qui nous occupent, mais elle est une contribution qui peut être développée, contestée et enrichie au moyen d'autres terrains et contextes de mise en œuvre.

### 3. Développements et pistes de réflexion

Dans la continuité de notre propos sur les limites de cette thèse, nous avons identifié quelques aspects qui peuvent être développées et occuper plus de place dans des recherches complémentaires. Le premier est d'ordre théorique et épistémologique et concerne la problématisation même des questions de recherche. Il s'agit de la dimension de genre. Ce travail a pu montrer que la lecture des phénomènes migratoires sous le prisme du genre était incontournable pour mettre en exergue les dynamiques identitaires et formatives. Malgré que le genre n'ait pas été l'entrée en matière prioritaire de notre thèse, nous pensons qu'il mériterait d'être davantage privilégié à l'avenir dans des travaux similaires, concernant les femmes ou les hommes.

Le deuxième aspect est d'ordre méthodologique et renvoie directement aux limites de notre recherche. L'utilisation des entretiens collectifs sous la forme de groupes de parole s'est avérée être pertinente au regard des dynamiques socioculturelles à l'œuvre dans l'expérience migratoire précaire des femmes. Nous regrettons ne pas avoir pu faire appel davantage à cette méthode en raison des contraintes imposées par un terrain et une population difficiles à appréhender. Son principal apport qui, nous pensons, devrait être exploré est de mettre en exergue la manière dont les parcours individuels sont investis collectivement créant des dynamiques de partage d'expérience à caractère formateur. De même cette approche méthodologique pourrait permettre d'étudier la migration précaire à travers ses formes de socialisation et d'exploitation des ressources.

Toujours en lien avec ce que nous avons appelé ici la socialisation migrante, un troisième aspect qui mériterait d'être davantage étudié concerne les modes de participation des femmes migrantes dans le cadre de réseaux et associations. Au-delà de la mise en évidence des modes d'insertion socioculturelle en migration (pour arriver dans le pays d'accueil) et en immigration, nous pensons que ce phénomène ferait écho à la notion d'apprentissage participatif (Rogoff et al., 2003). Il pourrait contribuer à repenser ce concept en lien avec des catégories de pratiques migratoires et pratiques *de survie*, liées à la précarité.

Enfin, un dernier aspect a attiré notre attention. Ce travail de thèse a mis en évidence les parcours féminins de migration précaire en tant qu'expérience d'émancipation, en tant que projets dans lesquels des événements ou éléments-clé jouent un rôle décisif. Nous en avons retenu deux: le choix d'émigrer et, ce que nous avons appelé, les figures de la migration. Comment se construit ce choix du départ en tant que choix identitaire, constitutif du sujet ?

Comment s'organisent ses tenants biographiques, qui lui rendent sa valeur par rapport au processus formatifs? Quel est son sens pour le sujet? Des questions similaires pourraient se poser concernant les personnes qui marquent les parcours de vie de celles et ceux qui migrent. Dans les récits, elles apparaissent comme des figures marquantes au sens où elles jouent un rôle dans la construction identitaire à travers une volonté de s'y distancier ou s'y identifier. Comment occupent-elles ce rôle? Quelle est leur portée dans le projet migratoire? Les pistes que nous proposons sont d'ordre théorique, méthodologique ou phénoménologique, mais elles concourent toutes vers une exploration de l'expérience migratoire des femmes en situation irrégulière en tant qu'expérience formative où le soi est entraîné dans des dynamiques d'individuation et, par ce biais, d'émancipation.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adler, P. A. & Adler, P. (1987) *Membership Roles in Field Research*. Newbury Park. CA : Sage.

Agier, M. (2005) Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète. Dans Bouillon, F., Fresia, M. & Tallio, V. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Coll. Dossiers africains. (pp.175 - 184) Paris : Centre d'études africaines, EHESS.

- (2010) « 'Le sujet dans la Cité', un espace de controverse ». « *Le sujet dans la Cité* » *Revue internationale de recherche biographique*, n°1, nov. 2010. 23 – 37.

Alheit, P. & Dausien, B. (2005). « Processus de formation et apprentissage tout au long de la vie » (trad. Delory-Momberger C.). *L'orientation scolaire et professionnelle*, 34(1), 57-83.

Atocha, A. (2000) Abduction as epistemic change : a peircean model in artificial intelligence. Dans Floch P. A. et Kakas A. (ss. dir.) *Abduction and Induction. Essays on their Relation and Integration*. (p. 45 – 58). Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.

Apitzsch, U. & Siouti, I. (2007) *Biographical Analysis as an Interdisciplinary research Perspective in the Field of Migration Studies*. Johann Wolfgang Goethe Universität Frankfurt am Main. Avril 2007

Astier, J. (1997) *Revenu minimum et souci d'insertion*. Paris : Desclée de Brouwer.

Attias- Donfut, C. (2004, 21-23 avril) *Nouveaux profils migratoires et transmigration. Les migrations dans la perspective du parcours de vie*. Communication présentée à la Réunion régionale européenne « *Migrations et protection sociale* ». Oslo, Norvège.

Bachelard, G. (1934) *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : PUF.

Bandura, A. (1980) *L'apprentissage social*. Bruxelles : Pierre Mardaga Editeur.

Baudouin, J- M. (2009, 21 novembre) *En écho*. Communication présentée au Séminaire de recherche biographique ASIHVIF 2009-2010. *Les enjeux sociopolitiques du récit de vie*. Paris, France.

- (2011, 3-6 mars) *Introduction*. Communication présentée à la Life History and Biographical Research Network ESREA Conference. *Biographical Transformations, Agency and Adult Education*. Genève, Suisse.

Barbier, J-C. (2005) « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale ». *Revue française de sociologie*, n°46 – 2. 351 – 371.

Barbier, J-M. (2009) Le champ de la formation des adultes. Dans Barbier J-M, Bourgeois E., Chapelle G. et Ruano- Borbalan J-C. (ss. dir.) *Encyclopédie de la formation*. Paris: PUF.

- Barnard, A. & Spencer, J. (2010) *The Routledge Encyclopedia of Social and Cultural Anthropology*. NY, NY: Routledge.
- Barth, F. (2008) *Les groupes ethniques et leurs frontières*. Paris : PUF.
- Beaud, S. (1996) « L’usage de l’entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l’ ‘entretien ethnographique’ ». *Politix*, Vol. 9, n°. 35. Troisième trimestre 1996. 226 -257.
- Beck, U. (1992) *La société du risque*. Paris: Aubier.
- Becker, H. S. (1973) “Consciousness, Power and Drug Effects”. *Society*, 10. Mai, 1973. 26–31.
- (1985) *Outsiders. Etudes de la sociologie de la déviance*. Paris: A. M. Métailé.
- (1999) “The Chicago School, So-called”. *Qualitative Sociology*, 22 (1), 1999. 3–12.
- (2002) *Les ficelles du métier*. Paris : La Découverte.
- (2006) *Le travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg : Academic Press.
- et Faulkner R. R. (2008) “Studying something you are a part of: The view from the bandstand”. *Ethnologie française*. XXXV III (1), 2008. 15-21.
- Benedict, R. (1934) *Patterns of Culture*. New York, NY: Mariner Books.
- Berger, P. et Luckmann, T. (2012) *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin.
- Berthomière, W. & Hily, M-A. (2006) « Décrire les migrations internationales ». *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 -2/ 2006, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 17 mars 2014.
- Bessant, B. (2000) On relationships between induction and abduction : a logical point of view. Dans Floch, P. A. et Kakas, A. (ss. dir.) *Abduction and Induction. Essays on their Relation and Integration*. (pp.77 - 86) Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.
- Bhabha, H. K. (2007) *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*. Paris : Payot.
- Bissières, M. (2011) Editorial. *Double violence*. Commission fédérale femmes de la FASTI.
- Borisenkova, A. (2010) “Narrative Refiguration of Social Events. Paul Ricœur’s Contribution to Rethinking the Social”. *Études Ricœuriennes / Ricœur Studies*, Vol 1, No 1 (2010). 87 -98. Récupéré sur: <http://ricoeur.pitt.edu>.
- Bouillon, F. (2005) Pourquoi accepte-t-on d’être enquêté ? Le contre-don au cœur de la relation ethnographique. Dans Bouillon, F., Fresia, M. é Tallio, V. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l’anthropologie*. Coll. Dossiers africains. (pp.75 – 97) Paris : Centre d’études africaines, EHESS.



Bourdieu, P. (2003) « L'objectivation participante ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 5/ 2003 (n° 150). 43-58.

Bruneteaux, P. & Lanzarini, C. (1998) « Les entretiens informels ». *Sociétés Contemporaines*, n°. 30. 157- 180.

Burgess, R. G. (1984) *In the Field : An Introduction to Field Research*. Boston : Unwin Hyman.

Butler, J. (2007) *Le récit de soi*. Paris : PUF.

Camillieri, C. (ss. dir.) (2007) *Stratégies identitaires*. Paris : PUF.

CIMADE (2013) Petit guide pour conjuguer la migration au féminin. [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

Chakravorty Spivak, G. (2009) *Les subalternes peuvent-elles parler?*. Paris : Amsterdam.

Concialdi, P. (2007) *Non à la précarité*. Paris : Mango Document.

Crenn, C. & Kotobi, L. (2012). *Du point de vue de l'ethnicité: Pratiques françaises*. Paris : Armand Colin.

Davidson, D. (1993) *Actions et évènements*. Paris : PUF.

Delory- Momberger, C. (2003) *Biographie et éducation. Figures de l'individu projet*. Paris : Anthropos.

- (2004a), « Biographie, socialisation, formation. Comment les individus deviennent des individus ». *L'Orientation scolaire et professionnelle*, n° 4 (Travail biographique, construction de soi et formation), coord. Ch. Delory-Momberger, CNAM/INETOP, décembre 2004.

- (2004b) *Les histoires de vie. De l'invention de soi au projet de formation*. 2è éd. Paris : Anthropos.

- (2006). Formation et apprentissages biographiques. *Penser l'éducation*, 19, 39-49.

- (2007, 26-28 septembre) *Les fondements épistémologiques de la recherche biographique en éducation*. Communication présentée au IVè colloque national «*Epistémologie des sciences de l'éducation* » organisé par l'AFIRSE, Université Federal do Rio grande do Norte, Natal, Brésil.

- (2009a) *La condition biographique. Essais et récits de soi dans la modernité avancée*. Paris : Téraèdre.

- (2009b, 21 novembre) *Intervention introductive. Le biographique : quel espace de recherche dans les sciences humaines et sociales ?*. Communication présentée au Séminaire de recherche et de formation à la recherche biographique. *La recherche biographique dans les sciences humaines et sociales*. ASIHVIF. Paris, France.

- (2009c, 25 et 26 juin) *La recherche biographique en éducation : enjeux et perspectives*. Communication présentée au Symposium « *La recherche biographique aujourd'hui : enjeux et perspectives*. » 2ème Colloque International Francophone sur les Méthodes Qualitatives. Enjeux et stratégies. Lille, France.
  - (2009d) Trajectoires, parcours de vie et apprentissages biographiques. Dans Delory-Momberger, C. & Clementino de Souza, E. (2009) *Parcours de vie, apprentissage biographique et formation*. (pp. 17-32. Paris : Téraèdre.
  - et Niewiadomski, C. (2009). Le récit de résistance : un acte de subjectivation politique. Dans Delory-Momberger, C. et Niewiadomski, C. *Vivre/ Survivre. Récits de résistance*. (pp. 15- 20). Paris : Téraèdre.
  - (2011, 30 novembre) *Sens et narrativité*. Intervention dans le séminaire *PRES*. Paris, France.
  - (2012) La langue coupée. Quand le récit doit faire preuve. Dans A. Brossat & M. Déotte (ss. dir.) *Corps subalternes : migrations, expériences, récits* (pp. 159- 172). Paris : L'Harmattan.
  - (2012) Histoires de vie, récit de soi et formation. Dans Suemoto M., *Théories et pratiques des histoires de vie*. (pp. 4-12). Université de Kobe, Japon.
  - (2013, 7 février) *Life histories at the crossing of social sciences*. Communication présentée au Centro de Estudos Sociais, Université de Coimbra, Portugal.
- Demazière, D. (2007) « A qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés ». *Maison des Sciences de l'Homme. Langage et société*, 2007/3 – n°. 121 -122. 85 – 100.
- (2011) « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui ». *Recherches Qualitatives*, vol. 30(1). *De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche*. 61 – 83.
  - & Dubar, C. (1997) *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*. Paris : Nathan, coll. «Essais et Recherches».
- Dewey, J. (1968) *Expérience et éducation*. Paris : Armand Colin.
- Dilthey, W. (1992) *Critique de la raison historique. Introduction aux sciences de l'esprit et autres textes*. Paris : Editions du Cerf.
- Dubet, F. (2009) *Le travail des sociétés*. Paris : Seuil.
- & Martucelli, D. (1998) *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris : Le Seuil.
- Duschesne, S. & Haegel, F. (2004) *L'enquête et ses méthodes : L'entretien collectif*. Paris : Nathan.
- Engle, L. B. (2004) *The world in motion. Short essays on migration and gender*. Genève: OIM.
- Eliot, T. S. (1948) *Notes towards a definition of culture*. London: Faber and Faber Limited.

Falquet J., Rabaud A., Freedman J. & Scrinzi F. (ss. dir.) (2008). *Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques*. Paris : Publications de l'Université Paris 7 « Cahiers du cedref. Série Colloques et travaux ».

Fekl, M. (2013) *Sécuriser les parcours des ressortissants étrangers en France*. Rapport au Premier ministre. 14 mai 2013.

Fouquet, E. (ss. la resp. de) (2000) *Le Grand Gaffiot dictionnaire latin – français*. Paris : Hachette.

Furtos, J. (2008). *Les cliniques de la précarité*. Issy-les\_Moulineaux: Elsevier-Masson.

Galland, O. (1984). « Précarité et entrées dans la vie ». *Revue française de sociologie*, vol. 25, n° 1, 1984. 49-66.

Galloro, P-D., Pascutto, T. & Serré, A. (2010) « De l'immigré à l'émigré ? ». *Temporalités* [En ligne], 11 | 2010, mis en ligne le 07 juillet 2010, consulté le 30 juillet 2012. URL : <http://temporalites.revues.org/1168>.

Garfinkel, H. (1996) "Ethnomethodology's Program". *Social Psychology Quarterly*. Vol. 59, n°1. 5 – 21.

Geertz, C. (1973). *The interpretation of cultures*. New York, NY: Basic Books.

Gens, J-C. (2003) *Heidegger Les conférences de Cassel (1925)*. Précédées de la *Correspondance Dilthey – Husserl (1911)*. Paris : Librairie Philosophique.

Giddens, A., (1991) *Modernity and Self- Identity. Self and Society in the Late Modern Age*. Stanford, CA: Stanford University Press.

- (1994) *Les consequences de la modernité*. Paris : L'Harmattan.

Glaser, B. & Strauss, A. A. (2010) *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*. Paris : Armand Colin.

Le Goff, J.M. (2003), *Modélisation des évènements du parcours de vie : une introduction, tutorial*. PAVIE, Centre lémanique d'étude des parcours et modes de vie.

Gratton, F. (2001) La théorisation ancrée pour proposer une explication du suicide des jeunes. Dans Dorvil H, Mayer R., *Problèmes sociaux. Théories et méthodologie*. Tome 1. (pp. 305-334). Québec : Les presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

Guengant, J-P. (1996) « Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes ». *Revue des migrations internationales*. 1996 (12) 2. 105 – 119.

Guénif-Souilamas, N. (2006). *La république mise à nu par son immigration*. Paris : La Fabrique Editions.

Gutierrez, L. M. (1990) "Working with women of colour: An empowerment perspective". *Social Work*. Mars 1990; 35, 2. Research library. 149.

- Hall, S. & Du Gray, P. (ss. dir.) (1996) *Questions of cultural identity*. London : Sage.
- D'Halluin, E. (2005) Vaincre la suspicion, entrer dans une réalité douloureuse : une intenable extériorité. Dans Bouillon F., Fresia M. et Tallio V. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Coll. Dossiers africains.( pp.55 – 75) Paris : Centre d'études africaines, EHESS.
- Heinz, W. H. (2000). Selbstsozialisation im Lebenslauf. Umrisse einer Theorie biographischen Handelns (Autosocialisation dans le cours de la vie. Esquisse d'une théorie de l'agir biographique). Dans Hoerning, E. M. *Biographische Sozialisation*. Stuttgart : Lucius & Lucius.
- Hess, R.(2009). *Henri Lefebvre et la pensée du possible. Théorie des moments et construction de la personne*. Paris: Economica.
- Honneth, A. (2006) *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La Découverte.
- Jodelet, D. (2005) Formes et figures de l'altérité. Dans Sanchez-Mazas M. et Licata L. *L'Autre. Regards psychosociaux* (chap. 1, pp.23-47). Grenoble, France : Les Presses de l'Université de Grenoble.
- Joseph, I. & Grafmeyer, Y. (2009) *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Paris : Flammarion.
- Junker, B. H. (1960) *Field work: an introduction to social sciences*. Chicago: University of Chicago Press.
- Kazmierska, K. (2003) "Migration Experiences and Changes of Identity. The Analysis of a Narrative". *Forum: Qualitative Social Research* 4(3), Art. 21, <http://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:0114-fqs0303215>.
- Kilani, M. (1994) *L'invention de l'autre. Essais sur le discours anthropologique*. Dijon : Payot Lausanne.
- Kolb, D. A. (1984): *Experiential learning: experience as the source of learning and development*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Koselleck, R. (1990) *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*. Paris : EHESS.
- Laacher, S. (2011) *De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil*. Clameci : La Dispute.
- Laczko, F. & Appave, G. (2013) *Rapport Etat de la migration dans le monde 2013. Le bien-être des migrants et le développement*. Genève : OIM
- Le Blanc, G. (2010). *Dedans, dehors. La condition d'étranger*. Paris : Seuil.

Lechner, E. (2009) Parcours migratoires et mobilité biographique comme éducation de soi. Dans Delory-Momberger C. et Cimetino de Souza E. (dir.) *Parcours de vie, apprentissage biographique et formation*. (pp. 113-125) Paris : Téraèdre.

Leclerc-Olive, M. (2003) « Entre mémoire et expérience, le passé qui insiste. Comment dans d'autres cultures, en Afrique, en Amérique latine, se négocie aujourd'hui la tension entre mémoire et expérience ». *Projet*, 2003/1, n°. 273, 96 – 104.

Lecomte, T., Mizrahi, A. & Mizrahi, A. (1996). « Précarité sociale: cumul des risques sociaux et médicaux ». *Paris: CreDES*. 85.

Lesselier, C. (2008) « Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre ». *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 16 | 2008, mis en ligne le 01 janvier 2011, Consulté le 29 avril 2014. URL : <http://cedref.revues.org/600>.

Lessing D. (2008) « Comment imaginer une pauvreté aussi nue ? ». *Le Courrier de l'UNESCO*, 2008, n°. 2. 3.

Létard, V. & Touraine, J-L. (2013) *Rapport sur la réforme de l'asile*. Remis au ministre de l'intérieur. 28 novembre 2013.

Lipiansky, E. M., Taboada- Leonetti, I. & Vasquez, A. (2002) Introduction à la problématique de l'identité. Dans Camillieri C. (ss. dir.) (2007) *Stratégies identitaires*. (pp. 7 – 27) Paris : PUF.

Marin, A. & Belaich, S. (2012) *Migrations. Etat des lieux 2012*. La Cimade : Paris.

Maruani M. (ss. dir.) (2013) *Travail et genre dans le monde*. Paris : La Découverte.

Mattelart, A. & Neveu, E. (2003) *Introduction aux Cultural Studies*. Paris : La Découverte.

Mazuy, M., Barbieri, M. & D'Albis, H. (2013) « L'évolution démographique récente en France : la fécondité reste stable ». *Population – F*, 68 (3), 2013. 385 – 432.

Mègemont, J-L. & Baubion- Broye, A. (2001) « Dynamiques identitaires et représentations de soi dans une phase de transition professionnelle et personnelle ». *Connexions*, n°2(76), 15-28.

Morokvasic, M. (2013) Les oiseaux de passage sont aussi des femmes.... Dans Piché, V. (ss. dir.) (pp.249 – 269) *Les théories de la migration*. Paris : INED.

Münz, R. (2011, 16 mars) *Key Changes in Migration Trends since 1951*. Communication présentée au *IOM Inter-agency seminar*. Genève, Suisse.

De Nanteuil, M. (2002) « Vers des nouvelles formes de vulnérabilité sociale ? Réflexion sur les rapports entre flexibilité et précarité ». *Travail et emploi* n°. 89, janv. 2002. 65 -80.

Noblecourt, O. (2014) *L'égalité pour les femmes migrantes*. Rapport pour le Ministère des Droits des femmes. 20 février 2014.

OCDE – U.N/DAES (2013) *Les migrations internationales en chiffres*. Contribution conjointe des Nations Unies/ DAES et de l'OCDE au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement. 3 – 4 octobre 2013.

OCDE (1999) *Tendances des migrations internationales*. Rapport annuel.

OIM (2010) *Gender*. Factsheet.

- (2010) *Background paper WMR 2010. Irregular Migration and Mixed Flows*. Genève : Cholewinski, R.

- (2013) *Etat des migrations dans le monde 2013*. Factsheet.

ONU (2010) Rapport du secrétaire général des Nations Unies. *Migrations internationales et développement*. Présenté à la 65<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies. 22 août 2010.

Oris, M. et al. (2009) *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Paillé, P. & Mucchielli, A. (2008). *L'Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

Palmer, V. M. (1928) *Field Studies in Sociology: A Students' Manual*. Chicago. Ill.: University of Chicago Press.

Parkes, C. M. (1971). "Psycho-social transitions: A field for study". *Social Sciences and Medicine*, no.5. 101-105.

Paugam, S. (2002) « Pour une définition sociologique de la précarité professionnelle ». *Politiques sociales*, vol. 61, n°3-4, 2002. 15-29.

Peirce, C. S. (1893) *A la recherche d'une méthode*. Trad. par Michel Balat et Janice Debdalb, (ss. dir. de Gérard Deldalb, 1993). Perpignan : Presses Universitaire de Perpignan.

Peneff, J. (1990) *La méthode biographique : de l'Ecole de Chicago à l'histoire orale*. Paris : Armand Colin.

Piché, V. (ss. dir.) (2013) *Les théories de la migration*. Paris : INED.

Pineau, G. & Le Grand, J-L. (2002). *Les histoires de vie: Que sais-je ?* Paris : PUF.

Pita, J. C. (2010) *Histoires de vie en formation et recherches biographiques en éducation – Formes contemporaines de parcours de vie et dynamiques du « sujet »*. Groupe de recherche *Mimésis & Formation*. Université de Genève. Laboratoire R.I.F.T.

Ricœur, P. (1972) « La métaphore et le problème central de l'herméneutique ». *Revue philosophique de Louvain*. Quatrième série. Tome 70. N°. 5. 1972. 93 – 112.

- (1983), *Temps et récit I*. Paris : Galimard

- (1985) *Temps et récit III*. Paris : Le Seuil.

- (1990). *Soi-même comme un autre*, Paris : Le Seuil.

Rogoff, B., Paradise, R., Meija Arauz, R., Correa- Chavez, M. & Angelillo, C. (2003) "Firsthand Learning Through Intent Participation". *Annual Review of Psychology*, 54: 175 – 203.

Saïd, E. (2000) *Réflexions sur l'exil et autres essais*. Arles : Actes Sud.

Sayad, A. (2003) *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.

Sapir, E. (1985) *Selected Writings in Language, Culture and Personality*. Berkley and Los Angeles, CA: University of California Press.

Schatzman, L. & Strauss, A. L. (1973) *Field Research : Strategies for a Natural Sociology*. NJ: Prentice Hall.

Schütz, A. (2010) *L'étranger*. Paris: Allia.

Simmel, G. (2009) Digressions sur l'étranger. Dans Joseph I. et Grafmeyer Y. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. (pp. 53 – 61) Paris : Flammarion.

Strauss, A. et Corbin, J. (2004) *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg : Academic Press Fribourg.

Strozier, R.M (2002) *Foucault, Subjectivity and Identity. Historical Constructions of Subject and Self*, Detroit: Wayne State University.

Studer, M., Gabadinho, A., Muller, N. S. et Ritschard, G. (2002) « Approches de type n-grammes pour l'analyse de parcours de vie familiaux ». *Revue des Nouvelles Technologies de l'Information*. EGC, vol. RNTI-E-11, 511-522.

Tapinos, G.(2013) Les enjeux économiques et politiques des migrations clandestines. Dans Piché, V. (ss. dir.) *Les théories de la migration*. (pp.503- 531) Paris : INED.

Tajfel, H. et Turner, J. C. (1986) The Social Identity Theory of Intergroup Behaviour. Dans S. Worchel, S. et Austin, W. G. (ss. dir.) *The psychology of intergroup relations*. (pp. 7-24) Chicago: Nelson-Hall.

Thomas, I. W. (2009) Définir la situation. Dans Joseph, I. et Grafmeyer, Y. *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. (pp.79 – 83) Paris : Flammarion.

Tuout, T. (2013) *La grande nation. Pour une société inclusive*. Rapport au Premier Ministre sur la Refondation des politiques d'intégration. 1<sup>er</sup> février 2013.

UNESCO. Rapport E/CN.4/2000/82 de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants. [www.unesco.org](http://www.unesco.org).

Vinsonneau, G. (2011) *Mondialisation et identité culturelle*. Louvain la Neuve : De Boeck.

Wenger, E. (2005) *La théorie des communautés de pratiques. Apprentissages, sens et identité*. Québec : Presses de l'université de Laval.

Werquin, P. (1996) De l'école à l'emploi : les parcours précaires. Dans Paugam, S. (ss. dir.) *L'exclusion, l'état des savoirs*. (pp. 120 – 134) Paris : La Découverte.

Zelinsky, W. (2013) Les hypothèses de la transition de la mobilité. Dans Piché, V. (ss. dir.) *Les théories de la migration*. (pp.119 – 151). Paris : INED.

Woods, P. (1986) *Inside Schools - Ethnography in Educational Research*. London: Routledge & Kegan Paul.

Wulf, Ch. (2007). *Une anthropologie historique et culturelle. Rituels, mimésis sociale et performativité*. Paris: Téraèdre.

**Sites Internet** (consultés à plusieurs reprises entre janvier 2012 et août 2014) :

[www.asihvif.com](http://www.asihvif.com)

[www.carim.org](http://www.carim.org)

<http://crf.cnam.fr/>

[www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr)

[www.esrea.org](http://www.esrea.org)

[www.fasti.org](http://www.fasti.org)

[www.howardsbecker.com](http://www.howardsbecker.com)

[www.iom.int](http://www.iom.int)

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

[www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.lesujetdanslacite.com](http://www.lesujetdanslacite.com)

[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

<http://www.ohchr.org>

[www.oim.org](http://www.oim.org)

<http://rajfire.free.fr>

[www.theses.fr](http://www.theses.fr)

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

[www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr)



## **Résumé**

Ce travail interroge les parcours de migration féminine précaire en tant que lieux d'expérience, de formation et de reconstruction de soi. Il s'intéresse aux dynamiques (trans)formatives de l'individu, auxquelles il associe l'émergence de postures de sujet et, plus précisément, d'un sujet culturel. Notre réflexion se situe dans le cadre d'une épistémologie centrée sur l'individu et ses espaces socioculturels et politiques d'action et de construction de soi. Nous avons donc fait appel à la recherche biographique en éducation, ainsi qu'à la perspective sociologique emmenée par l'Ecole de Chicago. La méthodologie qualitative de recueil et d'analyse des données s'y est inspirée et nous avons accordé la priorité à la parole singulière traduisant la migration en tant qu'expérience subjective. Cela nous a permis d'appréhender les parcours migratoires précaires en tant que projets de soi où le culturel participe à des processus de transformation du sujet, d'adaptation et d'apprentissage, mobilisés et organisés autour d'une revendication de pouvoir d'agir.

**Mots- clé :** migration, précarité, construction identitaire, formation de soi, parcours de vie, apprentissage biographique, sujet, culturel.

**Title:** Feminine precarious migration as a place of experience for a cultural subject. Education dynamics and (re)constructions.

## **Abstract**

This work aims to study feminine precarious migration paths as places of experience, of learning and self reconstruction. It takes interest in individual transformation dynamics to which it associates the emergence of subjective postures and, more precisely, those of a cultural subject. Our intention relies on an epistemology focused on the individual and its socio-cultural and political spaces of action and self construction. We have thus chosen the biographical research in education as well as the sociological perspective of The Chicago School. They have brought on a qualitative methodology of data collection and analysis, helping us to focus on singular speeches, expressing migration as a subjective experience. Precarious migration paths thus appear as projects of self, where the cultural takes part in the subject's process of transformation, adaptation and learning, mobilized and organized around a claim of power.

**Keywords:** migration, insecurity, identity construction, self education, life path, biographical learning, subject, cultural.

**Discipline :** Sciences de l'éducation

**Laboratoire de rattachement :** Centre interuniversitaire de recherche EXPERICE (Expérience, ressources culturelles, éducation) Paris 13 Sorbonne Paris Cité/ Université Paris 8.

UFR DES LETTRES, DES SCIENCES DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS

N° attribué par la bibliothèque

/ / / / / / / / / / / /

## THÈSE

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13**

ès Sciences de l'éducation  
présentée et soutenue publiquement  
par

**Letitia TRIFANESCU**

Le 9 décembre 2014

Titre :

**La migration féminine précaire, lieu d'expérience d'un sujet culturel. Dynamiques formatives et (re)constructions identitaires.**

**TOME 2 : ANNEXES**

---

Sous la direction de :

**Christine DELORY - MOMBERGER**

---

### JURY

Christine DELORY-MOMBERGER, Professeur en Sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité (directrice)

Jean GUICHARD, Professeur en Psychologie, CNAM/INETOP (rapporteur)

Béatrice MABILON-BONFILS, Professeur en Sociologie, Université de Cergy-Pontoise (rapporteur)

Jérôme MBIATONG, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil – Val-de-Marne

Jean-Jacques SCHALLER, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité

Alain VULBEAU, Professeur en Sciences de l'éducation, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Christoph WULF, Professeur en Sciences de l'éducation, Freie Universität Berlin (rapporteur)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ANNEXE A.</b> Sous- section 6 : <i>La carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale »</i> , du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile....	340
<b>ANNEXE B.</b> Sous- section 7 : <i>L'admission exceptionnelle au séjour</i> , du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.....	343
<b>ANNEXE C.</b> Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés.....	345
<b>ANNEXE D.</b> Trame et protocole pour les groupes de parole.....	364
<b>ANNEXE E.</b> Trame et protocole pour les entretiens individuels de recherche biographique..	366
<b>ANNEXE F.</b> Guide d'entretiens semi-directifs – responsables associatifs.....	368
<b>ANNEXE G.</b> Transcription des séances de groupes de parole.....	370
Groupe de parole n° 1.....	371
Groupe de parole n° 2.....	383
<b>ANNEXE H.</b> Transcriptions des entretiens individuels.....	391
Awa.....	392
Adja.....	408
Aissatou.....	417
Fathia.....	421
Kalimatou.....	433
Fatima.....	451
<b>ANNEXE I.</b> Transcriptions des entretiens semi-directifs des responsables associatifs.....	458
Patrick (ASTI de Colombes).....	459
Camille (RAJFIRE).....	465
<b>ANNEXE J.</b> Retranscriptions des fragments d'entretiens.....	470
Khadija.....	471

Fama.....473

## **ANNEXE A.**

### **SOUS- SECTION 6 : LA CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE PORTANT LA MENTION « VIE PRIVÉE ET FAMILIALE », DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE**

**Chemin :****Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

- ▶ Partie législative
  - ▶ LIVRE III : LE SÉJOUR EN FRANCE
    - ▶ TITRE 1er : LES TITRES DE SÉJOUR
      - ▶ Chapitre III : La carte de séjour temporaire
        - ▶ Section 2 : Les différentes catégories de cartes de séjour temporaires
          - ▶ Sous-section 6 : La carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale".

**Article L313-11**

- Modifié par [Ordonnance n° 2014-464 du 7 mai 2014 - art. 9](#)

Sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, la carte de séjour temporaire portant la mention " vie privée et familiale " est délivrée de plein droit :

1° A l'étranger dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire ou entrant dans les prévisions de l'article [L. 311-3](#), dont l'un des parents au moins est titulaire de la carte de séjour temporaire ou de la carte de résident, ainsi qu'à l'étranger entré en France régulièrement dont le conjoint est titulaire de l'une ou de l'autre de ces cartes, s'ils ont été autorisés à séjourner en France au titre du regroupement familial dans les conditions prévues au livre IV ;

2° A l'étranger dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire ou entrant dans les prévisions de l'article L. 311-3, qui justifie par tout moyen avoir résidé habituellement en France avec au moins un de ses parents légitimes, naturels ou adoptifs depuis qu'il a atteint au plus l'âge de treize ans ou, à Mayotte, depuis qu'il a atteint au plus l'âge de treize ans, avec au moins un de ses parents légitimes, naturels ou adoptifs titulaire de la carte de séjour temporaire ou de la carte de résident, la filiation étant établie dans les conditions prévues à [l'article L. 314-11](#) ; la condition prévue à [l'article L. 311-7](#) n'est pas exigée ;

2° bis A l'étranger dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire ou entrant dans les prévisions de l'article L. 311-3, qui a été confié, depuis qu'il a atteint au plus l'âge de seize ans, au service de l'aide sociale à l'enfance et sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de la formation, de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française. La condition prévue à l'article L. 311-7 n'est pas exigée ;

3° A l'étranger dans l'année qui suit son dix-huitième anniversaire ou entrant dans les prévisions de l'article L. 311-3, dont l'un des parents est titulaire de la carte de séjour " compétences et talents ", de la carte de séjour temporaire portant la mention " salarié en mission " ou " carte bleue européenne ", ainsi qu'à l'étranger dont le conjoint est titulaire de l'une de ces cartes. Le titulaire de la carte de séjour temporaire portant la mention " salarié en mission " doit résider en France dans les conditions définies au dernier alinéa du 5° de [l'article L. 313-10](#) ;

La carte de séjour temporaire portant la mention " vie privée et familiale " délivrée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent a une durée de validité identique à la durée de la carte de séjour du parent ou du conjoint titulaire d'une carte de séjour portant la mention " carte bleue européenne ", " compétences et talents " ou " salarié en mission ". La carte de séjour est

renouvelée dès lors que son titulaire continue à remplir les conditions définies par le présent code.

4° A l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, marié avec un ressortissant de nationalité française, à condition que la communauté de vie n'ait pas cessé depuis le mariage, que le conjoint ait conservé la nationalité française et, lorsque le mariage a été célébré à l'étranger, qu'il ait été transcrit préalablement sur les registres de l'état civil français ;

5° (alinéa abrogé)

6° A l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, qui est père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, à la condition qu'il établisse contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'[article 371-2 du code civil](#) depuis la naissance de celui-ci ou depuis au moins deux ans, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée ;

7° A l'étranger ne vivant pas en état de polygamie, qui n'entre pas dans les catégories précédentes ou dans celles qui ouvrent droit au regroupement familial, dont les liens personnels et familiaux en France, appréciés notamment au regard de leur intensité, de leur ancienneté et de leur stabilité, des conditions d'existence de l'intéressé, de son insertion dans la société française ainsi que de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine, sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée. L'insertion de l'étranger dans la société française est évaluée en tenant compte notamment de sa connaissance des valeurs de la République ;

8° A l'étranger né en France qui justifie par tout moyen y avoir résidé pendant au moins huit ans de façon continue et suivi, après l'âge de dix ans, une scolarité d'au moins cinq ans dans un établissement scolaire français, à la condition qu'il fasse sa demande entre l'âge de seize ans et l'âge de vingt et un ans, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée ;

9° A l'étranger titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 %, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée ;

10° A l'étranger qui a obtenu le statut d'apatride en application du livre VII du présent code, ainsi qu'à son conjoint et à ses enfants dans l'année qui suit leur dix-huitième anniversaire ou entrant dans les prévisions de l'article L. 311-3, lorsque le mariage est antérieur à la date de cette obtention ou, à défaut, lorsqu'il a été célébré depuis au moins un an, sous réserve d'une communauté de vie effective entre les époux, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée ;

11° A l'étranger résidant habituellement en France dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité, sous réserve de l'absence d'un traitement approprié dans le pays dont il est originaire, sauf circonstance humanitaire exceptionnelle appréciée par l'autorité administrative après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, sans que la condition prévue à l'article L. 311-7 soit exigée. La décision de délivrer la carte de séjour est prise par l'autorité administrative, après avis du médecin de l'agence régionale de santé de la région de résidence de l'intéressé, désigné par le directeur général de l'agence, ou, à Paris, du médecin, chef du service médical de la préfecture de police. Le médecin de l'agence régionale de santé ou, à Paris, le chef du service médical de la préfecture de police peut convoquer le demandeur pour une consultation médicale devant une commission médicale régionale dont la composition est fixée par décret en Conseil d'Etat.

**ANNEXE B.**

**SOUS- SECTION 7 : *L'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR*, DU  
CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU  
DROIT D'ASILE**



**Chemin :****Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

- ▶ Partie législative
  - ▶ LIVRE III : LE SÉJOUR EN FRANCE
    - ▶ TITRE Ier : LES TITRES DE SÉJOUR
      - ▶ Chapitre III : La carte de séjour temporaire
        - ▶ Section 2 : Les différentes catégories de cartes de séjour temporaires
          - ▶ Sous-section 7 : L'admission exceptionnelle au séjour

**Article L313-14**

- Modifié par [LOI n°2011-672 du 16 juin 2011 - art. 27](#)

La carte de séjour temporaire mentionnée à l'article [L. 313-11](#) ou la carte de séjour temporaire mentionnée au 1° de [l'article L. 313-10](#) peut être délivrée, sauf si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, à l'étranger ne vivant pas en état de polygamie dont l'admission au séjour répond à des considérations humanitaires ou se justifie au regard des motifs exceptionnels qu'il fait valoir, sans que soit opposable la condition prévue à l'article [L. 311-7](#).

L'autorité administrative est tenue de soumettre pour avis à la commission mentionnée à l'article [L. 312-1](#) la demande d'admission exceptionnelle au séjour formée par l'étranger qui justifie par tout moyen résider en France habituellement depuis plus de dix ans.

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent article.

## **ANNEXE C.**

### **CONVENTION ET PROTOCOLE RELATIFS AU STATUT DES RÉFUGIÉS**

Récupérée le 29 août 2014 sur  
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx> :

## Convention relative au statut des réfugiés

**Entrée en vigueur : le 22 avril 1954, conformément aux dispositions de l'article 43**

Adoptée le 28 juillet 1951 par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoquée par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 429 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950

Préambule

Les Hautes Parties contractantes,

*Considérant* que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale ont affirmé le principe que les êtres humains, sans discrimination, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies a, à plusieurs reprises, manifesté la profonde sollicitude qu'elle éprouve pour les réfugiés et qu'elle s'est préoccupée d'assurer à ceux-ci l'exercice le plus large possible des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant qu'il est désirable de réviser et de codifier les accords internationaux antérieurs relatifs au statut des réfugiés et d'étendre l'application de ces instruments et la protection qu'ils constituent pour les réfugiés au moyen d'un nouvel accord,

Considérant qu'il peut résulter de l'octroi du droit d'asile des charges exceptionnellement lourdes pour certains pays et que la solution satisfaisante des problèmes dont l'Organisation des Nations Unies a reconnu la portée et le caractère internationaux, ne saurait, dans cette hypothèse, être obtenue sans une solidarité internationale,

Exprimant le voeu que tous les Etats, reconnaissant le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ce problème ne devienne une cause de tension entre Etats,

Prenant acte de ce que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a pour tâche de veiller à l'application des conventions internationales qui assurent la protection des réfugiés, et reconnaissant que la coordination effective des mesures prises pour résoudre ce problème dépendra de la coopération des Etats avec le Haut Commissaire,

Sont convenues des dispositions ci-après :

Chapitre premier -- Dispositions générales

Article premier. -- Définition du terme "réfugié"

A. Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne :

1 ) Qui a été considérée comme réfugiée en application des Arrangements du 12 mai 1926 et du 30 juin 1928, ou en application des Conventions du 28 octobre 1933 et du 10 février 1938 et du Protocole du 14 septembre 1939 ou encore en application de la Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Les décisions de non-éligibilité prise par l'Organisation internationale pour les réfugiés pendant la durée de son mandat ne font pas obstacle à ce que la qualité de réfugié soit accordée à des personnes qui remplissent les conditions prévues au paragraphe 2 de la présente section.

2 ) Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Dans le cas d'une personne qui a plus d'une nationalité, l'expression "du pays dont elle a la nationalité" vise chacun des pays dont cette personne a la nationalité. Ne sera pas considérée comme privée de la protection du pays dont elle a la nationalité toute personne qui, sans raison valable fondée sur une crainte justifiée, ne s'est pas réclamée de la protection de l'un des pays dont elle a la nationalité.

B. 1 ) Aux fins de la présente Convention, les mots "événements survenus avant le premier janvier 1951" figurant à l'article 1, section A, pourront être compris dans le sens de soit a ) "événements survenus avant le premier janvier 1951 en Europe", soit b ) "événements survenus avant le premier janvier 1951 en Europe ou ailleurs"; et chaque Etat contractant fera, au moment de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, une déclaration précisant la portée qu'il entend donner à cette expression au point de vue des obligations assumées par lui en vertu de la présente Convention.

2 ) Tout Etat contractant qui a adopté la formule a pourra à tout moment étendre ses obligations en adoptant la formule b par notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies.

C. Cette Convention cessera, dans les cas ci-après, d'être applicable à toute personne visée par les dispositions de la section A ci-dessus :

1 ) Si elle s'est volontairement réclamée à nouveau de la protection du pays dont elle a la nationalité; ou

2 ) Si, ayant perdu sa nationalité, elle l'a volontairement recouvrée; ou

3 ) Si elle a acquis une nouvelle nationalité et jouit de la protection du pays dont elle a acquis la nationalité; ou

4 ) Si elle est retournée volontairement s'établir dans le pays qu'elle a quitté ou hors duquel elle est demeurée de crainte d'être persécutée; ou

5 ) Si, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité;

Etant entendu, toutefois, que les dispositions du présent paragraphe ne s'appliqueront pas à tout réfugié visé au paragraphe 1 de la section A du présent article qui peut invoquer, pour refuser de se réclamer de la protection du pays dont il a la nationalité, des raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures;

6 ) S'agissant d'une personne qui n'a pas de nationalité, si, les circonstances à la suite desquelles elle a été reconnue comme réfugiée ayant cessé d'exister, elle est en mesure de retourner dans le pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle;

Etant entendu, toutefois, que les dispositions du présent paragraphe ne s'appliqueront pas à tout réfugié visé au paragraphe 1 de la section A du présent article qui peut invoquer, pour refuser de retourner dans le pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, des raisons impérieuses tenant à des persécutions antérieures.

D. Cette Convention ne sera pas applicable aux personnes qui bénéficient actuellement d'une protection ou d'une assistance de la part d'un organisme ou d'une institution des Nations Unies autre que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Lorsque cette protection ou cette assistance aura cessé pour une raison quelconque, sans que le sort de ces personnes ait été définitivement réglé, conformément aux résolutions y relatives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ces personnes bénéficieront de plein droit du régime de cette Convention.

E. Cette Convention ne sera pas applicable à une personne considérée par les autorités compétentes du pays dans lequel cette personne a établi sa résidence comme ayant les droits et les obligations attachés à la possession de la nationalité de ce pays.

F. Les dispositions de cette Convention ne seront pas applicables aux personnes dont on aura des raisons sérieuses de penser :

a ) Qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité, au sens des instruments internationaux élaborés pour prévoir des dispositions relatives à ces crimes;

b ) Qu'elles ont commis un crime grave de droit commun en dehors du pays d'accueil avant d'y être admises comme réfugiés;

c ) Qu'elles se sont rendues coupables d'agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

## Article 2. -- Obligations générales

Tout réfugié a, à l'égard du pays où il se trouve, des devoirs qui comportent notamment l'obligation de se conformer aux lois et règlements ainsi qu'aux mesures prises pour le maintien de l'ordre public.

### Article 3. -- Non-discrimination

Les Etats contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine.

### Article 4. -- Religion

Les Etats contractants accorderont aux réfugiés sur leur territoire un traitement au moins aussi favorable que celui accordé aux nationaux en ce qui concerne la liberté de pratiquer leur religion et en ce qui concerne la liberté d'instruction religieuse de leurs enfants.

### Article 5. -- Droits accordés indépendamment de cette Convention

Aucune disposition de cette Convention ne porte atteinte aux autres droits et avantages accordés, indépendamment de cette Convention, aux réfugiés.

### Article 6. -- L'expression "dans les mêmes circonstances"

Aux fins de cette Convention, les termes "dans les mêmes circonstances" impliquent que toutes les conditions (et notamment celles qui ont trait à la durée et aux conditions de séjour ou de résidence) que l'intéressé devrait remplir, pour pouvoir exercer le droit en question, s'il n'était pas un réfugié, doivent être remplies par lui à l'exception des conditions qui, en raison de leur nature, ne peuvent être remplies par un réfugié.

### Article 7. -- Dispense de réciprocité

1. Sous réserve des dispositions plus favorables prévues par cette Convention, tout Etat contractant accordera aux réfugiés le régime qu'il accorde aux étrangers en général.
2. Après un délai de résidence de trois ans, tous les réfugiés bénéficieront, sur le territoire des Etats contractants, de la dispense de réciprocité législative.
3. Tout Etat contractant continuera à accorder aux réfugiés les droits et avantages auxquels ils pouvaient déjà prétendre, en l'absence de réciprocité, à la date d'entrée en vigueur de cette Convention pour ledit Etat.
4. Les Etats contractants envisageront avec bienveillance la possibilité d'accorder aux réfugiés, en l'absence de réciprocité, des droits et des avantages outre ceux auxquels ils peuvent prétendre en vertu des paragraphes 2 et 3 ainsi que la possibilité de faire bénéficier de la dispense de réciprocité des réfugiés qui ne remplissent pas les conditions visées aux paragraphes 2 et 3.
5. Les dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessus s'appliquent aussi bien aux droits et avantages visés aux articles 13, 18, 19, 21 et 22 de cette Convention qu'aux droits et avantages qui ne sont pas prévus par elle.

### Article 8. -- Dispense de mesures exceptionnelles

En ce qui concerne les mesures exceptionnelles qui peuvent être prises contre la personne, les biens ou les intérêts des ressortissants d'un Etat déterminé, les Etats contractants

n'appliqueront pas ces mesures à un réfugié ressortissant formellement dudit Etat uniquement en raison de sa nationalité. Les Etats contractants qui, de par leur législation, ne peuvent appliquer le principe général consacré dans cet article accorderont dans des cas appropriés des dispenses en faveur de tels réfugiés.

#### Article 9. -- Mesures provisoires

Aucune des dispositions de la présente Convention n'a pour effet d'empêcher un Etat contractant, en temps de guerre ou dans d'autres circonstances graves et exceptionnelles, de prendre provisoirement, à l'égard d'une personne déterminée, les mesures que cet Etat estime indispensables à la sécurité nationale, en attendant qu'il soit établi par ledit Etat contractant que cette personne est effectivement un réfugié et que le maintien desdites mesures est nécessaire à son égard dans l'intérêt de sa sécurité nationale.

#### Article 10. -- Continuité de résidence

1. Lorsqu'un réfugié a été déporté au cours de la deuxième guerre mondiale et transporté sur le territoire de l'un des Etats contractants et y réside, la durée de ce séjour forcé comptera comme résidence régulière sur ce territoire.

2. Lorsqu'un réfugié a été déporté du territoire d'un Etat contractant au cours de la deuxième guerre mondiale et y est retourné avant l'entrée en vigueur de cette Convention pour y établir sa résidence, la période qui précède et celle qui suit cette déportation seront considérées, à toutes les fins pour lesquelles une résidence ininterrompue est nécessaire, comme ne constituant qu'une seule période ininterrompue.

#### Article 11. -- Gens de mer réfugiés

Dans le cas de réfugiés régulièrement employés comme membres de l'équipage à bord d'un navire battant pavillon d'un Etat contractant, cet Etat examinera avec bienveillance la possibilité d'autoriser lesdits réfugiés à s'établir sur son territoire et de leur délivrer des titres de voyage ou de les admettre à titre temporaire sur son territoire, afin, notamment, de faciliter leur établissement dans un autre pays.

### Chapitre II -- Condition juridique

#### Article 12. -- Statut personnel

1. Le statut personnel de tout réfugié sera régi par la loi du pays de son domicile ou, à défaut de domicile, par la loi du pays de sa résidence.

2. Les droits précédemment acquis par le réfugié et découlant du statut personnel, et notamment ceux qui résultent du mariage, seront respectés par tout Etat contractant, sous réserve, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités prévues par la législation dudit Etat, étant entendu, toutefois, que le droit en cause doit être de ceux qui auraient été reconnus par la législation dudit Etat si l'intéressé n'était devenu un réfugié.

### Article 13. -- Propriété mobilière et immobilière

Les Etats contractants accorderont à tout réfugié un traitement aussi favorable que possible et de toute façon un traitement qui ne soit pas moins favorable que celui qui est accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général en ce qui concerne l'acquisition de la propriété mobilière et immobilière et autres droits s'y rapportant, le louage et les autres contrats relatifs à la propriété mobilière et immobilière.

### Article 14. -- Propriété intellectuelle et industrielle

En matière de protection de la propriété industrielle, notamment d'inventions, dessins, modèles, marques de fabrique, nom commercial, et en matière de protection de la propriété littéraire, artistique et scientifique, tout réfugié bénéficiera dans le pays où il a sa résidence habituelle de la protection qui est accordée aux nationaux dudit pays. Dans le territoire de l'un quelconque des autres Etats contractants, il bénéficiera de la protection qui est accordée dans ledit territoire aux nationaux du pays dans lequel il a sa résidence habituelle.

### Article 15. -- Droit d'association

Les Etats contractants accorderont aux réfugiés qui résident régulièrement sur leur territoire, en ce qui concerne les associations à but non politique et non lucratif et les syndicats professionnels, le traitement le plus favorable accordé aux ressortissants d'un pays étranger dans les mêmes circonstances.

### Article 16. -- Droit d'ester en justice

1. Tout réfugié aura, sur le territoire des Etats contractants, libre et facile accès devant les tribunaux.
2. Dans l'Etat contractant où il a sa résidence habituelle, tout réfugié jouira du même traitement qu'un ressortissant en ce qui concerne l'accès aux tribunaux, y compris l'assistance judiciaire et l'exemption de la caution judicatum solvi .
3. Dans les Etats contractants autres que celui où il a sa résidence habituelle, et en ce qui concerne les questions visées au paragraphe 2, tout réfugié jouira du même traitement qu'un national du pays dans lequel il a sa résidence habituelle.

### Chapitre III -- Emplois lucratifs

#### Article 17. -- Professions salariées

1. Les Etats contractants accorderont à tout réfugié résidant régulièrement sur leur territoire le traitement le plus favorable accordé, dans les mêmes circonstances, aux ressortissants d'un pays étranger en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle salariée.
2. En tout cas, les mesures restrictives imposées aux étrangers ou à l'emploi d'étrangers pour la protection du marché national du travail ne seront pas applicables aux réfugiés qui en étaient déjà dispensés à la date de l'entrée en vigueur de cette Convention par l'Etat contractant intéressé, ou qui remplissent l'une des conditions suivantes :



a ) Compter trois ans de résidence dans le pays;

b ) Avoir pour conjoint une personne possédant la nationalité du pays de résidence. Un réfugié ne pourrait invoquer le bénéfice de cette disposition au cas où il aurait abandonné son conjoint;

c ) Avoir un ou plusieurs enfants possédant la nationalité du pays de résidence.

3. Les Etats contractants envisageront avec bienveillance l'adoption de mesures tendant à assimiler les droits de tous les réfugiés en ce qui concerne l'exercice des professions salariées à ceux de leurs nationaux et ce, notamment pour les réfugiés qui sont entrés sur leur territoire en application d'un programme de recrutement de la main-d'oeuvre ou d'un plan d'immigration.

#### Article 18. -- Professions non salariées

Les Etats contractants accorderont aux réfugiés se trouvant régulièrement sur leur territoire un traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé dans les mêmes circonstances aux étrangers en général, en ce qui concerne l'exercice d'une profession non salariée dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce, ainsi que la création de sociétés commerciales et industrielles.

#### Article 19. -- Professions libérales

1. Tout Etat contractant accordera aux réfugiés résidant régulièrement sur son territoire, qui sont titulaires de diplômes reconnus par les autorités compétentes dudit Etat et qui sont désireux d'exercer une profession libérale, un traitement aussi favorable que possible et en tout cas un traitement non moins favorable que celui accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général.

2. Les Etats contractants feront tout ce qui est en leur pouvoir, conformément à leurs lois et constitutions, pour assurer l'installation de tels réfugiés dans les territoires, autres que le territoire métropolitain, dont ils assument la responsabilité des relations internationales.

#### Chapitre IV -- Bien-être

##### Article 20. -- Rationnement

Dans le cas où il existe un système de rationnement auquel est soumise la population dans son ensemble et qui régleme la répartition générale de produits dont il y a pénurie, les réfugiés seront traités comme les nationaux.

##### Article 21. -- Logement

En ce qui concerne le logement, les Etats contractants accorderont, dans la mesure où cette question tombe sous le coup des lois et règlements ou est soumise au contrôle des autorités publiques, aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire un traitement aussi favorable que possible; ce traitement ne saurait être, en tout cas, moins favorable que celui qui est accordé, dans les mêmes circonstances, aux étrangers en général.

## Article 22. -- Education publique

1. Les Etats contractants accorderont aux réfugiés le même traitement qu'aux nationaux en ce qui concerne l'enseignement primaire.

2. Les Etats contractants accorderont aux réfugiés un traitement aussi favorable que possible, et en tout cas non moins favorable que celui qui est accordé aux étrangers en général dans les mêmes circonstances quant aux catégories d'enseignement autre que l'enseignement primaire et notamment en ce qui concerne l'accès aux études, la reconnaissance de certificats d'études, de diplômes et de titres universitaires délivrés à l'étranger, la remise des droits et taxes et l'attribution de bourses d'études.

## Article 23. -- Assistance publique

Les Etats contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement en matière d'assistance et de secours publics qu'à leurs nationaux.

## Article 24. -- Législation du travail et sécurité sociale

1. Les Etats contractants accorderont aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire le même traitement qu'aux nationaux en ce qui concerne les matières suivantes :

a ) Dans la mesure où ces questions sont réglementées par la législation ou dépendent des autorités administratives : la rémunération, y compris les allocations familiales lorsque ces allocations font partie de la rémunération, la durée du travail, les heures supplémentaires, les congés payés, les restrictions au travail à domicile, l'âge d'admission à l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, le travail des femmes et des adolescents et la jouissance des avantages offerts par les conventions collectives;

b ) La sécurité sociale (les dispositions légales relatives aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, à la maternité, à la maladie, à l'invalidité, à la vieillesse et au décès, au chômage, aux charges de famille, ainsi qu'à tout autre risque qui, conformément à la législation nationale, est couvert par un système de sécurité sociale), sous réserve :

i ) Des arrangements appropriés visant le maintien des droits acquis et des droits en cours d'acquisition;

ii ) Des dispositions particulières prescrites par la législation nationale du pays de résidence et visant les prestations ou fractions de prestations payables exclusivement sur les fonds publics, ainsi que les allocations versées aux personnes qui ne réunissent pas les conditions de cotisation exigées pour l'attribution d'une pension normale.

2. Les droits à prestation ouverts par le décès d'un réfugié survenu du fait d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ne seront pas affectés par le fait que l'ayant droit réside en dehors du territoire de l'Etat contractant.

3. Les Etats contractants étendront aux réfugiés le bénéfice des accords qu'ils ont conclus ou viendront à conclure entre eux, concernant le maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition en matière de sécurité sociale, pour autant que les réfugiés réunissent les conditions prévues pour les nationaux des pays signataires des accords en question.

4. Les Etats contractants examineront avec bienveillance la possibilité d'étendre, dans toute la mesure du possible, aux réfugiés le bénéfice d'accords similaires qui sont ou seront en vigueur entre ces Etats contractants et des Etats non contractants.

#### Chapitre V -- Mesures administratives

##### Article 25. -- Aide administrative

1. Lorsque l'exercice d'un droit par un réfugié nécessiterait normalement le concours d'autorités étrangères auxquelles il ne peut recourir, les Etats contractants sur le territoire desquels il réside veilleront à ce que ce concours lui soit fourni soit par leurs propres autorités, soit par une autorité internationale.

2. La ou les autorités visées au paragraphe 1 délivreront ou feront délivrer, sous leur contrôle, aux réfugiés les documents ou certificats qui normalement seraient délivrés à un étranger par ses autorités nationales ou par leur intermédiaire.

3. Les documents ou certificats ainsi délivrés remplaceront les actes officiels délivrés à des étrangers par leurs autorités nationales ou par leur intermédiaire, et feront foi jusqu'à preuve du contraire.

4. Sous réserve des exceptions qui pourraient être admises en faveur des indigents, les services mentionnés dans le présent article pourront être rétribués; mais ces rétributions seront modérées et en rapport avec les perceptions opérées sur les nationaux à l'occasion de services analogues.

5. Les dispositions de cet article n'affectent en rien les articles 27 et 28.

##### Article 26. -- Liberté de circulation

Tout Etat contractant accordera aux réfugiés se trouvant régulièrement sur son territoire le droit d'y choisir leur lieu de résidence et d'y circuler librement sous les réserves instituées par la réglementation applicable aux étrangers en général dans les mêmes circonstances.

##### Article 27. -- Pièces d'identité

Les Etats contractants délivreront des pièces d'identité à tout réfugié se trouvant sur leur territoire et qui ne possède pas un titre de voyage valable.

##### Article 28. -- Titres de voyage

1. Les Etats contractants délivreront aux réfugiés résidant régulièrement sur leur territoire des titres de voyage destinés à leur permettre de voyager hors de ce territoire à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ou d'ordre public ne s'y opposent; les dispositions de l'annexe à cette Convention s'appliqueront à ces documents. Les Etats contractants pourront délivrer un titre de voyage à tout autre réfugié se trouvant sur leur territoire; ils accorderont une attention particulière aux cas de réfugiés se trouvant sur leur territoire et qui ne sont pas en mesure d'obtenir un titre de voyage du pays de leur résidence régulière.

2. Les documents de voyage délivrés aux termes d'accords internationaux antérieurs par les parties à ces accords seront reconnus par les Etats contractants et traités comme s'ils avaient été délivrés aux réfugiés en vertu du présent article.

#### Article 29. -- Charges fiscales

1. Les Etats contractants n'assujettiront pas les réfugiés à des droits, taxes, impôts, sous quelque dénomination que ce soit, autres ou plus élevés que ceux qui sont ou qui seront perçus sur leurs nationaux dans des situations analogues.

2. Les dispositions du paragraphe précédent ne s'opposent pas à l'application aux réfugiés des dispositions des lois et règlements concernant les taxes afférentes à la délivrance aux étrangers de documents administratifs, pièces d'identité y comprises.

#### Article 30. -- Transfert des avoirs

1. Tout Etat contractant permettra aux réfugiés, conformément aux lois et règlements de leur pays, de transférer les avoirs qu'ils ont fait entrer sur son territoire dans le territoire d'un autre pays où ils ont été admis afin de s'y réinstaller.

2. Tout Etat contractant accordera sa bienveillante attention aux demandes présentées par des réfugiés qui désirent obtenir l'autorisation de transférer tous autres avoirs nécessaires à leur réinstallation dans un autre pays où ils ont été admis afin de s'y réinstaller.

#### Article 31. -- Réfugiés en situation irrégulière dans le pays d'accueil

1. Les Etats contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulières.

2. Les Etats contractants n'appliqueront aux déplacements de ces réfugiés d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires; ces restrictions seront appliquées seulement en attendant que le statut de ces réfugiés dans le pays d'accueil ait été régularisé ou qu'ils aient réussi à se faire admettre dans un autre pays. En vue de cette dernière admission, les Etats contractants accorderont à ces réfugiés un délai raisonnable ainsi que toutes facilités nécessaires.

#### Article 32. -- Expulsion

1. Les Etats contractants n'expulseront un réfugié se trouvant régulièrement sur leur territoire que pour des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public.

2. L'expulsion de ce réfugié n'aura lieu qu'en exécution d'une décision rendue conformément à la procédure par la loi. Le réfugié devra, sauf si des raisons impérieuses de sécurité nationale s'y opposent, être admis à fournir des preuves tendant à le disculper, à présenter un recours et à se faire représenter à cet effet devant une autorité compétente ou devant une ou plusieurs personnes spécialement désignées par l'autorité compétente.

3. Les Etats contractants accorderont à un tel réfugié un délai raisonnable pour lui permettre de chercher à se faire admettre régulièrement dans un autre pays. Les Etats contractants peuvent appliquer, pendant ce délai, telle mesure d'ordre interne qu'ils jugeront opportune.

#### Article 33. -- Défense d'expulsion et de refoulement

1. Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

2. Le bénéfice de la présente disposition ne pourra toutefois être invoqué par un réfugié qu'il y aura des raisons sérieuses de considérer comme un danger pour la sécurité du pays où il se trouve ou qui, ayant été l'objet d'une condamnation définitive pour un crime ou délit particulièrement grave, constitue une menace pour la communauté dudit pays.

#### Article 34. -- Naturalisation

Les Etats contractants faciliteront, dans toute la mesure possible, l'assimilation et la naturalisation des réfugiés. Ils s'efforceront notamment d'accélérer la procédure de naturalisation et de réduire, dans toute la mesure possible, les taxes et les frais de cette procédure.

#### Chapitre VI -- Dispositions exécutoires et transitoires

#### Article 35. -- Coopération des autorités nationales avec les Nations Unies

1. Les Etats contractants s'engagent à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ou toute autre institution des Nations Unies qui lui succéderait, dans l'exercice de ses fonctions et en particulier à faciliter sa tâche de surveillance de l'application des dispositions de cette Convention.

2. Afin de permettre au Haut Commissariat ou à toute autre institution des Nations Unies qui lui succéderait de présenter des rapports aux organes compétents des Nations Unies, les Etats contractants s'engagent à leur fournir dans la forme appropriée les informations et les données statistiques demandées relatives :

a ) Au statut des réfugiés,

b ) A la mise en oeuvre de cette Convention, et

c ) Aux lois, règlements et décrets, qui sont ou entreront en vigueur en ce qui concerne les réfugiés.

#### Article 36. -- Renseignements portant sur les lois et règlements nationaux

Les Etats contractants communiqueront au Secrétaire général des Nations Unies le texte des lois et des règlements qu'ils pourront promulguer pour assurer l'application de cette Convention.

#### Article 37. -- Relations avec les conventions antérieures

Sans préjudice des dispositions du paragraphe 2 de l'article 28, cette Convention remplace, entre les parties à la Convention, les accords des 5 juillet 1922, 31 mai 1924, 12 mai 1926, 30 juin 1928 et 30 juillet 1935, ainsi que les Conventions des 28 octobre 1933, 10 février 1938, le Protocole du 14 septembre 1939 et l'Accord du 15 octobre 1946.

#### Chapitre VII -- Clauses finales

#### Article 38. -- Règlement des différends

Tout différend entre les parties à cette Convention relatif à son interprétation ou à son application qui n'aura pu être réglé par d'autres moyens sera soumis à la Cour internationale de Justice à la demande de l'une des parties au différend.

#### Article 39. -- Signature, ratification et adhésion

1. Cette Convention sera ouverte à la signature à Genève le 28 juillet 1951 et, après cette date, déposée auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Elle sera ouverte à la signature à l'Office européen des Nations Unies du 28 juillet au 31 août 1951, puis ouverte à nouveau à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 septembre 1951 au 31 décembre 1952.

2. Cette Convention sera ouverte à la signature de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de tout autre Etat non membre invité à la Conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides ou de tout Etat auquel l'Assemblée générale aura adressé une invitation à signer. Elle devra être ratifiée et les instruments de ratification seront déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

3. Les Etats visés au paragraphe 2 du présent article pourront adhérer à cette Convention à dater du 28 juillet 1951. L'adhésion se fera par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

#### Article 40. -- Clause d'application territoriale

1. Tout Etat pourra, au moment de la signature, ratification ou adhésion, déclarer que cette Convention s'étendra à l'ensemble des territoires qu'il représente sur le plan international, ou à l'un ou plusieurs d'entre eux. Une telle déclaration produira ses effets au moment de l'entrée en vigueur de la Convention pour ledit Etat.

2. A tout moment ultérieur cette extension se fera par notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies et produira ses effets à partir du quatre-vingt-dixième jour qui suivra la date à laquelle le Secrétaire général des Nations Unies aura reçu la notification ou à la date d'entrée en vigueur de la Convention pour ledit Etat si cette dernière date est postérieure.

3. En ce qui concerne les territoires auxquels cette Convention ne s'appliquerait pas à la date de la signature, ratification ou adhésion, chaque Etat intéressé examinera la possibilité de prendre aussitôt que possible toutes mesures nécessaires afin d'aboutir à l'application de cette

Convention auxdits territoires sous réserve, le cas échéant, de l'assentiment des gouvernements de ces territoires qui serait requis pour des raisons constitutionnelles.

#### Article 41. -- Clause fédérale

Dans le cas d'un Etat fédératif ou non unitaire, les dispositions ci-après s'appliqueront :

a ) En ce qui concerne les articles de cette Convention dont la mise en oeuvre relève de l'action législative du pouvoir législatif fédéral, les obligations du gouvernement fédéral seront, dans cette mesure, les mêmes que celles des parties qui ne sont pas des Etats fédératifs;

b ) En ce qui concerne les articles de cette Convention dont l'application relève de l'action législative de chacun des Etats, provinces ou cantons constituants, qui ne sont pas, en vertu du système constitutionnel de la fédération, tenus de prendre des mesures législatives, le gouvernement fédéral portera le plus tôt possible, et avec son avis favorable, lesdits articles à la connaissance des autorités compétentes des Etats, provinces ou cantons;

c ) Un Etat fédératif partie à cette Convention communiquera, à la demande de tout autre Etat contractant qui lui aura été transmise par le Secrétaire général des Nations Unies, un exposé de la législation et des pratiques en vigueur dans la fédération et ses unités constituantes en ce qui concerne telle ou telle disposition de la Convention, indiquant la mesure dans laquelle effet a été donné, par une action législative ou autre, à ladite disposition.

#### Article 42. -- Réserves

1. Au moment de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, tout Etat pourra formuler des réserves aux articles de la Convention autres que les articles 1, 3, 4, 16 (1), 33, 36 à 46 inclus.

2. Tout Etat contractant ayant formulé une réserve conformément au paragraphe 1 de cet article pourra à tout moment la retirer par une communication à cet effet adressée au Secrétaire général des Nations Unies.

#### Article 43. -- Entrée en vigueur

1. Cette Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la date du dépôt du sixième instrument de ratification ou d'adhésion.

2. Pour chacun des Etats qui ratifieront la Convention ou y adhéreront après le dépôt du sixième instrument de ratification ou d'adhésion, elle entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la date du dépôt par cet Etat de son instrument de ratification ou d'adhésion.

#### Article 44. -- Dénonciation

1. Tout Etat contractant pourra dénoncer la Convention à tout moment par notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies.

2. La dénonciation prendra effet pour l'Etat intéressé un an après la date à laquelle elle aura été reçue par le Secrétaire général des Nations Unies.

3. Tout Etat qui a fait une déclaration ou une notification conformément à l'article 40 pourra notifier ultérieurement au Secrétaire général des Nations Unies que la Convention cessera de s'appliquer à tout territoire désigné dans la notification. La Convention cessera alors de s'appliquer au territoire en question un an après la date à laquelle le Secrétaire général aura reçu cette notification.

#### Article 45. -- Révision

1. Tout Etat contractant pourra en tout temps, par voie de notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies, demander la révision de cette Convention.

2. L'Assemblée générale des Nations Unies recommandera les mesures à prendre, le cas échéant, au sujet de cette demande.

#### Article 46. -- Notification par le Secrétaire général des Nations Unies

Le Secrétaire général des Nations Unies notifiera à tous les Etats Membres des Nations Unies et aux Etats non membres visés à l'article 39 :

- a ) Les déclarations et les notifications visées à la section B de l'article premier;
- b ) Les signatures, ratifications et adhésions visées à l'article 39;
- c ) Les déclarations et les notifications visées à l'article 40;
- d ) Les réserves formulées ou retirées visées à l'article 42;
- e ) La date à laquelle cette Convention entrera en vigueur, en application de l'article 43;
- f ) Les dénonciations et les notifications visées à l'article 44;
- g ) Les demandes de révision visées à l'article 45.

En foi de quoi les soussignés, à ce dûment autorisés, ont signé la présente Convention au nom de leurs gouvernements respectifs.

Fait à Genève, le vingt-huit juillet mil neuf cent cinquante et un, en un seul exemplaire, dont les textes anglais et français font également foi, qui sera déposé aux archives de l'Organisation des Nations Unies et dont des copies certifiées conformes seront remises à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux Etats non membres visés à l'article 39.



Récupéré le 29 août 2014 sur  
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ProtocolStatusOfRefugees.aspx>

### **Protocole relatif au statut des réfugiés**

Dans sa résolution 1186 (XLI) du 18 novembre 1966, le Conseil économique et social a pris acte du Protocole avec approbation. Dans sa résolution 2198 (XXI) du 16 décembre 1966, l'Assemblée générale a pris acte du Protocole et a prié le Secrétaire général d'en communiquer le texte aux Etats visés à l'article V dudit Protocole en vue de les mettre en mesure d'y adhérer

Entrée en vigueur : le 4 octobre 1967, conformément aux dispositions de l'article VIII

Les Etats parties au présent Protocole ,

Considérant que la Convention relative au statut des réfugiés signée à Genève le 28 juillet 1951 (ci-après dénommée la Convention) ne s'applique qu'aux personnes qui sont devenues réfugiées par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951,

Considérant que de nouvelles catégories de réfugiés sont apparues depuis que la Convention a été adoptée et que, de ce fait, lesdits réfugiés peuvent ne pas être admis au bénéfice de la Convention,

Considérant qu'il est souhaitable que le même statut s'applique à tous les réfugiés couverts par la définition donnée dans la Convention sans qu'il soit tenu compte de la date limite du 1er janvier 1951,

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier. -- Disposition générale

1. Les Etats parties au présent Protocole s'engagent à appliquer aux réfugiés, tels qu'ils sont définis ci-après, les articles 2 à 34 inclus de la Convention.

2. Aux fins du présent Protocole, le terme "réfugié", sauf en ce qui concerne l'application du paragraphe 3 du présent article, s'entend de toute personne répondant à la définition donnée à l'article premier de la Convention comme si les mots "par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951 et..." et les mots "... à la suite de tels événements" ne figuraient pas au paragraphe 2 de la section A de l'article premier.

3. Le présent Protocole sera appliqué par les Etats qui y sont parties sans aucune limitation géographique; toutefois, les déclarations déjà faites en vertu de l'alinéa a du paragraphe 1 de la section B de l'article premier de la Convention par des Etats déjà parties à celle-ci s'appliqueront aussi sous le régime du présent Protocole, à moins que les obligations de l'Etat déclarant n'aient été étendues conformément au paragraphe 2 de la section B de l'article premier de la Convention.

## Article II. -- Coopération des autorités nationales avec les Nations Unies

1. Les Etats parties au présent Protocole s'engagent à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ou toute autre institution des Nations Unies qui lui succéderait, dans l'exercice de ses fonctions et, en particulier, à faciliter sa tâche de surveillance de l'application des dispositions du présent Protocole.

2. Afin de permettre au Haut Commissariat ou à toute autre institution des Nations Unies qui lui succéderait de présenter des rapports aux organes compétents des Nations Unies, les Etats parties au présent Protocole s'engagent à leur fournir, dans la forme appropriée, les informations et les données statistiques demandées relatives :

a) Au statut des réfugiés;

b) A la mise en oeuvre du présent Protocole;

c) Aux lois, règlements et décrets qui sont ou entreront en vigueur en ce qui concerne les réfugiés.

## Article III. -- Renseignements portant sur les lois et règlements nationaux

Les Etats parties au présent Protocole communiqueront au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le texte des lois et des règlements qu'ils pourront promulguer pour assurer l'application du présent Protocole.

## Article IV. -- Règlement des différends

Tout différend entre les parties au présent Protocole relatif à son interprétation et à son application, qui n'aurait pu être réglé par d'autres moyens, sera soumis à la Cour internationale de Justice à la demande l'une des parties au différend.

## Article V. -- Adhésion

Le présent Protocole sera ouvert à l'adhésion de tous les Etats parties à la Convention et de tout autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre de l'une des institutions spécialisées ou de tout Etat auquel l'Assemblée générale aura adressé une invitation à adhérer au Protocole. L'adhésion se fera par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

## Article VI. -- Clause fédérale

Dans le cas d'un Etat fédératif ou non unitaire, les dispositions ci-après s'appliqueront :

a) En ce qui concerne les articles de la Convention à appliquer conformément au paragraphe 1 de l'article premier du présent Protocole et dont la mise en oeuvre relève de l'action législative du pouvoir législatif fédéral, les obligations du gouvernement fédéral seront, dans cette mesure, les mêmes que celles des Etats parties qui ne sont pas des Etats fédératifs;

b) En ce qui concerne les articles de la Convention à appliquer conformément au paragraphe 1 de l'article premier du présent Protocole et dont l'application relève de l'action législative de

chacun des Etats, provinces ou cantons constituant, qui ne sont pas, en vertu du système constitutionnel de la fédération, tenus de prendre des mesures législatives, le gouvernement fédéral portera le plus tôt possible, et avec son avis favorable, lesdits articles à la connaissance des autorités compétentes des Etats, provinces ou cantons;

c) Un Etat fédératif partie au présent Protocole communiquera, à la demande de tout autre Etat partie au présent Protocole qui lui aura été transmise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un exposé de la législation et des pratiques en vigueur dans la fédération et ses unités constituantes en ce qui concerne telle ou telle disposition de la Convention à appliquer conformément au paragraphe 1 de l'article premier du présent Protocole, indiquant la mesure dans laquelle effet a été donné, par son action législative ou autre, à ladite disposition.

#### Article VII. -- Réserves et déclarations

1. Au moment de son adhésion, tout Etat pourra formuler des réserves sur l'article IV du présent Protocole, et au sujet de l'application, en vertu de l'article premier du présent Protocole, de toutes dispositions de la Convention autres que celles des articles 1, 3, 4, 16 (1) et 33, à condition que, dans le cas d'un Etat partie à la Convention, les réserves faites en vertu du présent article ne s'étendent pas aux réfugiés auxquels s'applique la Convention.

2. Les réserves faites par des Etats parties à la Convention conformément à l'article 42 de ladite Convention s'appliqueront, à moins qu'elles ne soient retirées, à leurs obligations découlant du présent Protocole.

3. Tout Etat formulant une réserve en vertu du paragraphe 1 du présent article peut la retirer à tout moment par une communication adressée à cet effet au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

4. Les déclarations faites en vertu des paragraphes 1 et 2 de l'article 40 de la Convention, par un Etat partie à celle-ci, qui adhère au présent Protocole, seront censées s'appliquer sous le régime du présent Protocole, à moins que, au moment de l'adhésion, un avis contraire n'ait été notifié par la partie intéressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les dispositions des paragraphes 2 et 3 de l'article 40 et du paragraphe 3 de l'article 44 de la Convention seront censées s'appliquer, mutatis mutandis, au présent Protocole.

#### Article VIII. -- Entrée en vigueur

1. Le présent Protocole entrera en vigueur à la date du dépôt du sixième instrument d'adhésion.

2. Pour chacun des Etats adhérant au Protocole après le dépôt du sixième instrument d'adhésion, le Protocole entrera en vigueur à la date où cet Etat aura déposé son instrument d'adhésion.

#### Article IX. -- Dénonciation

1. Tout Etat partie au présent Protocole pourra le dénoncer à tout moment par notification adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. La dénonciation prendra effet, pour l'Etat intéressé, un an après la date à laquelle elle aura été reçue par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Article X. -- Notifications par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies notifiera à tous les Etats visés à l'article V, en ce qui concerne le présent Protocole, les dates d'entrée en vigueur, d'adhésion, de dépôt et de retrait de réserves, de dénonciation et de déclarations et notifications s'y rapportant.

Article XI. -- Dépôt du Protocole aux archives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Un exemplaire du présent Protocole, dont les textes anglais, chinois, espagnol, français et russe font également foi, signé par le Président de l'Assemblée générale et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sera déposé aux archives du Secrétariat de l'Organisation. Le Secrétaire général en transmettra copie certifiée conforme à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux autres Etats visés à l'article V.

## **ANNEXE D.**

### **TRAME ET PROTOCOLE POUR LES GROUPES DE PAROLE**

*Les thèmes ci-dessous ont été à chaque fois reformulés et explicités aux participantes.*

**Thème pour le 1<sup>er</sup> groupe :** Le parcours de migration vers la France (comment y sont-elles arrivées, pourquoi) en tant qu'expérience de migration précaire.

**Thème pour le 2<sup>ème</sup> groupe :** Le présent migratoire et le regard porté dans cette perspective sur l'ensemble de l'expérience de migration.

**Les règles du bon déroulement d'un groupe de parole :**

- Droit à la parole : chacune a le droit de prendre ou non la parole.
- Respect d'autrui et de ses opinions : chacune a le droit de parler sans être interrompue par des désaccords éventuels.
- Confidentialité : tout ce qui est dit dans le groupe de parole se destine uniquement à un usage universitaire. En dehors de cela, aucune information ne doit quitter le groupe.

## **ANNEXE E.**

### **TRAME ET PROTOCOLE POUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS DE RECHERCHE BIOGRAPHIQUE**

*Les éléments ci-dessous ont été à chaque fois reformulés et explicités aux participantes.*

1. Présentation du travail de recherche en cours (ce qui intéresse le chercheur et pourquoi) et remerciements d'avoir accepté d'y participer.
2. Assurances de confidentialité, d'anonymat et de l'usage strictement universitaire de l'entretien.
3. Présentation du déroulement : la prise de parole est libre et limitée à ce que la participante souhaite exprimer, autour du thème proposé. Le premier entretien porte sur le parcours de migration vers la l'Europe et la France (comment, pourquoi...). Il sera suivi après quelques semaines (modalités à décider ensemble) d'un deuxième. Celui-ci portera sur le présent migratoire et le regard porté aujourd'hui sur cette expérience.
4. Demande d'accord pour l'enregistrement et/ou la prise de notes.



## **ANNEXE F.**

### **GUIDE D'ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS – RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

- a. Comment définiriez-vous le rôle de votre association auprès des migrants que vous recevez ?
- b. Quels sont les types de demandes auxquelles vous répondez ?
- c. Comment décririez-vous la population que vous recevez et dont émanent ces demandes ?
- d. Selon vous, outre les réponses à leurs demandes, que leur apporte le passage par l'association par rapport à leur reconstruction dans un nouveau pays ?
- e. Que vous disent-ils à ce sujet ?

## **ANNEXE G.**

### **TRANSCRIPTION DES SÉANCES DE GROUPES DE PAROLE**

**Groupe de parole no.1**

**Le 14 janvier 2012**

Le thème est annoncé : Le parcours de migration vers la France (comment y sont-elles arrivées, pourquoi) en tant qu'expérience de migration précaire.

Les règles du bon déroulement sont données :

- Droit à la parole : chacune a le droit de prendre ou non la parole.
  - Respect d'autrui et de ses opinions : chacune a le droit de parler sans être interrompue par des désaccords éventuels.
  - Confidentialité : tout ce qui est dit dans le groupe de parole se destine uniquement à un usage universitaire. En dehors de cela, aucune information ne doit quitter le groupe.
- 

*La spécificité du groupe de parole tient aux interventions des participantes tout au long de l'entretien. Le chercheur n'est pas toujours celui qui pose les questions ou qui amène des clarifications. De plus, un réel travail de traduction opère au sein du groupe, où certaines participantes ne maîtrisent pas bien le français. Les groupes de parole ne sont pas l'équivalent des entretiens de groupe. La dynamique et l'échange constituent une variable à part entière. De même, beaucoup des échanges entre les participantes s'effectuent en arabe et me sont traduites, notamment par A et Fatima, très impliquées dans le dispositif.*

*Adiba commence directement par lire la lettre rédigée pour le juge des affaires familiales dans laquelle elle explique sa situation et son histoire.*

L : Tu viens de quel pays Adiba ?

ADIBA : Je vis en situation de déprime. Mon histoire a commencé juste après 4 mois de mariage. Je me suis mariée au Maroc avec M..... Après le mariage, je suis partie vivre avec lui en Italie.

L : D'accord.

ADIBA : Et là j'ai découvert une autre personne. La vie conjugale avec cet individu est devenue de plus en plus insupportable. Je me suis retrouvée avec quelqu'un qui se droguait et qui buvait. Là-bas en Italie, je ne pouvais ni sortir, ni téléphoner à ma famille, ni manger correctement. C'était comme si j'étais en prison. Même les voisins ils ne pouvaient ni m'approcher, ni parler avec moi, par peur. J'étais enceinte de lui, c'était ma première grossesse. Au bout de 3 mois, j'ai fait une fausse-couche à cause des coups. Et même les cicatrices sont restées à vie et je les porte sur mon visage... Il m'a violée plusieurs fois. Je suis retombée enceinte une deuxième fois. C'était pareil. Quand il sortait de la maison, j'appréhendais toujours son retour et avant qu'il lève sa main ou sa voix, je me noyais dans une peur atroce. Je ne dormais plus. Un jour, il a voulu rendre visite à sa mère au Maroc et là je lui ai demandé de me déposer chez mon frère en France. Là il m'a dit : « Non, tu vas rester ici. » Je l'ai supplié qu'il... Parce que si je reste ici sans argent, sans téléphone ni rien, je vais mourir. Alors il m'a dit « La seule solution, ce que je vais faire, c'est que je vais te déposer chez ton frère et ensuite je vais venir. » J'ai dit « Ok, pas de problème. » Alors je suis venue ici, c'est comme ça...

L : Tu peux parler librement (*sans lire la lettre*)...

ADIBA : C'est comme ça que je suis venue en France. En fait, j'étais plus en sécurité parce que j'ai vu mon frère et tout. En fait, j'avais plein de boutons sur ma peau. Il ne voulait même pas m'acheter ni médicaments, ni rien du tout. J'étais enceinte de N. de 5 mois et demi et je pesais 50 kilos. Mon frère il m'a dit « C'est pas possible, c'est pas possible... ». Je ne voulais pas dire à mon frère parce que comme ça il ne va pas se battre avec lui et tout. Après mon frère m'a dit « Non, ça marche pas et tout. Tu me dis la vérité et tout. » J'ai dit : « Non, je n'ai rien à dire. » Après il est resté presque un mois là bas au Maroc, après il est revenu ici, il est venu ici chez mon frère. Au début il était gentil et tout, il rigolait, après il est devenu comme avant. Après il m'a dit qu'il voulait parler avec moi. Je suis donc rentrée avec lui dans la chambre, il a fermé la porte. Moi, je pensais qu'il voulait vraiment parler avec moi. Après il voulait me taper encore... J'ai crié, elle est venue vite fait ma belle-sœur. Il l'a tapée, il l'a poussée comme ça et il m'a dit « Ca y est, maintenant tu te défends parce que tu es chez ton frère mais tu vas voir après ce qu'il va t'arriver ». Alors ma belle-sœur m'a dit « S'il te plait, on ne va rien dire à ton frère, comme ça ils ne vont pas se battre ». J'ai dit « Bah d'accord ». On a passé la nuit. Le lendemain, il s'est réveillé, il m'a tirée et il m'a dit « Viens on va sortir ». J'ai dit « Où ? ». Il m'a dit « Je vais t'emmener chez ta sœur ». On a passé presque 2h de...

L : De route.

ADIBA : De route, ouais. Il roulait avec de la vitesse et tout et il m'insultait de tous les mots et tout. Et moi je ne pouvais plus m'asseoir. Donc je faisais semblant d'être assise, mais je sentais comme si quelque chose allait sortir. En plus, il fumait la cigarette et il m'insultait avec des gros mots et tout. Mais je lui ai dit « C'est pas grave, l'essentiel c'est que tu me déposes chez ma sœur ». Ma belle-sœur avait téléphoné à ma sœur et lui a dit « voilà elle est sortie mais je ne sais pas où ». Ma sœur lui a dit que je n'étais pas encore arrivée, donc ils ont dit qu'ils allaient attendre et que si je n'arrivais pas, ils allaient appeler la police. Je ne savais pas ce qu'il voulait faire exactement. Après, il m'a déposée. En rentrant, ma sœur me demande « Mais qu'est-ce qu'il t'arrive ? T'es devenue pâle ? ». Je dis « Mais rien ». Elle m'a dit « Mais si maintenant tu vas dire la vérité. Parce que je sais tout ».

L : Ah oui, donc en fait elle était au courant ?

ADIBA : En fait quand j'étais en Italie, j'ai appelé mon frère qui était au Maroc pour lui dire qu'il m'a tapée, il m'a ouvert le visage. Il m'a dit « mais non, c'est pas grave, c'est parce que t'es enceinte et tout ». Je lui ai dit « écoute c'est pas ça. Ce n'est pas ça. Il a des problèmes, il se drogue. Quand il était là-bas au bled il faisait semblant qu'il ne se drogue pas, qu'il ne boit pas ». En fait, il n'y a personne qui m'a crue. Donc en fait quand je suis arrivée ici j'ai parlé à... Non, en fait, il m'a dit « maintenant je sais que tu vas tout avouer, alors je te laisse avec eux et tu te débrouilles. Je m'en fous, je m'en fiche de toi, fais ce que tu veux de ta vie ! Même si tu fais le trottoir je m'en fous ! Comment tu nourris le petit... ».

L : C'est-à-dire que même son enfant n'avait pas d'importance ?

ADIBA : Oui, même son fils... C'est pas un père pour lui. Il n'assume pas d'être un père. Donc après je suis restée chez ma sœur. J'ai tout raconté à ma sœur. Ma sœur s'est mise à pleurer, elle m'a dit « Maintenant on va voir avec notre frère. » Je suis restée trois jours chez ma sœur, après je suis partie chez mon frère. Je suis rentrée chez mon frère et il m'a dit « Notre sœur m'a raconté... pourquoi tu ne m'as pas dit le moment où ça s'est produit ? Je l'attrape, je m'emmène à la police direct ! ». J'ai dit « Ah ! Je ne savais pas moi ». « Parce que sinon il va continuer à faire la même chose ». Moi je pensais que ça y est, il avait appris une leçon et qu'il allait prendre le bon chemin, comme on dit. Il m'a dit d'accord. Alors, le lendemain, j'ai tapé une crise d'épilepsie. Non ! Il m'a téléphoné et il m'a dit « Voilà, j'ai démissionné et je vais venir, je vais te tuer toi et le petit. » Je lui ai dit « Ah bon ? T'es sérieux ? ». Il m'a dit « C'est pas que je suis sérieux ! ». Il m'a dit « tT sais comment je suis ! ». Parce qu'en fait, il a coupé sa main, il a...je l'ai vu...

L : Oui, il s'est scarifié.

ADIBA : Alors je sais ce qu'il vaut quand même. Quand il dit quelque chose, je sais qu'il va le faire. Alors franchement, je n'ai pas dormi toute la nuit. Je pense, je pense, je pense, je pense, je pense... le lendemain quand je me suis réveillée, je me suis mise à vomir, j'ai pas pu... d'un coup j'ai tapé une crise d'épilepsie. L'ambulance est venue. Ils m'ont ramenée et c'est là que j'ai accouché de mon fils, prématuré de 6 mois. Voilà (petite pause). Après j'étais en réanimation 3 jours et mon fils était aussi en réanimation 3 jours et après ils m'ont fait le truc de peau contre peau... genre il va me sentir.

L : Ah...

ADIBA : Pendant 3 jours il ne m'a pas sentie. Après je parle avec mon fils, je lui fais des câlins et tout, après d'un coup, mon fils il s'est fait réveiller. Après le médecin je ne sais pas ce qu'il lui a fait et il m'a dit... « S'il survie c'est comme s'il y a un miracle ». Après on lui a mis un chapeau d'électricité, je ne sais pas quoi, franchement je ne sais pas. Après ils l'ont mis dans une couveuse. Il y est resté un mois et demi. Après moi je suis sortie de l'hôpital. Je suis restée deux semaines à l'hôpital. Je suis sortie. En fait lui, il savait que j'ai accouché. Alors il est venu.

L : Il est venu d'Italie ?

ADIBA : Oui, il est venu d'Italie. Et il a commencé à faire des histoires avec mon frère et ma sœur et tout : « Tu es idiot ! Je vais kidnapper le petit » et tout et tout. Moi je sais qu'il est capable de tout faire. Je me dis ok. Maintenant, il faut que je me sorte de cette coquille maintenant. C'est fini maintenant. Il y a lui, il y a moi. L'un des deux. Moi je survis pour mon fils. Il faut que je le protège avec tout ce que je peux. Alors je suis sortie de l'hôpital. Directement je suis sortie de l'hôpital, je suis partie au commissariat, j'ai tout raconté, j'ai tout dit. Ils m'ont demandé « Il est où maintenant ? ». J'ai dit, je ne sais pas. Franchement, je ne sais pas où il est. Après deux jours, je reçois un coup de téléphone. C'est son cousin qui habite Gennevilliers. Il m'a dit : « Je veux venir, je veux parler avec ton frère et même avec toi et tout ». Je lui ai dit, pas de problème. Il est venu, il a parlé. « Oui, c'est pas gentil, elle essaie de lui voler le petit et tout ! ». Je lui ai dit : Tu te mêles de quoi toi ? Tu te mêles de quoi ? Quand j'étais en Italie et que je prenais des coups tu étais avec moi ? Quand j'ai accouché de mon fils, t'étais avec moi ? Quand j'étais à la réanimation, est-ce que t'étais avec moi ? Il n'a pas de rôle auprès de son fils. Celui-là ce n'est pas un père, alors tu ne le défends pas ! Il me dit « Non, il a changé et tout ». Je lui ai dit : écoute ! C'est moi qui ai vécu avec lui. Il n'a changé en rien. Il insultait même ses parents. Whala ! Il les insultait ! Il était assis à côté de moi, il a caché envers sa mère et son père, alors pour moi il va faire pire, hein. Alors ça c'est passé comme ça. Il est venu à l'hôpital. Moi j'étais à l'hôpital avec mon fils, parce que

je n'ai pas lâché mon fils. Chaque jour, je passais à l'hôpital et ils m'ont dit en fait, le monsieur est là, il veut voir son fils. J'ai dit impossible qu'il rentre. Il rentre je vais le tuer. Ils ont dit « Oui, mais c'est son père et tout. Il a le droit... la loi de la France. J'ai dit ok, la loi de la France : je reste derrière. S'il prend mon fils ou qu'il l'étrangle ou bien... L'infirmière elle a eu peur. Elle m'a dit : « D'accord. Moi je vais rester ici à côté de lui. Je ne vais pas le laisser prendre ni le petit, ni rien du tout. Je vais voir tout ce qu'il va faire ». Alors moi je suis cachée et je vois il regarde le petit et qu'est-ce qu'il fait ? Il tape sa main comme ça. Parce qu'il a vu le petit à l'intérieur, il n'a pas pu l'attraper. Il a voulu se venger, mais il n'a pas pu. A mon avis c'était ça. Il voulait attraper le petit, il voulait lui faire quelque chose pour que moi je souffre. Ok. Alors, je suis partie de là-bas et tout, je suis encore allée déposer plainte, comme quoi il veut kidnapper mon fils etc. Donc à l'hôpital, ils lui ont interdit pour qu'il rentre. Il était venu à l'hôpital, il était bourré, hein !

L : D'accord, mais lui en ce moment, il est en Italie, il est où ?

ADIBA : Là actuellement ?

L : Oui.

ADIBA : Franchement, je ne sais pas où il est. Franchement, je ne sais rien de lui. Tu sais quoi ? Avant, il me téléphonait sur mon portable et que des insultes et des gros mots, genre : « Je te tue et le petit je vais le kidnapper et je vais le ramener chez ma mère là au bled ! ». Je lui ai dit : ta mère elle va faire quoi avec le petit ta mère ? Si vraiment elle était une mère, alors pourquoi tu es comme ça toi ? Au moins elle va t'éduquer. Au moins ! Et mon fils, tu veux qu'il sorte avec toi ? C'est impossible, mais alors impossible ! Et je lui ai dit comme ça : j'ai appelé ta mère hein ! Je leur ai dit : je vous donne un avertissement, c'est un avertissement, c'est la dernière fois que je parle avec vous. Je fais des crises d'angoisses. Je suis suivie par un psychologue à cause d'eux. C'est pour vous dire que je suis devenue folle. C'est la vérité ! Mais ce que vous ne savez pas, c'est que je peux vous tuer hein ! Pour mon fils, je peux faire n'importe quoi, alors laissez-moi tranquille et laissez-moi élever mon fils comme je veux moi. Vous voulez kidnapper mon fils ? Kidnappez-le ! Mais sachez que ce n'est pas un portable, c'est un être humain. Sachez que je vais venir chez vous, je te tue toi, je tue ton mari, en fait je vous tue tous. Elle me dit : « A cause de ce petit là, tu vas faire tout ça ? ». Parce que le petit ce que tu dis toi, c'est le mien ! C'est mon fils à moi et c'est moi qui l'ai mis au monde alors j'assume. Elle me dit : « Tu sais quoi, si moi j'étais à ta place, je le laisserais le crever. » C'est une mère ça ! J'ai dit bah oui hein ...

L : Mais à la base, comment ça se fait que tu t'es mariée avec lui ? Tu voulais venir en... ? Lui il habitait déjà en Italie ?



ADIBA : Non, non, non. Lui il était en Italie.

L : Ok. Donc il était déjà en Italie. Il est rentré au Maroc pendant quelque temps et c'est comme ça que...

ADIBA : Ouais. En fait nous avant...

L : Vous ne vous connaissiez pas avant ?

ADIBA : Non, on ne se connaissait pas avant. C'est ça le problème. Chez nous au bled. Je parle pour moi, hein. Chez nous là-bas, tu ne sors pas avec le mec. Avant je connaissais mon travail et la maison.

L : D'accord.

ADIBA : Alors il m'a vue deux fois, deux fois. Il a parlé avec moi gentiment et tout. Il m'a dit : « Voilà, je te veux, je veux me marier et tout. Je suis un homme correct et tout. » Alors moi j'ai dit voilà, j'ai dit à mon frère.... Parce que mon père il était décédé. Il n'y avait plus que ma mère. J'ai parlé avec ma mère. Ma mère m'a dit « Moi je ne peux rien faire. Vas-y parle avec ton frère ». J'ai parlé avec mon frère, je lui ai dit voilà, voilà. Il m'a dit « Bah tu lui dis qu'il vienne chez moi ». Il est parti, il a parlé avec lui et tout. Mon frère m'a dit : « Il est venu tout seul pour parler, ce qui fait que c'est un homme ». Mais en fait, on ne sait pas qu'il était comme ça. Ici en France tu sors avec lui, tu fais ce que tu veux en fait. Là-bas ça ne se passe pas comme ça hein !

L : Oui, d'accord.

ADIBA : C'est ça malheureusement, c'est ça. Bah alors, l'histoire comment elle finit avec lui. J'ai déposé des plaintes contre lui, après je suis suivie là avec mon avocate là, pour le divorce. Il veut ni divorcer, ni rien du tout en fait.

L : D'accord. Il n'a pas répondu aux papiers que...

ADIBA : Non, rien du tout. Il ne vient même pas. Ils lui envoient une convocation et tout, il ne vient pas hein. Bah, maintenant je suis en attente de divorce. Et même je ne sais pas, ils m'ont donné un papier comme quoi il a droit de voir son fils six mois.

L : Six mois... ? Comment six mois ?

ADIBA : Genre, c'est moi qui garde l'enfant, mais lui il a le droit de venir le voir provisoirement, six mois. Ca dépend de comment il va être avec le petit.

L : Mais en ta présence ?

ADIBA : Avec ma présence à moi et avec mon frère, sinon j'appelle la police hein. Et quand il vient. En six mois, il n'est venu que deux fois. Deux fois, il vient, il insulte. Et quand il voit le petit il dit « Ouais, pourquoi sa bouche elle est comme ça, pourquoi il est déformé ? Pourquoi il est comme ça ? Parce que c'est un prématuré, c'est un mongolien c'est ça ? ». Ah

bah oui, hein... Si celui-là c'est un mongolien... Et comme ça, quand il vient. Il ne prévient pas hein. Il ne vient que comme ça. Il vient, il rentre, c'est comme si c'est chez lui. Il ne me respecte pas, il ne respecte pas mon frère.

L : Et au niveau des papiers ? Est-ce que une fois divorcée tu auras les papiers pour être ici ?

ADIBA : En fait j'ai les papiers moi, j'ai les papiers. Heureusement hein ! Parce que en fait mon père c'est un ancien combattant, ce qui fait que nous on a les papiers. Heureusement ! Mais bon après... Là ça fait presque six moi là, je n'ai pas de nouvelles de lui. La dernière fois il m'a appelée, il m'a dit : « Ca y est, tu dis genre que tu as gagné, mais en fait tu n'as rien gagné ! Vas-y fais-moi grandir le petit, un jour ou l'autre je vais le kidnapper ». J'ai dit d'accord, si t'es vraiment un homme, essaie de le faire ! Parce qu'avant quand on était au bled, au Maroc, c'est fini. Maintenant j'ai un enfant et c'est pour lui que je vis. Je vis pour mon fils là. Et comme il insulte, il insulte comme d'habitude. J'ai laissé, j'ai changé tout, la puce et tout et je suis partie au commissariat. Là ils m'ont dit « Change la puce et tout et si tu le vois, appelle-nous et nous on va venir et on va faire le nécessaire ». Et maintenant j'attends.

L : D'accord, donc maintenant tu es un petit peu plus tranquille par rapport au commissariat et tout ça ?

ADIBA : Oui, oui. Et comment je m'en sors pour nourrir mon fils ? Bah il y a, heureusement, il y a mon frère et ma sœur qui m'aident. Et même des fois, si j'ai besoin, elle a beaucoup de copines, je leur parle gentiment : si vous voulez que je vous aide à faire le ménage et tout ça. « Pas de problème. » Elles me donnent 20 euros, 30 euros, des trucs comme ça. Et comme ça je fais ce que je veux faire hein. Je vis hein, tranquillement.

L : D'accord. Donc tu arrives au moins à t'en sortir ?

ADIBA : Ouais, ouais. Bah franchement, moi je fais tout ça pour mon petit hein. Parce que franchement, s'il n'y avait pas mon petit je ne passerais même pas une nuit ici hein.

L : D'accord, donc tu préférerais rentrer au Maroc ?

ADIBA : Bien sûr. Mais à cause de mon fils, je ne peux pas. Parce qu'une fois que je l'amène au bled, c'est sûr qu'ils vont le prendre.

L : Qui ?

ADIBA : Bah sa famille. Parce que en fait ils sont capables de faire tout, parce qu'eux ils ne marchent qu'avec l'argent. Parce que là-bas euh... sa tante elle travaille dans euh... elle a le pouvoir ! Elle peut faire beaucoup de choses. Et son cousin aussi, il est quelque chose dans la police, alors moi je sais bien. Mais justement je n'ai même plus l'intention de partir au bled. Jusqu'à ce que le petit il va grandir. A cause d'eux je ne peux pas y aller. Je ne peux pas, je sais que si je vais y ramener mon fils, ça y est ! Il est parti hein ! Je vais le chercher où ? Le

Maroc il est grand hein. De préférence je le garde ici. C'est pour ça que je suis partie ici... parce que, comment dire... les frontières... il doit rester sur le territoire français.

L : Ah, il y a un papier qui dit qu'il ne peut pas quitter le territoire ? S'il se fait enlever ou quoi que ce soit, ça déclanche...

ADIBA : Exactement. Ouais. Moi je premier jour, j'ai eu peur, je ne vais pas mentir. J'ai eu peur qu'il va le prendre et qu'il va la ramener en Italie.

L : Donc même à l'intérieur de l'UE, il n'a pas le droit de sortir ?

ADIBA : Pas du tout ! Heureusement hein ! Heureusement ! Et bah c'est ça mon histoire. Là justement j'ai enlevé les médicaments contre l'angoisse.

L : D'accord, donc ça va un peu mieux.

ADIBA : Oui, j'ai enlevé les médicaments et je pars chez ma psychologue, pour que je parle et tout.

L : D'accord. Les autres, qu'est-ce que ça vous évoque ? Qu'est-ce que vous avez envie de dire ?

*Kenza prend la parole. L'entretien est réalisé avec une traductrice, sa tante. Les propos de Kenza son des traductions directes ou indirectes de l'arabe.*

KENZA : Et moi... Je ne parle pas bien le français (sourire timide). Je me suis mariée au bled avec un français d'origine Algérienne.

L : D'accord.

KENZA : Voilà, j'ai vécu, 2 mois, 3 mois avec lui après le mariage et son père à lui, il dictait tout. C'est lui qui dictait tout, c'est lui qui choisit. Après le mariage, j'ai trouvé que mon mari il est malade mental.

L : Ah oui d'accord.

KENZA : Deux fois ou trois fois, j'y crois quand même et puis...

L : C'est-à-dire que tu as divorcé et ensuite tu t'es remise avec lui ?

K (traductrice) : Ca veut dire, par exemple quand elle est partie chez lui, avec sa mère et tout, après elle rentrait chez elle. Deux mois elle restait au bled, chez elle à la maison.

L : D'accord, donc pendant deux mois tu es restée chez toi, chez tes parents en fait ?

KENZA : Oui, le reste son père l'appeler, lui disait « viens »...

L : Ok, donc en fait, à chaque fois que tu essayais de te séparer de lui, son père le renvoyait te chercher ?

KENZA : Oui, il faisait les démarches... Après ils sont venus ici.

L : Ah oui, d'accord. Donc à un moment donné vous êtes venus vous installer ici ?

KENZA : Non ! Ce n'est pas ça...

L : Je n'ai pas compris alors...

KENZA : Je suis venue seule.

L : Ok. Donc tu es venue seule, et lui, on ne sait pas ce qu'il se passe ?

KENZA : Oui.

L : Et comment ça se fait que tu as décidé de venir en France ? C'était pour le fuir ou pour.... ?

KENZA : Non, il a dit « Va en France, après moi je rentre ».

ADIBA : Ah ! C'est-à-dire : « Va toi la première et moi après je te suis ». C'est ça ?

KENZA : C'est ça.

L : Ah oui, d'accord. Ok. Donc c'est lui qui vous a dit de venir.

KENZA : Après euh...

ADIBA : Il t'a laissé tomber là ?

KENZA : Oui. En fait, c'est son père qui lui a dit...

L : Donc en gros c'est son père qui t'a dit de venir ici ? Et toi tu avais envie de venir ?

KENZA : Bah oui, elle avait envie.

L : Ok. Et tu es venue avec un visa de combien de...

KENZA : Un an.

L : Un an, d'accord. Et du coup, maintenant, ton visa ça en est où ?

KENZA : Elle a donné l'original et la photocopie de la carte.

L : Donc pour renouveler ?

KENZA : Non, non, on lui a donné rien.

L : Ah d'accord. On n'a pas voulu lui donner une carte de séjour ?

KENZA : Non, on lui a donné rien.

L : Ok. Mais tu es encore mariée en France normalement ?

KENZA : Non, en France, non. En fait, l'acte de mariage est de là-bas.

L : Mais il est valable ici non ?

KENZA : Si, mais je suis divorcée là-bas.

L : Si tu es divorcée là-bas, tu es divorcée ici.

ADIBA : Si tu es divorcée au bled, tu es divorcée ici.

KENZA : Non ! Non, non, parce que, comme là-bas elle a fait les démarches, ici elle n'a pas fait les démarches.

ADIBA : Ah oui, parce que l'un d'eux doit déclarer qu'il y a le divorce et elle n'a pas déclaré.

L : D'accord, donc il faut déclarer ici que tu es bien divorcée là-bas. Je ne comprends pas pourquoi tu ne l'as pas fait ?

KENZA : Parce que je n'ai pas de preuves.

L : les papiers sont restés en Algérie, c'est ça ?

ADIBA : En fait, c'est le Monsieur qui lui dit qu'ils sont divorcés, mais elle n'a aucune preuve qu'ils soient divorcés.

L : D'accord, je comprends, donc c'est lui qui a gardé tous les papiers.

ADIBA : Voilà ! Mais c'est peut-être pas la vérité, qu'est-ce que t'en sais ? Parce que si tu n'as pas d'acte de divorce peut-être que tu n'es pas divorcée. Si tu divorces au bled ou à n'importe quel endroit, tu le reçois chez toi.

L : Oui, donc c'est comme une sorte de duplicata.

ADIBA : Voilà.

KENZA : Oui, mais en fait, c'est pareil pour l'acte de mariage. Je n'ai pas les papiers.

ADIBA : Ah oui ! Donc en fait, elle est ni mariée, ni divorcée. Elle est entre deux parenthèses, comme on dit.

L : Oui, parce que tu n'as aucune preuve.

KENZA : Elle a le livret de famille.

ADIBA : Elle a le livret de famille ? Bah avec ça tu declares. Avec le livret de famille tu vas ici et tu declares que tu veux divorcer.

L : Mais il n'y aura pas besoin de l'autre partie ?

ADIBA : Non, elle n'aura pas besoin de lui hein. Avec le livret de famille elle va et elle déclare. C'est lui qui l'a quittée, qui l'a laissé tomber, donc c'est à elle de bouger. Elle doit bouger ! Là elle perd le temps pour rien du tout.

KENZA : Bah oui.

ADIBA : Depuis combien de temps elle est là ?

KENZA : Un an.

ADIBA : Bah un an, tu vois...et elle n'a rien fait. Lui on ne sait même pas ce qu'il fait au bled, donc...

L : Oui, de toute façon, lui on ne sait pas où il est. Il peut être n'importe où, mais comme il a quitté le domicile familial, tu peux divorcer.

L : Donc toi, tu n'as jamais eu de carte de séjour ? Tu as juste eu le visa d'Algérie ?

ADIBA : En fait, elle est venue avec un visa, en étant mariée avec son mari et normalement le mari vient et déclare pour qu'elle ait le titre de séjour, mais comme le mari n'est pas venu...

Ce qui fait qu'elle pour la préfecture, elle n'a aucune présence là. Donc si tu fais les démarches comme ça, au moins ils vont savoir qu'elle est en France, qu'elle existe.

*Adiba lui conseille de faire appel à une association de femmes battues afin de bénéficier d'une aide juridique gratuite pour son divorce.*

ADIBA : Moi je suis rentrée avec les papiers d'Italie d'un an hein.

L : Mais toi tu avais donc quoi comme papiers d'Italie ? Une carte de séjour ?

ADIBA : D'un an.

L : Un an d'accord. Avec laquelle tu es rentrée en France.

ADIBA : Oui, je suis rentrée avec. Elle s'était périmée 3, 4 mois après hein. Et ensuite j'ai fait mes démarches. Il faut savoir comment faire les démarches.

L : Donc une fois que ta carte d'Italie a été périmée en France, tu as été voir la préfecture... ?

ADIBA : Non, même pas. Je suis partie dans une association de femmes battues.

*Nous sommes interrompues par l'arrivée d'une autre participante (Fatima).*

L : On était au moment où tu nous racontais que tu es venue en France, lui il n'est pas venu et du coup tu t'es retrouvée toute seule ici. Mais tu avais de la famille ici, tu as ta tante... tu as d'autres personnes ici de la famille?

KENZA : Oui.

KENZA : Oui, il y a sa sœur ici.

L : D'accord. Et du coup maintenant toi tu voudrais rester ici, tu ne veux pas rentrer en Algérie ?

KENZA : Oui ! (sourire)

KENZA : Il y a son oncle, il y a sa tante, il y a...

L : D'accord, donc tu préfères rester ici. Et est-ce que tu serais venue s'il n'y avait pas eu ce mariage ? Tu serais venue en France à un moment donné tu crois ou... ?

KENZA : Non, elle n'avait pas cette idée en tête. Pas du tout. C'est le mariage qui...

L : D'accord et comment tu te sens ici ? Ca fait un an que tu es là, comment tu trouves ?

KENZA : Ouais. Bah comme je n'ai pas les papiers... (sourire)

KENZA : Oui, bah c'est normal. Quand on rencontre des problèmes et tout...

L : Oui, donc en fait tu n'es pas très contente. Ca te pèse ?

KENZA : Comme elle n'a pas les papiers, bien sûr.

L : C'est le fait de ne pas avoir les papiers qui....

FATIMA : Oui, parce que c'est ta vie. Même si tu essaies de te faire un chemin, tu n'as pas les moyens quoi. Parce qu'avec les papiers, tu peux avoir tous les droits, tu peux...

ADIBA : Même marcher tranquillement quoi.

FATIMA : Sinon tu es toujours paniquée.

ADIBA : Oui, toujours paniquée ! Tu ne peux même pas déposer plainte ou quoi que ce soit.

L : Oui, donc tu n'as pas de vraie place dans la société. Tu ne comptes pas. S'il t'arrive quelque chose...

A ; FATIMA : Ouais.

L : Et si tu avais les papiers, tu aimerais faire quoi ?

KENZA : Le travail (sourire).

KENZA : Travailler, avoir un chez elle, être contente...

KENZA : Oui, des diplômes...

L : Tu as un diplôme en Algérie ?

KENZA : Oui.

L : De quoi ?

KENZA : 3 diplômes : informatique, coiffure et couture.

L : C'est quoi ? Ce sont des CAP que tu as ?

KENZA : Oui. La couture...

L : Oui, donc tu as un savoir-faire. Tu sais faire des choses, bah oui. Et ici tu aimerais faire quoi comme travail avec... quand tu auras tes papiers ?

KENZA : Coiffeur (sourire). Coiffeur oui !

L : C'est un beau métier, c'est sûr ! D'accord. Les autres qu'est-ce que vous en pensez de son histoire, de tout ça ?

*Je raconte en bref à Fatima la partie de l'histoire qu'elle avait manquée et le fait que Kenza se retrouve ici sans papiers, toutes les preuves du mariage et du supposé divorce étant gardées par la belle-famille. Les discussions se poursuivent autour des conseils donnés à Kenza pour l'obtention du divorce.*

## Groupe de parole no.2

Le 11 février 2012

Le thème est annoncé : Le présent migratoire et le regard porté dans cette perspective sur l'ensemble de l'expérience de migration.

Les règles du bon déroulement sont données :

- Droit à la parole : chacune a le droit de prendre ou non la parole.
  - Respect d'autrui et de ses opinions : chacune a le droit de parler sans être interrompue par des désaccords éventuels.
  - Confidentialité : tout ce qui est dit dans le groupe de parole se destine uniquement à un usage universitaire. En dehors de cela, aucune information ne doit quitter le groupe.
- 

L : Qui veut commencer à parler ? Et de quoi avez-vous envie de parler aujourd'hui ?

HAFIDA : On va parler travail ?

L : On va parler de ce qui vous a amené en France...La dernière fois, Adiba nous a raconté un peu son histoire, comment elle est arrivée ici par son mariage etc. Adiba tu veux rajouter quelque chose ?

H: Je suis là pour le mariage... La vie quotidienne ce n'était pas ça... Il m'a promis, il m'a dit je te laisse travailler...Je suis rentrée en France : interdit de travailler, interdit de faire des copines, que des interdictions !

L : Tu avais, il me semble, un CAP coiffure c'est ça ?

H: Oui et j'ai été commerciale dans l'équipement de maison mais avec lui ... même pour le portable il m'a enlevé le portable... quand j'étais chez mes parents j'avais le portable ... avec lui c'était l'esclavage, que le massacre... au fur et a mesure je n'arrive pas à supporter ce qu'il fait... il m'a trahie plusieurs fois... il fait que traîner avec les femmes, je pouvais pas vivre comme ça...

L : Avant en Algérie tu le connaissais un petit peu ou pas du tout avant de te marier ?

H: C'est de ma famille... ma sœur elle s'est mariée avec son cousin, elle a sa voiture etc. c'est une famille ouverte, c'est une famille normale. Et avec le Monsieur, ici ses sœurs c'est pareil, elles travaillent, elles ont leurs portables... c'est de l'hypocrisie je viens d'arriver, chaque fois



sa sœur elle me dit il ne faut pas faire l'Internet...Une fois je dis à sa sœur il m'a enlevé le portable, je fais comment pour communiquer ? Elle me dit et alors tu n'as pas de portable ce n'est pas la fin du monde !

ADIBA : Tu lui dis oui ce n'est pas la fin du monde mais quand même ça aide...

H: Ma vie elle est dans le danger, avec la petite en plus... vous savez il y a des jours où je n'ai même pas le droit de gérer ma fille... elle est tout bébé, des fois sa sœur elle appelle elle dit envoie moi Heliat elle me manque... je dis si elle lui manque elle vient la voir chez moi, il me dit non, tu me donnes la petite, je l'emmène chez ma sœur.

L : Donc vous n'avez aucun mot à dire ?

H: Non je n'ai rien à dire...Une fois la sœur de monsieur elle me dit comment tu donnes pas les pâtes pour la petite ? Quoi un bébé de 3 mois tu donnes des pâtes ? J'ai été hospitalisée, j'avais presque 10 jours où je n'ai pas vu la petite... J'ai été hospitalisée sans portable, je disais elle me manque vraiment mais rien... ils l'ont prise chez eux... comme si je parle avec les murs.

L : Et donc ici tu n'as personne vers qui te tourner ?

H: S'il fait des bêtises, il les cache toujours derrière sa famille...je passe toujours derrière sa famille... c'est sa famille qui commande... les premiers temps je venais d'arriver, je le trouvais tout bizarre... J'ai commencé à poser des questions pourquoi : ils ont le droit de voyager, de s'habiller bien...Il travaille, il gagne bien, le matin j'ai rendez-vous chez le médecin mais mes vêtements ils sont plus à ma taille... Le ventre il sort, c'est pas une vie ! Achète-moi une robe pour aller chez le docteur, car il n'y a pas les vêtements de ma taille ... 2 jours après elle vient sa sœur, elle me dit tiens tu portes ce pantalon...

ADIBA : Oh lala...

H: Oui moi je rapporte ce que j'ai vécu. Tu viens de dire oh lala, tu sais que dans ta tête tu vas être bloquée... J'avais des crises d'angoisse. J'en peux plus... j'arrive même pas à parler. Je me suis confiée à mon père, il m'a dit : écoute, c'est pas grave.

L : Et à part ça ils n'ont rien dit dans ta famille ?

H: Mon père il m'a dit essaie de te séparer et quand je l'ai appelé pour que je lui parle, il a commencé à m'insulter, t'es une fille des rues !

ADIBA : C'est qui qui t'a dit ça ?

HAFIDA : Mon mari... il m'a insultée, c'est du n'importe quoi... toute la journée toute seule à la maison, faire le ménage... plusieurs fois devant mes yeux il tchatte avec des femmes sur Internet sur son portable... je n'ai pas le droit de parler... si je parle je dois laisser la petite... si je veux pas, je laisse la petite et je dégage !

L : Et il fait quoi dans la vie ? Il travaille dans quoi ?

HAFIDA : Dans le textile.

L : Là du coup tu as quitté ton mari ?

HAFIDA : Oui j'ai quitté mon foyer, il m'a frappée plusieurs fois, j'ai pris ma fille je suis partie... je sauve ma vie et celle de la petite.

L : Tu es allée où ?

H: L'association... là où j'ai commencé à trouver d'abord la paix pour moi, le calme.

L : Depuis combien de temps ?

H: Ca fait 8 mois.

L : Au niveau des papiers comment ca se passe ? C'est un français ton mari ?

H: Oui, le jour où j'avais rendez-vous à la Préfecture il m'a agressée...Il me dit tu retournes en Algérie !

L : Il a envoyé une lettre pour t'empêcher d'avoir tes papiers ?

HAFIDA : Oui il a dit je veux régler mes problèmes avec elle en Algérie.

L : Donc il voulait que vous retourniez en Algérie et que là-bas en gros il t'abandonne sur place ?

H: Oui.

L : Mais sous quel motif ?

H: Il voulait divorcer là-bas...Il ne peut pas accepter que moi je sois toujours en France...Il sait qu'en Algérie la femme quand elle est divorcée...au niveau des coutumes et des traditions...

ADIBA : Tu as eu des papiers pour combien de temps ?

H: 3 mois, 3 mois etc. Maintenant j'ai un an.

L : Mais maintenant tu peux travailler ?

HAFIDA : Oui je suis autorisée à travailler...

ADIBA : Il faut que tu montres la bonne foi, que tu es capable... pour avoir un cdd il faut au moins avoir un récépissé de un an... sinon des petits boulots je trouve mais ca suffit pas, j'ai un enfant à charge...un récépissé de 3 mois c'est trop chaud...

L : Ok je vois toi tu as fait la demande, comment ça se fait que tu as que 3 mois ?

ADIBA : Parce que c'est ma première demande. J'ai fait la demande, ensuite je dois redéposer le dossier...

L : Le fait que vous ayez vécu des situations particulières, d'avoir dû fuir les maris, ça ne compte pas pour faciliter les démarches ?

ADIBA : Non ça n'a rien à voir... même moi j'avais des problèmes avec mon mari... je travaille au noir pour nourrir mon fils... sinon je mangeais comment ? Même s'il y a ma sœur et mon frère, je vais pas faire la charité tout le temps. C'est pas évident...ça demande beaucoup les couches, le lait... les couches c'est cher en plus mon fils il est allergique je suis obligée de faire Pampers et c'est cher... alors je suis obligée de travailler.

L : Comment tu as fait pour trouver ces petits boulots ?

ADIBA : Il faut être bien avec les gens et savoir parler... même avec le récépissé de 3 mois tu as pas les allocations.

H: Si moi j'ai eu.

ADIBA : Oui mais son père il est français ca n'a rien à voir...Moi avant, j'habitais en Italie. J'aurais le droit quand j'aurais la carte de 1 an et pour le RSA il faut rester en France pendant 5 ans et pour les allocations pour le petit il faut la carte de séjour de 1 an... Et elle ça n'a rien à voir car son mari est Français... ça n'a rien à voir avec nous les Marocains.

L : Ah oui, c'est un statut différent pour les algériens.

ADIBA : Mon petit même s'il est né en France il est Marocain, jusqu'à l'âge de 11 ans si on est toujours en France il aura les papiers français... sinon quand il rentre à l'école je peux faire les démarches... tout dépend de moi une fois qu'il est scolarisé... ça n'a rien à voir entre les Algériens et les Marocains...il faut savoir comment s'en sortir et comment gérer les choses... connaître le système...si tu le connais tu vas avancer, sinon tu vas tourner toujours dans le même rond.

L : Il faut chercher et ce n'est pas évident de trouver.

ADIBA : Oui ... ce n'est pas notre pays... on ne peut pas dire oui ou non...tout ce que tu trouves tu dois dire oui ok... tu n'es pas chez toi... tu dois assumer et faire même si c'est pas terrible... si tu as les papiers, si tu as pas les papiers tu as toujours des problèmes.... Mais bon on doit faire aller et c'est tout.

L : C'est vrai que lorsqu'on n'est pas chez soi, ça ajoute au fait que tu vives dans une certaine insécurité...

ADIBA : Franchement tu peux tomber, d'un moment à l'autre je pourrais lâcher. Si y'avait pas mon fils je tiendrais pas... je pars à la préfecture je rentre au bled... la poubelle elle est plus respectée que moi ! Moi je sers à quoi ? Quand je sors j'ai peur de tout... moi si je me bats jusqu'à présent c'est à cause de lui...il me donne du courage...s'il y avait pas mon fils, je retourne au bled direct... au moins au bled tu es chez toi.

L : C'est bizarre mais on n'entend pas ça souvent. Je n'entends pas souvent dire « je préfère rentrer en fait ».

ADIBA : S'il n'y avait pas mon fils, je serais rentrée... chez nous si tu as l'argent tu as tout... malheureusement si je rentre, mon fils je ne peux plus le voir, ils peuvent me le prendre... je préfère rester ici avec cette vie plutôt que rentrer et que l'on me prenne mon fils.

L : Oui la famille de ton ex elle est tellement influente au Maroc...

ADIBA : Pour ça je dis la France elle est dure mais il y a la loi, c'est magnifique... La France elle est bien...même pour l'hospitalisation, ils t'aident.

L : Je vois ce que tu veux dire...Tu en penses quoi toi ? Tu es d'accord par rapport au retour au pays ?

HAFIDA : J'ai rien là-bas, ni famille ni travail... mes parents sont décédés.

ADIBA : Moi je pourrais recommencer à zéro là-bas mais avec mon fils je peux pas... en fait on a la nationalité Française...pas moi mes parents... mon père il est retourné depuis longtemps au Maroc, il a laissé tomber...il ne veut plus retourner en France...Je cherche pas ni la nationalité ni rien du tout... moi je ne cherche pas ce qu'ont fait mes parents... moi j'ai fait tout ça pour moi-même... grâce à l'Association... ils m'ont montré le chemin...Virginie elle est trop bien... moi les papiers je n'en ai rien à faire, moi je veux pour nourrir mon fils... moi je cherche pour le bonheur de mon fils... mon fils je serais toujours derrière, je vis pour lui parce que s'il vit ce que j'ai vécu, c'était pas bien ni pour lui ni pour moi... j'étais même pas contente que mon fils il était dans mon ventre... quand j'ai accouché, c'était un enfant prématuré de 6 mois... il n'avait même pas l'envie de vivre... après il m'a sentie, ils ont dit que c'était un miracle... mon fils c'est mon amour.

L : Ton ex il est toujours au bled avec ses parents ?

KENZA : Oui...

L : Tu n'as même pas le récépissé ? Tu n'as pas le droit au récépissé de 3 mois ? Ils t'ont dit que pour l'avoir ton mari devait venir avec toi ?

K: Oui.

L : Lui qu'est-ce qu'il dit ? Il ne se rend pas compte ? Pourquoi il ne veut pas ? Ça ne lui coûte rien ?

KENZA : Oui mais on est en conflit...

ADIBA : Mais quand même c'est pas gentil de sa part, pourquoi il l'a fait rentrer ici ? Les gens sont malades !

L : Mais tu ne peux pas faire jouer le fait qu'il a abandonné le domicile familial ? Il t'a abandonnée ici en fait...

ADIBA : Si elle est mariée avec un mari Français elle doit avoir la carte d'identité... c'est une preuve il faut savoir comment faire... tu viens samedi tu expliques la situation... si tu parles

pas tu vas toujours rester dans la même situation... il faut savoir la loi... j'ai dit qu'elle doit faire les démarches du divorce... la préfecture elle te dit ça pour quel motif tu es toujours avec le Monsieur...Le divorce il peut t'ouvrir beaucoup de chemins, tu seras comptée parmi les femmes battues... Ecoute-moi, ton avocate elle parle, moi je parle et la préfecture elle parle... moi j'ai l'expérience... écoute-moi... tant que tu as pas le divorce tu as rien... quand tu auras ton divorce, à la préfecture ils pourront te respecter et t'aider.

L : Elle peut peut-être invoquer le fait qu'elle n'était pas au courant de sa maladie mentale au moment du mariage ?

ADIBA : Tu ne prends pas l'avocat., il va juste te prendre de l'argent... viens a l'Association tu parles et tu dis... elle a tous les droits, c'est lui qui l'a jetée ici alors la France elle assume... elle y est pour rien... c'est un psychopathe ... (dialogue en marocain).

L : Ce qui est compliqué, c'est que tu es bloquée dans cette situation par rapport aux papiers...

ADIBA : Comment elle vit ?

L : Toi tu veux rester ici ?

ADIBA : Sa tante elle veut l'aider.

K: Ma tante elle a pas le choix, elle a besoin de moi.

L : Moi j'en ai rencontré des gens qui sont ici depuis 10 ans et qui font leur première demande, ce n'est pas rare. Mais les sœurs ne peuvent pas faire une demande de regroupement familial ? En disant qu'elle n'a plus personne en Algérie, on assume sa prise en charge etc. C'est une question que je me pose, est ce que le regroupement familial ne peut pas se faire aussi via les sœurs, les oncles, les tantes ?

ADIBA : Elle peut même pas rentrer au bled, elle veut mais elle peut pas... c'est un psychopathe il est là-bas...Combien de temps elle va tenir ?

L : Il faudrait poser la question à quelqu'un oui...

KENZA : Si j'avais les papiers du divorce j'aurais des possibilités...

L : Mais c'est son mari qui ne veut pas divorcer...

ADIBA : Et alors ? Moi je n'ai rien demandé à mon mari, je ne veux même pas qu'il donne un centime pour mon fils... je ne veux rien de lui.. je ne veux que la paix... je suis capable de prendre et gérer mon fils, je l'ai mis au monde j'assume... pour moi il n'existe plus... moi je sais ce que je veux... alors j'ai commencé à faire des démarches... si elle ne sait pas ce qu'elle veut elle reste comme ça... c'est pour ça que la préfecture ne va pas t'aider...

L : Elle sait déjà qu'elle veut rester en France.

ADIBA : Oui mais ce n'est pas ça ce qu'ils disent... ils disent ah tu t'es mariée juste pour rentrer en France...

L : Du coup comment tu fais pour leur prouver le contraire ?

ADIBA : Pour leur prouver le contraire il faut être franche toi-même... savoir qu'est-ce que tu veux toi-même... je parle de moi, quand je suis rentrée à la préfecture je suis rentrée moi-même... la 1ere fois j'avais mon fils, la 2<sup>e</sup> fois non... Elle me dit vous avez fait quoi de votre fils ? Je lui dis mais Madame je l'ai laissé au chaud, il fait froid et il pleuvait... écoute-moi Madame, je suis ici pour faire ce que j'ai à faire à moi, mon fils n'a rien à faire dans cette histoire... elle me dit c'est la 1ere fois que j'entends ce mot... je lui dis je ne vais pas faire la charité avec mon fils pour avoir les papiers... elle me dit si tous les gens étaient comme toi, francs comme toi, on va marcher devant... je suis ici pour que tu m'aides moi, si tu m'aides moi je vais aider mon fils. Il faut être franche toi-même au fond de toi, il faut savoir ce que tu veux. Quand je parlais de ma situation je pleurais, elle m'a donné le mouchoir, elle m'a dit c'est pas la peine que tu continues, elle m'a sentie... mais si tu ne sais pas ce que tu veux, s'ils pensent que tu ne veux que la France, ils se coincent... c'est pour ça je dis elle doit savoir ce qu'elle veut, viens et parle... elle est en train de bousiller sa vie... Fais des démarches, cherche une avocate ! Tu cherches une avocate pour les papiers, cherche pour le divorce... un avocat gratuit.

L : Surtout que c'est une Algérienne, c'est ce qu'on disait tout à l'heure par rapport à Hafida, c'est plus facile que pour les autres du Maghreb... il y a peut être des moyens à tenter pour les papiers, soit le divorce, soit cette histoire de maladie mentale, soit le regroupement familial.

ADIBA : Mais cette avocate elle te dit attendre 2 ans pour quoi ? La cause des deux ans c'est quoi ?

KENZA : Elle m'a dit pour que le mariage soit nul.

ADIBA : Elle t'a dit quoi ?

L : C'est à dire, sans passer par le divorce, à partir du moment où l'un des époux ne fait pas son devoir familial, n'est pas là, etc. Si ça dure pendant 2 ans, le mariage est considéré comme nul.

KENZA : Si je demande le divorce, le juge va penser que c'est mariage blanc, que je n'ai fait que pour les papiers...

ADIBA : Ok je suis d'accord... alors le Monsieur il est jamais rentré ici en France ?

KENZA : Si.

ADIBA : C'est pour ça que je dis tu peux l'attraper sur sa maladie... tu ne peux pas rester avec un malade mental quand même... personne ne l'oblige !

L : Oui, mais il faut qu'elle prouve qu'au moment du mariage en Algérie elle n'était pas au courant...

ADIBA : Elle peut prouver de sa bouche... écoute franchement, cherche...écoute moi il n'y a pas mieux que les associations, crois-moi.

KENZA : Oui mais j'y étais la dernière fois...

ADIBA : Où, ici ?

KENZA : Non.

ADIBA : Viens samedi dire ce que tu as...

KENZA : Y'a quoi, y'a les réunions ?

ADIBA : Oui y'a les femmes battues... tu me passes ton numéro de téléphone, je vais me renseigner et tu viens...

L : Oui un samedi par mois mais je ne sais pas lequel... Osmane c'est une personne qui travaille ici et qui s'occupe des dossiers de demande de papiers. Vous pourriez peut être vous et toute la famille écrire des lettres et dire que vous n'étiez pas au courant de la maladie.

ADIBA : C'est qui qui t'oblige de rester avec un psychopathe ? Ce n'est pas possible, ce n'est pas une avocate excuse-moi du terme !

## ANNEXE H.

### TRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Awa.....	392
Adja.....	408
Aissatou.....	417
Fathia.....	421
Kalimatou.....	433
Fatima.....	451



**Awa – 1<sup>er</sup> entretien**

L : Dis-moi, tu viens de quel pays ?

AWA : Du Mali. Je viens du Mali parce que j'ai fui mon pays à cause de mon père.

L : Tu as quel âge ?

AWA : Moi je viens d'avoir 19 ans. Je vais avoir 20 ans le 2 octobre. Donc mon père voulait me marier. J'ai compris parce que mon père est polygame. Il a deux femmes. Donc lui il avait, j'avais 7 soeurs. De la même mère il y avait trois, mais de l'autre femme il y avait 4. Il y a en a une, elle est mariée, elle vit ici. Elle aussi elle a fui. Elle est en Guinée, elle n'est pas mariée. Comme elle n'a pas la possibilité pour venir en Europe... Et moi, ma sœur elle m'a aidée parce que, comme moi je faisais mes études avec la fille je suis venue avec son visa et tout. Elle, elle me ressemble et tout. Elle étudie aussi en France.

L : D'accord. Donc ta sœur est là en fait ?

AWA : Oui, ma sœur elle est là. C'est elle qui m'a fait venir, avec ses papiers, pas de problème. Alors que pour venir comme ça, au pays là-bas c'est très difficile. Oui, c'est très, très difficile. Heureusement, on n'a pas eu de problème.

L : Pourquoi ? Il y a des contrôles ?

AWA : Il y a des contrôles, oui. Parce que moi, je suis venue par l'Espagne. Parce que là-bas aussi on dit, c'est facile. C'est plus facile que la France, qu'à l'aéroport de la France. Parce qu'il y a trop de contrôles ici encore. Donc arrivée en Espagne... parce que j'ai une sœur là-bas aussi, qui est mariée. Elle aussi, elle a un fils. Elle aussi, du Mali, elle est partie en Guinée, après en Guinée Bissau, après là-bas. Parce qu'on lui a dit qu'il y a une frontière entre Guinée Bissau et le Portugal. Donc elle a pris le bus pour le Portugal. Arrivée là-bas elle est venue en Espagne. Elle a encore pris le bus pour l'Espagne. Maintenant elle est venue... elle a rencontré son mari. Elle a fui le pays à cause du mariage encore. Oui, donc maintenant elle est mariée, elle est même enceinte de 5 mois maintenant (sourire). Donc moi, je suis venue alors de l'Espagne. J'ai fait 2 ou 3 mois en Espagne. Je suis venue en mars.

L : D'accord, donc tu es passée du Mali, par la Guinée, ensuite par l'Espagne et après ?

AWA : Bah...

L : t'étais venue en bus, ou en voiture, en avion ?

AWA : En bus. Je suis venue en avion en Espagne. Arrivée là-bas, ma sœur m'a accueillie à l'aéroport, après je suis venue chez elle, je suis restée 3 mois là-bas et puis je suis venue ici. Donc comme on dit, là-bas pour rechercher... pour faire la demande d'asile, c'est difficile là-

bas. C'est très, très difficile là-bas. C'est ma sœur qui est là, qui m'a dit alors de venir en France. Qu'il parait que c'est moins difficile en France.

L : Ok. D'accord, donc tu as pris le bus jusqu'en Guinée et de là l'avion. Tu étais toute seule ?

AWA : Oui, j'étais toute seule.

L : Tu n'avais pas peur ?

AWA : J'avais peur ! Oui, j'avais peur, mais c'était pas pour moi, c'était pas pour moi... Surtout en Guinée j'avais trop peur, à l'aéroport de la Guinée. Là-bas c'était une dame, elle a regardé la photo, elle m'a regardée, deux fois, elle a regardé et j'avais trop peur parce que je ne voulais pas qu'on me dise que ce n'est pas moi et avoir des problèmes là-bas. La personne ici pareil et puis... je voulais fuir donc. Et je ne voulais pas ça, j'avais peur, sinon mon père... non je ne voulais pas ça ! (sourires) S'il savait que j'allais fuir et puis ahh ! Trop de problèmes pour moi !

L : Et c'était il y a combien de temps ça (*la menace de mariage*), tu avais quel âge ?

AWA : Depuis que j'avais 15 ans, il a commencé. Mais j'étudiais et comme je voulais faire le bac, j'ai passé le bac en 2010 et puis le 3 janvier 2011, j'ai quitté la Guinée pour aller en Espagne.

L : D'accord.

AWA : J'ai fui et je disais... Quand j'ai quitté le Mali j'ai dit que je partais là-bas pour continuer à étudier en Guinée. Donc je suis partie là-bas pour faire les vacances et je l'ai dit à ma mère. Elle je l'aime, elle n'a rien fait. Mon père il m'insultait... J'ai décidé alors de quitter avec ma sœur. Comme nous, on a quitté alors tout le monde... il ne reste personne sauf les garçons. Il reste 4 frères là-bas, dont deux qui sont mariés. Et un même avec deux femmes ! Et les deux femmes veulent quitter la maison. Même hier on avait le problème de ça, dans la famille. Sa deuxième femme elle veut le quitter, parce qu'elle ne peut pas supporter, elle est jeune, elle n'a que 25 ans. Donc elle ne peut pas supporter, maintenant elle veut quitter la maison.

L : Elle ne supporte pas qu'il ait deux femmes ?

AWA : Oui. Au début elle était d'accord. Maintenant qu'elle est fatiguée, elle n'est pas d'accord alors que le mariage n'a même pas fait une année encore. Ouais ! C'est très difficile pour les africains ! Dans mon pays même, ahh avec leur mariage là! Même ma mère, je vais te raconter son histoire aussi, elle a été mariée depuis l'âge de 16 ans. Elle étudiait, elle était au lycée en deuxième année. Oui, parce qu'elle a été à l'école très tôt donc... Elle étudiait très bien, mais son père voulait qu'elle se marie parce que avant, avant, eux, elle nous a expliqué qu'avant dès que seins poussaient on te disait : c'est dans les règles, il faut te marier (sourires).

T'as pas le choix. Ils te cherchaient un mari pour te donner. C'était obligatoire, tu n'avais pas le choix. Elle a été encore deuxième femme. Depuis qu'elle est mariée, elle n'a jamais étudié. Ça me fait mal, parce que moi je me demande euh... ça fait 2 ans que je n'ai pas étudié après le bac et ça me fait très, très mal. Je n'ai pas encore repris mes études à la fac quoi.

L : Oui, à cause de...

AWA : Oui, à cause de ça, sinon ici j'aurais commencé des études. Je ne veux plus penser... je ne veux pas dire à mes parents, mais à mon père. Je ne veux plus penser à ça. Parce que je suis hors de ça, je ne veux pas me marier maintenant. Peut-être parce que, parce que maintenant là-bas ça se passe comme ça. Au Mali jusqu'à présent, oui. Bon, maintenant c'est moins souvent les gens qui vont donner leur fille en mariage, sauf les filles qui ont eu des enfants hors mariage. C'est leurs parents qui les poussent maintenant à les donner parce qu'elles n'ont pas le choix. Quand tu as déjà un enfant, il n'y a aucun mec qui va dire « Viens, je vais t'épouser ». Ca, ça va être plus dur. Même si tu vas avoir le travail c'est trop dur pour toi.

L : Oui, d'accord, donc ça se fait toujours...

AWA : Ouais, ça se fait, ouais. Ca se fait bien, ce n'est pas interdit encore là-bas. Il y a beaucoup de filles qui quittent le pays à cause de ça. Il y a beaucoup de jeunes qui quittent tout, la famille... Moi-même quand j'ai quitté le Mali, je ne suis même pas allée dans la famille en Guinée. Parce qu'on a une famille là-bas. Je n'ai pas été là-bas, j'ai été chez une amie. J'ai été là-bas personne ne savait ! Personne ne savait ! (sourire) Sauf ma sœur qui est là et celle de l'Espagne.

L : Et tu m'avais dit que ta maman était au courant un peu aussi non ?

AWA : Ouais, ma maman était au courant, mais au début quand j'ai quitté la maison, au début elle ne savait pas. Mais après mes sœurs lui ont dit. Après moi aussi j'ai commencé à communiquer avec elle. On a parlé et puis...

L : Oui, pour ne pas qu'elle soit inquiète ?

AWA : Même jusqu'à présent il y a le contact entre nous. Je l'appelle souvent, mais pas tout le temps, parce que à chaque fois elle est avec mon père et puis. Parfois elle me bipe, je l'appelle. Si elle ne me bipe pas aussi, je l'oublie...

L : Ok, donc elle te bipe quand elle est toute seule...

AWA : Ouais, parfois (sourire). Mon père je ne veux même pas le voir maintenant. Même pas ! Parce qu'il est en colère contre moi. Il avait commencé à me frapper. Un jour il m'a giflée. A part ça, encore, il m'a frappée pour que je ne sorte pas et puis je n'avais même pas 15 ans, j'étais encore petite et je n'avais pas encore mes 18 ans quand je l'ai quitté. C'était en

2010. Et il a commencé à me frapper ! Ah, ça, ça m'a énervé ! Chez nous, c'est la grande famille, il y a beaucoup de gens, avec deux femmes encore et ses enfants, tu ne peux pas faire ça. Jamais ! Parce que l'autre femme, elle a une fille qui est plus âgée que moi d'une année je crois mais elle a eu un enfant hors mariage. Personne n'était d'accord, mais après sa mère était d'accord, même ma mère aussi. Mon père il n'était jamais d'accord. Depuis qu'il a entendu la nouvelle là, ahhh ! Il m'a pas encore laissée, parce qu'il pensait que moi aussi je vais faire pareil. Mais ce n'est pas pareil. Elle, elle fait sa vie parce qu'elle depuis 2005 elle est en France. Elle a eu son enfant en 2007. Depuis le temps, il ne m'a pas laissée. Moi je lui ai dit que ce n'est pas pareil mais il a dit « Ah ouais ! ». Il n'arrive pas à être convaincu. Lui, c'est le mariage qu'il veut. Alors que le mariage maintenant là, il y a tout dedans. Tu te maries, c'est toi qui fais tout à ton mari. Et puis tu n'as pas le choix, tu es sa femme. Si t'as pas un bon mari aussi... C'est eux qui décident tout, tu ne peux rien faire, quand t'es mariée. Et puis quand tu es divorcée aussi ce n'est pas bien. Parce que après tu reprends un autre mari moins facilement. Ce n'est pas du tout facile pour te remarier après.

L : Donc du coup quand tu es mariée, fini les études, fini la liberté, fini tout ?

AWA : Bah là-bas c'est difficile (sourire). Là-bas c'est très, très difficile. Puis tu vas voir, même maintenant si tu pars au Mali, pour trouver une personne qui a terminé ses études. C'est rare là-bas après s'être marié, c'est rare là-bas. Pour les femmes surtout. Tu es mariée à 16 ans, 17 ans. La personne qui est mariée maintenant à 20, 22, 25 ans comme ça, quand tu trouves des personnes comme ça c'est rare, sauf si la personne était avec son mec depuis, soit ses parents sont décédés. Comme ça. Et là elle peut se marier à l'âge de 22 ans comme ça.

L : D'accord, même dans les grandes villes ou ... ?

AWA : Oui, parce que nous on était dans la grande ville. Ce n'était pas un village, c'était une grande ville (sourire). C'est pour ça que maintenant quand les gens se rencontrent, que ça soit la France ou d'autres pays. Avant... quand tu rencontres un mec ici, avant de se marier, soit tu vas au pays pour te marier.... parce que quand tu vas là-bas aussi ça sera des problèmes, parce que quand tu te maries, la mère de ton mari ahhh ! Ca sera ta rivale je vais dire d'abord (sourires). Elle va dire « Ah, depuis qu'elle est mariée elle ne fait plus ça, plus ci ». Chez nous quand tu te maries c'est le mari qui doit faire tout. C'est le mari qui doit avoir tout de suite les moyens, toi tu peux l'aider mais ce n'est que de l'aide. Mais quand tu te maries une fois, il y a des belles-mères qui sont très, très, très méchantes.

L : Oui, je vois. Oui. Et là du coup tu habites où ? Chez ta sœur ?

AWA : Oui et ça se passe très bien avec ma sœur. Elle-même elle n'est pas souvent là-bas parce qu'elle sort toujours.

L : Elle travaille ?

AWA : Oui, elle travaille. T' imagine elle-même elle a fait deux mariages. Le premier elle l'a fait au Mali. Elle a quatre enfants avec son mari. Lui, il est au Mali avec les enfants. Maintenant elle a une fille ici avec le deuxième mari. Elle est divorcée aussi. Lui il habite juste à coté de chez nous là-bas. Parce que quand elle a divorcé au Mali, elle est venue en France... euh on a une grande sœur à St-Denis, tu sais la plus grande de la famille, l'aînée. Donc elle, elle habite avec ses 7 enfants, son mari et elle avait un petit frère de son mari aussi à la maison. Donc les deux sœurs sont venues, plus... Après quand elles sont venues ça fait nombreux déjà. Après ma sœur, elle est venue encore. C'était dans la même maison. C'était quatre chambres je crois, trois chambres. C'était plein, plein. C'était trois chambres avec 7 enfants et son mari, elle, son frère...

L : Oui, ça fait beaucoup.

AWA : Les trois sœurs qui sont en plus encore, ma sœur, l'aînée là, elle a obligé tout le monde de se marier alors. Parce qu'elle n'a pas de place. Les enfants sont petits... Elle ne pouvait pas obliger ses enfants à se marier parce qu'on n'est pas dans un pays comme ça. Donc ma sœur, elle a vu ce mec là alors qu'il venait chez ma sœur. Il venait chez ma grande sœur, après ma grande soeur aussi lui a proposé. Elle a dit qu'il n'y a pas de problème. Ma mère elle n'était pas d'accord, parce qu'elle dit qu'elle vient de quitter un mariage qui n'était pas bien avec quatre enfants encore là-bas, tu vois ? Donc elle n'avait pas le choix, parce que si elle quittait là-bas, elle n'avait pas où partir. Elle s'est mariée maintenant, mais elle le regrette beaucoup.

L : Bah oui, parce que finalement c'est se retrouver dans une situation similaire.

AWA : Oui, depuis ils ont fait le divorce, mais elle a des problèmes avec ce mari. Parce que lui il avait fait des faux dossiers. Il n'a même pas fait le mariage à la mairie. C'était juste un mariage religieux. Comme chez nous on fait ça avec la famille qui est là, le mari il est parti faire le dossier « On s'est mariés tan, tan, tan à la mairie ». Après c'est pour ça qu'elle a des problèmes pour avoir les papiers.

L : Ah oui, d'accord.

AWA : Elle n'a pas encore...

L : Lui il est français ?

AWA : Lui il n'a pas la nationalité, il la le séjour de 10 ans. Donc c'est lui qui a fait ça. Ma sœur, toutes les demandes qu'elle a faites pour les papiers, on lui demande des trucs de son mari là, alors que ce n'est pas son mari. Ils ne sont pas mariés à la mairie ! Mais il est parti faire des faux dossiers.

L : Oui, du coup ça la bloque.

AWA : Elle ne peut rien faire. Tout ce qu'elle part faire comme demande, on lui demande ça de son mari, ça de son mari... Elle est partie à la préfecture pour déclarer qu'ils ne sont pas mariés, mais on lui a montré des trucs pour lui dire que c'est son mari qui... Mais elle leur a dit que c'est faux. Elle n'a pas le choix, c'est déjà fini et son enfant ici, il a 7 ans déjà. Ça l'a fatigué beaucoup aussi, parce que depuis 2004 elle est là. Jusqu'à présent elle n'a pas encore les papiers. Et elle a envie d'aller voir ma mère, tellement elle a envie d'aller au pays.

L : Oui, ça lui manque.

AWA : Ouais, ça lui manque beaucoup. Bon, moi quand même c'est pas pareil et ça ne se fera pas comme ça j'espère ! Tout ce que je cherche alors c'est pour avoir l'inscription. Si je ne suis pas prise, je fais une formation alors. D'ici l'année prochaine, si je ne fais pas ça, je vais faire une formation.

L : Mais tu aimerais faire quoi comme formation ? La faculté ?

AWA : Depuis que j'étais petite j'avais décidé que je voulais faire le droit, pour être magistrate. Oui, j'avais décidé ça depuis là. C'est ce que je veux faire.

L : Au niveau des papiers, là c'est ta première demande ?

AWA : Oui, c'est ma première demande. Si ça ne réussit pas aussi ce n'est pas bien. Parce que... bon ce n'est pas bien.

L : C'est sûr que c'est déprimant, maintenant c'est le genre de choses qui souvent ne marche pas du premier coup.

AWA : Oui, c'est comme à l'OFPPRA, sur 80 il y en a 4 ou 5 qui sont reçus à l'OFPPRA. A la cour d'appel où j'étais, à Montreuil là-bas, tu as 80% de chances là-bas, pour faire le recours.

L : Ok, donc en fait, les gens réussissent plus en faisant le recours.

AWA : Oui, qu'à l'OFPPRA là-bas. Parce que l'interview, il n'y a pas beaucoup de monde qui... même si tu sais parler, si tu parles bien, mais il y a les gens qui... *Catherine (du RAJFIRE)* avait dit un jour qu'il y avait une fille qui était venue, qui pleurait. Ils avaient été très, très durs avec elle, mais elle a réussi. Elle a réussi. Elle aussi c'était le mariage forcé, mais elle c'était une mauritanienne ou je ne sais quoi. Oui, ce n'est pas loin du Mali, c'est la frontière Mauritanie. Donc elle est venue, elle pleurait, qu'on avait été méchant avec elle.... C'est la chance quoi !

L : Oui, c'est la chance, mais il faut aussi savoir bien expliquer et bien argumenter.

AWA : Oui, c'est ce que la fille avait dit aussi. On lui a dit : « On connaît très bien votre pays. Ce genre de choses ne se passent pas, ne se réalisent pas. Vous êtes en train de nous mentir. »

« Je ne mens pas. Vous connaissez mon pays plus que moi ? » Donc elle insistait encore. Elle insistait beaucoup.

L : Il faut s'attendre à être déstabilisée.

AWA : Ce qui me fait peur. Comme *Claudie (du RAJFIRE)* elle dit, pour le moment il y a beaucoup de demandeurs d'asile contre le mariage, l'excision des trucs comme ça. Il y a beaucoup de cas, surtout des Maliens. Donc les dossiers de beaucoup de personnes terminent à la poubelle.

L : De toute façon, il faut insister.

AWA : Moi, quand même quand j'étais partie là pour l'entretien, je n'avais pas peur, parce que ce qui s'est passé c'est ce que j'ai dit. Tout ce que j'ai dit dans le truc c'est d'abord... Parce que c'était un monsieur arabe. Il me demandait... c'était un Algérien ou quoi, je ne sais pas. « Le Mali là-bas, c'est pas loin. » J'ai dit : oui, je sais c'est pas loin, mais vous n'avez jamais été au Mali ? Il me dit « Bah non ». J'ai dit : ok, c'est pas comme ça. Les Maliens sont comme ça, c'est ce qu'ils font. Il m'a demandé « Mais le mariage là ça se fait ? » J'ai dit : bien sûr que ça se fait, ça se fait très bien. Tu veux aller au Mali voir ? Ca se fait très bien ! Si tu vas là-bas tu vas voir ! Toutes les jeunes filles qui n'ont jamais été mariées, elles sont en train de fuir le Mali même. Peut-être qu'elles vont repartir là-bas après deux ou trois ans comme ça, mais maintenant non. Moi comme j'ai quitté là-bas maintenant, même si je vais voir ma mère, je lui dis d'aller en Guinée. Tu peux aller là-bas pour la voir, sinon au Mali, non. Au Mali j'ai peur tout ça... Maintenant je suis Malienne, mais...

L : Oui, mais il y a des choses auxquelles tu n'adhères pas.

AWA : Bah oui, hein. Mon père, lui et moi on n'a jamais été d'accord ! Et ça depuis que j'étais petite. Quand j'étais petite je ne sais pas ce qu'il me faisait mais depuis je ne sais pas quel âge, il n'a jamais été d'accord avec moi. Tout le temps lui et moi c'est des problèmes. Même si c'est à cause de la prière seulement. Aller prier c'est normal. Je suis musulmane, je dois prier. Mais pour aller prier il dit « F. lève-toi ! Tu vas prier. » J'ai dit : Ok, dans deux minutes. Il n'attend même pas que je termine de dire, il m'a giflée. Alors que moi je sais que je suis musulmane, je dois prier. C'est pas lui qui doit me dire que je dois prier, je ne prie pas pour lui. Je prie comme Dieu il me dit de prier, c'est normal. Mais il ne doit pas me traiter comme ça. Tu vois ? Même s'il aime la prière, mais c'est sa fille aussi. Parce qu'il avait beaucoup d'enfants, il avait 14 enfants. Il y en a deux qui sont morts je crois, un garçon et une fille. Et lui il faisait tout ça, il faisait tout ça se marier, faire comme ça, mais il ne fait rien. Même quand on était petits, c'est ma maman qui fait tout. Elle était commerçante [...]. Il ne faisait rien mon père. C'était seulement « Fais ci, fais ça » !

L : Il ne travaillait pas ?

AWA : Il était commerçant. Il vendait des matelas. Il gagnait beaucoup d'argent. Mais il ne fait rien. Même donner les dépenses à la maison, il ne faisait rien. On dirait que c'est pas lui le père de famille. Ah ! Moi je ne peux pas ça ! Ma mère fait tout, c'est elle qui fait tout. Quand elle était commerçante, elle s'est dit d'arrêter ça maintenant, elle est en train de vieillir. Elle n'est pas trop vieille, mais elle est fatiguée.

L : Elle a quel âge ?

AWA : Elle a 52 ans. Ma sœur lui a dit d'arrêter maintenant. A chaque fois, ma sœur lui envoie de l'argent.

L : Mais toi, qui t'a aidée pour l'argent pour partir ? T'as eu besoin d'argent ?

AWA : Oui, oui. C'est ma sœur encore. C'est ma sœur d'ici.

L : Ta sœur de France ?

AWA : Ma sœur de France. Même le monsieur (*OFPPA*) où j'ai été à l'entretien avec lui, lui il m'a posé la même question. C'est ma sœur. Parce qu'elle, elle travaille ici. Elle n'a pas de papiers, mais elle travaille avec des faux papiers comme ça. Parce que si tu viens ici, tu travailles. Tu fais disons 1000 euros, tu donnes 100 ou 150 euros à la personne propriétaire des papiers.

L : Ah oui, d'accord, donc il y a quelqu'un qui te loue ses papiers pour pouvoir travailler?

AWA : Oui. C'est comme ça et puis tu lui donnes tes fiches de paye. Toi tu vas travailler, tu bosses dur ...

L : Et tu es obligée de donner une partie de ce que tu as gagné à la personne ?

AWA : Oui. C'est les Africaines qui... Et même des sœurs qui sont là, l'aînée de la famille, elle se ressemble avec, parce qu'on n'est pas de même mère avec elle. Elle, elle se ressemble avec ma sœur K. avec qui j'habite. Mais elle ne voulait pas donner ses papiers à ma sœur pour travailler. Parce que elle s'est dit que ma sœur allait gagner beaucoup et comme ça et comme ci... C'est la famille. Alors que quand on est en Europe des idées comme ça, ça doit changer. Jusqu'à présent ça n'a pas changé, c'est toujours comme ça.

L : Oui, il y a une sorte de rivalité...

AWA : Bah oui ! Au lieu que ma soeur donne 150 euros à quelqu'un d'autre, même si elle donne à ma sœur 100 ou 150 ça va, elles sont du même père. Ce n'est pas ça. Elle préfère que ma sœur prenne de quelqu'un d'autre qu'elle. Mais ça va aller (sourire) !

L : Et il y a un réseau pour connaître les autres personnes ou... ?

AWA : Oui...elle, elle connaît maintenant, sinon c'est très dur. C'est très dur pour moi. Quand je suis à la maison, je pense à quel sort je vais avoir alors (sourires). Je ne sais pas. Tout ce



qui m'intéresse c'est de faire les études. Soit de faire une formation, de faire un métier. C'est tout. Parce que à l'âge que j'ai, je n'ai que le bac quoi. Je ne peux pas aller à l'université. Bientôt je vais dépasser 20 ans et je me demande s'ils vont me prendre en 1<sup>ère</sup> année.

L : Mais bien sûr. Bien sûr ! Tu sais ici il y a plein de gens qui reprennent leurs études tard.

AWA : Je m'inquiète beaucoup pour ça. Parce que ils vont me demander « Depuis l'année où tu as eu le bac, tu n'as pas encore étudié, tu faisais quoi ? ». Ils vont me demander des attestations ou bien ? Je pense beaucoup à ça aussi.

L : Ils ne vont pas te demander ça. Personne ne va te demander ça !

AWA : Je peux dire qu'aujourd'hui de là où je suis, retourner en Afrique, je ne veux pas du tout. Même si je ne vais pas rester en France, je préfère partir dans un autre pays de l'Europe, mais pas en Afrique. Non l'Afrique ! Je n'y pense même pas !

L : Aucun autre pays d'Afrique ?

AWA : Non. J'ai quelques amis, trois amis, comme ça, en Guinée. Bah il y en a une même qui veut venir parce qu'elle m'a dit, c'est elle qui m'a dit au téléphone que maintenant on lui propose le mariage. Mais elle, elle est plus âgée que moi. Elle a 21 ans, donc on ne peut pas dire mariage forcé, mais elle m'a dit qu'on lui a proposé, mais elle n'en veut pas. Je lui ai dit : faut étudier, si tu veux étudier. Il faut dire la vérité à ton père, sinon il n'y a pas de moyen pour quitter le pays. Parce que moi où je suis, je ne peux pas t'aider d'abord. Parce que elle, elle pense que je suis là... Je lui ai dit. Elle sait tout sur moi, elle connaît ma famille. Je ne vais pas dire qu'elle a le même problème, mais elle peut avoir le même problème. Elle son père a trois femmes de trois pays différents encore. Une Malienne, une Guinéenne de Guinée Bissau, Guinée Conakry et Guinée Bissau. Trois femmes comme ça, tu vois ? Son père il est un peu riche, c'est pour ça qu'il prend des femmes n'importe quoi... Alors qu'en Afrique même si tu prends 5 femmes elles vont apprécier si t'as les moyens. Si tu as des sous, elles vont apprécier.

L : On a l'impression qu'elles n'ont pas beaucoup le choix...

AWA : Avec l'argent, l'argent va les convaincre, parce que même elle, elle me disait « Si t'as 25 ans ne cherche pas à épouser quelqu'un qui est bien, mais trouve quelqu'un qui ne soit pas Africain ». J'ai dit : un blanc ? Non, ce n'est pas ça. Que ça soit un blanc ou un Africain, ce n'est pas ça. Même elle me dit quand j'aurais 25 ans. Mais ça déjà, ça ne m'intéresse pas d'abord. Ce qui est important c'est d'avoir le métier d'abord. Même si je me marie avec un blanc ou un Africain, si tu n'as pas le métier, c'est nul ! C'est nul le mariage pour moi ! Selon moi.

L : Oui, toi tu as besoin d'avoir ton indépendance d'abord.

AWA : Oui, il faut un métier, sinon j'ai fait toutes ces années pour aller à l'école, ça ne va pas être 0 comme ça. Ca va être mieux... Et ce que j'ai décidé c'est que je veux vraiment faire ce métier. Et si je n'ai pas les moyens, bah je pourrais changer.

L : Oui, il y a d'autres choses qui t'intéressent ?

AWA : Oui.

L : Oui, tu dois continuer à être forte. C'est vrai que ce n'est pas facile d'avoir fait ce voyage toute seule et...

AWA : Oui quand j'ai fait le voyage c'était un peu dur pour moi parce que j'avais peur. J'avais juste peur qu'ils allaient savoir que ce n'est pas moi.

L : Et tu risquais quoi, la prison ou... ? Non...

AWA : Toi tu ne vas pas faire de la prison. C'est la personne qui t'a donné les papiers. Et toi tu vas avoir des problèmes alors. Si c'est la personne qui va faire de la prison, toi tu vas avoir des problèmes (sourire). Et maintenant s'ils t'attrapent, tu peux presque faire de la prison maintenant. Ils ont changé.

L : Donc les deux font de la prison maintenant ?

AWA : Toi tu fais de la prison. La personne ne fait pas mais elle va perdre ses papiers. Donc pour faire d'autres démarches... ça fait des problèmes après. Sauf si la personne c'est un garçon qui va se marier à une fille blanche, à une européenne ou une fille qui va se marier avec un blanc. Là tu n'auras plus de problèmes.

L : Oui, d'accord.

AWA : C'est très, très dur maintenant. Si tu n'as pas tes papiers, tu ne rentres pas. Peut-être il y a des gens qui peuvent y arriver maintenant mais... J'ai une soeur en Guinée là-bas, elle voulait tellement venir. A chaque fois elle m'appelle. Même hier on est restées au téléphone une demi-heure mais elle me dit toujours pareil « S'il te plaît tu me ramènes ! ». Parce que elle et moi on se ressemble beaucoup. On est sœurs, même mère, même père. Elle veut que je lui donne mes papiers pour qu'elle puisse venir. Je lui explique, mais elle ne comprend pas, elle ne peut pas comprendre. Elle ne pourra pas comprendre à quel point c'est dur. Elle, mon père l'a enlevée de l'école depuis qu'elle avait 12 ans je crois. Elle était commerçante, elle vendait des boubous africains. Je ne sais pas si tu connais ?

L : Oui, oui.

AWA : Des habits africains comme ça. Elle, elle vendait ça et jusqu'à présent elle fait ça. Mais elle a une copine au Mali. Elle envoie de l'argent. Sa copine elle fait aussi ça et si elle voit quelqu'un qui part, elle essaie de vendre ça à Tunis ou... Pour se faire un peu d'argent.

L : Oui, c'est vrai qu'on ne peut pas connaître la réalité d'un pays à moins d'y vivre.

AWA : Parce que même en Guinée là-bas c'est pareil. C'est pareil. Même si c'est deux pays.... Moi quand j'ai été là-bas, même si je ne connais pas leurs choses dans la vie, je ne connais rien de tout ça, le Mali et la Guinée c'est pareil. Parce que j'ai fait les deux pays et c'est pareil. Il n'y a même pas de différence. Il y a des filles qui sont mariées et puis il y a beaucoup de divorces encore. Il y a des hommes qui frappent et les femmes n'acceptent plus maintenant qu'on les frappe, qu'on les traite comme des esclaves. Les femmes n'acceptent plus ça maintenant au pays. C'est à cause de ça qu'il y a beaucoup de femmes qui demandent le divorce, parce que personne ne veut plus être l'esclave de l'homme maintenant. Parce que maintenant la vie a changé, c'est comme ça, tu vois ? (sourire). Parce que le mari, il est sorti, il est énervé avec sa copine dehors, il vient, il te tape. Il va te taper, te faire des problèmes comme ça. Il te parle mal, tu lui réponds. C'est toi qui vas avoir des problèmes après. Même moi j'ai un frère, mais c'est mon cousin, je ne vais pas dire mon frère, car c'est le fils à ma tante. Donc lui, j'ai fait quelques mois là-bas avant de quitter la Guinée. Il vit avec sa femme. Il est retourné en Guinée, il ne travaille pas. Il était en Allemagne, on l'a rapatrié. Il est venu, il s'est marié, il a deux enfants. Sa femme en train d'attendre le troisième. Bon, lui il sort dehors et quand il vient, parce qu'il buvait et il fumait, il dit « Ouvre la porte ! ». Sa femme elle a des problèmes. Moi j'étais pressée de quitter là-bas. Parce que moi j'ai des problèmes, je viens là-bas et puis là-bas il y a des problèmes là-bas aussi. Ça m'énervait encore plus. Tout le temps sa femme pleurait. Et c'est moi... ma sœur qui est là, qui m'a donné de l'argent aussi. C'est moi qui l'ai aidé à donner de l'argent à sa femme pour qu'elle aille au marché acheter des condiments pour venir faire la cuisine. Il ne lui donne pas d'argent, il dépense. Ses enfants sont petits. Sa première fille a huit ans maintenant. S'il vient et que sa femme lui demande « T'étais où ? », il dit « Ah pourquoi ? » et tout. Il s'énerve vite après. Il va même frapper sa femme si elle lui dit ça. Et c'est des problèmes. Il est très, très méchant avec sa femme. C'est mon cousin et je ne connaissais pas sa femme très bien mais il est très, très méchant avec sa femme. Moi j'étais pressée de quitter là-bas parce que leurs problèmes ne sont pas mes problèmes. Moi j'avais des problèmes alors, j'avais des soucis (sourire). Donc je ne connais plus... Mais c'est sa femme qui m'appelle parfois parce qu'elle a pris mon numéro de ma sœur qui est là-bas. Elle m'appelle, elle me demande si j'ai commencé l'école et tout ça. Je lui dis « Non ». Elle m'a appelée deux fois. Je lui ai dit que je ne travaille pas, je ne suis pas encore partie à l'école, alors elle a arrêté de m'appeler, je ne sais pas pourquoi.

L : Oui... C'est peut-être mieux pour toi de rester en retrait pendant quelque temps en attendant de...

AWA : Oui.

L : Et ton père ne sait toujours pas où tu es ?

AWA : Non. Bah je ne sais pas si on lui a dit, mais selon moi, il ne sait rien sur moi. Peut-être il va demander à ma mère. Mais ma mère, si je parle avec ma mère, s'il vient, ma mère va changer de conversation. Comme si ce n'était pas avec moi qu'elle parle. Quand il lui demande si c'est moi, elle me dit tout de suite en bambara et je raccroche. Et je comprends, je raccroche. Après, si mon père n'est pas là, ma mère elle va dire « Ok ». Et puis parfois ils vont commencer à crier ! Je ne sais même pas pourquoi. Même ma soeur elle m'a dit ça. Il paraît que notre père il était en colère contre ma mère. Ça c'est leurs affaires. Il ne pourra pas faire quoi que ce soit, parce qu'il ne pourra pas tuer ma mère à cause de moi. Non ! Je ne sais pas ce qu'il veut faire là-bas. C'est son problème. Je ne veux même pas les contacter. Parce que depuis que je suis toute petite je ne l'ai jamais connu comme si c'était mon père, jamais. Parce qu'au début il m'a envoyée chez son petit frère. Lui aussi il était méchant avec moi. Même moi j'avais décidé que j'allais le tuer (sourire). J'avais décidé ça (sourire). Il était méchant avec moi, méchant avec sa femme. Et il y a eu la guerre dans notre pays, au Mali, en Guinée. Je ne sais pas si tu as suivi les événements de 2010 en Guinée ? Il y a eu la guerre civile entre deux ethnies, deux races... Il y en a qui s'appellent les peuls. Les peuls là sont très, très méchants ! Et sa femme elle était peule, à mon tonton là. Sa femme elle était peule. Son fils il a une fille maintenant, elle a deux ans je crois. Donc c'est mon père qui lui a demandé que j'aille chez elle pour étudier, mais j'étais comme si j'étais esclave. Parce qu'en Guinée il est dur d'avoir de l'eau. Les gens sortent, vont aux puits et puis quand tu vas là-bas tu peux trouver plein de monde, des enfants. Tout le monde a des sceaux, des pots, tout. Et puis il faut les porter sur la tête pour aller à la maison.

L : Et tu avais quel âge ?

AWA : Moi j'avais 15 ans. Je faisais tout ça. Et puis on ne mange même pas. Elle me dit d'aller aux puits et j'étais toute seule. Après elle a ramené une sœur qui était âgée comme moi. Mais tout ce que moi je faisais sa sœur elle ne faisait pas. Je faisais la lessive, je faisais tout. J'avais dit à ma mère. Ma mère elle me dit que je dois le faire parce que je n'ai pas le choix, sinon mon père il va crier. Alors moi je me dis, je vais quitter ce pays et personne ne saura où je suis. C'était ce que je me disais toujours. Même si ma copine venait chez moi pour m'aider ma tante elle disait « Pourquoi tu as fais venir ta copine pour t'aider ? ». Elle ne voulait pas. Je disais toujours à ma copine que personne ne saura que j'allais fuir de chez mon oncle là. C'était pas bon même pour ma santé parce que je ne mangeais pas. J'étais dans une école privée, c'est ma mère qui payait ça quand elle était commerçante. Ma tante elle a dit à mon oncle : pourquoi j'étais dans une école privée ? Je peux partir à une école publique. Mais

làbas ah ! Il y avait des professeurs qui ne venaient pas. Il n'y a pas beaucoup d'Internet. A chaque fois il y a des grèves, grèves, grèves... L'école publique c'est de la merde en Afrique ! Si tu as les moyens c'est l'école privée qui est bien. Ma mère a dit ok, il n'y a pas de problème. Comme je suis chez ma tante. Ma tante elle avait étudié, elle était secrétaire. Elle travaille à l'UNICEF.

L : Oui, donc ta mère a fait cela parce qu'elle savait que tu voulais beaucoup étudier.

AWA : Oui. Parce que personne n'a étudié chez moi. Tout le monde a été à l'école mais ils n'ont pas terminé. Personne n'a terminé. C'est moi et mon petit frère maintenant. Lui il a 17 ans, il va avoir 18 ans en décembre qui vient.

L : Donc vous êtes les seuls à avoir le bac ?

AWA : Oui. Lui il va faire le Bac cette année. Tu vois avant il y a avait 3 ans de différence entre lui et moi à l'école et maintenant il va passer le bac et il va rentrer à l'université avant moi ! Ça me fait mal ! Je n'ai pas pu étudier à cause de mon père ! A part mes trois grands frères qui sont mariés au Mali là, eux je ne sais pas, j'étais trop petite donc je ne peux rien dire sur eux, mais les autres c'est à cause de mon père qu'ils n'ont pas étudié. Si ce n'est pas le mariage... Même ma sœur K. qui est là, elle était super intelligente à l'époque. Même au moment où elle s'est mariée à 15 ans, elle avait dit à mon père... elle avait parlé avec mon père. Depuis qu'elle est mariée elle n'est pas retournée à l'école, donc c'est fini pour elle maintenant. Elle-même quand elle est venue en France ne 2004, elle avait du mal, elle ne connaissait rien, c'est nul ! Elle ne savait même pas ce que c'est le français.

L : Toi tu parlais déjà le français en Afrique ?

AWA : Oui, il y a les amis qui parlent et puis il y a l'école. Au Mali ce n'est pas en français, mais en Guinée oui.

L : En Guinée l'école est en français ?

AWA Oui. L'école privée où j'étais au début c'était une école française. Donc on était obligé, on parlait français. A l'école on parle français et à midi, à la récréation on parle malinké, bambara, les langues nationales.

L : Et sinon à l'école publique il y a quoi comme langues ?

AWA : En Guinée dans les écoles publiques c'est le français, parce que c'est la langue aussi qui est la plus parlée là-bas. Au Mali c'est le bambara. Même les professeurs expliquent en bambara (sourire). C'est incroyable ! Au Mali, si tu étudies là-bas c'est comme si t'avais pas fait d'études, c'est nul. Il faut aller à l'école privée sinon l'école publique c'est nul. Tu as une personne qui est sérieuse... il y a des élèves même qui vont donner cours au professeur

(sourire). Parce que comme eux-mêmes ne comprennent pas bien le français, comment ils peuvent expliquer les cours ?

L : Et l'université c'est pareil ?

AWA : L'université, comme je n'ai pas fait l'université, je ne sais pas. J'ai vu quand même que les gens parlent le bambara à l'université. Et je ne sais pas en cours comment ça se passe. Mais en Guinée c'est le français. En Guinée comme en Côte d'Ivoire c'est le français. Parce que dans la rue même le français est bien parlé là-bas, en Guinée, en Côte d'Ivoire. Ouais. Et puis avec les amis tu peux parler dans la langue nationale en Guinée. Sinon à l'école c'est le français.

L : Je me rends compte que toi, ça faisait très longtemps que tu voulais partir.

AWA : Oui, ça fait très longtemps, depuis que j'étais avec ma tante là. Moi, mes souffrances ça a commencé par elle d'abord, avant que mon père me parle de mariage. Ça a commencé par ma tante et son mari. J'ai décidé de quitter, car si je ne quitte pas, je vais les tuer. Depuis toute petite. Enfin j'avais 15 ans, je n'étais pas si petite et c'était des mauvaises idées mais... (sourires). Je n'avais pas le choix, je n'avais pas le choix c'est pour ça. Je n'avais pas trop le choix. Ah c'est dur hein ! C'est dur là-bas.

L : Oui, c'est vrai qu'il y a quand même beaucoup d'injustices... On ne voit pas ça quand on y va en touriste.

AWA : Ouais, même si vous allez là-bas en touriste, vous n'allez pas comprendre tout. Il n'y a personne qui va vous dire... Non, ce n'est pas facile (sourire). On ne vous dira pas la vérité, ce qui se passe en Afrique, ceci, cela... Surtout les femmes, les femmes n'ont jamais de liberté là-bas. C'est maintenant que les femmes commencent à... Parce qu'il y a des femmes qui font des efforts pour étudier et si tu étudies bien il y a des gens qui ont peur de toi. Donc il y a des femmes qui ont le courage maintenant.

L : Toi aussi je te trouve très courageuse !

AWA : Non, je ne sais pas. Parfois je suis à la maison ici, j'ai envie de pleurer. Je me dis que c'est incroyable. Ça fait des années que j'ai pas fait d'études d'abord et ça me fait mal parce que j'ai vraiment envie de faire un métier. Et ça me fait très, très mal. Les amis avec qui j'ai fait le Bac, certains sont mariés et il y a en a un qui est en troisième année. Il est en Amérique maintenant. A chaque fois il m'appelle, on garde le contact. Ca, ça me fait trop mal quand je me vois ! Ca me fait très, très mal ! C'est pour ça que j'ai dit, c'est pas grave, il est un homme, mais moi je peux aussi.

L : Dans toute cette expérience de la migration dont nous avons parlé, qu'est-ce que tu trouves de plus difficile et comment fais-tu pour dépasser tout cela ? Qu'est-ce qui fait selon toi, tes atouts, ta force ? Qu'est-ce qui fait que tu arrives à surmonter tout cela ?

AWA : Bon bah, moi je ne peux rien dire. Comme jusqu'à présent j'ai fait mes démarches... ça ne marche pas donc...

L : Il n'est pas uniquement question de démarches. C'est aussi comment tu tiens au niveau individuel, à quoi tu t'accroches...

AWA : Moi je ne sais pas parce que, d'abord ça ma saoule. Aujourd'hui je n'ai pas d'idées sur ça (sourire).

L : Comment tu te vois aujourd'hui ?

AWA : Je ne sais pas parce que pour le moment je ne suis pas encore heureuse.

L : Comment tu vois l'avenir ?

AWA : Je ne vois rien d'abord dans l'avenir. Rien. Sur ça non plus je n'ai pas d'idées. Comment ça va marcher, je ne sais pas.

L : Moi je suis sûre que ça va marcher d'une manière ou d'une autre.

AWA : Bah j'espère parce que si je ne pourrais pas étudier...

*Awa n'est pas dans l'esprit de l'entretien, je décide donc d'arrêter et de reporter. Elle arrive en retard très bouleversée par sa situation actuelle. Elle venait de recevoir un courrier de la part de la Cour Nationale du Droit d'Asile lui demandant de leur renvoyer son histoire dans les détails afin de justifier sa demande. Elle a raté la date de réponse, car elle n'a pas eu le courrier suffisamment rapidement. Le délai est maintenant dépassé. Elle a pris rendez-vous au Rajfire afin de voir quelle sera la démarche à suivre, de mettre en place une stratégie et de retravailler son récit. J'ai essayé de la conseiller et de l'encourager, en lui disant qu'il y aura sûrement d'autres solutions. Elle semble assez désemparée, même si elle cache ses émotions et essaie de paraître forte. Elle parle moins que d'habitude et a les larmes aux yeux. Au niveau de l'entretien, elle n'a pas pu répondre aux questions et s'est murée dans le silence. Elle ne semble pas pouvoir regarder vers l'avenir étant prise dans le moment présent. Elle m'a confié qu'elle pensait jour et nuit à sa situation. Elle a très peur de ce qui va se passer et notamment de son passage devant le juge à la CNDA. Elle se considère comme étant timide et craint de parler devant des gens. Notre conversation s'est poursuivie par la suite hors enregistrement. Elle a porté à nouveau sur ce qui se passe en Afrique, sur les mariages blancs*

*ou d'intérêt et sur les mariages religieux qui se déroulent au Mali. Elle m'a parlé uniquement de ses sœurs ou connaissances sans jamais revenir sur sa propre histoire. C'est une façon de s'en distancer. Le seul moment où elle parlait d'elle, c'était uniquement pour répéter encore et encore qu'elle ne veut pas de cela pour elle, d'un mariage arrangé et d'un mari polygame. Elle ne veut pas du sort de toutes ces femmes. En outre, elle a parlé de l'histoire du Mali, de la Guinée et de ces personnes. Au fil de la conversation, elle s'est détendue de plus en plus (en dépit du fait que son esprit n'était pas à l'entretien et que ses idées divaguaient vers la convocation devant la CNDA et vers ce courrier qu'elle devait préparer).*



## Adja – 1<sup>er</sup> entretien

L : Racontez-moi. Vous venez de quel pays ? Comment êtes-vous arrivée ici ?

ADJA : Je viens du Mali et j'ai été mariée avec un monsieur. Il était en Espagne. Le mariage s'est fait par procuration.

L : D'accord, donc vous vous étiez au Mali et lui il était en Espagne ?

ADJA : Oui. Ça c'est fait par procuration. Ensuite il est venu me chercher au Mali pour m'amener en Espagne. Quand je suis arrivée en Espagne, on vivait ensemble, on a fait trois mois comme ça. Trois mois de vie de couple. Après il disait qu'il voulait retourner en Afrique.

L : Lui c'était un Malien ?

ADJA : Oui. Je ne pouvais pas rester toute seule là-bas et puis, vu tout ce qu'il m'a fait subir, des violences... J'étais enceinte déjà. Les actes qu'il m'a fait subir. Je ne sais pas comment expliquer. J'ai voulu le quitter mais je ne savais pas comment faire. J'ai voulu porter plainte mais je ne savais pas comment faire. Après tout cela il a dit qu'il voulait retourner en Afrique. Je me suis dit que ce serait un moyen pour moi, pour fuir. Comme ça, comme il va en Afrique, j'ai décidé de venir en France.

L : D'accord, donc au moment où lui est parti en Afrique, vous, vous êtes venue en France ?

ADJA : Oui, mais avant de venir ici, parce que je ne pouvais pas venir toute seule. Donc je lui ai dit qu'il m'envoie chez ma copine et quand il revient il pourrait venir me chercher en France ici. Donc comme ça, il m'a envoyée chez la copine, mais après il n'est plus revenu depuis le début jusqu'à maintenant.

L : Et vous n'aviez pas peur qu'il vienne vous chercher ?

ADJA : Si j'avais peur mais déjà je voulais seulement quitter là-bas. Quand je suis arrivée en France, j'étais à 7 mois donc j'ai accouché peu de temps après. Quand j'ai accouché j'ai dit à ma copine... Avant d'accoucher même j'ai appelé le 115 pour leur dire que je n'avais pas d'endroit où aller parce que ma copine elle devait accoucher. La maison était trop petite pour moi, mon bébé, elle, son bébé, elle avait déjà une fille. Donc le 115, ils m'ont fait héberger quand j'étais enceinte. Après 10 jours j'ai accouché. Après, je suis restée là-bas donc j'ai essayé de changer l'adresse, j'ai tout changé. Comme ça s'il revient qu'il me revoie plus. Comme ça je suis restée avec le 115 mais lui aussi, je ne sais pas pourquoi, il n'a plus cherché. Après, un mois après, j'ai demandé au pays de divorcer. Quand il a su ça, il est revenu subitement ! Il est venu en France.

L : D'accord. Vous êtes arrivée en Europe il y a combien d'années, en Espagne ?

ADJA : Juin 2009. En octobre, j'ai demandé le divorce au pays, il est revenu en France à ce moment. Il a essayé d'appeler le numéro de ma copine pour essayer de me joindre, donc j'ai essayé de me cacher. Comme ça il a porté plainte...Non, non d'abord c'est moi qui ai porté plainte. Après comme il était ici, il a appelé ma copine, il a donné son numéro pour dire que lui il me cherche. Il a fait même des papiers de recherche avec ma photo dessus : « Cette fille a disparu avec mon fils, contactez ce numéro ». Il a donné ça à ma copine donc ma copine aussi elle m'a informée. Il a donné le numéro de ma copine à la police. Bon, la police a dit qu'il y avait déjà une plainte contre lui. Donc la police m'a convoquée aussi à travers le numéro de ma copine. Une fois, quand il a appelé ma copine, elle a donné le numéro, donc après il m'appelait. C'est C. du Secours Populaire à Aulnay-sous-Bois il l'a appelée pour dire qu'il me laisse tranquille, que je souffre déjà et qu'il ne faut pas qu'il me perturbe. Du coup, il a pris le numéro de C., il appelait C., il l'insultait, il disait des gros mots, il disait n'importe quoi à C. Bon, elle aussi elle a porté plainte. Elle a fait deux fois des mains courantes et elle a porté plainte. Donc quand lui il est venu en disant qu'il va porter plainte, la police nous a convoqués tous les trois et ils ont fait la confrontation avec nous trois. Lui, il a donné le numéro à C. et C. m'a contactée pour venir parce que la police me cherchait aussi. On est parties avec C., on a fait la confrontation. Après, je ne sais pas comment ça s'est passé là-bas mais après ils m'ont plus rappelée donc j'ai...

L : Et lui il a arrêté de vous appeler après ?

ADJA : J'ai changé tous mes numéros. Ça fait 4 fois que je change de numéro (sourire). Quand j'ai un numéro après il retrouve. Je ne sais pas comment il a retrouvé. J'ai changé 4 fois de numéro, après je suis venue ici pour faire l'ordonnance de protection. Parce qu'il me suivait, même dans le métro. Dans le métro, la ligne 9, je l'ai croisé là-bas. Je me suis cachée, mais lui il m'a pas vue. J'ai vu qu'il me cherche.

L : Donc lui depuis octobre, il est là uniquement pour vous traquer ?

ADJA : Oui, il est là. Je ne sais pas s'il part et il revient mais il est toujours là.

L : Il est citoyen Français ?

ADJA : Bon, il avait une carte de séjour espagnole je crois. Mais je n'ai jamais vu son papier. Après, c'est comme ça, jusqu'à présent, j'ai eu l'ordonnance de protection mais jusqu'à présent j'ai peur de lui. Il a fait des menaces, il a fait beaucoup de menaces. Il a menacé qu'il prendrait l'enfant et que moi j'irais en prison. Soit j'irais en prison, soit il me tue, soit je retourne en Afrique. Il dit tout ça là. Toutes mes connaissances qu'il connaît il les appelle et il les menace aussi. Même j'ai une copine à Paris ici, elle aussi il l'appelle tout le temps et il la

menace. Il dit que c'est à cause d'eux que moi j'ai fui, c'est à cause d'eux que moi j'ai divorcé.

L : Mais à présent vous n'êtes pas divorcés ?

ADJA : Si, ils ont fait le divorce.

L : Ah oui. Donc ce n'est pas évident... Et vous au niveau des papiers, vous avez des papiers ou pas ?

ADJA : Non. J'avais une carte de séjour espagnole mais c'est fini. C'est fini et je ne peux pas y retourner, donc j'ai laissé ça. J'ai laissé ici et j'attends.

L : Et vous avez fait une demande pour une nouvelle carte de séjour pour ici ?

ADJA : Oui avec l'ordonnance de protection. Oui et ils ont dit que c'est possible, donc j'ai eu la convocation d'abord. Je ne sais pas comment ça s'est passé.

L : Oui. Normalement avec l'ordonnance de protection vous devriez obtenir...

ADJA : Je ne veux même plus qu'il voie l'enfant, parce que depuis que l'enfant est né, c'est moi toute seule qui me charge de lui. Je n'ai aucune ressource.

L : Bah oui, c'est ça. Vous vivez de quoi ?

ADJA : Toute seule avec les Restos du Cœur, les aides, les associations et c'est ça. Surtout le Secours Populaire, les associations, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, les secours maternels. Je vais partout pour avoir des couches, du lait, des aliments. Maintenant mon fils, depuis qu'il a 18 mois on ne lui donne plus de couches, c'est moi qui achète tout. J'achète tout pour lui, du lait, des couches. Souvent je ne m'en sors pas, vraiment... Parfois je... (pleure)

L : Par la suite, vous voulez rester ici en France ? Parce que vous allez sûrement avoir un titre de séjour, vous allez pouvoir travailler avec.

ADJA : Oui, ça me ferait très plaisir parce que cette situation elle est très dure quoi.

L : C'est vrai que c'est très difficile pour quelqu'un d'imaginer ce que vous traversez. Heureusement vous allez l'avoir avec cette ordonnance de protection. Et vous aimeriez faire quoi par la suite ici ?

ADJA : Quand je... je veux travailler et faire des formations pour pouvoir m'occuper très bien de mon enfant parce que lui aussi il souffre, il souffre vraiment.

L : Vous avez étudié quoi en Afrique ?

ADJA : J'ai le Bac en littérature.

L : Ah oui, un Bac littéraire. C'est bien ça ! Mais quand vous avez quitté l'Espagne, vous êtes venue en France pour quoi ? Pourquoi la France ?

ADJA : J'ai des amis ici. C'est pour cela que je suis venue ici.

L : D'accord. Vous avez de la famille ici aussi ou pas ?

ADJA : Non, je n'ai pas de famille ici. La famille c'est en Afrique.

L : Et pourquoi vous êtes vous mariée avec cet homme par procuration ?

ADJA : C'est la famille aussi. Tout cela c'est la famille. Madame si on étudie, même si on fait tout ce qu'on peut, on est obligés de se marier. On est obligés. Donc c'est une famille voisine, c'était la promesse, donc... ça s'est passé comme ça.

L : Donc les deux familles se sont mises d'accord...

ADJA : Oui, on ne s'était jamais vus.

L : D'accord. Parce que vous ne comptiez pas forcément venir en Europe ?

ADJA : Je ne voulais même pas, moi ce que je voulais c'était d'étudier et de travailler mais comme... la question du mariage se posait, je ne pouvais pas vraiment les contredire.

L : Oui, vous ne pouviez pas vraiment vous opposer à ça...

ADJA : Non et puis j'ai vu des cas où si on veut les contredire ils se débarrassent de tout, tout, tout, ils se débarrassent de toi. Maintenant, maintenant si je vais en Afrique, il va me coincer là-bas. S'il va là-bas... et puis là-bas je n'ai pas de protection. Ici quand même c'est mieux. Je suis protégée et puis mon enfant est protégé. Surtout là-bas au Mali une femme n'a pas d'autorité sur son enfant. C'est le mari qui va le prendre directement. Soit sinon ce sont les parents du mari, je ne sais pas comment... Là-bas il va trop souffrir. Ici c'est mieux quoi.

L : Donc si vous allez là-bas c'est lui qui aura tous les droits ?

ADJA : Oui, il va le récupérer. Et c'est un grand danger surtout avec tout ce qui s'est passé. Surtout que c'est quelqu'un qui boit, il boit et il s'en fiche. Même quand j'étais enceinte il m'a... il voulait me faire boire le truc-là pour que j'avorte.

L : Lui il ne voulait pas d'enfants ?

ADJA : Non, c'est le truc traditionnel là à l'Aloe vera. Il a fait bouillir, il m'a fait venir pour que je boive. J'ai dit « Non, je ne bois pas. Je ne suis pas malade, je ne bois pas. » Il m'a forcée, je n'ai pas voulu. Après j'ai renversé et il a fait bouillir encore. Il a dit « Tu dois avorter, faire une fausse-couche parce que moi je ne veux pas d'enfants ». Moi je n'ai pas voulu, mais je ne pouvais pas vraiment porter plainte. En plus je ne connaissais pas vraiment bien l'espagnol. Quand je criais il me disait « Tu peux crier tant que tu veux, personne ne viendra voir ce qu'il se passe. » En ces moments il était saoulé. Je sais de quoi il est capable vraiment ! C'est pour cela que dans la vie je ne veux même plus le croiser.

L : Oui bien sûr. En plus je ne comprends pas pourquoi maintenant il est après vous alors même qu'il ne voulait pas d'enfants.

ADJA : Oui. Je ne sais pas. Il a dit qu'il veut prendre l'enfant et l'emmenner en Afrique. Il a même dit à C. qu'il allait prendre son enfant pour l'emmenner en Afrique.

L : Ah oui d'accord... Et en Espagne vous étiez... parce que là bas aussi il y a des lois quand même pour protéger les femmes battues ?

ADJA : Je ne connaissais pas du tout. J'y ai fait que quatre mois seulement. Je ne connais même pas la langue. Même pour expliquer... je ne pouvais rien faire.

L : Et vous étiez déjà venue en France avant ou jamais ?

ADJA : Jamais. Ce que je voulais seulement c'était de m'éloigner de lui. C'est tout.

L : Et vous voyez un peu vos amies ici ? Vous êtes un peu soutenue par vos amies, vos copines ?

ADJA : Oui je vais souvent chez elles pour leur rendre visite et puis je rentre chez moi. Parce que chez nous il n'y a pas de visite à l'hôtel. Je vais souvent chez elles... Si je n'ai rien à manger souvent je vais chez elles, je mange et puis je retourne chez moi. Oui, c'est comme ça.

L : D'accord. Qu'est-ce que vous aimeriez me dire d'autre ?

ADJA : Je veux être protégée seulement c'est tout. Je veux être protégée. Je ne veux pas qu'il me fasse de mal. Parce que si je suis protégée, après quand j'aurais mes papiers je pourrais me débrouiller. Mais s'il me fait du mal, même si j'ai mes papiers je ne pourrais rien faire. Et mon enfant aussi il va souffrir.

L : Là vous n'avez pas encore vu avec la police où ça en est, s'ils ont des nouvelles ? Vous ne connaissez pas les suites de la confrontation ?

ADJA : Non, non ils ne m'ont rien dit après. Ils ne connaissent pas mon numéro la police, parce que j'ai changé encore de numéro. Ils connaissent seulement le numéro de C. C'est elle qu'ils contactent directement. Ils savent que C. a de mes nouvelles.

L : Oui, d'accord. De toute façon, je suppose qu'à la confrontation ils ont bien vu qu'il est...

ADJA : Oui, parce qu'il a même menacé la policière qui posait les questions. Il l'a menacée ! Eux-mêmes ils ont compris !

L : Mais lui pourquoi il voulait retourner en Afrique ? Il était là depuis longtemps ?

ADJA : Je ne sais pas du tout. Oui, il était là depuis longtemps. Le problème c'est que mes parents aussi le soutiennent. Parce qu'il fait semblant, il ment. Il appelle souvent mes parents pour mentir. Que j'ai fait ceci, j'ai fait cela, j'ai fui... Bon, eux aussi ils ne cherchent même pas à comprendre. Ils font ma mère m'appeler pour que je retourne avec lui... Eux ils ne connaissent pas la situation, sinon il ne faut pas dire ça. Même le grand frère de mon père il m'a appelée pour me menacer. Si je divorce, il ne faut plus que je reparte en Afrique parce qu'eux ils ne sont plus mes parents. Ils m'ont parlé comme ça. Je me suis dit que je vais faire pour moi-même, parce que je ne suis pas à côté d'eux. Il faut que je me sauve.

L : Mais vos parents, vous avez quand même pu parler avec eux, vous avez pu leur dire votre point de vue ?

ADJA : Oui à ma mère. C'est à ma mère que j'ai pu expliquer et c'est elle qui me comprend seulement. Et puis même si elle leur explique la situation, les autres, ils l'écoutent même pas. Je ne vais pas y retourner, ce n'est pas grave. Je vais me débrouiller.

L : Parce que du coup ils sont toujours amis avec sa famille à lui, etc.

ADJA : Oui, oui.

L : Vous avez des frères et de sœurs ?

ADJA : Oui, ils sont en Afrique. Hier je suis allée voir l'assistante sociale. Elle a fait une demande pour l'autorité parentale, pour que l'enfant ne sorte pas du territoire sans mon autorisation. Comme ça même si on se croise, même s'il me tape et qu'il prend l'enfant, il ne pourra pas le faire sortir. Même s'il m'arrache l'enfant, il ne pourra pas le faire sortir du territoire. Je vais déposer la demande lundi prochain. Même si l'enfant est entre les mains d'autres personnes, je préfère que lui. Parce que lui il est méchant, c'est quelqu'un qui boit. Il dit qu'il va l'amener en Afrique et là c'est pire encore. Donc je ne veux pas qu'il touche à mon enfant !

L : Oui, bien sûr. Ça ça marche très bien, la protection là...

ADJA : Ca me ferait plaisir quand même parce que ça me rassure vraiment.

L : Je pense que vous allez l'avoir parce qu'il y a eu des plaintes. A la police il l'ont vu, ils ont vu à quel point il est...

ADJA : Oui, la dame de la police elle a dit qu'il faut qu'on fasse attention. Ils ont dit qu'eux ils ne peuvent pas lui faire des punitions mais qu'il faut que nous on fasse attention. Et un jour il est allé à l'ambassade du Mali et il a dit qu'il cherche sa femme. La police a appelé le Monsieur de l'ambassade du Mali, c'est Monsieur T. J'y suis allée avec ma copine et ce Monsieur nous a dit qu'il faut faire attention. Il a dit « J'ai vu ce monsieur là et je sais de quoi il est capable ». Oui, le Monsieur là aussi il a dit ça et la police aussi a dit qu'il faut faire attention donc... Je ne peux plus jamais le croiser, vraiment !

L : Ce qui est bien en restant ici, c'est qu'il y a beaucoup de lois qui peuvent vous protéger.

ADJA : Oui. Si j'étais en Afrique je n'aurais pas du tout pu me sauver.

L : La dernière fois, vous m'aviez parlé de votre parcours et de comment vous êtes venue ici. Après avoir évoqué tout cela et en pensant à tout cela, qu'est-ce que vous trouvez de plus difficile et qu'est-ce qui, selon vous, vous rend plus forte dans cette épreuve ?

ADJA : Ce qui me fait tenir encore c'est quand je pense à l'avenir de mon enfant (rire). Surtout c'est lui qui est le plus important dans tout ça. Si je pense à ça, je sors tous les matins (rires). C'est pour cela. Je sais que quand il grandira, les 10 euros par jour que je fais au salon là (*hors enregistrement elle m'avait confié qu'elle travaillait de temps en temps pour 10 euros par jour dans un salon de coiffure*) ça ne va pas suffire. C'est pour cela que je me bats toujours pour lui (rires).

L : D'accord. Et comment vous vous voyez aujourd'hui ? Quelles sont vos impressions aujourd'hui ? Comment vous voyez votre parcours ?

ADJA : C'est très dur, c'est très dur vraiment ! Souvent à la fin du mois je n'ai rien du tout. Donc j'essaie de me défendre toujours. C'est vraiment, vraiment, vraiment très dur ! Je n'ai jamais vécu comme ça.

L : Vous vous sentez plus en confiance par rapport au début quand vous êtes arrivée ?

ADJA : Oui, ici je me sens vraiment protégée. Je me sens protégée de toutes leurs idées, de tout ce qui m'atteignait là-bas. Je sais que je suis dans les problèmes ici, mais vraiment ce n'est pas pareil que là-bas. Ici j'ai surtout des problèmes d'argent, pour manger, pour les habits mais je me bats pour avoir au moins le minimum. Mais là-bas aussi c'est un problème de vie même. Là-bas c'est pas pareil, surtout que je me suis déjà mariée, je suis divorcée. Mon cas ce serait un peu difficile par rapport à ici. Ici quand même je me sens à l'aise ! On ne me force pas à faire ceci, on ne va pas me forcer à me remarier. Surtout on ne va pas me forcer à me marier à quelqu'un que je n'aime pas. Ici il n'y a pas ça, donc déjà ça va ça.

L : Oui, donc vous pensez que les problèmes là-bas sont plus...

ADJA : Oui et puis ici mon enfant il va rester à moi (rires). Ici il est à moi, à moi toute seule ! J'ai tellement souffert avec lui que je ne veux pas qu'il aille chez quelqu'un d'autre, que lui aussi il souffre. Je veux qu'il soit... Même si la vie est dure, il est heureux avec moi quoi et moi aussi je suis heureuse avec lui.

L : Et comment vous voyez l'avenir ?

ADJA : Si j'ai mes papiers, l'avenir ce sera mieux pour nous deux vraiment. Parce que moi je vais travailler, je vais faire les formations. Je vais travailler pour m'en sortir (sourire). Ce sont les papiers qui me manquent vraiment, vraiment. Je sais que j'ai le niveau, je peux faire

beaucoup de choses, mais sans les papiers ce n'est pas possible (sourire). Si j'ai mes papiers demain je vais travailler ! N'importe quel travail je vais le faire. Je vais le faire pour m'en sortir quoi. C'est ça qui me manque vraiment. En ce moment je ne pense qu'à travailler, travailler, travailler.

L : Vous aimeriez faire quoi comme travail ?

ADJA : Pour le moment comme je n'ai pas de formation, je vais faire même le ménage. Je vais le faire d'abord et puis quand j'aurais fait des formations, je vais faire ce que je peux. Même pour être nounou ou bien...

L : Vous ne comptez pas retourner au pays ? Votre ex-mari est toujours là-bas ?

ADJA : Non. Je ne sais même pas parce que lui il bouge trop. Donc je ne sais pas s'il est au pays. Mais même s'il sait que je suis au pays, il peut aller me retrouver directement là-bas. J'ai très peur de lui !

L : Oui. Il vous a laissé tranquille au moins depuis ?

ADJA : Oui, il ne m'appelle pas et la dame là qui me protège, C., du Secours Populaire, il ne l'appelle pas. Ma copine aussi il ne l'appelle plus. Donc pour le moment on est tranquilles (rires) ! Avec l'ordonnance de protection, on est tranquilles.

L : D'accord. Donc c'est en avril que vous allez avoir des nouvelles par rapport au récépissé ?

ADJA : Oui, le 20 avril. Ce serait bien si ça marchait vraiment ! Ca ferait beaucoup de problèmes de moins.

L : Pensez-vous que ce que vous avez vécu vous a permis d'apprendre des choses ?

ADJA : Ça m'a rendue plus forte. Parce que dans la vie je ne pensais pas que j'allais avoir des problèmes comme ça. Dans ma vie, je ne pensais pas qu'un jour j'allais penser à ce que j'allais manger demain. Dans ma vie vraiment, je n'ai pas pensé à ça. Mais tout ça là, ça m'a... aidée à préparer l'avenir. Pour ne pas retrouver les galères que j'ai vécues.

L : Suite à tout ça, est-ce que cela a changé les impressions que vous aviez de votre pays ou... ?

ADJA : Quand même leur idéologie ça ne change pas ! Donc je ne sais pas si je pourrais vraiment leur faire comprendre tout ça. Ca me ferait plaisir mais je ne peux pas. Je ne peux pas leur faire comprendre parce que ce sont des idées depuis l'ancien temps jusqu'à maintenant. Pour eux, une femme doit se marier, faire des enfants, même si elle a fait des études. Le reste ce n'est pas important. Elle doit se marier, avoir des enfants, rester à la maison c'est tout (sourire). Je les ai suivis, mais après Dieu m'a sauvée je pense. Je pense que Dieu m'a sauvée. Maintenant je ne pense pas à leur idéologie, maintenant je vais suivre le futur et essayer d'avancer quoi et ne pas m'arrêter seulement à me marier, avoir des enfants. Je ne vais pas m'arrêter là. Je vais suivre mon chemin quoi. Mon envie c'est d'étudier. Depuis



que j'étais petite j'ai voulu seulement étudier, étudier. Après m'avoir donné tout ce mal, il m'a fallu arrêter tout ça.

L : Oui. Vous avez quel âge ?

ADJA : J'ai 32 ans.

L : D'accord. Et vous vous voyez rester en France ou aller ailleurs ?

ADJA : Oui, je vais rester ici, faire d'autres études et puis continuer la vie comme ça quoi. Je ne vais plus jamais les suivre parce que, ce n'est pas une mauvaise idée, mais ça fait très mal aux... ça fait très mal aux filles. Nous on n'a pas d'avenir pour eux. Moi vraiment je vais préparer mon avenir, celui de mon enfant et puis après ça va. Surtout que j'ai déjà souffert donc je ne veux plus revivre le passé.

**Aissatou – 1<sup>er</sup> entretien**

L : Dites-moi, vous venez du Mali, vous êtes en France depuis combien de temps ?

AISSATOU : Ca ne fait pas longtemps, depuis un an.

L : Pourquoi êtes-vous venue en France ?

AISSATOU : Parce que j'ai fait un mariage forcé....

L : Là-bas, ils vous ont obligé à vous marier ? C'est votre famille qui vous a obligé ?

AISSATOU : Oui. C'est mon père avec la famille, ils m'ont obligé à me marier avec un homme de + de 46 ans de plus que moi.

L : Ah, d'accord ! Et du coup vous avez fui là-bas pour fuir ce mariage ?

AISSATOU : Oui.

L : Comment êtes-vous arrivée en France ?

AISSATOU : En fait, quand je me suis mariée, ils m'ont donné des cadeaux. Voila, je les ai vendus et j'ai vu un passeur qui m'a aidé à venir ici.

L : Vous êtes venue toute seule ?

AISSATOU : Oui, avec le passeur.

L : C'est lui qui vous a fourni des papiers ?

AISSATOU : C'est lui qui m'a donné le passeport pour venir ici.

L : Vous êtes arrivée directement du Mali en France ?

AISSATOU : Oui, du Mali en France.

L : Par avion ?

AISSATOU : Oui.

L : Pourquoi vous avez voulu venir en France et pas dans un autre pays ?

AISSATOU : Parce qu'en France, je comprends le français, je l'ai étudié pendant plusieurs années.

L : C'est un avantage.

AISSATOU : Oui, c'est un avantage quand on comprend la langue, même tout à l'heure j'ai vu une dame, elle ne comprend pas le français, elle comprend le tamoul. Il faut qu'elle appelle un traducteur. Et comme j'ai fait l'école française, il faut que je vienne en France, ça va m'aider.

L : Du coup, vos parents ne savent pas où vous êtes ?

AISSATOU : Non.

L : Personne de votre famille ne sait où vous êtes ?

AISSATOU : Non, sauf ma mère. Elle était contre ce mariage, elle-même a été obligée de se marier avec mon père, c'est de génération en génération.

L : C'est une tradition ?

AISSATOU : Oui, c'est une tradition.

L : Quand vous êtes arrivée ici, qu'est-ce que vous avez fait ? Vous êtes restée avec le Monsieur ?

AISSATOU : J'étais avec le passeur et il a appelé le 115.

L : Un pasteur !!!?

AISSATOU : non. Un passeur.

L : D'accord, il a appelé le 115.

AISSATOU : Ils ont indiqué où je dois aller et je suis partie avec le 115, rue Montesquieu, à côté du métro Palais Royal.

L : D'accord, c'est là que vous avez été hébergée ?

AISSATOU : Oui, tous les jours j'habitais là-bas.

L : Vous avez tout de suite commencé à faire les démarches ?

AISSATOU : C'est quelqu'un qui m'a dit de faire une demande d'asile, c'est une femme qui m'a montré, je ne connais pas, elle m'a emmenée ici.

L : Une Malienne ?

AISSATOU : Oui, une autre Malienne.

L : Est-ce que vous connaissez du monde ici ? Des gens ?

AISSATOU : Non, je ne connais personne.

L : Donc là, vous avez entamé la procédure de demande d'asile, et vous étiez convoquée...à la Cour Nationale du Droit d'Asile ?

AISSATOU : Oui, c'est la Cour nationale d'asile.

L : Entre temps, est-ce que vous avez eu un peu de contact avec votre maman ?

AISSATOU : Non, le jour où mon père saura que je l'ai appelée, ça va être chaud pour elle, il va la frapper et moi je suis là, je ne peux rien faire.

L : Vous avez quel âge ?

AISSATOU : J'ai 19 ans.

L : Vous êtes toute jeune, vous avez toute votre vie devant vous.

AISSATOU : Oui, peut-être.

L : Sûrement, maintenant que vous êtes ici, sûrement. Est-ce qu'il y a autre chose que vous voulez me dire ? Comment vous avez vécu ce voyage de Bamako à Paris, du Mali à Paris ?

AISSATOU : Non, c'était direct. On a pris l'avion la nuit et on est arrivés le matin, à 6h du matin à Roissy.

L : Et jusqu'à Bamako vous êtes arrivée comment ?

AISSATOU : Bamako ? Kayes ?

L : Je ne sais pas, vous êtes d'où du Mali ?

AISSATOU : De Kayes, à l'ouest du Mali.

L : Et vous êtes arrivée seule ou...

AISSATOU : Avec le passeur.

L : Vous étiez plusieurs avec ce passeur ou vous étiez la seule ?

AISSATOU : J'étais la seule.

L : Ok. Heureusement, que c'était quelqu'un du bien et non quelqu'un qui allait essayer de profiter et de vous arnaquer.

Du coup, vous ne savez pas ce qui se passe au Mali avec votre ex-mari et quel a été sa réaction ?

AISSATOU : Je n'ai même pas envie de savoir.

L : D'accord. Il y a-t-il autre chose que vous voulez me dire à propos de ça ?

AISSATOU : Non.

L : Non ? Ça va ? Ok.

<b>Aissatou – 2<sup>ème</sup> entretien</b>
---

L : Aujourd'hui, j'aurais voulu qu'on parle du présent et de l'avenir. Plus du passé, c'est fini. Par rapport à tout ça, quand tu repenses à ce que tu as fait, qu'est-ce que tu trouves le plus difficile et qu'est-ce qui t'aide à surmonter tout ça ?

Selon toi, qu'est-ce qui fait ta force pour dépasser tout ça ?

AISSATOU : Ma force, je la mets dans ma tête, je suis une aventure, je dois me battre pour réussir !

L : D'accord. Et par rapport à cette histoire d'émigration, qu'est-ce que tu trouves de plus difficile à surmonter ?

AISSATOU : Je n'ai pas bien compris.

L : Qu'est-ce que tu trouves de plus dur dans cette histoire d'émigration, le fait de quitter ton pays et venir ici ?

AISSATOU : Ici en France, c'est trop dur. Quand tu quittes ta terre, ton pays, tes parents ne sont pas là, il y a personne, aujourd'hui tu es là, demain tu es là-bas ..... (1mn18), tu n'as pas d'endroit fixe. C'est trop dur.

L : Du coup, comment tu te vois aujourd'hui ?

AISSATOU : Je me vois une autre personne.

L : Ah ! C'est-à-dire ?

AISSATOU : Parce que j'étais tranquille au pays. Là-bas. Avec tous ces problèmes tous les jours il faut chercher à manger, il faut faire ci, il faut faire ça. Et là-bas, tu as à manger, tes parents te donnent à manger. Mais ici il faut appeler tous les matins afin de trouver un endroit pour dormir, à partir de 7h du matin tu as un problème, il faut chercher un endroit pour dormir, et pour manger ce n'est pas facile.

L : D'accord. Tu te sens comment par rapport à l'avenir, tu imagines comment l'avenir ?

AISSATOU : L'avenir c'est trop dur, c'est ça que je vois, surtout la vie en France.

L : Qu'est-ce que tu vois de dur dans l'avenir ?

AISSATOU : Tout, je vois toutes les choses que j'ai...

L : Mais tu t'imagines que tu vas dépasser tout ça, que tu vas réussir à faire ta vie ?

Qu'est-ce que tu aimerais avoir dans ta vie à l'avenir ? Comment tu vois ta vie dans le futur ?

AISSATOU : Dans le futur, je vois que je vais réussir, je réussirai, je vais me battre jusqu'au bout.

L : Est-ce que tu voudrais travailler, faire une formation ?

AISSATOU : Plutôt une formation, j'ai arrêté ma scolarité pour me marier, je voulais être journaliste quand j'étais au pays, j'avais plein d'idées dans ma tête, j'aimerais toujours poursuivre mes études.

L : En tout cas, je suis sûre que tu vas y arriver. Ça se voit que tu es quelqu'un de déterminé.

Tu as des ami(e)s ici, un peu ? Tu as réussi à faire des connaissances ?

AISSATOU : J'ai des copines. Des filles que j'ai rencontrées avec le 115, des trucs comme ça.

L : Est-ce que tu as autre chose que tu aimerais me dire ?

AISSATOU : Non, je n'ai rien d'autre à dire.

L : Vous venez de quel pays ?

FATHIA : Du Maroc.

L : Vous êtes arrivée en France il y a combien de temps ?

FATHIA : en 2010. 1er février, cela fait 2 ans. Je suis venue en France parce que mon mari était là et le mariage s'est passé très vite - quand j'étais au Maroc, mon mari vivait ici en France. Je ne connaissais pas du tout mon mari. C'est ma belle-mère qui m'a parlé un peu de lui. Et à son arrivée on a fait le mariage. Ensuite pendant quelques mois, comme ça, il venait au Maroc.

L : Le mariage s'est fait au Maroc ?

FATHIA : Oui, au Maroc. Quelques fois il était bien et quelques fois non. Quand il venait au Maroc, parfois ça se passait bien et parfois ça se passait mal. Au début du mariage il était bien. Lui il était en France et moi j'habitais avec ma belle-mère. Il y a cette distance et je pensais toujours au moment où on va être ensemble. Quand j'étais avec ma belle-mère je n'étais pas à l'aise, toujours la famille, les cousins. J'étais trop fatiguée. Même quand j'avais des problèmes je ne pouvais lui dire (en parlant de son mari). Une fois, mon cousin m'a demandé en mariage et pour moi ce n'était pas possible ; j'ai toujours dit que je ne pourrais pas me marier avec quelqu'un de la famille. Je ne voyais pas comment cela pouvait arriver. Ma belle-mère est une proche pour moi et lui il pensait que sa mère était gentille avec moi. En fait, moi je pense qu'il a fait le mariage avec moi pour que je partage la vie de ma belle-sœur. Lui il s'est marié avec moi afin que j'aide mes cousines, parce qu'elles ont besoin de moi. Mon mari est venu en France et moi j'attendais d'avoir mon récépissé pour faire les démarches pour mes papiers français. Mais d'après ma belle-mère, c'était mieux pour moi de rester à la maison et de faire des enfants au lieu d'aller travailler. Ma belle-sœur travaillait et moi je gardais sa petite, sa fille, elle a 9 ans. Et moi, je ne voulais pas vivre juste pour garder la famille et tout. J'ai perdu ma personnalité, avant de me marier je sortais tous les jours. Mais après ce mariage ma vie a changé. Ma sœur avait remarqué que j'ai changé suite à ce mariage. Quand la famille de mon mari me demandait quelque chose je ne pouvais pas dire non.

L : Oui, je comprends. Tu avais la pression de la famille.

FATHIA : Oui, plusieurs fois je me disais pourquoi est ce que j'ai fait ce mariage !

L : Est-ce que vous avez voulu vous marier ?

FATHIA : Ma belle-mère m'a demandée et tout s'est passé très vite. C'était comme un rêve. C'est comme si je dormais et, comment dire...(sourires)

L : En fait, c'est comme si vous étiez dans un rêve et au réveil c'était déjà arrivé.

FATHIA : Oui. (sourires) Ça s'est passé très vite, je ne sais pas comment ça s'est passé, ma belle-mère quand elle parle avec quelqu'un elle a une personnalité très grave, comme si elle était au commissariat ou comme ça.

L : D'accord. Comme un militaire !

FATHIA : Oui (rires)

FATHIA : Elle est très dure, il faut faire tout ce qu'elle demande. Elle obligeait les enfants qui sont grands maintenant à faire le ménage tous les jours à la maison. Elle a une personnalité très grave. Et si on ne faisait pas ce qu'elle demandait elle les tape...

Quelques fois, quand mon mari venait au Maroc, il partait à la pêche, et moi je voulais y aller voir ma famille, prendre un taxi, même pour 10mn ; mais lui il ne voulait pas, il était toujours d'accord avec sa mère. Je faisais la cuisine : déjeuner, le goûter et le dîner, pour tous les frères de mon mari et cela a duré 2 ans. Je m'occupais de tout.

Une fois je voulais y aller au hammam, mais je n'arrivais jamais à sortir, à chaque fois il invitait ses amis à manger et il fallait tout faire. J'étais comme une machine. J'en ai parlé à ma mère et mes sœurs, j'ai patienté, j'ai toujours rêvé de partir vivre avec mon mari en France et oublier les problèmes avec ma belle-mère.

L : Après 2 ans là-bas, vous êtes venue en France ?

FATHIA : J'ai vécu 2 ans avec eux au Maroc et 2 ans avec lui ici en France.

J'ai toujours attendu le jour où je pouvais venir en France, vivre avec mon mari sans la famille. Arrivée ici, je suis repartie pour faire le regroupement familial et ma belle-mère m'avait choquée en disant à une de ses copines qu'elle voulait employer une femme de ménage après mon départ en France. En fait, moi, j'étais une femme de ménage et après mon départ elle voulait me remplacer.

L : Elle voulait vous remplacer par une femme de ménage ?

FATHIA : Elle ne disait pas du bien, pour elle je suis qu'une femme de ménage. Et lui, il voulait rester seul en France. Pour lui il n'était pas libre ; le 1<sup>er</sup> mois on faisait les magasins ensemble, mais peu de temps après il a changé, il est devenu nerveux, il a complètement changé. Et je ne trouvais pas ça normal. Quand j'étais au Maroc, je lui ai proposé de partir à la mer avec mon frère, ma sœur et ma mère, pour marcher un peu au lieu de rester à la maison, mais lui il s'était énervé contre moi et il le faisait exprès pour me faire peur. Il fallait toujours demandé l'autorisation de la belle-mère. A chaque fois qu'il parlait avec elle au téléphone,

elle lui demandait de s'énerver contre moi pour me faire peur. Il le fait exprès pour que j'ai peur de lui, il me prend pour un bébé, pour lui il fallait que je demande l'autorisation de sa mère pour sortir. Sa mère dormait, mais il fallait demander sa permission.

Une fois je suis rentrée à la maison et je voulais parler au tél avec ma sœur, je l'ai entendu parler avec sa mère et elle lui demandait de continuer à me faire peur tout en restant dur avec moi pour que je ne puisse pas être libre.

L : Pour vous garder enfermée ?

FATHIA : Oui. Quand j'ai entendu ça j'étais choquée, il a deux faces. Dès fois il dit quelque chose et tout de suite après il change d'avis. Il a 2 facettes ; je ne trouve pas ça normal. Mon éducation n'est pas comme ça, nous à la maison on est très sérieux. Ce n'est pas : on dit quelque chose à quelqu'un et ensuite on dit autre chose.

L : Il dit la même chose à tout le monde.

FATHIA : Oui.

L : Quand vous êtes arrivée ensuite ça s'est mal passé ?

FATHIA : Quand j'étais au Maroc, j'ai déposé un dossier dans une école à côté de la maison pour apprendre le français. Un jour, il m'a appelé au téléphone pour me demander d'arrêter l'école.

L : Vous étiez à l'école pour apprendre le français ?

FATHIA : Oui. Il m'a demandé d'arrêter, je ne sais pourquoi.

L : Il ne voulait pas que vous soyez libre et indépendante.

FATHIA : Oui. Et moi quand je me suis mariée avec lui, je pensais qu'il a la mentalité libre. Mais j'ai découvert autre chose. Plusieurs fois il m'a dit : « Toi tu restes une femme et c'est moi l'homme, tu fais ce que je te dis et ce que je veux »

Quand je fais le ménage, les magasins, c'est pour faire les courses, et je reste à la maison pour faire la cuisine.

Une fois je n'avais plus d'argent, juste quelques pièces, et quand je lui ai demandé pour sortir, il a commencé à s'énerver, il a tout cassé, il m'insultait. Et après ça monte, ça monte, jusqu'au jour où je suis sortie de la maison pour déposer plainte.

L : Vos parents, ils ont dit quoi du fait que vous soyez mariée avec lui et que vous veniez en France ?

FATHIA : Mon père est décédé, j'ai que ma mère. Je ne comprends pas bien la question.

L : Qu'est ce qu'elle pense de votre mariage et du fait que vous soyez venue avec lui en France ?

FATHIA : Ma mère veut mon bonheur, elle n'a jamais parlé de mes problèmes avec lui.



L : Elle veut votre bonheur.

FATHIA : Oui, juste ça. Ma mère ne lui parlait jamais des problèmes. Mais lui il appelait toujours sa sœur et sa mère. La plupart du temps il faisait ça, il n'essayait pas de régler les problèmes.

L : Avant ce mariage, est-ce que vous avez pensé à venir en France, c'est quelque chose que vous souhaitiez ?

FATHIA : Non, juste que je suis mariée avec lui et je voulais partager des bons moments avec lui.

L : Peu importe en France ou au Maroc ?

FATHIA : Non, non, mais on a eu beaucoup de problèmes, j'ai patienté beaucoup, je ne pensais pas que le mariage est comme ça.

L : C'est-à-dire au début c'était bien, c'est ça ?

FATHIA : Le début oui, mais après ça s'est égaré.

L : Ça s'est aggravé avec le temps ?

FATHIA : Oui.

L : Vous connaissez d'autres personnes en France ? Est-ce que vous avez des ami(e)s ou de la famille ?

FATHIA : Non. Quand je suis partie de la maison, j'ai appelé la famille et quelques voisins que mes parents connaissaient pour m'héberger à cause des problèmes.

L : Vous voulez dire quand vous l'avez quitté ?

FATHIA : Oui.

L : Quand vous l'avez quitté, vous êtes partie toute seule et vous avez demandé si quelqu'un pouvait vous héberger, c'est ça ?

FATHIA : Oui, oui.

L : C'était des Marocains ?

FATHIA : Oui

L : De là où vous êtes, du même village ?

FATHIA : Oui, de la même ville.

L : C'est une grande ville ?

FATHIA : Pas beaucoup, c'est une ville touristique.

L : D'accord, c'est une ville touristique, elle s'appelle comment ?

FATHIA : Agadir.

L : Je connais Agadir.

FATHIA : C'est comme Casa, c'est une grande ville.

L : C'est connu comme ville, ce n'est pas aussi grand que Casablanca, mais Agadir est connue. Vous avez trouvé un hébergement chez des gens de là-bas ?

FATHIA : Je suis partie à gauche et à droite. Même maintenant je cherche toujours. S'il était bien avec moi, je ne serais pas sortie, alors que je ne connais rien.

Je ne peux pas exprimer ce que j'ai ressenti quand je suis sortie de la maison. C'est très grave pour moi, je ne connais rien, il fait froid, mais je ne peux pas retourner avec lui, il m'a fait trop de mal. Je n'arrive pas à manger ni à dormir. C'est une catastrophe, je ne peux plus recommencer avec lui. Il m'a fait beaucoup de mal. S'il était gentil avec moi, mais il prenait jamais soin de moi. Et il veut que je sois patiente, alors qu'il casse tout. Il est très nerveux, il n'est pas normal, on dirait qu'il prend de la drogue. Il fait des crises et il recommence à chaque fois, il ne fait pas attention.

L : Il fait une crise, il s'excuse et ensuite il recommence.

FATHIA : Oui, oui. Dès fois le déjeuner se passait bien mais, pas le diner. Dès fois il sortait avec des amis en voiture et moi je restais seule à la maison, je pleurais, j'étais toujours triste, je n'avais plus de vie. Quand j'ai eu le récépissé, ça faisait deux mois que la carte était prête et lui il disait que la préfecture n'a pas envoyé le papier pour y aller. Il fallait 4 timbres de 50 €. Juste pour la carte lui il dit non, pour lui je n'ai pas déposé le dossier quand le visa était valable. C'est-à-dire j'ai attendu l'expiration du visa pour déposer le dossier.

A cause de lui je ne peux partir au Maroc et passer des vacances. Il me laisse toute seule à la maison.

Et quand j'ai fait le dossier avec les 4 timbres, il trouvait ça anormal, il pensait que la préfecture m'aurait jamais demandé 4 timbres.

L : Donc, il disait que ce n'était pas normal qu'on vous réclame 4 timbres. Il vous a menti pour que vous n'ayez pas vos papiers.

FATHIA : Un jour il a fait sa crise, il m'a demandé de choisir entre lui et le travail.

L : Il vous a demandé de choisir entre lui et le travail ?

FATHIA : Je n'arrive pas à expliquer son état, quand il s'énervé c'est très grave.

L : Oui, je comprends.

FATHIA : Il casse tout, l'ordinateur et beaucoup de choses. Quand je lui demandais d'aller me renseigner à la préfecture pour ma carte de séjour, il ne voulait jamais me laisser partir.

L : Lui, il est Français, il a la nationalité française ?

FATHIA : Oui. Je lui demandais de l'argent pour les timbres mais il ne voulait jamais.

Un jour, il m'a demandé mes bijoux personnels pour les vendre, c'était un cadeau de ma mère, elle voulait que je les garde tout le temps. J'ai demandé à ma mère si elle connaissait

quelqu'un ici pour me donner de l'argent. Lui il ne voulait pas me montrer comment partir en train et il ne voulait pas non plus aller chercher l'argent.

Il me cassait tout, il me disait toujours qu'il voulait divorcer et je partirais de la maison sans rien ! Il appelait ma belle-mère pour se plaindre, il disait qu'il allait casser mon téléphone portable.

J'attendais juste l'occasion pour partir de la maison. J'en avais marre.

J'ai attendu un jour quand il n'était pas là, j'ai pris mes papiers et je suis sortie de la maison.

L : Et vous êtes partie comme ça ?

FATHIA : Oui.

L : Vous êtes allée où ?

FATHIA : J'ai téléphoné pour aller chercher de l'argent. Lui il disait que je suis partie pour déposer une main courante. Alors que je ne connaissais même pas c'est quoi une main courante.

Quand je suis sortie, j'ai trouvé beaucoup de difficultés.

L : Par rapport au français, à la langue et à l'institution ?

FATHIA : Oui. Par rapport à tout. Je ne me suis pas habituée à rester chez quelqu'un, je n'étais pas libre. Je n'ai pas pu prendre toutes mes affaires.

Quand je suis partie déposer une main courante, j'ai trouvé une dame Algérienne, j'ai parlé avec elle en arabe, je lui ai dit tout et c'est elle qui m'a donné le numéro de téléphone de l'assistante sociale à Ivry au tribunal. Et elle m'a donné le même numéro pour la même chose, mais dans le 92.

Quand je suis allée pour changer l'hébergement, on m'a dit que je devais aller dans le 91. Je ne voulais pas partir j'avais peur de le voir là-bas.

L : Oui, pour ne pas tomber sur lui.

FATHIA : Oui, parce que lui il ne savait pas que je suis partie au commissariat. Ses frères aussi me font très peur.

L : Ses frères ils sont ici ?

FATHIA : oui, oui. Une sœur et un frère dans le 91, un frère à Toulouse et une autre sœur à Vernan. Lui il a tout ses frères ici et moi je suis toute seule, je n'ai personne. Ca c'est grave pour moi.

Quand j'étais au Maroc, j'avais un ami, on travaillait ensemble dans un restaurant, il est déjà venu chez moi. Mon mari refusait de parler avec lui. Il trouve qu'il n'a pas la même mentalité que moi.

L : Il essayait de vous éloigner de vos amis ?

FATHIA : Une fois, il m'a appelée pour me dire où je suis partie. Au lieu de s'excuser lui il cherchait juste à voir où je suis partie. Il pensait que je suis partie au commissariat pour déposer plainte.

L : Vous avez déposé plainte avant ?

FATHIA : Je n'ai pas déposé plainte, c'est juste une main courante. Quand je suis partie au tribunal j'ai eu très peur. J'ai déjà croisé ma belle-sœur dans l'escalier, mon cœur battait très vite ; à chaque fois que je rencontre quelqu'un qui est proche de lui, j'ai très peur. A chaque fois que je passe devant la grande terrasse d'Ivry j'ai peur de le voir. Il peut toujours y aller à la préfecture pour bloquer mes papiers. Il pense qu'aux papiers. Il ne pense jamais à mon bien-être, si je n'ai pas eu d'accident. Je suis partie au tribunal pour voir l'assistante sociale, mais lui ce qui l'intéresse c'est les papiers ; comment bloquer mes papiers.

L : Oui, pour arrêter la procédure.

FATHIA : Oui, le tribunal était proche de la préfecture. J'allais uniquement voir l'assistante sociale et non pas pour demander les papiers à la préfecture. En rentrant de chez l'assistante sociale, je regardais autour de moi, j'ai trop peur.

L'assistante sociale du tribunal m'a demandé de rencontrer l'assistante sociale à Ivry (91). Mais j'ai eu trop peur car c'est trop proche de la maison, elle m'a conseillé de demander une ordonnance de protection ; elle m'avait donné le nom d'un Monsieur, mais moi je ne connaissais pas, je pensais qu'il allait juste me donner un papier comme ça en sortant (rires).

L : Oui, c'est normal vous ne pouviez pas connaître.

FATHIA : Oui. Dès fois même quand je prenais le train, j'oubliais ma carte. Avant je ne sortais pas seule. Il m'a laissée à la maison pour que je ne connaisse rien, juste rester à la maison. Quand je suis partie chez le juriste, il m'a dit de déposer plainte ; c'est depuis que j'ai déposé plainte, le 16 mai. Je suis partie de la maison le 8 mai. Je ne l'ai pas fait le même jour et le docteur m'avait donné un certificat médical. Quand j'ai préparé le dossier, les convocations arrivaient à la maison et c'est depuis que j'ai fait la domiciliation, j'ai fait toutes les démarches.

L : Maintenant vous connaissez un petit peu comment les choses se passent ?

FATHIA : Oui. Quand je me perds dans la rue, je regarde les plaques. Alors qu'avant non, je ne connaissais rien. Plusieurs fois je me suis trompée dans le train.

L : Vous partiez dans la direction opposée ?

FATHIA : Oui. J'ai passé des moments très très durs. Quand je suis partie, je n'arrivais pas à dormir. Lorsque j'étais mariée avec lui j'ai beaucoup pleuré et après que je suis partie je

n'arrêtais pas de pleurer. Je me suis toujours occupée de lui. Il m'a fait beaucoup de mal, je lui ai fait que du bien. Il était toujours comme ça, même avec les autres femmes.

L : Il n'a pas l'air stable.

FATHIA : Oui. Il était pareil avec les autres, même la femme avec qui il était déjà marié avant moi. Il n'était pas normal. Pour lui ce n'était jamais de sa faute.

L : C'est toujours la faute de la femme.

FATHIA : Oui. En plus, avant il était dans l'armée, il était soldat.

L : Il est toujours dans l'armée ?

FATHIA : Non, non. Il a fait des problèmes et il est sorti de l'armée.

L : Ils l'ont viré de l'armée ?

FATHIA : Oui. Quand il a passé son permis.

L : Ils l'ont recalé ?

FATHIA : Oui. Il a fait beaucoup de problèmes avec les autres.

L : Du coup, il a eu un test psychologique et ils l'ont recalé.

FATHIA : Quelques fois il pleurait, il disait qu'il ne trouverait jamais une femme comme moi. En même temps il ne faisait pas de bonnes choses. Plusieurs fois je lui ai demandé à ce que je fasse un bilan de santé, il disait « non », il ne voulait pas. Il disait que les parents faisaient des enfants après ils divorcent.

L : Il avait peur de faire un enfant et que par la suite ça devienne compliqué ?

FATHIA : Je voulais voir le gynécologue pour voir si je n'ai pas de problèmes. Quand j'étais au Maroc, j'ai fait une échographie et tout était bien. Mais lui il ne voulait pas faire d'examen. Même ici en France il ne voulait pas faire les examens. Il disait toujours qu'il n'a pas le temps ou il n'a pas l'argent.

Quand il voulait partir au Maroc je lui ai dit que je devais aller chez le médecin. « Très prochainement j'ai rendez-vous ». Il ne voulait jamais me laisser voir le médecin. Il disait quelques choses et tout de suite après il change. Quand il partait, il prenait beaucoup d'argent et moi il me laissait 100€. Il disait que 10€ la journée c'est déjà bien pour moi, il y avait ma belle-mère, ma belle-sœur et mon beau-frère avec moi. Et on a juste 100€. Quand il revenait, il demandait ce que j'ai fait avec l'argent. Il faisait des problèmes et il disait que c'est moi.

L : Il ne vous laissait pas le temps de parler ?

FATHIA : Non, jamais, quand je sortais de la maison, il me faisait toujours peur. Il est très nerveux. Mais il parlait doucement, je pense qu'il le faisait exprès. On n'était pas proche. Même au téléphone il était nerveux, il écoutait beaucoup la famille. Plusieurs fois ma belle-mère disait : « qu'est ce qu'il fait et tout ? » Je ne voulais rien dire parce qu'elle voulait

savoir ce que je pense. Plusieurs fois j'ai parlé avec ma belle-sœur des problèmes, elle racontait à sa mère.

L : Vous voulez les garder pour vous ?

FATHIA : Oui. Je ne racontais rien. Ce qu'il faisait n'était pas normal, c'est très grave. Plusieurs fois j'ai fait des crises, il était très nerveux, j'ai changé mes règles à cause du stress.

L : Vous vous sentez mieux maintenant ?

FATHIA : Je préfère avoir des problèmes que de vivre avec lui.

L : Vous connaissez un peu du monde. Est-ce que vous avez rencontré d'autres gens, d'autres femmes pour vous faire des copines ?

FATHIA : Je n'ai pas de copines. J'ai trouvé des marocaines, je discutais avec elles au téléphone. Quand j'étais avec lui, je ne donnais pas mon n° de téléphone, j'étais coupée du monde. Je regardais par la fenêtre des femmes avec leurs enfants. Je n'arrivais pas à trouver la solution. J'ai tout gardé à l'intérieur, ce n'est pas très facile.

L : C'est bien, maintenant vous commencez à voir de quoi vous êtes capable, très rapidement vous avez commencé à vous habituer.

FATHIA : Quelques fois, je ne me reconnaissais pas. Comment j'ai pu faire tout ça. Et c'est ce qui me donne le courage pour continuer. Même la dame qui m'a hébergée me dit que je fais beaucoup de choses, « bravo pour toi ». Aujourd'hui, je suis partie dans le 91, j'ai pris le RER D à Châtelet et j'ai pris le métro pour entrer ici. Ça m'arrive de faire plusieurs choses dans le même jour.

L : Vous vous débrouillez bien !

FATHIA : J'ai été voir l'assistante sociale dans le 91 pour avoir le dossier de l'aide médicale. Je suis partie à pieds à la Sécurité Sociale. Depuis que je suis partie de la maison, beaucoup de choses ont changé, j'ai peur de lui, c'est très difficile.

## Fathia – 2<sup>ème</sup> entretien

L : La dernière fois vous m'avez parlé de votre parcours, de comment vous êtes arrivée ici. Maintenant ça tombe bien, vous avez une bonne nouvelle. Quand vous pensez à tout ça, vous vous voyez comment aujourd'hui, comment imaginez-vous l'avenir ?

FATHIA : Oui, oui, je suis transformée. Je pensais à trouver des solutions à chaque fois que je faisais des démarches. Au début j'ai eu beaucoup de difficultés, après ça allait mieux. A chaque fois que j'ai fait quelque chose, j'ai eu des résultats. Ce n'était pas facile mais il fallait passer par là.

Il y a beaucoup de démarches à faire auprès de l'assistante sociale. Mais je ne suis pas restée à attendre. J'ai toujours fait plusieurs démarches, je me déplaçais partout ; du 93 à Ivry et puis Châtelet. Je prends beaucoup les transports et cela me coûte très cher.

J'ai fait aussi des démarches auprès de l'avocat, de la Maison des Femmes, de la sécurité sociale, des cours de français et auprès de Pôle Emploi...

L'assistante sociale m'a appelée pour savoir si j'ai fait les courriers ou non. Je me suis déplacée à cause de ça, comme je n'habite pas le 91 c'est juste les démarches que je fais.

L : Ce n'est plus compliqué maintenant que vous maîtrisez les transports...

FATHIA : Y a des difficultés, mais ça marche. Je n'ai pas le choix, je trouve toujours le courage pour continuer.

L : Qu'est-ce qui vous pousse à continuer ? Qu'est-ce qui vous donne le courage pour continuer ?

FATHIA : Je veux avoir de bons résultats et je cherche à retrouver ma personnalité d'avant le mariage.

L : Donc vous cherchez à récupérer ce que vous étiez avant le mariage ?

FATHIA : Oui. Je me cherche en faisant des démarches. Avant j'étais très forte. Mais à cause des problèmes, je suis devenue faible et je recommence à zéro.

L : Pas complètement à zéro, parce que vous avez déjà des bases fortes.

FATHIA : Oui. Et je recommence toujours.

L : Vous n'abandonnez pas...

FATHIA : Oui, oui. Lors de la dernière convocation au tribunal, j'étais toute seule et lui il était avec sa famille. Mais j'ai eu le courage en gardant tout à l'intérieur et j'ai essayé de me montrer forte.

L : Vous gardez tout à l'intérieur ?

FATHIA: Oui.

L : Vous vous voyez bien rester en France, continuer votre vie ici ?

FATHIA : Oui. Quand je suis arrivée en France la 1<sup>ère</sup> année, j'ai eu beaucoup de changements. Et à partir de la 2<sup>ème</sup> année je me suis habituée, comme si je suis en France depuis longtemps. C'est comme si je suis dans mon pays.

L : Donc, vous ne voulez pas retourner à Agadir ?

FATHIA : Non. Parce que je ne veux pas dépendre de ma famille. Je veux travailler et me débrouiller sans que quelqu'un me prenne en charge. Je ne veux pas rester sans travail et être à la charge des autres.

L : Qu'est-ce que vous avez trouvé de plus dur dans cette expérience de l'immigration ? Le fait de vivre dans un pays que vous ne connaissez pas ? Qu'est-ce que vous avez trouvé le plus difficile dans tout ça ?

FATHIA : Je ne comprends pas la question.

L : Le fait de vivre en France dans un pays à la base qui n'est pas le vôtre, qu'est-ce que vous avez trouvé de plus compliqué ?

FATHIA : Je ne trouve pas les choses très compliquées. Tout est avec la loi, même loi pour tous. Dans les autres pays arabes ce n'est pas le cas. Il faut toujours payer même pour faire un acte de naissance. Ici ce n'est pas pareil.

L : C'est vrai, dans certains pays c'est plus difficile, même en Europe. Et comment imaginez-vous l'avenir ?

FATHIA : En France ?

L : Oui ou en général... Votre avenir en France, votre futur, vous l'imaginez comment ?

FATHIA : Je pense toujours aux bonnes choses. Je regarde le futur du bon côté. Même quand j'étais avec mon mari, un jour il m'avait demandé de choisir entre lui et le travail et moi je lui ai dit que j'ai le droit de faire de formations et je ne veux pas rester à la maison comme d'autres femmes pour faire juste le ménage. Il faut travailler et s'occuper de la maison, c'est très important pour notre personnalité. Quand je suis en difficultés, je panique un peu et je pleure. Je pleure au moment de dormir mais le lendemain c'est une nouvelle journée.

L : Vous pleurez un peu le soir et le lendemain vous reprenez ?

FATHIA : Oui, j'ai pensé prendre rendez-vous avec un psychiatre, mais après les démarches et tous les problèmes j'ai une nouvelle personnalité, vous comprenez ?

L : Oui, oui, je comprends.

FATHIA : Comme une batterie qui est faible, j'évite encore des problèmes. A cause des problèmes que j'ai eus pour mes papiers, j'ai retrouvé ma personnalité, c'est comme un nouveau-né.

L : Vous révélez votre personnalité d'avant.

FATHIA : Oui.

L : Est-ce que vous avez autre chose à dire ?

FATHIA : ...Quand on est hébergé chez les autres, on n'est pas bien.

L : Oui, on n'est pas chez soi.

FATHIA : Non et on n'a pas le choix. Oui, même pour regarder la télé, quelque chose de simple mais pour moi c'est juste pour dormir.

L : Oui, je comprends.



FATHIA : Je fais mes démarches la journée, le week-end je fais le ménage pour aider la femme qui m'héberge. Comme je ne suis pas chez moi, je ne suis pas libre. Quand j'étais chez moi, je faisais ce que je voulais. Quand j'étais chez moi je faisais ce que je voulais, le week-end je faisais beaucoup de choses : de la peinture, j'achetais des fleurs..... Mais là c'est comme quelqu'un qui est en prison, il tourne.

L : Ah, tourner en rond...

FATHIA : Comme quelqu'un en prison et il essaie de sortir dès que la police ne le regarde pas.

L : Ah, une évadée.

FATHIA : Oui, évadée. Mais je ne trouve pas encore les choses simples. Je n'ai toujours pas ma liberté. J'espère que l'assistante sociale va m'aider à trouver la solution. La semaine dernière elle m'a fait un dossier pour trouver un foyer ou autre chose. Ce n'est pas facile.

L : Un foyer c'est peut être mieux.

FATHIA : Je ne sais pas.

L : C'est à elle de voir ce qu'il faut exactement.

FATHIA : Es-ce qu'au foyer il faut sortir le matin et revenir en fin de journée ?

L : Ca c'est le 115, l'hébergement d'urgence et non pas le foyer. Honnêtement je ne sais pas trop.

FATHIA : Oui, je crois que c'est le 115.

## Kalimatou – 1<sup>er</sup> entretien

L : Donc vous me disiez que vous veniez du Mali ?

KALIMATOU : Oui je suis Malienne.

L : Et vous êtes arrivée en France il y a combien de temps ?

KALIMATOU : Je suis en France depuis le 16 novembre 2008.

L : D'accord et comment cela se fait que vous êtes venue en France ?

KALIMATOU : Parce que je suis l'aînée de 10 sœurs et 1 garçon ; du coup quand je partais à l'école, j'avais commencé l'école coranique, je me suis basée un peu sur l'école, j'ai passé la 1<sup>ere</sup> classe qu'on appelle 6<sup>e</sup> chez nous, mon oncle il m'a mise à l'école publique. Là où j'ai commencé c'est franco-arabe, là-bas c'était seulement arabe, l'étude coranique, connaître la religion.

L : D'accord, donc avant vous étiez dans une école coranique ?

KALIMATOU : Et franco-arabe, il y avait des cours en français. C'est comme si ici le professeur d'anglais vient, donc c'était pas tous les jours, des fois dans la semaine comme ça. Je me suis toujours basée sur l'école, j'ai une petite idée sur l'école, sinon avant je lisais le Coran, c'était ça qui était la base des études. Vraiment depuis le bas âge j'ai voulu apprendre, apprendre mais je voyais ma famille, je vivais dans une grande famille, mon père, ses frères, ses sœurs avec leurs enfants on vivait dans la même cour, il y avait les coépouses, la femme du grand frère de mon mari, le petit frère, ils étaient peut-être 10 femmes à la maison avec leurs enfants, moi ma mère a déjà 10, l'autre aussi 10-12, on était tous dans la même cour. Donc j'avais des grandes sœurs personne n'a été à l'école, moi j'ai eu la chance d'être la seule à me débrouiller parce que chaque fois qu'une fille allait à l'école nos pères étaient jamais d'accord.

L : D'accord

KALIMATOU : Ils n'étaient jamais d'accord avec ça. Tout le monde a fait l'école coranique. C'est mon oncle maternel, le petit frère de ma mère, qui a vu que j'ai du courage à apprendre, il m'a mise à l'école.

L : Donc vous êtes la seule à aller à l'école publique par la suite ?

KALIMATOU : Donc je suis passée jusqu'en terminale, je crois c'était en 2000. J'ai dû repasser mon baccalauréat, en un jour j'ai préparé c'est moi qui faisait la ... parce que je suis la plus grande, je suis la sœur aînée de 8 sœurs.

L : D'accord, vous avez quel âge ?

KALIMATOU : Moi j'ai 30 ans

L : 30 ans d'accord

KALIMATOU : J'ai 30 ans, j'ai été mariée à 18 ans. Je vous explique comment le mariage ça s'est passé, j'avais pas droit ... J'ai subi déjà une excision. Maintenant j'ai appris qu'ils ont coupé une partie de moi, j'ai pas de désir, j'ai jamais envie de rien, je n'ai jamais de petit copain. On ne nous dit pas ça, on nous l'explique pas. Même quand j'ai eu mes règles, j'ai crié, ma mère m'a dit que c'était normal, ceci cela, je ne savais pas... j'avais pas le droit de savoir avant d'en avoir. Donc je n'avais pas le droit d'avoir de petit copain, ce n'était même pas dans ma tête...c'était toujours basé sur l'islam, j'ai prié, je portais les foulards, je m'habillais et puis je lisais beaucoup le Coran. Après je suis très curieuse, ça m'est même arrivé un jour de demander à ma mère comment elle a connu mon père, elle m'a giflée tellement je suis allée trop loin, je devais pas lui demander. J'avais pas le droit.

L : Ah oui d'accord.

KALIMATOU : Jamais une fille demande comment ton père a rencontré ta mère, chez nous c'est interdit ça se fait pas.

L : Et pourquoi ?

KALIMATOU : On est Africains, c'est les coutumes, c'est un manque de respect à tes parents, tu as pas le droit. A ce moment là tu y étais pas, tu vivais pas. Comment tu vas demander à ta mère comment elle a connu ton père ? D'après eux c'est une insulte !

L : D'accord, donc tu n'as pas le droit de poser des questions sur des choses qui se sont passées avant ta naissance ?

KALIMATOU : Voilà. Surtout sur la vie de mon père et de ma mère. Un jour, je cuisinais pour la grande famille...Aujourd'hui ma mère elle fait 2 jours, elle prépare pour toute la cour, et un jour une autre femme ceci cela, on mange tous ensemble donc comme j'étais un peu grande après l'école je vendais des lots pour elle, je vendais des petits trucs ... mon père travaillait comme chauffeur dans un établissement de Michelin. Il était chauffeur mais il est décédé il y a 10 ans, paix à son âme. Avant qu'il décède on m'a appelée un jour : « Fatou, viens y a une dame » c'était l'amie de ma mère, une voisine de ma mère de très longue date, depuis qu'elle est là on s'est connues, la maison c'est comme sa maison, on fait tout ensemble. Cette famille et ma famille se connaissaient avant même que moi je naisse.

L : D'accord.

KALIMATOU : Cette dame là, son frère à lui, quand je dis son frère c'est son cousin... parce que cette dame sa mère... le monsieur qui m'a marié mon mari, son père et la maman de cette

dame ils ont le même père même mère que cette dame là. Donc c'était son cousin direct à elle, il voulait que sa cousine lui cherche une femme.

L : D'accord.

KALIMATOU : Donc j'étais destinée comme ça, je savais pas. On m'a pas contactée, on a contacté mes parents. Mes parents disent oui, j'étais pas au courant. On m'a fait venir à la maison, mais j'ai dit pourquoi ? Je vais à l'école j'ai pas fini... mais une femme n'est pas faite pour l'école, tu es déjà une grande fille tu dois te marier c'est obligé. Quand j'ai répondu à ma mère, elle m'a donné un coup de gifle parce qu'elle était fâchée.

L : Avant que vous passiez le bac ?

KALIMATOU : Oui voila ... en 2000 après j'ai passé le baccalauréat ... mais je le connaissais pas, il y a eu une présentation sans mon consentement, j'avais pas le droit, j'étais obligée d'aller avec lui parce que c'est mes parents qui décident. Je leur appartiens, c'est eux qui décident pour moi. J'avais pas le droit de dire non, si j'avais dit non ou quoique ce soit, où est-ce que j'allais ? J'étais ignorante dans tout ça, je ne connaissais pas du tout, il y a 12 ans d'écart entre lui et moi, aujourd'hui il a 42 ans ... donc quand je suis allée chez lui on a fait le mariage coutumier à la Mosquée, puis ils ont amené la « colla », chez nous c'est comme ça pour demander la main d'une fille ... pour la fiancée tu amènes le 1<sup>er</sup> colla, 2<sup>e</sup> colla ; 3<sup>e</sup> colla c'est la coutume.

L : C'est quoi les collas ?

KALIMATOU : C'est des trucs qu'on craque, on dirait comme des bonbons.

L : Ah d'accord.

KALIMATOU : Maintenant on a éliminé le colla, on prend des sacs de sel qu'on envoie pour demander la main.

L : D'accord, c'est comme une dote en fait ?

KALIMATOU : Voila on appelle ça dote... je voulais pas, je voulais pas, mes sœurs me disaient après tu vas l'aimer, tu sais que nos parents sont comme ça...J'ai dit mais regarde il est vieux, il a les cheveux blancs et puis je n'aime pas son visage, je n'aime pas les hommes comme ça. On m'a conduite chez lui, on m'a habillée, c'était la 1<sup>ere</sup> fois que je voyais un homme tout nu...

L : Oui bien sûr.

KALIMATOU : Donc on prépare une petite chambre, on met des petits voiles, on attache sur le mur pour que le monsieur et la femme se couchent là-bas et y a une vieille femme qui attend dehors. Donc il va coucher avec toi, s'il n'arrive pas à te dévierger, à coucher avec toi de force, les gens ils vont venir pour te tenir...

L : Ah oui d'accord, donc que tu le veuilles ou non...

KALIMATOU : Oui tu es obligée ... donc comme ça tu es deviergée il y a le sang dans les draps...On donne les draps aux mères. Tout le monde est là, tout le monde est content, elle était vierge comme ça comme ça...

L : Oui je vois...

KALIMATOU : C'est très douloureux, toi tu souffres avec l'excision tout...Ca continue, ça continue... 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans... je peux pas avoir d'enfant, les relations sexuelles me font très mal, ça me brûle... Je pleure à chaque relation... je pleure, je pleure, je peux pas dire ça à ma mère. Y a pas ça entre elle et moi, on a jamais discuté sur la sexualité ... elle m'a jamais dit comment ça se fait, comment on doit faire, je ne savais pas comment faire ni où aller.

L : Oui du coup vous vous retrouviez seule ?

KALIMATOU : Oui toute seule... ça fait honte de parler à mes sœurs soit à ma copine, c'est une honte. Une femme mariée qui est respectée chez nous tu n'es plus avec tes copines comme avant, tu fréquentes les femmes mariées... tu n'es plus dans ce domaine... t'as pas le droit de parler. Donc je souffrais, je souffrais à chaque relation...je saigne ; je saigne...j'ai très mal au bas ventre. Même quand j'ai mes règles il couche avec moi...il met des capotes et il couche avec moi... j'ai les cicatrices...Au bout de un an, deux ans j'ai pas pu faire d'enfant jusqu'à la sixième année, parce que le mariage a duré 11 ans. Donc je suis tombée enceinte et j'ai accouché de ma 1ere petite fille au Mali...Comme lui il a les moyens, il travaille dans une société d'énergie au Mali, il a de quoi vivre, après le travail il a sa retraite, il a sa voiture il a tout. Il a beaucoup voyagé, il a fait ses études au Canada donc c'était un peu par là, par rapport à ma famille il est bien, il a les moyens par rapport à ma famille, vous comprenez donc du coup le mariage les parents voyaient de ce coté aussi.

L : Oui, ils le voyaient comme un bon parti.

KALIMATOU : Voila. Ils voyaient pas l'école que j'ai tant aimé, que j'avais envie de découvrir des choses, ils ne voyaient pas l'avantage de ça, ils pensaient que ça va me servir à quoi une femme qui a des diplômes ? Ta place c'est ton foyer, fais des enfants... ma mère a pu m'expliquer, moi je suis ta mère, j'ai été mariée à 15 ans et je t'ai eu à 16 ans depuis ce jour là je suis avec ton père... j'ai jamais connu d'homme, si jamais tu me fais ça ceci cela, elle me maudit toute la famille, personne essaie de me comprendre...Je peux pas aller porter plainte que mon mari couche avec sa femme c'est mal...même si je vais à l'hôpital, ils me prescrivent un petit médicament pour me soulager. Les plaintes ça peut pas se faire, pour eux c'est normal, il a été violent parce que quand il couche avec ça me fait mal, je voulais pas, il me force, il me battait, m'obligeait... je n'ai jamais osé en parler à personne. C'est normal ça, tout ça c'est normal... tellement j'étais fatiguée j'ai dit à ma mère il me bat... ma mère me dit si ton mari te bat, te

blesse elle me dit cette partie ça va au paradis... tu seras quelqu'un de Dieu, c'est bien... ça ne regarde pas le mariage. J'avais personne pour me confier, même ma propre mère donc c'était douloureux pour moi... donc du coup j'ai essayé, comme le monsieur... je sais pas comment dire... il a fait ses études moi je fais attention à tout ce qu'il fait... et quand j'ai eu ma fille en cadeau il m'a acheté une voiture, après il m'a proposée des voyages, il a fait le visa en France ici, deux visas en même temps, j'ai jamais voyagé de ma vie, ni sortie du territoire Malien, c'était la 1ère fois. Il a fait les visas parce que lui il travaille, il a tout pour faire les visas pour nous 3.

L : Oui bien sûr.

KALIMATOU : Il a pris pour Etats-Unis et la France. On devait venir 2 semaines ici et après aller aux Etats-Unis...on nous a donné le visa pour un mois pour ici et 6 mois pour les Etats-Unis... On est passés ici par Air France.

L : Oui ça se voit qu'il a une bonne situation parce qu'avoir un visa pour 6 mois pour les Etats-Unis...

KALIMATOU : Oui... c'était ma 1ère fois de sortie du territoire français... moi j'ai eu 6 mois, ma fille a eu 6 mois, lui aussi il a eu 6 mois... donc on est passés ici, on est descendus ici il a ses frères et sœurs de même père même mère ici, ils ont tous régularisé, ils ont tous étudié, ils parlent bien français. Par rapport à ma famille ils sont riches, chez nous c'est l'argent qui compte, c'est pas la souffrance, qu'il bat ta femme ou quelque chose comme ça... y a des associations au Mali où tu racontes mais tu peux faire quoi ?

L : Ah oui donc...

KALIMATOU : Tu n'as nulle part où aller, personne va t'aider. Ils sont là mais ils n'ont pas assez de force comme ici ... donc du coup en venant, ces 2 semaines que j'ai pu passer ici il est même arrivé qu'il m'a battue ici, il voulait toujours coucher avec moi, tous les jours, il n'arrêtait pas. On est allé voir les frères, la famille...on a passé 2 semaines ici, j'ai le visa, le passeport tout... après on est partis aux Etats-Unis chez mon oncle, je voulais voir mon oncle ça fait 10 ans il est aux Etats-Unis je ne l'ai pas vu...Lui devait faire un mois parce qu'il travaillait, moi je ne faisais que des stages parce que j'avais pas fini mes études... tout a été perturbé, parce que après l'école j'ai arrêté le baccalauréat, j'ai fait des cours informatiques, PowerPoint, Publisher, clavier etc... et après je fais des stages, ça n'a pas duré j'ai pas de diplôme fixe quoi.

L : D'accord.

KALIMATOU : Mais j'apprends, je sais lire un peu et je parle bien un peu pas beaucoup parce que je fais des fautes.

L : Le français vous le parlez très bien, anglais je ne sais pas, mais le français c'est bien !

KALIMATOU : Non, le français je fais des fautes !

L : Moi aussi !

KALIMATOU : Donc du coup après quand on est partis aux Etats-Unis, je suis tombée enceinte. On était à l'hôtel tout le temps et du coup je suis tombée enceinte a nouveau.. il ne le savait pas, moi je ne le savais pas parce que j'avais la petite elle tétait donc mon mari est retourné avec la petite. Je voulais pas qu'il retourne parce que depuis qu'on a eu les visas j'avais quelque chose en tête que je ne vais plus retourner avec ce monsieur.

L : D'accord.

KALIMATOU : Parce qu'il m'a trop fait souffrir et je me disais vraiment si tu pars c'est l'occasion pour toi parce que là-bas tu peux t'expliquer, tu peux faire ça... tu as ta fille tout, tout, tout mais lui il est tellement malin il l'a ramenée la première...Je ne savais pas que j'étais enceinte même...parce que pour rentrer aux Etats-Unis il te faut une visite pour savoir que tu es pas enceinte parce que il y a des gens qui tombent enceinte pour aller accoucher là-bas. Ils sont exigeants les Américains... donc du coup je suis tombée enceinte, quand il est rentré, il a fini son séjour, il est rentré et vraiment mon intention était de le quitter ... mais j'ai vu que ma fille était partie, comment je vais vivre sans ma fille ? Après une semaine, j'ai eu des nausées, j'étais mal à l'aise, donc je suis allée a l'hôpital, j'étais enceinte de 2 semaines.

L : D'accord.

KALIMATOU : Quand j'ai dit ça à mon mari il a dit oui je savais, tu veux plus retourner, tu veux rester, tu es pas enceinte et même si tu es enceinte ce n'est pas mon enfant. Donc tu retournes, je te donne 3 mois si tu retournes pas tu vas voir ! Il m'a menacée, c'est lui qui m'a fait venir, il m'a fait chanter... il a parlé, il est allé voir ma mère, il a failli la frapper parce qu'il est gonflé, il est méchant, il a discuté partout mais c'est mon père qui décide, c'est pas ma mère. Faut que Fatou elle revienne, c'est obligé parce qu'elle est mariée, elle peut pas rester... j'ai pas voulu, j'ai des complications quand j'accouche j'ai dit, mais j'ai la chance maintenant de me distraire un peu, en réalité je voulais pas retourner ... non si j'accouche je vais venir, comme ça comme ci, il n'a pas voulu, donc il a fait des histoires partout, partout...Je suis restée. Après on lui a parlé, laisse la elle va accoucher, comme j'avais 6 mois il a demandé à l'immigration de me rajouter 6 mois de séjour encore... si j'accouche je vais retourner, j'étais obligée parce que le visa en Amérique ils donnent avec le nom de ton mari.

L : Oui d'accord, donc tu es dépendante de lui ?

KALIMATOU : J'ai accouché et je suis retournée au pays...Il a commencé...je suis partie ma fille elle avait 3 mois, je suis partie encore chez lui, il m'avait promis je vais plus t'insulter, je vais plus te battre, je vais te donner tout ce que tu veux, on va même déménager de la grande famille, on va chez nous... il avait compris. On avait 3 voitures, une pour le travail, une pour moi

personnelle, une pour lui aussi personnelle, ma fille elle avait tout, il a mis ma fille à la crèche, tout, tout, tout... des écoles qui coûtent cher... comment on peut imaginer que je peux laisser tout ça ? Je suis venue avec ma petite fille elle tétait... 4 mois, 5 mois, 6 mois, 7 mois, 8 mois, 9 mois...J'ai pris ma petite fille... il m'a battue... j'ai pris la plus petite et j'ai appelé un taxi, j'avais pas d'argent et je suis partie chez ma petite sœur. J'ai dit je ne veux plus y retourner sinon il va me tuer... l'autre petite fille elle criait c'est ma maman.

L : Donc vous avez pu partir avec vos 2 filles ?

KALIMATOU : Non juste la petite dernière qui tétait... elle faisait ses 4 pattes, elle était encore enfant.

L : L'autre elle était à la crèche ?

KALIMATOU : Elle était à la maison aussi avec moi ... elle a couru derrière moi... c'est ce que je vois tous les jours... elle me dit maman attends-moi ! J'ai dit non toi tu restes ici moi je m'en vais... elle a pleuré je la laissais comme ça... je suis partie chez ma propre sœur... je suis restée 3 jours il ne m'a pas cherchée, il n'a rien fait, il n'a pas réagi... après ils sont allés voir ma mère : mais où elle est ta fille ? Mais elle est chez toi ... tu fais semblant ? Ta fille elle est partie ça fait trois jours... elle dit mais comment ? Puis ma mère a appelé ma sœur : eh, où est ta sœur ? J'avais peur, je lui dis ne dis pas que je suis là ! Mais elle me dit si je ne dis pas elle va me trouver et elle va me frapper... Ma sœur a dit : elle est là chez moi, ma mère elle est venue, elle m'a dit pourquoi tu es sortie de chez toi ? Paf... je vais m'expliquer... pas question, si tu ne retournes pas tu n'es plus ma fille... et là j'ai décidé je souffre, personne ne veut m'écouter et si je m'explique ça sert à rien ...Eux ils ne voient que tu as une voiture, une grande maison comme ça, comme ça... quelqu'un qui t'a fait voyager, Etats-Unis, France... Il t'a acheté tout ça...Oui mais je veux plus rester avec lui ! J'ai laissé ma petite fille avec ma sœur... grâce au visa qu'on a respecté je faisais les stages, j'ai fait mes papiers doucement. Ils m'ont donné l'autorisation d'un congé puisque je le faisais depuis plus de 6 mois, stage payé quoi dans une grande quincaillerie, donc ça m'a fait les fiches de paie. Trois mois de bulletins de salaire... tout ce qu'on demande comme visa. J'avais mon passeport avec les visas déjà dedans... j'avais l'intention d'aller aux Etats-Unis. Mais si je fais ça...parce que ma fille est née directement américaine...elle a tout les papiers, passeport tout... il va m'attraper, il est très malin !

L : Ah oui d'accord.

KALIMATOU : Il m'a dit que je vais fuir avec sa fille donc du coup j'ai dû changer la route... et je me suis retrouvée en France ici en appelant des connaissances. Et c'est là que la galère elle a commencé...J'ai pensé que j'allais trouver des moyens, j'ai tapé des portes depuis que je suis arrivée, que des galères, des galères de précarité... Je pleurais tout le temps...Les Maliens qui me



connaissaient avant tout le monde savait comment je vivais au Mali, tout le monde me rejette... partout, je dormais dans la rue, Restos du Cœur, Amicale de Nuit, c'est eux qui m'ont fait venir ici... Depuis ce temps là, je suis là ça fait un an et quelque comme ça... Avec Claudie qui m'a forcée à faire la demande d'asile... J'ai dit je veux pas faire la demande ça veut dire que je ne veux plus retourner chez moi... je suis venue ici pour apprendre des choses... parce que j'ai appris que les femmes peuvent parler, peuvent s'exprimer, peuvent se défendre, se sauver, s'expliquer... On peut aller porter plainte je ne savais pas j'étais ignorante dans tout ça... je vivais avec un monstre... personne ne me comprend ... ma famille m'a laissée. Je suis toute seule... j'ai perdu mes 2 filles... je souffre de l'excision... c'est normal chez eux ils vont exciser mes enfants. Si je fais la demande d'asile, comment je vais les retrouver ? Les protéger ? J'ai pas les moyens... je veux m'en sortir.. je demande une protection, autre chose mais pas l'asile... On a fait 6 mois, madame Claudie m'a dit Fatoumata, vous êtes en retard, venez... il faut qu'on fasse quelque chose, parce que là votre histoire elle a tout écrit mais je vois rien. Le mariage s'est pas fait ici, les enfants sont pas là...oui mais vous êtes dans la rue, vous souffrez... donc du coup avec un an de retard je suis allée à la préfecture faire une demande d'asile.

L : D'accord.

KALIMATOU : Elle m'a appelée au téléphone : pourquoi vous ne venez pas madame ? Durant tout ce temps, y'avait des problèmes d'hébergement, on m'a pris un hébergement d'urgence...ça fait un an que je suis là-bas...personne ne veut m'aider. J'ai des connaissances du bled, j'ai des amis qui me disent que je suis en train de me moquer d'eux...parce que j'avais une vie meilleure... une femme qui a tout, qui a voyagé... même nous on est ici on a pas voyagé. Pour eux c'est la fin du monde parce que j'ai passé un an là-bas à New York avec ma fille mais je souffrais. Oui mais ça, ça n'intéresse personne...

Quand je suis venue ici, quand j'ai appris des choses, j'ai appris plein de choses quand j'ai accouché aux Etats-Unis, il y avait des assistantes qui traduisent les trucs en français aussi... donc du coup, depuis qu'il a pris mes enfants, jusqu'à aujourd'hui j'ai pas de nouvelles de mes enfant. Il m'envoyait des messages menaçants... madame Claudie elle me dit s'il envoie des messages on les garde... Mais ça n'a rien donné... On a fait le dossier, les mails qu'il m'a envoyés, mon récit, passeport ... tout, tout, tout, on a tout envoyé ! Mais rejet... on est en recours maintenant.

L : D'accord.

KALIMATOU : Je vis dans un petit foyer urgence normalement, on a fait une demande d'hébergement, d'allocations mais rejet, une demande d'un autre foyer : rejet, toutes les demandes qui ont été faites pour moi : rejet, rejet, rejet, toujours même chose, 3 ans que j'ai perdu mes filles, que je n'ai plus de vie, j'ai perdu ma vie, j'ai perdu ma famille...J'essaie de m'en

sortir, je vais apprendre, je vais connaître des choses, j'ai la curiosité d'être une personne normale comme avant, travailler comme des gens normaux comme vous, pour moi il y a quelque chose qui me manque toujours, je sens qu'il y a quelque chose qui me manque... J'en souffre à cause des enfants, les enfants ils n'ont rien fait du tout... ils ne sont pas coupables. Pourquoi à 6 mois que je suis arrivée j'ai appris qu'il s'était remarié une 2<sup>e</sup> fois ? Il a donné mes enfants à cette dame, je la connaissais pas ! Je pleure pour mes enfants encore, vous savez comment je souffrais quand j'avais les relations avec lui. Lui il est pas contre l'excision, il peut pas empêcher sa mère d'exciser mes enfants, ma famille c'est encore plus pire.

L : Mais qui va faire ça aux deux ? Sa mère à lui ?

KALIMATOU : Oui c'est la grand-mère qui décide, c'est la famille de mon mari qui décide. Chez moi aussi c'était pareil, elles vont pas échapper.

L : C'est à quel âge que cela se pratique ?

KALIMATOU : Ca peut se faire même à 10 ans, 12 ans...Des fois bébé ils le font, mais comme il y a eu beaucoup de morts, maintenant ils laissent les enfants grandir un peu...A une semaine de l'accouchement on excise tes filles, une semaine 10 jours, mais maintenant les bébés n'arrivent pas à supporter la douleur, ils tombent malades, il y en a qui décèdent même.

L : Ah oui il y a des infections...

KALIMATOU : Voilà, donc ils laissent les enfants grandir... moi on m'a fait à 12 ans, j'étais au courant j'ai crié.

L : Je suppose que vous avez mis ça dans le dossier ?

KALIMATOU : Oui tout y est ; tout est là, tu n'as pas lu mon dossier comme ça ?

L : Non pas encore.

KALIMATOU : Tout est là.

L : Vous êtes en relation avec quelqu'un du Mali pour avoir des nouvelles ?

KALIMATOU : Oui une amie qui m'a toujours aidée, une copine, c'est elle qui me donne les informations, elle m'envoie des mails avec les photos de mes enfants des fois.

L : D'accord.

KALIMATOU : Mon mari aussi quand il m'envoie des photos en email c'est avec des menaces : tu ne les verras plus tes enfants, regarde tes filles pour la dernière fois... Il a envoyé ça, après il envoie les photos sa femme et mes enfants sans message mais il a su qu'on les imprimait du coup il ne met plus de message. Avant il m'envoyait toujours des messages de menace je les supprimais, madame Claudie elle m'a dit non ne les supprimez plus mais il a arrêté, il est très malin. J'étais même sûre qu'il allait venir l'année dernière parce qu'il passe tous les congés ici, il venait avant de me marier, il a la famille ici. Je lui ai dit à Claudie dès qu'il va arriver on va

l'attaquer mais il n'est pas venu, il est très malin. Je suis en train de faire attention parce que ça fait 11 ans quelque part, tu peux avoir des contacts ... J'essaie d'avoir des nouvelles mais je n'ai pas le droit de leur parler, ma 1ere fille elle me connaît, si je lui parle elle va le dire à son père, ça va faire du scandale, mes parents aussi ne voient pas mes enfants.

L : Ah oui donc votre famille ne les voit pas ?

KALIMATOU : Mais il ne les voit pas, je ne sais pas quoi faire... C'est ma copine seulement qui me donne des nouvelles. Je l'appelle sur son portable, passe-moi les enfants il coupe... j'ai essayé, j'envoie des mails, des mails, des mails, il répond pas... Leur anniversaire arrive, je sais que c'est le jour de l'anniversaire de mes enfants .... Même leur frère ici il veut me faire du mal parce qu'ils disent que j'ai trahi leur frère, qu'il m'a tout donné... Ils ne voyaient que ça, c'était matériel, donc du coup personne ne peut m'aider, ils disent tu vas souffrir, tu vas mourir ici... Depuis que moi aussi je suis là, que ça ne marche pas des fois, je pense que c'est la malédiction de ma mère qui veut pas me pardonner, et ma famille les grands frères de mon père...Les tantes, ils sont beaucoup... Tout ça, tout ça ils sont en train de faire des malédictions donc ça fait trop... rien n'aboutit, je fais des démarches régulièrement, j'ai vu pas mal d'associations. J'ai commencé par Médecins du Monde, quand j'avais rien que mon passeport ils m'ont aidée, après ils m'ont montré le Secours Catholique pour que je puisse avoir les trucs pour le froid, il faisait très froid en novembre. Après ils m'ont montré Restos du Cœur, après dirigée vers une association contre l'excision, après je suis venue ici, après je suis allée à l'amicale du 93 de St Denis, c'est un accueil de jour, ils nous donnent des repas chauds, après on sort, le 115 de Paris me connaît très bien.

L : D'accord.

KALIMATOU : Je les appelle, aujourd'hui tu dors là-bas, aujourd'hui tu vas là-bas, l'Amicale de nuit m'a aidé à trouver cet hébergement d'urgence là, j'ai ma chambre toute seule mais y a des heures pour rentrer, des heures pour sortir ... Je n'ai jamais été comme ça, même avec ma famille qui n'avait pas de moyens, j'étais heureuse pour moi avant de rentrer dans ce mariage...Tous les malheurs ont commencé de là, depuis 2000 je souffrais...je pensais si je viens ici il y a la loi pour aider une femme qui souffrait de ça ici... j'ai amené la carte d'identité d'Amérique de ma fille, celle de l'autre aussi ; mes passeports et visas d'entrée et sortie, son acte de naissance, mon acte de naissance à moi ...tout ! Je suis rentrée régulièrement, j'ai pas fraudé ni rien... je suis venue pour me protéger, je suis pas venue pour regarder la Tour Eiffel, l'Amérique c'est plus beau qu'ici... Je suis pas venue pour regarder, pour l'argent mais pour devenir quelqu'un de normal. J'avais pas de problèmes, j'étais pas malade, depuis mon arrivée j'ai la tension, l'hypertension qui m'a attaquée.

L : Oui c'est le stress.

KALIMATOU : Tout le temps le stress, j'ai la constipation, mal à la tête, je vois le psychologue. On m'a opérée car je saigne trop pendant mes règles... On m'a fait une opération de curetage, ça a été une anesthésie locale, ça n'a rien donné ça saigne toujours, ils m'ont fait les tests d'hépatologie pourquoi je saigne autant ça n'a rien donné, tout l'accouchement il faut qu'il me déchire pour que je puisse accoucher.

L : Ca peut être psychologique aussi les règles ?

KALIMATOU : Mais quand j'ai accouché de ma 1ere fille ; il n'y avait pas tout ça. Même aux Etats-Unis on m'a déchirée donc maintenant on me propose de me réparer...J'ai pas de l'intimité...J'ai pas envie de faire quoi que ce soit. L'excision s'est fait pour ça pour ne pas avoir envie...Donc du coup, je me retrouve ici tout le temps, va et vient, va et vient... des fois je suis découragée... je suis fatiguée.

L : Oui je comprends.

KALIMATOU : Je suis fatiguée... fatiguée... fatiguée...je veux apprendre... je vais a la mairie pour faire une demande de formation mais t'as pas de séjour donc rien du tout.

L : Oui c'est ça le problème.

KALIMATOU : Je dis laisse-moi t'aider, laisse-moi faire mais Madame on a pas le droit... J'avais plein d'assistantes sur place, plein, plein, plein... elles me disaient la même chose, fais attention, reste dans ton coin pour l'instant, tu as droit à rien... et j'ai perdu ma vie là-bas, celle de ma famille, celle de mes enfants , je ne vois pas d'avenir je ne sais plus quoi faire... je ne sais pas si je reverrais mes enfants... comment ça va finir pour moi ici, est-ce que ça va marcher ou pas ?

L : Pour le moment je comprends que vous ne voyez pas d'avenir.

KALIMATOU : Je vois rien parce que j'ai tapé toutes les portes, essayé tout ce qu'on me dit... psychologues, assistantes, on me parle, je les écoute...Tout ce qu'on me dit : oui... vas là-bas, oui je vais...Ecouter cette personne : oui, médecin généraliste, gynécologue, hépatologie, échographie, malade tout le temps. Chaque fois on appelle l'ambulance pour me prendre, la tension monte, le cœur bat... Je vois pas les enfants, j'ai l'impression qu'elles ne sont plus... des fois je me dis mais quand ça va s'arrêter ce cauchemar ? Depuis 3 ans que je suis arrivée je n'ai pas arrêté d'y penser... de faire des démarches ... j'ai fait tous les coins, gare de Lyon j'ai dormi par là, Gare du Nord... les connaissances elles me jettent dehors... J'ai été violée ici 2 ou 3 fois.

L : Non...

KALIMATOU : Si. A Gare de Lyon.

L : Vous avez porté plainte j'espère ?

KALIMATOU : Non je n'ai pas de papier, ils me disaient si tu fais quoi que ce soit on va te dénoncer. J'avais peur, je connaissais pas mes droits.

L : Parce que même sans papier...

KALIMATOU : Je ne savais pas. J'avais peur que les policiers me prennent... ils te voient avec tes valises, ils te proposent viens je vais t'aider et après ils te forcent à coucher avec eux... je n'ai jamais dit ça à Madame C. ... J'étais tombée enceinte, je suis allée faire une IVG. Maintenant je suis...je sais pas comment...je sais pas si Dieu va me pardonner. Une femme mariée tu dois pas...jusqu'à présent je suis toujours mariée... normalement un autre homme ne doit pas voir mon corps.

L : Oui mais là ce n'est pas de votre faute.

KALIMATOU : Je vais aller en enfer.

L : Non, je suis sûre que non parce que ce n'est pas de votre faute...

KALIMATOU : J'avais faim, j'avais nulle part où aller, il m'a proposé donc c'est arrivé comme ça.

L : Oui donc ce n'était pas du tout de votre faute et Dieu il voit tout... rassurez-vous.

KALIMATOU : Je ne sais pas... je ne sais pas si Dieu va me pardonner...mes enfants quand ils vont apprendre que leur mère a couché avec un autre homme.

L : Mais ce n'est pas coucher, ce n'était pas votre volonté !

KALIMATOU : Non.

L : Donc vous n'êtes pas du tout en faute, et vos filles elles pourront être fières de vous, de tout votre courage.

KALIMATOU : Je n'ai jamais dit ça à Madame Claudie, je l'ai juste dit à ma référente là-bas quand je suis partie, dans notre religion c'est interdit ce qui m'est arrivé.

L : Oui je comprends.

KALIMATOU : C'est une honte pour moi

L : Je comprends mais vous n'avez rien fait de mal.

KALIMATOU : Je me reproche beaucoup.

L : Moi je vous trouve courageuse, j'admire votre façon de penser, vous avez su voir au delà du matériel, au delà ...Vraiment, ce qui vous est arrivé c'est quelque chose d'horrible qui ne devrait arriver à qui que ce soit...Vous ne devez pas avoir honte, ce sont ces hommes qui doivent avoir honte.

KALIMATOU : Non ils disent que je suis une mauvaise mère qui laisse un enfant de 9 mois... Je suis une criminelle qui doit faire de la prison...c'est ce qu'on raconte au pays, que ma copine me

dit... ils sont en colère...tu es une femme maudite, même Dieu ne t'aime pas. J'ai abandonné une enfant de 9 mois, elle faisait ses 4 pattes, c'est criminel, c'est ce qu'ils disent !

L : Mais vous l'avez fait pour les sauver.

KALIMATOU : Oui je l'ai fait pour eux...quand mon mari me battait, la 1ere fille elle intervenait. Chez nous c'est pas grave c'est ça le problème. Il peut te faire n'importe quoi c'est pas grave...En voyageant ça m'a appris des choses, les 9 mois de grossesse j'ai appris plein de choses aux Etats-Unis. Les gens ils disent que j'ai profité de Monsieur... c'est parce que c'est grâce a lui que j'ai pu avoir le visa pour voyager. Ce sont les gens au pays ça...Quand je suis venue ici je pensais qu'il pouvait venir me chercher et me créer des problèmes.... Parce qu'il est très connu, il est haut niveau.

L : Oui je vois...

KALIMATOU : Oui il est sous-directeur, quand je dis c'est pas n'importe qui parce qu'il a l'argent et le bras long... Mais Madame le bras long ça veut dire quoi ? Quand je dis par rapport à ma famille parce qu'il a les moyens... J'ai emmené mon permis de conduire, passeport il est là... J'ai laissé cette voiture climatisée... j'étais une grande dame mais vois ce que je souffre... mais ils n'entendent pas, ça rentre pas...même ma propre sœur, ma propre mère...Qui va me comprendre ? Qu'est ce que je peux faire ? J'ai tout mon passeport, mon visa.

L : Oui vous avez tout fait légalement.

KALIMATOU : Même les documents que j'ai faits pour demander le visa, tout ce qu'on m'a demandé j'ai tout avec moi. Sauf Madame Claudie elle me dit il faut apporter des preuves qu'il me battait, j'ai dit je n'ai jamais eu ... Une fois ma copine m'avait conseillé, quand je suis partie je l'ai retirée...

L : Une plainte ?

KALIMATOU : Oui une fois où il m'avait battue. Je devais faire la radiographie. J'avais mal partout...comme il me battait fort, ma copine me conseillait viens je t'emmène, il y a une association. Après j'avais peur de lui, je dépendais de lui, c'est lui qui commande, je lui appartenais. Quelle heure je sors, quelle heure je rentre...je rate il me tabasse encore...j'avais peur de lui ! Même si ma copine m'a aidée, on est allées voir une association, j'ai un peu parlé ça m'a soulagée, mais après j'ai dit non, non, non Madame, je ne veux plus porter plainte à la police, elle m'a amené une fois après j'ai dit non je retire, je veux pas.

L : Votre copine elle ne peut pas témoigner en disant que... ?

KALIMATOU : Oui mais elle est au pays. Madame C. elle a dit qu'elle a son email dans son dossier. Elle a dit tout ce qu'on peut faire entendre elle veut savoir ça...

L : Parce qu'elle a vu l'état dans lequel vous étiez ?

KALIMATOU : Même récemment elle est venue, parce que son père est ambassadeur du Mali a Moscou donc ses parents ils ont des passeports diplomatiques, elle voyage comme elle veut, c'est une copine a moi. Elle a fait 2 semaines et elle est partie. Elle était prête à nous fournir des informations, seulement il y a eu une erreur. Quand je suis allée aux Etats-Unis en 2008 je voulais faire une plainte, commencer là-bas aux Etats-Unis, la secrétaire qui a fait le courrier le médecin était décédé, dont il a fait l'attestation à la date de 2008...Donc elle nous a faxé le document mais on a pas contrôlé que 2008 j'étais pas au Mali mais aux Etats-Unis, vous voyez la confusion ? Alors ils ont dit que c'était une fausse attestation. C'était la faute de la secrétaire. Juste pour ça... Donc ils disent à ce moment vous étiez aux Etats-Unis votre mari au Mali... On avait donné tout tellement j'étais sûre, je savais que je disais la vérité... J'ai donné mon passeport, l'original de mon billet d'avion, ils ont eu bien le temps d'étudier. Madame C. n'a pas vu cette partie, moi non plus, ils disent que c'est une copie, ils veulent l'original, j'avais pas de moyens pour qu'elle m'envoie ça par courrier...Donc C. a dit qu'elle pouvait faxer, on l'a imprimé ici dans le bureau.

L : C'est fou ça...

KALIMATOU : Ils disent que c'est copie, ils veulent l'original... C. a dit qu'on ne pouvait pas y avoir accès a cause du secret médical.

L : Donc là, vous êtes en train de faire le recours ?

KALIMATOU : Oui et je suis découragée, fatiguée...c'est trop de démarches...j'ai connu tout Paris...Des fois j'avais même pas à manger. Mais ce que je vivais c'était pas du bonheur...c'était des souffrances que ma famille ne voyait pas.

L : Oui vous n'êtes pas partie pour rien.

KALIMATOU : Je ne suis pas une marchandise, je suis très curieuse, je veux savoir des choses... c'est ça qui m'a rendu comme ça... Avant il me critiquait, tu te comportes comme les blancs, tu ne sais même pas qui tu es ! Je ne mangeais pas comme eux j'avais ça en moi depuis le bas âge... j'ai toujours été très curieuse...Le Monsieur il est très cultivé j'ai appris beaucoup de choses avec lui...j'étais obligée de rester avec lui... moi je comptais aller aux Etats-Unis pour étudier... avoir des diplômes, connaître des choses, découvrir la vie, ouvrir des portes, voir. Parfois je pensais que les blancs étaient des diables...comment ils parlent, la différence entre moi et les occidentaux... comment ils font...pourquoi ils sont comme ça...pourquoi nous on est comme ça... ils sont calmes, civilisés. Ils comprennent les choses ils vont à l'école...Pourquoi nous on ne peut pas être comme ça ? Y a des projets, des choses à faire, je vois que la femme c'est quelque chose d'important mais chez nous c'est l'homme qui décide la femme n'a droit à rien...on est des esclaves...Là ici je vois que les femmes se prostituent...on me propose les contreparties... c'est méchant ! Ca me fait du bien de parler...

L : Il faudrait que vous écriviez votre histoire...

KALIMATOU : J'écris...

L : Mais pour vous ?

KALIMATOU : J'écris tout le temps... Madame C. me suit, après l'Amicale de nuit qui a fait que j'ai eu l'hébergement Madame Diane me suit là-bas...y avait une dame aussi Madame Barbara...

L : C'est bien d'être entourée.

KALIMATOU : Oui j'ai le docteur Cuvilier le psychologue... j'ai une éducatrice spécialisée... chaque mois j'ai des rendez vous là-bas, des conversations comme ça, ils me comprennent très bien, ça me soulage...au moins j'ai des gens qui m'écoutent me comprennent...ça soigne un peu mes blessures...ça veut dire que je suis quelqu'un d'important mais chez nous c'est comme si c'était du blablabla...Mon mari il me battait, il couche avec moi, il me fait mal mais c'est normal tu vas au paradis... tu as mal quand tu as tes règles, tu souffres tout ça c'est normal... Vous trouvez ça normal ?



L : Kalimatou, la dernière fois tu m'as raconté ton parcours et je voulais savoir comment tu te... qu'est-ce qui te donne de la force quand tu repenses à ton parcours, etc. Qu'est ce que tu trouves de plus difficile et qu'est ce qui fait que tu arrives à surmonter tout ça aujourd'hui ?

KALIMATOU : J'avais perdu le courage, toutes les difficultés que j'ai eu en arrivant ici... mais quand je pense à mes filles, ça me donne du courage avec l'aide de l'association que je vois, je rencontre des gens... les idées noires j'essaie de les faire partir, la vie ne s'arrête pas là...je pensais que j'étais détruite... si je pense à mes petites filles, elles sont innocentes, elles n'ont rien fait, elles auront besoin de moi un jour ou l'autre donc je dois vivre pour eux... j'espère qu'un jour elles pourront me pardonner mais j'y pense tout le temps... des fois je pense, je pleure à ma maison, je regarde les photos... je sais que leur père s'en occupe, mais avec la femme avec qui il s'est remariée, j'ai peur qu'elles l'aiment plus que moi... si elles n'ont personne a coté comment ça va se passer ? Je pense à ça tous les jours, je pense à mes enfants... cela me fait très mal d'ailleurs. Si au moins je pouvais avoir des échanges avec mes enfants mais malheureusement depuis que je suis en France je n'ai pas eu cette occasion...je me cache pour avoir des nouvelles... ce n'est pas ce que je veux...là ça me fait très mal de ne pas avoir des nouvelles de mes enfants... je magouille des fois et une copine appelle pour avoir des nouvelles... mon mari fait pression sur ma famille à cause de moi... ma famille souffre à cause de moi... moi je veux rien... là il faut que je fasse ma vie c'est très douloureux... c'est comme ça ma mère a vécu ça, mes sœurs aussi... je pense à tout ce que cet homme m'a fait... donc ça sert à rien que j'essaie de me faire comprendre, parce qu'il ne vont jamais me comprendre. Dieu merci, ici j'ai trouvé des gens qui me comprennent...ça me fait du bien, ça m'aide à surmonter mes inquiétudes... je fais mes démarches... j'ai eu un rejet qui m'a fait mal mais on a fait le recours... là je suis dans l'attente de la convocation des jurés... je voudrais faire une formation, je veux être utile mais je n'ai rien pour payer, je ne sais pas comment ça va se passer avec l'Etat... comme quelqu'un de normal... même si dans ma tête je ne suis pas une femme normale parce que je ne peux pas faire comme les autres femmes...ça m'a fait du bien de voir les assistantes, les psychiatres... ce sont des personnes, courageuses, patientes, attentives ça m'a fait du bien ...

L : Et tu le vois comment ton avenir ? Tu l'imagines comment ?

KALIMATOU : Je l'imagine que je vais avoir des papiers régularisés, pouvoir travailler... je veux que les gens me comprennent, tout ce que je fais je le fais pour mes enfants car si j'étais restée là-bas, peut-être je serais morte. Si j'arrive à m'en sortir de tous mes problèmes, je compte

faire une formation pour étudier, travailler, devenir quelqu'un de normal comme les autres gens et vis-à-vis des gynécos pour la réparation de mon excision, au début je ne voulais pas du tout mais je veux redevenir quelqu'un de normal, je me trouvais déjà vieille, moche...

L : Qu'est-ce que les autres femmes devraient dire !

KALIMATOU : Oui mais parce que chez nous quand tu es mariée tu es vieille ... maintenant je me trouve belle, je vois que les hommes me regardent...y a des choses mieux grâce aux rencontres des gens, les associations, là où j'habite le foyer...mais du coup je veux que les gens comprennent... je veux avoir la liberté de moi-même me protéger, protéger mes enfants....je ne veux pas qu'elles vivent la même chose que moi, je veux qu'elles aient la chance de voyager, rencontrer des gens. Je veux pouvoir un jour récupérer mes enfants, qu'elles me voient vivante... je ne veux pas arrêter là.

L : Tu as des copines ici ? Des relations ?

KALIMATOU : J'ai fait plein de connaissances de Maliennes qui n'ont pas ouvert leurs bras... je me suis retrouvée dans la rue, je ne suis pas allée vers eux...elles ne comprenaient pas ce que j'étais venue faire ici... c'est compliqué d'être ici de ne pas être tous les jours l'esclave de mon mari...personne ne me croit que je ne voulais pas ce mariage ceci cela...c'est difficile pour moi...du coup j'ai des amis là où j'habite maintenant au foyer...sinon j'ai plein de connaissances, des amis mais ils ne veulent pas m'aider, ils me découragent tous !

Il y a une association adn92 comme j'avais le problème de viol etc., il y a l'atelier Dagobert, on fait de la confection de cartons, de pliage, de façonnage...c'est manuel quand même...j'avais laissé ma demande là-bas, et on m'a donné 3 fois dans la semaine pour 20 h par semaine, ils nous donnent une rétribution mais pas de fiche de paie.

L : C'est là où tu vas mardi, mercredi, vendredi, c'est bien ?

KALIMATOU : Tous ceux qui sont là-bas ont vécu la même chose que moi, ils étaient dans la rue, ils ont connu la prostitution, ont été violées, on a abusé d'eux... ce sont des gens comme moi qui sont acceptés là-bas...Si tu veux savoir tu vas sur Internet et tu tapes Atelier Dagobert, on fait du façonnage, du collage...j'ai été admise il y a deux semaines seulement. Il y a plein d'informations sur Internet... là-bas on ne reçoit que des gens qui ont vécu comme moi, qui ont souffert de violences etc. On n'est pas payés comme les autres, avant l'Etat les aidait un petit peu mais il n'y a plus d'aides. Il y a des machines pour la reliure...

L : C'est bien, c'est un lieu où les gens peuvent avoir une occupation, un lieu où aller ?

KALIMATOU : Ils nous appellent des stagiaires, on n'a pas de fiche de paie, mais on est payé 5 euros de l'heure ça dépanne un peu, c'est mieux que rien, 1ere semaine c'est gratuit pour voir si ça me plait ou pas, 2° semaine rétribuée, j'ai dit oui. C'est la 1ere chose qui m'est arrivé de bien,

j'en avais parlé à ma référente, est-ce que je peux travailler, je sais lire... mais il n'y avait rien... je me disais pourquoi je suis quelqu'un de normal, je peux faire ça, je peux faire ça mais non Madame on n'a pas le droit, il y a les lois...

L : C'est bien, des choses comme ça tu pourras les mettre sur ton CV, et quand tu vas te présenter pour tes papiers, je ne sais pas comment ça se passe, mais le fait que tu dises que tu es stagiaire chez eux...

KALIMATOU : Si tu dis que tu es stagiaire à l'atelier Dagobert on sait que tu as eu des problèmes...ça me fait un peu honte... je voulais te ramener les documents, la demande pour être admise...

L : Je regarderais sur Internet et quand on se reverra tu me ramèneras tout.

KALIMATOU : J'avais honte, ce sont des choses que j'avais caché en moi, je me demande si Dieu va me pardonner tout ça...

L : Oui mais rien de ce que tu as subi ne venait de toi, tu as subi c'est tout. Tu n'as rien fait de ce qu'il ne fallait pas faire. Dis-toi que ça t'apporte un petit peu d'argent.

KALIMATOU : Oui mais moi, je suis quoi ? A leurs yeux je suis quoi ?

L : Une femme victime, pour eux, pour cette structure là oui... Si ce genre de structure a été créée c'est pour aider les femmes comme toi.

KALIMATOU : Rajoute ADN 92.

L : Après je vois ce que tu veux dire, quand tu dis aux autres que tu bosses là-bas...

KALIMATOU : Il y a des Français, des Maliens, des Ivoiriens, des Camerounais...des gens d'Haïti, Maroc, Italie ... on est tous pareils ! Je suis mariée mais depuis que je me suis séparée de lui pour moi il n'y a plus de mariage... mais ça me pèse sur la tête comme quoi je suis mariée aux yeux de la loi.

L : Mais je ne me souviens plus, tu es mariée aussi civilement ?

KALIMATOU : Oui civil, la mosquée et puis on m'a lavée, on m'a mis les vêtements traditionnels, une semaine avec une vieille femme et aussi civil... on m'a donné la 1<sup>er</sup> colla, la 2<sup>e</sup> colla, 3<sup>e</sup> colla... il y a des pays où on te donne des médicaments qui te rendent faibles pour que tu enlèves tout car c'est ton mari qui va te nourrir. Je ne vais pas oublier le 1<sup>er</sup> jour, c'était très difficile pour moi, je pleurais je pleurais, et après j'ai entendu les tam-tam, oui Kalimatou était vierge.. Moi je pleurais, tout le monde dansait, mon mari qui a montré les draps...

## Fatima – 1<sup>er</sup> entretien

*Fatima a dans un premier temps refusé l'enregistrement des entretiens. Le premier d'entre eux a donc été recueilli par prise de notes.*

- arrivée en France en 1986 ; mère de 3 enfants ; son mari est français.
- commence par me dire qu'elle a rencontré beaucoup de problèmes dans sa vie, mais que malgré cela, elle avance.
- me dit que pendant 14 ans elle a été séparée de ses enfants.
- n'ayant pas de papiers en France, elle a été convoquée par le Consul français à Fès pour être régularisée là-bas.
- une fois arrivée au Maroc, non seulement elle n'a pas été régularisée, mais elle se voit refuser le visa pour retourner en France voir ses enfants.
- cela a duré pendant 14 ans jusqu'en 2010.
- pendant ce temps, les enfants restent avec leur père, un intérimaire qui se met à boire et à jouer.
- le regroupement familial leur est refusé en raison de la situation financière instable de celui-ci.
- en même temps, le visa lui est refusé car elle est éligible au regroupement familial.
- pour tenir au Maroc, elle s'est rapprochée d'une association de femmes qui l'a beaucoup aidée.
- grâce à son bac +2, elle a pu obtenir un poste en école maternelle privée au Maroc.
- à un moment donné son mari a voulu lui laisser les enfants à charge là-bas ne pouvant et ne voulant plus s'en occuper.
- elle a refusé en pensant à leur avenir, ne pouvant pas subvenir à leurs besoins.
- donc au bout d'un moment ils ont été placés en famille d'accueil en France pendant 8 ans.
- elle a toujours suivi leur situation de loin (bulletins scolaires, contact avec l'assistante sociale etc.).
- tous les ans, elle a déposé un dossier de visa pour entrer en France.
- en 2010 le Consul français à Fès change et elle arrive ainsi à obtenir un visa de deux ans à sorties multiples.

- Maintenant, tous les trois mois, elle doit déposer un dossier de demande de titre de séjour pour avoir au moins un récépissé faute de quoi elle se voit obligée de ressortir et de revenir en France.
- ses deux derniers enfants sont avec leur père dans le sud de Paris, ayant été obligées de quitter les familles d'accueil à 18 ans.
- le plus grand est en foyer de jeunes travailleurs et ils gardent contact très souvent.
- son mari avait tenté de les retourner contre elle mais ils ont su faire la part des choses
- *(elle en souffre énormément et le fait d'en parler la fait pleurer)*
- *(elle est très engagée dans l'association et considère que le fait de s'occuper des autres amène à relativiser ses propres problèmes)*

<b>Fatima – 2<sup>ème</sup> entretien</b>
---

L : Par rapport à ton parcours de migration dont on a parlé, qu'est-ce qui selon toi fait ta force, quels sont tes atouts, qu'est-ce qui te donne de la force ?

FATIMA : Bah ce qui me permet de tenir c'est déjà que j'ai une force en moi, quand j'ai quelque chose dans ma vie, je ne baisse jamais les bras, je ne sais pas pourquoi j'ai cette force. Par rapport à tout ce que j'ai traversé, les barrières que j'ai eues, les problèmes et tout ça, je n'ai jamais renoncé dans ma vie et par rapport à tout ce que j'ai vécu au bled, les 14 ans, c'était une galère pour moi, ce n'était pas facile d'être séparée de mes enfants, de ne plus avoir de famille, rien du tout. Donc c'est pas facile et j'ai... un certain temps, ce n'était pas facile pour moi donc j'allais céder mais c'était un déclic pour moi. Je me suis dit que si je baisse les bras, parce que je n'ai jamais pensé à moi-même moi, je n'ai jamais pensé à moi-même. Donc sur le coup j'ai pensé à mes enfants et je me suis dit qu'un jour la situation va se débloquer, ça ne va pas rester comme ça. Et sur le coup mes enfants ont besoin de moi, il faut que je sois là pour eux donc il faut qu'ils trouvent une femme forte quoi. Et si j'avais laissé faire les choses je serais vraiment, je serais plus du tout de ce monde comme on dit parce que la dépression... j'étais arrivée à ce point là, à ce stade là... la dépression, des comprimés. Donc je n'avais plus de vie et moi je ne voulais pas rentrer dans ce contexte par ce que ça ne me convient pas et donc je me suis dit qu'il faut que je me batte. Je me suis dit que ça peut être un test pour moi dans ma vie. Parce qu'il n'y a personne pour nous orienter dans la vie. On n'est pas orienté dans la vie, on peut faire chacun... Il y a ceux même qui peuvent avoir pire que moi, il peut y avoir pire que moi. Donc j'ai essayé de comparer les choses et de ne pas baisser

les bras. Et je te jure, ce qui m'a aidée c'était une association de femmes et tous ceux qui étaient dans l'association parce que j'ai été aidée psychologiquement, donc je ne les remercierais jamais assez. L'association, les collègues qui étaient avec moi, ils m'ont encouragée, ils m'ont remonté le moral. Et c'est ça qui... j'avais toujours ce déclic dans ma tête, en me disant qu'un jour les portes vont s'ouvrir. Et c'est ça qui m'a fait vivre. Et ce jour là il est arrivé et là j'y croyais pas du tout, du tout ! Ce que j'ai vécu pendant une semaine, c'est comme si tout ce que j'ai vécu avant, les souffrances et tout s'effaçaient quoi. Tout a été enchaîné, c'est comme si les portes s'ouvraient d'un seul coup.

L : C'était quand ça ?

FATIMA : C'était le 4 avril 2010.

L : Et c'était par rapport à quoi ?

FATIMA : Par rapport au visa. Pendant 14 ans je me suis battue pour avoir le visa pour faire le retour, toujours au Maroc j'ai fait ça, toujours, mais en 2010 le Consul a changé. Donc c'est lui qui m'a accordé le visa et toutes les portes... j'ai été de retour et je n'y croyais pas. Mais là je ne prévoyais pas du tout que j'allais vivre une autre étape de difficultés ici, parce que je me suis dit que j'avais trois enfants qui ont la nationalité française, donc il faudrait que je fasse juste la traversée, que je regarde pour que les choses s'arrangent pour moi mais ce n'était pas ça. Quand je suis venue j'ai été voir à la préfecture ; j'ai fait la demande de ma carte, ils m'ont donné rendez-vous, je me suis dit ça y est ça va se débloquer, il n'y aura pas de problème, je ne vais pas rester comme ça sans résultat sans que j'obtienne ma carte. Et même si ça prenait tout ce temps, je ne me décourageais pas. Parce que moi je suis forte et je ne me décourage jamais. Quand je veux quelque chose, je fais tout pour l'obtenir. Par rapport à ce que j'ai traversé au bled, ici ce n'est rien du tout. Ici c'est dur mais par rapport au bled ce n'est rien. Quand je suis partie au bled c'est comme si je recommençais tout. Je ne connaissais personne, il n'y a que mon diplôme qui m'a aidée pour faire une formation. J'ai enseigné dans une école privée, j'étais indépendante, je gagnais ma vie, je n'étais pas dépendante de mon ex et ça c'est quelque chose que j'ai constaté dans ma tête : depuis que je me suis séparée de lui, les portes se sont ouvertes. Je ne sais pas pourquoi mais je pense toujours à cela. Lui a été une barrière pour moi. Je ne sais pas pourquoi mais c'est comme ça. Je me suis séparée de lui et deux mois après j'avais le visa. Donc tout s'enchaînait. Mais par rapport à ici, j'ai fait une demande pour la Caf et ils ont ouvert une enquête pour savoir si j'habite toujours à la même adresse. Et depuis ils n'arrêtent pas de me renouveler mon récépissé ce qui fait que normalement j'ai pas le droit mais normalement ça peut prendre jusqu'à un an pour faire les démarches mais je ne sais pas pourquoi ça traîne toujours.

L : Parce que là ça traîne depuis 2010 quand même ?

FATIMA : Oui, depuis septembre 2010. Donc tous les 3 mois j'ai un récépissé jusqu'à maintenant. Oui, donc j'attends peut-être les élections avec le changement maintenant. J'ai encore de l'espoir de ce côté. Parce que ma vie je ne vais pas dire qu'elle est tellement chamboulée, mais par rapport au travail j'aimerais bien avoir une stabilité. Parce que moi maintenant pour être indépendante je ferais n'importe quoi. C'est le fait de bouger, de travailler, de savoir que j'existe, je produis, je me rends utile à quelque chose. Parce que je ne peux pas rester sans rien faire, ça ce n'est pas mon truc. Si ce n'est pas le travail, c'est l'association. Même B. m'a dit : « Je constate que tous les samedis tu es là. » J'ai dit oui, je ne peux pas ne pas venir, ça ça me rapporte beaucoup. C'est par exemple le fait que j'ai des permanences, donc moi je viens tous les samedis. Ça me fait du bien d'aider les autres, donner un coup de main, discuter. Ça me change les idées. De toute façon, moi j'ai l'association, j'ai mon travail, j'ai chez moi. Donc je sais que mes enfants, celui qui est à côté on se voit de temps à autre, mais les deux autres qui sont loin de moi, ils me manquent. Et même celui qui est à côté il a toujours besoin de moi. Je te jure ! Parce que quand ils ont fait l'enquête la première fois et que le mari de ma sœur m'a fait le coup comme quoi j'habite pas... Mon fils me disait « mais qu'est-ce que je vais faire maintenant s'ils ne vont pas te renouveler le récépissé et s'ils vont te reconduire au bled ? ». Toujours il vit avec cette angoisse-là. Il me dit : « maman, je refuse que t'y retournes ». Je te jure, ça me fait mal au cœur, moi je ne peux pas... Même les enfants qui sont avec leur père, c'est pareil... Et ça me fait mal parce que si j'avais un appart' comme il faut, un travail bah, ils pourraient venir vivre avec moi au lieu de rester là-bas. Parce que lui quand il est parti là-bas il ne pensait qu'à lui. Mais eux ils ont un diplôme, ils ont plus de possibilité d'avoir un travail ici.

L : Ils habitent où en ce moment ?

FATIMA : A côté de Clermont-Ferrand. A côté de... C'est un patelin. Je sais parce que j'ai été voir là-bas, je sais comment c'est. C'est un petit patelin, je sais comment c'est. Il n'y a pas trop de choix, il n'y a pas beaucoup de commerces, il n'y a pas trop de... En plus pour les rebeus, pour les, tu sais comment sont les gens, ils sont un peu réticents avec tout ce qui se passe et tout pour faire confiance à un jeune. Mais ici, il y a plus de choix ici, ils peuvent même travailler au MacDo', il y a plus de trucs, mais là-bas...Et ils ont fait de l'électrotechnique, donc ils ont des diplômes pour travailler, mais là-bas ils sont coincés. S'ils étaient ici ils pourraient travailler et tout. Même leurs copains ils sont ici parce que leur vie elle est ici, elle n'est pas là-bas.

L : Oui, bien sûr. Et du coup comment tu te vois maintenant par rapport à toute cette expérience ? Comment tu te vois maintenant et comment tu vois l'avenir ?

FATIMA : Pour l'avenir bah j'aimerais bien que déjà la situation des papiers soit réglée. Parce que j'ai plein de projets dans ma tête. D'abord de m'installer, faire des stages parce que j'aimerais bien faire un stage de nourrice agréée, garder des enfants. Ou les garder chez moi ; ça aussi je dois avoir un agrément. Puisque j'ai une expérience avec les enfants, etc. C'était une bonne expérience pour moi. Ou bien rester dans l'enseignement si je peux. Là c'est un domaine où... J'aimerais bien travailler avec les enfants, rester dans le domaine des enfants. Et essayer de récupérer... je ne vais pas dire que je vais rattraper le temps perdu avec mes enfants, mais essayer d'être là pour eux, pour les aider à emménager, les aider dans le domaine du travail, comme ça je serais tranquille. Parce que par rapport à celui-là je ne m'inquiète pas, mais les autres, même si on se téléphone, si je peux un peu les pousser... Il y en a qui a 21 ans, un autre qui a 19 ans. Donc il est temps, c'est maintenant qu'il faut qu'ils prennent les devants quoi. Et voilà... Et après si je peux faire un projet. Déjà j'ai un ami qui m'a proposé de monter dans le domaine de, tu sais, le grec.

L : Ah oui, tu m'avais dit.

FATIMA : Voilà, il a une entreprise sur ça. Mais je ne sais pas. Je n'ai pas encore pris ma décision. Donc... Déjà c'est ça et essayer de profiter de la vie avec mes enfants et essayer d'oublier toutes les souffrances que j'ai vécues avant parce que c'était vraiment de la souffrance, même si j'essaie d'expliquer et tout, personne ne peut sentir par où je suis passée. Vraiment c'était... Et puis je suis vraiment maintenant avec toutes mes facultés, avec tout, vraiment j'ai une force en moi que... Je remercie aussi le bon Dieu parce que c'est lui qui m'a aidée à avoir cette force. Parce que c'était pas facile, une mère qui se sépare de ses trois enfants. Et d'un jour à l'autre se retrouve sans rien du tout. C'est comme si tu es descendue du ciel. Même mon entourage là-bas au bled, ils ne m'ont pas aidée du tout. Parce que au début c'était cool que je sois là et tout mais après comme ça a duré et tout, j'étais une intrus quoi, un poids. Donc j'ai essayé de me battre avec tous les moyens du bord que j'avais et tout, les diplômes et tout, pour être indépendante pour me prendre en charge. Sinon, j'aurais été vraiment paumée quoi. C'est pour ça que je te dis, les études ça sert aussi. Vraiment quand tu n'as rien du tout, vraiment c'est ça. C'est ça aussi qui m'a sauvée. Sinon, même qui va te nourrir, qui va te prendre en charge ? C'est personne. Je te dis, je me suis prise en charge. J'avais un salaire, j'ai fait une formation et tout, mais quand même par rapport à mon entourage, j'étais un intrus quoi. Par rapport à chez nous, une fille qui se marie, c'est une fille qui quitte la maison et il faut plus qu'elle revienne.



L : Ah parce que si elle revient...

FATIMA : C'est comme si tu n'es pas la bienvenue quoi. Mais comme là, je remercie le bon Dieu, je n'ai pas eu trop de casse, je m'en suis sortie. Je sais qu'à l'intérieur c'est pas facile pour oublier tout ça, mais j'essaie, mais j'essaie. Je te jure, j'essaie de ne pas revenir en arrière. Je vais essayer de ... parce que c'est ça aussi qui me donne du courage. J'ai toujours gardé espoir et je vais toujours garder espoir dans ma vie. Je suis fière de mes enfants parce que j'ai eu peur, j'ai toujours eu cette angoisse vis-à-vis de mes enfants, qu'ils soient... avec tout ce qui se passe. Et ça aussi j'ai prié le bon Dieu, j'ai prié le bon Dieu pour ça aussi parce que je vois les jeunes maintenant, la drogue et tout ce que ça engendre tout ça. Mais mes enfants, le bon Dieu les a épargnés, donc ils sont bien, ils ont une éducation, je te jure et ça... je pensais toujours à ça aussi. Le père il est là c'est comme s'il n'était pas là. Moi je ne suis pas là pour eux, c'est qui va les élever ? C'est ça, quand je vois des enfants qui ont leurs parents ici et puis ils dérivent vers la drogue, le vol. C'est une catastrophe ça aussi, je te jure. Des fois, je ne dormais pas à cause de ça. Je priais le bon Dieu, je disais « épargne les enfants, qu'ils soient bien, qu'ils ne soient pas »... Ça me fait mal au cœur de voir les jeunes comme ça, perdre leurs vies avec toutes ces conneries là, la prison, la drogue et tout ça. Mais pour mes enfants à moi, je remercie le bon Dieu, finalement j'ai tout gagné. Malgré la souffrance et tout. Je sais que leur père il a tout perdu, tant pis pour lui, mais moi j'ai tout gagné. J'ai gagné l'affection de mes enfants, j'ai gagné mes enfants, j'ai gagné plein de choses, ma santé, mon moral. Puisque je suis bien, je suis en forme pour eux, donc maintenant s'ils ont besoin de moi, je suis là quoi. Mon grand s'il a besoin de moi, il m'appelle, on se voit, on discute, on partage plein de choses et ça, ça me fait plaisir. Juste le fait de le voir, discuter, parler avec lui, je te jure, ça me fait quelque chose.

L : Oui.

FATIMA : Des fois, je lui dis des choses et lui aussi je sens que ça lui manque vraiment parce qu'ils ont grandi loin. Je les ai laissés, le grand il avait 7 ans, les autres ils avaient 5 ans et demi et 2 ans et demi comme ça.

L : Oui, donc ils étaient vraiment petits.

FATIMA : Voilà. Je sais que je n'étais pas là et ils avaient besoin d'affection et tout. Même leur père, il était là mais dès qu'ils ont été placés dans des familles c'était fini quoi. Lui il a tout lâché, la responsabilité et tout, donc il s'en foutait. Mais heureusement qu'ils étaient bien élevés, bien éduqués et tout. Donc le fait d'habiter là, la suite est bien faite, donc. Mon fils, le grand il me dit : « maman tu sais, la situation qui nous a été imposée, ça m'a boosté, ça m'a fait prendre beaucoup plus que l'âge que je fais quoi ». Et quand tu discutes avec lui c'est

comme si tu parlais avec un adulte qui a 30/ 40 ans quoi. Il sait bien gérer les choses, il... Je ne les ai jamais oubliés je te jure. Même au bled je parlais de lui. Il est venu me voir. Même mes copines qui étaient là, elles le voyaient sur Internet et tout. La directrice de l'association, elle l'a invité chez elle, elle a discuté avec lui. Elle m'a dit : « j'ai vu des jeunes et tout, mais... ». Ils ont discuté de cinéma, en plus c'est son domaine. Elle, elle a eu son diplôme ici en France et il lui a demandé : « pourquoi tu n'es pas restée en France, pourquoi tu es retournée au Maroc ? ». Mais elle a eu ses études, son diplôme et après elle est partie au bled travailler et tout. Elle lui a dit qu'elle s'est posée la question et que rester en France ne lui disait rien. Et lui il était étonné parce que le bled pour lui c'est... Parce que lui il est né ici donc il ne peut pas s'adapter à... Mais elle a été subjuguée. Elle m'a dit : « vraiment ton fils est bien élevé, il a tout quoi ».

## **ANNEXE I.**

### **TRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS SEMI- DIRECTIFS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

Patrick (ASTI de Colombes).....	459
Camille (RAJFIRE).....	465

L : Quel est le rôle de votre association auprès des personnes que vous recevez ?

PATRICK : C'est avant tout un rôle de solidarité. Le rôle de l'association c'est à la fois solidarité vis-à-vis des non-migrants qui sont installés depuis longtemps, qui ont acquis des compétences, qui ont acquis des connaissances et qui peuvent être utiles à ceux qui arrivent. Mais ça marche aussi un peu dans les deux sens, c'est-à-dire que nous, à l'association, on n'est pas un bureau, il n'y a pas d'un côté les gens qui savent faire les choses et de l'autre il y a ceux qui ont besoin de services. C'est plutôt un lieu d'échanges, où l'on vient échanger et s'entraider. Donc souvent les migrants viennent et participent à l'association, c'est un outil pour eux aussi quoi. Donc voilà, il faut créer cette relation là.

L : Quels sont les types de demandes que vous recevez d'habitude?

PATRICK : Nous on a trois types de demandes. On a des demandes en alphabétisation donc des cours de français, de sociabilisation, découverte ou apprentissage de fonctionnement de la société française, l'administration, comment se débrouiller, les symboles et institutions de la République Française. En règle générale, nous à l'Asti, on n'est pas des professionnels, on n'est pas des juristes, on n'est pas des professeurs de français. Il y a des gens qui ont acquis plein de compétences. Daniel au niveau droit, droit des étrangers, il a plein de compétences. Il y a Marie qui... Ce n'est pas le but, c'est pas le but d'avoir forcément des professionnels. Pareil pour le cours d'alphabétisation, on n'a pas forcément des gens qui sont des professionnels. Donc on est conscients et on ne va pas prétendre à apporter des choses... Maintenant, au niveau des demandes, donc les demandes d'alphabétisation, les demandes de domiciliation. Les gens qui ont besoin d'une adresse pour recevoir des courriers parce qu'ils sont demandeurs d'asile, etc. Ca c'est bien réglementé et puis des demandes, tous les conseils d'écrivain public on va dire. Ca peut être très large. Pour une demande de logement faire des dossiers. Avec une grosse majorité dans ce domaine d'écrivains publics sur des demandes concernant la régularisation des étrangers, titre de séjour ou des recours sur des demandes de titre de séjour.

L : Qu'est-ce que vous pourriez me dire au sujet des personnes que vous accueillez et notamment au sujet des femmes?

PATRICK : Ce que j'en vois et ce que j'en sais c'est que se sont des femmes souvent en situation d'urgence. Qui arrivent, en grande détresse vis-à-vis de situations qu'elles ont subies.

Qui, elles sont aussi dans des situations précaires, difficiles, avec des enfants à charge. Sans logement, des personnes mal-logées. Donc il y a ces situations-là qui sont très difficiles. Ensuite il y a des femmes qui ont moins ce type de problèmes-là, mais qui sont toujours au regard de la loi, par rapport à un titre de séjour, victimes du fait que la situation avec conjoint les a pénalisées au niveau du titre de séjour. Elles sont dans des situations qui pourraient être bien confortables c'est-à-dire qu'elles ne sont pas vraiment mises dehors, mais elles se retrouvent quand même précarisées du fait que leur conjoint rend la situation impossible au niveau de leur droit au séjour. Donc voilà, il y a ce palier là. Je sais qu'elles s'expriment, que la parole est plus libre au niveau de la Commission des femmes. Donc voilà, je crois que ma présence les embêterait plus qu'autre chose. O. nous fait des rapports réguliers, ce qui nous permet de faire des dossiers et d'apporter ça en préfecture. Moi j'en connais quelques unes. Parce qu'il y avait eu pas mal de dossiers qui avaient été régularisés sur une liste et on avait fait un petit repas où on avait convié tout le monde. Donc ça, ça avait été sympa. Faudrait qu'on se connaisse un petit peu plus, mais en gros il n'y a pas de différence majeure. Elles ont leurs caractéristiques propres qui font que... Mais sinon, il y a d'autres personnes qui sont victimes de violences.

L : Qui sont dans la même situation irrégulière ?

PATRICK : Oui, et qui sont dans la rue aussi...

L : D'accord et, à votre avis, le fait qu'elles passent par l'association, qu'est-ce que ça leur apporte en plus de l'accompagnement concret au niveau des dossiers, c'est-à-dire sur le plan social, humain, au niveau de leur reconstruction dans un nouveau pays et au regard de leurs situations qui sont particulièrement précaires. Qu'est-ce que ça leur apporte de passer par une association comme l'ASTI ?

PATRICK : Je pense que ça leur permet de tenir un peu plus le coup. Parce qu'on le voit bien dans les demandes de titre de séjour : c'est long, il y a beaucoup d'écueils. On reçoit des réponses qui sont dures. C'est d'une certaine violence. Les gens, ils placent beaucoup d'espoirs dans leurs démarches et puis le coup tombe. Ils se retrouvent... c'est la douche froide, vraiment ! Donc, je pense qu'il y a un soutien qui est apporté par les autres quoi. Donc c'est pour ça que je disais que dans notre organisation, on ne peut pas avoir un bureau d'un côté et d'un autre... Parce que ça participe beaucoup. Les gens parlent entre eux. L'expérience des uns leur permet de continuer à espérer, à tenir le coup. On a vu plein de petits noyaux comme ça de personnes, qui se sont soutenues, qui ont été régularisées et qui maintenant font autre chose quoi. Et qu'on croise, ça dépend, certaines qui viennent nous voir, d'autres pas, qui font leurs vies. Mais c'est un petit temps de... Je sais que F. par exemple, elle

ne s'en cache pas. Je sais qu'elle aime venir ici parce que ça l'aide. Donc on voit bien. L'idée c'est ça. Bah, elles se sentent utiles parce que ce sont des personnes qui n'ont pas d'existence légale. Au niveau de l'administration leur existence même leur est niée, on ne veut pas les voir. Et ici, le fait même qu'elles peuvent avoir un rôle au sein de l'association ça leur redonne un petit peu de cette visibilité, de ce rôle social qu'elles n'ont pas eu vis-à-vis de l'administration française. Et on voit même au niveau de certaines personnes qui viennent chercher une domiciliation basique. Bon, on a eu – comme on est complètement saturés – il y a eu un moment où on a vu pas mal de gens qui venaient et qui voulaient absolument avoir ce bout de papier parce que c'était comme une preuve de leur existence en France. Ca n'a aucune valeur juridique, hein, mais on voyait que... Et il y en a qui s'accrochent un peu quoi. Qui m'ont expliqué qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent même pas avoir ça quoi. Ils se faisaient rejeter par tout. Donc c'est un peu un refuge aussi pour certains.

L : Vous avez eu des gens qui vous ont dit des choses à ce propos ? Qui vous ont fait part de leurs impressions ?

PATRICK : Oui. Avec F. on en a parlé, par exemple. Oui, oui, oui. On en a parlé. Bon, la parole est plus ou moins libre. Il y en a qui disent des trucs effectivement plus ou moins là-dessus. Alors, ça va d'ailleurs dans les deux sens aussi, parce que il y en a qui peuvent nourrir des espoirs vis-à-vis de ça et qui sont parfois déçus parce qu'ils s'engagent dans l'association en pensant que ça va peut-être déboucher sur, les aider avec les papiers, sauf que nous on n'est pas la préfecture. C'est pas nous qui donnons les papiers, donc malheureusement ils continuent à recevoir des réponses négatives et des fois il y en a qui ne sont pas contents et qui nous critiquent aussi « Ouais, on s'est engagés et trucs... ! Vous faites rien pour moi ! ». C'est arrivé aussi, oui. Il y en a qui nous ont accusé d'avoir laissé dormir leur dossier et... On comprend la situation, donc je ne me vexe pas pour ça, mais... C'est pareil, une personne qui voit son copain se faire régulariser et pas eux, ne comprend pas et... Bon, oui, oui, des fois on a des gens qui nous remercient et qui remercient l'ASTI, parce que c'est l'ASTI qui...

L : D'accord. Vous aimeriez me dire autre chose à ce sujet ? J'ai trouvé très intéressant ce que vous m'avez dit à propos du fait qu'à partir du moment où il y a ce sentiment d'être nié dans la société française, leur implication dans l'association leur donne l'impression de gagner une petite place...

PATRICK : Ah oui, ça c'est, c'est pas forcément dit de manière très formulée évidemment, mais on le voit bien quoi. Il y en a qui... Il arrive parfois, pas de perdre mais d'égarer un peu les dossiers, les gens ils font un scandale quoi ! Parce que pour eux c'est la fin du monde. Alors, un exemple type de personne : quand on ouvre un dossier il faut avoir quand même des

éléments à mettre dedans quoi. Donc la première fois que la personne vient on lui dit qu'il faut ramener ça, ça et ça. Donc des fois, elle a deux, trois trucs à nous donner et on lui dit qu'on préfère qu'elle nous ramène tout. Ça permet d'éviter qu'on ait juste deux, trois trucs qu'on ne sait pas trop où classer et qu'on risque de perdre. Il y a des gens qui ne veulent pas comprendre ça et qui ont l'impression qu'on les rejette quoi. Le fait de déposer un dossier chez nous, ils ont l'impression d'avancer dans leur démarche, comme une petite machine qui va se mettre en marche. Ça on le sent bien durant les permanences. L'effet inverse c'est qu'il y a un peu trop d'espairs et quand ça ne se passe pas bien...

L : C'est vrai que ça je le vois bien moi aussi dans les entretiens : l'impact de la durée et des refus répétés sur le moral et du coup aussi sur la relation avec les associations. Les personnes s'éloignent au fur et à mesure, se replient sur elles-mêmes et rejettent en quelque sorte les associations.

PATRICK : Ah oui, des fois... C'est rare hein, mais il y aura un certain nombre de personnes qui vont nous accuser de ne pas s'être occupés d'eux, de les avoir... voir même d'avoir profité d'eux parce que elles se sont investies. Donc oui, elles vont se retourner contre l'association. Donc c'est vrai que c'est bien de clarifier les choses dès le départ. Ah oui, ça arrive qu'on s'engueule un peu, qu'ils partent et qu'ils nous en veuillent toujours. Mais oui, on ne donne pas les papiers quoi. On conseille, tout ce qu'on sait on le donne, mais après c'est l'administration qui décide, donc... On n'a pas d'entrée à la préfecture quoi ! Parfois on a la possibilité d'avoir des réunions donc on fait avancer un certains nombre de dossiers, mais pas tout le temps quoi. C'est plutôt la commission femmes qui a réussi à mettre ça en place et à le maintenir. Parce que il y a une volonté— on va voir si ça va durer — de régler la situation des femmes victimes de violences.

L : D'accord, donc c'est par ce biais là que...

PATRICK : Bah oui, moi je le vois comme ça. Je pense qu'au niveau des préfectures ils ont dû avoir des consignes pour voir ça avec les associations. Et comme il y a aussi sur le long terme à Nanterre des élus qui sont actifs, ils ont accompagné l'ASTI pour pouvoir obtenir des rendez-vous. Alors c'est comme ça que ça s'est mis en place. Je pense que c'est ça, parce qu'il n'y a pas de raison qu'ils reçoivent plus les femmes de la Commission femmes qu'autre chose quoi. De toute façon, nous on ne se place même pas dans cette optique là quoi. L'ASTI ne fait pas de démarche à titre individuel pour avoir des relations privilégiées avec la préfecture quoi. Nous on soutient les gens, on les accompagne s'il faut, mais on ne va pas prendre des rendez-vous pour faire des analyses de dossiers, non. Il nous arrive de participer à des actions qui sont plus unitaires, sur le département. Il y a des gens qui vont... par exemple

le collectif des sans-papiers. Donc il y a des actions comme ça qui sont plus unitaires et là on peut se joindre à eux et faire avancer des dossiers un peu plus, mais on n'a pas de marge. Les seules choses qu'on a faites c'est de parler... c'est les élus qui font ça, qui vont défendre les dossiers en préfecture. Il y a pas longtemps avec Colombes, on a essayé d'organiser un parrainage, mais là c'est eux qui ont accepté d'organiser un parrainage et on a apporté des listes de personnes. Mais sinon on n'a pas, on ne fonctionne pas comme ça quoi. Donc peut-être que des fois les gens s'imaginent qu'on a tous des relations privilégiées et ils pensent qu'on fait avancer un tel et pas un tel. Mais c'est tout le temps ça. Les gens ils sont tellement désespérés et ont tellement envie de s'en sortir, qu'ils ne comprennent pas pourquoi un dossier... Et parfois même nous on ne comprend pas pourquoi un dossier est passé et pas un autre, alors qu'ils sont très proches, très similaires.

L : Oui et puis j'ai l'impression que les associations sont aussi le seul moyen d'atteindre les administrations. Par eux-mêmes ils ne peuvent pas, donc du coup ils sont complètement dépendants de l'aide des associations.

PATRICK : Et oui, oui, malheureusement oui. Oui, parce que quand on voit l'accueil qui est fait en préfecture, c'est sûr qu'y aller par soi-même c'est pas facile hein. Au niveau préfecture, de plus, il y a des choses qui sont bloquantes. Les gens paniquent vraiment en préfecture. Ils perdent vraiment leurs moyens quoi. L'enjeu est tellement important. Ils savent que quand ils prennent un rendez-vous c'est presque leur vie qui va se jouer, donc il ne faut pas se tromper. Il y a une tension. On le sent pour avoir accompagné des sans-papiers, on sent que la personne avec qui vous allez parler comme ça en entretien librement, devant le guichet ou devant la personne fonctionnaire de la préfecture, ils ont peur quoi. Parce qu'ils essaient de peser tous leurs mots, donc... c'est affreux. C'est pour ça qu'on essaie de les accompagner au maximum et qu'on essaie de trouver des gens en leur expliquant que c'est pas forcément nécessaire d'être juriste. Ce qu'il faut c'est une présence à côté, ça suffit quoi. Et parfois pour débloquer, quand on sent que la personne ne trouve pas ses papiers, parce qu'il y en a qui ne s'en souviennent plus. Et ça se joue aussi beaucoup là-dessus, parce que le fonctionnaire qui est en face part du principe que tout monde lui ment, donc dès qu'il sent qu'il y a quelque chose, ça peut mal se passer. Ah non, il y a une tension énorme en préfecture pour les personnes qui y vont.

L : Oui, donc ça peut jouer en leur défaveur.

PATRICK : Oui, ça peut jouer en leur défaveur. Donc c'est vrai que là ce qu'on fait beaucoup c'est de constituer des recours. Mais il n'y a pas grande chose à faire parce que c'est sûr que... Participer aux débats sur la place des étrangers en France, lutter pour l'égalité des droits. Il



reste pas mal de choses à faire quoi. Mais ce qu'il y a de plus gros c'est au niveau du bureau de la demande, c'est là-dessus, pour que les gens puissent avoir un papier quoi.

L : Comment définiriez-vous le rôle que tient votre association auprès des migrants que vous recevez ?

CAMILLE : D'abord je pense qu'il faut préciser que l'action du Rajfire s'inscrit dans un contexte et qu'on a évolué en fonction des demandes qui nous sont faites. A l'origine, on s'était créé en tant que collectif de soutien aux femmes sans-papiers qui étaient dans un mouvement collectif assez vaste et assez neuf, enfin neuf en tout cas par la présence des femmes et leur envie de lutter. Et également il y a le deuxième volet, lorsqu'il y a eu en 1998 un changement de gouvernement et une nouvelle loi sur l'immigration, on s'est fixé comme but d'avoir une analyse féministe de la législation et de la réglementation sur l'immigration avec une problématique de genre et de droits des femmes. Donc ça c'est à l'origine. Donc l'action par rapport à la législation et aux politiques publiques bien sûr, elle se poursuit, mais généralement on n'a pas cette action seules. On le fait avec des partenaires associatifs qui ont les mêmes points de vue, les mêmes préoccupations. Quant à l'accueil des femmes migrantes, donc à l'origine il s'agissait de femmes sans-papiers qui étaient là depuis assez longtemps et puis quand on a ouvert une permanence hebdomadaire en 2001 sont venues des femmes avec des situations, des parcours plus divers. Alors, il y a toujours les femmes sans-papiers, c'est une majorité, je pense, des femmes qui viennent nous voir, mais il y a aussi des femmes victimes de violence où leur situation de violence interfère par rapport à leur situation de séjour en France. Bon, ça c'était une idée qu'on avait a priori, hein. Ce sont des femmes qui sont venues nous voir avec des questionnements là-dessus. Il y a eu aussi un nombre important de demandeuses d'asile à divers stades de la procédure. Et puis ça a pu être des jeunes majeures sans-papiers, ça a pu être des femmes âgées venues rejoindre de la famille installée en France. Enfin, une grande diversification en termes de situations, en termes d'âges, mais en revanche en termes d'origines nationales ça s'est vraiment concentré sur l'Afrique et notamment sur l'Afrique sub-saharienne parce que si on prend ensemble tous les pays au sud du Sahara c'est le groupe le plus nombreux, suivi par les femmes du Maghreb. Ce qui n'était pas le cas au début. Les maghrébines étaient plus nombreuses. Donc notre action s'est diversifiée et par ailleurs, au-delà disons des urgences, comme la régularisation des femmes sans-papiers ou l'obtention du droit d'asile, on a été confrontées à toutes les démarches d'insertion de ces femmes qui voulaient trouver un emploi, un logement voire acquérir la nationalité française et donc on s'est efforcé de faire, si elle le souhaitaient évidemment, un

suivi plus dans la durée et on a été amené à s'interroger sur les obstacles divers qui s'élèvent devant les femmes migrantes dans leur volonté d'insertion et d'accès aux droits en France. Ce qui n'était pas une problématique au début, puisqu'au début c'était vraiment uniquement la régularisation des sans-papiers. Donc il y a eu un élargissement, une diversification en fonction des demandes et puis le développement d'un réseau associatif dans lequel on est partie prenante activement sur les questions davantage de plaidoyer, d'interpellation des pouvoirs publics, d'action par rapport aux lois. Parce que le terme de RAJFIRE il faut l'expliquer. Au début ça devait être un réseau de plusieurs associations, puis en fait c'est devenu un collectif. Le réseau lui, il existe, mais il est au-delà du Rajfire. Le Rajfire fait partie, le Rajfire n'est pas lui-même un réseau. Ma fois, on n'a pas changé de nom parce que ça aurait été un peu compliqué, mais on se définit, pour expliquer notre nom, comme un collectif féministe (donc on précise bien féministe) d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées. Alors, ce qu'on apporte, je pense c'est d'abord des informations, parce que l'une des premières choses pour laquelle les femmes viennent nous voir c'est parce qu'elles veulent des informations sur leur situation, sur le droit, donc on les aide à faire le point sur ce qu'elles peuvent obtenir ou pas, hein. En fonction de la législation et des réglementations existantes. Je pense qu'elles ont aussi envie, peut-être pas toutes mais enfin, une bonne partie d'entre elles, de parler, d'échanger, soit avec les militantes du Rajfire soit avec d'autres femmes pour ne pas être isolées, pour... Bon ce n'est pas forcément le cas de toutes, mais d'un certain nombre et on a pu à différents moments, parce qu'on avait des militantes disponibles, faire des choses comme des groupes de parole, action – théâtre, expositions, etc. Mais ça, ça dépend de nos disponibilités à nous. Et troisième chose évidemment que ces femmes demandent et que nous pouvons leur apporter c'est l'accompagnement dans les démarches administratives qui peuvent avoir à se dérouler sur une très longue durée, sur plusieurs années.

L : Des démarches de type régularisation, demandes d'asile ?

CAMILLE : Oui, par exemple. Et une demande de régularisation d'une personne sans-papiers par exemple prend des années et des années parce que la première demande est très souvent suivie d'un refus. Il faut recommencer, faire des recours. Bon, ça peut prendre vraiment des années et des années et pendant ce temps évidemment il ne faut pas que la personne se décourage et il ne faut pas que nous on perde le fil de notre action et comme nous n'avons pas de secrétariat, c'est à nous de faire ce suivi. Une demande d'asile aussi peut prendre énormément de temps entre le premier contact, la constitution du dossier et éventuellement le recours, s'il y a un rejet, pour une demande de réexamen. Donc l'accompagnement dans les démarches administratives ayant à voir de manière générale avec le séjour en France et avec

l'asile et puis, comme je le disais un peu plus tôt, une fois cette étape franchie, il peut y avoir tout ce qui concerne l'intégration dans la société française, l'accès aux droits, à un travail, au logement, etc. Donc là aussi bien sûr on n'a pas des compétences sur tous les sujets, donc on essaie d'orienter les personnes vers des permanences ou des associations spécialisées. Bon il y a aussi bien sûr toutes les situations des femmes victimes de violences. Ce qui est assez intéressant à remarquer c'est que nous on a été interpellées là-dessus par des femmes qui sont venues nous faire part de situations de violence soit qu'elles nommaient comme des violences soit qu'elles ne nommaient pas et on les aide alors à les formuler comme des violences, à comprendre que par exemple, avoir des rapports sexuels imposés c'est une violence, que priver de travailler, harceler, tout ça, c'est des violences. Donc on a travaillé à leur montrer que les violences ne se limitent pas aux violences physiques, mais qu'il peut y avoir des violences psychologiques, sexuelles, économiques. Quant à faire reconnaître par l'administration ces violences, ça c'est une autre question. Mais je pense que les femmes qui viennent nous voir sont de plus en plus conscientes quand elles subissent des violences, que ce sont des violences et qu'il faut trouver les moyens d'y résister. Mais là on se heurte à l'absence, à l'insuffisance de structures d'hébergement pour les femmes qui doivent quitter un conjoint ou qui sont mises à la porte par un conjoint du jour au lendemain. Et puis la difficulté de faire reconnaître ces violences par les préfetures lorsqu'il s'agit par exemple d'une femme conjointe d'un Français qui pourrait avoir droit au renouvellement de son titre de séjour si elle s'est séparée en raison de violences. Tout le problème c'est la reconnaissance de ces violences. Donc là ça rejoint l'action de plaidoyer qu'on mène avec les autres associations puisque c'est notre réseau associatif qui, en agissant au moment où il y a eu des débats parlementaires sur les lois concernant l'immigration ou les lois concernant les droits des femmes, a pu faire acter des articles sur les droits des femmes étrangères. En même temps, bien sûr il faut les faire appliquer, mais disons que on a déjà pu obtenir que cette problématique soit inscrite dans les lois.

L : A ce propos, parmi les cas que vous voyez ici au Rajfire, comment s'articulent parcours de migration et vie maritale, vie conjugale ?

CAMILLE : Ces situations de violence conjugale, elles sont particulièrement lourdes de conséquences lorsqu'elles interfèrent avec le droit au séjour de femmes. Donc là il s'agit du cas des femmes qui viennent rejoindre un conjoint et qui pourraient avoir, sur ce fondement, un titre de séjour en France au nom du respect de la vie privée et familiale. Puisque s'il y a une séparation du couple, le titre de séjour n'est pas renouvelé puisque les pouvoirs publics considèrent que le séjour en France de la personne n'a plus raison d'être. Elle n'a eu son titre

de séjour ou elle n'est susceptible de l'avoir qu'en raison de sa vie commune avec son conjoint. Voilà, là il y a une interférence absolument directe et c'est une des réalités que nous nommons sous le nom de double violence. Interférence entre la violence de type sexiste, violence masculine, et la violence de l'Etat, des Institutions Françaises qui enferment ces femmes dans des situations de violence, voire les condamnent à être sans-papiers, à être menacées de reconduite à la frontière.

L : D'accord. Dans les échanges que ces femmes ont avec les militantes, est-ce que vous avez eu un retour sur ce que leur apporte le fait de venir à l'association ?

CAMILLE : Bah si elles viennent et si elles en parlent à leur copines c'est bien parce qu'on leur apporte quelque chose, mais notre action a bien évidemment des limites qu'il ne faut pas nier non plus. Parce que, d'une part on est bien sûr obligées d'agir dans le cadre des lois existantes et pour beaucoup de femmes, leur situation ne rentre pas du tout dans le cadre des lois existantes. Elles seront sans-papiers pendant longtemps si elles ne sont pas venues en France dans les conditions légales.

L : Par exemple ?

CAMILLE : Quelqu'une qui est arrivée depuis deux ans en France, qui a quitté son pays mais sans qu'il n'y ait eu vraiment des persécutions qu'on peut faire reconnaître au titre du droit d'asile, qui n'est pas venue avec un visa « long séjour ». Bah, elle est sans-papiers pendant des années. Parce que là il s'agit par définition de migrations irrégulières. Sinon par rapport aux limites de notre accueil, c'est vrai que notre accueil il peut être plus ou moins positif, ça dépend si on peut être suffisamment nombreuses pour pouvoir bien accueillir tout le monde, ou si on est pressées par le temps ou s'il y a trop de monde, si on va être un peu débordées, si on est fatiguées. Voilà, ça c'est des éléments qui jouent, comme nous avons choisi de faire une permanence ouverte, sans rendez-vous, il y a des jours où les conditions d'accueil ne sont pas très bonnes. Ca, on en est bien conscientes.

L : Par rapport à leur intégration, une fois qu'elles obtiennent leurs papiers. Par rapport à leur insertion dans la vie sociale et professionnelle, qu'est-ce que vous pensez que le fait de passer par une association comme la vôtre peut leur apporter ? Sur le plan humain ou des conseils ou peu importe...

CAMILLE : Oui, moi je pense que c'est important. Cela dit, on ne fait pas de miracles non plus. Les conditions de l'emploi et les conditions du logement sont telles que beaucoup de femmes mettent vraiment beaucoup, beaucoup de temps à acquérir tous leurs droits et à entamer leur vie professionnelle. Mais je pense que c'est important d'en parler parce qu'on peut effectivement donner des conseils, des pistes. Mais ça reste assez modeste, évidemment.

L : Est-ce que vous avez des retours quelques années ou quelques mois après, des femmes que vous avez accompagnées ?

CAMILLE : Oui, oui, quelques fois oui. Il y en a qui reviennent nous voir, qui nous donnent de leurs nouvelles. Oui, tout à fait. Après il y en a qui restent dans des situations de galère pendant très longtemps et puis d'autres qui s'en sortent beaucoup mieux. Ça c'est très variable. Je ne peux pas expliquer quels sont les facteurs. Ça peut être la débrouillardise de chacune ou ça peut être leur détermination à s'en sortir et puis le fait d'avoir déjà des acquis antérieurs. Par exemple, une bonne maîtrise du français, ça c'est évident que c'est important et que c'est un plus. Ça dépend aussi si elles sont seules ou bien si elles ont une charge de famille. Quand on a des enfants en bas âge, trouver du travail, trouver une garde d'enfants, trouver une crèche c'est très, très compliqué.

## ANNEXE J.

### RETRANSCRIPTIONS DES FRAGMENTS D'ENTRETIENS

Khadija.....	471
Fama.....	473

<b>Khadija – le 14 janvier 2012</b>
-------------------------------------

*Il s'agit de la retranscription brute des principaux propos de Khadija.*

- mariée en France avec un Français rencontré sur Internet, elle vient du Maroc.
- elle y travaillait dans la fonction publique.
- voulait « trouver l'amour » ; avait une vie stable ; ne voulait pas spécialement venir en France.
- a une sœur en France.
- s'est mariée il y a cinq ans et quelque temps après le couple allait mal ; son mari ne voulait pas consulter un médecin.
- il a commencé à lui faire des crises, des reproches et lui a coupé les vivres ; il la maltraitait et l'enfermait dans l'appartement.
- il tentait de l'éloigner de la maison et la rejetait sans qu'elle sache pourquoi.
- elle a compris qu'il avait des comportements pédophiles.
- en a parlé à sa belle-sœur, qui était au courant.
- elles sont allées ensemble à la police.
- a pu retrouver un appartement grâce à une association.
- est en instance de divorce.
- se sent coupable.
- il l'a cassée ; elle s'interroge sur sa propre faute.
- elle reçoit une pension désormais.
- a perdu la capacité de faire confiance et est en état de choc.
- a émigré par amour.
- elle doute d'elle-même.
- pour elle l'immigration équivaut à la solitude.
- être sans papiers c'est le pire cas de figure ; elle a un titre de séjour d'un an.
- sa famille l'a abandonnée.
- ne peut compter que sur elle-même.
- travaille de temps en temps.
- ne veut plus retourner au Maroc ; ne peut en parler à personne là-bas.
- elle y sera jugée.
- d'autant plus que sa famille n'était pas d'accord pour qu'elle parte.



- les coutumes là-bas sont « dures ».
- c'est plus difficile de dépasser une telle expérience à l'étranger.

*Il s'agit de la retranscription brute des principaux propos de Fama.*

- arrive en France il y a dix ans pour aider sa nièce.
- au bout de deux ans, celle-ci lui dit de quitter l'appartement.
- elle est « sans-papiers » et fait maintenant sa première demande de régularisation.
- vit actuellement avec son fils et sa belle-fille.
- dit ne plus vouloir retourner au Sénégal car n'a plus personne là-bas.
- a un seul fils qui se trouve en France, donc préfère rester ici avec lui et ses petits-enfants que de se retrouver seule là-bas.
- ça lui donne la force de supporter la vie de « sans-papiers ».
- trouve cela très difficile car « on n'a pas les mêmes droits que les autres » (ex : on n'a pas le courage de porter plainte).
- certains abusent alors de cette faiblesse et « font du mal » (ex : relate la rencontre qu'elle a faite avec un Béninois porteur du VIH, qui lui a promis de l'épouser et lui a caché sa maladie ; elle n'a toujours pas porté plainte contre lui pour lui avoir mis sa vie en danger).
- a fait des petits boulots au noir.
- a été hébergée successivement chez sa nièce et chez une amie de sa sœur.
- elle faisait systématiquement tout le travail domestique en échange de l'hébergement.
- elle se sent fatiguée.
- se sent traumatisée par ce qu'elle a vécu avec le Béninois et ne veut plus d'hommes dans sa vie.
- n'a été mariée que religieusement et est maintenant divorcée depuis dix ans.
- ne raconte pas son histoire à tout le monde et en toutes circonstances par peur « des gens qui parlent ».
- dit que « les africains sont comme ça » et a peur que son fils puisse se sentir humilié.
- a l'impression que les gens (ex : l'amie qui l'a hébergée) la fuient, même si elle n'a pas été infectée par le VIH.
- dit avoir vécu beaucoup de malheurs ici, mais préfère encore y rester que de rentrer dans un pays où elle serait seule.
- est allée à l'école jusqu'en troisième au Sénégal ; se considère comme « instruite » et pense que c'est ce qui lui a sauvé la vie face au Béninois.

## **Résumé**

Ce travail interroge les parcours de migration féminine précaire en tant que lieux d'expérience, de formation et de reconstruction de soi. Il s'intéresse aux dynamiques (trans)formatives de l'individu, auxquelles il associe l'émergence de postures de sujet et, plus précisément, d'un sujet culturel. Notre réflexion se situe dans le cadre d'une épistémologie centrée sur l'individu et ses espaces socioculturels et politiques d'action et de construction de soi. Nous avons donc fait appel à la recherche biographique en éducation, ainsi qu'à la perspective sociologique emmenée par l'Ecole de Chicago. La méthodologie qualitative de recueil et d'analyse des données s'y est inspirée et nous avons accordé la priorité à la parole singulière traduisant la migration en tant qu'expérience subjective. Cela nous a permis d'appréhender les parcours migratoires précaires en tant que projets de soi où le culturel participe à des processus de transformation du sujet, d'adaptation et d'apprentissage, mobilisés et organisés autour d'une revendication de pouvoir d'agir.

**Mots- clé :** migration, précarité, construction identitaire, formation de soi, parcours de vie, apprentissage biographique, sujet, culturel.

**Title:** Feminine precarious migration as a place of experience for a cultural subject. Education dynamics and (re)constructions.

## **Abstract**

This work aims to study feminine precarious migration paths as places of experience, of learning and self reconstruction. It takes interest in individual transformation dynamics to which it associates the emergence of subjective postures and, more precisely, those of a cultural subject. Our intention relies on an epistemology focused on the individual and its socio-cultural and political spaces of action and self construction. We have thus chosen the biographical research in education as well as the sociological perspective of The Chicago School. They have brought on a qualitative methodology of data collection and analysis, helping us to focus on singular speeches, expressing migration as a subjective experience. Precarious migration paths thus appear as projects of self, where the cultural takes part in the subject's process of transformation, adaptation and learning, mobilized and organized around a claim of power.

**Keywords:** migration, insecurity, identity construction, self education, life path, biographical learning, subject, cultural.

**Discipline :** Sciences de l'éducation

**Laboratoire de rattachement :** Centre interuniversitaire de recherche EXPERICE (Expérience, ressources culturelles, éducation) Paris 13 Sorbonne Paris Cité/ Université Paris 8.